



La notion de pertinence en traduction juridique bidirectionnelle français-allemand

Margarete Durr

► To cite this version:

Margarete Durr. La notion de pertinence en traduction juridique bidirectionnelle français-allemand. Linguistique. Université de Strasbourg, 2017. Français. NNT : 2017STRAC036 . tel-01831568

HAL Id: tel-01831568

<https://theses.hal.science/tel-01831568>

Submitted on 6 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



ÉCOLE DOCTORALE DES HUMANITES

EA 1339 LiLPa

THÈSE présentée par :

Margarete DURR

soutenue le : **10 Novembre 2017**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du langage, traduction

**LA NOTION DE PERTINENCE EN
TRADUCTION JURIDIQUE
BIDIRECTIONNELLE
FRANÇAIS-ALLEMAND**

THÈSE dirigée par :

Monsieur Thierry GRASS

Professeur à l'Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Monsieur Laurent GAUTIER

Professeur à l'Université de Bourgogne
Franche-Comté

Monsieur Philippe GRECIANO

Professeur à l'Université de Grenoble Alpes

AUTRE MEMBRE DU JURY :

Monsieur Jochen BAUERREIS

Professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau

« Tout se passe dans le langage ».
Ludwig Wittgenstein, *Grammaire Philosophique*, § 95

Remerciements

Écrire une thèse revient à s'engager sur un territoire inconnu et relève d'une aventure, à la fois scientifique et humaine. C'est d'abord une aventure scientifique qui débute par un projet de thèse, dont ne sait pas nécessairement d'emblée où il mènera. À l'origine, mon projet de thèse était frappé du sceau du cognitivisme et pour finir, j'ai adopté une approche que l'on pourrait qualifier de sociologique. Cette aventure scientifique n'aurait pas été possible sans le soutien inconditionnel, l'enthousiasme et l'aide de mon directeur de thèse, Monsieur Thierry Grass. En effet, non seulement il m'a fait confiance en acceptant de diriger une thèse dont le sujet semblait se trouver en marge du *mainstream* de la recherche linguistique actuelle, mais il a su également donner les impulsions nécessaires et me motiver dans les moments de doute. Je lui adresse donc mes remerciements les plus chaleureux. Bien entendu, je remercie également l'ensemble de l'équipe de recherche Fonctionnement discursif et traduction au sein du laboratoire Langue Linguistique Parole (Lilpa) qui m'a accueillie avec gentillesse. Les discussions avec ses membres ont été enrichissantes et stimulantes.

Mais la thèse c'est également une aventure humaine qui a été possible grâce à un environnement propice créé par tous ceux et toutes celles qui m'ont soutenue et encouragée, et ils sont nombreux. Mes remerciements les plus vifs vont en premier lieu à mon époux, Gérard, qui pendant ces trois années fut mon soutien moral sans faille, mon pilier indéboulonnable auquel j'ai pu et je peux toujours me fier. Il fut aussi mon premier relecteur attentif de cette thèse qui n'a pas manqué à me ramener « sur le sol raboteux » de la réalité lorsque je m'égarais dans des développements trop abstraits. Bien entendu, je ne saurais oublier qu'il s'est aussi chargé de toute l'intendance domestique pour me permettre de me consacrer à la recherche et la rédaction.

Par ailleurs, je remercie vivement ceux et celles qui m'ont encouragée, et entre autres mes amis du yoga, Véronique et Marie-Françoise, mes amis polonais, Edwin et Bogusia, mon institutrice, Jadzia, ma professeure de yoga, Janine qui a veillé à mon bien-être physique et mental, Andrzej, mon ami de toujours ainsi que Bertrand, Bernard, Christine, Marguerite, Beate, et tant d'autres que je ne saurais énumérer tous, mais que je remercie de tout mon cœur.

Bien entendu, cette thèse est dédiée à mes parents : mon papa, parti bien trop tôt, mais toujours présent, ma maman qui a toujours cru en moi et m'a inculqué le goût de travail, et enfin à ma fille, Katia, qui m'a appris ce qu'est la vie, non pas celle que l'on connaît des livres, mais la vraie vie. Elle est le soleil de ma vie.

Table des matières

INTRODUCTION	15
0.1. L'approche interdisciplinaire de la traduction	20
0.2. L'approche pragmatique de la traduction	26
0.3. L'approche phénoménologique de la traduction	31
0.4. La question de l'accès au sens en tant que problématique sui generis de la traduction	34
0.5. Le champ de recherche	44
0.6. Le profil du traducteur	47
0.7. Les textes juridiques : la définition et les typologies	53
PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DE L'ART	57
1. LA MÉTHODOLOGIE : LA CRITIQUE DU PARADIGME DE L'ÉQUIVALENCE EN THÉORIE DE LA TRADUCTION	59
1.1. Le paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction	59
1.2. La critique de la notion d'équivalence en théorie de la traduction	61
1.3. Les causes de la faillite du paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction	64
1.3.1. L'absence de définition de l'équivalence à validité générale	65
1.3.2. L'absence d'isomorphie des univers sémantiques	65
1.3.3. Le caractère inadéquat du concept	67
1.3.4. L'inadéquation de la conception logico-positiviste de la signification et du sens	71
2. LES OBSERVATIONS LIMINAIRES SUR LA NOTION DE PERTINENCE	75
3. LA THÉORIE DE LA PERTINENCE DE DAN SPERBER ET DEIRDRE WILSON	80
3.1. L'ancrage de la théorie de la pertinence	81
3.1.1. Le modèle de la communication de Shannon et Weaver	85
3.1.2. Le modularisme et la métaphore de l'ordinateur	88
3.1.3. Le modèle de la communication de H. P. Grice	93
3.2. Le modèle de la communication ostensive-inférentielle	96
3.2.1. La notion de pertinence	101
3.2.2. La notion de contexte	101
3.2.2.1. La notion de contexte chez Frege et Wittgenstein	103
3.2.2.2. Le contexte en théorie générale de la communication	114
3.2.2.3. Le contexte en sociolinguistique	120
3.2.2.4. Le contexte en linguistique	129
3.2.2.5. Le « contexte APL » : action, pensée et langue	131
3.2.2.6. Le contexte chez Sperber et Wilson	133
3.2.3. La notion d'effets contextuels dans la théorie de la pertinence	139

3.3.	La critique de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson	140
4.	LA THÉORIE DE LA PERTINENCE EN TRADUCTION	151
4.1.	La contribution d'Ernst-August Gutt	151
4.2.	La critique de la théorie d'Ernst-August Gutt	154
4.3.	La conclusion sur la théorie de la pertinence d'inspiration mentaliste	157
5.	LA NOTION DE PERTINENCE EN SCIENCES DE L'INFORMATION	158
5.1.	La définition des sciences de l'information et de la recherche d'informations	158
5.2.	Les définitions de la pertinence en sciences de l'information	160
5.3.	La caractérisation de la notion de pertinence	165
5.3.1.	La nature et le mécanisme de la pertinence	165
5.3.2.	Les attributs de la pertinence	168
5.3.3.	Les manifestations de la pertinence	169
5.3.4.	Le modèle stratifié de la pertinence de Saracevic	175
5.3.4.1	Autres modèles de la pertinence	178
5.4.	Les critères de la pertinence	180
5.4.1.	La thématique en tant que critère majeur de la pertinence	184
5.4.2.	L'enracinement épistémologique en tant que critère de la pertinence	186
5.5.	La conclusion sur la notion de pertinence en sciences de l'information	191
6.	LA THÉORIE DE LA PERTINENCE D'ALFRED SCHÜTZ	203
6.1.	L'origine de la pertinence : l'importance et la situation	206
6.1.1.	La notion de situation	207
6.2.	La notion de pertinence chez Alfred Schütz	210
6.2.1.	La notion de monde de la vie	211
6.2.2.	La notion de sens	215
6.2.3.	La notion d'interprétation	222
6.2.3.1.	La notion d'interprétation en traduction	226
6.2.3.2.	La notion d'interprétation en traduction juridique	230
6.2.3.3.	La notion d'interprétation en droit	234
6.2.4.	Les définitions de la pertinence	239
6.3.	La typologie des pertinences	242
6.3.1.	La pertinence thématique	242
6.3.2.	La pertinence interprétative	255
6.3.3.	La pertinence motivationnelle	258
6.3.4.	Le système de pertinences	261
6.4.	Le stock de connaissances	264
6.4.1.	De la réserve d'expérience au stock de connaissances	264
6.4.2.	Le stock de connaissances : définition, nature et fonction	266
6.4.3.	Les caractéristiques et la structure du stock de connaissances	268
6.4.3.1.	Le corpus de connaissances scientifiques en tant que stock de connaissances	270
6.4.3.1.1.	Les connaissances scientifiques et les connaissances ordinaires	270

6.4.3.1.2. Le corpus d'une science en tant que stock de connaissances	271
6.4.3.1.3. La typologie des détenteurs des connaissances	272
6.4.4. L'articulation entre connaissances et pertinence : les degrés de connaissances et les régions de pertinences	278
6.5. Les conditions de réussite de la communication	280
6.5.1. La thèse générale d'alter ego	283
6.6. La conclusion sur la notion de pertinence chez Schütz	285
SECONDE PARTIE : CORPUS ET ANALYSES	293
7. LE CORPUS D'ÉTUDE	295
7.1. Les observations liminaires sur la notion de corpus	295
7.2. La composition, le volume et la nature du corpus d'étude	299
7.2.1. La typologie des textes composant le corpus	305
7.2.2. Les outils	307
7.3. Les analyses sur le corpus	313
7.3.1. La méthodologie et la visée des analyses	313
7.3.2. La discussion des exemples pratiques	315
7.4. La discussion des résultats	355
7.4.1 Les difficultés liées au corpus	355
7.4.2. Les difficultés liées à l'appareil conceptuel et la méthodologie héritées de la linguistique de tradition logico-positiviste et à l'approche mentaliste	358
7.4.3. Les difficultés liées à la nature de la notion de pertinence	358
7.5. La conclusion sur le corpus et les analyses lexicales	360
TROISIÈME PARTIE : CONTRIBUTION PERSONNELLE	363
8. LE RÔLE DE LA NOTION DE PERTINENCE EN TRADUCTION	365
8.1. La définition de la pertinence et de ses conditions	373
8.1.1. La définition de la pertinence en traduction	373
8.1.2. Les conditions de la pertinence	376
8.2. Le statut des connaissances en traduction	381
8.2.1. Le rôle des connaissances disciplinaires dans le processus de traduction	384
8.2.2. Le rôle des connaissances au regard du statut épistémologique du traducteur	387
8.2.2.1. Le clivage des connaissances	387
8.2.2.2. Le statut de médiateur	391
8.3. La pertinence, la qualité et l'erreur critique en traduction	392
8.3.1. La notion de qualité en traduction	392
8.3.2. La notion d'erreur critique	399
8.4. La méthode de traduction, pertinence et usage	402
8.4.1. La notion d'usage	403
8.4.2. La méthode opératoire de traduction	408

CONCLUSION	413
ANNEXES	419
RÉSUMÉ	433
BIBLIOGRAPHIE	437

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie des sciences cognitives selon Varela (1993).....	81
Figure 2 : Modèle de la communication de Shannon et Weaver	86
Figure 3 : Schéma ethnosociolinguistique de la communication selon Blanchet.....	121
Figure 4 : Modèle stratifié de la pertinence selon Saracevic (2007)	176
Figure 5 : Schéma des clivages des pertinences en traduction	199
Figure 6 : Modèle ternaire de la pertinence inspiré de Hjørland and Christensen (2002)	200
Figure 7 : Schéma d'interaction des systèmes de pertinences selon Schütz	263
Figure 8 : Phases de constitution de corpus	299
Figure 9 : Structure du corpus d'étude selon la typologie de Wroblewski	302
Figure 10: Structure du corpus d'étude selon le type de discours	303
Figure 11 : Structure du corpus d'étude selon le genre de textes	304
Figure 12 : Réponses des professionnels du droit à la question n°4 de notre enquête en ligne sur l'évaluation des traductions.....	305
Figure 13 : Diagramme des réponses à la question n°12 de l'enquête en ligne sur l'évaluation des traductions par les professionnels du droit	401

Liste des copies d'écran

Copie d'écran 1: Description du corpus de textes en allemand.....	301
Copie d'écran 2 : Description du corpus de textes en français.....	301
Copie d'écran 3 : Exemple d'alignement avec l'outil Align Factory Light	308
Copie d'écran 4 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'annulation » (Word Smith)	309
Copie d'écran 5 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'arrêt » (Word Smith) ..	310
Copie d'écran 6 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'action » (Word Smith)	311
Copie d'écran 7 : Exemple de concordance réalisée pour le terme de « droit »	312
Copie d'écran 8 : Exemple de concordance pour le terme de « strangulatoire » dans le corpus d'étude	316
Copie d'écran 9 : Dictionnaire électronique Doucet/Fleck et Potonier	318
Copie d'écran 10 : Nuage de mots réalisé pour le terme de « distributeur »	328
Copie d'écran 11 : Nuage de mots réalisé pour le terme de « Vertriebshändler »	329
Copie d'écran 12 : Concordance réalisée pour le terme de « Nichtigkeit »	331
Copie d'écran 13 : Fréquence d'emploi des termes de « nullité » et « d'efficacité »	332

Copie d'écran 14 : Exemple de traduction du terme de « nullité » dans le corpus parallèle Linguee DE-FR.....	333
Copie d'écran 15 : Concordance pour le terme « d'arrêt au fond »	338
Copie d'écran 16 : Concordance pour le terme de « unverzüglich » à partir des corpus EUR-Lex Français et EUR-Lex Allemand 2/2016.....	343
Copie d'écran 17 : Nuage de mots pour le terme de « Relevanz » à partir du corpus EUR-Lex Allemand 2/2016.....	366
Copie d'écran 18 : La fréquence d'emploi des cooccurrents du terme de « Relevanz » dans le corpus EUR-Lex Allemand 2/2016.....	367
Copie d'écran 19 : Nuage de mots pour le terme de « pertinence » à partir corpus EUR-Lex Français 2/2016.....	368
Copie d'écran 20 : Fréquence d'emploi du terme de « Relevanz » et du terme de « pertinence » dans les corpus parallèles EUR-Lex Allemand 2/2016 et EUR-Lex Français 2/2016	369

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des bitextes.....	419
Annexe 2 : Enquête en ligne sur l'utilisation et l'évaluation des traductions juridiques spécialisées par les professionnels du droit.....	423
Annexe 3 : Abréviations pour les œuvres de Wittgenstein.....	432

Introduction

S'agissant du contexte de notre recherche, il convient d'observer qu'elle s'inscrit dans le vaste champ de ce que l'on appelle habituellement « la traduction pragmatique », c'est-à-dire la traduction à visée communicative et dont la particularité et la difficulté résultent du fait qu'elle se situe à l'intersection de diverses disciplines scientifiques (Froeliger, 2013c : 21). Plus particulièrement, notre recherche concerne la traduction juridique qui, à notre avis, fait partie de la traduction pragmatique, ne serait-ce que pour la simple raison que sa visée est précisément communicative et non esthétique comme c'est le cas de la traduction littéraire. La problématique de notre recherche concerne la question de savoir en quoi consiste une traduction intelligible et exploitable pour un praticien¹ du droit (magistrat ou avocat), c'est-à-dire une traduction qui s'inscrit dans le cadre d'une communication entre spécialistes. Une traduction exploitable pour le spécialiste est à rapprocher ici de la notion de Froeliger de « textes satisfaisants, c'est-à-dire, qui donnent l'impression (aux yeux de leurs destinataires) d'avoir été rédigés en langue originale par des spécialistes du sujet considéré » (2013c : 51). Notre recherche procède de cette interrogation fondamentale et concrète qui s'est élevée dans le cadre de notre pratique² professionnelle de la traduction juridique pendant plus de vingt ans dans la combinaison linguistique français-allemand et allemand-français. À ce titre, notre recherche est ancrée dans la réalité de l'activité traduisante. La question du caractère satisfaisant des traductions en tant que textes se pose avec acuité compte tenu du constat d'un échec relatif de la traduction dans la communication de spécialiste à spécialiste, et en particulier de l'échec de la traduction juridique qui « fait défaillance au sein des juridictions internationales » (Gréciano, 2011 : 119). Cet échec se manifeste dans le caractère peu satisfaisant des textes produits, d'une part, et dans la précarité de la position épistémologique du traducteur dans la communication spécialisée, d'autre part. Ces deux éléments se reflètent dans la critique quelquefois acerbe et maintes fois réitérée dont la traduction juridique fait l'objet de la part des professionnels du droit, et dans le postulat selon lequel seul un juriste serait à même de produire des traductions juridiques dignes de ce nom. Eu égard à ces insuffisances à la fois des traductions produites et des traducteurs, nous avons établi notre hypothèse de travail qui consiste à dire que l'échec relatif de l'opération de la traduction juridique – nonobstant son adéquation linguistique – s'explique par l'absence de pertinence de la traduction pour son

¹ Note : le terme de « praticien » renvoie ici à « Tout professionnel qui a dans l'effectuation de son métier une pratique » (Depraz, Varela, & Vermersch, 2011 : 38).

² Note : le terme de « pratique » désigne « l'effectuation d'une tâche, le fait même de la réaliser » (Depraz et al., 2011 : 38).

utilisateur. En d'autres termes, cela signifie que l'appareil conceptuel et terminologique ne vient pas à opérer ou opère insuffisamment, car les schèmes d'interprétation juridique pertinents pour le juriste utilisateur dans la langue cible ne sont pas suffisamment activés. Qui plus est, cela signifie également que le traducteur n'a pas été à même de saisir les éventuels phénomènes de l'aura du sens, c'est-à-dire de la prosodie sémantique. Nous pensons que la notion de pertinence est apte à décrire le mécanisme permettant de parvenir à produire un texte satisfaisant, c'est-à-dire écrit dans une langue la plus proche possible de l'expression spontanée des locuteurs natifs ce qui lui confère à la fois fluidité et caractère naturel (Salkie, 1997).

Notre recherche a pour objectif :

- a) De démontrer que le « caractère satisfaisant » d'une traduction s'exprime et se mesure en termes de pertinence.
- b) De mettre en exergue le mécanisme de pertinence à l'œuvre dans le processus de la traduction.
- c) De déterminer si ce mécanisme opère *a priori*, comme le prônent Sperber et Wilson (1989), ou *a posteriori*, comme l'indiquent, p. ex. les résultats de recherche en sciences de l'information.
- d) De mettre en exergue l'ancrage de la traduction et de l'activité traduisante dans une situation concrète et son caractère « *d'expérience vécue* » (Depraz et al., 2011 : 15), entendue comme « Quelque chose d'irréductiblement personnel, ce dont un sujet singulier fait l'épreuve à un instant donnée et en un lieu précis ».
- e) D'explicitier le rôle dévolu aux connaissances dans le processus de la traduction, d'une part et au regard du statut épistémologique du traducteur, d'autre part.
- f) Enfin, l'objectif de cette recherche consiste à cerner les contours d'une méthode permettant de produire en pratique des « textes satisfaisants » qu'il conviendrait alors de qualifier de *pertinents* pour les praticiens du droit. Cette méthode associe la notion de pertinence de Schütz et la notion d'usage de Wittgenstein.

En effet, la capacité d'écrire une traduction de la manière la plus naturelle possible dans la langue cible suppose une connaissance solide des usages en langue cible originale, telle qu'elle est utilisée par les locuteurs natifs (Loock, 2016 : 125).

Il s'agit donc d'esquisser une approche pragmatique de la traduction à partir de la notion de pertinence.

Cette approche présente un double intérêt :

- 1) En premier lieu, elle permet de dépasser l'approche logico-positiviste et « le tout terminologique », dans la mesure où elle ouvre la voie à une approche holistique intégrant le discours spécialisé grâce à la prise en compte des moyens d'expression linguistique propres à une langue de spécialité³ non seulement en termes de terminologie, mais aussi en termes de syntaxe et de stylistique (Gautier, 2014).
- 2) En second lieu, cette approche permet de dépasser le clivage de langue et de culture juridique qui sous-tend tout texte juridique inscrit dans un contexte international (Gréciano, 2011).

En revanche, il ne s'agit pas de formuler des principes a priori ayant vocation à se concrétiser dans une énième théorie de la traduction.

Pour corroborer notre hypothèse de travail, il semble nécessaire de ne pas se limiter aux paradigmes classiques de la traduction d'obédience linguistique ou cognitiviste. Au contraire, il importe de se tourner vers des cadres théoriques différents de la linguistique, en particulier vers les outils conceptuels fournis par la sociologie, la philosophie, l'herméneutique philosophique, la phénoménologie ou encore l'analyse du discours.

Bref, il s'agit d'adopter une approche interdisciplinaire de la traduction et de l'activité traduisante.

³ Pour la définition de la langue de spécialité, voir Lerat (1995).

0.1. L'approche interdisciplinaire de la traduction

La méthodologie interdisciplinaire, qui consiste à scruter d'autres disciplines pour trouver une approche novatrice est une méthode courante en sciences humaines, largement reconnue par la littérature, qui l'analyse comme une « stratégie indispensable en sciences humaines » (Boase-Baier, Fawcett & Wilson, 2014 : 3). Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour justifier l'approche interdisciplinaire en théorie de la traduction. Toutefois, avant de préciser plus avant les raisons de l'approche interdisciplinaire, il n'est pas inutile de préciser la notion de traductologie en tant qu'espace réflexif et de la distinguer de l'espace pratique dans lequel se déploie l'activité traduisante proprement dite.

La traductologie, définie comme « réflexion de la traduction sur elle-même à partir de sa nature d'expérience » (Berman, 1989 : 675) constitue une discipline scientifique à part entière. En effet, grâce aux mécanismes de reconnaissances, de consensus et d'acceptations dont elle s'est dotée, la traductologie est parvenue à devenir un véritable champ scientifique au sens de la définition de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire « un champ social avec ses rapports de force, ses monopoles, ses luttes et ses stratégies, ses intérêts et ses profits » (Bourdieu, 1976 : 89). En tant que champ scientifique *sui generis*, la traductologie est également « le lieu de lutte de concurrence qui a pour enjeu spécifique le monopole d'autorité scientifique, c'est-à-dire le pouvoir d'imposer une certaine définition du domaine » (Gambier, 2007 : 211) ce qui explique probablement sa résistance à l'égard des approches de l'activité traduisante qui s'écartent de la doxa en vigueur, p. ex. celles qui visent l'abandon du positivisme logique et du paradigme linguistique de la traduction pour placer la traduction « sous la rection du sens » (Rastier, 2011)

En tant qu'activité réflexive, la traductologie se situe « en apesanteur sociale produite par la posture scolastique entendue au sens d'un point de vue détaché de la réalité » (Gouanvic, 2007 : 81) et se distingue de l'espace dans lequel s'inscrit l'activité pratique de la traduction, qu'elle soit littéraire ou pragmatique. En effet, la traduction envisagée comme pratique, c'est-à-dire à la fois comme l'effectuation d'une tâche concrète et comme une expérience vécue (Depraz et al., 2011 : 38), ne constitue pas un champ scientifique, dans la mesure où les textes traduits appartiennent à divers champs spécifiques.

En d'autres termes, la traduction en tant que texte concret relève du champ scientifique auquel se rattache le texte source (p. ex. architecture, droit, médecine, chimie, etc.). La distinction entre le champ scientifique et l'espace où se déploie l'activité pratique de la traduction procède de la distinction entre connaissance savante et connaissance vulgaire (Walliser, 2015 : 8), la première étant l'apanage de la traductologie, la seconde étant associée à la pratique de la traduction. Cette dichotomie des savoirs n'est pas propre à la traductologie, dans la mesure où elle caractérise également la linguistique. En traductologie, comme en linguistique, la question du rapport entre connaissance vulgaire et connaissance savante se pose de manière spécifique. En effet, dans l'esprit du public, tout comme il n'est point besoin d'être linguiste pour parler une langue, nul besoin d'être traducteur pour traduire, dès lors que l'on parle au moins deux langues. Cette idée prend sa source dans le phénomène banal que tout individu parle au quotidien au moins une langue étrangère et qu'il est amené à faire de « la traduction », au moins de temps à autre. La distinction des savoirs évoquée précédemment pose donc la question de la spécificité des connaissances et de la compétence supplémentaire du traducteur qui lui permet de se distinguer de la pratique vulgaire de l'activité traduisante. La réponse à cette question n'est pas aisée, dans la mesure où la démarcation entre ces deux formes de savoirs est fluctuante et qu'ils s'influencent mutuellement. La connaissance savante du traductologue dépasse de loin la simple pratique de la traduction, dans la mesure où il cherche à comprendre le fonctionnement de la traduction et des mécanismes qui la sous-tendent et à décrire les méthodes permettant d'améliorer la traduction en tant qu'activité pratique, notamment eu égard à l'asymétrie des univers sémantiques et à l'homonymie des langues. Cependant, cette connaissance savante ne garantit pas pour autant la capacité de produire des « traductions satisfaisantes ».

En effet, la traduction envisagée comme pratique dépend de l'expérience individuelle et présente à ce titre toutes les caractéristiques de l'expérience vécue, c'est-à-dire qu'elle est concrète et individuée, centrée sur les paramètres spatio-temporels particuliers, à chaque fois nouvelle et différente (Depraz et al., 2011 : 15). Dans cet espace pratique où se déploie l'activité traduisante, les deux formes de connaissances s'imbriquent réciproquement dans la pratique même de la traduction, le traducteur étant alors à même de produire une traduction exploitable. Compte tenu de ce qui précède, il est patent que le présent travail de recherche se situe à l'intersection de l'espace réflexif de la traductologie et de l'espace pratique dans lequel se déploie l'activité traduisante

proprement dite. De fait, ce travail se trouve nécessairement affecté par la tension résultant du clivage entre la théorie et la pratique (Dewey, 2014 : 25) qui reste toujours d'actualité (Varela, Thompson, & Rosch, 1993 : 46). En traduction, cette tension se manifeste avec acuité dans la position paradoxale du traducteur vis-à-vis de son travail, et qui peut être comparée par analogie à la situation du sociologue vis-à-vis de ce qu'il observe. En effet, le traducteur peut être à la fois chercheur (traductologue) et praticien ce qui le place dans une posture de juge et partie (Gambier, 2007 : 208). Cela oblige le traducteur-chercheur, pour objectiver sa recherche, de tenir compte « du point de vue à partir duquel elle s'énonce en opérant un double retour réflexif sur la traduction proprement dite et sur l'agent traductologue » (Gouanvic, 2007 : 91).

Pour revenir à la justification de la méthodologie interdisciplinaire en théorie de la traduction, on peut observer en premier lieu qu'elle se justifie par le caractère intrinsèquement interdisciplinaire de la traductologie elle-même qui se situe « au carrefour de disciplines différentes et souvent plus structurées qu'elle » (Froeliger, 2013c : 27). La traductologie puise ainsi ses paradigmes théoriques dans de nombreuses autres disciplines, comme p. ex. la linguistique, la philosophie herméneutique, les sciences cognitives, etc. Cette diversité des sources est à l'origine des nombreux tournants qu'elle a connus au cours de son histoire et qui constituent autant de reflets de ses hésitations épistémologiques (Gambier, 2007 : 205). Cette diversité lui a valu d'être caractérisée comme « interdiscipline » (Tymoczko, 2007 : 52 ; Wilson, 2016 : 6) ou comme « polydiscipline » (Biel & Engberg, 2013 : 8), voire comme « transdiscipline » (Gambier, 2007 : 208).

La nature interdisciplinaire de la traductologie en tant que champ scientifique et de l'activité traduisante en tant que pratique nécessitent et autorisent un certain éclectisme méthodologique (Biel & Engberg, 2013). À cet égard, il semble néanmoins important de préciser que les correspondances et associations des théories proposées n'ont pas de valeur d'identification, dans la mesure où chaque théorie pose des concepts propres, insusceptibles d'être transposés rigoureusement d'une théorie à l'autre. Mais l'analogie produite par ces associations peut néanmoins se révéler heuristique. En second lieu, l'approche interdisciplinaire se justifie par l'échec du paradigme de l'équivalence (Renn, 2006; Wilson, 2016), dû notamment à son inadéquation pour rendre compte des mécanismes de la traduction (Siever, 2010). Nous développerons ce point un peu plus loin.

En troisième lieu, l'approche interdisciplinaire trouve sa justification dans notre pratique personnelle de la traduction juridique depuis plus de vingt ans. En effet, l'expérience accumulée dans ce domaine nous conduit à penser que la linguistique, du moins dans la conception classique logico-positiviste qu'elle se fait de la traduction, n'est pas à même d'offrir au traducteur une méthode de travail tant soit peu efficace dans le travail quotidien. En effet, quand bien même la linguistique continue de dominer la traductologie, elle « ne suffit pas à l'expliquer toute entière » (Froeliger, 2013c : 27), car ses outils théoriques sont inaptes à rendre compte de tous les aspects que met en jeu la traduction en général, et la traduction juridique en particulier. La raison de cette inaptitude réside, d'une part, dans le fait que la nature même de la communication est linguistique en partie seulement (Froeliger, 2013c : 69) et, d'autre part, dans la nature de l'objet même de la linguistique. Elle se définit comme « une science qui a pour objet l'étude du langage, des langues envisagées comme systèmes sous leurs aspects phonologiques, syntaxiques, lexicaux et sémantiques »⁴. Il en résulte que la linguistique se focalise sur l'étude de différentes unités linguistiques, de leurs formes et de leurs fonctions sans pour autant se préoccuper nécessairement du sens exprimé par ces formes. En outre, l'inaptitude de la linguistique à rendre compte du phénomène de la traduction procède, nous semble-t-il, de la conception linguistique de la signification, issue de la tradition logico-positiviste selon Frege, Russell et Carnap, qui de nos jours influence encore notablement la théorie de la traduction.

Dans cette approche classique, la signification renvoie soit à un objet existant dans la réalité, soit à un objet abstrait, soit à une représentation mentale (Hacker, 1997 : 194). Son postulat fondamental consiste à concevoir « une relation interne incontestable entre la pensée, la langue et la réalité » (Hacker, 1997 : 69), cette relation étant caractérisée par la référence à la pensée et la prééminence de la dénotation et de la description (Hacker, 1997 : 239). Cette conception réduit la signification à une caractéristique inhérente au texte ou aux mots ce qui permet d'attribuer au texte source et cible la même signification. Un statut objectif est ainsi conféré à la signification de façon à la concevoir comme indépendante de toute interprétation. Or, si la traduction en tant qu'acte de langage opère bien sur les unités linguistiques, il n'en reste pas moins qu'elle ne saurait se réduire à cette approche purement linguistique en tant qu'acte de communication, puisque – comme l'observe Froeliger – « la traduction est bien plus qu'un service

⁴ Source : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/linguistique>.

linguistique : c'est une opération de communication référée au réel » (2013c : 70). En raison de cette inscription dans le réel, ce que l'on traduit ce ne sont pas les mots, mais le sens du texte qui se construit sur le plan transphrastique. Or contrairement au principe de compositionnalité, le sens d'un texte ne résulte pas de la somme des mots qui le composent, mais s'élabore dans l'interprétation (Schütz, 2004a ; Rastier, 2001 ; Siever, 2010). Le sens étant défini comme le résultat de l'interprétation (Schütz, 2003a : 184), celle-ci se trouve de facto au cœur de l'activité traduisante. La tradition logico-grammaticale définit l'interprétation comme « l'identification d'une relation de représentation ». Ce faisant, elle occulte les quatre éléments fondamentaux de l'interprétation, à savoir : un sujet interprète situé, une pratique sociale, une action et une temporalité (Rastier, 1999 : 9) afin de pouvoir réduire le sens à la signification.

L'inadéquation du modèle logico-positiviste de l'interprétation en matière de traduction est évidente, dans la mesure où la traduction ne saurait faire abstraction de ces facteurs, car l'activité traduisante et « les textes à traduire font partie intégrante du monde qui nous entoure » (Cao, 2007b : 47). En d'autres termes, cela signifie qu'aussi bien les textes que l'activité traduisante s'ancrent dans ce qu'Husserl et Schütz ont appelé « le monde de la vie » (2003a : 327) qui sert de fondement de sens à toute action, et donc à l'interprétation. Tout individu en tant qu'interprète et toute pratique sociale d'interprétation se caractérisent par leur inscription singulière dans le monde de la vie ce qui fait de l'interprétation un processus ouvert (Siever, 2010).

En effet, les modalités d'appropriation pratiques et théoriques du monde de la vie, et donc les modalités qui président à la constitution du sens au sein de chaque univers sémantique, varient d'une langue à l'autre. Cependant, abandonner la tradition logico-positiviste pour placer le texte, l'interprétation et le sens au cœur de l'activité traduisante n'est pas sans risque et emporte un certain nombre de conséquences. En premier lieu, cela implique l'abandon du postulat de la détermination du sens (Wittgenstein, 2015a : 79) et de celui d'une isomorphie entre la langue et la réalité permettant un transfert linéaire de signification d'une langue à l'autre. En l'absence de cette isomorphie (Hacker, 1997 : 154), la traduction conçue en termes « d'une transposition linéaire de la signification » est nécessairement vouée à l'échec (Renn, 2006 : 157). D'où la faillite de l'équivalence (Wilson, 2016 : 69).

En second lieu, l'abandon du positivisme logique suppose d'abandonner le paradigme classique de la communication conçue en termes de transfert de sens « de façon à conserver ce qui reste d'invariant dans l'information » (Stegmaier, 2016 : 174), ce paradigme étant fondé sur l'idée qu'il existerait « un sens littéral, immédiatement identifiable qu'il suffirait de 'dévoiler' » (Rastier, 2003a : 138). En troisième lieu, l'abandon du positivisme logique suppose de reconsidérer le statut de la notion d'équivalence pour parvenir à « une définition *a posteriori* d'équivalence » (Tymoczko, 2006 : 23). Cela reviendrait, en définitive, à la redéfinir en termes de pertinence entendue comme corrélat du sens (Schütz, 2004b : 49) et ne préexistant pas.

Les développements ci-dessus sur le caractère inter- voire polydisciplinaire de la traduction font apparaître que la linguistique, nonobstant l'importance de ses outils théoriques et méthodologiques, ne peut prétendre au statut d'un cadre de référence exclusif et exhaustif de la traduction, mais que celle-ci est fondée à mettre en œuvre des outils méthodologiques proposés par d'autres disciplines de sciences humaines pour développer une méthode permettant de produire des textes satisfaisants, c'est-à-dire pertinents. En définitive, c'est le caractère intrinsèquement interdisciplinaire du discours en tant qu'objet de la traduction qui justifie l'approche interdisciplinaire en traductologie.

Méthodologiquement, le point de départ de notre recherche consiste à constater l'échec du paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction, le point d'arrivée étant l'exploitation de la théorie de la pertinence élaborée par le sociologue et juriste autrichien, Alfred Schütz.

Cette démarche nous permet de proposer une approche de la traduction fondée sur la notion de pertinence. Une telle approche est éminemment pragmatique en ce sens qu'elle tient compte de l'inscription de la traduction et du traducteur dans une situation concrète dans laquelle il est confronté à des problèmes concrets de traduction afin de reconstituer le sens du texte source de manière adéquate dans un autre univers sémantique. Si l'on considère la traduction de ce point de vue, la pertinence articule le lien entre le général (la théorie) et le concret (la pratique) dans une mise en œuvre pratique par un individu socialisé.

0.2. L'approche pragmatique de la traduction

Que l'on envisage la traduction du point de vue de la praxis et de la pratique ou d'un point de vue de l'activité sociale caractérisée par son inscription dans un contexte social et par le fait qu'elle est toujours pratiquée par des individus socialisés (Tyulenev, 2014 : 5), voire du point de vue d'un « événement social interactif » (Wolf & Fukari, 2007 : 9), toutes ces approches autorisent une approche pragmatique – désormais classique – de la traduction et de l'activité traduisante.

Malinowski soulignait déjà l'importance de l'inscription de la traduction dans une situation lorsqu'il indiquait (1966 : 300)

*« Les expressions qui relèvent de l'ordre social, des croyances ou des mœurs et qui n'ont pas d'équivalent direct dans les langues européennes ne peuvent être traduites en anglais qu'en expliquant le sens de chacune de ces expressions, cette explication devant prendre en compte la sociologie, la culture, et la tradition de la population indigène, au lieu de chercher à donner un équivalent imaginaire – faute de pouvoir en trouver un ».*⁵

L'inscription de la traduction dans l'action, et en particulier dans *la praxis*, fait partie du canon classique de la théorie de la traduction depuis qu'elle a également été affirmée par Hans Vermeer. En effet, pour Vermeer, la vocation de la traduction consiste à résoudre un problème pratique et à permettre, en tant qu'acte de communication, de modifier l'état du monde. C'est pourquoi il qualifie la traduction (2008 : 9).

*« D'une action située, dépendante de nombreux facteurs, qui ancre l'acte de traduire dans son contexte social et qui prend en considération la nature partiellement imprédictible de la construction du sens ».*⁶

⁵ Traduit par nos soins : « Can only be translated into English, not by giving their imaginary equivalent – a one obviously cannot be found – but by explaining the meaning of each of them through an exact ethnographic account of sociology, culture and tradition of the native community ».

⁶ Traduit par nos soins : « Translation is an action situated among and dependent on multiple factors which integrated the act of translation into its social context and took into account the partly impredictive nature of the construction of meaning ». Ce passage est cité par (Martín de León, 2008 : 9).

Notons au passage que cette définition de la communication converge avec celle de Schütz qui conçoit la communication comme « un agir visant à modifier l'environnement » (Schütz, 2003a : 23).

S'agissant de la notion de *praxis*, elle revêt une signification capitale, dans la mesure où « la praxis constitue une forme de vie culturelle et le type élémentaire de traduction » (Renn, 2006 : 185). Pour preuve peut servir le phénomène maintes fois observé de « traduction quotidienne » qui, selon Srubar, est apte à constituer un modèle de la traduction (2009 : 155). L'approche pragmatique de la traduction peut également être fondée sur certains éléments de la pensée de Ludwig Wittgenstein, et notamment sur sa conception de l'usage comme facteur constitutif de la signification (2004 : 50). Dans ses *Recherches Philosophiques*, § 206, Wittgenstein indique en effet : « La manière d'agir commune aux hommes est le système de référence au moyen duquel nous interprétons une langue qui nous est étrangère » (2004 : 128). Dès lors, c'est cette manière d'agir qui constitue le vecteur de la signification. Dans la traduction, ce sont donc « les actions et leur signification qui importent » (Renn, 2006 : 172).

Schütz considère également que la langue n'est pas l'unique vecteur de la signification (2003b : 210)⁷, dans la mesure où

« Toute langue en tant que moyen de communication appartient au monde intersubjectif de l'action et résiste de ce fait obstinément à toute tentative d'être utilisée comme porteuse de signification. Ce fait est à l'origine de formes multiples de la communication indirecte ».

Cependant, une approche pragmatique de la traduction ne signifie nullement que l'acculturation, fût-elle réflexive (Srubar, 2009) doit régner sans partage et jusqu'à effacer tout élément d'altérité que comporte le texte source de façon à faire croire en une isomorphie des cultures ou des systèmes juridiques. Cependant, il importe de nuancer ce discours sur l'altérité en gardant présent à l'esprit qu'en traduction « trop d'étrangeté tue l'étranger » (Cassin, 2016 : 188).

⁷ Traduit par nos soins : « Jede Sprache gehört als Kommunikationsmittel zur intersubjektiven Welt des Wirkens und sperrt sich deswegen hartnäckig gegen jeden Versuch, als Träger von Bedeutungen zu dienen (...). Diese Tatsache führt zu den vielfältigen Formen der indirekten Mitteilung ».

En définitive, toute attitude excessive dans l'approche du texte, qu'elle soit « sourcière » ou « cibliste », c'est-à-dire tant une exotisation qu'une acculturation excessive nuit à la traduction. Ce qui permet au traducteur de restituer de manière adéquate les éléments d'altérité du discours étranger tout en produisant un « texte qui a du sens » c'est sa capacité à définir la situation concrète dans laquelle s'inscrit le texte source et à comprendre les systèmes de pertinences qui opèrent de manière latente. Mais il va de soi qu'avant de pouvoir restituer quoi que ce soit du texte source, il faut le comprendre. La compréhension exige l'interprétation, c'est-à-dire « l'art de comprendre », qui est une compréhension méthodique au sens de Dilthey, les règles de l'interprétation étant définies par l'herméneutique (Berner, 2007 : 44). Pas de traduction donc sans interprétation ni sans compréhension. Mais cette position doit également être modulée à un double niveau.

En premier lieu, il convient d'observer que l'exigence d'une compréhension totale, tout comme celle d'une connaissance totale est impossible à satisfaire (Schütz, 2004b : 205).

L'impossibilité de compréhension totale résulte du fait que la compréhension du discours d'autrui est une notion limite⁸, même dans les conditions optimales d'interprétation (Schütz, 2004b : 123).

En second lieu, il convient d'observer « qu'une compréhension fine n'est pas le gage d'une bonne traduction » (Froeliger, 2013c : 255). Pour notre part, nous souscrivons à cette opinion et estimons que la compréhension que l'on exige du traducteur devrait, à notre sens, intégrer également la compréhension des pertinences tant thématiques (élément épistémologique) qu'interprétatives (interprétation proprement dite déterminée par les schèmes interprétatifs spécifiques imposés par la culture et la langue) et motivationnelles (finalité de la traduction) pour permettre de restituer le sens du discours étranger, et donc aussi les éléments d'altérité qu'il comporte.

La traduction en tant que communication interculturelle, c'est-à-dire une communication opérant sur des systèmes linguistiques et culturels différents, est nécessairement confrontée au phénomène de « transdifférence » (Srubar, 2009) qu'elle a vocation à surmonter, du moins dans une certaine mesure, pour construire une base commune de compréhension dans le texte traduit. Srubar définit la notion de « transdifférence »

⁸ Note : notre traduction du terme de « Limesbegriff » utilisé par Schütz.

comme « des processus de constitution de sens où deux ou plusieurs univers de sens sont mis en relation sans pour autant niveler leur altérité ou leur différence réciproque » (2009 : 129). La « transdifférence », qui fait écho à la notion de sens défini par Luhmann comme « l'acquisition de signifiante dans la différence » (Tyulenev, 2012 : 171), comprise en tant que coprésence des sémantiques différentes, voire contradictoires, est bien le terrain d'action du traducteur au sein duquel il est appelé à se mouvoir simultanément pour construire le sens de son texte à partir des éléments sémantiquement hétérogènes présents dans le texte source.

En raison de cette hétérogénéité, ces constructions interprétatives sont nécessairement marquées par un caractère de transitivité temporaire. En d'autres termes, cela signifie que l'interprétation du traducteur n'est pas stable dans le temps. Ce processus de mise en relation de deux univers sémantiques fondamentalement différents est à l'origine de l'incertitude dans la traduction due à la difficulté de choisir entre les interprétations concurrentes et aux contradictions qui affectent ce choix. La compréhension par le traducteur des pertinences intrinsèques à ces différentes sémantiques, qui commandent leur mode spécifique de constitution de sens et donc l'interprétation, faciliterait de manière significative ce choix, et de ce fait, l'élaboration des constructions interprétatives adéquates permettant de reconstruire le sens du texte source dans la traduction de façon à aboutir à un texte satisfaisant.

Après cette brève digression à caractère historique, une clarification terminologique s'impose. En effet, le terme « pragmatique » induit un certain flou conceptuel en raison de la diversité de ses acceptions, dans la mesure où il renvoie au moins à six acceptions différentes (linguistique, philosophique, courant, sémiotique, idéologique, etc.) (Froeliger, 2013c : introduction, xi). Cette diversité des acceptions prive le terme de sa substance et contribue à sa dilution.

Dans un premier temps, il n'est pas inutile d'observer que le vocable « pragmatique » renvoie d'une part à la « praxis » et à la « pratique » et qu'il définit, d'autre part, un pan entier de la traduction inscrite dans la *praxis*, et donc ancrée dans le réel.

S'agissant de la première acception, la traduction est « pragmatique », dans la mesure où elle relève à la fois d'une « praxis » et d'une « pratique ».

La traduction participe d'une « praxis » en ce qu'elle vise une « transformation de la réalité objective par l'agir » (Depraz et al., 2011 : 38). Elle constitue une « pratique » en ce qu'elle implique une décision, un choix et, au sens concret, en ce qu'elle correspond « au fait même d'effectuer une tâche » (2011 : 38), c'est-à-dire de produire un texte concret. Cette conception de la traduction comme « pratique » converge avec la vision de Charles Le Blanc pour lequel la traduction est par définition indissociable de la pratique (2009 : 60). À ce titre, elle implique systématiquement le problème du choix qui est constitutif d'une « catégorie fondamentale » de la traduction (2009 : 50).

Comme mentionné précédemment, la traduction en tant que « praxis » et « pratique », est toujours dépendante de l'expérience vécue d'un individu et présente toutes les caractéristiques de celle-ci. C'est pourquoi, dans la réflexion sur la traduction en tant que « praxis » et « pratique » il s'agit de mettre l'accent sur la mise en œuvre des techniques et de savoir-faire concrets dans le processus de traduction et, corrélativement de mettre en exergue l'importance de l'adaptation à la situation concrète (Depraz et al., 2011 : 38).

S'agissant de la seconde acception du terme « pragmatique » au sens d'une « traduction pragmatique », il a été introduit par Jean Delisle (Froeliger, 2013a : 4). Il désigne – par opposition à la traduction littéraire – le vaste champ de la traduction « ayant avant tout une visée de communication » (Froeliger, 2013c : 31). Elle se définit, en convergence avec nos développements ci-dessus, comme « une pratique qui a pour préoccupation la production de textes pourvus d'un sens⁹ par rapport à un référent » (Froeliger, 2013c : 231).

Cette définition de la traduction pragmatique nous paraît intéressante, dans la mesure où elle permet de la distinguer de la traduction littéraire et de la traduction générale, et de préciser ses principales caractéristiques. Pour Froeliger, l'archétype de la traduction pragmatique est « la traduction des textes techniques et scientifiques, c'est-à-dire rédigés par des spécialistes d'un domaine pour d'autres spécialistes de ce même domaine, et faisant appel à ce que l'on nomme la langue de spécialité » (2013c : 15). La traduction technique présente selon cet auteur toutes les caractéristiques heuristiques et esthétiques « que l'on retrouvera dans les autres champs couverts par la traduction

⁹ Note : nous soulignons.

pragmatique : clarté, concision, visée communicative, orientation vers la cible, et donc désacralisation du texte source » (Froeliger, 2013c , ibid.).

Il nous semble utile de relever que cette définition de la traduction pragmatique – nonobstant son intérêt – procède du paradigme communicationnel fondé sur le modèle linéaire de la communication de type émetteur-récepteur, dans la mesure où « on s'attache à transmettre essentiellement un message » (Froeliger, 2013c : 60). Si nous souscrivons à la première partie de cette définition et partageons l'opinion selon laquelle la vocation de toute traduction pragmatique réside dans sa visée communicative, dans la mesure où elle doit correspondre à « ce à quoi doit servir le texte d'arrivée aux yeux de ses destinataires et utilisateurs » (Froeliger, 2013c : 29), nous divergeons sur la seconde partie de cette définition.

En effet, nous pensons que l'objet de la traduction ne réside pas dans la transmission d'un message, mais qu'il consiste à reconstruire, voire à « faire-émerger » le sens du texte de départ dans le texte d'arrivée, cette opération d'élaboration du sens s'effectuant dans le médium de l'interprétation par le traducteur.

0.3. L'approche phénoménologique de la traduction

Dans les développements qui précèdent, nous avons insisté à plusieurs reprises sur le fait que la traduction puisse se concevoir à la fois comme une *praxis* et comme une *pratique*. Elle est une *praxis* en ce qu'elle permet la transformation de la réalité par l'agir, dans la mesure où le traducteur « transforme » par son action le texte source en texte cible en reconstituant le sens du premier dans le second. C'est pour quoi « Traduire c'est transmuier une langue en une autre langue, un texte en un autre texte » (Prete, 2013 : 9). Mais la traduction est également une *pratique* dans le double sens de ce vocable en ce qu'elle implique par définition une décision, c'est-à-dire un choix, d'une part, et en ce qu'elle s'accomplit dans l'effectuation d'une tâche concrète, d'autre part (Depraz et al., 2011 : 38). Nous avons également exposé que la question de constitution du sens relève de la problématique *sui generis* de la traduction. Compte tenu de ces éléments, il existe une approche qui semble particulièrement adéquate à la description de l'activité traduisante, à savoir l'approche phénoménologique.

Dans son usage consacré, le terme « phénoménologie » renvoie au courant de pensée inspirée par la philosophie d'Edmund Husserl, et en particulier à sa méthode de réduction phénoménologique. Mais dans son acception générale, la phénoménologie renvoie à l'étude des phénomènes qui peuvent être internes ou externes. Un phénomène est un « *datum* phénoménologique » dont la nature est très proche de l'expérience vécue (Depraz et al., 2011 : 185).

L'approche phénoménologique de la traduction se justifie à plusieurs titres. En premier lieu, la traduction en tant que phénomène est accessible à l'observation et à la description. Dans cette perspective, elle peut s'analyser comme une expérience vécue à laquelle on accède à la première personne et qui présente à ce titre toutes ses caractéristiques (Depraz et al., 2011 : 15).

La praxis et la pratique de la traduction participent d'une expérience vécue qui consiste à faire émerger le sens d'un texte dans le médium du traducteur et qui s'inscrit dans le monde de la vie quotidienne (« *Alltagswelt* »), communicatif et intersubjectif a priori (Schütz, 2003a : 148), ce monde étant le lieu de la communication par excellence (Schütz, 2011 : 181). En tant qu'opération de communication non pas tant référée au réel, mais ancrée dans le réel, la traduction s'inscrit nécessairement dans un monde social dans lequel la théorie « poursuit toujours un but pratique » (Varela et al., 1993 : 52). Dans cette perspective, il apparaît que la traduction est inextricablement liée à l'expérience et peut être rapprochée de la notion de « cognition incarnée », proposée par Varela et définie comme « une action incarnée, dépendante de l'activité et de l'expérience du sujet » (1993 : 211).

En second lieu, l'approche phénoménologique de la traduction et de l'activité traduisante se justifie, dans la mesure où la méthode de la phénoménologie, qui consiste à mettre en suspens la conception naïve de la traduction telle qu'elle se manifeste dans l'attitude naturelle de tout profane de la traduction et la mise en suspens de la conception logico-positiviste et cognitiviste de la traduction au sens d'un transfert linéaire de signification d'une langue à l'autre, permet de mettre en exergue l'inscription de toute traduction et de l'activité traduisante dans le monde de la vie, mentionnée précédemment. Une telle mise en suspens permet de révéler un aspect jusqu'à présent tellement évident de la traduction qu'il reste en règle générale présumé et non questionné.

En troisième lieu, l'approche phénoménologique se justifie, dans la mesure où le traducteur opère d'abord sur une langue et un texte en tant que phénomène au sens originel de ce qui est donné. Or « ce qui m'est donné n'est pas un symptôme ou un signe d'une réalité qui serait cachée et révélée par lui. Il est la réalité » (Laugier, 2009a : 83). C'est précisément cette réalité, et non des contenus mentaux de quelque nature que ce soit, que le traducteur est appelé à observer et à transmuter.

Enfin, l'approche phénoménologique se justifie, dans la mesure où la phénoménologie pose la question de la constitution du sens et de ses mécanismes. En particulier, la théorie de la pertinence d'Alfred Schütz semble adéquate, car elle traite précisément de la genèse du sens et de ses mécanismes dans un monde a priori social, et explicite notamment le rôle de la sélection des éléments sémantiques à retenir dans le cadre d'une interprétation. Si pour Varela le sens se définit comme le produit d'une décision (Varela, 1989), il est pour Schütz le produit de l'interprétation (Schütz, 2003a : 184). Il nous semble que ces deux approches puissent être associées, dans la mesure où il est possible de considérer que le traducteur fait émerger le sens d'un texte à traduire par les décisions d'interprétation qu'il prend, c'est-à-dire les sélections des éléments sémantiques qu'il opère dans un processus dont les pôles sont le texte source, le traducteur et le texte cible en cours de création, ces trois pôles s'influençant de manière réciproque et récursive. Dès lors, le sens construit dans la traduction apparaît comme une propriété émergente du texte (Varela et al., 1993 : 16), la pertinence étant coextensive du sens. Dans cette perspective, le texte traduit peut être considéré comme un « acte enacté » : le sens ne préexistant pas, il est à chaque fois « enacté dans des situations particulières » (Varela et al., 1993 : 143) l'enaction consistant à (1989 : 91).

« Poser des questions pertinentes¹⁰ qui ne sont pas prédéfinies, mais enactées, c'est-à-dire qu'on les fait-émerger sur un arrière-plan, et les critères de la pertinence sont dictés par notre sens commun de manière toujours contextuelle ».

Dans la perspective phénoménologique, l'approche de Schütz se distingue par le fait de permettre de dépasser l'aspect purement subjectif et solipsiste de la constitution du sens. Schütz y parvient d'une part en plaçant la communication dans le monde de la vie quotidienne qu'il caractérise comme un espace intersubjectif (2003a : 148) et social,

¹⁰ Nous soulignons.

c'est-à-dire partagé par des individus (2003a : 193) et pris pour évident (2003a : 150). D'autre part, il y parvient en fondant la communication sur la relation de réciprocité directe dite « la relation face-à-face », c'est-à-dire une relation qui suppose le partage du temps et de l'espace par les partenaires de communication (2003a : 195).

La compréhension réciproque et l'accord intersubjectif des partenaires de communication permettent de créer ce que Schütz appelle « un environnement commun communicatif » (2003a : 151)¹¹, c'est-à-dire en d'autres termes, un espace partagé de communication.

0.4. La question de l'accès au sens en tant que problématique *sui generis* de la traduction

Comme nous l'avons observé plus haut, la problématique du caractère satisfaisant de la traduction juridique pour son utilisateur, qui constitue notre problématique de recherche, renvoie à la question d'accès au sens.

Considérer que l'accès au sens constitue la problématique *sui generis* de la traduction en ce qu'elle vise à reconstituer le sens d'un texte ou d'un discours d'une langue en une autre, pose un certain nombre de questions et entraîne des conséquences importantes. En effet, le sens d'un texte n'étant accessible que par l'opération d'interprétation, qui a pour objet un discours et un texte, se pose ainsi la question de la définition des notions d'interprétation, de discours et de texte. S'agissant du discours, il ne saurait être défini comme une unité linguistique, dans la mesure où il est la résultante des informations linguistiques et des éléments situationnels (Roulet, Fillietaz, & Grobet, 2001 : 331). C'est pourquoi « le sens discursif d'un énoncé dépend de la prise en compte de la situation dans laquelle il est produit et d'une interdiscursivité (ensemble de discours) que les sujets ont besoin de mobiliser » (Charaudeau, 2005). La situation et l'interdiscursivité sont constitutives d'une pratique et c'est ce que Wittgenstein met en exergue lorsqu'il précise : « Ce qui se produit en ce moment a une signification – dans ce contexte. C'est le contexte qui lui confère son importance », RP, § 583 (2004 : 218). S'agissant du texte, il a fait l'objet d'une pléthore de définitions.

¹¹ Traduit par nos soins : « Durch wechselseitiges Verstehen und Einverständnis wird somit eine gemeinsame kommunikative Umwelt geschaffen ».

Ainsi, p. ex., « Le Dictionnaire d'analyse du discours » cite la définition d'Halliday qui définit le texte comme « une unité d'usage de la langue dans une situation d'interaction et une unité sémantique » (2002 : 571). Cette unité se caractérise en outre par « une unité de signification en contexte. Cela signifie que le texte en tant qu'entité se réfère à l'environnement dans lequel il est placé » (2002 : 571). Le texte constitue « une unité sémantique supérieure à la phrase », donc un terrain spécifique de signification que Harris appelle « transphrastique » (Lacour, 2010). Pour Paul Ricœur, « la notion de texte est une catégorie du discours ». Or, le discours n'est pas réductible à *la communication immédiate* même s'il commence avec elle. L'écart instauré par le texte entre la signification et la situation initiale d'énonciation « modifie le régime de la signification, dans la mesure où le discours s'émancipe par rapport à ses trois pôles initiaux : l'intention de l'auteur, la référence ostensive, le destinataire primitif » (Lacour, 2010 : 3). Ricœur distingue plusieurs niveaux de signification, à savoir :

- a) Le mot,
- b) La phrase,
- c) Le texte,
- d) La culture.

Seuls les trois derniers niveaux sont considérés comme constitutifs de sens (Lacour, 2009 : 97). C'est une opinion à laquelle nous souscrivons, dans la mesure où la pratique de la traduction confirme à maintes reprises que le mot ne déploie son potentiel de signification et d'évocation que lorsqu'il est placé non seulement dans son co-texte, son contexte, mais aussi dans la situation concrète dans laquelle s'inscrit le texte à traduire. Quel que soit le niveau de constitution de sens, trois constantes majeures déterminent tout processus significatif :

- 1) Le monde de la vie en tant que matrice originale de toute signification,
- 2) La conscience subjective, c'est-à-dire l'individu,
- 3) Le facteur intersubjectif, c'est-à-dire l'interaction avec autrui (Butnaru, 2009 : 192).

Comme nous l'avons observé ci-dessus, la question du sens se pose avec acuité en traduction dans la mesure où « le sens des textes ne leur est pas immanent » (Rastier, 2001 : 277). Mais le sens reconstitué dans et par la traduction n'est point « l'introuvable sens identique, censé rendre équivalentes deux versions du même propos » (Ricoeur, 2001). En effet, le sens reconstitué dans la traduction s'élabore dans un processus triadique qui s'inscrit dans l'interprétation effectuée par le traducteur à partir de son inscription individuelle dans le monde de la vie (« *Lebenswelt* »), c'est-à-dire dans « l'appropriation *hic et nunc* de l'intention du texte » (Ricoeur, 1986), cette interprétation étant nécessairement subjective, le sens objectif que revêt le texte par rapport à un univers de significations donné et, enfin, l'actualisation de ce sens opérée par le lecteur de la traduction. Les pôles de ce processus sont donc le texte, le traducteur et l'utilisateur de la traduction, chacun pris dans sa situation particulière. Si l'on considère le mot « *sens* » dans une autre acception, la dynamique qui préside à cette reconstitution du sens d'un texte consiste à retrouver la direction dans laquelle le texte veut conduire son lecteur. C'est pourquoi, « interpréter un texte, c'est prendre le chemin qu'il ouvre, se mettre en route vers *l'orient* du texte » (Ricoeur, 1986 : 156). Il en résulte une imbrication entre l'interprétation et l'orientation. Or, toute orientation est tributaire de l'horizon du lecteur et de la situation concrète dans laquelle il s'inscrit. C'est la raison pour laquelle Rastier observe que le sens d'un texte « est immanent à la pratique de l'interprétation » (2001 : 277). Si l'interprétation est une pratique, elle s'inscrit nécessairement dans un cadre praxéologique et dépend de la situation. D'où l'importance de l'inscription de la traduction dans la situation concrète, tant en ce qui concerne la situation de production de la traduction et la situation de réception de la traduction en tant que produit fini. Il en résulte que le sens que fixe le traducteur par son travail résulte d'un processus de co-construction qui se déroule en trois phases distinctes : la production, le produit fini et la réception, ces trois phases correspondant aux trois « lieux de pertinence » (Charaudeau, 2004).

En outre, considérer que le sens constitue la problématique cruciale de la traduction n'est pas sans risque et emporte un certain nombre de conséquences à caractère plus fondamental, dans la mesure où cela implique d'abandonner le paradigme linguistique de la traduction, fondé sur la conception logico-positiviste de la signification.

L'abandon de ce paradigme entraîne à son tour l'abandon du postulat de la détermination du sens (Wittgenstein, 2015a : 79 ; RP, § 107), et de celui d'une isomorphie entre la langue et la réalité permettant un transfert linéaire de la signification d'une langue à l'autre. La rupture avec l'approche exclusivement linguistique de la traduction permet de mettre en exergue l'asymétrie des conditions de la constitution du sens et les processus de médiation nécessaires de façon à envisager l'activité traduisante et la traduction comme un « évènement social interactif » (Wolf & Fukari, 2007 : 9).

La rupture avec l'approche purement linguistique de la traduction permet d'envisager la question du caractère satisfaisant des traductions juridiques en des termes différents, à savoir :

- En termes de constitution du sens d'une traduction ; elle renvoie donc à la théorie de l'édification du sens et à la notion de pertinence (Schütz, Berner) ;
- En termes d'orientation dans un système de pensée étranger, p. ex. le droit (Stegmaier, 2008) ;
- En termes de qualité envisagée non pas dans la perspective du « *business process reengineering* » (Hammer & Champy, 1993), mais du point de vue de l'exigence d'intelligibilité d'une traduction pour son utilisateur. Cette approche appelle une esthétique de la réception de la traduction.

Nous avons choisi d'aborder la question du caractère satisfaisant des traductions juridiques, c'est-à-dire notre problématique de recherche, à partir de la problématique de la constitution du sens en traduction et en particulier à partir de la théorie de la pertinence d'Alfred Schütz. Il nous semble, en effet, que la notion de pertinence, qui constitue le pivot de sa théorie, soit apte, d'une part, à définir la nature de la relation entre le texte source et le texte cible dont Koller (2011) a postulé l'existence sans pour autant la définir. D'autre part, la notion de pertinence semble également apte à rendre compte du processus significatif dès lors qu'elle est coextensive du sens, comme l'observe Schütz : « Sens et pertinence : manifestement corollaires : seuls des éléments pertinents sont aptes à former des contextes de sens » (2004b : 49).¹²

¹² Traduit par nos soins : « Relevanz und Sinn. Offenbar Korrelativa: Nur zwischen Relevantem bestehen Sinnzusammenhänge ».

En outre, pour Schütz, la pertinence joue un rôle crucial dans le processus de la compréhension, puisque « comprendre signifie établir une relation de pertinence » (2004b : 47). Il en résulte que la pertinence est coextensive à la fois du sens et de la compréhension. Le lien entre pertinence et traduction devient obvie lorsqu'on garde présent à l'esprit l'affirmation de Georges Steiner selon lequel toute compréhension s'articule sur le mode de la traduction¹³, puisque « comprendre c'est traduire » (Froeliger, 2013a : 7). Qui plus est, la notion de pertinence permet de rendre compte du mécanisme de sélection à l'œuvre dans toute opération de constitution du sens d'un texte ou d'un discours, et donc dans l'interprétation et dans la traduction.

Ainsi, la notion de pertinence dans l'acception que lui a donnée Schütz permet d'expliquer le mécanisme du choix des solutions de traduction ce que les approches cognitivistes ne sont pas en mesure de faire (Froeliger, 2013a : 7).

Dans ses travaux, Schütz qualifie la notion de pertinence de « concept central de la sociologie compréhensive et des sciences de l'esprit » et la caractérise en tant que phénomène général : « le fait d'avoir du sens »¹⁴ (2003a : 51). Cette notion forme dans sa théorie une triade, à savoir : la pertinence thématique (« *thematische Relevanz* »), la pertinence motivationnelle (« *Motivationsrelevanz* ») et la pertinence interprétative (« *Auslegungsrelevanz* »). Pour Schütz, ces trois types de pertinences sont en constante interaction dans une boucle réciproque. À notre sens, l'acte de traduire peut s'analyser en termes de la théorie de la pertinence de Schütz en raison de ses caractéristiques principales que sont l'inscription dans la situation concrète, la sensibilité au contexte situatif et social et le caractère imprédictible de la constitution de sens, d'une part, ainsi que le rôle des connaissances individuelles, la personnalité du traducteur et son statut social dans l'émergence du sens dans la traduction, d'autre part. Car en traduction, il est un fait constant qu'il convient de toujours garder présent à l'esprit, à savoir qu'elle est d'abord l'œuvre d'un individu et donc la résultante de ses choix subjectifs. De fait, la traduction en tant que produit (« *Translat* ») porte systématiquement la marque de l'individu qui l'a élaborée, c'est-à-dire qu'elle reflète sa compétence (et son incompétence) technique en termes de traduction, ses connaissances disciplinaires, l'expérience, voire son statut social en tant qu'auteur. Cette problématique renvoie à

¹³ En effet, Georges Steiner, dans son ouvrage *Après Babel* (1975/1978) a affirmé que « Comprendre c'est traduire » (cité par Froeliger dans la référence ci-dessus).

¹⁴ Traduit par nos soins : « Der Begriff der Relevanz: Zentralbegriff der verstehenden Soziologie und der Geisteswissenschaften, (darüber) hinaus: Relevanz Grundphänomen: das Haben von Sinn ».

l'aspect subjectif de la question de pertinence d'une traduction. En effet, les connaissances individuelles du traducteur, qui incluent la réserve d'expériences et le stock de connaissances, constituent la base de connaissances préalables engagées dans toute interprétation et déterminent la pertinence de ses choix conceptuels, terminologiques et interprétatifs. Cet aspect joue un rôle important en traduction en raison de la codétermination entre l'objet de la connaissance et le sujet connaissant¹⁵ (Greisdorf, 2000 : 67), ce qui converge avec le constat de Varela selon lequel toute interprétation s'inscrit dans une relation de réciprocité entre « celui qui sait et ce qui est su » (Varela, 1989 : 92).

Mais le stock de connaissances disciplinaires en tant que corpus cohérent de concepts et de paradigmes utilisés dans une discipline scientifique donnée renvoie également à l'aspect objectif de la question de la pertinence d'une traduction. Cet aspect se manifeste dans l'aptitude du traducteur à opérer des choix adéquats par rapport au sujet traité dans le texte, de restituer les concepts clés et le « style cognitif » (« *Erkenntnisstil* ») qui caractérise un univers de sens. Ce sont ces éléments qui reflètent l'enracinement épistémologique d'une traduction et permettent d'en mesurer la pertinence objective, qui se définit comme l'efficacité du contact entre une source et une cible (Saracevic, 2007a).

La théorie de Schütz permet de corréler ainsi l'aspect objectif de la notion de pertinence tenant au mécanisme de la constitution du sens articulé par rapport au stock des connaissances défini en termes d'un corpus de connaissances cohérent développé par une discipline scientifique à l'aspect subjectif de la pertinence analysé en termes de connaissances individuelles et de personnalité du traducteur.

Associée à la théorie de la compréhension d'autrui (« *Fremdverstehen* »), la notion de pertinence permet d'articuler la co-construction du sens de la traduction en tant que texte sur le plan intersubjectif, c'est-à-dire dans l'interaction. Par conséquent, elle est apte à saisir la dynamique instable qui préside à la constitution du sens dans et par la traduction et à rendre compte du rôle dévolu à la réception. L'importance de la réception renvoie d'une part à l'incertitude qui affecte la reconstitution du sens dans la traduction et appelle, d'autre part, une esthétique de la réception.

¹⁵ Traduit par nos soins : « What is known is dependent on the knowing subject ».

En ce qui concerne l'incertitude, elle procède en traduction de l'anticipation du sens par le traducteur. Ce que le traducteur reconstruit dans son travail constitue une unité instable, transitoire et provisoire (Greisch, 2015 : 29).

Ce caractère instable et transitoire de toute construction trouve une expression juste et puissante dans le sonnet n°11 du cycle des Sonnets à Orphée de Rilke que nous nous permettons de citer ci-après (1972 : 11) :

Regarde au firmament. Où est « le Cavalier » ?

Alors qu'il met en nous sa singulière empreinte,

Cet orgueil de la terre. Et aussi le second

Qu'il cravache et qu'il freine, et qui le porte, lui.

N'est-ce donc pas, éperonné puis maté,

Ainsi que va ce naturel nerveux de l'Être ?

Voie et vole. Et pourtant, une pression suffit.

À nouveau quelque course. Et les deux ne font qu'un.

Mais le sont-ils ? Ou bien tous deux partagent-ils

Un autre avis sur le chemin qu'ils font ensemble.

Innommément déjà table et pré les séparent.

Aussi la conjonction stellaire trompe.

Mais nous sommes ravis, fût-ce pour un moment,

D'en croire la figure. Et voilà qui suffit.

Telle l'unité tensionnelle du cavalier et du cheval, l'unité du sens d'une traduction s'élabore dans la tension entre le sens fixé par le traducteur et le sens réceptionné par l'utilisateur de la traduction. Le traducteur et l'utilisateur opèrent chacun dans un registre, c'est-à-dire un univers de significations, qui leur sont propres. Toutefois, et dans la mesure où la fonction de la traduction comprise au sens de *translatio studii* consiste à permettre le transfert de savoirs (Cassin, 2016 : 76), le traducteur a vocation à s'approprier le registre du juriste, entendu au sens d'Even-Zohar des « savoirs partagés » (Wolf & Fukari, 2007 : 14) pour permettre ce transfert.

L'unité du sens ainsi reconstitué dans le médium du traducteur n'est que transitoire. Elle ne dure que le temps où la traduction répond à sa finalité pratique. Il ne peut donc y avoir de « sens absolu » en traduction et, par voie de conséquence, de critère absolu de la traduction.

Car en traduction, tout comme en littérature, « les choses sont plus compliquées que tu ne le penses » (Kundera, 1986 : 34). C'est pourquoi, « le sens identique » évoqué par Ricœur demeure introuvable et le traducteur, tout comme l'auteur d'une œuvre littéraire, sont tous les deux appelés à combattre « les termites de la réduction qui sont incapables d'affronter la complexité du réel » (Greisch, 2015 : 17).

À ce stade, il semble utile de s'attarder brièvement sur le problème de l'incertitude en traduction, qui est, semble-t-il, une « nécessité incontournable en traduction pragmatique » (Froeliger, 2013c : 35). L'origine de l'incertitude en traduction remonte à plusieurs phénomènes distincts. En premier lieu, et de manière générale, on peut observer que l'incertitude est intrinsèque à toute activité pratique, « le domaine de la pratique étant la région de changement, et donc de contingence (Dewey, 2014 : 38). En effet, toute activité pratique a ceci de spécifique qu'elle renvoie à des situations individualisées et uniques, qui ne sont jamais reproductibles dans les mêmes conditions. C'est pourquoi toute traduction est une « réinvention » (Cassin, 2016 : 71). La certitude est, au contraire, une préoccupation centrale de l'activité théorique, « le certain et la connaissance étant coextensifs » (Dewey, 2014 : 45). De fait, le problème de l'incertitude en traduction et la recherche de critère de « la bonne » traduction absolument fiable procéderait de la tension qui oppose la théorie et la pratique, c'est-à-dire la traductologie en tant que champ scientifique et l'activité traduisante en tant que pratique de la traduction. En second lieu, l'incertitude en traduction procède de la tension qui affecte la mise en relation de deux univers sémantiques distincts, cette tension résultant de leur asymétrie. En troisième lieu, l'incertitude procède d'une homonymie inhérente à toute langue qui, en traduction, est à l'origine de la pluralité de sens et se manifeste sous forme de polysémie (Cassin, 2016 : 96). La polysémie constitue toujours un problème majeur de la traduction, car elle pose avec acuité le problème du choix, c'est-à-dire de la sélection des éléments sémantiques.

C'est pourquoi le problème du choix constitue une problématique cruciale, voire une « catégorie fondamentale » de la traduction (Le Blanc, 2009 : 50).

L'absence de critère absolu procède, comme mentionné ci-dessus, de la tension entre la traductologie en tant que science et la pratique de la traduction. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'en traduction la porte est ouverte à un relativisme sans bornes qui entraînerait l'absence de tout critère permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une traduction peut être qualifiée de satisfaisante. Nous pensons que ce critère réside précisément dans la pertinence, mais qu'il s'agit d'un critère relatif, c'est-à-dire pragmatique et fluctuant, qui s'apprécie notamment en fonction de la pertinence thématique et interprétative de la traduction, d'une part, et par rapport à la situation concrète dans laquelle elle s'inscrit. Dès lors, la pertinence de la traduction ne peut s'apprécier que par rapport à la réussite, à l'efficacité de l'acte de traduire dans la communication, et donc seulement *a posteriori*, dans sa réception par l'utilisateur.

C'est la raison pour laquelle le processus de co-construction du sens dans l'interaction intersubjective appelle une esthétique de la réception, qui constitue le troisième lieu de pertinence dans ce processus et renvoie à l'interaction avec le lecteur et au caractère inachevé du texte. En d'autres termes, une phénoménologie de la lecture est nécessaire. Un texte est toujours inachevé, comme l'a observé Ingarden « en ce qu'il offre différentes vues "schématiques" que le lecteur est appelé à concrétiser » (Foessel & Lamouche, 2007 : 95). Appliqué à la traduction, cela signifie que le traducteur est appelé à actualiser le sens du texte à traduire tout comme l'utilisateur de la traduction sera appelé à actualiser le sens du texte traduit. Cette actualisation se fait dans un jeu de rétentions et de protentions qui se déploient de phrase en phrase à mesure que progresse la lecture. Mais ce jeu n'opère que si « le texte est pris en charge par le lecteur qui l'accueille dans le jeu de ses propres attentes que l'objet littéraire ne peut que *modifier* » (2007 : 95). Ces modifications des attentes interviennent au cours de la lecture selon les schémas que le texte offre pour guider le lecteur. C'est à ce niveau que la théorie de la pertinence de Schütz devient opérante : dans l'articulation interactive de la sélection des schémas interprétatifs adéquats présents dans le stock des connaissances du traducteur et du lecteur par rapport aux schémas interprétatifs du texte. Dans ce processus, un autre concept développé par Schütz est aussi opérant, à savoir la notion de « l'espace vide » (« *Leerstelle* ») qui peut être rapprochée de celle de « lieu d'indétermination » (« *Unbestimmtheitsstelle* ») d'Ingarden.

Le traducteur est appelé à combler « les espaces vides » en sélectionnant les schèmes interprétatifs adéquats en fonction non pas tant de ses connaissances individuelles, mais par rapport à l'ensemble du corpus de connaissances d'une discipline scientifique, et ce tout en anticipant le même processus chez son lecteur.

C'est dans cette interaction que la traduction en tant que produit fini acquiert son intelligibilité, à condition pour le traducteur de ne pas frustrer outre mesure les attentes du juriste quant à une configuration immédiatement lisible en employant un terme, un concept ou une tournure stylistique inadaptée qui oblige le juriste à « suppléer la carence de lisibilité » (Foessel & Lamouche, 2007 : 99). En d'autres termes, la traduction est intelligible, et donc pertinente pour son utilisateur, lorsqu'elle permet le transfert des savoirs et évite de devenir – ce que l'on pourrait désigner en paraphrasant Ricoeur – ce pique-nique où le traducteur apporte le mot et le juriste la signification.

Un exemple simple permet d'illustrer ce problème de frustration d'attentes légitimes de sens. Si dans un contrat, je traduis le terme allemand « *Erklärung* » (sous-entendu « *Willenserklärung* »)¹⁶ par « explication » au lieu de « déclaration », le juriste lecteur devra nécessairement suppléer à la carence de lisibilité et reconstituera le sens de « déclaration » [de volonté], car c'est le terme normalement attendu à cet endroit dans les systèmes de droit de la famille romano-germanique dans ce type de textes (contrat) et dans ce contexte (autonomie de la volonté). Une traduction par « explication » n'est pas de nature à combler la « lacune » dans le texte due à l'ellipse du syntagme « de volonté » et échoue en raison d'une sélection inadéquate du schème interprétatif qui sous-tend le mot « déclaration ». L'espace vide correspond donc au « non-savoir » (« *Nichtwissen* ») dont le relief est déterminé par le savoir (« *Wissen* »), c'est-à-dire que les contours de ce que l'on sait dessinent les contours de ce que l'on ne sait pas. En revanche, si le traducteur sait qu'en droit « déclaration » renvoie à « déclaration de volonté », alors il sera en mesure de le restituer par « déclaration » et donc de combler « la lacune » conformément à l'attente du juriste. Mais si cette information est absente de son stock de connaissances, le traducteur n'attachera aucune importance à la nécessité de distinguer « déclaration » et explication », le problème du choix entre ces deux termes ne se posant même pas.

¹⁶ Source : <http://www.woerterbuchnetz.de/DWB?lemma=willenserklaerung>.

La traduction par « explication » témoignera d'une sélection inadéquate de schèmes interprétatifs qui rend la traduction non pertinente et frustratoire pour le juriste utilisateur.

La théorie de la pertinence développée par Alfred Schütz semble apte à rendre compte des mécanismes de la reconstitution du sens dans le « médium » d'un traducteur et dans l'interaction avec l'utilisateur. Elle permet également de rendre plus explicite l'inscription de la traduction dans « le réel », c'est-à-dire dans le monde de la vie quotidienne, cette inscription étant en règle générale évacuée de la réflexion en tant qu'arrière-plan évident et pris pour acquis. Elle explique également le phénomène du choix des éléments sémantiques. C'est pourquoi, l'apparier à la traduction juridique pourrait à notre avis comporter un certain potentiel novateur.

Avant d'exposer l'état de l'art en matière de recherches sur la notion de pertinence, il semble utile de circonscrire le champ de notre recherche et de préciser le profil de traducteur.

0.5. Le champ de recherche

Notre recherche s'inscrit dans le champ de la traduction juridique professionnelle. Ce type de traduction peut faire l'objet de définitions diverses. Ainsi, pour Gouadec (2002), elle constitue une variété de la traduction spécialisée qu'il définit comme suit :

« Est une traduction spécialisée toute traduction qui concerne exclusivement ou prioritairement un matériau qui :

- Relève d'un genre ou d'un type spécialisé et/ou
Se rapporte à un champ ou domaine spécialisé pointu (traduction de matériaux dont les sujets renvoient aux domaines du droit, de la finance, de l'informatique, des télécommunications, etc.) et/ou*
- Se présente dans des formats et sur des supports particuliers (supports multimédias, film, vidéo) et/ou*
- Appelle la mise en œuvre des procédures et/ou d'outils, de protocoles ou de techniques spécifiques (traductions de logiciels, traductions de matériaux multimédia) ».*

Cette définition implique l'exclusion de :

- La traduction à vocation généraliste (article de presse, guides touristiques, etc.),
- La traduction littéraire,
- La traduction institutionnelle (institutions européennes, internationales),
- La traduction dans le cadre des réseaux tels que, p.ex. agences de traduction,
- La traduction effectuée par des pseudo-traducteurs dont la seule compétence est « d'avoir fait telle langue » (Gouadec, 1989 : 10).

Pour d'autres auteurs (Šarcevic, 1997), la traduction juridique constitue une branche de traduction *sui generis* dans la mesure où elle opère sur des textes juridiques qui ont vocation à produire des effets juridiques. Šarcevic définit la traduction juridique comme « un acte de communication dans le mécanisme du droit », l'accent étant mis sur le récepteur (« *receiver-oriented* ») (1997 : 55). La réussite d'une traduction dans le mécanisme du droit se mesure en termes d'équivalence d'effets juridiques (« *legal equivalence* ») (1997 : 48).

S'agissant de l'utilisateur, il convient de distinguer les destinataires indirects et les destinataires directs (Kelsen, 1979 : 40). Toutes les personnes concernées par un instrument de droit sont les destinataires indirects des normes législatives nationales, internationales et supranationales. En revanche, seuls les spécialistes habilités à interpréter et à appliquer une norme particulière sont les destinataires directs. Dans le présent travail, le destinataire ou l'utilisateur s'entend dans cette dernière acception, c'est-à-dire que nous parlons toujours d'un spécialiste de droit, magistrat ou avocat.

Même si nous partageons l'avis de Šarcevic quant au rôle dévolu au récepteur de la traduction, sa doctrine d'équivalence des effets juridiques nous semble non seulement impossible à mettre en œuvre en pratique, mais aussi peu souhaitable (Wolff, 2011 : 239). En effet, la décision quant à une éventuelle équivalence d'effets juridiques relève de l'interprétation juridique proprement dite, c'est-à-dire de la qualification juridique. Elle appartient donc au juriste et non au traducteur. Nous reviendrons sur ce point plus loin lorsque nous traiterons du rôle d'interprétation dans l'acte de traduire.

Toutefois, on peut également considérer que la traduction juridique en tant qu'acte de communication s'inscrit dans le champ de la traduction pragmatique, dans la mesure où elle relève d'une pratique sociale de la communication en droit, qu'elle opère sur des textes rédigés par des spécialistes et destinés, en règle générale, à des spécialistes, qu'elle recourt à une langue de spécialité, implique la mise en œuvre des connaissances spécifiques et se caractérise par une terminologie et une phraséologie qui lui sont propres (Froeliger, 2013c : 15). Bien entendu, la traduction juridique peut s'inscrire également dans une communication entre spécialiste et profane. En effet, le profane, entendu au sens d'un non-spécialiste ou d'un particulier, peut être destinataire d'un texte juridique (p. ex. une décision judiciaire).

Cependant, dans notre thèse, nous ne traiterons pas de ce type de traductions destinées à un public auquel l'on s'adresse en utilisant le mode spécifique d'expression désigné en allemand comme « langage simplifié » (« *leichte Sprache* ») et qui font l'objet d'une adaptation de façon à permettre une réexpression linguistique plus simple ou à vulgariser les concepts et termes juridiques pour les rendre accessibles à ce type de public. En effet, dans notre pratique professionnelle, nous sommes amenés à réaliser une traduction assermentée qui est frappée de la présomption d'authenticité et qui, de fait, n'autorise aucune adaptation.

La traduction juridique relève de la traduction pragmatique aussi en ce sens qu'elle ne se situe pas « au point de contact épistémologique » entre les sciences exactes et les sciences humaines (Froeliger, 2013c : 21). En effet, le discours juridique est un discours hybride dans lequel différentes disciplines scientifiques peuvent être associées. À titre d'exemple, on peut citer le cas de traduction d'une assignation en contrefaçon de brevet concernant un dispositif de contrôle des bouteilles en verre qui fait une large part au discours technique relevant de la mécanique des matériaux et des procédés de métrologie industrielle, ce discours technique et scientifique étant incorporé dans un discours juridique complexe relevant du droit de propriété industrielle.

Parmi les caractéristiques de la traduction pragmatique, Froeliger mentionne également la désacralisation du texte de départ (2013c : 61). Selon lui, elle procède du caractère imparfait de toute communication.

En traduction juridique, une telle désacralisation du texte pose problème, dans la mesure où le texte juridique, et notamment le texte de loi, se voit toujours conférer un caractère plus ou moins « sacré », la volonté du législateur étant assimilée à la volonté divine (Wolff, 2011). À l'heure actuelle toutefois, une tendance à la désacralisation du texte juridique, même si elle se heurte à une résistance importante (Šarcevic, 1998), est également observée en traduction juridique (Wolff, 2011). C'est donc également un trait caractéristique que la traduction juridique partage(ra) avec la traduction pragmatique.

0.6. Le profil du traducteur

Dans le cadre de la présente thèse, la traduction juridique sera envisagée du point de vue d'un traducteur professionnel. Par traducteur professionnel, nous entendons, à la suite de Richard Ryan « tout traducteur se classant comme tel qui tire tout ou partie de ses revenus réguliers de la traduction, quel qu'en soit le domaine ».

Du point de vue de sa typologie psychosociale des traducteurs, nous nous classerions dans la catégorie du « *'multiculturel inquiet'* et de *'surdoué tranquille'* qui – par sa grande polyvalence tire pleinement profit de la spécialisation » (2012 : 65-68).

Type	Regard	Démarche	Moteur	Tropisme
<i>Multiculturel inquiet</i>	Symétrique	Unité	Quête	Polyvalence, Fait linguistique
<i>Voyageur passionné</i>	Dissymétrique (Sourcier)	Différence	Amour donné	Littérature, Civilisation
<i>Séducteur aventurier</i>	Symétrique	Multiplicité	Amour reçu	Interprétation, Relationnel
<i>Créatif débordant</i>	Dissymétrique (Cibliste)	Différence	Expression	Adaptation, Localisation
<i>Surdoué tranquille</i>	Symétrique	Unité	Artisanat	Polyvalence, Performance
<i>Réaliste contraint</i>	Dissymétrique (Cibliste)	Différence	Statut, revenu	Travail alimentaire

Tableau 1 : Typologie des traducteurs : traits par type (Ryan, 2012)

Si le premier type du traducteur, « *le multiculturel inquiet* », se distingue – selon Ryan – par son éducation cosmopolite qui « le prive des certitudes de l'ethnocentricité », à la fois spectateur et acteur, il vit « *in limbo* entre différentes cultures, sans poser ses valises (2012 : 61-62), le second type est caractérisé comme (2012 : 64) :

« *Gymnaste langagier à la grâce innée ou encyclopédique un peu autiste, le surdoué tranquille avance, fiable et modeste, content de rendre une copie bien faite toujours dans les délais et sans effort apparent* ».

À partir de ce profil, on peut établir un lien avec notre propre évolution professionnelle qui semble présenter une certaine adéquation par rapport au tableau d'évolution proposé par Ryan (2012 : 69), reproduit à la page suivante.

<i>Secteur</i>	<i>Adéquation</i>	<i>Pistes d'évolution</i>
Traduction littéraire	<i>Voyageur passionné</i> <i>Multiculturel inquiet</i> <i>Surdoué tranquille</i>	Critique littéraire, enseignement Traductologie, linguistique Relecture
Traduction pragmatique générale	<i>Surdoué tranquille</i> <i>Multiculturel inquiet</i> <i>Réaliste contraint</i>	Relecture Terminologie Traductologie, linguistique Gestion, contrôle qualité
Adaptation, localisation	<i>Créatif débordant</i>	Communication, rédaction
Traduction spécialisée	<i>Multiculturel inquiet</i> <i>Surdoué tranquille</i>	Terminologie, relecture Traductologie, linguistique Relecture
Interprétation	<i>Séducteur aventurier</i>	Représentation, encadrement, formation
TAO	<i>Réaliste contraint</i>	Gestion, contrôle qualité

Tableau 2 : Adéquation et évolution des traducteurs par secteur (Ryan, 2012)

Comme on peut le constater, il semblerait qu'effectivement un lien pourrait exister entre le type de traducteur et son évolution professionnelle individuelle. Toutefois, nous modifions ce tableau légèrement pour l'adapter à notre cas, dans la mesure où la voie vers la traductologie et la linguistique n'est évidemment pas réservée aux traducteurs littéraires, comme le tableau de Ryan pourrait le laisser supposer, mais reste ouverte aux professionnels issus d'autres branches de la traduction.

En effet, nous avons commencé par exercer dans le secteur de la traduction juridique, c'est-à-dire de la traduction pragmatique ou spécialisée, pour nous diriger ensuite vers la traductologie.

Dans l'ontologie des recherches traductologiques proposée par Sonia Vandepitte (2008), le présent travail de recherche pourrait être classé soit dans la rubrique intitulée « recherche en compétences translationnelles » (« *translation competence research* ») (2008 : 576), dans la mesure où il aborde la problématique et de la décision et du choix dans le processus de traduction, soit dans la rubrique intitulée « recherche sur les professions du traducteur » (« *translation profession research* ») (2008 : 577). Dans cette perspective, il procéderait selon une méthode inductive et insisterait plus particulièrement sur la fonction de communication et les éléments sociologiques.

Le profil du traducteur juridique peut être caractérisé en règle générale comme suit :

- Il est spécialisé, c'est-à-dire qu'il dispose des qualifications nécessaires tant en traduction qu'en droit.
- Il exerce en libéral, c'est-à-dire qu'il est indépendant et, en règle générale, isolé.
- Il intègre dans son travail tous les stades du processus de traduction, à savoir : lecture, compréhension, interprétation, traduction, révision et texte final.

Le professionnel libéral exerçant seul a été défini par Gouadec (1989 : 9) comme suit : « le traducteur indépendant isolé effectue, dans ses langues de travail, les traductions que lui confient les entreprises ». Cette définition semble cependant un peu étroite dans la mesure où la clientèle d'un traducteur juridique est en règle générale plus diversifiée. Il peut s'agir non seulement des entreprises, mais aussi des particuliers, des avocats ou des juridictions.

L'activité qui nous intéresse ici présente en outre la particularité d'être exercée en qualité d'expert judiciaire, ou de « traducteur assermenté ». Le traducteur expert judiciaire est habilité à certifier une traduction conforme à l'original.

Les spécificités de la traduction assermentée, dite aussi « officielle » et le statut du traducteur expert judiciaire

En France, la traduction assermentée est définie officiellement comme suit :

« Les documents étrangers, non établis en français, doivent obligatoirement être accompagnés, pour l'accomplissement de certaines démarches administratives ou la reconnaissance de certains droits, de leur traduction en

*langue française par un traducteur agréé ou assermenté. On parle de traduction certifiée conforme à l'original ou officielle ».*¹⁷

En effet, le français étant la langue officielle des juridictions et de l'administration conformément à l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, tout document rédigé dans une langue étrangère doit être produit avec sa traduction assermentée pour être acceptée. En l'absence de traduction, le magistrat, estimant que le document produit n'a pas de force probante, peut l'écarter, c'est-à-dire ne pas en tenir compte.

La traduction assermentée tient lieu d'original et constitue un acte authentique qui est défini comme « l'acte reçu, avec les solennités requises, par un officier public ayant compétence pour instrumenter ».¹⁸

En sa qualité d'expert judiciaire, le traducteur confère, par sa signature, l'authenticité à la traduction qu'il a établie et s'engage sur son contenu. La qualification de la traduction comme acte authentique emporte certaines conséquences sur le plan juridique, en particulier la force probante de la traduction, c'est-à-dire qu'elle fait foi quant au contenu de l'original. La preuve contraire ne peut être rapportée que par une procédure complexe, équivalente à celle de la contestation d'une décision judiciaire pour partialité du juge.

Le caractère authentique de la traduction assermentée engage la responsabilité civile et pénale du traducteur expert judiciaire au titre du sens du texte qu'il a fixé par son travail dès lors que le sens « n'est rien d'autre que ce que nous comprenons » (Berner, 2007). C'est précisément en cela que le traducteur est bel et bien l'auteur de son texte¹⁹.

C'est pourquoi nous ne saurions souscrire à l'opinion de certains auteurs (Pym, 2011) selon laquelle le traducteur ne peut être considéré comme l'auteur de sa traduction. Le législateur ne s'y est pas trompé en prévoyant les sanctions suivantes dans l'article 434-18 du Code pénal :

« Le fait, pour un interprète, en toute matière, de dénaturer la substance des paroles ou documents traduits est puni, selon les distinctions des articles 434-13 et 434-14, de cinq ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende ou de sept ans d'emprisonnement et 100.000 € d'amende ».

¹⁷ Source : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956

¹⁸ Source : <http://www.notaires.fr/fr/lacte-authentique-0>

¹⁹ Voir en ce sens également Cassin : « Les traducteurs sont coproducteurs de sens, co-auteurs pleins d'autorité » (2016:119).

En outre, l'activité d'expert judiciaire est réglementée en France par la loi n°71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires qui a été modifiée par les décrets n°2004-1463 du 23 décembre 2004, qui à son tour a subi des modifications par la loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010.

L'inscription sur une liste d'experts judiciaires se fait pour une durée initiale de trois ans à titre probatoire, à l'issue de laquelle, si l'expert présente une nouvelle candidature, il peut être réinscrit pour une durée de cinq ans.

En vertu du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004, les experts judiciaires sont en outre soumis à l'obligation de formation continue. Lors de l'inscription initiale sur une liste des experts judiciaires tenue auprès d'une Cour d'appel, le traducteur prête serment conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 29 juin 1971 n° 71-498, modifiée par la loi n°2004-130 du 11 février 2004 devant la Cour d'appel du lieu où il demeure. Il est tenu « d'accomplir sa mission, de faire son rapport et de donner son avis en son honneur et conscience ». L'inscription sur la liste des experts judiciaires et le serment prêté confèrent au traducteur l'habilitation à établir ce que l'on appelle communément des traductions assermentées.

Le titre d'expert judiciaire est protégé conformément à l'article 4 de la loi de 1978 qui dispose :

« Toute personne, autre que celles mentionnées à l'article 2, qui aura fait usage de l'une des dénominations visées à cet article, sera punie des peines prévues par [les articles 433-14 et 433-17 du Code pénal]. Sera puni des mêmes peines celui qui aura fait usage d'une dénomination présentant une ressemblance de nature à causer une méprise dans l'esprit du public avec les dénominations visées à l'article 3 ».

Les prestations de services consistant à produire des traductions assermentées sont réservées exclusivement aux traducteurs inscrits sur une liste d'experts judiciaires. Toute personne qui prétend, contre rémunération, rendre des services dont la loi confie le monopole aux seuls experts, et qui usurpe ainsi de fait ce titre protégé encourt des sanctions pénales conformément à l'article 433-17 du Code pénal (CP),

« L'usage, sans droit, d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

D'autres textes encadrent la fonction d'expert : les codes de procédure civile et pénale définissent le rôle de l'expert dans la procédure judiciaire, le code de la sécurité sociale et le code général des impôts apportent des précisions concernant les aspects social et fiscal de l'exercice de cette activité.

Enfin, la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) qui émane du Conseil de l'Europe et s'impose à ses signataires, dont la France, prescrit ce qui suit en son article 6, alinéa 3, lettre e) consacré au droit à un procès équitable :

« Tout accusé a notamment droit à [...] se faire assister gratuitement d'un interprète, s'il ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience ».

Ce droit à être assisté d'un interprète fait partie des garanties minimales, et particulier du droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (« *fair hearing* »), dont bénéficie toute personne faisant l'objet d'un procès pénal. Il procède plus généralement du droit au procès équitable. Ainsi, l'interprète contribue à la réalisation de ces droits en matière pénale. Ce rôle ne se limite pas à la matière pénale, dans la mesure où le droit au procès équitable s'applique également en matière civile. Mais en raison du principe du dispositif, c'est aux parties au procès qu'il incombe l'obligation de produire des traductions des pièces de nature à justifier leurs prétentions et de prévoir l'assistance par un interprète si elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue utilisée à l'audience²⁰. En dehors du cadre judiciaire, en particulier en matière contractuelle, une traduction pertinente, apte à créer un espace de communication partagé par les parties au contrat, participe à faire émerger leur volonté qui constitue l'acte de la qualification juridique.

En Allemagne, l'activité du traducteur juridique assermenté est également une activité réglementée par différents textes, p.ex. par le décret d'application de la loi relative à l'organisation judiciaire (« AGGVG »), par la loi relative à la rémunération et l'indemnisation des collaborateurs occasionnels de la justice (« *Justizvergütungs- und Entschädigungsgesetz* »).

²⁰ Sur ce point, voir notamment Frowein, Jochen, Peukert, Wolfgang. (1996). EMRK-Kommentar, 2. Auflage. N. P. Engel Verlag. Kehl, Straßburg, Arlington. Art. 6, al. 3e, p. 215, n°73.

0.7. Les textes juridiques : la définition et les typologies

Les textes juridiques constituent l'objet même de la traduction juridique professionnelle. La nature du texte juridique faisant l'objet de controverse dans la littérature, une définition unitaire fait défaut. S'agissant du critère permettant de déterminer la nature du texte juridique, il semblerait que le critère de contenu soit insuffisant en toute hypothèse. Ainsi, certains auteurs estiment qu'un texte ne saurait être qualifié de juridique pour la seule raison qu'il traite d'un sujet juridique (Bocquet, 2008 : 11). En revanche, le critère d'effets juridiques semble plus déterminant. En effet, d'un point de vue juridique, un texte – pour être juridique – doit produire des effets juridiques²¹. Un texte produit des effets juridiques dès lors que l'ordre juridique les lui confère. Ainsi, un texte rédigé par une personne privée peut produire des effets juridiques si les normes juridiques en vigueur le prévoient (cf. les testaments ou les contrats).

La littérature ayant renoncé à définir le texte juridique (Bocquet, 2008 : 10), elle se contente – dans une approche pragmatique – d'en proposer des typologies. Il en existe un nombre important dans la mesure où des critères divers président à leur élaboration.

À titre d'exemple, nous n'évoquerons que deux typologies : celle proposée par Engberg et Bocquet.

Ainsi, Engberg propose une typologie basée sur la relation entre la norme juridique et le texte et distingue :

- a) Les textes qui créent les normes juridiques : lois, règlements, ordonnances, décrets, etc., mais aussi contrats.
- b) Les textes qui mettent en application les normes juridiques : jugements, décisions administratives
- c) Les textes qui explicitent le contenu des normes juridiques, notamment les commentaires de la doctrine, ainsi que les consultations et expertises juridiques.

Bocquet (2008) quant à lui propose une typologie fondée sur le type de discours et distingue :

²¹ Source : Ballansat-Aebi, 2014, www.ballansat-translation.ch.

- a) Les textes normatifs relevant du discours performatif : lois, constitution, ordonnances, conditions générales de vente, de banque ou d'assurance, règlement d'un immeuble,
- b) Les textes dits « judiciaires » relevant du discours syllogistique : décisions des juridictions ou des organes de l'administration,
- c) Les textes de doctrine relevant du discours descriptif : commentaires d'arrêts et de jugement, des consultations juridiques rédigées par des juristes.

Au terme de ces observations liminaires, il convient de présenter désormais les différentes parties de notre travail. L'analyse de l'état de l'art sera précédée d'un chapitre méthodologique dans lequel nous critiquerons le paradigme d'équivalence actuellement prédominant en traduction et d'un chapitre qui présentera les difficultés définitoires que suscite la notion de pertinence.

Notre état de l'art se déploiera en quatre volets :

1. En premier lieu, nous exposerons la théorie de la pertinence de Dan Sperber et Deirdre Wilson (1989) en linguistique qui était le point de départ de notre recherche.
2. En second lieu, nous présenterons brièvement les travaux d'Ernst-August Gutt (1989) qui a tenté d'adapter la théorie de Sperber et Wilson à la traduction.
3. En troisième lieu, nous nous intéresserons à la notion de pertinence en sciences de l'information, et notamment aux travaux de Tefko Saracevic (2007a) sur la pertinence et le contexte. Nous exposerons également les travaux de quelques autres auteurs ayant trait aux fondements épistémologiques de la pertinence (Hjørland, 2010) et aux critères de la pertinence (Greisdorf, 2003).
4. En quatrième lieu, nous exposerons de manière détaillée la théorie de la pertinence élaborée par Alfred Schütz (2004b), ainsi que les éléments de sa phénoménologie des connaissances, de la théorie de la compréhension d'autrui et de leur rôle dans l'articulation de la pertinence.

La seconde partie de notre thèse sera consacrée à notre corpus de travail. Dans cette partie, nous décrirons sa composition, les modalités de sa constitution ainsi que les analyses lexicales effectuées, puis nous discuterons les résultats.

Enfin, dans la troisième partie, nous décrirons notre apport personnel. Nous proposerons une approche de la traduction juridique fondée sur la notion de pertinence. Toutefois, il semble qu'une restriction s'impose : la traductologie souffrant d'un excès de conceptualisation, nous n'avons nulle intention ni prétention de formuler une énième théorie de la traduction juridique qui viendrait ajouter à la confusion de toutes celles qui existent déjà. L'objet de notre recherche consiste plus prosaïquement à proposer un autre critère pour rendre compte de la traduction, à savoir le critère de pertinence, dès lors que le critère d'équivalence s'est avéré inadéquat (Renn, 2006 : 157). L'intérêt pratique de ce critère est double : d'une part, il peut servir au traducteur tel un cordeau pour identifier les éléments susceptibles de conférer un maximum de pertinence à sa traduction, c'est-à-dire les concepts et les paradigmes clés à restituer, qui tels « des points de focalisation » attirent l'attention du lecteur et activent les schèmes d'interprétation pertinents. D'autre part, le critère de pertinence peut être utile au juriste utilisateur de la traduction en ce sens que la focalisation de l'attention sur les éléments clés accélère l'interprétation et lui permet de se situer plus facilement dans le contexte du texte source tandis que la restitution adéquate du « style cognitif » propre à chaque discipline scientifique facilite la lecture et, donc à la fois la compréhension et l'amorçage des processus heuristiques. En outre, dans cette partie, nous exposerons en quoi la notion de pertinence est apte à stabiliser la position épistémologique du traducteur dans le cadre de la communication entre spécialistes. Enfin, nous chercherons à cerner les contours d'une méthode de la traduction associant la notion de pertinence de Schütz et celle d'usage de Wittgenstein (RP, § 43).

En conclusion, la notion de pertinence nous paraît apte à servir de critère en traduction pour permettre – nonobstant ou précisément grâce à sa nature dynamique, multidimensionnelle et fluctuante – de produire une traduction intelligible pour son utilisateur, un professionnel du droit, et de lui permettre de s'orienter dans un système de droit dont il n'est pas familier. Comme l'a déjà observé Ricœur, le prix à payer est de renoncer à l'idéal d'une traduction parfaite (2004 : 16) et à celui d'un critère absolu en traduction, d'une part, et, d'autre part, à l'objectif prôné par Šarcevic de produire une équivalence en termes d'effets juridiques (1997 : 71) qui – dans le passage d'un droit national à l'autre – s'avère au demeurant irréalisable (Wolff, 2011 : 238).

Première partie : État de l'art

1. La méthodologie : la critique du paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction

Avant d'introduire la notion de la pertinence, nous partons méthodologiquement du paradigme d'équivalence en théorie de la traduction que nous critiquerons et dont nous exposerons succinctement les motifs d'échec. Tant le paradigme de l'équivalence que celui de la fidélité reposent sur une approche de la traduction qui s'analyse comme « une transposition linéaire de la signification » (Renn, 2006 : 157).

1.1. Le paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction

Dans les années 60 du XXème siècle, le paradigme d'équivalence a substitué le paradigme de fidélité dominant jusqu'alors en théorie de la traduction. Ce paradigme, outre l'approche fondée sur la typologie des textes, matérialise une des formes du paradigme linguistique de la traduction (Siever, 2010 : 46). Il repose sur deux concepts fondamentaux : l'équivalence et l'invariance de l'information. Traditionnellement, et conformément à la définition proposée par Reiss, la traduction est considérée comme « une recherche d'équivalents » (1971 : 54) ce qui signifie en d'autres termes que le processus de traduction réside dans la découverte d'équivalents (Siever, 2010 : 46). Il est également souvent affirmé que la notion d'équivalence constitue « le cœur de toute théorie de la traduction » (Siever, 2010 : 78). Cette notion est présente déjà chez Jakobson, qui l'a définie dans son article « *Aspects Linguistiques de la traduction* » (1959) comme suit : « L'équivalence dans la différence est un problème fondamental des langues et la principale préoccupation de la linguistique »²². Nida, qui a repris cette notion dans le cadre de ses travaux sur la traduction de la Bible, considère l'équivalence comme une technique de traduction permettant de parvenir à une expression aussi naturelle que possible dans la langue cible. Cette technique consiste à « trouver l'équivalent naturel le plus proche dans la langue cible » (Nida, 1964 : 68). De fait, en l'absence d'équivalents identiques, la mission du traducteur se résume à identifier des équivalents les plus proches, en premier lieu sur le plan de la signification et, en second lieu, sur le plan du style » (1964 : 12).

²² Traduit par nos soins : « Equivalence in difference is the cardinal problem of language and the pivotal concern of linguistics ».

Pour y parvenir, Nida distingue l'équivalence formelle et l'équivalence dynamique. L'équivalence formelle consiste en une restitution fidèle du texte initial en termes de forme et de contenu ce qui, en définitive, correspond à la traduction littérale. L'équivalence dynamique repose sur le « principe d'effet équivalent » (1964 : 159). Les traductions qui utilisent cette technique tiennent compte de la réaction du récepteur du texte cible et constituent de ce fait l'équivalent naturel le plus proche du message source visé par Nida (1964 : 166), l'accent étant mis sur « naturel ». Le postulat d'équivalent naturel de Nida apparaît cohérent avec le constat de Wittgenstein dans le § 116 de ses *Recherches Philosophiques* où ce dernier insiste sur le rôle de l'usage, ce qui oblige à se poser la question de savoir si « ce mot est effectivement employé de cette manière dans la langue d'origine »²³. En plaçant la notion d'équivalent naturel au centre de la discussion, Nida met le traducteur au cœur du processus de traduction et lui assigne un rôle crucial. De fait, le traducteur devient « un élément essentiel dans la traduction » (1964 : 145).

Contrairement à Nida, Catford propose une approche « strictement linguistique » de l'équivalence et élabore son concept en s'appuyant sur les travaux du contextualisme anglais, notamment sur ceux de Firth et Halliday (Siever, 2010 : 42). Selon cet auteur, la relation d'équivalence entre le texte source et le texte cible revêt une importance capitale de sorte que la problématique principale de la traduction consiste à « trouver des équivalents de traduction » (Catford, 1965 : 21). Il développe un concept de signification « selon lequel la signification s'analyse en tant qu'un « phénomène propre à une langue » (Siever, 2010 : 43). C'est pourquoi, il ne peut y avoir d'identité entre le texte et source et cible en termes de signification, mais il s'agit de deux significations distinctes : « Un texte en langue source possède un sens en langue source et un texte en langue cible possède un sens en langue cible » (Catford, 1965 : 35). Par voie de conséquence, la traduction ne consiste pas à assurer un transfert interlingual en termes de signification, mais à établir une équivalence en termes de fonction.

²³ Nous soulignons. Par ailleurs, nous modifions légèrement la traduction canonique en français. Dans l'édition 2004 des *Recherches Philosophiques* parue chez Gallimard, ce passage est traduit comme suit : « Ce mot est-il effectivement employé ainsi dans le langage où il a son lieu d'origine ». Le passage original est rédigé comme suit : « Wird denn dieses Wort in der Sprache, in der es seine Heimat hat, je tatsächlich so gebraucht » (*Philosophische Untersuchungen*, § 116, 7. Auflage. Suhrkamp Verlag 2015, p. 82). On notera en particulier l'omission de l'adverbe « je » / « jamais » et le calque de « Heimat » / « lieu d'origine ». Par ailleurs, on notera également le glissement entre « Sprache » (« langue ») et « Sprachvermögen » (« langage » en tant que le propre de l'homme). Nous estimons que la traduction de « Sprache » par « langage » est en ce sens impropre que toute langue est une manifestation concrète et plurielle du langage. Car s'il y a un langage, il y a des langues. Dès lors, « le langage, c'est et ce n'est que les langues » (Cassin, 2016:49). Or, le traducteur opère bien sur une ou plusieurs langues et non sur le langage.

Cela signifie que « les équivalents de traduction doivent pouvoir *fonctionner* dans la même situation » (Siever, 2010 : 43). L'équivalence fonctionnelle a pour effet de placer les notions de situation et de contexte au centre de la théorie de Catford. Ainsi, c'est à Catford que l'on doit la distinction entre le contexte et le co-texte. En revanche, le travail du traducteur tant en ce qui concerne la compréhension que l'interprétation du texte source sont pour Catford sans importance aucune tant et si bien qu'il « les ignore systématiquement » (Siever, 2010 : 43). En définitive, l'approche de l'équivalence proposée par Catford s'est soldée « par un modèle stratifié de la traduction difficilement accessible où ni le processus de traduction en soi ni le traducteur ne jouent un rôle particulier » (Siever, 2010 : 42). Nonobstant les faiblesses du concept, l'équivalence, notamment l'équivalence dynamique proposée par Nida, a été à l'origine d'un tournant important en théorie de la traduction dans la mesure où elle a permis de dépasser le paradigme de fidélité et a placé le traducteur au centre du processus de traduction en lui conférant ainsi le statut d'un agent actif.

1.2. La critique de la notion d'équivalence en théorie de la traduction

La notion d'équivalence a été empruntée à la logique où elle désigne une implication bilatérale de type « p est identique à q » ou « si p $\rightarrow$ q » et inversement « si q $\rightarrow$ alors p ». En logique, l'implication bilatérale correspond à « une relation *univoque réversible* entre deux éléments » (Siever, 2010 : 80). Or, en théorie de la traduction cette caractéristique « d'univoque réversible » (« *eindeutig umkehrbar* »), c'est-à-dire la bidirectionnalité de la notion logique, a été totalement éludée. Et c'est bien ce qui, en définitive, pose problème. Car en faisant abstraction de ce caractère bidirectionnel, la traduction a subsumé l'équivalence à une relation d'identité au mépris du fait tout à fait banal qu'aucune relation « d'univocité réversible » entre deux expressions issues de deux langues différentes n'est possible.

Comme mentionné ci-dessus, la traduction est traditionnellement considérée comme une opération d'identification d'équivalents. La possibilité d'identifier des équivalents résulte du postulat fondamental, émis par Reiss (1971 : 54), selon lequel il existe des relations d'équivalence entre les différentes langues au niveau de la langue comme système.

Le modèle sémantique sur lequel se fonde le paradigme d'équivalence implique l'existence d'un *tertium comparationis* permettant de déverbaliser le texte source pour en découvrir le sens, et le traduire ensuite (Pym, 2010 : 18). Cette approche a constitué le fer de lance de la théorie de la traduction proposée par Danica Seleskovitch et Marianne Lederer (1984). Cependant, elle est qualifiée de « naïve et idéaliste » par Pym dans la mesure où il est impossible de conférer un sens à « un sens déverbalisé » (2010 : 20). En effet, dès lors que la langue constitue l'unique moyen permettant l'accès au sens, l'on voit mal comment il serait possible de concevoir un sens dénué de son expression linguistique (Wilson, 2016 : 61). L'hypothèse d'un *tertium comparationis*, c'est-à-dire d'une entité de comparaison, existant en dehors de la langue et indépendante de toute langue et de toute interprétation conduit en théorie de la traduction, selon Siever, à un problème épistémologique (2010 : 83). Le monde auquel il est fait référence constitue cette entité de comparaison et représente une entité ontologique préexistante. Le problème du *tertium comparationis* ne se pose pas en logique, car celle-ci définit l'équivalence par le recours aux valeurs de vérité.

En revanche, en théorie de la traduction, le problème de l'équivalence ne se définit pas en termes de vérité, car un texte – qu'il soit vrai ou faux – peut être traduit, mais plutôt en termes de plausibilité. Or, au moment de la reprise de la notion d'équivalence, un changement est intervenu dans « l'entité de comparaison » ce qui a eu pour effet de modifier non seulement la définition de la notion, mais la problématique tout entière (Siever, 2010 : 83). En raison de cette modification de la problématique, une réflexion du point de vue de la théorie de la connaissance semble nécessaire en ce qui concerne la relation entre la langue et le monde, car « une conception spécifique » de cette relation est d'une importance capitale au regard de la relation entre la signification et le texte. Le problème de la relation entre le monde et la langue renvoie au problème de la signification. Or, l'approche classique de la signification en linguistique consiste à l'identifier soit à un objet existant dans la réalité, soit à un objet abstrait (« le sens » de Frege), soit à une représentation mentale qui ressemble à une entité ayant une existence dans la réalité (Hacker, 1997 : 194).

Dans cette approche, qui se résume en définitive à l'image augustinienne de la langue propre à la tradition logico-grammaticale, le postulat fondamental consiste à concevoir « une relation interne incontestable entre la pensée, la langue et la réalité » (Hacker, 1997 : 69), cette relation étant caractérisée par la référence à la pensée et par la

prééminence de la dénotation et de la description (Hacker, 1997 : 239). Cette conception linguistique de la signification a exercé une influence notable sur la théorie de la traduction où la signification a été réduite à une caractéristique inhérente au texte ou aux mots ce qui permet d'attribuer aux textes source et cible la même signification. De fait, certains auteurs, comme p. ex. Diller et Kornelius considèrent l'équivalence comme « un synonyme pratique de l'identité de signification » (Siever, 2010 : 84). Il résulte de ce qui précède qu'en traduction, la signification possède un statut objectif, c'est-à-dire qu'elle est conçue comme indépendante de toute interprétation ce qui est conforme au paradigme linguistique de la traduction fondé sur « l'hypothèse utile que chaque texte possède un sens objectif, c'est-à-dire indépendant de tout acte concret de réception » (Albrecht, 1990 : 71). L'objectivité s'entend au sens d'une « abolition de subjectivité » (Hartfiel & Hillmann, 1982 : 646), c'est-à-dire comme étant « indépendante du sujet, de sa perception, de son opinion et de ses valeurs » (Hoffmeister, 1955 : 439). Cependant, Saussure lui-même rejette cette conception de la signification objective, c'est-à-dire indépendante de toute interprétation, dans la mesure où elle contredit le présupposé de base de sa linguistique, à savoir « qu'un fait grammatical est pur produit d'interprétation » (1957 : 100). Cela signifie, par voie de conséquence, que si « le sens d'un signe est tributaire de l'interprétation, la réussite de son attribution ne peut être qu'hypothétique »²⁴ (Frank, 1991 : 61). Dans la conception moderne, la signification s'analyse comme « un résultat des processus cognitifs complexes » (Siever, 2010 : 84) de sorte que c'est toujours l'individu qui construit le sens dans l'acte de la synthèse des signes (Siever, 2010 : 85).

Cette observation trouve une confirmation dans la théorie de la compréhension d'autrui de Schütz qui a mis en évidence le fait que le sens, défini comme le résultat du processus d'interprétation, est d'abord constitué individuellement comme un sens subjectif avant d'être construit intersubjectivement dans l'interaction comme un sens objectif puisque tout acte de compréhension d'autrui est fondé sur l'interprétation de soi-même (« *Selbstausslegung* ») (Schütz, 2004a : 238).

Les développements ci-dessus montrent que le concept d'équivalence repose sur une conception positiviste et, semble-t-il, dépassée de la signification conçue comme une entité réelle ou abstraite et rattachée au mot telle une étiquette, d'une part, et sur le

²⁴ Traduit par nos soins : « Die Einlösung des Sinn eines Zeichens interpretationsabhängig sei und mithin nur hypothetisch gelingen könne ».

postulat d'existence d'une relation entre la signification, les mots et le monde, d'autre part. Cette relation permettrait un transfert linéaire de signification d'une langue à l'autre, la recherche des équivalents en traduction se résumant à identifier les « étiquettes adéquates ». Cependant, comme l'observe Hacker, « il n'existe strictement aucun *lien* entre les mots et le monde »²⁵ de sorte que la signification d'un mot « n'est ni un objet réel, ni un objet abstrait, ni une représentation mentale (1997: 194).

La notion d'équivalence en théorie de la traduction a connu une différenciation importante et a été utilisée pour désigner des phénomènes très divers. Ainsi, par exemple, Darbelnet et Vinay, l'utilisent dans leur « Stylistique comparée du français et de l'anglais » (1958) pour désigner un des quatre procédés de traduction non littérale. Qui plus est, l'usage du terme « équivalence » diffère d'une langue à l'autre et ne renvoie pas au même phénomène en français, en allemand ou en anglais.

1.3. Les causes de la faillite du paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction

Pour expliquer l'échec de l'équivalence en théorie de la traduction, plusieurs causes peuvent être invoquées, et notamment :

- a) L'absence de définition à validité générale et la dilution corrélative du concept ;
- b) L'absence d'isomorphie entre les langues, c'est-à-dire les univers sémantiques, les cultures, les systèmes de droit, etc. ;
- c) L'inadéquation du concept ;
- d) L'inadéquation de la conception logico-positiviste de la signification et du sens.

Notre analyse de ces quatre motifs est développée ci-après.

²⁵ Traduit par nos soins : « Die Wörter sind überhaupt nicht mit der Welt verbunden ».

1.3.1. L'absence de définition de l'équivalence à validité générale

L'absence de définition universellement acceptée de la notion d'équivalence constitue un de ses déficits les plus importants. En effet, la prolifération de définitions, d'approches et de critères d'équivalence (cf. Cattford, Koller et Wills pour ne citer que quelques auteurs), et donc une différenciation à outrance de ce concept, lui a conféré un caractère très vague et a abouti à sa dilution (Schlicht von Rabenau, 2016 : 350).

En définitive, le concept d'équivalence en théorie de la traduction a été victime de ce que Abel appelle « le syndrome du mille-pattes », c'est-à-dire d'un excès d'analyse qui prive une notion de sa substance et entraîne sa paralysie (2016 : 168). La diversité de définitions de l'équivalence atteint un tel degré que Stolze la qualifie d'illusion (1982 : 384) alors que Kussmaul considère qu'elle « prête à confusion » (1986 : 225) alors que d'autres auteurs estiment que l'équivalence est inapte à constituer une notion scientifique en théorie de la traduction (Siever, 2010 : 79-81). En raison de cette diversité des définitions, le concept d'équivalence contrevient au principe déjà connu de la logique du Port-Royal selon lequel la compréhension d'un concept est inversement proportionnelle au nombre de ses extensions (Le Blanc, 2009 : 39).

1.3.2. L'absence d'isomorphie des univers sémantiques

En outre, il a été reproché à la notion d'équivalence d'éveiller l'impression qu'un transfert linéaire de signification d'une langue à l'autre était possible et, de fait, de donner l'impression d'une isomorphie entre les langues et les univers sémantiques. Or, il ne s'agit là que d'une impression, d'un leurre qui méconnaît la dynamique du processus de traduction, dans la mesure où aucune isomorphie n'existe entre la langue et la réalité (Hacker, 1997 : 154). En effet, Hacker explique que (1997 : 156) :

« La syntaxe logique d'une langue, quelle qu'elle soit, ne doit pas nécessairement refléter la structure logique du monde. Les règles de la langue sont autonomes et déterminent les possibilités logiques, c'est-à-dire ce qu'il est possible de dire et ce qui a un sens ».

Dès lors, le paradigme de la traduction en tant « qu'une transposition linéaire de la signification fondée sur l'équivalence comprise comme une adéquation totale opérée par un traducteur qui, familier de la langue et de la culture source et cible, est en mesure de trouver les équivalents en tous points adéquats » (Renn, 2006 : 157) ne peut qu'échouer, car « dans deux langues vraiment différentes, il est impossible de rendre la même chose à l'identique » (2006 : 163). L'origine de cette impossibilité réside dans la structure différente de la syntaxe, c'est-à-dire des règles grammaticales qui régissent les langues, et notamment l'usage des mots.

Cet échec toutefois ne prouve pas l'impossibilité de la traduction, mais il est la preuve de l'inadéquation du critère d'équivalence en matière de traduction (2006 : 157).

Comme l'expose Renn, cette problématique de l'impossibilité d'une transposition équivalente, correcte et en tous points adéquate de la signification a été parfaitement appréhendée et analysée par Senn, le traducteur allemand de James Joyce (2006 : 164). Senn a montré dans son analyse que la traduction comprise comme une telle transposition est nécessairement vouée à l'échec, car « les éléments essentiels des liens sonores, thématiques et connotatifs entre les passages et horizons culturels dans toute leur complexité spécifique ne fonctionnent qu'en anglais » (Senn, 1983 : 246). Pour illustrer cette problématique, Senn prend l'exemple de la phrase figurant dans le premier chapitre d'*Ulysse* : « *And going forth, he met Butterly* »²⁶. Cette phrase évoque une phrase de l'Évangile (Mathieu 26 : 75) « *And going forth, he wept bitterly* ». Cette évocation latente des potentialités de sens fait partie intégrante de sa signification. Les traducteurs allemands de Joyce ont proposé les traductions suivantes de ce passage :

- a) « Und als er weiterging, traf er Butterly »;
- b) « Und als er weiterging, traf er Bütterlich » (les deux versions de Goyert);
- c) « Und er ging hinaus und weinte Buttermilch » (Wollschläger).

Selon Senn, « aucune de ces trois versions n'est apte à couvrir l'intégralité des relations dont l'évocation implicite retentit dans la phrase originale » (1983 : 255).

²⁶ Cet exemple est cité par Renn (2006 : 165) dans sa note de bas de page n°29. Nous le reprenons intégralement en raison de la force de sa démonstration. La référence exacte à l'Évangile est ajoutée par nos soins. Il s'agit de l'Évangile selon Matthieu, chapitre 26 : « Avant que le coq ait chanté, tu me renieras trois fois. Et étant sorti, il pleura amèrement » (cf. <https://bible.catholique.org/evangile-selon-saint-matthieu/3206-chapitre-26>). En allemand ce passage est : « Ehe der Hahn krähen wird, wirst du mich dreimal verleugnen, und ging hinaus und weinte bitterlich » (http://www.bibel-online.net/buch/luther_1912/matthaeus/26/).

Cela ne surprend guère à condition de garder présent à l'esprit que les relations évoquées potentiellement constituent ce que Schütz appelle, en reprenant la terminologie de William James, « des franges de sens » (« *Sinnfransen* ») c'est-à-dire des « connotations ouvertes de sens attachées à un mot ». (2003b : 241)²⁷ Ces franges de sens, appelées ultérieurement « horizons de sens », font partie intégrante de la signification. Mais dans le passage d'une langue à l'autre, c'est-à-dire d'un univers sémantique à l'autre, il n'est pas possible de les restituer, car elles sont intraduisibles (Schütz, 2003b : 279).

C'est sans doute à ce phénomène que fait référence Eco lorsqu'il observe que (2006 : 110) :

« Traduire signifie toujours 'raboter' quelques-unes des conséquences que le terme original impliquait. L'interprétation, qui précède toute traduction, doit établir combien et lesquelles des conséquences illatives suggérées par le terme original peuvent être rabotées. Sans jamais être tout à fait sûr de ne pas avoir perdu un réverbère ultraviolet ou une allusion infrarouge ».

1.3.3. Le caractère inadéquat du concept

Une troisième raison de l'échec du paradigme d'équivalence en théorie de la traduction pourrait s'expliquer par l'inadéquation du concept. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la théorie de la traduction fait abstraction du caractère bidirectionnel de la notion d'équivalence et la subsume à une relation d'identité et ce faisant, elle méconnaît le fait qu'il ne peut y avoir de relation de bidirectionnalité entre deux expressions linguistiques issues de deux langues différentes. En d'autres termes, elles ne sont pas réversibles. C'est la raison pour laquelle la notion d'équivalence s'avère inapte à rendre compte des mécanismes de la traduction. Son inadéquation réside dans le fait que les potentialités de sens évoquées par la notion logique d'équivalence continuent d'opérer de sorte que l'implication bilatérale détermine toujours la teneur du concept en théorie de la traduction. La notion d'équivalence a connu une distorsion lors de sa reprise par la théorie de la traduction.

²⁷ Note des éditeurs n° E2, p. 241.

De fait, elle est inadéquate, car elle ne satisfait pas « le postulat d'adéquation » posé par Schütz en matière de méthodologie des sciences humaines. Selon lui, une notion – pour être adéquate – doit être construite de telle façon qu'elle soit raisonnable et compréhensible non seulement pour son auteur, mais aussi pour autrui (Schütz, 2010b : 226).

La notion d'équivalence en théorie de la traduction ne saurait répondre à cette exigence d'adéquation puisque les modifications de sens qui se sont produites au moment de sa reprise n'ont pas été prises en compte. Or, selon Schütz, il est indispensable de contrôler ce type de modifications ou de glissements de sens si l'on veut éviter « de transposer de manière naïve des notions dont la validité se limite essentiellement à un domaine déterminé, c'est-à-dire, à ses conditions implicites »²⁸ (2010b : 207).

La notion d'équivalence est également inadéquate, dans la mesure où dans le passage d'un univers sémantique à un autre, une transformation du sens du texte source s'opère. La transformation s'entend comme une métamorphose dans une dynamique de resémantisation qui implique nécessairement l'interprétation (Espagne, 2013).

Une autre cause d'inadéquation de la notion d'équivalence en théorie de la traduction réside, à notre sens, dans le fait qu'elle ne tient pas compte de la dichotomie qui existe entre la signification objective, d'une part, et la signification subjective ou occasionnelle des expressions linguistiques, d'autre part (Schütz, 2004a : 256). Schütz distingue, à la suite de Husserl²⁹, entre la signification objective des expressions linguistiques ou des mots et leur signification subjective et occasionnelle. La signification ou le sens objectif renvoie à ce que désigne le mot, et ce indépendamment du contexte dans lequel il est utilisé ou de la personne qui l'utilise (2004a : 256-257). Les mots et expressions figurant dans un dictionnaire sont un exemple de la signification objective. Mais pour Schütz, outre leur sens objectif, les mots ont systématiquement un sens subjectif et occasionnel qu'il désigne comme « le sens accessoire » (« *Nebensinn* »). Ce sens accessoire « forme une enveloppe autour du sens objectif du signe qui constitue son noyau identique » (2004a : 256).

²⁸ Traduit par nos soins : « Naiv Begriffe und Sätze (...) zu übertragen, deren Gültigkeit wesentlich auf eine bestimmte Ebene beschränkt ist, d. h. auf deren implizite Voraussetzungen » (2010b : 207).

²⁹ S'assurant de la notion de signes occasionnels, cf. Edmund Husserl, *Logische Untersuchungen I*, in: *Husserliana* Bd. XIX / 1, hg. v. Ursula Panzer, Den Haag: Nijhoff 1984, § 26, S. 85-92.

Le sens accessoire comporte un élément subjectif ou un sens subjectif, c'est-à-dire la manière particulière à un individu ou à un groupe d'individus d'utiliser une expression.

En outre, le sens accessoire d'une expression comporte une signification occasionnelle qui est déterminée par le contexte dans lequel une expression est utilisée. L'absence d'équivalence totale et la polysémie puisent leur origine dans cette dichotomie du sens.

Elle est également à l'origine de la polarité entre le sens objectif et subjectif (2004a : 272) qui constitue un principe heuristique fondamental et de ce fait, un principe fondamental des disciplines scientifiques où l'interprétation joue un rôle majeur, et notamment des disciplines telles que l'herméneutique, la philologie ou encore les sciences juridiques. En matière d'interprétation, la polarité du sens joue un rôle majeur, dans la mesure où c'est dans le mouvement oscillatoire entre le pôle objectif et le pôle subjectif du sens que s'ouvre l'espace d'interprétation, d'une part, et que se crée, d'autre part, l'espace partagé de communication à condition que les schèmes d'interprétation soient partagés (Schütz, 2003b : 177).

L'absence de prise en compte ou la méconnaissance de cette polarité a pour effet de ne pas activer les schèmes d'interprétation adéquats pour l'interprétation d'une expression linguistique ou d'un texte, de frustrer les attentes du destinataire et donc, en définitive, de produire une traduction linguistiquement correcte, mais inopérante. Dans la suite du présent travail, nous tenterons de démontrer que la notion de pertinence est cruciale en traduction, car elle a trait à la fois au sens subjectif, c'est-à-dire déterminé individuellement ou spécifique à un groupe et au sens occasionnel qui résulte de l'usage d'une expression dans une situation concrète. La polarité entre le sens objectif et le sens occasionnel a également été relevée par Wittgenstein qui montre « le clivage entre la signification des mots et le sens qui leur est conféré dans des occasions particulières »³⁰ (Wilson, 2016 : 55). Cela apparaît cohérent par rapport à la conception de l'usage développée par Wittgenstein, et ce tant en ce qui concerne la signification des expressions que la signification des propositions. En effet, Wittgenstein a souvent insisté sur le rôle de l'usage dans la constitution du sens. Son slogan dans le § 43 de ses *Recherches Philosophiques* « La signification d'un mot est son usage dans la langue »³¹ (2004 : 50) a valeur de paradigme à cet égard. Cette approche est confortée

³⁰ Traduit par nos soins : « (...) shows there is 'a gap between what words mean and what is said in them on occasion. »

³¹ Nous soulignons. La traduction canonique dans l'édition 2004 de Gallimard est : « La signification d'un mot est son emploi dans le langage » (2004 : 50) S'agissant du terme « langage », cf. notre note supra n°21.

par les remarques publiées dans son recueil *De la certitude*, p. ex. au n° 61 : « Une signification d'un mot est un mode d'emploi du mot » (2006 : 31)³² ou encore dans le n°10 : « ce n'est que dans son usage³³ qu'une phrase a un sens » (2006 : 18).

Or, le rôle dévolu à l'usage au regard de la signification a été reconnu déjà par Leibniz pour lequel, comme l'indique Schlicht von Rabenau, « la signification des expressions linguistiques ne réside pas dans les « idées » que celles-ci représenteraient, mais dans l'usage qui en est fait »³⁴ (2014 : 11). Il convient de préciser que l'usage s'entend ici comme synonyme d'utilisation ou d'emploi (Legallois & François, 2011). Nous reviendrons sur cette notion dans la dernière partie de notre thèse.

En théorie de la traduction juridique, Šarcevic a élevé au rang de doctrine le principe d'équivalence d'effets juridiques (1997). Selon cet auteur, l'équivalence en traduction juridique ne s'analyse pas en termes d'expressions linguistiques, mais réside dans l'équivalence entendue en termes de droit comparé. Toutefois, ce principe n'est pas sans poser de problème, dans la mesure où il exige du traducteur de connaître parfaitement non seulement les deux systèmes de droit dans lesquels il opère, mais aussi de maîtriser le raisonnement juridique, de connaître la jurisprudence pour distinguer avec acuité les interprétations possibles et concurrentes, d'anticiper l'interprétation que le juge fera du texte traduit pour l'appliquer.

En définitive, cela revient à dire que le traducteur juridique jouerait le rôle d'un super-juriste apte à « récréer le “même potentiel en termes de sens” qu'un juge ou un avocat pourrait lui conférer dans le système juridique source », ce qui exigerait du traducteur non seulement « de déterminer *un des sens possibles* du texte dans son contexte, mais aussi de déterminer son *sens juridique pertinent* »³⁵ (Wolff, 2011 : 238). Il va sans dire qu'il s'agit d'une vision illusoire de la traduction juridique, car aucun traducteur ne dispose d'une compétence de cette étendue.

³² Nous soulignons. Le texte original est : « Eine Bedeutung eines Wortes ist eine Art seiner Verwendung » (2015b . 24). À notre sens, il serait plus judicieux de traduire : « une signification d'un mot est une modalité de son emploi ». S'il y a pluralité de significations c'est par ce qu'il y a des modalités plurielles de l'emploi d'un mot.

³³ Nous soulignons. Le passage original est : « Nur im Gebrauch hat der Satz Sinn » (2015b . 11). Il est intéressant d'observer que Wittgenstein utilise systématiquement le mot « *Gebrauch* », traduit en français par « emploi ». Or, l'emploi n'est qu'un aspect de l'usage. Dans la mesure où l'usage implique également une régularité qui lui confère un caractère itératif, nous estimons, en suivant en cela Schlicht von Rabenau (2014), qu'il est plus judicieux de traduire « *Gebrauch* » par « usage ». Le terme « emploi », qui renvoie à la situation singulière d'une utilisation pourrait être réservé à un usage non itératif au sens de « *Verwendung* ».

³⁴ Traduit par nos soins : « Die Bedeutung sprachlicher Ausdrücke nicht in « Ideen » liege, die von den Ausdrücken repräsentiert würden, sondern im Gebrauch der von ihnen gemacht werde » (Schlicht von Rabenau, 2014:11).

³⁵ Traduit par nos soins : « To recreate the same 'meaning potential' of a legal text that a judge or legal practitioner in the source legal system would give it, but also to assess not only *one of the possible contextual meanings* of a text, but the relevant legal meaning of the text. »

En pratique, il semble que le postulat de l'équivalence d'effets juridiques soit non seulement impossible à réaliser, mais aussi qu'il n'ait pas lieu d'être (Wolff, 2011 : 238). En effet, le traducteur est non seulement inapte à y parvenir, mais il n'a même pas vocation à le faire. Qui plus est, sur un plan plus général, ce postulat est impossible à mettre en œuvre, dans la mesure où « le discours sur l'équivalence des effets juridiques est inconsistant, car deux lecteurs ne peuvent jamais lire le même texte avec les mêmes hypothèses cognitives »³⁶ (Chesterman, 1997 : 35).

1.3.4. L'inadéquation de la conception logico-positiviste de la signification et du sens

À notre sens, l'échec du paradigme d'équivalence en traduction peut s'expliquer également par le caractère inadéquat de la conception logico-positiviste de la signification dont l'influence demeure significative tant en théorie générale de la traduction qu'en théorie de la traduction juridique. Nous pensons que cette conception de la signification constitue une source des difficultés non négligeables en traduction, qui semblent toutefois plus rarement thématisées.

Dans cette conception classique, la signification renvoie soit à un objet existant dans la réalité, soit à un objet abstrait, soit à une représentation mentale (Hacker, 1997 : 194). Son postulat fondamental consiste à concevoir « une relation interne incontestable entre la pensée, la langue et la réalité » (Hacker, 1997 : 69), cette relation étant caractérisée par la référence à la pensée et la prééminence de la dénotation et de la description (Hacker, 1997 : 239). Ainsi, la signification se trouve réduite à une caractéristique inhérente au texte ou aux mots ce qui permet d'attribuer au texte source et cible la même signification. Un statut objectif est ainsi conféré à la signification ce qui permet de la concevoir comme indépendante de toute interprétation. Cette conception logico-positiviste de la signification sert de fondement à la linguistique de corpus, au traitement automatique des langues et aux ontologies numériques et elle a créé les conditions de l'essor extraordinaire que ces domaines connaissent actuellement.

³⁶ Traduit par nos soins : « The talk of equivalent effects is inconsistent because no two readers can ever approach the same text with the same set of cognitive assumptions ».

Toutefois, l'approche positiviste de la signification n'est pas, à notre avis, de nature à résoudre les problèmes concrets posés par la traduction, car – contrairement au principe de compositionnalité – le sens d'un texte ne résulte pas de la somme des mots qui le composent, mais se construit dans l'interprétation (Rastier, 2001 ; Schütz, 2004a ; Siever, 2010). Dans la mesure où la traduction opère sur des textes, ce qui importe ce ne sont pas tant les mots et leurs éventuels équivalents, mais le sens qui se construit dans le texte sur le plan transphrastique. Le sens étant défini comme le résultat de l'interprétation, celle-ci se trouve de facto au cœur de l'activité traduisante. Ce qui pose problème c'est que la tradition logico-grammaticale définit l'interprétation comme « l'identification d'une relation de représentation ». Ce faisant, elle opère une réduction du sens à la signification du mot et occulte les quatre éléments fondamentaux de l'interprétation évoqués précédemment, à savoir : un sujet interprète situé, une pratique sociale, une action et une temporalité (Rastier, 1999 : 9).

L'inadéquation du modèle logico-positiviste de l'interprétation en matière de traduction est évidente, dans la mesure où la traduction ne saurait faire abstraction de ces facteurs, l'activité traduisante et les « les textes à traduire faisant partie intégrante du monde qui nous entoure » (Cao, 2007b : 47). En d'autres termes, cela signifie qu'ils s'ancrent dans ce qu'Husserl et Schütz ont appelé « le monde de la vie » (cf. la section 6.2.1 de la présente thèse consacrée à cette notion) dont la fonction consiste à servir de fondement de sens à toute action, et donc à l'interprétation (Perreau, 2010 : 257 ; Schütz, 2003a : 327).

Tout individu en tant qu'interprète et toute pratique sociale d'interprétation se caractérisant par leur inscription singulière dans le monde de la vie, l'interprétation reste un processus ouvert (Siever, 2010). En effet, les modalités d'appropriation pratiques et théoriques du monde de la vie, et donc les modalités qui président à la constitution du sens au sein de chaque univers sémantique varient d'une langue à l'autre. L'inadéquation de la conception logico-positiviste de la signification implique la nécessité de s'en séparer et de placer les notions de texte, d'interprétation, de sens, et donc corrélativement de pertinence, au cœur de l'activité traduisante.

Cependant, abandonner le positivisme logique n'est pas sans risque et emporte un certain nombre de conséquences.

En premier lieu, cela implique l'abandon du postulat de la détermination du sens (Wittgenstein, TLP 3.23 ; RP § 107) et de celui d'une isomorphie entre la langue et la réalité permettant un transfert linéaire de signification d'une langue à l'autre.

En second lieu, l'abandon du positivisme logique suppose d'abandonner le paradigme classique de la communication conçue en termes de transfert de sens « de façon à conserver ce qui reste invariant dans l'information » (Stegmaier, 2016 : 174), ce paradigme étant fondé sur l'idéal d'un sens littéral, immédiatement identifiable qu'il suffirait de « trouver » (Rastier, 2003a).

En troisième lieu, l'abandon du positivisme logique suppose de reconsidérer le statut de la notion d'équivalence pour parvenir à « une définition *a posteriori* d'équivalence » (Tymoczko, 2006 : 23) ce qui, à notre sens, reviendrait en définitive à la redéfinir en termes de pertinence entendue comme corrélat du sens et ne préexistant pas (Schütz, 2003a : 184).

En conclusion, on peut retenir que le paradigme d'équivalence tant en théorie générale de la traduction au sens d'un transfert linéaire de signification entre langues et cultures (Renn, 2006 : 157) qu'en théorie de la traduction juridique au sens de l'équivalence d'effets juridiques a largement échoué, dans la mesure où il constitue un concept somme toute peu utile³⁷ (Wilson, 2016 : 55).

Compte tenu de l'échec du paradigme de l'équivalence, il se pose la question de savoir si un autre concept serait apte à servir de fondement à une méthode de traduction juridique. À notre sens, la notion de pertinence permettrait de construire une approche de la traduction qui met le texte et la constitution de sens au cœur de ses préoccupations et se concentre sur l'interprétation en tant que pratique sociale, c'est-à-dire une pratique socialement, culturellement et historiquement déterminée qui se déploie dans un espace social (Deniau, 2015 : 62). De ce point de vue, ce qui importe c'est l'inscription de la traduction dans la langue, la culture et la situation singulière. Dans une telle approche, le rôle crucial serait dévolu à la question de la constitution du sens envisagée sur le plan subjectif et intersubjectif, c'est-à-dire dans l'interaction avec autrui.

³⁷ Wilson l'exprime dans ces termes : « (...) equivalence is 'a red herring' in that it is virtually unattainable, and hence not a useful concept in translation theory ».

Dans le cadre de la présente thèse, nous tentons de défendre le postulat selon lequel la notion de pertinence définie par Schütz permet de construire des solutions de traduction aptes à reconstituer le sens du texte source dans le texte cible de manière adéquate. La reconstitution du sens dans le texte cible suppose d'anticiper son interprétation par le juriste utilisateur et d'activer chez lui les schèmes d'interprétation adéquats et, donc, de créer les associations adéquates, de façon à lui permettre de s'orienter dans un système de droit dont il n'est pas familier.

À partir de la critique du paradigme de l'équivalence en théorie de la traduction, nous pouvons à présent introduire la notion de pertinence. L'analyse de cette notion constitue le cœur de notre travail de recherche. Nous commencerons par un certain nombre de remarques à caractère général qui se justifient par le caractère ubiquitaire de la pertinence. Ensuite, nous analyserons les approches de cette notion dans différentes disciplines scientifiques, et notamment en linguistique, en théorie de la traduction, en sciences de l'information et, enfin, en sociologie.

2. Les observations liminaires sur la notion de pertinence

À titre liminaire, on peut observer que la notion de pertinence pose un problème définitoire. Cette difficulté de définition résulte de son caractère extrêmement dynamique et de son mode d'articulation souvent implicite. Adam Smith déjà avait qualifié la pertinence de « main invisible qui guide nos décisions ».

Plus récemment, cette difficulté définitoire n'a pas échappé à Birger Hjørland (2000 : 209) qui a comparé la pertinence à la notion de « bonne santé » en médecine. La bonne santé étant définie par opposition à une maladie ou comme l'absence de maladie, la pertinence peut être définie, par analogie, comme l'absence de « faux positifs » (2000 : 209), c'est-à-dire d'associations ou effets contextuels inadéquats dans un discours. La pertinence se révèle alors « en transparence » ou en filigrane. Par ses contours flous, la notion de pertinence peut être rapprochée de ce que l'on appelle en droit « les normes ou les notions indéterminées » (Sattelmacher, Sirp, & Schuschke, 2008 : 52). Il s'agit des règles de droit ou des notions juridiques que le législateur a rédigées à dessein en des termes peu précis de façon à rendre leur domaine d'application aussi large que possible. C'est le cas par exemple des notions de *bonnes mœurs*, de *bonne foi* ou encore d'*intérêt légitime* en droit allemand. Ces normes et notions juridiques possèdent une valeur informative très peu élevée, le législateur se contentant d'indiquer au juge une ligne directrice. C'est à ce dernier qu'il appartient de les concrétiser en les interprétant et en faisant apparaître les critères d'interprétation pour les appliquer ensuite à un cas d'espèce. À cet égard, il est intéressant de relever que Saracevic (1996 : 201-218) a également mis en relief ce caractère flou et multidimensionnel de la pertinence dans le sens où ses contours nécessitent sans cesse d'être précisés en fonction du paradigme dans lequel on se situe.

Nonobstant ces difficultés définitoires, il apparaît que le mécanisme de la pertinence n'est réservé ni à la communication ni à la linguistique.

En effet, il s'agit d'un phénomène ubiquitaire qui se manifeste dans l'ensemble des processus cognitifs nécessitant un traitement de données : qu'il s'agisse des données sensorielles en provenance des organes de la perception ou des données issues des processus cognitifs dits supérieurs, tels que la pensée, la communication, le langage. Le traitement cognitif des données sensorielles s'opère par le biais de schémas. La création des schémas adaptés suppose la mise en relation de données nouvelles et des éléments ou situations déjà connus. Dans ce processus élémentaire de mise en relation intervient déjà le mécanisme que le psychologue britannique C. Bartlett (1932 : 33) désigne par « conclusions », ce terme se référant à des inférences construites à partir « d'inputs » sensoriels. Pour Bartlett (1932 : 34), le moteur de tout processus cognitif consiste en la « recherche de signification ». Affecter une signification à une donnée, quelle qu'en soit la nature, suppose de la comparer aux schémas épistémologiques déjà existants pour l'y intégrer. Il en résulte qu'à l'origine de la signification figure un mécanisme sélectif qui est inhérent à toute activité cognitive. L'activité de traduction étant par définition une activité cognitive, le mécanisme de sélection y opère naturellement. Pour certains auteurs, comme p. ex. Le Blanc, le choix, et donc la sélection, constitue une « catégorie fondamentale de la traduction » (2009 : 50). La pertinence étant inhérente à l'activité sélective de la conscience (Schütz, 2004b : 205), elle est donc un mécanisme répandu et fondamental de toute activité cognitive. De fait, elle constitue une notion centrale dans différents domaines de sciences qui lui ont consacré de nombreuses études. Ainsi, la pertinence a fait l'objet de recherches en logique, en philosophie, en psychologie, en sociologie, en linguistique, en sciences cognitives et en sciences de l'information. En philosophie du langage ordinaire³⁸, « la pertinence est définie comme l'adéquation entre ce qu'on dit à ce qu'on veut dire, non pas par rapport à un contenu mental, mais par rapport à ce qui compte et ce qu'on veut dire » (Laugier & Plaud, 2011 : 239).

³⁸ La philosophie du langage ordinaire fut un courant de la philosophie analytique qui prétendait éviter les « théories » philosophiques, les excès de formalisme pour donner plus d'attention aux usages et aux pratiques du langage ordinaire et du sens commun. Ce courant était surtout inspiré par Ludwig Wittgenstein, notamment dans son évolution après le *Tractatus logico-philosophicus* vers ce qu'on a appelé sa « seconde philosophie ». Bien que Wittgenstein ait enseigné à Cambridge, c'est surtout à Oxford avec Gilbert Ryle (1900–1976), J. L. Austin (1911–1960), P. F. Strawson (1919–2006), Paul Grice (1913–1988) et John Wisdom (1904–1993) que le mouvement se développa. Le retour au langage naturel est une réaction à l'égard des origines de la philosophie analytique, qu'on a parfois appelé la « philosophie du langage idéal ». Pour des auteurs comme Bertrand Russell, Gottlob Frege, Rudolf Carnap ou même Willard Van Orman Quine, le langage ordinaire est confus, simpliste, rempli d'erreurs et doit être corrigé dans une version formelle plus rigoureuse et sans ambiguïté, conformément à la logique contemporaine. La philosophie du langage ordinaire était le courant dominant dans la philosophie analytique des années 1950, surtout au Royaume-Uni, déclina mais certaines thèses de ces philosophes, notamment de J. L. Austin ou de Paul Grice, ont eu une plus grande importance en linguistique et surtout en pragmatique (source : Wikipedia).

Cela implique d'une part que la pertinence est une relation et, d'autre part, que c'est une relation de nature particulière, en lien avec l'importance. C'est pourquoi il ne peut y avoir « de pertinence sans importance, c'est-à-dire sans investissement de ce qui compte » (2011 : 239). Dès lors, se pose la question de savoir ce qui est important, pour qui et par rapport à quoi, c'est-à-dire la question du critère de l'importance et donc de la pertinence.

À notre sens, c'est une question cruciale pour la traduction. Dans le modèle de communication proposé par H. P. Grice (1975 : 41-58), la notion de pertinence fait partie de ses maximes conversationnelles (maxime de relation), mais il n'en a jamais proposé une définition technique spécifique.

C'est sans doute en sciences de l'information que la notion de pertinence a connu le retentissement le plus important et a donné lieu à une littérature abondante (Mizzaro, 1997 : 810). Dès 1975, Saracevic (1975 : 325) la promeut au rang de « notion clé » dans la communication scientifique et lui donne la définition suivante : « Par pertinence, on entend une mesure de l'efficacité d'un contact entre source et cible au sein d'un processus communicationnel »³⁹. Dans ses travaux, Saracevic s'inspire de la théorie de la pertinence qu'il qualifie de la plus élaborée (1975 : 322), proposée par Schütz.

Plus récemment, une définition générale de la pertinence a été donnée par Hjørland et Christensen (2002 : 964) : « Une chose A est pertinente pour une tâche T lorsqu'elle augmente les chances d'arriver au but G, lui-même impliqué par T ». Pour ces auteurs, la pertinence se définit « comme un outil qui sert un but », le terme « d'outil » étant utilisé ici dans une acception très large qui recouvre idées, opinions, théories et documents.

Dans les récentes recherches en sciences de l'information, le rôle de la pertinence thématique (« *topicality* ») est particulièrement mis en exergue (Hjørland, 2001). Ainsi, Xu et Chen (2006 : 961) qualifient la pertinence thématique de « facteur ubiquitaire » de pertinence.

³⁹ Traduit par nos soins : « We can consider Relevance as a measure of the effectiveness of a contact between source and destination in a communication process ».

Ils indiquent également que la thématique a été identifiée par Greisdorf comme « la condition essentielle de la pertinence » (2003), c'est-à-dire qu'elle est un critère majeur de pertinence. En outre, pour Xu et Chen la pertinence s'apprécie aussi en termes d'utilité ou « d'application pratique par rapport à un problème concret à résoudre »⁴⁰ (2006 : 962). Hjørland, quant à lui, met l'accent plus particulièrement sur les fondements épistémologiques de la pertinence, c'est-à-dire les paradigmes scientifiques dont elle est tributaire (2000 : 210).

En effet, chaque paradigme, c'est-à-dire l'approche d'un problème particulier dans un domaine donné, implique ses propres critères de pertinence. Ce qui importe à Hjørland, c'est d'interroger les fondements théoriques et épistémologiques du phénomène. C'est la raison pour laquelle il est capital de définir des critères de pertinence. Cependant, comme la pertinence *per se* n'existe pas - compte tenu de son caractère relatif - ces critères seront différents en fonction du paradigme auquel ils se réfèrent.

Dans le *Dictionnaire allemand des sciences du langage*, le *Lexikon der Sprachwissenschaft*, Bußmann (2002a : 584) propose la définition suivante de la notion : « La pertinence d'une entité au regard d'un objectif est fonction de la contribution de l'entité à la réalisation de cet objectif ».

Ces différentes définitions montrent bien que la pertinence n'opère pas *in vacuo*, mais se manifeste toujours *in concreto* en relation avec une situation donnée, à un domaine de connaissances, mais aussi par rapport à un individu et les connaissances qu'il possède. Le concept de pertinence révèle dès lors sa nature empreinte de dualité, à la fois objective et subjective. Toutefois, cette dualité ne se résume pas à un simple antagonisme où l'objectif s'oppose au subjectif. Au contraire, la pertinence apparaîtrait plutôt comme une synthèse de ces deux aspects. Sa nature est dynamique et relationnelle, comme l'ont prouvé Goffman et Newill (1967 : 316).

À ce titre, la notion de pertinence présente une certaine proximité avec la théorie de la cognition élaborée par Varela et définie dans les termes suivants (1993 : 250) :

⁴⁰ Traduit par nos soins : « Pragmatic application to the task, or problem at hand ».

« La plus haute aptitude de la cognition vivante consiste à pouvoir identifier quelles sont les questions pertinentes qui doivent être posées à chaque instant, en un processus créatif lui-même. Ces questions ne sont pas prédonnées, mais enactées à partir d'un arrière-plan d'action, où ce qui est retenu comme pertinent est contextuellement déterminé par notre bon sens »⁴¹.

De ce point de vue, l'interprétation s'analyse en termes « d'*enaction* ou *faire-émerger* de la signification sur un arrière-plan de compréhension » (Varela, 1993 : 254), cette action de « faire-émerger » mettant en œuvre les connaissances du sens commun.

Ces connaissances, dès lors qu'elles sont intrinsèquement liées à « notre corps, notre langage et notre histoire culturelle » (Varela et al., 1993 : 255), correspondent en fait au stock de connaissances individuelles, c'est-à-dire à une réserve de schèmes d'interprétation (Schütz, 2003a : 255), transmis socialement, linguistiquement et culturellement. Considérée de ce point de vue, la traduction n'est rien d'autre que le processus de « *faire-émerger* » le sens, qui n'est pas donné à l'avance, à partir d'un arrière-plan fourni par le texte, d'une part, et par l'inscription singulière du traducteur dans le monde de la vie, d'autre part. C'est précisément cette caractérisation qui importe en traduction.

⁴¹ Nous soulignons.

3. La théorie de la pertinence de Dan Sperber et Deirdre Wilson

Lorsque nous nous sommes intéressés à la question de l'accès au sens, à la notion de pertinence et à son rôle éventuel en traduction, nous avons débuté notre recherche à partir de ce qui semblait s'imposer comme une évidence, à savoir la théorie de la pertinence proposée par Dan Sperber et Deirdre Wilson à la fin des années 80 du XXème siècle et qui, à ce jour, reste très influente en sciences cognitives et en linguistique. Il s'agit d'une théorie de la communication fondée sur une conception générale de la cognition, exposée dans le cadre de leur ouvrage intitulé « La Pertinence » (Sperber & Wilson, 1989). Les auteurs indiquent toutefois clairement que l'objectif qu'ils visent ne consiste pas à définir la communication, mais à identifier les mécanismes sous-jacents de la communication, ancrés dans la psychologie humaine (1989 : 55). La perspective qu'ils adoptent est donc éminemment psychologique. C'est sans doute cet élément qui explique le retentissement modeste que cette théorie a connu, somme toute, en traduction.

Comme toutes les théories linguistiques qui ont pour objet l'accès au sens, la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson est issue du positivisme logique. Ces théories partagent les caractéristiques fondées sur le paradigme référentiel ou inférentiel de la signification, et notamment sur les présupposés suivants :

- a) L'interprétation est ponctuelle,
- b) Elle est déclenchée par les instructions locales,
- c) Elle consiste en une élucidation du sens littéral momentanément voilé (Rastier, 2003b : en ligne).

Avant d'analyser les principaux postulats de cette théorie, il convient de restituer sa place dans son contexte théorique plus large.

3.1. L'ancrage de la théorie de la pertinence

La question de savoir comment on produit du sens constitue l'objet des sciences dites cognitives où la linguistique figure aux côtés des neurosciences, de la recherche sur l'intelligence artificielle, de la psychologie cognitive et de la philosophie, en particulier de la philosophie de l'esprit (Varela et al., 1993 : 34). Cette question est également capitale pour la traductologie si l'on considère que la tâche du traducteur consiste à reconstruire le sens d'un texte source dans un texte cible. La question du sens constitue donc le point d'intersection entre la traductologie et les sciences cognitives.

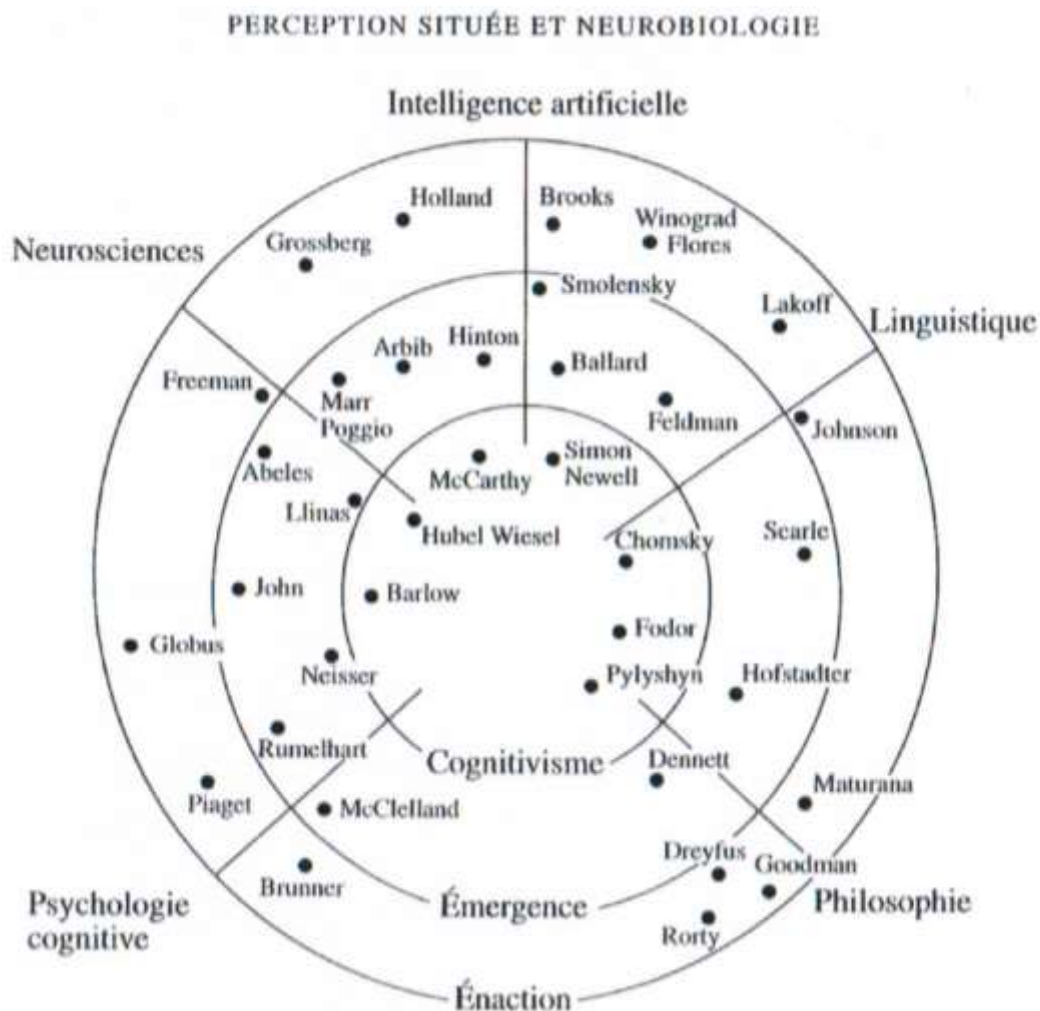


Figure 1 : Cartographie des sciences cognitives selon Varela (1993)

Comme le montre la figure ci-dessus, les sciences cognitives forment un ensemble hétéroclite et regroupent les disciplines qui ont pour objet l'étude de l'esprit. La recherche sur l'intelligence artificielle y occupe une place centrale et explique la prévalence du paradigme computationnel de l'esprit dans ces sciences. Le schéma ci-après fait apparaître les différentes disciplines scientifiques qui entrent dans le champ des sciences cognitives et les auteurs de principales théories élaborées dans ce domaine.

Les sciences cognitives ont connu trois phases de développement dont chacune correspond à un déplacement du cadre théorique dû à un changement de paradigme. À chaque stade de cette évolution, la question de la genèse du sens a connu une réponse différente. Le premier stade de développement des sciences cognitives correspond au cognitivisme, dit aussi computationnisme, fondé sur la métaphore de l'ordinateur (Varela et al., 1993 : 37). Pour le cognitivisme, le sens est le résultat d'une computation, c'est-à-dire d'une opération de calcul réalisée sur des symboles (Varela et al., 1993 : 87).

La cognition s'analyse en termes de traitement symbolique de l'information sous forme de computation.

Le traitement symbolique est linéaire, c'est-à-dire qu'il se déroule selon le modèle émetteur-récepteur, sans boucle de rétroaction et il est localisé. Les principaux postulats du cognitivisme sont (1993 : 40) :

- La préexistence d'un monde doué de propriétés particulières, accessible par la perception et donnant lieu à une représentation mentale ;
- La reconstitution de ces propriétés par la représentation par un « nous » subjectif qui effectue les opérations nécessaires pour parvenir à la représentation ;
- La dissociation totale entre le monde tel qu'il existe et la représentation mentale.

De fait, le programme cognitiviste s'inscrit dans une posture positiviste et objectiviste qui est la manifestation du dualisme cartésien entre *res cogitans* et *res extensa*, c'est-à-dire de la disjonction entre le corps et l'esprit.

La seconde phase du développement des sciences cognitives correspond au connexionnisme, désigné également comme « émergentisme ». Ce courant abandonne la métaphore de l'ordinateur et lui substitue celle du réseau. Son postulat fondamental réside dans l'idée que les fonctions cognitives résultent de l'activation de divers réseaux interconnectés, qui ne sont pas figés, mais se trouvent en état de transformation permanente. Dans ce modèle, le traitement de l'information n'est pas localisé, mais distribué. Il s'effectue par des opérations qui s'étendent sur un réseau entier de composants et qui produisent des propriétés globales. Pour le connexionnisme, une représentation est une correspondance entre un état global émergent et les propriétés du monde (Varela et al., 1993 : 40).

Enfin, la 3^{ème} phase du développement des sciences cognitives, la plus récente, correspond à l'approche proposée par Varela, dite « enaction » ou l'approche enactive. C'est une remise en cause radicale de la thèse selon laquelle la cognition s'assimile fondamentalement à la représentation. Il s'agit d'un point de vue non objectiviste qui admet que le monde peut être appréhendé de multiples façons dès lors qu'il existe « de multiples mondes d'expérience » (Varela et al., 1993 : 41). Il précise son approche dans les termes suivants (1993 : 41) :

*« Nous proposons le terme d'enaction, dans le but de souligner la conviction croissante selon laquelle la cognition, loin d'être la représentation d'un monde prédonné, est l'avènement conjoint d'un monde et d'un esprit à partir de l'histoire des diverses actions*⁴² *qu'accomplit un être dans le monde ».*

Cette approche semble intéressante, dans la mesure où elle présente des points de convergence avec l'approche de Schütz, et notamment l'idée selon laquelle le monde de la vie (cf. les développements ci-après) n'est pas homogène, mais constitué de nombreuses « provinces de sens »⁴³ ou « réalités multiples » (2003a : 206), ainsi que l'idée selon laquelle le sens du monde de la vie se crée dans les actions communes des hommes⁴⁴ (2010b : 169).

⁴² Nous soulignons.

⁴³ Schütz utilise le terme de « province de sens » (« Sinnprovinz ») qu'il a formé à partir de la notion de « subunivers » de William James. Schütz forge le terme de « province de sens » pour mettre en exergue le fait que ce n'est pas la structure ontologique des objets du monde mais le sens de nos expériences qui constitue la réalité (V.1, p. 206).

⁴⁴ Traduit par nos soins : « Ihr Sinn [der Lebenswelt] wird durch unsere gemeinsamen Leistungen gestiftet ».

La théorie de la pertinence de Sperber et Wilson s'inscrit dans le programme cognitiviste et, à ce titre, fait partie du paradigme de la linguistique cognitive, et plus précisément de la sémantique cognitive. Au début des années 60 du XXème siècle, les théories cognitivistes, qui reposent sur la prise en compte d'entités mentales, ont connu un nouvel essor tant en psychologie, qu'en philosophie et en linguistique suite à l'abandon du béhaviorisme. Ce changement de paradigme est connu sous le nom de « tournant cognitif » (Loppe, 2010 : 13).

La linguistique cognitive conçoit la signification comme une entité mentale. Ainsi, Langacker (1990 : 2) estime que :

« La signification s'assimile à la conceptualisation. La linguistique sémantique doit donc viser à réaliser une analyse structurelle et une description explicite des entités abstraites telles que les pensées et les concepts »⁴⁵.

La sémantique cognitive s'intéresse notamment aux processus à l'œuvre dans le cerveau ou l'esprit humain au moment de la production et de la réception d'un énoncé, aux compétences individuelles dont un locuteur a besoin pour produire des énoncés, à la représentation mentale du langage, etc. Pour la sémantique cognitive, par conséquent, « la signification est dans la tête » (Loppe, 2010 : 16). C'est bien ce qu'indiquent Sperber et Wilson au début de leur ouvrage : « nos pensées restent là où elles ont toujours été : dans nos cerveaux » (1989 : Préface). Le paradigme représentationniste de la signification qui consiste à identifier la signification linguistique à une entité mentale, quelle qu'en soit la nature, remonte à Aristote (Loppe, 2010 : 18).

Ce paradigme, qui renvoie plus largement à la conception représentationniste de la connaissance, a connu un retentissement important en sciences cognitives. Fondé sur l'idée que la connaissance est un miroir de la nature, il présuppose nécessairement un monde prédonné, car seul ce qui est prédéfini peut être représenté (Varela, 1989 : 92).

⁴⁵ Traduit par nos soins : « Meaning is equated with conceptualization. Linguistic semantics must therefore attempt the structural analysis and explicit description of abstract entities like thoughts and concepts ».

Les implications épistémologiques suivantes en découlent :

- 1) Le monde est prédéfini,
- 2) Il est doté des caractéristiques établies préalablement à toute activité cognitive,
- 3) L'activité cognitive consiste à produire des représentations mentales du monde et de ses caractéristiques (Varela, 1989 : 101).

En second lieu, la théorie de la pertinence développée par Sperber et Wilson a été fortement influencée par le courant de la psychologie désigné par le terme de « computationisme » dont l'essor a été favorisé par le développement de l'ordinateur à partir du milieu des années 40. À partir des années 50 et jusqu'à dans les années 80, les théories de l'esprit dites « computationnelles » ont joué un rôle majeur dans les sciences cognitives. Plus particulièrement, les travaux de Fodor sur le langage de la pensée et sa théorie de la modularité de l'esprit fournissent une base théorique à la théorie de Sperber et Wilson (cf. ci-après, le point 3.1.2). Le postulat fondamental de ces théories est que la cognition consiste en la computation, définie comme « une opération effectuée sur des symboles, c'est-à-dire sur des éléments qui représentent ce dont ils tiennent lieu » (Varela et al., 1993 : 87). De ce point de vue, la notion de représentation joue un rôle crucial.

Toutefois, nous verrons dans la suite de ce travail que selon d'autres théories, la langue, loin d'être une simple représentation, est créatrice de la réalité en raison de son caractère discursif (Galdia, 2017 ; Taylor, 2017).

3.1.1. Le modèle de la communication de Shannon et Weaver

Le point de départ de Sperber et Wilson est la critique du modèle canonique de communication, dit le modèle de code, dit le modèle de Shannon-Weaver où communiquer consiste à coder et à décoder des messages.

Dans ce modèle classique la communication est schématisée comme suit :

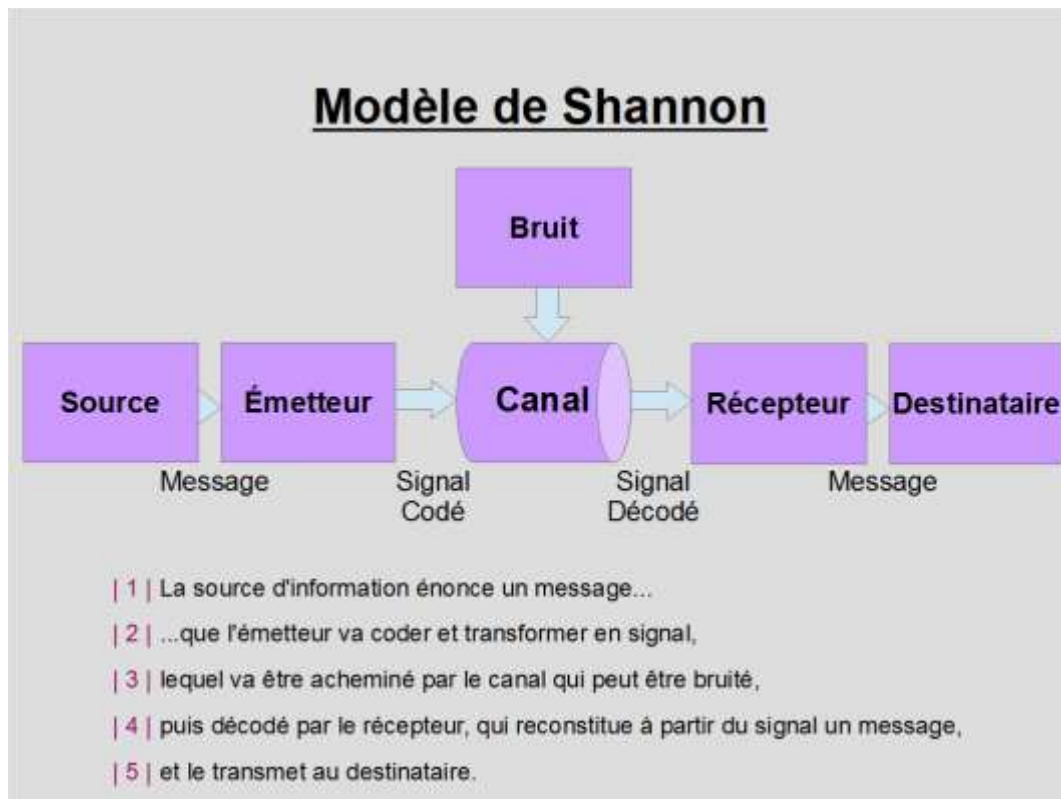


Figure 2 : Modèle de la communication de Shannon et Weaver

Ce modèle a le mérite de la simplicité. Il souligne la nécessité de partager un même code ce qui suppose que l'on soit d'accord sur un ensemble de signes, règles, syntaxe, grammaire, lexique. Le message passe par un canal, celui-ci peut être auditif, visuel, emprunter une voie physique de circulation. L'objet primaire de la communication ainsi conçue consiste à apporter de l'information. Le message est symbolique, il utilise un code (verbal ou pas) et un langage.

Ce modèle repose sur la théorie de l'information : la communication est d'abord perçue comme un transfert linéaire d'information de l'émetteur vers le récepteur. Par information, on entend tout ce qui réduit l'incertitude du récepteur. Selon ce modèle, un message qui ne nous apprend rien de nouveau n'est porteur d'aucune information et, de fait, sans intérêt.

Le modèle de Shannon et Weaver procède d'une conception ancienne de la communication verbale.

En effet, Aristote soutenait déjà que « les sons de la parole sont des symboles des affections de l'âme » qui elles-mêmes ressemblent à des choses réelles » (Sperber & Wilson, 1989 : 17). En d'autres termes, les énoncés rendent possible la communication des pensées en les encodant. Le modèle du code pose problème à un double titre. En premier lieu, il est problématique sur le plan de la communication en général, car il est trop réducteur : « le modèle du code est erroné *en soi*, car il est trop étroit et n'est pas à même de rendre compte des possibilités offertes par le langage »⁴⁶ (Wilson, 2016 : 20). En second lieu, il est problématique sur le plan de la traduction, car il produit des effets néfastes en termes d'image du traducteur. Tymoczko l'a même qualifié de « modèle de boîte noire » de la traduction en observant de manière judicieuse que « l'image d'un traducteur en proie à un mystérieux processus intérieur (conditionné bien entendu par le contexte social) continue à être largement répandue »⁴⁷ (2006 : 18).

Sperber et Wilson estiment également que « la compréhension verbale ne saurait être réduite au décodage d'un signal linguistique » (1989 : 18). Cette conception « selon laquelle la communication consisterait à emballer et à expédier « un contenu », c'est-à-dire un message, au moyen de mots est trompeuse, car nos pensées restent là où elles ont toujours été : dans nos cerveaux » (1989 : 11). Les pensées sont définies comme « des représentations conceptuelles » et les hypothèses que les individus formulent dans le cadre de la communication sont définies comme « des pensées que l'individu traite comme des représentations du monde réel » (Sperber & Wilson, 1989 : 12).

En effet, selon Sperber et Wilson (1989 : 11) :

« La communication est un processus qui met en œuvre deux dispositifs de traitement de l'information où l'un des dispositifs modifie l'environnement physique de l'autre de façon à amener le second dispositif à construire des représentations⁴⁸ semblables à certaines représentations contenues dans le premier ».

⁴⁶ Traduit par nos soins : « The decoding model is wrong *per se*, by being too narrow and by failing to do justice to what people can do with language ».

⁴⁷ Traduit par nos soins : « The overall picture of a single translator engaged in a mysterious inner process (conditioned, of course, by social context) continues to hold sway ».

⁴⁸ Nous soulignons.

Pour Sperber et Wilson, la cognition humaine fonctionne selon un mécanisme qui « vise à produire les plus grands effets cognitifs possible au prix d'un effort mental le plus réduit possible » (Sperber & Wilson, 1989 : Préface). L'objectif de la cognition humaine consiste à améliorer la connaissance que les individus ont du monde, c'est-à-dire d'en acquérir de plus en plus d'informations (1989 : 78). Pour réaliser cet objectif, la tâche essentielle à laquelle se voit confronté tout individu réside dans le traitement de l'information dont l'efficacité doit être sans cesse maximisée (1989 : 80). L'instrument de ce traitement de l'information est le langage, conçu comme un système de représentations régi par une grammaire (1989 : 258). Les processus cognitifs c'est-à-dire les processus de traitement de l'information ne peuvent se passer du langage. En revanche, la communication peut exister sans langage qui, partant, n'est pas un moyen nécessaire pour communiquer (Sperber & Wilson, 1989 : 259).

3.1.2. Le modularisme et la métaphore de l'ordinateur

Le computationnisme tend à expliquer le fonctionnement de l'esprit humain en le comparant à un ordinateur. Ainsi, l'esprit et le cerveau entretiennent la même relation que le logiciel (software) et le matériel (hardware) dans un ordinateur. Dès lors que l'esprit humain n'est rien d'autre qu'un programme exécuté par le cerveau, les activités cognitives peuvent être expliquées comme la manipulation de symboles abstraits.

C'est bien ce que soutient Fodor (1983 : 39) :

« Plus précisément : si notre esprit est essentiellement un outil de manipulation des symboles, alors il serait opportun de penser le rôle de l'esprit à partir de la machine de Turing »⁴⁹.

Dans la mesure où la cognition s'analyse en termes de calcul sur des symboles, il est nécessaire de disposer d'un ensemble de symboles et de règles de syntaxe. C'est ainsi que Fodor (1975) postule l'existence d'un langage de la pensée ou encore le « mentalais » qui correspond à un système de représentations mentales. Cependant, ce que la théorie de Fodor sur le langage de la pensée n'explique pas, c'est la façon dont la signification est associée à une représentation mentale.

⁴⁹ Traduit par nos soins : « More precisely : if minds are essentially symbol-manipulating devices, it ought to be useful to think of minds on the Turing-machine model ».

S'agissant de la structure de l'esprit, Fodor a développé une conception modulaire. Selon lui, la cognition humaine constitue un système complexe composé de différents sous-systèmes ou modules. Ces sous-systèmes se distinguent par leurs caractéristiques et leur fonction. L'esprit humain fonctionne donc selon le principe de la division du travail : les différents modules interviennent dans différents domaines, mais ils peuvent interagir. Par exemple, pour décrire un objet, il est nécessaire d'activer le module du langage et de la perception, mais aussi le module conceptuel. Pour cet auteur, la modularité se limite aux processus impliquant la perception et le langage. Pour expliquer ces phénomènes, il postule l'existence de trois systèmes organisés hiérarchiquement sur trois niveaux différents : les transducteurs, les systèmes d'inputs et les processus centraux (1983 : 41). Les transducteurs qui jouent le rôle des récepteurs qui réceptionnent les stimuli extérieurs et les transforment en représentations sensorielles (p. ex. une image sur la rétine). Les traitements réalisés à ce niveau ne sont pas de nature computationnelle ce qui les distingue de traitement réalisé aux deux autres niveaux. Les représentations construites par les transducteurs conservent le « contenu » de stimuli sensoriels, seule leur forme change (1983 : 41).

Les systèmes d'inputs traitent ces représentations pour en générer les fondements des processus cognitifs centraux. Selon Fodor, ces systèmes « délivrent des représentations qui s'interprètent le plus naturellement comme des caractéristiques de *l'ordre des choses dans le monde* »⁵⁰(1983 : 42). Cela veut dire que les représentations élaborées par les systèmes d'inputs ne sont pas de simples transpositions, mais des interprétations.

Selon Fodor, les systèmes d'inputs prennent en charge des tâches plus complexes, p. ex. la reconnaissance des objets. Ils constituent donc les modules proprement dits dans cette approche.

⁵⁰ Traduit par nos soins : « Deliver representations that are most naturally interpreted as characterizing the arrangement of things in the world ».

Les modules de Fodor possèdent les caractéristiques suivantes (1983 : 37 ; 1983 : 47-101) ; (Linz, 2002 : 23) :

- 1) La spécialisation en fonction du domaine : les systèmes d'inputs sont spécialisés, c'est-à-dire qu'ils ne répondent qu'à certains stimuli.
- 2) L'encapsulation informationnelle (« *informationnelle Verkapselung* ») : les systèmes d'inputs fonctionnent indépendamment de notre connaissance du monde. Ils ne peuvent pas utiliser les données issues des autres systèmes d'inputs (ex. l'illusion optique de Müller-Lyer⁵¹ qui fonctionne même si le spectateur connaît « l'astuce »).
- 3) L'accessibilité limitée : seules les représentations issues des systèmes d'inputs en tant que des outputs sont accessibles à la conscience, c'est-à-dire que le processus de traitement en tant que tel ne peut pas être perçu consciemment.
- 4) Le fonctionnement obligatoire : les opérations réalisées par les systèmes d'inputs échappent au contrôle de la volonté. À titre d'exemple on peut citer le cas où celui qui a appris une langue étrangère associera toujours certains sons comme étant des énoncés de cette langue.
- 5) La rapidité : en termes de durée de traitement, les systèmes d'inputs peuvent être comparés aux réflexes.
- 6) L'autonomie : les systèmes d'inputs fonctionnent de manière autonome et leur ontogenèse est également autonome.
- 7) Le caractère inné : les systèmes d'inputs sont déterminés par des programmes génétiques spécifiques.
- 8) La spécificité neuronale : les structures neuronales sur lesquelles se fondent les systèmes d'inputs peuvent être spécifiées.

Comme l'observe Linz (2002 : 21), Fodor cherche dans sa théorie de modularité de l'esprit à « établir une différence fondamentale entre la perception et la cognition ».

⁵¹ L'illusion de Müller-Lyer est une illusion d'optique perceptive distordante célèbre qui se résume à une flèche. Quand on demande à un observateur de placer une marque au milieu de la figure, elle sera invariablement placée vers la queue. Une variante utilise deux flèches, une avec les pointes vers l'intérieur et l'autre avec les pointes à l'extérieur. Quand on demande de comparer la taille des lignes (hors pointes) qui sont égales, l'observateur désignera la flèche avec les pointes vers l'intérieur comme la plus grande (https://fr.wikipedia.org/wiki/Illusion_de_Müller-Lyer).

Les systèmes d'inputs ou modules livrent le matériau qui constitue la base de fonctionnement des processus cognitifs centraux proprement dits. En ce qui concerne ces derniers, Fodor estime qu'ils n'opèrent pas de manière spécifique aux modules (1983 : 10). Il distingue les processus cognitifs supérieurs et les processus de traitement des informations organisés dans les modules. Le langage n'appartient toutefois pas aux processus dits supérieurs, mais reste cantonné aux processus de traitement d'information dans les modules. Fodor réduit ainsi le langage à ses aspects de réception. En revanche, la production et la créativité liées au langage sont totalement absentes de cette conception réductionniste.

Dans le prolongement des travaux de Fodor, Chomsky a postulé l'existence « d'organes mentaux » (1980 : 241). Mais il va plus loin, car pour lui « l'esprit est *modulaire* – pour utiliser un terme technique – et se compose de systèmes distincts dotés de leurs caractéristiques propres »⁵² (1988 : 161). Selon Chomsky, un module spécifique régit chaque aspect de la cognition impliquant « la connaissance de X », p. ex. la connaissance du langage, de la musique, de la mathématique, etc. ». (1980 : 180). Les modules chez Chomsky sont également hautement spécialisés, ils opèrent indépendamment les uns des autres et les possibilités d'interaction entre les modules sont limitées au niveau des inputs / outputs. Chomsky élargit donc la conception modulaire aux processus cognitifs centraux en postulant l'existence d'une structure et d'une fonction spécifique pour chaque organe mental, ces structures et fonctions étant déterminées génétiquement et constituant la base de toute vie mentale (1980 : 241).

Chomsky attache donc peu d'importance à l'expérience individuelle et à l'influence de notre environnement au regard du développement des structures cognitives. Il estime en effet que l'ontogenèse des facultés mentales humaines s'analyse en termes de processus de croissance dont le point final et les étapes intermédiaires sont déterminés génétiquement (1980 : 33).

Chez Chomsky, le module de langage est valorisé en ce sens qu'il n'est plus réduit à son rôle de réception. En effet, le langage correspond chez Chomsky à la faculté de production langagière.

⁵² Traduit par nos soins : « The mind is *modular*, to use a technical term, consisting of separate systems with their own properties ».

Toutefois, les modules étant hautement spécialisés et autonomes, le module de langage chez Chomsky ne peut s'analyser qu'en termes d'un module de grammaire qui est régie par des lois internes et abstraites. La production du langage constitue de ce point de vue un processus computationnel au sens de Fodor qui se déroule dans un système clos. Ainsi, aucune interaction avec d'autres modules n'est nécessaire.

La théorie de pertinence de Sperber et Wilson porte manifestement la marque du modularisme de Fodor. En effet, ils indiquent clairement : « A la suite de Fodor (1983 ; 1986), nous considérons l'esprit comme un ensemble de systèmes spécialisés ayant chacun leurs propres méthodes de construction et de traitement des interprétations » (1989 : 112). Ainsi, parmi les différents systèmes, ils distinguent : a) les systèmes d'input, qui traitent les informations visuelles, auditives et linguistiques et b) les systèmes centraux qui combinent l'information produite par les systèmes d'input avec l'information déjà contenue dans la mémoire et qui effectuent diverses tâches inférentielles. Chacun des systèmes d'input ne peut traiter que les informations représentées dans son propre format (cf. spécificité et encapsulation des informations *supra*).

Toutefois, selon Armstrong, de récentes recherches en neurosciences ont mis à mal cette conception modulaire du cerveau et de l'esprit considérée comme trop simpliste. En effet, l'imagerie médicale a permis de mettre en évidence que l'organisation du cerveau humain n'est pas modulaire, mais distribuée et qu'elle exprime (2013 : 52) :

« La dualité fondamentale de l'organisation du cerveau, son besoin non seulement de coordination et de connections permettant de donner un sens au monde, mais aussi son besoin de plasticité et d'adaptabilité pour se reconfigurer soi-même face aux nouveaux défis »⁵³.

Un dispositif fonctionnant simplement sur le mode d'un ordinateur qui calcule des « input-output » n'est pas à même de garantir à la fois stabilité et flexibilité à un système hautement complexe. Pour y parvenir, un système mettant en œuvre des processus distribués dans une dynamique de réciprocité et de récursivité est bien mieux adapté. Du coup, le cerveau est modélisé à l'heure actuelle comme « un ensemble des processus parallèles décentralisés et multidirectionnels » (2013 : 54).

⁵³ Traduit par nos soins : « The fundamental duality of the brain's organization, its need not only for coordination and connections to make sense of the world, but also for elasticity and adaptability to reconfigure itself in light of new challenges ».

Armstrong décrit le mécanisme du cercle herméneutique à l'exemple de la lecture. Le processus de la lecture se caractérise par son horizontalité ce qui a d'importantes implications pour la construction du sens. La lecture permet le déploiement des « schèmes » à travers lesquels « se configurent les relations de sens entre la partie et le tout »⁵⁴ (2013 : 88) par le biais des mécanismes réciproques et récursifs (2013 : 81). Dans l'interprétation, « la réciprocité herméneutique entre la partie et le tout est enactée dans notre expérience de va-et-vient entre anticipation et rétrospection »⁵⁵ (2013 : 90). Ainsi, selon Armstrong, les processus récursifs et réciproques sont constitutifs du cercle herméneutique. La lecture et l'interprétation mettent en œuvre le mécanisme permettant de compléter les contours des figures incomplètes et de combler des lacunes dans le texte (2013 : 84). Cela confirme l'approche phénoménologique selon laquelle le processus de lecture consiste à combler les lacunes et à faire émerger le sens d'un texte.

3.1.3. Le modèle de la communication de H. P. Grice

En troisième lieu, la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson s'inscrit dans le prolongement de la théorie de la signification proposée par H. P. Grice dans son article intitulé « Meaning » (1957). Il s'agit d'un article fondateur en ce qu'il a jeté de nouveaux fondements dans la discussion concernant la notion de signification qui occupait la philosophie du langage.

Grice commence par analyser la diversité des emplois de l'expression « *meaning – to mean* » en anglais courant et tente d'intégrer ces différents emplois dans sa théorie (Busse, 1980).

Son objectif consiste à dériver la signification à partir de ce qu'il appelle « l'intention du locuteur » (1980 : 6) qui est, selon lui, constitutive de la signification, la relation entre l'intention et la signification étant une relation logique (1980 : 8).

⁵⁴ Traduit par nos soins : « The part-whole configurations of meaning are constructed ».

⁵⁵ Traduit par nos soins : « The hermeneutic reciprocity of parts and whole enacts itself in our experience as to-and-fro-play of anticipation and retrospection ».

Dans son article, Grice (1957) formule sa thèse comme suit :

« Vouloir dire quelque chose par x équivaut à avoir l'intention que l'énoncé x produise un certain effet sur un auditoire au moyen de la reconnaissance de cette intention ».

Pour Sperber et Wilson, la théorie de Grice met en œuvre un modèle inférentiel de la communication où la signification d'un énoncé résulte des inférences qu'il est possible de produire quant au « vouloir-dire » du locuteur (1989 : 42) à partir des indices directs de l'intention d'informer qui sont fournis par ce même locuteur. Dans la mesure où communiquer consiste à produire et à interpréter des indices quant aux intentions du locuteur, la communication peut être définie comme « un processus inférentiel de reconnaissance des intentions du locuteur » (1989 : 21).

Selon Sperber et Wilson, l'originalité de la théorie de Grice consiste à « théoriser la communication comme un processus qui met en jeu la manifestation de la reconnaissance des intentions, et en particulier à caractériser cette reconnaissance des intentions comme une condition suffisante de la communication : « s'il existe un moyen de reconnaître l'intention, la communication est possible » (1989 : 45).

Selon Sperber et Wilson, l'interprétation des énoncés est un processus essentiellement inférentiel. Son point de départ est constitué par « un ensemble de prémisses et son aboutissement par un ensemble de conclusions qui sont logiquement impliquées ou, au moins, justifiées par les prémisses » (1989 : 27). En revanche, dans le processus de décodage, le point de départ est constitué par un signal et son aboutissement par la reconstitution du message associé au signal par le code sous-jacent.

La différence de nature par rapport au processus inférentiel réside dans le fait que « les conclusions ne sont pas associées à leurs prémisses par un code, et les signaux n'ont pas pour conclusions logiques les messages qu'ils véhiculent » (1989 : 27).

Sperber et Wilson admettent néanmoins que dans la majorité des cas, la communication humaine s'effectue par codage et décodage de messages (1989 : 43). Le modèle inférentiel où la communication se fait au moyen des indices fournis par le locuteur de façon à permettre au destinataire d'en inférer ses intentions vient s'ajouter au modèle de code.

Ces deux modes de communication différents servent de base aux formes complexes de communication (1989 : 47) comme par exemple, la communication verbale. En effet, dans ce type de communication les deux modèles opèrent dans la mesure où « la signification linguistique n'encode pas complètement le vouloir-dire du locuteur : le sens aide simplement le destinataire à inférer ce vouloir-dire⁵⁶» (1989 : 48).

Il est intéressant de souligner qu'une autre lecture, en termes moins « mentalistes », de la théorie de Grice semble possible. Busse, p. ex. a proposé d'analyser cette théorie en termes de « l'action communicative » (Busse, 1980). À cet égard, la définition de la notion d'intention constitue le point décisif. Alors que Sperber et Wilson définissent l'intention en termes mentalistes en indiquant « qu'une intention est un état psychologique et que le contenu d'une intention doit être mentalement représenté » (1989 : 93), Busse observe, en revanche, que la notion d'intention est liée logiquement à la notion d'action. L'intention, en ce qu'elle vise à obtenir un certain résultat, constitue le critère de l'action (1980 : 7). Certes, Grice ne thématise pas expressément l'aspect « action » de la communication (« *Handlungsaspekt der Kommunikation* »).

Toutefois, comme l'estime Busse, la notion de « *mean* » chez Grice renvoie implicitement à des actions et peut servir de notion rudimentaire de « l'action communicative » (1980 : 7-8). Cette analyse semble être confirmée dans une certaine mesure par Benoist selon lequel, lorsqu'il s'agit de l'analyse du discours, « il faut toujours aussi adopter un point de vue pragmatique, et qui dit prise en compte du discours comme activité dit nécessairement irruption dans l'analyse des *intentions des agents* de la pratique considérée » (2009 : 180).

Pour revenir à Sperber et Wilson, ils procèdent à une reformulation de la théorie de Grice comme suit :

1. Ils considèrent qu'un énoncé est un cas particulier d'un stimulus, défini comme toute modification de l'environnement destinée à être perçue (1989 : 50).
2. La communication consiste à produire un certain stimulus avec :

⁵⁶ Nous soulignons.

- a) L'intention informative qui consiste à vouloir informer le destinataire de l'énoncé de quelque chose,
- b) L'intention communicative qui consiste à informer le destinataire de cette intention d'informer (1989 : 51). Par conséquent, l'intention communicative est une intention d'informer de l'intention d'informer. Cet élément semble révéler une certaine circularité et comporte le risque d'une infinie régression.

3.2. Le modèle de la communication ostensive-inférentielle

À partir de cette version reformulée du modèle de Grice, Sperber et Wilson développent leur théorie de la communication humaine dite ostensive-inférentielle. Ils la définissent comme suit (1989 : 101) :

« Le communicateur produit un stimulus qui rend mutuellement manifeste au communicateur et au destinataire que le communicateur veut, au moyen de ce stimulus, rendre manifeste ou plus manifeste au destinataire un ensemble d'hypothèses ».

La communication ostensive-inférentielle repose sur la reconnaissance des intentions d'autrui. Cette reconnaissance des intentions a pour base le comportement visant à « rendre manifeste une intention de rendre quelque chose manifeste » (1989 : 80). La vocation de la communication ostensive-inférentielle consiste à maximiser l'efficacité du traitement de l'information. Une ostension comporte « une garantie tacite de pertinence » (1989 : 81), car l'attention des individus est attirée automatiquement à ce qu'ils estiment le plus pertinent (1989 : 82). En vertu de cette garantie, un comportement ostensif permet d'inférer des pensées d'autrui.

La garantie tacite de pertinence, intrinsèque à tout acte d'ostension, est appelée également le « *principe de pertinence* qui rend manifeste l'intention qui sous-tend l'ostension » (1989 : 82). En définitive, donc, grosso modo un acte d'ostension garantit la pertinence, car il attire l'attention sur ce qui est pertinent.

Sur ce point également nous sommes dans un raisonnement circulaire qui n'explique aucunement *pourquoi* un élément parmi divers autres éléments est apte à focaliser l'attention d'un individu de manière à être sélectionné parmi l'ensemble des éléments disponibles.

L'ostension suppose deux niveaux d'information :

- 1) L'information proprement dite, appelée information du premier niveau, que le locuteur souhaite communiquer à son interlocuteur et
- 2) L'information « que l'information du premier niveau a été mise en évidence de manière intentionnelle (1989 : 82).

Le premier type d'information est également appelé « l'intention informative » qui consiste à « rendre manifeste ou plus manifeste à l'auditoire un ensemble d'hypothèses » (1989 : 93). Le second type d'information, appelé « intention communicative », consiste à « rendre mutuellement manifeste au destinataire et au communicateur que le communicateur a cette intention informative » (1989 : 97). L'intention, quel qu'en soit le type, est définie comme « un état psychologique, son contenu devant être une représentation mentale, en particulier de l'ensemble d'hypothèses que le communicateur a l'intention de rendre manifestes ou plus manifestes au destinataire » (1989 : 93). Pour Sperber et Wilson, la communication étant en général intentionnelle, le modèle ostensif-inférentiel constitue le mode prédominant de communication, le code, tel que p. ex. le langage, ayant pour unique fonction de renforcer l'ostension (1989 : 101). Dans leur conception, le langage est réduit à « un système de représentation régi par une grammaire » (1989 : 258) qui n'est pas indispensable à la communication.

Selon Sperber et Wilson, l'efficacité de la communication repose en outre sur le respect d'un principe général de communication énoncé par Grice (1975 : 47) et appelé le *principe de coopération*. Toutefois, comme l'observe Busse (1980 : 48), le principe de coopération n'est pas sans poser de problème.

Dans la théorie de Grice, il s'insère dans son concept « d'implicatures conversationnelles » qui sont non-conventionnelles et qui ont trait aux « caractéristiques générales du discours » (1980 : 49).

Ces caractéristiques générales du discours se réduisent en définitive aux principes généraux régissant l'usage du langage qui jouent un rôle dans la production des implicatures. Ce qui est posé ici c'est la question du critère applicable aux énoncés.

Ce critère doit-il être la vérité ou l'adéquation ? Si l'on retient l'adéquation comme critère, il ne peut se référer qu'à des règles sociales de comportement dans le cadre de la communication. En effet, l'adéquation est un critère relatif qui ne s'apprécie que par rapport à quelque chose, ce quelque chose pouvant être une situation ou le jugement d'une personne. Selon Busse, les maximes conversationnelles correspondent précisément à ce type de règles sociales de comportement (1980 : 50).

Pour Grice, la communication étant un effort de coopération où chacun des participants poursuit des objectifs communs jusqu'à un certain degré, le principe de coopération constitue le principe fondamental de la communication qu'il formule dans les termes suivants (1975 : 45) :

« Nous pouvons donc formuler approximativement un principe général que les participants seront censés respecter (toutes choses étant égales par ailleurs) : que votre contribution à la conversation, au moment où elle intervient, soit conforme au but et à la direction acceptée de l'échange verbal auquel vous participez »⁵⁷.

L'objectif minimum de toute communication est pour le locuteur d'être compris et, pour l'auditeur, de comprendre. Or le principe de coopération de Grice suppose un objectif qui va bien au-delà : un objectif accepté réciproquement par les participants à un échange verbal. Toutefois, comme observe Busse, il n'est pas évident que la compréhension réciproque nécessite un tel objectif (1980 : 50). Le fait que Grice évoque « la direction de l'échange » implique selon Busse que la teneur de l'échange doit être déterminée. Cependant, les règles quant à la teneur de la communication verbale ne constituent pas des conditions universelles de la communication, mais font partie des normes dont la validité n'est que relative par rapport aux besoins d'une communauté linguistique (« *Sprachgemeinschaft* ») (1980 : 51).

Dès lors, le principe de coopération n'est pas un principe universel de communication, mais un principe normatif de comportement qu'il convient de respecter. Toutefois, tout élément normatif étant relatif, il est susceptible de varier et donc d'être contingent (1980 : 51).

⁵⁷ Nous citons la traduction rapportée par Sperber et Wilson (1989 : 57). Le passage original est formulé dans les termes suivants : « Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs, by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged. » (Grice, 1975 : 45).

Ce caractère relatif et contingent est encore plus patent dans les maximes conversationnelles, qui sont censées être une application du principe de coopération. Ce principe se décline en quatre principaux groupes de maximes que Grice emprunte à Kant (Busse, 1980 : 47) et qui sont :

- 1) La maxime de quantité,
- 2) La maxime de qualité,
- 3) La maxime de relation et
- 4) La maxime de manière.

La maxime de quantité comporte deux prescriptions : 1. Que votre contribution soit aussi informative que nécessaire et 2. Que votre contribution ne soit pas plus informative que nécessaire (1989 : 58). De toute évidence, elle n'est pas une condition *sine qua non* de la communication, mais une règle de comportement d'une société marquée par la prédominance des objectifs économiques (Busse, 1980 : 51).

La maxime de qualité dont l'énoncé est : « Ne dites pas ce que vous croyez faux »⁵⁸ (1975 : 46) – d'ailleurs jamais explicitée par Grice – pose selon Busse également un problème dans la mesure où elle réduit toute communication à la transmission d'informations fondée sur le critère de vérité. Toutefois, la transmission de l'information n'est pas l'unique objectif de la communication et la vérité n'est pas nécessairement une condition pour la compréhension d'un énoncé et, donc, elle n'est pas non plus une condition universelle de la communication.

Il en va de même de la maxime de relation (« Soyez pertinent ») et de la maxime de manière, décomposée, elle aussi, en plusieurs éléments, à savoir : 1. Évitez de vous exprimer de manière obscure. 2. Évitez l'ambiguïté. 3. Soyez bref. 4. Soyez ordonné. (Sperber & Wilson, 1989 : 58).

En effet, elles ne font que renvoyer à des règles contingentes de comportement social dont le respect facilite la réalisation des objectifs de communication individuels sans pour autant être systématiquement nécessaire.

⁵⁸ Sperber et Wilson cite cette maxime dans des termes un peu différents (1989 : 57) : « 1. Ne dites pas ce que vous croyez faux. 2. Ne dites pas ce que vous n'avez pas de raisons suffisantes de considérer comme vrai ». Nous citons la version originale, citée par Busse (1980 : 51), qui est formulée comme suit : « Try to make your contribution on that is true ».

Busse observe en outre que les maximes conversationnelles, contrairement à ce qu'affirme Grice, ne sont pas nécessairement en relation avec le principe de coopération, c'est-à-dire qu'elles n'y sont pas subordonnées et n'en forment pas des sous-maximes. En renvoyant à des règles fondamentales de comportement qui s'appliquent en priorité par rapport au principe de coopération, elles se situent au même rang que ce principe (Busse, 1980 : 52). En définitive, ces maximes, et notamment la maxime de pertinence évoquent les « présomptions générales de la probabilité herméneutique » qui sont une manifestation de « l'impératif de ne pas présumer sans raison que quelqu'un se contredit, de présumer que chacun veut être compris, qu'il évite par conséquent l'obscurité et qu'il parle suivant ce qui convient à son état » (Berner, 2007 : 206).

Selon Sperber et Wilson, le rôle dévolu aux maximes conversationnelles consiste à accroître la précision des inférences quant à l'intention informative d'un communicateur (1989 : 57). De fait, leur fonction est « d'aider à choisir parmi les différents sens d'une phrase ambiguë le sens qui a été voulu par le locuteur et « d'aider à choisir parmi les implications de son contenu explicite d'un énoncé celles qui font partie de son contenu implicite » (1989 : 60). Il s'agirait donc d'un dispositif auxiliaire permettant la sélection des interprétations adéquates d'une phrase ou d'un énoncé. Toutefois, Sperber et Wilson ne spécifient pas le mécanisme de cette sélection entre les interprétations concurrentes ni ne précisent en quoi la précision des inférences s'en trouve améliorée. Dès lors, faire du principe de coopération et des maximes conversationnelles qui y sont associées un pilier d'une théorie de communication apparaît comme banal.

Dans le modèle de la communication ostensive-inférentielle, un rôle crucial est dévolu à trois notions, à savoir :

1. La pertinence,
2. Le contexte,
3. Les effets contextuels.

Ci-après, nous présenterons successivement ces trois notions.

3.2.1. La notion de pertinence

Dans la communication ostensive-inférentielle, la pertinence est considérée comme un élément intrinsèque de l'ostension, c'est-à-dire de la reconnaissance des intentions d'autrui. Plusieurs définitions peuvent être relevées chez Sperber et Wilson.

En premier lieu, la pertinence est définie par Sperber et Wilson comme un principe : « Nous appelons principe de pertinence l'idée fondamentale selon laquelle une information communiquée est assortie d'une garantie de pertinence » (1989 : Préface). Cette garantie de pertinence est immanente au mécanisme de l'ostension, c'est-à-dire de la manifestation des intentions d'autrui (1989 : 82).

En second lieu, la pertinence est définie comme « une propriété unique qui détermine quelle information particulière retiendra l'attention d'un individu à un moment donné » (1989 : 76). L'être humain étant assimilé à « un dispositif efficace de traitement d'information », la pertinence constitue à la fois le principe organisateur de ce traitement et la propriété qui focalise le rayon attentionnel sur une information donnée.

En troisième lieu, la pertinence est définie comme une relation entre une hypothèse et un contexte analysé en termes d'un ensemble d'hypothèses (1989 : 188).

Pour notre propos, qui consiste à tenter de décrire en quoi consiste une traduction pertinente, il importe de retenir de toutes ces définitions deux idées clés, à savoir l'idée que la pertinence a trait à la focalisation de l'attention sur une information ou un élément donné, d'une part, et l'idée qu'il s'agit d'une relation, d'autre part.

3.2.2. La notion de contexte

Dans différentes disciplines de la connaissance, le contexte constitue un concept fondamental et soulève au moins autant de problèmes définitoires que la notion de pertinence. L'origine de ces problèmes réside dans la complexité du phénomène « contexte » et de la variété d'approches dont il fait l'objet.

En philosophie du langage de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la notion de contexte a connu un intérêt croissant à la suite des travaux de Frege. Ainsi de nombreux courants d'obédience variée revendiquent la qualification de « contextualiste » (Gauvry, 2013 : 2). En réalité, il convient de garder présent à l'esprit deux caractéristiques essentielles de la notion de contexte : son extraordinaire polysémie et son usage hétérogène. Ces caractéristiques sont à l'origine des difficultés définitoires que soulève la notion de contexte. En effet, la question qui se pose est de savoir si le contexte est propositionnel (« *der Satzusammenhang* »), comme chez Frege ou chez Wittgenstein du *Tractatus logico-philosophique* (proposition 3.3.), ou s'il renvoie aux circonstances de l'énonciation (« *die Umstände / die Umgebung* »). Selon Gauvry, « il n'est par ailleurs pas acquis que tous les auteurs s'entendent sur ce que signifie « rechercher ce que les mots veulent dire non pas isolément, mais pris dans leur contexte » (2013 : 2).

En traduction, nonobstant le rôle clé que joue la notion de contexte, elle reste largement tributaire de l'analyse proposée par la linguistique ce qui se manifeste dans sa formulation binaire de « contexte extrasémantique » / « cotexte ». Cette vision du contexte nous semble toutefois un peu trop étroite. Dans ce domaine, l'engagement de la notion de contexte est, en effet, quelque peu différent, notamment en raison de l'inscription de l'acte de traduire dans une praxis de médiation entre les cultures (Srubar, 2009 : 156). C'est la raison pour laquelle, on peut analyser la traduction comme un processus de constitution de sens intersubjectif et interculturel. Cette analyse ouvre la voie à rechercher une structure fondamentale du contexte. Une telle matrice pourrait être dérivée à partir de la théorie pragmatique du monde de la vie (« *pragmatische Lebenswelttheorie* ») de Schütz qui articule la relation entre l'action, la pensée et le langage⁵⁹ (Srubar, 2009).

Les structures du monde de la vie décrites par Schütz constituent le cadre, c'est-à-dire le contexte social et communicatif dans lequel s'inscrit l'acte de traduire et sa théorie offre l'appareil terminologique adéquat pour le décrire.

⁵⁹ Srubar désigne cette relation par le terme de « HDS-Zusammenhang, in dem Handeln, Denken und Sprechen vereint werden ». Nous le restituons par « le lien APL », c'est-à-dire l'imbrication de l'action, de la pensée et de la langue.

3.2.2.1. La notion de contexte chez Frege et Wittgenstein

En logique et en philosophie, les approches les plus intéressantes du contexte ont été proposées par Frege et Wittgenstein.

Friedrich Ludwig Gottlob Frege, le père de la logique moderne, introduit le « principe de contexte » dès 1884 dans son ouvrage *Les Fondements de l'arithmétique* (Frege, 1969) pour combattre le psychologisme, c'est-à-dire l'idée que la signification d'un mot renvoie à une représentation mentale. Selon Charlotte Gauvry, dont l'analyse sert de base aux développements ci-après (2011), la notion de contexte dans cet ouvrage de Frege est présente dans trois occurrences.

La première figure dans la Préface où il énonce son « principe de contexte » comme suit : « On doit chercher ce que les mots veulent dire non pas isolément, mais pris dans leur contexte »⁶⁰ (Frege, 1986 : 122).

La seconde occurrence du principe contextuel figure dans le paragraphe 60 de la même œuvre où il est indiqué que les mots, pour être compris, ne sauraient être considérés isolément. Dès lors, les mots n'ont de signification (« *Bedeutung* ») que pris dans le contexte d'une proposition considérée comme un tout et la signification n'est pas une image interne (1986 : 187) :

« Que le contenu d'un mot ne soit pas représentable, il n'y a là aucune raison pour lui de refuser une signification ou en exclure l'usage. L'illusion contraire vient de ce que nous considérons les mots pris isolément et cherchons la signification de chacun d'eux, et à procéder ainsi on prend une représentation pour la signification recherchée. Nous croyons qu'un mot n'a pas de contenu si aucune image interne n'y correspond. Mais il faut toujours porter l'attention sur une proposition complète. C'est là seulement que les mots veulent proprement dire quelque chose ».

⁶⁰ Traduit par nos soins : « Nach der Bedeutung der Wörter muss im Satzzusammenhange, nicht in ihrer Vereinzelung gefragt werden ».

On voit ici que le raisonnement de Frege reste contraint par le principe de compositionnalité selon lequel le sens d'une phrase résulte du sens des éléments qui la constituent. Enfin, la troisième occurrence du « principe de contexte » de Frege figure dans le paragraphe récapitulatif des *Fondements* (1986 : 226) :

« Nous avons alors posé en principe que la signification d'un mot ne doit pas être définie isolément, mais dans le contexte d'une proposition ; et seul ce principe permet, je pense, d'éviter une conception physicaliste du nombre sans nous rejeter dans une conception psychologiste ».

En résumé, le principe contextuel de Frege stipule que l'attribution d'une « signification ou référence » (« *Bedeutung* ») et d'un « contenu » (« *Inhalt* ») aux éléments de la proposition ne peut intervenir qu'au sein d'une proposition. Dans ses textes ultérieurs, et notamment dans les articles « Sur le sens et la référence » (Frege, 1966) et « La pensée. Une recherche logique » (Frege, 1990), on observe une certaine évolution du « principe de contexte » qui s'analyse d'abord comme « contexte » (« *Zusammenhang* »), puis comme « circonstances » (« *Umstände* ») de l'énonciation, mais constitue toujours la clé de voûte de la critique de l'idée selon laquelle la signification d'un mot renvoie à une représentation mentale. Dans son article « Sens et référence », Frege élabore « une théorie philosophique, logique et non linguistique de la signification, qui vise à combattre la confusion entre la logique et le psychologique (Gauvry, 2011 : 5). Dans ce texte, Frege définit le sens (« *Sinn* ») comme l'accès épistémique et non linguistique à la référence (« *Bedeutung* »). Il distingue également trois niveaux d'analyse du sens (« *Sinn* ») et de la référence (« *Bedeutung* ») : le niveau des mots, des expressions et des « phrases complètes » (« *Sätze* »). Le principe de contexte opère à ce dernier niveau et détermine, selon Frege, à la fois le sens que la référence de la proposition. Ainsi, pour conférer un sens et une référence à une phrase, il faut analyser chacun de ses éléments dans le contexte propositionnel (« *Zusammenhang des Satzes* »). Dès son article sur le « Sens et référence », une certaine importance est accordée par Frege aux circonstances (« *Umstände* ») dans lesquelles une phrase est énoncée. En particulier, les circonstances spatio-temporelles qui permettent de déterminer le sens de la phrase dans son contexte sont présentées comme une condition de la détermination du sens de la phrase. Même s'il n'est point question chez Frege des conditions d'énonciation de la phrase, son analyse ouvre néanmoins la voie au contextualisme.

Outre le rôle du contexte propositionnel, Frege est le premier à mettre en exergue le rôle du contexte extrasémantique auquel renvoie la notion de circonstances. En effet, Frege comprend que la lettre (« *Wortlaut* ») ne suffit pas à elle seule pour exprimer la pensée (Gauvry, 2011 : 8). L'expression de la pensée nécessite dans sa détermination des éléments extrasémantiques. C'est ce qui renvoie aux circonstances qui accompagnent la parole et servent à exprimer la pensée. En reliant l'expression d'une pensée à des éléments extrasémantiques, Frege formule pour la première fois un principe de contexte extrasémantique fondé sur les circonstances (« *Umstände* »)⁶¹ qui complète le principe du contexte propositionnel (Gauvry, 2011 : 9). En définitive, cependant, le contexte chez Frege a vocation à compléter le sens inféré à partir des éléments sémantiques de la proposition.

Par conséquent, la conception du contexte chez Frege demeure inscrite dans la syntaxe et la sémantique, comme l'analyse Jocelyn Benoist (2009 : 211) :

« Avec Frege, nous ne sommes pas réellement sortis de la syntaxe. Nous l'avons simplement élargie. [...] Ce phénomène nous oblige, certes, à réviser assez profondément notre représentation de ce que c'est que parler : ce n'est certainement pas utiliser un stock d'expression ayant un sens « tout fait » – il faut, comme on dit parfois « puiser dans le contexte » pour achever et fixer ce sens, qui est toujours le sens d'un acte précis d'énonciation⁶² ».

Les éléments du concept de contexte de Frege sont également présents dans l'œuvre de Ludwig Wittgenstein qui reconnaît lui-même cette influence indéniable : « Le style de mes propositions a été fortement influencé par Frege. Et si je voulais, je pourrais établir cette influence là où, à première vue, personne ne la verrait » (Wittgenstein, 2008). Dans § 49 des *Recherches Philosophiques*, Wittgenstein renvoie expressément au « principe de contexte » propositionnel selon lequel seul le contexte d'une phrase (« *Zusammenhang des Satzes* ») confère à un mot sa signification (« *Bedeutung* ») (Wittgenstein, 2004 : 55).

⁶¹ C'est dans la notion de circonstances que l'on voit poindre pour la première fois la notion de situation sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

⁶² Nous soulignons.

Mais la notion de contexte chez Wittgenstein évolue en même temps que sa philosophie de sorte que la notion de contexte telle qu'elle résulte du *Tractatus logico-philosophicus* diffère de celle utilisée dans les *Recherches Philosophiques*. En raison de l'importance de la notion de contexte en traduction, cette évolution mérite d'être brièvement esquissée.

À titre liminaire, il convient d'observer que dans le *Tractatus logico-philosophicus*, la proposition doit avoir « une forme logique commune à la proposition et au 'fait' qu'elle représente » (Gauvry, 2011 : 10). Comme l'observe Gauvry (2011 : 11), pour clarifier son concept de proposition, Wittgenstein introduit dans la proposition 3.3 du *Tractatus* le principe de contexte :

« Seule la proposition a un sens ; et ce n'est que dans le contexte d'une proposition (« im Zusammenhange des Satzes ») que le nom a une référence – « Bedeutung ».

Toutefois, Wittgenstein ajoute un élément au principe de contexte propositionnel : le critère de l'usage : « Pour reconnaître le symbole sous le signe, il faut prendre garde à son usage pourvu de sens » (TLP : 3.326). Ainsi, c'est l'usage du signe en contexte qui détermine sa référence (Gauvry, 2011 : 12).

C'est seulement après 1930 que Wittgenstein opère une généralisation du principe de contexte et l'applique non plus uniquement aux mots, mais aussi aux propositions. Dès lors, le critère n'est plus le contexte propositionnel (« *Zusammenhang des Satzes* »), mais les circonstances (« *Umstände* ») ou l'environnement (« *Umgebung* »), c'est-à-dire la situation concrète dans laquelle sont énoncées les propositions. Cet élargissement du contexte aux circonstances emporte un changement dans l'appareil terminologique des *Recherches Philosophiques* : le terme « contexte » (« *Zusammenhang* ») demeure réservé au contexte phrastique alors que le terme « circonstances » (« *Umstände* ») se réfère au contexte d'usage. Pour Wittgenstein, ce sont bien les circonstances, c'est-à-dire les conditions spécifiques d'énonciation qui confèrent le sens à une proposition (Gauvry, 2011 : 13). De fait, il y a chez Wittgenstein une extension de la notion de contexte au contexte extrasémantique compris comme le contexte d'usage.

Les développements qui précèdent montrent l'intrication étroite qui existe entre la notion de contexte et celle de la signification analysée en termes de conceptions mentalistes qui postulent l'existence d'entités non matérielles jouant le rôle de signification (Glock, 2003 : 299). Frege comme Wittgenstein dans son *Tractatus logico-philosophique* appréhendent la signification en termes d'image augustinienne du langage selon laquelle la signification d'un mot est l'objet qu'il représente (Glock, 2003 : 296). Dans son article « Sur le sens et la référence », Frege écrit : « La signification du nom « l'étoile du matin » est la planète Vénus » (1966). Bertrand Russell adopte également une version mentaliste de la signification lorsqu'il observe : « Tous les mots ont une signification simplement en ce sens qu'ils sont des symboles qui représentent quelque chose d'autre qu'eux-mêmes » (2010 : 97). Le jeune Wittgenstein les suit en indiquant : « Le nom signifie l'objet. L'objet est sa signification » (TLP 3.203) (Schroeder, 2009 : 56). Ce faisant, Wittgenstein adhère à la théorie d'atomisme logique « qui réunit la conception augustinienne de la signification-référence à une conception d'analyse logique inspirée de Russell consistant à mettre au jour une signification dissimulée »⁶³ (Schroeder, 200 : 67).

Frege, Russell et le jeune Wittgenstein adhèrent à la conception picturale du langage. Mais c'est Wittgenstein qui, dans les *Recherches Philosophiques*, soumet cette conception à une critique radicale et opère une volte-face par rapport à sa position antérieure en fondant la signification sur le critère de l'usage. Cette conception culmine dans le § 43 des *Recherches Philosophiques* où Wittgenstein précise clairement : « la signification d'un mot est son usage dans le langage » (2004 : 50). Cette conception récuse le nativisme linguistique qui postule que la signification de nos mots procède d'un langage intérieur et référentiel (Moyal-Sharrock, 2012 : 210). Dès lors, un dispositif inné tel une grammaire universelle à la Chomsky ou un « langage de la pensée » à la Fodor importent peu, puisque la signification ne se situe pas « dans la tête, mais dans les pratiques sociales qui nous guident quant aux utilisations appropriées d'un mot dans les contextes discursifs pertinents » (Moyal-Sharrock, 2012 : 211). Si le siège de la signification ne se situe plus à l'intérieur du cerveau, l'intention définie en termes d'état psychologique ayant pour contenu une représentation mentale (Sperber & Wilson, 1989 : 93) ne peut plus servir de vecteur de signification. Ce qui importe c'est l'usage

⁶³ Traduit par nos soins : « Der logische Atomismus vereinigt also die Augustinische Vorstellung von Bedeutung als Gegenstandsbezug mit einer von Russell inspirierten Konzeption logischer Analyse als einem Zutage-Fördern versteckter Bedeutung ».

des mots dans les contextes situatifs concrets. Mais ce n'est pas n'importe quel usage, mais un usage établi intersubjectivement, c'est-à-dire un usage normatif (Glock, 2003 : 552-559). Dans cette nouvelle conception de la signification, un rôle crucial est dévolu au contexte d'usage.

Pour illustrer l'importance capitale de l'approche contextualiste fondée sur la notion d'usage en traduction juridique, nous pouvons citer un exemple tiré d'une décision rendue par la Cour d'appel de Düsseldorf⁶⁴ ordonnant une mesure d'expertise en matière de brevets.

Dans le libellé de la mission d'expertise, le juge précise expressément ce qui suit :

« Pour la compréhension des caractéristiques de la revendication du brevet, une analyse purement philologique n'est pas suffisante. Au contraire, il importe de révéler le sens technique que l'homme du métier d'un niveau moyen de formation et d'expérience a assigné aux caractéristiques du brevet en tenant compte :

- Du contenu de la description et des dessins,
- De l'état de la technique analysé dans le brevet litigieux et
- De ses propres connaissances spécialisées à la date d'antériorité.

Le brevet litigieux crée en effet son propre lexique permettant la compréhension des concepts utilisés dans ses revendications. Il en résulte par conséquent qu'en ce qui concerne les caractéristiques d'une revendication du brevet :

- a) Leur compréhension doit s'opérer en fonction de l'usage linguistique propre au brevet litigieux (étant précisé que cet usage *peut* correspondre à la compréhension courante des concepts sans pour autant qu'il *doive* nécessairement y correspondre) et
- b) Leur interprétation doit être orientée fonction, c'est-à-dire conforme à ce qu'exige la fonction technique qui leur a été assignée dans le cadre de la solution du problème technique ».

⁶⁴ Traduit par nos soins. Cour d'appel de Düsseldorf, ordonnance du 25.02.2016, réf. I-15 U 137/14.

Et au juge de poursuivre : « Pour faciliter la compréhension, l'expert devra utiliser dans ses explications la terminologie usitée par le brevet litigieux et il sera bien conseillé d'éviter – autant que faire se peut – à introduire des concepts qui s'en écartent ».

Cet exemple pratique met clairement en évidence le rôle dévolu à ce large champ hétérogène que l'on appelle « la situation » et qui constitue le contexte situatif dans lequel s'inscrit un texte juridique. Qui plus est, cet exemple fait apparaître clairement le statut crucial de l'usage des termes au regard de la fixation du sens. Par ailleurs, il souligne également un autre élément important, à savoir la temporalité du discours (« à la date d'antériorité »). Le brevet en question (brevet européen BE 0 692 710 B1) a été déposé le 12 juillet 1995, la décision de la Cour d'appel de Düsseldorf date de 2016 : près de vingt ans se sont écoulés entre les deux textes pendant lesquels l'état de la technique a évolué, cette évolution ayant bien entendu un impact sur l'interprétation. Ce qui importe donc ce n'est pas tant l'interprétation qu'un expert pourrait faire de ce texte à la date de la décision dans le cadre d'un contexte technique qui a subi des modifications, mais l'interprétation qu'il en fait en se plaçant à la date du dépôt du brevet et en tenant compte de l'état de la technique et des connaissances à cette époque. Dans cette situation, il est important pour le traducteur d'adapter son appareil terminologique et conceptuel en tenant compte de la variation diachronique, c'est-à-dire de l'ajuster à la terminologie en vigueur à la date du dépôt du brevet et de ne pas utiliser nécessairement la terminologie en vigueur à la date de la traduction.

Le rôle crucial du contexte au regard de la signification d'un mot a également été souligné par Schütz (2010a : 207), qui – en citant William James – précise :

« Chaque mot d'une phrase est compris non seulement comme un mot, mais aussi comme quelque chose doté de signification. Par conséquent, la 'signification' d'un mot comprise dynamiquement, c'est-à-dire dans le contexte de la phrase, peut être différente de sa signification comprise statiquement ou sans contexte »⁶⁵.

⁶⁵ Traduit par nos soins : « Jedes Wort eines Satzes wird nicht nur als Wort, sondern auch als etwas, das Bedeutung hat, gefühlt. Die <Bedeutung> eines Wortes mag so als dynamisch, im Kontext des Satzes verstandene Bedeutung verschieden sein von seiner Bedeutung, wenn sie statisch oder ohne Kontext verstanden wird ». Nous soulignons.

En effet, comme l'observe Schütz, chaque concept possède un « horizon de sens qui entoure un noyau de signification non modifiée comprenant la relation à un thème qui occupe notre pensée » (2010a : 207)⁶⁶.

Sur le plan pratique, et s'agissant de la traduction, il est important de retenir que « le lien par lequel un concept et sa référence sont reliés à un thème modifie les horizons de sens, voire le noyau lui-même » (Schütz, 2010a : 207). En d'autres termes, cela signifie que le contexte d'usage d'un concept modifie l'horizon de sens correspondant à ce concept et donc les relations qu'il entretient avec d'autres concepts. Cette modification des relations entraîne à son tour la multiplication des significations possibles d'un concept. Ce mécanisme se trouve à l'origine de la polysémie qui affecte aussi bien le langage courant que le langage juridique.

Pour revenir sur un terrain plus concret de la traduction et illustrer cette problématique de modification d'horizon, on peut citer la traduction réalisée par une avocate bilingue français / allemand d'un passage tiré d'un arrêt de la Cour Fédérale de Justice rendu en matière de droit d'insolvabilité :

« Dem Insolvenzverwalter steht der auf eine Anfechtung unentgeltlicher Leistungen gestützte Rückgewähranspruch auch dann zu, wenn der daneben bestehende Bereicherungsanspruch der Masse nur an der Kenntnis des Schuldners von der Nichtschuld der Leistung scheitert und dem Anfechtungsgegner "vorkonkursliche" Schadensersatzansprüche gegen den Schuldner zustehen ».

Traduction par une avocate bilingue :

« Sur le fondement de l'action en nullité d'un acte consenti à titre gratuit, l'administrateur judiciaire peut exiger la remise en l'état initial, et ce même lorsque parallèlement l'action basée sur l'enrichissement sans cause ne peut, faute de connaissance par le débiteur de son absence d'obligation de fournir ledit acte, aboutir et que la partie adverse peut faire valoir à l'encontre du débiteur des dommages et intérêts nés préalablement au jugement d'ouverture ».

⁶⁶ Traduit par nos soins : « Jeder unserer Begriffe hat einen Sinnhorizont, der einen Kern von unmodifizierter Bedeutung umgibt ». Dans l'original, Schütz utilise le terme de William James « fringe » (c'est-à-dire « frange ») mais les éditeurs précisent qu'ils ont choisi de traduire ce terme par « horizon de sens ».

Traduction par une traductrice experte :

« Le droit à restitution fondé sur une action en annulation des actes de disposition à titre gratuit [du débiteur insolvable] reste ouvert au profit de l'administrateur judiciaire alors même que l'action parallèle ouverte aux créanciers de la masse sur le fondement de l'enrichissement sans cause n'est vouée à l'échec qu'en raison de la connaissance par le débiteur du caractère gratuit de la prestation, et que le défendeur à l'action en annulation peut se prévaloir des droits à dommages et intérêts nés avant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité ».

Les concepts clés qui posent problème en termes de traduction sont soulignés. Le spécialiste du droit a traduit les termes clés par « action en nullité » et « remise en l'état initial ». En revanche, le traducteur professionnel a retenu les termes de « droit à restitution » et « l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit ». Ce qui pose problème en pratique c'est que le droit à restitution peut être ouvert sur plusieurs fondements différents, p. ex. pour cause de nullité (§ 142 du « BGB »), en matière de résolution conventionnelle de contrats (§ 346 du Code civil allemand, « BGB »), en matière d'enrichissement sans cause (§ 812 du « BGB ») ou encore en matière d'insolvabilité (§ 129 du Code allemand d'insolvabilité, « InsO »). L'arrêt original cité ci-dessus concerne le droit d'insolvabilité puisqu'il s'agit d'une action attitrée de l'administrateur judiciaire. Cette indication à elle seule définit la situation et donc l'horizon d'analyse. Or, cet élément capital n'a pas été pris en considération par l'avocate. En effet, elle s'est située dans le contexte de l'action en annulation ouverte en vertu du § 142 du Code civil allemand et non dans le contexte de l'action ouverte par le § 129 du Code allemand d'insolvabilité. Cette contextualisation a entraîné une modification de la signification des termes utilisés de sorte que cette traduction ne paraît pas pertinente.

La question fondamentale que pose le contexte est celle de savoir quels éléments doivent y être inclus, ce qui implique par voie de conséquence le problème du choix, c'est-à-dire de la sélection des concepts adéquats par rapport à un contexte donné.

La question de savoir ce qu'il y a lieu d'inclure dans un contexte à partir de cet ensemble constitué par « le monde de la vie » (« *Lebenswelt* ») ou « le réel » (Benoist, 2009) qui forme le cadre de référence de toute activité humaine est une question complexe. Ainsi, John Perry (2000 : 6) distingue entre « contexte étroit » et « contexte large ». Alors que « le contexte étroit consiste dans les faits constitutifs⁶⁷ à propos de mon énonciation, le contexte général consiste en ces faits, plus quoi que ce soit d'autre qui peut être pertinent selon la façon particulière d'opérer de l'indexical particulier considéré ». On comprend rapidement qu'en droit l'inclusion d'un certain élément à titre de contexte étroit au sens de Perry est déterminée par les *éléments constitutifs* qu'énumère une règle de droit pour faire produire un certain effet juridique. Dans cet exemple, ces éléments constitutifs (« *Voraussetzungen* ») sont ceux qui ouvrent à l'administrateur judiciaire l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable et qui ont pour effet juridique de lui conférer le droit de réclamer la restitution des éléments du patrimoine concernés afin de les attirer à nouveau à la masse. Donc, en droit, le contexte étroit est normalisé par le droit lui-même qui, à partir d'un ensemble de circonstances données », n'en extrait que celles qui sont considérées comme aptes à produire un certain effet juridique (« *rechtserhebliche Tatsachen* »). En revanche, le contexte large constitué de « quoi que ce soit d'autre qui peut être pertinent » peut s'avérer, le cas échéant, plus difficile à cerner, et sur cette question les opinions divergent. En effet, ce qui semble différencier fondamentalement les systèmes juridiques c'est bien la divergence dans la sélection des faits pertinents aptes à produire des effets juridiques. La conséquence de cette divergence dans la sélection est l'absence d'isomorphie que ce soit sur le plan de l'appareil conceptuel et terminologique que sur le plan du système juridique. Les différences des éléments pris en compte dans les notions d'erreur (« *Irrtum* ») ou de faute (« *Verschulden* ») en sont des exemples éclatants. Or la question de la sélection est cruciale, car, comme le soulignent les éditeurs à la nouvelle édition de l'œuvre de Schütz dans leur introduction (2011 : 18-19), la sélection et la combinaison d'éléments opérées à partir de multiples possibilités existantes sont de nature à faire émerger le sens d'un énoncé. Ce qui nous ramène sur le terrain de la pertinence, c'est que les mécanismes de sélection sont régis par un système de pertinences. Ces mécanismes correspondent aux types de pertinence créateurs de schèmes de pertinence dont les schèmes d'interprétation sont tributaires.

⁶⁷ Nous soulignons.

Or, la nature des types de pertinence est variable, car elle est déterminée non seulement culturellement et socialement, mais aussi individuellement.

On peut l'illustrer à l'exemple du terme allemand de « *Gewahrsam* ». À titre liminaire, on peut observer que depuis le XIV^{ème} siècle, l'usage de ce terme est réservé aux actes de chancellerie (« *Urkundenstil* ») et à la langue des affaires (« *Geschäftssprache* »). Comme cela résulte de l'article correspondant dans le *Dictionnaire juridique allemand* consultable en ligne, ce terme possède de nombreuses acceptions qui recouvrent des domaines différents, p. ex. : la sureté, le formalisme juridique, la possession et la garde, un lieu de séjour sûr, un lieu de détention, un acte concernant la possession et les droits⁶⁸. Sa signification accuse, en outre, de nombreuses variations diachroniques. Ainsi, elle varie selon que l'on se place sur un plan subjectif ou objectif ou selon que l'on se situe dans un contexte de droit civil ou de droit pénal. La variation entre le subjectif et l'objectif va de pair avec la variation du genre féminin / masculin. Au féminin, elle signifie – dans son acception ancienne – la garde ou la surveillance exercée sur une chose. Dans la langue moderne, cette acception a été conservée dans le langage juridique :

« Wer das physische Vermögen hat, über eine Sache mit Ausschließung anderer zu verfügen, der hat sie in seiner gewahrsam und wird inhaber derselben genannt » [ALR⁶⁹, Chapitre I, Titre 7, Partie 1] (Stegmeier, 2014),

C'est-à-dire « celui qui exerce le pouvoir physique sur une chose, à l'exclusion des autres, l'a sous sa garde et est appelé propriétaire de cette chose ».

Dans cette acception, la notion continue à être utilisée dans la langue juridique moderne tout en ayant changé de genre grammatical : à présent, le masculin est d'usage courant. Sous cette forme, la notion est connue en droit de l'exécution forcée en matière de meubles⁷⁰ (Zöller, 2012 : 2099-2100) où elle désigne la maîtrise réelle de la chose (« *tatsächliche Sachherrschaft* ») et en droit pénal en matière de vol⁷¹. Cet exemple illustre bien le fait que la sélection dépend de la thématique et de la temporalité de l'usage.

⁶⁸ Deutsches Rechtswörterbuch, consulté le 5 juin 2016 à l'adresse suivante : <http://drw-www.adw.uni-heidelberg.de/drw/cgi/zeige?term=Gewahrsam&index=lemmataplus>

⁶⁹ L'abréviation « ALR » correspond à « Allgemeines Landrecht für die Preußischen Staaten », une codification du droit en vigueur en Prusse, élaborée sous le règne de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II, entrée en vigueur le 01.06.1794.

⁷⁰ Cf. le § 808 du Code allemand de procédure civile (« ZPO »).

⁷¹ Cf. le § 242 du Code pénal allemand, « StGB ».

3.2.2.2. Le contexte en théorie générale de la communication

En théorie générale de la communication, la problématique du contexte a été théorisée par Paul Watzlawick (1972) qui a établi un certain nombre d'axiomes pour le caractériser. Pour Watzlawick, « un phénomène demeure incompréhensible tant que le champ d'observation n'est pas suffisamment large pour qu'y soit inclus le contexte dans lequel ledit phénomène se produit » (Watzlawick et al., 1972 : 15). Inclure le contexte permet de se donner la possibilité de saisir les relations « entre un fait et le cadre dans lequel il s'insère » (1972 : 15).

Appliqué à la traduction, on peut dire que le contexte permet de saisir les relations complexes qui existent entre le texte et la situation concrète dans laquelle il s'insère. C'est donc le contexte qui ouvre le vaste champ de relations pragmatiques qui se manifestent dans la communication. Parmi ces relations, un rôle important est joué par « la relation qui unit émetteur et récepteur, en tant qu'elle est médiatisée par la communication » (1972 : 17)⁷².

Watzlawick a proposé « une axiomatique de la communication » (1972 : 45) fondée sur les propriétés suivantes de la communication :

1. On ne peut pas *ne pas* communiquer (1972 : 46).
2. Toute communication présente deux aspects : le contenu et la relation, tels que le second englobe le premier et, par suite, est une métacommunication (1972 : 52).
3. La nature d'une relation dépend de la ponctuation des séquences de communication entre les partenaires (1972 : 57). La communication étant définie comme une séquence ininterrompue d'échanges, l'interaction entre les partenaires est structurée par « la ponctuation de la séquence des faits » (1972:52). Les différends qui peuvent survenir quant à la manière de ponctuer la séquence des faits sont à l'origine des conflits dans la communication.

⁷² En italiques dans le texte original.

4. La communication humaine utilise deux modes : digital et analogique. Le langage digital possède une syntaxe très complexe et très commode, mais manque de sémantique appropriée à la relation. Par contre, le langage analogique possède bien la sémantique, mais non la syntaxe appropriée à une définition non équivoque de la nature des relations (1972 : 65). Dans la communication, ces deux types de langage font constamment l'objet de traduction de l'un vers l'autre. La traduction du langage digital en langage analogique (toute communication non verbale) emporte une perte importante d'information (1972 : 64).
5. Tout échange de communication est symétrique ou complémentaire selon qu'il se fonde sur l'égalité ou la différence (1972 : 68). Dans une interaction, les relations entre les individus s'organisent soit de manière symétrique, soit de manière complémentaire. La relation est symétrique (en miroir) lorsque l'interaction est fondée sur l'égalité. En revanche, lorsque l'interaction est fondée sur la différence, la relation est complémentaire. Dans une relation complémentaire, les partenaires de la communication peuvent adopter deux positions : une position supérieure (« haute » ou « *one-up* ») ou une position inférieure (« basse » ou « *one-down* »). Ces positions sont souvent fixées par le contexte social ou culturel (p.ex. dans la relation parents-enfant, médecin-malade, professeur-étudiant) (1972 : 67).

Les axiomes de Watzlawick concernant le contexte ont été adaptés en sciences de l'information par Tefko Saracevic (2010). Pour résumer, on peut observer que :

- a) À la base de toute communication, il existe une interaction entre les partenaires engagés dans l'échange.
- b) Toute interaction s'inscrit nécessairement dans un contexte qui renvoie à l'aspect relationnel de la communication. Le contexte englobe le contenu, ce qui signifie que – dans une interaction – le contexte permet de déduire davantage d'informations (2010 : 39).
- c) La nature de l'interaction comprenant l'information et le contexte est asymétrique, car les parties engagées dans l'interaction n'ont pas la même perception que ce soit de l'information ou du contexte, ce qui implique différents processus d'interprétation de leur part (2010 : 40).

- d) Le contexte est, en outre, « multicouche » ou « multi supports », c'est-à-dire qu'il s'étend au-delà de l'environnement immédiat. En d'autres termes, lorsqu'on parle du contexte, il faut prendre en considération non seulement le contexte direct, mais aussi le contexte plus large, p. ex. le contexte social (2010 : 41).

Enfin, selon Saracevic le contexte n'est ni auto-révéléateur ni ne va de soi⁷³. En d'autres termes, le contexte peut être difficile à circonscrire, mais si on en fait abstraction, cela peut entraîner une incompréhension importante (2010 : 42)

En ce qui concerne la traduction, il semble important de retenir ce qui suit des développements relatifs à la notion de contexte tel que conceptualisé par Frege et Wittgenstein :

- a) L'insuffisance du contexte propositionnel à lui seul pour déterminer le sens d'un texte à traduire.
- b) Le rôle crucial dévolu au contexte qualifié habituellement de manière globale « d'extrasémantique » ou encore de « contexte large », c'est-à-dire de la situation pratique dans laquelle s'inscrit ce texte.
- c) La nature dynamique du contexte qui entraîne le changement de la signification d'un mot.

En ce qui concerne les axiomes de Watzlawick, les points suivants méritent d'être retenus du point de vue de la traduction :

- a) Le caractère dynamique et interactif du contexte qui résulte du fait que le contexte englobe la situation de communication et l'interaction qu'elle suppose
- b) Le fait que le contexte ouvre le champ de relations pragmatiques entre émetteur et récepteur qui se créent et se modifient au fil de l'échange communicatif, ces modifications affectant également le contexte. Le sens d'un énoncé étant co-déterminé par le contexte, les modifications du contexte affectent le sens des énoncés.

⁷³ Saracevic utilise les termes de « *not self-revealing* » et de « *self-evident* ».

- c) Le lien entre le contexte et la pertinence articulé par le biais de la relation qu'implique le contexte. C'est en effet, le contexte compris au sens large, qui détermine en traduction les choix pertinents de concepts, de termes et de style.
- d) Enfin, l'idée de la relation de complémentarité fondée sur la différence dans la situation de communication nous semble intéressante pour la traduction. En règle générale, on observe en effet que les relations entre les participants à une situation de communication qui prend la forme de traduction juridique, c'est-à-dire la relation triangulaire entre l'auteur, le traducteur et le récepteur, s'organise de manière complémentaire, car elle n'est pas fondée sur l'égalité, mais sur la différence entre les partenaires engagés dans cette communication qui est envisagée ici comme une communication d'expert à expert. Tandis que l'auteur et le récepteur du texte sont des spécialistes du droit, le traducteur – qui sert de médium à cet échange entre spécialistes – est un non-spécialiste du droit.

De fait, les spécialistes du droit sont placés, selon la terminologie de Watzlawick, en position de supériorité (position « haute » ou « *one up* ») et le traducteur en position d'infériorité (position « basse » ou « *one down* ». La différence sur laquelle se fonde l'interaction entre les partenaires de communication engagés au travers d'une traduction juridique opère également en sens inverse : le traducteur se place en position « haute » en raison de ses connaissances en matière de traduction tandis que l'auteur et le récepteur du texte se placent en position « basse » en raison de l'absence de ces connaissances.

Cependant, le fait pour le traducteur de disposer d'une réserve de connaissances spécifiques à la traduction ne permet que rarement d'équilibrer les positions des partenaires dans l'échange communicatif. En effet, dans la perception du public, ses connaissances relèvent davantage de la *tekhné* que de l'*épistème*.

Cette perception manifeste la différence de statut qui existe entre la connaissance pratique et la connaissance théorique, la première relevant de l'action pratique, affectée par la contingence et l'incertitude qui lui est inhérente, la seconde relevant de « l'activité pure » de l'intellect dans sa quête de certitude (Dewey, 2014 : 26). En d'autres termes, cela veut dire que le traducteur n'est pas nécessairement perçu comme détenteur des connaissances spécifiques à une discipline scientifique, mais comme quelqu'un qui maîtrise un certain nombre de techniques.

En revanche, les connaissances dont sont dépositaires les spécialistes du droit relèvent de l'épistème pur qui s'inscrit, en outre, dans un cadre hautement institutionnalisé qu'est le droit. Cela implique que l'équilibre des forces (Blommaert, 2005 : 39) qui sous-tend l'interaction dans le cadre de la traduction juridique est marqué par l'asymétrie. Ce qui fonde la différence dans cette interaction, mais aussi le déséquilibre des rapports, c'est la différence de « répertoire » entre le traducteur et le spécialiste du droit (Blommaert, 2005 : 13). Le répertoire, qui permet de « déployer un certain nombre de ressources linguistiques de manière plus ou moins adéquate dans certains contextes, est défini comme suit par Hymes (1966 : 33) :

« Un répertoire comprend à un certain nombre de manières de s'exprimer. Les manières de s'exprimer comportent à leur tour des styles du discours, d'une part et des contextes discursifs, d'autre part ; entre les styles et les contextes, il existe des relations d'adéquation »⁷⁴.

Or, il va de soi que le traducteur et le juriste n'utilisent pas le même répertoire.

En outre, cette différence dans la relation est due, à notre sens, à l'inégalité en termes d'accès aux univers de contextualisation que forment, p. ex. le droit ou la médecine.

En effet (Blommaert, 2005 : 45) :

« La particularité des groupes socioprofessionnels tels que les juges, avocats ou médecins réside dans l'accès exclusif qu'ils ont à des espaces de contextualisation spécifiques et puissants comme le droit et la médecine alors que ceux qui n'appartiennent pas à ces groupes socioprofessionnels n'y accèdent pas ou seulement de manière limitée »⁷⁵.

La conséquence de cette inégalité d'accès « aux espaces de contextualisation » est que la contextualisation ne se négocie plus, mais elle est imposée unilatéralement (2005 : 45).

⁷⁴ Traduit par nos soins : « A repertoire comprises a set of ways of speaking. Ways of speaking, in turn, comprise speech styles, on the one hand, and contexts of discourse, on the other, together with relations of appropriateness obtaining between styles and contexts ».

⁷⁵ Traduit par nos soins : « Lawyers, doctors, judges, politicians, academics, etc. can all be characterised as professional and social-status groups by their exclusive access to specific, powerful, contextualising space – the law, medicine (...) – and the fact is that non-members of these groups have no (or less) access to such spaces ».

La pratique de la traduction professionnelle livre de nombreux exemples de l'absence d'équilibre des forces dans l'interaction communicative en traduction juridique, et notamment des situations où l'on tente d'imposer au traducteur une certaine manière de contextualiser une notion.

À titre d'exemple, nous pouvons citer le cas de la traduction du concept allemand « *Insolvenzanfechtung* » que nous avons proposé de traduire en français par une traduction oblique « action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable », mais que notre client et professionnel de droit souhaitait voir traduit par « action en révocation ». Nous y reviendrons dans le cadre de l'analyse du corpus.

Mais il arrive que le traducteur soit en mesure de rééquilibrer ce rapport de force. Il nous est arrivé, par exemple, de nous voir reprocher par un professionnel du droit une prétendue imprécision de notre traduction de la formule dans un jugement français : « rappelons que l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents » que nous avons traduite en allemand par « es wird darauf hingewiesen, dass das Sorgerecht von beiden Elternteilen gemeinsam ausgeübt wird ». En effet, le juriste a estimé que le pluriel « rappelons » n'était pas correctement rendu, car il aurait fallu écrire : « Wir (das Gericht) erinnern daran, dass das Sorgerecht ».

Nous avons eu l'occasion de répondre à l'auteur de ce reproche que la solution de traduction préconisée par lui manquait précisément de pertinence en ce sens que nonobstant l'usage de la première personne du pluriel ce n'est point le tribunal qui s'exprime par « rappelons », mais le peuple souverain au nom duquel le jugement est rendu. La traduction de cette forme du pluriel par une forme impersonnelle à la voix passive en allemand correspond à l'usage largement admis dans la rédaction des jugements allemands et renvoie également au peuple souverain compris comme une entité collective.

La nature de la relation qui se déploie dans la triade formée par le traducteur, l'auteur et le récepteur d'un texte juridique est donc similaire à celle qui s'instaure dans l'échange entre un professeur et son élève ou un médecin et son patient. Mais cette relation repose aussi sur un paradoxe.

Ce paradoxe réside dans le fait que le traducteur, à partir de sa « position d'infériorité » dans l'interaction, a vocation à établir une communication entre les spécialistes de droit organisée de manière symétrique, c'est-à-dire fondée sur l'égalité. Il est donc amené à tenter de se hisser « en position de supériorité » de façon à créer – du moins virtuellement – une relation triangulaire symétrique ou une sorte de fiction de relation symétrique. Une autre raison de ce paradoxe – dont nous faisons quotidiennement l'expérience dans notre pratique professionnelle de la traduction – réside à notre avis dans le fait que le traducteur se situe à l'intersection de deux ensembles distincts de connaissances : connaissances d'experts et connaissances de profane (Konerding, 2015 : 73). Nous reviendrons sur ce point dans la section consacrée au statut des connaissances en traduction (8.2).

Il résulte de ce qui précède que la connaissance d'un certain nombre de mécanismes d'interaction dans le contexte identifiés par la théorie générale de la communication s'avère d'une utilité incontestable dans la traduction.

3.2.2.3. Le contexte en sociolinguistique

Contrairement à la linguistique classique, un rôle crucial est dévolu à la notion de contexte dans les approches sociolinguistiques. L'analyse du contexte en sociolinguistique se fait à partir d'un cadre plus large qu'offre la notion de discours défini comme « un mode général de sémiosis, c'est-à-dire de comportement symbolique porteur de signification » (Blommaert, 2005 : 2).

Selon Philippe Blanchet (2000), le présupposé de base de la sociolinguistique consiste précisément à considérer l'inscription systématique de tout discours dans un contexte socioculturel, historique, spatial et temporel précis.

Le contexte s'analyse dans ce paradigme comme un macrocontexte qui participe à la production du sens de manière très importante « bien au-delà de la seule sémantique des déictiques ou embrayeurs tels que mis à jour par la théorie de l'énonciation tout en rétroagissant sur l'énoncé lui-même ».

Ainsi, le sens émerge à partir d'une interaction en boucle réciproque et récursive. Blanchet a illustré cette boucle de communication par un schéma de communication où celle-ci est conçue comme un système complexe où le sens d'un énoncé est le produit d'une telle interaction. De fait, la signification est appréhendée comme un phénomène dynamique qui se négocie entre les participants à une situation de communication.

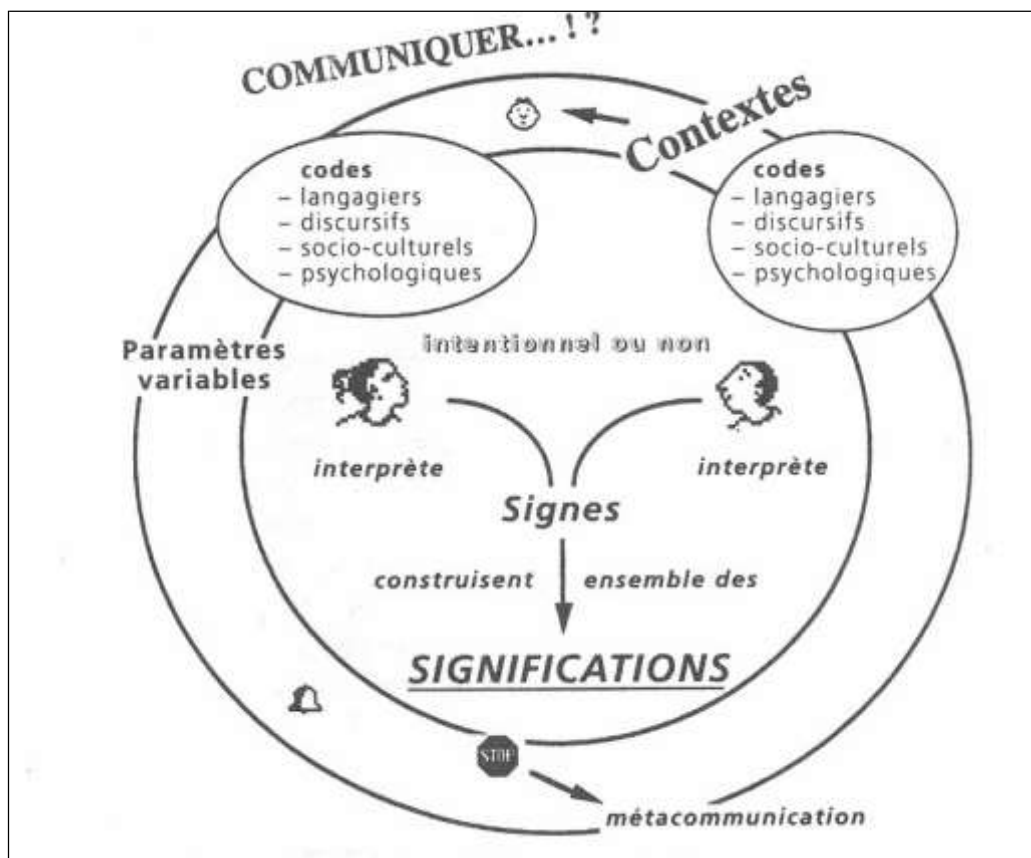


Figure 3 : Schéma ethnosociolinguistique de la communication selon Blanchet⁷⁶

Outre cette approche d'obédience ethnosociolinguistique, l'approche de contexte développée par Jan Blommaert, sociolinguiste belge, sur la base de la notion de discours nous semble intéressante. En effet, il insiste sur l'intrication de la langue et de l'action dans l'émergence de la signification et développe une conception dynamique du discours en action (2005 : 2) en empruntant la notion à Michel Foucault tout en l'élargissant de manière significative. Ainsi, le discours inclut pour Blommaert toutes les formes d'activité sémiotique pourvues de sens et inscrites dans le contexte social, culturel et historique, et qui tient compte de l'évolution de l'usage (2005 : 3).

⁷⁶ Blanchet, Ph. *La linguistique de terrain*, Rennes PUR, 2000

Blommaert réfute une analyse de discours trop centralisée sur la langue, car un discours s'inscrit toujours dans un environnement, c'est-à-dire dans une situation.

Par conséquent, l'analyse doit tenir compte de cet environnement. Par ailleurs, il met tout particulièrement en exergue la nature sociale du discours, ainsi que sa dimension historique et culturelle en soulignant son caractère omniprésent (2005 : 4). Cette omniprésence du discours s'explique par sa fonction qui consiste à conférer un sens à l'environnement. Seul le discours est apte à « transformer l'environnement en un environnement signifiant tant socialement que culturellement » (2005 : 4)⁷⁷. Cependant, cette transformation de notre environnement en un phénomène signifiant, c'est-à-dire le fait de lui conférer du sens, n'intervient jamais *in vacuo*, mais elle est déterminée par un certain nombre de conditions tant linguistiques que socioculturelles. Blommaert l'illustre à l'exemple d'une montagne qui est qualifiée de « belle ». Pour être qualifiée de « belle », il faut que quelqu'un remarque la beauté de la montagne et qu'il la souligne en la faisant observer à une autre personne. Les conditions linguistiques se réalisent dans l'identification comme « une montagne » tandis que les conditions socioculturelles se réalisent dans le critère autorisant la qualification « belle ». Cette qualification suppose donc l'existence des critères spécifiques permettant de qualifier quelque chose de « beau ». Cependant, les individus n'exploitent pas ces conditions du discours de la même façon. Ces différences se manifestent dans la structure et l'usage du discours et peuvent être à l'origine des problèmes de compréhension (2005 : 4). L'objectif de toute communication consiste à se faire comprendre. Pour rendre compte de cet aspect de la communication, Blommaert introduit le concept de la « voix ».

Il s'agit de la manière dont on parvient ou on échoue à se faire comprendre, c'est-à-dire à faire entendre sa voix. Le moyen d'y parvenir consiste à déployer des stratégies discursives et à les utiliser dans les contextes définis en termes de conditions d'usage (2005 : 5). Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, la compréhension échoue, car le discours n'a pas de sens. Le contexte se trouve ainsi élargi à un ensemble de conditions d'usage qui déterminent si l'échange communicatif conduit à la compréhension ou à la mécompréhension⁷⁸.

⁷⁷ Traduit par nos soins : « Discourse is what transforms our environment into a socially and culturally meaningful one ».

⁷⁸ Le terme « mécompréhension » renvoie ici à une compréhension erronée qui, tout comme l'incompréhension entendue au sens de l'absence de compréhension, constitue le point de départ de toute interprétation (Berner, 2007 : 18).

Ce qu'il importe de comprendre c'est que la réalisation des conditions d'usage varie d'un individu à l'autre en fonction des ressources linguistiques qui lui sont accessibles. L'accès à ces ressources linguistiques est toutefois déterminé socialement, c'est-à-dire qu'il dépend du statut social d'un individu.

Si l'on considère la langue comme un ensemble de variétés, deux individus ne disposent jamais d'un ensemble identique de variétés, même s'ils parlent la même langue. La cause de cette différence est à rechercher dans les répertoires différents qu'ils utilisent (Blommaert, 2005 : 13).

La notion de répertoire est corrélée à la notion de contexte, dans la mesure où un répertoire ne peut opérer que dans le contexte d'un discours. Dès lors, un rôle crucial est dévolu à la notion de contexte (Blommaert, 2005 : 39). En sociolinguistique, il existe une vaste littérature sur le contexte. En résumé, le contexte se réfère à la façon dont « les formes linguistiques – les textes – deviennent partie intégrante ou sont constitutives d'un champ plus large de pratiques sociales » (2005 :39). Les relations entre un texte et son contexte sont variées et complexes, mais ce qu'il importe de retenir c'est le fait que la façon dont la langue s'intègre au contexte est créatrice du sens, et c'est ce qui permet de nous faire comprendre (2005 : 40).

Le contexte prend des formes diverses et opère tant au niveau micro- que macro-textuel. Au niveau micro-textuel, il correspond au cotexte, c'est-à-dire à l'environnement immédiat dans lequel s'insère un énoncé, cet environnement étant constitué de phrases qui le précèdent ou qui le suivent. Au niveau macro-textuel, le contexte correspond à la communication humaine considérée dans son aspect universel.

L'espace entre ces deux pôles comprend des phénomènes de nature diverse qui opèrent au niveau de la société, des individus et du monde et qui forment un système. En ce sens, le contexte correspond potentiellement à tout et la contextualisation est un processus potentiellement infini (2005 : 40). La caractérisation du contexte par Blommaert (2005 : 41) n'est pas sans rappeler les axiomes de Watzlawick à certains égards. Ainsi, l'omniprésence constitue la caractéristique essentielle du contexte qui est indispensable à toute analyse, quelle qu'en soit la nature (2005 : 41).

Le contexte est un élément clé de toute interprétation définie comme le résultat d'un processus de contextualisation, car il est le seul à conférer un sens à un mot ou un acte dans une situation particulière (2005 : 43).

Ce constat essentiel que nous soulignons fait écho à une définition de la pertinence proposée par Schütz qui fait apparaître la relation intrinsèque entre la pertinence et le contexte, ce dernier étant la condition *sine qua non* de la première : « Ce n'est que dans un contexte de sens que quelque chose est pertinent » (2004b:49).⁷⁹

Selon la définition proposée par John Gumperz, et citée par Blommaert (2005 : 41), la contextualisation correspond à :

*« La contextualisation correspond à toute activité des partenaires de communication destinée à rendre pertinent, à conserver, à corriger, à annuler tout aspect du contexte qui, à son tour, détermine l'interprétation d'une phrase dans sa situation d'énonciation spécifique »*⁸⁰.

Il résulte de cette définition que la contextualisation implique, d'une part, une sélection d'éléments appropriés parmi un ensemble d'éléments disponibles dans une situation donnée et, d'autre part, l'influence de la situation sur cette sélection.

Là aussi, nous notons une certaine ressemblance à la notion de pertinence de Schütz définie comme « un choix permettant d'extraire un certain nombre d'éléments de la 'totalité de monde' ou d'un univers de sens disponible » (2004b : 15).⁸¹

Chez Blommaert, la conception du contexte est éminemment subjective : elle s'apprécie individuellement en fonction des « univers » de contextualisation propres à chaque individu. En outre, le contexte dans lequel un énoncé est produit et compris n'est jamais identique, car tout énoncé est contextualisé différemment par les individus. Au regard de la compréhension d'un texte, ce n'est pas le contexte général d'un énoncé, mais la contextualisation de l'énoncé par les individus qui joue un rôle crucial. C'est la raison pour laquelle, la compréhension d'un texte en tant que discours varie non seulement d'un individu à l'autre, mais aussi dans le temps et dans l'espace.

⁷⁹ Traduit par nos soins : « Nur das im Sinnzusammenhang Stehende ist relevant ».

⁸⁰ Traduit par nos soins : « All activities by participants which make relevant, maintain, revise, cancel any aspect of context which, in turn, is responsible for the interpretation of an utterance in its particular locus of occurrence ».

⁸¹ Traduit par nos soins : « Eine Auswahl, durch die aus der 'Totalität der Welt' bzw. aus einem verfügbaren Sinnuniversum bestimmte Sinngehalte herausgegriffen werden ».

En fonction de la contextualisation opérée, le discours acquiert un autre sens. Dès lors, pour Blommaert, un contexte n'a pas de validité générale dans une situation donnée, mais constitue une variable subjective qui émerge en fonction des univers individuels de contextualisation. C'est bien ce que Greisdorf met en exergue en soulignant le rôle du sujet connaissant (2000), dans la mesure où les univers de contextualisation accessibles à un individu sont tributaires des connaissances dont il dispose.

Il y a donc une codétermination entre les connaissances individuelles et l'interprétation qu'il réalise. Dès lors, la capacité d'un individu de contextualiser un discours de manière adéquate est la manifestation de la pertinence sur le plan subjectif.

En matière de traduction juridique, on peut citer à titre d'exemple le problème de la traduction du français vers l'allemand de locution figée utilisée pour introduire le dispositif d'une assignation ou d'une décision de justice. Nous la reproduisons dans le tableau figurant à la page suivante.

Français	Allemand
Par ces motifs, <u>plaise</u> au Tribunal (...) → Non pertinent :	Aus diesen Gründen <u>möge</u> das Gericht (...)
→ Pertinent :	Aus diesen Gründen <u>werden folgende Anträge an das Gericht gestellt</u> (...) Par ces motifs, il est demandé au Tribunal de Ou : Par ces motifs, le demandeur formule les demandes suivantes

Tableau 1 : Traduction en allemand de la formule « Plaise au Tribunal »

Dans cet exemple, on observe un calque du subjonctif français « plaise » par la forme allemande « möge » : c'est une formulation qui est absolument inusitée dans les actes introductifs d'instance en Allemagne.

En effet, au lieu d'une formule figée, dans les écrits judiciaires allemands, on indique simplement qu'il sera procédé à l'énonciation des demandes (cf. notre exemple n°11, point 7.3.2)⁸².

⁸² Les formulations les plus courantes sont : « Es werden folgende Anträge gestellt » ou « wir haben die Ehre, folgende Anträge zu stellen ».

La seconde caractéristique du contexte et de la contextualisation est leur nature « dialogique ». Pour Blommaert, ils constituent des « phénomènes dialogiques ». L'effet le plus important de la contextualisation consiste en l'assimilation (« *uptake* ») effectuée par le récepteur du message dans l'interprétation qui permet d'attribuer une signification aux signes (2005 : 43). La nature dialogique de la communication a été soulignée par de nombreux spécialistes d'analyse du discours tels que Bakhtine, Voloshinov ou Kristeva qui n'ont pas manqué de mettre en exergue le fait que toute signification émerge de la rencontre d'au moins deux cerveaux de telle sorte qu'elle n'est déterminée ni par le producteur ni par le récepteur du texte, mais se négocie entre eux.

Pour permettre la contextualisation, chaque individu dispose, selon Blommaert, d'un univers de connaissances désigné par le terme « d'univers de contextualisation » et défini comme « des ensembles complexes de compétences linguistiques, cognitives, sociales, culturelles et de connaissances utilisées pour contextualiser les énoncés » (2005 : 44).

Nonobstant ces termes « cognitivistes », l'idée de la « rencontre de deux cerveaux » évoque fortement le concept de « courant de conscience » de William James et la synchronisation simultanée de deux consciences dans l'interaction décrite par Schütz (2003 : 573) qui permet de faire émerger le sens de toute communication entendue au sens d'une action sociale (« *soziales Handeln* »), c'est-à-dire d'une action qui s'adresse ou qui est dirigée vers autrui (Schütz, 2010b : 220).

Toute signification est à la fois contextuelle et dialogique en ce qu'elle est le produit de la rencontre d'au moins deux univers de contextualisation dans l'interaction. Le caractère dialogique de la contextualisation n'implique pas pour autant que le principe de coopération y opère nécessairement (Blommaert, 2005 : 44).

En effet, contrairement à la conception gricéenne de la conversation selon laquelle un dialogue se déroule entre deux partenaires de bonne foi, qui coopèrent pour ouvrir un espace où la signification peut être négociée, le dialogue dans la conception de Blommaert est une rencontre de deux univers de contextualisation distincts qui a lieu dans la confrontation et s'inscrit dans un rapport de force. Dès lors, la coopération n'est pas une règle, mais une variable dans le dialogue.

Qui plus est, le dialogue n'implique pas à titre de condition sine qua non l'existence « d'un fond commun, » qui est une réserve de significations référentielles ou indexicales attribuées à des mots, des propositions ou des événements discursifs. Par conséquent, le dialogue n'est plus nécessairement un espace de rencontre d'univers de contextualisation similaires. Dans certains cas, l'absence « d'un fond commun » peut même s'avérer plus productive (2005 : 44-45). Toutefois, nous verrons par la suite qu'en ce qui concerne la traduction juridique, l'existence d'un tel « fond commun » est plutôt de nature à favoriser l'émergence de sens, et donc la production d'une traduction compréhensible et exploitable pour le juriste utilisateur, dans la mesure où le traducteur tente d'utiliser le *répertoire* dont le juriste est familier.

Enfin, le dialogue ne présuppose pas – selon Blommaert – la symétrie en termes de pouvoir de contextualisation, c'est-à-dire l'égalité entre les partenaires engagés dans l'interaction communicative en termes d'accès à des univers de contextualisation. En pratique, ce n'est de loin pas le cas. En effet, l'accès à certains espaces de contextualisation est réservé à certains groupes socio-professionnels (p.ex. les médecins, les avocats, les juges, les académiciens) qui détiennent seuls le degré d'expertise nécessaire et qui, de ce fait, sont en mesure d'imposer un certain type de contextualisation (Blommaert 2005 : 45). Ce phénomène renvoie à l'asymétrie de relation entre les partenaires de la communication fondée sur la différence telle que décrite chez Watzlawick et dont nous avons évoqué ci-dessus le rôle en traduction.

Lorsqu'il est question du contexte, il y a lieu de tenir compte d'un troisième élément important, à savoir de l'entextualisation. Ce concept désigne le processus pendant lequel des discours font successivement ou simultanément l'objet de décontextualisation pour être recontextualisés dans un métadiscours, de façon à devenir un nouveau discours, associé à un nouveau contexte et accompagné d'un métadiscours particulier qui fournit une « sorte de lecture préférée » du discours en question (Blommaert, 2005 : 47).

L'entextualisation renvoie à la nature réflexive de l'usage de la langue. En effet, tout énoncé comporte, outre sa signification dénotative ou référentielle, des éléments métapragmatiques, qui sont des commentaires sur la façon dont la langue est utilisée.

Cet élément réflexif qui inscrit le couple texte-contexte dans *la praxis* et qui lui confère une dimension pragmatique permet de dépasser la conception statique du contexte (Blommaert, 2005 : 48). En ce qui concerne la traduction, nous comprenons que cette dimension pragmatique est également vecteur de signification au même titre que le texte et le contexte. C'est probablement cette lecture qu'appelle l'opinion de Stanley Cavell (2009 : 112-118) pour qui la signification sémantique des mots est indissociable des implications pragmatiques qu'ils véhiculent. En effet, si l'on garde présent à l'esprit que tout changement de contexte entraîne un changement de conditions d'usage et, de ce fait, un changement de signification, il apparaît dès lors que la signification se conçoit comme une entité dynamique tributaire de la situation comprise en termes de contexte socioculturel dans lequel s'inscrit un texte et qu'elle ne peut être réduite à (Blommaert, 2005 : 11) :

« Un noyau 'stable' de signification pure permettant de garantir que les phrases ont un sens similaire, indépendant de leurs conditions d'énonciation, de leur auteur, du contexte, etc. »⁸³.

La signification « pure » ou référentielle n'est qu'un revers de la médaille. L'autre revers renvoie à ce que Blommaert appelle la signification « indexicale » (« *indexical meaning* »), c'est-à-dire les liens entre la forme linguistique et les schèmes socioculturels (2005 : 41).

À notre sens, ce double aspect inhérent à la signification renvoie également à la pertinence qui – comme nous l'avons évoqué à titre liminaire – possède également une manifestation objective en lien avec la signification référentielle, d'une part, et, d'autre part, une manifestation subjective, en lien avec la signification en contexte compris comme la situation socio-culturelle dans laquelle le texte a été produit (donc aussi traduit), les schèmes d'interprétation qu'il mobilise et le statut intellectuel et social de son auteur.

En définitive, le contexte ne se résume pas simplement à un élément qui peut s'ajouter au texte. Bien au contraire, le contexte est constitutif du texte en ce qu'il définit ses sens possibles et ses conditions d'usage (Blommaert, 2005 : 41).

⁸³ Traduit par nos soins : « A 'stable' core of pure meaning, which made sure that sentences had similar meaning regardless of how they are produced, by whom, in what context, and so on ».

L'approche sociolinguistique du contexte présente à notre sens, un certain nombre d'aspects qui semblent intéressants en traduction. En effet, en étendant la notion de contexte à la situation et aux schèmes d'interprétation socioculturels, elle permet d'inscrire le texte dans un horizon social (Schütz, 2004b : 337) et donc, de tenir compte de la situation spécifique dans le temps et dans l'espace dans laquelle il a été produit. En traduction, cet aspect revêt une importance capitale, dans la mesure où l'acte de traduire a vocation à établir un horizon commun entre le texte d'origine et la traduction afin d'en proposer une interprétation adéquate selon le type de pertinences en vigueur dans un groupe donné à un moment donné. C'est la raison pour laquelle chaque génération réécrit l'histoire de César (Schütz, 2004b : 337). En adaptant ce mot de Schütz à la traduction, nous préciserons que c'est la raison même pour laquelle chaque génération s'attèle à traduire à nouveau les textes fondateurs d'une culture. La pratique le confirme puisque les grands textes, que ce soit en philosophie, en littérature ou en histoire, sont régulièrement traduits à nouveau. La traduction pragmatique, notamment juridique, ne travaille que rarement sur des objets aussi prestigieux que les textes fondateurs d'un système juridique. Mais même sur le plan plus modeste et plus prosaïque des textes issus de la pratique juridique et judiciaire sur lequel elle opère, sa vocation consiste à créer, inscrire le texte source et cible dans un horizon commun de façon à reconstituer le sens du premier.

3.2.2.4. Le contexte en linguistique

Au regard des approches de contexte exposées ci-dessus, l'approche linguistique de la notion frappe par son caractère réducteur. En effet, le contexte est conçu systématiquement par rapport à un texte particulier et s'analyse en termes de localisation à un « micro-niveau ». Cette approche réductrice du contexte ne permet pas de tenir compte d'une quelconque manière du caractère d'un texte situé à un niveau supérieur, c'est-à-dire au niveau d'un contexte plus large, supra-individuel, typique et structurel qui dépasse même le niveau d'une société donnée dans lequel s'inscrit ce texte (Blommaert, 2005 : 67).

Dans l'approche sémantique classique, la langue étant conçue comme un ensemble stable de phénomènes, indépendant de la situation discursive, le sens s'analyse comme inhérent à la langue. Dès lors, le contexte devient superfétatoire et la notion de contexte est reléguée au second rang.

Cette approche strictement linguistique pose cependant de nombreux problèmes en pratique (Schmoll, 1996 : 236). C'est pourquoi le contexte sert de notion auxiliaire et fonctionne comme un réservoir d'informations qui manquent pour construire le sens. La linguistique classique ayant évacué la question du sens par son approche formelle de la langue, la notion de contexte en tant que paramètre de constitution du sens n'a plus de rôle crucial à y jouer. Cependant, les approches plus récentes, notamment celles d'inspiration sociolinguistique, ont recentré le débat théorique sur la question du sens et, donc du contexte. Le concept classique du contexte se voit remise en question par des conceptions développées par un certain nombre d'auteurs différents. Récemment, plusieurs travaux collectifs ont manifesté un regain d'intérêt pour la notion en tant que telle⁸⁴ (Schmoll, 1996 : 237).

Les dictionnaires spécialisés révèlent qu'en linguistique, il n'existe pas de définition stable de la notion de contexte (Houdé, 2003 : 123). Ainsi, p. ex., le Grand Robert de la Langue Française (Rey, 2001) en indique les définitions suivantes :

- a) « Ensemble du texte qui entoure un élément de la langue (mot, phrase, fragment d'énoncé) et dont dépend son sens, sa valeur ».
- b) « Ensemble des circonstances dans lesquelles s'insère un fait ».

Cette définition fait apparaître le caractère vague et globalisant de la notion où se trouvent intégrés à la fois l'environnement linguistique immédiat, les connaissances communes supposées partagées et l'environnement extralinguistique au sens large (Schmoll, 1996 : 236). La distinction opérée dans la définition ci-dessus révèle deux conceptions du contexte. La première correspond à la notion de « co-texte » ou *contexte stricto sensu* qui reste proche du texte et exclut les facteurs hors-texte participant à l'émergence du sens.

La seconde conception, désignée par le terme plus englobant du « contexte extralinguistique » ou « situationnel », est – comme l'observe Schmoll – « beaucoup plus extensive » (1996 : 238) et renvoie à des facteurs extralinguistiques de façon à permettre de tenir compte de tous les facteurs, et notamment des circonstances, susceptibles de faire émerger le sens.

⁸⁴ Schmoll cite notamment P. Auer & A. di Luzio (1992) et A. Duranti & C. Goodwin (1993).

Cette extension de la notion implique qu'en principe tout peut faire partie du contexte ce qui, de fait, « risque de rendre la notion non opératoire » (Schmoll, 1996 : 241).

La structure du co-texte est linéaire. Le sens de la phrase émerge au fur et à mesure de son déroulement et le détermine par anticipation. En effet, « chaque mot éclaire le sens des autres dans la phrase dans une perspective diachronique en même temps qu'il est éclairé par ses liens avec d'autres dans le lexique dans une perspective synchronique, l'enchaînement se fait dans plusieurs sens et évoque l'idée de tissage » (Schmoll, 1996 : 238). Cette structure renvoie ainsi à l'étymologie du mot « contexte » qui procède du supin de *contexere* « tisser avec », de *con-* (*cum*), et *texere* « tisser ». En outre, on peut observer que la linéarité du texte facilite l'amorçage du cercle herméneutique, c'est-à-dire du processus d'interprétation mis en œuvre lors de la lecture où le sens émerge dans des interactions réciproques et récursives par un mouvement de va-et-vient entre les mots, la phrase, le paragraphe et, enfin, le texte tout entier (Armstrong, 2013 : 42).

Au regard de ce qui précède, il apparaît que la linguistique classique a une vision plutôt réductrice du contexte qui semble moins apte à rendre compte de tous les aspects qui entrent en ligne de compte dans la traduction, et en particulier son caractère transculturel, dynamique et dépendant d'une situation concrète dans laquelle s'inscrit un texte à traduire.

3.2.2.5. Le « contexte APL » : action, pensée et langue

En sciences sociales, Srubar, en partant de la théorie du monde de la vie de Schütz a proposé un modèle du contexte qui intègre action, pensée et langage (2009 : 11).

Si nous évoquons ce modèle, c'est parce que la notion de contexte prend ici une extension plus large et va au-delà tant de la proposition que des circonstances de l'énonciation, voire au-delà de la situation. Son pivot est l'articulation de l'action, de la pensée et de la langue.

Dans ses différents travaux, Schütz a fait observer l'intrication qui existe entre la situation et la langue (« *Sprache* ») dans le monde de la vie (« *Lebenswelt* ») défini par Husserl comme « le monde dans lequel nous, les humains parmi les humains dans une attitude naturelle, faisons l'expérience de la nature, la culture et la société où nous nous positionnons par rapport aux différents objets de ce monde, en subissons l'influence et agissons à notre tour sur eux » (Schütz, 2003a : 327).⁸⁵ Les signes étant par nature insuffisants pour être vecteurs de signification, ce n'est que dans la situation concrète que le sens d'un énoncé se constitue, comme l'a montré Malinowski (2003b : 11). La langue est utilisée, d'une part, comme un moyen pour définir la situation (au sens le plus large), mais, d'autre part, elle est elle-même un élément constitutif de la situation (2003b : 247). C'est pourquoi langue et situation se déterminent réciproquement. Selon Schütz, les éléments de la situation qui déterminent la langue sont : l'environnement commun, la typification⁸⁶ et la pertinence (2003b : 248).

La langue est en élément constitutif de la définition de la situation dans la mesure où « la fonction de toute énonciation consiste à définir ou au moins à co-définir la situation » (2003b : 249). La communication est pour Schütz une sorte d'action sociale, c'est-à-dire une action qui consiste à produire des énoncés dans le monde extérieur (« *Außenwelt* »), ces énoncés étant destinés à être interprétés par autrui. Dans la communication, l'auteur d'un énoncé utilise les signes au sens qui correspond à l'interprétation attendue du destinataire de l'énoncé. En d'autres termes, l'auteur de l'énoncé anticipe l'interprétation qu'en fera son destinataire. Pour que cette anticipation d'interprétation soit réussie, l'auteur de l'énoncé doit prendre en considération le schème interprétatif constitué par le schème d'apprésentation et de renvoi (« *Appräsentations- und Verweisungsschema* ») (Schütz, 2003b : 13) qu'utilisera le destinataire pour interpréter l'énoncé qui lui est destiné. Les schèmes d'interprétation sont déterminés par les systèmes de pertinences propres à chaque culture, chaque langue, chaque univers de sens, chaque individu.

⁸⁵ Traduit par nos soins : « *Lebenswelt*, in der wir als Menschen unter Mitmenschen in natürlicher Einstellung Natur Kultur und Gesellschaft erfahren, zu ihren Gegenständen Stellung nehmen, von ihnen beeinflusst werden und auf sie wirken ».

⁸⁶ Pour Schütz, la typification consiste à « identifier les caractéristiques pertinentes par rapport à un objectif donné et à ignorer celles des caractéristiques individuelles qui sont dépourvues de pertinence au regard de cet objectif » (2011 : 186). Selon lui, l'expérience du monde, qu'il s'agisse du monde réel ou du monde socio-culturel, se fait systématiquement à partir des types. Les objets culturels, les outils et les rôles et relations sociales se constituent sous forme de type. Le vocabulaire et la syntaxe du langage courant représentent les typifications approuvées socialement par une communauté linguistique (2011 : 185). Les typifications sont des schèmes d'expériences conçus sur le mode de l'évidence, détachés de la subjectivité et objectivés socialement. Notre monde est pré-typifié dans le langage qui est le médium de la stabilisation et de la transmission des schèmes typificateurs. Les significations stabilisées forment l'horizon à partir duquel les expériences vécues sont interprétées. Les typifications jouent un rôle crucial dans la transmission des significations (Zaccari-Reyners, 2005)

Pour réussir, un acte de communication nécessite que les interlocuteurs (l'auteur et le destinataire d'un énoncé) partagent, du moins pour l'essentiel, les schèmes interprétatifs (« *Deutungsschema* »), d'une part (2003b : 159) et les systèmes de pertinences (« *Relevanzsysteme* »), d'autre part. Ces deux éléments constituent le principe de réciprocité des perspectives qui préside à toute communication réussie et qui consiste à supposer que le destinataire de mon énoncé comprenne les signes que j'utilise dans le même sens que celui que je leur ai conféré et que les éléments de mon énoncé pertinents pour moi le seront également pour lui. On peut observer ici une certaine parenté de ces notions au concept « d'archive » évoqué ci-dessus, mais qui ne thématise pas explicitement l'aspect pertinence. Les schèmes interprétatifs et les systèmes de pertinences étant déterminés socialement, culturellement, voire individuellement, la difficulté que pose la communication apparaît immédiatement. C'est pourquoi Schütz estime qu'un acte de communication ne peut réussir qu'entre « personnes, groupes sociaux, nations, etc. qui possèdent pour l'essentiel des systèmes de pertinences similaires » (2003b : 160).

À partir de la théorie de Schütz, dont nous avons esquissé seulement quelques éléments en relation avec la communication, Srubar développe un cadre théorique qui, à notre sens, pourrait offrir des éléments intéressants pour analyser le contexte en traduction. En effet, il livre une analyse intéressante de la traduction telle qu'elle s'opère dans la vie quotidienne (« *alltägliches Übersetzen* ») et dont la méthode principale consiste en une opération qu'il appelle « nostrification réflexive » et que nous traduirions par « assimilation réflexive » ou « appropriation réflexive ». Cette méthode tient compte des pertinences propres à un groupe linguistique sans pour autant gommer tous les éléments à caractère étranger.

3.2.2.6. Le contexte chez Sperber et Wilson

Dans le cadre de la théorie de la pertinence, le contexte est défini par Sperber et Wilson comme « l'ensemble des prémisses utilisées pour l'interprétation d'un énoncé » (1989 : 31). C'est une « construction psychologique » qui comporte « l'ensemble des hypothèses de l'auditeur sur le monde » (1989 : 31). L'interprétation d'un énoncé s'opère sur la base de ces hypothèses et non sur la base de l'état réel du monde.

L'ensemble des hypothèses qu'un individu est capable de se représenter mentalement est assimilé par Sperber et Wilson à son environnement cognitif (1989 : 76). En tant qu'ensemble d'hypothèses susceptibles d'être modifiées par les effets contextuels, le contexte constitue un paramètre non figé qui se construit au fil de l'interprétation des énoncés, de l'intégration des connaissances encyclopédiques de l'individu ainsi que des connaissances pragmatiques sur l'environnement dans lequel s'inscrit un acte de communication. Ce caractère réducteur de la notion de contexte et de l'environnement cognitif d'un individu a été mis en exergue par Talbot qui observe notamment l'absence de tout élément culturel et social. Ainsi, les différences dans l'environnement cognitif des individus se résument à des différences dans les faits, expériences et capacités cognitives constituant l'environnement cognitif individuel (Talbot, 1997 : 446). L'absence de considérations culturelles et sociales entraîne d'importantes conséquences, dans la mesure où le modèle de la cognition proposé par Sperber et Wilson n'offre aucune place pour discuter les différences pouvant exister dans les hypothèses élaborées par des individus qui tiennent compte de leur statut social et professionnel et des univers de contextualisation qui leur sont accessibles.

En l'absence de toute perspective socioculturelle, le savoir que les individus peuvent qualifier de manifeste est largement le même, ce qui est susceptible de produire un effet hautement ethnocentrique qui « donne l'impression que tout le monde vit dans le même monde de la classe moyenne blanche et éduquée »⁸⁷ (1997 : 447). Selon Talbot, l'absence de considérations socioculturelles et le fait de réduire l'esprit humain à un processeur de traitement d'information doté de la faculté de créer des inférences confèrent au modèle inférentiel de communication proposé par Sperber et Wilson un caractère « asocial » (1997 : 446).

Leur définition du contexte véhicule une vision extrêmement réductrice de la situation de communication dans la mesure où les hypothèses présentes dans la tête d'un individu sont inaccessibles à un tiers. Le contexte, défini non pas en termes de conditions du discours, mais d'environnement cognitif est réduit à un ensemble d'hypothèses qui paraissent plausibles au destinataire de l'énoncé.

⁸⁷ Traduit par nos soins : « One is left with the impression that everyone lives in the same kind of white, middle-class educated world ».

En termes de communication, seules les hypothèses mutuellement manifestes importent parmi l'ensemble de ces hypothèses. Se pose alors la question de savoir comment les hypothèses deviennent mutuellement manifestes. Pour Sperber et Wilson, c'est le comportement de l'individu qui « rend manifeste une intention de rendre quelque chose manifeste » (1989 : 80). Ce comportement est qualifié d'ostensif ou d'ostension tout court (1989 : 81). Selon ces auteurs, l'ostension régit la communication humaine intentionnelle. En outre, toute ostension comporterait une garantie tacite de pertinence. Cependant, à supposer que ce soit le cas, cela ne peut s'appliquer qu'à la communication verbale, puisqu'*in absentia*, l'ostension est impossible et les choses doivent être nommées verbalement par une définition »⁸⁸ (Gorlée, 2012 : 89). Par voie de conséquence, la mise en œuvre du principe ostensif dans la communication écrite, et donc dans la traduction semble problématique. En effet, la traduction ne constitue pas un acte de communication directe inscrite dans une « relation face-to-face » où le temps et l'espace sont partagés par les interactants de façon à leur permettre de contrôler les effets de leurs énoncés ou de leurs actes à l'aune de la réaction de son interlocuteur (Schütz, 2011 : 96-97). Au contraire, la traduction est, par définition, un acte de communication indirecte où le correctif immédiat au vu de la réaction n'est pas possible et qui, de fait, nécessite d'anticiper l'interprétation que le lecteur fera de la traduction (Schütz & Luckmann, 2003).

La notion de contexte joue un rôle important dans la théorie de Sperber et Wilson, dans la mesure où elle constitue un des termes de la définition de la pertinence.

En effet, la pertinence est corrélée à une hypothèse et à un contexte : c'est une relation entre ces deux éléments (1989 : 89). Plus cette relation est forte, c'est-à-dire que plus une hypothèse produit d'effets contextuels dans un contexte donné, plus elle est pertinente. Mais cette définition semble également affectée d'une certaine circularité dans la mesure où la pertinence est conçue comme la relation entre une hypothèse par rapport à d'autres hypothèses. De fait, nous sommes en présence d'un modèle où le calcul sur des hypothèses joue un rôle prédominant. Les hypothèses ayant par définition leur siège dans l'esprit ou dans la tête d'autrui, l'ensemble de ces calculs est inaccessible à l'analyse.

⁸⁸ Traduit par nos soins : « *In absentia*, however, ostention is not possible and things have to be named by verbal definition ».

Pour définir le contexte, Sperber et Wilson (1989 : 70) introduisent la notion de l'environnement cognitif mutuel :

« Tout environnement cognitif partagé dans lequel est manifeste l'identité des individus qui le partagent. Dans un environnement cognitif mutuel, pour toute hypothèse manifeste, le fait que cette hypothèse est manifeste pour les individus qui partagent cet environnement est lui-même manifeste ».

Quant à la notion d'environnement cognitif proprement dit, elle s'entend au sens très large. Ainsi l'environnement cognitif (Gutt, 1989 : 44) :

« Comprend toute information susceptible d'être perçue dans l'environnement extérieur ou d'être retrouvée dans la mémoire ainsi que toute information inférée à partir de ces deux sources. De fait, les sources permettant de dériver l'information contextuelle sont potentiellement vastes ».

Cette vision du contexte semble critiquable au moins à un double titre.

En premier lieu, c'est une vision « omnienglobante » (Benoist, 2009 : 203) ce qui veut dire que potentiellement tout peut être contexte. Mais si tout est contexte, plus rien ne l'est et il est dissout. En effet, pour qu'il y ait contexte, il faut sélectionner ou choisir certains éléments à partir d'une globalité, d'un ensemble d'éléments.

En second lieu, ce qui pose problème c'est le fait de parler d'environnement cognitif mutuel alors que la communication qu'ils décrivent implique des actants qui, tels des automates, réalisent des calculs sur des hypothèses en les ajustant en fonction des réactions immédiates de leur interlocuteur.

Dès lors, l'on voit mal où et comment cet environnement mutuel pourrait émerger, aucun espace commun n'étant ouvert par la communication pour que cette mutualité au sens de partage et de réciprocité impliquée par le qualificatif « mutuel » puisse se déployer. La théorie de la pertinence faisant fi de la réciprocité, du partage des connaissances et de la compréhension intersubjective en tant que telle, les inférences que permet de produire ce modèle pour interpréter un énoncé sont marquées du sceau de la subjectivité. C'est le tribut payé au modularisme et au computationnisme. C'est en cela que l'objection soulevée par Talbot est judicieuse.

En réalité, le partage par les interlocuteurs d'un certain nombre d'éléments et la réciprocité dans la communication, et notamment le fait de partager des schèmes d'interprétation, des schèmes d'appréhension et de renvoi, ainsi qu'un stock de connaissances et le système de pertinence communs constituent des conditions sine qua non d'une communication réussie, comme l'a observé Schütz à maintes reprises (2003b : 24 ; 2010b : 341). Ces éléments que les partenaires d'un échange communicationnel doivent nécessairement partager sont déterminés en premier lieu par la culture et la langue dans lesquelles opère le discours et, en second lieu, par le stock des connaissances considéré dans son double aspect en tant que corpus constitué de connaissances d'une discipline scientifique et corpus de connaissances d'un individu. Compte tenu de son caractère « omnienglobant », la notion de contexte devient difficile à appréhender et peu tangible chez Sperber et Wilson.

Les développements ci-dessus font apparaître le caractère hétérogène de la notion de contexte et la diversité d'approches dont elle a fait l'objet tant en linguistique que dans d'autres disciplines scientifiques. S'agissant de la traduction, il résulte de ce qui précède que l'approche du contexte « cognitiviste et computationnaliste » de Sperber et Wilson semble peu adéquate de par son caractère réducteur. En effet, la traduction ne se réduit pas à une opération de calcul sur des unités linguistiques ou des hypothèses d'interprétation. Certes, le traducteur opère sur les entités linguistiques et la langue en tant que système dans son ensemble. Cependant, les opérations qu'il effectue n'interviennent pas *in vacuo*, mais s'inscrivent systématiquement dans un contexte socialement, historiquement et culturellement déterminé dans lequel s'insère le texte à traduire, d'une part. D'autre part, il importe de tenir compte du traducteur en tant qu'individu et de la situation concrète dans laquelle s'inscrit son activité traduisante et qui détermine, à partir de son inscription singulière dans cette situation, les connaissances qu'il est apte à mobiliser pour résoudre son problème pratique, c'est-à-dire élaborer une traduction qui sera intelligible pour son utilisateur.

En revanche, certaines autres approches de la notion de contexte nous semblent davantage aptes à rendre compte du rôle crucial dévolu au contexte en traduction. En particulier, la notion de contexte développée en sociolinguistique mettant l'accent sur les divergences individuelles de compréhension, la problématique d'accès aux ressources linguistiques disponibles ainsi que les équilibres des forces régissant l'interaction dans l'échange communicatif et le discours nous semble davantage

adaptée à la traduction. Elle permet, en effet, d'expliquer les variations que l'on peut observer dans la traduction d'un même texte et qui procèdent des différences dans les « univers de contextualisation » évoquées par Blommaert.

Nous verrons par la suite que la théorie de Schütz, notamment son volet concernant la constitution de la réserve des connaissances individuelles et sa théorie de la compréhension d'autrui permettent également de rendre compte de ces variations. En effet, quand bien même la traduction en tant qu'opération d'interprétation prend appui dans un premier temps sur le contexte du texte source, il n'en reste pas moins que les effets contextuels que le traducteur est en mesure de produire chez le récepteur du texte dépendent de ses propres connaissances et compétences (« *knowledge, skills* ») et des univers de connaissances qui lui sont accessibles en raison du degré de son expertise et qui lui permettent une contextualisation adéquate de sa traduction (Blommaert, 2005 : 62). Cette codétermination est corroborée par l'affirmation de Greisdorf selon laquelle le sujet et l'objet se spécifient mutuellement (2000 : 67). D'autre part, il est important de ne pas perdre de vue que le contexte de la traduction est également très fortement déterminé par la discipline scientifique dans laquelle s'inscrit un texte à traduire, c'est-à-dire par les paradigmes en vigueur dans cette discipline particulière ainsi que par l'appareil conceptuel et terminologique correspondant.

Enraciner correctement une traduction du point de vue épistémologique consiste donc à maîtriser le répertoire des ressources théoriques et linguistiques offertes par une discipline scientifique. C'est à cet aspect que renvoie Hjørland lorsqu'il parle d'enracinement épistémologique de la pertinence (2000 : 210) et c'est cet aspect qui constitue, à notre sens, l'aspect objectif de la pertinence en traduction, mesurable en termes de terminologie. Cet aspect objectif pourrait être relié à la notion de qualité en traduction. Qui plus est, tout discours étant déterminé par la situation dans laquelle il s'insère, il nous semble légitime d'analyser le contexte en traduction en termes de macrocontexte qui correspond à la situation et qui opère sur trois niveaux du point de vue de la traduction :

- 1) Au niveau de la production d'un texte juridique ;
- 2) Au niveau de l'opération de traduction proprement dite et
- 3) Au niveau de la réception de la traduction, c'est-à-dire au niveau de la reconstruction du sens du texte de départ par le destinataire de la traduction.

Ces trois niveaux renvoient au contexte dans sa globalité conçu comme une relation de codétermination réciproque qui existe entre l'action, la pensée et le langage évoqué ci-dessus.

3.2.3. La notion d'effets contextuels dans la théorie de la pertinence

La notion d'effets contextuels, appelés aussi effets cognitifs, constitue un élément clé de la théorie de Sperber et Wilson, car elle joue un rôle crucial dans la définition de la pertinence. En effet, une information – pour être pertinente – doit avoir des effets contextuels (1989 : 182). En outre, la pertinence est fonction des effets contextuels : plus ils sont grands, plus grande est la pertinence.

Les effets contextuels sont le résultat de l'opération de contextualisation, qui consiste en l'union d'informations nouvelles et d'informations anciennes (1989 : 168). Trois types d'effets contextuels sont distingués :

- a) L'implication contextuelle : c'est l'effet contextuel qui résulte de l'interaction entre les informations nouvelles et les informations anciennes (1989 : 168) ;
- b) Le renforcement d'hypothèses présentes (1989 : 175) ;
- c) L'élimination d'hypothèses fausses (1989 : 175).

Le traitement de l'information pouvant s'analyser en termes d'efficacité, c'est-à-dire de réalisation de certains objectifs, la pertinence s'analyse pour Sperber et Wilson en termes de ratio entre les effets cognitifs produits et le coût nécessaire à leur réalisation.

L'effort cognitif de traitement s'analyse en nombre de déductions logiques nécessaires pour produire l'effet cognitif souhaité. L'optimisation du traitement de l'information à travers l'augmentation de son efficacité constitue pour ces auteurs l'objectif majeur que les êtres humains poursuivent en permanence de manière automatique (1989 : 80). Entre les effets contextuels obtenus et l'effort cognitif, il existe une relation inversement proportionnelle, la pertinence étant fonction de ces deux paramètres (1989 : 200).

3.3. La critique de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, la théorie de la pertinence est une théorie qui s'inscrit dans le paradigme cognitiviste et communicationnel. C'est bien ce que les auteurs indiquent lorsqu'ils précisent explicitement leur objectif qui consiste à « identifier les mécanismes sous-jacents de la communication, ancrés dans la psychologie humaine » (1989 : 55). Elle s'inscrit donc dans le courant des théories cognitivistes qui ont connu un essor important dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Même si ces théories ont apporté un éclairage intéressant concernant les processus cognitifs et cérébraux liés au langage et à son substrat neurologique, il n'en reste pas moins qu'elles ne sauraient prétendre à l'exclusivité en matière d'explication des mécanismes du langage et de la signification, et encore moins de la constitution du sens en traduction. En effet, leur l'approche cognitiviste est tout à fait critiquable, et ce à plusieurs titres. En premier lieu, il convient de relever en suivant Rastier (2003a : 137) que la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson s'inscrit dans le programme cognitiviste de la naturalisation du sens, héritier du positivisme logique. Elle est en outre une émanation du paradigme communicationnel, voire d'une « idéologie de la communication », qui analyse le texte et le lecteur en termes réductionnistes de message et de récipient ce qui lui permet d'occulter les problèmes spécifiques de l'interprétation. Selon Rastier, ce paradigme est fondé sur cinq postulats fondamentaux (2003a : 139-140), à savoir :

- 1) L'existence d'un sens littéral (*sensus literalis*) immédiatement compréhensible ; s'il devait être obscurci, l'interprétation permettrait de le rétablir.
- 2) Le caractère ponctuel des difficultés d'interprétation.
- 3) L'absence de contradictions dans le texte.
- 4) L'absence de lacunes dans le texte et la supposition que si des lacunes existent, elles constituent des ellipses susceptibles d'être supprimées par des conclusions logiques.
- 5) L'économie de l'interprétation : l'interprétation la plus économique serait la meilleure (Rastier, 2003a : 140). Ainsi, la vocation de l'interprétation ne consisterait plus à reconstituer ce que veut dire le texte, c'est-à-dire son sens dans sa double acception du « chemin de pensée » et « de la direction » ouverte

par le texte (Ricoeur, 1986 : 156), mais à minimiser le coût du traitement cognitif du texte. La réussite de l'interprétation, et donc sa qualité, se mesurerait dès lors en termes d'une bonne ou mauvaise application du principe du moindre effort. Cette approche réduit l'interprétation à une opération de rétablissement d'un sens préexistant selon la méthode préconisée par Grice qui consiste à inférer la signification à partir de la double inférence communicative et informative. Cette méthode semble toutefois affectée d'une tare non négligeable, car – comme l'observe Rastier – « elle n'a jamais permis de produire une interprétation de texte qui aurait apporté quelque chose de nouveau » (2003a : 141).

En second lieu, la théorie de Sperber et Wilson est également critiquable sur le plan des présupposés fondamentaux de la linguistique cognitive, à savoir :

- a) Le langage est une faculté cognitive individuelle,
- b) La signification des énoncés est identifiée aux concepts mentaux (Loppe, 2010 : 78).

Or, ni le sens en tant que résultat des opérations d'interprétation ni la signification des mots ne saurait être réduit au calcul effectué par un dispositif déductif formel tel un automate qui calcule les inputs et les outputs (Sperber & Wilson, 1989 : 147-148).

Il n'est pas non plus une propriété inhérente à certaines expériences présentes dans le courant de notre conscience, mais il est « le résultat de l'interprétation d'une expérience passée qui intervient (Schütz, 2003a : 184)⁸⁹ à partir du présent actuel dans une attitude réflexive ». En effet, le langage ne se résume pas à un phénomène exclusivement psychologique ou mental, de surcroît totalement subjectif. Au contraire, il revêt une dimension sociale et collective qui en fait le lieu où le sens se construit dans la communication, c'est-à-dire dans l'action qui vise à modifier l'environnement (Schütz, 2003b : 24) et à interagir avec autrui. Par conséquent, intégrer à l'analyse l'aspect collectif de la langue et la pratique qu'en fait une communauté linguistique donnée (« *Sprachgemeinschaft* ») ouvrirait le champ d'investigations relatif à la notion de connaissances (« *Wissen* ») et la notion de concept. Si l'on considère les concepts « comme un ensemble d'éléments appartenant à une communauté discursive (« *Diskursgemeinschaft* »), il n'est pas nécessaire de rechercher leur existence dans la

⁸⁹ Traduit par nos soins : « Das Ergebnis der Interpretation einer vergangenen Erfahrung, die vom gegenwärtigen Jetzt in reflektiver Einstellung betrachtet wird ».

tête des gens » (Loppe, 2010 : 79). Car c'est l'usage, c'est-à-dire la pratique discursive commune, qui est créatrice des concepts, des structures de signification et du sens. En clair, cela veut dire que pour savoir ce que signifient les mots dans une langue, il faut avoir saisi la façon dont les mots sont utilisés. Pour saisir la manière d'utiliser les mots dans un groupe, il faut étudier le discours, et plus précisément le discours situé dans son contexte historique et social.

Certes, la notion d'effets contextuels introduite par Sperber et Wilson semble intéressante de prime abord. Toutefois, une analyse sommaire permet déjà de constater qu'il s'agit d'une reformulation (plate) de la notion d'interprétation. En effet, ils sont définis comme « le résultat de l'opération de contextualisation, qui consiste en l'union d'informations nouvelles et d'informations anciennes » (1989 : 168). Or réunir des informations nouvelles et anciennes n'est rien d'autre qu'interpréter (Gueorguieva, 2004 : 191). Le problème c'est que cette interprétation s'effectue par rapport à un contexte formé lui aussi d'hypothèses sans tenir compte d'un contexte plus large, extérieur à l'individu. En outre, le mécanisme des effets contextuels est expliqué uniquement dans la communication verbale, c'est-à-dire dans une situation de communication directe, appelée aussi « *relation face-to-face* » (Schütz, 2003a : 408).

Le partage du temps et de l'espace constitue la condition *sine qua non* de la communication directe. En effet, c'est ce partage qui permet aux participants à une conversation d'ajuster leurs énoncés en fonction des réactions immédiates (gestuelle, mimiques) de leurs interlocuteurs et donc, de produire des effets contextuels importants. En revanche, Sperber et Wilson ne proposent aucune explication de la façon dont le mécanisme des effets contextuels pourrait opérer dans une communication indirecte (p. ex. dans le médium de l'écrit) où les participants à l'échange ne partagent ni l'espace ni le temps de sorte que leurs réactions immédiates sont inaccessibles.

Il convient également d'observer que le principe de pertinence tel qu'énoncé par Sperber et Wilson est une reprise du principe d'économie formulé déjà par Maupertuis dans sa *Cosmologie* de 1750 (Rastier, 2001 : 115) et bien connu en herméneutique (p. ex. chez Danhauer dans *Idea Boni Interpretis*, Strasbourg, 1630)⁹⁰.

⁹⁰ Cité dans Rastier 2001 : 115.

Toutefois, il ne se définit nullement en termes de bénéfice immédiat, que ce soit sous forme d'effets contextuels ou autre, mais conçoit l'économie en termes « d'équilibre global, à l'image de la santé organique » (Rastier, 2001 : 115), c'est-à-dire qu'il renvoie à une sorte d'homéostasie.

Quant à la notion d'effort cognitif, c'est-à-dire le nombre d'inférences nécessaires pour produire un effet contextuel souhaité, il semblerait que ce critère, qui dépend de chaque individu, soit par trop subjectif pour être mesurable.

Par ailleurs, l'objectif général assigné par Sperber et Wilson à la communication, à savoir l'accumulation et l'actualisation d'informations et l'optimisation de leur traitement semble également contestable. Konderding observe par exemple que l'objectif primaire de la communication consiste à « garantir une capacité d'action directe dans un contexte donné »⁹¹ (2015 : 69). Il semble, en effet, plus probable que les humains lorsqu'ils communiquent visent en premier lieu à comprendre autrui et à se faire comprendre, cette compréhension s'inscrivant dans une action. Or, la compréhension ne résulte pas du traitement d'information, aussi efficient soit-il, mais de la capacité à (re-) construire un sens dans l'interaction et l'échange intersubjectif dans une situation concrète de communication, dans l'action et donc dans le monde réel.

Ce que la théorie de la pertinence ignore précisément, c'est cette inscription des intentions dans l'action et, donc, dans le réel. Pour Benoist, qui cherche à proposer un concept d'intentionnalité ancrée à la fois « sur un terrain expérientiel et pragmatique » (2009 : 155), l'inscription de l'intention dans l'action entraîne deux conséquences importantes, à savoir :

- 1) Sa contingence et
- 2) La mobilisation de l'intention pour extraire du contexte les éléments pertinents pour l'action.

La contingence de l'intention signifie qu'elle peut connaître des modifications dans la situation pratique. Cela implique à son tour que l'intention n'est pas figée, mais qu'elle se construit.

⁹¹ Traduit par nos soins : « Unmittelbare Handlungsfähigkeit in einschlägigen Kontexten zu sichern ».

En matière de traduction, le caractère non figé de l'intention nous semble important. Nous le comprenons en ce sens que si l'horizon de l'action change, l'intention qui préside à cette action change nécessairement, et donc sa signification change. En effet, comme l'a fait observer Schütz, tout changement d'horizon modifie l'horizon de sens et entraîne un changement de signification. Wittgenstein l'affirme également dans la remarque n°65 de son recueil « *De la certitude* » lorsqu'il observe « *quand les jeux de langage changent, les concepts changent, et avec les concepts, le sens des mots* » (2006 : 32).

La seconde conséquence évoquée par Benoist, à savoir l'intention en tant que mécanisme extracteur d'éléments pertinents à partir d'un ensemble donné semble tout aussi importante. En effet, une finalité préside à toute action. Pour réaliser la finalité d'une action, il faut engager des moyens. Or, la distinction « entre ce qui est moyen et ce qui ne l'est pas, c'est l'action même qui l'effectue » (Benoist, 2009 : 165). Cette distinction et la façon dont se déploie une action sont déterminées par ce que Benoist appelle « le schéma de pertinence ». Pour distinguer des moyens propres à réaliser la finalité d'une action, il faut déjà extraire des éléments d'un ensemble donné (le réel, le corpus d'une science). C'est précisément pour extraire du contexte les éléments pertinents pour l'action que l'intention est mobilisée dans l'action. Plus exactement, Benoist précise que : « l'intention prélève sur le contexte les traits pertinents ». Il est donc question ici d'un « modèle du prélèvement » (Benoist, 2009 : 165).

Mais en définitive, qu'est-ce que ce prélèvement si ce n'est la sélection de certains éléments d'un ensemble donné en fonction des schèmes d'interprétation et des stocks de connaissances disponibles que Schütz a analysé et décrit comme étant régie par le système de pertinences (Schütz, 2004b). Il est intéressant de relever qu'entre ces deux conceptions, il y a donc une différence quant au principe moteur (*spiritus movens*) de la sélection. Si pour Benoist ce rôle est dévolu à l'intention, pour Schütz il est dévolu à la pertinence. Nous reviendrons sur ce point dans le troisième chapitre de notre état de l'art consacré à la théorie de Schütz.

Bien entendu, il ne saurait être pour nous question de trancher cette question qui relève de la philosophie et dépasse, de fait, tant le cadre du présent travail que nos compétences.

Cependant, toute action se déployant dans un schéma de pertinence, l'intérêt de la théorie de Schütz dans son ensemble, c'est-à-dire tant en ce qui concerne la compréhension intersubjective, la sélection comme mécanisme constitutif du sens, la pertinence comme principe moteur de ce mécanisme et le système des pertinences opérant au sein des structures du monde de la vie (« *Strukturen der Lebenswelt* ») se manifeste avec acuité. Car ce sont bien ces structures qui constituent la matrice dans laquelle s'inscrit toute action et toute *praxis*.

Pour revenir, sur le terrain de la traduction, dont nous avons souligné à maintes reprises l'inscription dans *la praxis*, c'est-à-dire sur le « sol raboteux » (RP § 107) de l'usage quotidien de la langue, le traducteur déploie quotidiennement son action de traduire dans une situation concrète dont il faut d'abord dessiner les contours en délimitant cette situation par rapport d'abord au réel, ce réel étant constitué par le monde de la vie (« *Lebenswelt* »). Le monde de la vie, une notion que Schütz emprunte à Husserl, est défini comme (Schütz, 2003a : 355) :

« Le monde dans lequel chacun d'entre nous mène sa vie, dans lequel chacun doit trouver son orientation et se débrouiller avec les choses et s'entendre avec des hommes »⁹².

ou encore comme (Schütz, 2003a : 327) :

« Le monde dans lequel nous [...] faisons, dans notre attitude naturelle, l'expérience de la nature, de la culture et de la société, nous positionnons par rapport à leurs objets, subissons leur influence et agissons sur eux ».

Ce monde de la vie sert de point d'ancrage à toute action et, de fait, il ancre le contexte dans un sens plus restreint. De là résulte le rôle crucial que revêt à notre sens la définition de la situation. La situation renvoie ici un ensemble plus global que le contexte, mais il existe entre ces deux éléments une relation de réciprocité que nous avons évoquée plus haut et qui signifie que la situation et le contexte se co-déterminent.

⁹² Traduit par nos soins : « Wir müssen uns mit der Welt befassen, in der jeder von uns sein Leben führt, in der jeder seine Orientierung finden und mit den Dingen und Menschen zurechtkommen muss. Sie ist die *Lebenswelt* ».

Dans ce vaste champ que constitue la situation et, plus spécifiquement, le contexte d'usage se déploient les « franges de sens » (« *Sinnfransen* ») – cette notion étant traduite par ailleurs comme « horizon de sens » – qui sont vecteurs « des connotations ouvertes de sens » (Schütz, 2003a : 241), « impossibles à traduire » (Schütz, 2003b : 279).

Concrètement, on peut citer à titre d'illustration une notion fréquemment employée dans les documents juridiques et commerciaux en langue allemande, à savoir la notion de « *kaufmännisches Bestätigungsschreiben* », traduite classiquement par « confirmation de commande », fournit une bonne illustration de ce concept des « franges ou horizons de sens » intraduisibles. En effet, elle ne renvoie nullement à une commande, mais c'est une confirmation de l'offre de contracter. Cette nuance toutefois ne figure dans aucun dictionnaire et pour la comprendre, il faut recourir à la littérature juridique. La traduction plus précise serait peut-être « confirmation de l'offre de contracter » ou « confirmation de la pollicitation » : une telle formulation passerait dans un écrit juridique, mais dans un écrit à caractère commercial elle pourrait sembler inadéquate, pour le moins étonnante, voire frustratoire. L'usage de « confirmation de commande » étant bien ancré en français, il se pose donc la question de savoir s'il vaut mieux s'y conformer ou le modifier. À notre sens, il est possible de moduler la traduction précisément en fonction de son contexte d'usage, c'est-à-dire selon que l'on se situe sur le terrain juridique ou commercial. Si l'expression apparaît dans un contexte juridique, on pourrait traduire par « confirmation de l'offre de contracter ». En revanche, dans un contexte commercial, il serait plus adéquat de conserver la traduction plus usitée de « confirmation de commande ».

De la même façon, la signification de la notion citée précédemment de « *Gewahrsam* » sera sujette à modification selon que l'on se place sur le plan du droit civil, dans le contexte de l'exécution forcée ou sur le plan du droit pénal, dans le contexte d'un vol (art. 253 du Code pénal allemand « *Gewahrsam entziehen* ») ou d'une ordonnance de prise de corps (« *in Gewahrsam nehmen* »).

Par ailleurs, la théorie de la pertinence proposée par Sperber et Wilson peut être également critiquée en ce qui concerne son fondement intentionnaliste tiré de la théorie de la signification de Grice. Si l'on envisage le discours en tant qu'action ou activité, cette analyse nécessite de prendre en compte les intentions des actants.

Cependant, il n'est pas certain qu'une approche purement intentionnelle soit apte à rendre compte de manière adéquate du discours (Benoist, 2009 : 180). L'approche de la signification proposée par Grice – qui place les intentions au centre de l'analyse du discours – a été critiquée dès les années 60 par Stanley Cavell (2009) dans sa formule célèbre « les intentions ne sont pas des intentions » (cité in : Benoist, 2009 : 179).

L'analyse de Grice s'articule autour de la distinction fondamentale entre la signification « naturelle » et « la signification non naturelle ». Il y a « signification non naturelle » dès lors qu'il y a intention de signifier. Selon Benoist, l'intention de signifier ancre la problématique de la signification dans le champ de l'action, car la question des intentions ne se pose que par rapport à une action ou une activité (2009 : 180). Toutefois, pour que la signification soit qualifiée de « non naturelle » il faut que l'intention de signifier soit interprétée comme une raison de la signification et qu'elle soit identifiée comme le motif de la signification. Donc, ce qui est constitutif de la signification non naturelle c'est la relation interne qui existe entre la signification et l'intention (2009 : 181).

Or, ce qu'ignore la théorie de Grice, selon Benoist, c'est le caractère intrinsèquement équivoque des signes que nous utilisons et donc de tout discours. C'est en raison de cette équivocité des signes que l'intention, la signification et l'élément causal « y sont étroitement intriqués » (2009 : 183). Mais la primauté que Grice accorde aux intentions de signifier du sujet au regard de la signification semble excessive (2009 : 193), car, en définitive, « il est impossible de dissocier complètement signification naturelle de signification non naturelle et d'isoler une composante pure de « *meaning* » au sens intentionnel du terme » (Benoist, 2009 : 195).

Dans la mesure où les intentions s'expriment ou se réalisent par l'intermédiaire de signes et que ceux-ci sont intrinsèquement ambigus, les intentions ne sauraient être la source du sens, car le « vouloir dire » (« *mean* »), dont les intentions sont les fondements, se négocie dans et par le « dire » (« *say* ») et s'inscrit dans le discours en tant que « langue en action » (Blommaert, 2005 : 3).

C'est sans doute dans cette perspective qu'il faut comprendre l'objection soulevée par Cavell (2009 : 121) à l'égard de la théorie intentionnelle de la signification de Grice lorsqu'il observe que :

« Les intentions ou les vœux d'un individu ne peuvent pas davantage produire pour un mot sa signification générale qu'ils ne peuvent produire des chevaux pour des gueux, ou des coups décisifs au base-ball avec des tirs avortés, ou des poèmes réussis à partir des poèmes ratés ».

Par conséquent, la dichotomie entre « le dire » et « le vouloir dire » est dépourvue de fondement dès lors qu'il est impossible de dissocier le contenu sémantique d'un énoncé de ses implications pragmatiques dans l'emploi ordinaire. (Moati, 2011 : 6).

Or, la théorie de Sperber Wilson est fondée sur l'opposition fondamentale instaurée par Grice entre « le dire » et « le vouloir dire » et sur l'identification des intentions du locuteur, à la fois de l'intention informative et de l'intention communicative (signifiante). Cette reconnaissance des intentions s'opère par les inférences effectuées à partir du calcul sur des hypothèses. En revanche, cette théorie fait abstraction de l'inscription de ces opérations en contexte, c'est-à-dire dans la situation concrète et de son aspect intersubjectif.

Même si c'est un constat banal maintes fois réitéré – sa banalité méritant toutefois d'être relevée, dans la mesure où elle procède de l'évidence jamais questionnée et constitutive du présupposé fondamental de la traduction – il ressort de ce qui précède que la signification d'un terme juridique, et donc sa traduction, sera différente selon le contexte, qu'il soit qualifié de situatif, pragmatique ou d'usage, dans lequel s'inscrit un texte juridique. En effet, entre la « signification générale » d'un mot, c'est-à-dire une signification qui serait dans la langue (Cavell, 2009 : 39) et sa signification concrète dans un énoncé, il y a « un écart et une tension » (Benoist, 2009 : 196) qui permettent de négocier le sens.

Comme mentionné ci-dessus, pour Schütz, le sens se négocie dans le processus d'interprétation qui se déploie entre les pôles de signification objective et subjective ou occasionnelle des expressions. Pour Blommaert, la capacité de produire des énoncés compréhensibles se définit comme « une capacité de parler de l'intérieur d'une archive » (2005 : 102-103).

Or, la faculté de tenir compte des modifications dont sont susceptibles les horizons de sens et de manipuler le complexe des « franges de sens », c'est-à-dire de parler comme si on se situait à l'intérieur d'une « archive » et on parlait à partir de là, constitue à notre

sens une des compétences majeures permettant au traducteur d'être à même de produire des textes intelligibles dans la langue cible et donc de pouvoir se qualifier de « professionnel ».

Un autre reproche majeur qui a pu être formulé à l'égard de la théorie de la pertinence réside dans l'absence de preuve. En effet, l'unique méthode que proposent les auteurs pour tester leur théorie consiste à citer des exemples.

Toutefois, une preuve par l'exemple est sans valeur⁹³ (Saracevic, 2007a : 1922). En effet, pour être scientifique, une théorie doit être réfutable, c'est-à-dire testable empiriquement. Or, la théorie de Sperber et Wilson n'a toutefois jamais été testée à ce jour. Certes, le fait de ne pas avoir été testée ne suffit pas à lui seul pour rejeter une théorie. Il n'en reste pas moins qu'une théorie non testée peut s'avérer non testable auquel cas elle n'est pas scientifique (Saracevic, 2007a : 1922). En règle générale, les théories sont testées en étant appliquées. L'application constitue une forme d'usage. Lorsqu'une théorie ne peut pas être appliquée, ce qui revient à dire qu'elle ne peut pas être utilisée, elle n'est pas falsifiable au sens scientifique du terme (Schlicht von Rabenau, 2016 : 257-359).

Pour résumer, on peut dire qu'en raison de son ancrage dans le programme cognitiviste, la théorie de Sperber Wilson présente les mêmes déficiences majeures que le cognitivisme, à savoir (Varela et al., 1993 : 59) :

- 1) De concevoir le traitement de l'information symbolique comme un traitement séquentiel où les règles sont appliquées une à une.

Une telle conception est constitutive du « goulot d'étranglement de von Neumann »⁹⁴ qui présente un obstacle important, en particulier lorsque la tâche cognitive requiert un grand nombre d'opérations séquentielles.

- 2) De concevoir le traitement de l'information comme un traitement localisé.

⁹³ Saracevic l'exprime dans les termes suivants : « Proof by exemple is no proof. »

⁹⁴ La désignation exacte est « le goulot d'étranglement de Turing-von Neumann ». Il renvoie à la barrière computationnelle liée à la puissance de calcul des ordinateurs classiques, basés sur le paradigme de Turing-von Neumann. Le goulot d'étranglement, qui se situe entre la mémoire et le microprocesseur, constitue la plus importante faiblesse des systèmes neuromorphiques actuels. Elle implique, en effet, des phases d'apprentissage de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines, pour simuler le fonctionnement de plusieurs milliers de neurones artificiels. Sur la notion du goulot d'étranglement de Turing-von Neumann, cf. notamment (Mermillod, 2016:110) ainsi que la présentation de l'Institut National de Recherche en Informatique et en Auto disponible à l'adresse : <https://www.inria.fr/centre/grenoble/innovation/seminaire-in-tech-les-reseaux-de-neurones-artificiels/presentation>.

Dans la présente thèse, nous visons à mettre en œuvre la notion de pertinence que nous proposons d'articuler non pas à partir de la théorie de Sperber et Wilson, qui nous semble conduire à une impasse en traduction, mais à partir de la théorie de la pertinence de Schütz et de ses analyses relatives aux mécanismes de la constitution du sens dans l'(inter-)action. Dans la mesure où cela apparaît utile à notre propos, nous mettrons également à profit les analyses de Wittgenstein concernant la signification et le concept d'usage qui, selon nous, revêt une importance cruciale en traduction. En effet, pour reconstituer le sens d'un texte, il faut commencer par comprendre la signification des mots ou plutôt par comprendre leurs contextes d'emploi⁹⁵ spécifiques. Wittgenstein l'a formulé lapidairement : « Comprendre la signification d'un mot veut dire connaître, comprendre son emploi »⁹⁶. Les textes s'inscrivant en règle générale dans une situation qui n'est pas toujours familière au lecteur de la traduction, il semble également utile de recourir aux analyses proposées en philosophie de l'orientation (Stegmaier, 2008) pour articuler le concept de pertinence en traduction.

Le fait d'apparier la notion de pertinence à la théorie d'Alfred Schütz permettrait, à notre sens, d'éviter l'écueil de sa non-testabilité. En effet, comme nous tenterons de démontrer ci-après, la pertinence thématique, qui constitue la forme ubiquitaire de la pertinence, semble être aussi celle qui pourra être mesurée empiriquement. Nous aborderons la problématique de la mesure de la pertinence dans la troisième partie de la présente thèse consacrée à notre contribution personnelle.

⁹⁵ La linguistique opère en priorité avec la notion d'emploi. Cependant l'emploi renvoie seulement à un aspect d'une notion plus large, celle d'usage. Elle est utilisée notamment en linguistique d'énonciation et en linguistique fondée sur l'usage, cf. nos développements au point 8.2.

⁹⁶ « Die Bedeutung eines Wortes verstehen, heißt seinen Gebrauch kennen, verstehen »
[http://www.wittgensteinsource.org/BTE/Ms-153a,63v\[2\].n.](http://www.wittgensteinsource.org/BTE/Ms-153a,63v[2].n.)

4. La théorie de la pertinence en traduction

4.1. La contribution d'Ernst-August Gutt

En théorie de la traduction, c'est notamment Ernst-August Gutt qui a cherché à adapter la théorie de la pertinence proposée par Sperber et Wilson à la traduction dans son ouvrage de référence, publié en 1991 et intitulé « *Translation and Relevance. Cognition and Context* » (Gutt, 1989) qui est, en réalité, la publication de sa thèse de doctorat soutenue en 1989 à l'Université de Londres. Il est peut-être intéressant de relever que cette thèse a été dirigée par Wilson, c'est-à-dire un des coauteurs de la théorie de la pertinence.

Gutt estime que la traduction ne nécessite aucune théorie distincte. En effet, la traduction pouvant s'analyser en tant qu'acte de communication, Gutt subsume la traduction à la communication et celle-ci à la psychologie. Ce seul présupposé de base paraît déjà critiquable. En effet, le déplacement de la focale opéré ici par Gutt pose problème dans le sens où même si les processus mentaux ou neurologiques constituent évidemment le fondement et la condition préalable de toute activité linguistique, dont la littérature et la traduction constituent une des manifestations, on voit mal en quoi ce fait seul suffirait pour les subsumer à la psychologie. Car tant la littérature que la traduction ne sont accessibles que par des discours et des textes qui sont des manifestations des pensées ou des états psychologiques de leurs auteurs, l'accès immédiat à ceux-ci étant impossible.

Pour Gutt, toute communication étant par ailleurs régie par le principe de pertinence, la traduction relevant de la communication, elle est également régie par ce principe. Dès lors, la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson constitue, selon Gutt, une des meilleures approches pour expliquer la communication scientifiquement (1998 : 2). Si l'on analyse la traduction en termes de compétence communicative considérée comme « une part de notre esprit », la théorie de Sperber et Wilson constitue un cadre adéquat de cette analyse puisque « son champ d'investigations concerne les facultés mentales plutôt que les textes ou les processus de production des textes » (Gutt, 1989 : 37).

Le champ d'analyse est ainsi restreint et la traduction réduite à un champ d'expression des facultés mentales, nul besoin de se préoccuper des facteurs extérieurs, quels qu'ils soient, du moins tant qu'ils n'ont pas été internalisés dans le mental du traducteur ou des récepteurs de la traduction. Gutt l'énonce très clairement : « Aucun facteur extérieur n'influence la production ou l'interprétation d'une traduction, sauf s'il a été intégré dans l'activité mentale du traducteur ou de ses lecteurs »⁹⁷ (1989 : 37). Nous sommes donc à nouveau dans une approche d'obédience mentaliste et subjectiviste de la traduction.

Par sa démarche, Gutt vise à proposer un cadre théorique unique tenant compte de tout type de traduction, à en définir les conditions de réussite et à donner une explication de la façon dont fonctionne la traduction (Smith, 2002 : 108). À partir de la distinction de Sperber et Wilson entre l'usage descriptif et interprétatif du langage (1989 : 343), Gutt distingue entre une traduction « ouverte » ou directe et une traduction « couverte » ou indirecte. Dans la traduction « ouverte », la culture du texte source prime dans la traduction alors que dans la traduction « couverte », le texte source n'est pas tributaire d'une culture précise. Ce type de traduction nécessite l'utilisation d'un « filtre culturel » dont l'application implique une analyse pragmatique interculturelle (House 1997 : 31). À titre de critère opératoire de la distinction, Gutt introduit la notion de « ressemblance interprétative » ou « ressemblance du sens » des phrases, qu'il définit comme étant « le nombre de pensées (suppositions) partagées quant aux interprétations auxquelles elles peuvent donner lieu » (Gutt, 2004 : 2).

La notion de « ressemblance interprétative » nous semble problématique en matière de traduction dans la mesure où sa définition par Gutt laisse à penser qu'elle soit quantifiable et qu'elle se réfère à des pensées que l'on puisse avoir à propos d'une phrase. En pratique, les choses sont sans doute plus complexes. Certes, le processus de compréhension et d'interprétation implique l'existence des pensées ou plutôt « des objets de pensée », mais ces objets, pour exister, doivent se manifester. Ce qui permet leur manifestation c'est le fait de les articuler dans les mots d'une langue.

En l'absence de mots, les pensées restent désincarnées, comme l'a observé le psychologue russe Lev Semenovitch Vygotski (cité in Wachsmuth, 2013 : 80) :

⁹⁷ Traduit par nos soins : « No external factor has an influence on either the production or interpretation of a translation unless it has entered the mental life of either the translator or his audience ».

« Ich habe das Wort vergessen,

Das ich sagen wollte,

und körperlos kehrt der Gedanke

ins Prunkgemach der Schatten zurück »

[« J'ai oublié le mot que je voulais dire, et c'est désincarnée que la pensée s'en retourne dans ses luxueux appartements de l'ombre »].

En l'absence d'articulation, l'on voit mal comment on peut quantifier des pensées à propos d'une phrase ou déterminer s'il y a une « ressemblance de signification » et encore moins, comparer des pensées. Dans la mesure où la signification ou plutôt le sens, compris comme le produit d'interprétation (Schütz, 2003a : 184) n'est intrinsèque ni au mot ni même au texte, mais résulte à la pratique d'interprétation (Rastier, 2003b), le nombre de pensées qu'un énoncé peut susciter importe peu, car, à l'exception de l'individu qui les pense, nul n'aura la possibilité de les connaître. Ce qui manque dans cette définition pour qu'elle soit opératoire c'est un *tertium comparationis*, c'est-à-dire un critère extérieur à l'individu qui permet la comparaison de deux mots, deux textes, deux interprétations.

On peut illustrer cela à l'exemple du § 43 des *Recherches Philosophiques* de Wittgenstein et de sa traduction en français.

En allemand, Wittgenstein dit dans ce paragraphe : « *Die Bedeutung eines Wortes ist sein Gebrauch in der Sprache* » (2015a : 40). En français, la traduction classique de ce passage est : « La signification d'un mot est son emploi dans le langage ». Mais une autre traduction serait également possible : « la signification d'un mot est son usage dans la langue » ou « son emploi dans la langue », dans la mesure où l'emploi est synonyme d'usage. Ce qui articule cette version ce n'est pas le critère du nombre de pensées, mais, précisément, le critère de l'usage que Wittgenstein désigne comme vecteur de la signification. Sans élever une quelconque prétention quant à l'exégèse des textes de Wittgenstein, il nous semble, en effet, qu'il soit plus approprié de rendre le mot « *Gebrauch* » par « usage », qui possède un certain caractère itératif, plutôt que par « emploi » qui évoque davantage une utilisation (« *Verwendung* ») ou une application (« *Anwendung* »).

Ce choix peut se justifier par ce caractère itératif qui renvoie à la régularité, d'une part, et d'autre part, par une étendue plus large de la notion d'usage qui renvoie à la fois à l'emploi et à l'habitude (Legallois & François, 2011). Toutefois, trancher n'est pas chose facile puisque les « franges de sens » que nous avons évoquées précédemment rendent les limites entre les champs sémantiques floues et mouvantes. En ce qui concerne le second terme, à savoir la traduction de « *Sprache* » (« langue ») par « langage », les contours du problème sont plus clairs. En effet, si l'on applique le critère wittgensteinien de l'usage en tant que vecteur de signification, la traduction de « *Sprache* » par « langage » semble problématique pour deux raisons. La première raison a trait au fait que ce terme désigne « *Sprachvermögen* », c'est-à-dire la faculté de l'homme à articuler un langage. La seconde raison renvoie au fait que « le langage ce sont les langues », comme le précise Wittgenstein lui-même dans sa *Grammaire philosophique* (Muchlinski, 2006 ; Wittgenstein, 1984).

Dans le *Tractatus logico-philosophique* (TLP 5.6) Wittgenstein précise en outre : « *Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt* » et le traducteur français⁹⁸ de continuer « Les frontières de mon langage, sont les frontières de mon monde ». Sans soulever le problème du calque de « *Grenze* » / « frontière », on peut constater que cette solution fait complètement abstraction du fait que le locuteur allemand n'utiliserait jamais spontanément « langage » pour dire « *Die Grenzen meines Sprachvermögens sind die Grenzen meiner Welt* », c'est-à-dire « les frontières de ma faculté de langage sont les frontières de mon monde ». Ce qui importe ici, et qui permet de distinguer une traduction pertinente d'une traduction qui ne l'est pas, c'est précisément le critère d'usage assorti d'une certaine force normative, conférée non pas tant par une réflexion théorique, mais par la pratique de la langue. À notre sens, cet exemple illustre bien la difficulté d'application de la théorie de Gutt à la pratique de la traduction.

4.2. La critique de la théorie d'Ernst-August Gutt

Ce que méconnaît l'approche de Gutt c'est qu'en raison de sa nature herméneutique, la traduction en tant qu'activité suppose toujours une interprétation. Il s'agit là du présupposé fondamental de toute activité traduisante résumé lapidairement par Heidegger : « Toute traduction est interprétation. Et toute interprétation est

⁹⁸ Source : (Wittgenstein, 1993:93).

traduction »⁹⁹ (in Cristin, 2000 : 191). C'est pourquoi l'usage de la langue en traduction est toujours interprétatif. Mais ce phénomène ne se manifeste pas exclusivement dans l'activité traduisante. Il caractérise l'ensemble des connaissances que nous avons du monde, dans la mesure où, comme l'observe Schütz (2010b : 333) :

*« Considéré précisément, il n'existe nulle part quelque chose comme des faits purs et simples. Tous les faits sont des faits déjà sélectionnés à partir d'un contexte universel par l'activité de notre conscience. Par conséquent, les faits sont toujours des faits interprétés »*¹⁰⁰.

Dès lors, il semble bien que la distinction entre l'usage descriptif et interprétatif de la langue, et par voie de conséquence, la distinction entre traduction « directe » et « indirecte » soit sans objet.

On peut également observer que par-delà les différences de désignation, la traduction ouverte de Gutt évoque fortement la méthode de la traduction que Schleiermacher a appelée « *das verfremdende Übersetzen* », c'est-à-dire l'exotisation¹⁰¹, qui met l'accent sur l'altérité de la culture source, alors que la traduction « couverte » évoque la méthode de Luther connue comme « *die verdeutschende Übersetzung* », c'est-à-dire une méthode d'assimilation en fonction de la culture cible. En des termes plus modernes, la distinction entre traduction directe et indirecte renvoie à deux méthodes distinctes de traduction, à savoir l'acculturation et l'exotisation et, en définitive, à l'opposition classique en traduction entre « sourciers » et « ciblistes ».

Les insuffisances de la théorie de Gutt n'ont pas échappé à Heltai qui en a dressé un bilan critique (2008).

Selon Heltai, le retentissement de cette théorie reste modeste. En tout état de cause, elle n'a pas entraîné un changement de paradigme dans la théorie de la traduction.

⁹⁹ Traduit par nos soins : « Jede Übersetzung ist Auslegung. Und alles Auslegen ist Übersetzen » [« Hölderlins Hymne « Der Ister », Vorlesung Sommersemester 1942. (Gesamtausgabe 1984, Bd. 53, hg. v. W. Biemel, Frankfurt Main, p. 79)]

¹⁰⁰ Traduit par nos soins : « Genau genommen gibt es nirgends so etwas wie reine und einfache Tatsachen. Alle Tatsachen sind immer schon aus einem universellen Zusammenhang durch unsere Bewusstseinsabläufe ausgewählte Tatsachen ».

¹⁰¹ S'agissant de cette terminologie, il convient d'observer ce qui suit : « l'exotisation » s'oppose à « la naturalisation ». Les deux termes de naturalisation et d'exotisation ont été forgés par Kitty van Leuven. Cependant, ce n'est pas l'unique terminologie en vigueur, car les méthodes de traduction ont donné lieu à des terminologies diverses. Ainsi, Lawrence Venuti distingue « *domestication method* » et « *foreignizing method* » (Torres, 2012). En définitive, quelle que soit la terminologie retenue, nous sommes toujours en présence de deux méthodes principales définies par Luther et Schleiermacher.

En outre, Heltai relève que (2008 : 157) :

- L'approche de la traduction de Gutt est trop vague et générale.
- Un accent excessif est mis sur les processus inférentiels ce qui minimise le rôle de la communication explicite directe.
- Pour démontrer que le principe de pertinence s'applique à la traduction de la même manière qu'à d'autres formes de communication, Gutt surestime les similarités entre la communication monolinguale et intralinguale d'une part, et la traduction interlinguale d'autre part, et il méconnaît les différences qui justifieraient une théorie distincte de la traduction.
- L'approche de Gutt n'est pas totalement nouvelle, car elle présente une ressemblance importante au principe « minimax » proposé par Levy (1967).
- Enfin, Gutt reste peu cité.

En définitive, la théorie de Gutt apparaît comme une adaptation à marche forcée de la théorie de la pertinence à la traduction.

Toutefois, elle n'est pas apte à rendre compte de la complexité des problèmes soulevés par la traduction. Qui plus est, les distinctions qu'il opère semblent inconsistantes. De fait, la théorie de Gutt ne satisfait pas au postulat d'adéquation de Schütz selon lequel toute discipline scientifique se doit d'opérer avec des notions et modèles intelligibles.

En effet, pour Schütz (2010b : 226) :

« Toute notion utilisée dans un système scientifique doit être construite de manière à apparaître raisonnable et intelligible tant pour celui qui l'utilise que pour ses semblables »¹⁰².

¹⁰² Traduit par nos soins : «Jeder Ausdruck, der in einem wissenschaftlichen System benutzt wird, das sich auf menschliches Handeln bezieht, muss so konstruiert werden, dass er (...) sowohl für den Handelnden selbst als auch für seine Mitmenschen vernünftig und verstehbar ist ».

4.3. La conclusion sur la théorie de la pertinence d'inspiration mentaliste

La théorie de la pertinence de Sperber Wilson s'inscrit dans le cadre des approches d'inspiration mentalistes du langage et prend pour objet le fonctionnement du cerveau. De fait, elle semble inadéquate pour rendre compte du mécanisme de la traduction. En particulier, elle n'est pas à même « d'expliquer pourquoi on arrive à telle solution et pas à telle autre » (Froeliger, 2013a : 7). En d'autres termes, elle n'est pas apte à expliquer le mécanisme de la sélection des éléments sémantiques.

Compte tenu de ce constat, il nous a semblé nécessaire d'adopter une approche interdisciplinaire et d'élargir le champ d'investigations à d'autres disciplines scientifiques. Nous nous sommes intéressés plus spécialement aux sciences de l'information et à la sociologie compréhensive d'Alfred Schütz qui a élaboré une théorie de la pertinence *sui generis*. L'intérêt des sciences de l'information réside dans la diversité de modélisations et dans la caractérisation exhaustive qu'elles ont proposée pour appréhender la notion de pertinence. L'intérêt de la théorie d'Alfred Schütz réside dans son analyse de la constitution du sens que nous identifions comme la problématique fondamentale de la traduction. Ces deux approches distinctes font l'objet des chapitres ci-après.

5. La notion de pertinence en sciences de l'information

5.1. La définition des sciences de l'information et de la recherche d'informations

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble opportun de préciser que si nous souhaitons aborder la notion de pertinence du point de vue des sciences de l'information et de la recherche d'information, c'est en particulier en raison de la caractérisation exhaustive de cette notion qui a été proposée dans ces domaines et de l'intérêt que certains éléments de cette caractérisation présentent au regard de la traduction. Toutefois, il se peut que cette partie de notre travail se révèle difficile d'accès pour le lecteur en raison de son caractère très théorique et du lexique hautement spécialisé. Néanmoins, nous espérons pouvoir mettre en exergue les éléments pertinents en termes de traduction.

En tant que discipline scientifique, les sciences de l'information (IS)¹⁰³ et de la recherche d'information (IR) sont définies comme : « Champ de pratique professionnelle et de recherche scientifique traitant du problème de la communication des enregistrements du savoir parmi les humains, dans le contexte du besoin social, organisationnel et individuel pour l'usage de l'information » (Deschamps, 2010 : 12). Dans ce domaine, un rôle crucial est dévolu au concept d'information qui sert de pivot pour articuler toutes les activités liées telles que l'acquisition, l'organisation, le stockage, la recherche et la communication de l'information (Saracevic, 2007a : 1916).

Les sciences de l'information¹⁰⁴ ont fait leur apparition dans le paysage scientifique après la Seconde Guerre mondiale pour répondre au problème majeur de l'explosion d'informations en proposant des solutions techniques. Le problème critique à résoudre a été défini par Vannevar Bush comme « l'énorme tâche de rendre la masse de connaissances accessible » (Saracevic, 2012 : 50).

¹⁰³ L'abréviation « IS » correspond à « information science » et « IR » à « information retrieval ».

¹⁰⁴ En français on utilise le pluriel « les sciences de l'information » tandis qu'en anglais c'est le singulier qui est utilisé : « la science de l'information » (Saracevic, 2012 : 50).

La notion de recherche d'informations a été introduite par le mathématicien Calvin N. Mooers (1951 : 25) qui l'a définie en ces termes :

« La recherche d'informations désigne le processus ou la méthode permettant à un utilisateur potentiel de l'information de transformer son besoin en termes d'informations en une liste concrète de citations et de documents contenant des informations susceptibles d'être utiles¹⁰⁵. »

Même si dans sa définition Mooers n'évoque pas explicitement la pertinence, elle y est néanmoins impliquée par les termes « utile » et « besoin d'informations » (Saracevic, 2012 : 51). La recherche d'informations renvoie donc aux « aspects intellectuels de la description de l'information et de sa spécification aux fins de la recherche », l'accent étant mis sur « la spécification » qui consiste à définir les informations « utiles » par rapport à une requête formulée par un utilisateur. Car ce que vise l'IR ce n'est pas la recherche de n'importe quelle information, mais de l'information *pertinente* pour l'utilisateur (Saracevic, 2007a : 1917), l'information pertinente était définie comme « une information ayant un lien avec un problème concret à résoudre »¹⁰⁶ (Saracevic, 2012 : 58). Dès les années 50, la pertinence a été qualifiée de critère majeur qui soutient le processus de la recherche d'informations. À ce jour, elle constitue, sous le nom de « rappel » (« *recall* »), la mesure standard de l'efficacité du processus de la recherche d'informations (Saracevic, 2007a : 1917).

Si la notion de pertinence a acquis le statut de notion fondamentale en sciences de l'information et en recherche d'informations (Schamber, Eisenberg, & Nilan, 1990), c'est parce qu'elle constitue l'élément qui articule le processus de sélection à la base de toute recherche. À ce titre, elle a fait l'objet de nombreuses recherches et modélisations proposées par une littérature abondante. Ces recherches ont permis d'appréhender la notion de pertinence, d'en décrire le rôle et de la caractériser de manière exhaustive¹⁰⁷. L'analyse et la caractérisation exhaustives de la notion de pertinence constituent à notre sens l'apport majeur de ces sciences. Dans les développements ultérieurs, il conviendra de montrer que certains de leurs résultats peuvent trouver une application en matière de traduction.

¹⁰⁵ Traduit par nos soins : « Information retrieval is the name for the process or method whereby a prospective user of information is able to convert his need for information into an actual list of citations to documents containing information useful to him ».

¹⁰⁶ Traduit par nos soins : « Retrieving relevant information that will be related to a problem-at-hand ».

¹⁰⁷ Voir notamment : (Saracevic, 2007a ; Hjørland & Christensen, 2002 ; Hjørland, 2001 ; Cosjin & Ingwersen, 2000).

5.2. Les définitions de la pertinence en sciences de l'information

Tefko Saracevic précise à la suite de Froelich que la définition de la pertinence à elle seule n'est pas apte à répondre à toutes les questions que soulève cette notion, car la véritable question n'est pas tant de savoir ce qu'est la pertinence, mais plutôt quelle est sa nature (2006 : 5). Il n'en reste pas moins que les sciences de l'information ont proposé de nombreuses définitions de la pertinence. Ainsi, p. ex. pour Saracevic, la pertinence relève toujours d'une relation (1975 : 324) et il la définit de manière générale comme suit (1996 : 205) :

*« La pertinence peut être définie comme un critère de l'efficacité d'un échange d'information entre deux personnes (ou entre des personnes ou des objets véhiculant de l'information) dans une relation de communication, le tout inscrit dans un contexte. Dire que la pertinence 'se rapporte au problème concret à résoudre' est plus simple et tout aussi juste »*¹⁰⁸.

Dans cet effort définitoire, on observe une certaine dualité selon que l'on se place du point de vue des systèmes d'informations ou de recherche d'informations ou du point de vue humain, c'est-à-dire du point de vue des utilisateurs. Cette dichotomie prend sa source, selon Saracevic, dans deux catégories distinctes de pertinence : la pertinence « systémique » et la pertinence « humaine »¹⁰⁹ « (2012 : 50). Elle renvoie à la dualité intrinsèque de la pertinence qui s'organise selon l'axe « l'objectif » et « le subjectif ». Dans la recherche d'information (IR), la pertinence se détermine sur la base des algorithmes alors que les hommes évaluent la pertinence en fonction du problème concret à résoudre et du contexte (Saracevic, 2012 : 50).

D'un point de vue fondamental, les sciences de l'information ont caractérisé la notion de pertinence comme étant intuitive, spontanément comprise par tout un chacun, ne nécessitant pas d'explication, insaisissable, intangible, tacite (Saracevic, 2006 : 4). Ces caractéristiques résultent du caractère humain et non technique de la notion (Saracevic, 2012 : 49).

¹⁰⁸ Traduit par nos soins : « Relevance may be defined as a criterion reflection the effectiveness of exchange of information between people (or between people and objects conveying information) in communicative relation, all within a context. As a definition pertaining to the matter at hand' is simpler, and says it all anyhow ».

¹⁰⁹ Traduit par nos soins : « There are two basic categories of relevance : "systems" and "humans" ».

Cette caractérisation coïncide avec le constat fait en sciences sociales selon lequel « la pertinence est intuitivement présupposée sans pour autant que l'on cherche à la clarifier plus avant » (Schütz, 2004b : 20). Comme nous le verrons plus loin, la notion de pertinence constitue un présupposé non questionné et fait partie intégrante de l'arrière-plan (« *Hintergrund* »). À ce titre, elle fonde notre vision du monde (« *Weltanschauung* ») et constitue le cadre de toute interprétation.

Nonobstant le caractère chaotique et la difficulté d'appréhender la notion de pertinence, un certain nombre de définitions de la pertinence ont été proposées qui la caractérisent comme :

- Une relation entre différents éléments en interaction (Saracevic, 2007a : 1918).
- Une relation entre l'information ou l'objet d'information (P) et les contextes qui incluent les états cognitifs et affectifs ainsi que les situations (besoins d'information, thématique, problème (Q)), cette relation étant basée sur une propriété (R) qui reflète la manifestation de pertinence souhaitée (thématique, utilité, etc.) Les objets (P) et (Q) peuvent être matériels ou immatériels (documents, idées, concepts) ou des combinaisons de ces objets (tâches, situations). La propriété (R) détermine la base et le contexte permettant d'établir la relation entre (P) et (Q) L'intensité de cette relation peut être mesurée sur une échelle (degrés de pertinence, utilité) (Saracevic, 2007a : 1918).
- Une mesure de l'efficacité de contact dans un processus de communication (Saracevic, 2007a).
- Une mesure de l'effectivité du contact entre une requête et une information (Goffman & Newill, 1967).

En théorie mathématique de mesures, un paramètre – pour être une mesure – doit satisfaire à plusieurs conditions axiomatiques, et notamment il doit être une fonction complètement additive (Saracevic, 1975 : 336).

Goffman a apporté la preuve mathématique que la pertinence n'est pas une fonction complètement additive, car elle ne satisfait pas à l'ensemble de ces conditions « lorsqu'elle est évaluée exclusivement sur la base d'une requête ou d'un document isolés, sans considération de tous les autres documents présents dans un ensemble de

fichiers ».¹¹⁰ En revanche, dès lors que les relations entre les différents documents sont prises en considération, la pertinence satisfait à toutes les conditions axiomatiques définies en théorie des mesures. En d'autres termes, la pertinence – pour être une mesure – doit prendre en considération les interactions entre les différents éléments d'un ensemble donné (Saracevic, 1975 : 336). Par ailleurs, Goffman a également prouvé que la pertinence n'exige pas une seule réponse pertinente à un problème, mais que plusieurs réponses pertinentes sont possibles, en fonction des connaissances déjà disponibles. Il a en effet démontré que toute mesure d'efficacité d'une information dépend de ce qui est déjà su (Saracevic, 1975 : 336). Ce dernier élément nous semble particulièrement important, dans la mesure où il renvoie à la relation entre la pertinence et les connaissances disponibles. Nous y reviendrons dans le sous-chapitre consacré à la notion de stock de connaissances chez Schütz. L'importance des travaux de Goffman réside dans le fait d'avoir caractérisé l'interaction entre les différents éléments d'un ensemble comme un élément essentiel dans la création de la pertinence et d'avoir mis en exergue la complexité des relations qui entrent en jeu lorsque l'on analyse la pertinence en termes de mesure.

Les sciences de l'information et la recherche d'informations ont pour vocation de garantir une communication efficace des informations scientifiques et donc d'assurer la circulation des savoirs (Saracevic, 1975). Le principal mécanisme de toute communication et de tout processus heuristique est la sélection des informations pertinentes, puisque tout discours, avant d'être articulé, est nécessairement précédé d'une sélection d'informations (Petrides, 2014 : 174). Or, la pertinence est le principe moteur (*spiritus movens*) de toute sélection en ce qu'elle permet de prélever un certain nombre d'éléments d'un ensemble donné ou d'un univers de sens disponible (Schütz, 2004b : 15). De fait, cela est cohérent avec l'affirmation de Saracevic selon laquelle la pertinence est la mesure de l'efficacité de la communication, qu'il s'agisse de la communication scientifique ou de la communication en général.

C'est la raison pour laquelle la pertinence a fait l'objet d'évaluation dans le cadre des tests d'efficacité des systèmes de recherche. Ces mesures sont réalisées en règle générale par la méthode dite « les tests de Cranfield ».

¹¹⁰ Traduit par nos soins : « If relevance is determined solely on the basis of a query and each document in a file independently of other documents ».

Cette méthode d'évaluation est fondée sur cinq postulats fondamentaux suivant lesquels la pertinence est thématique, c'est-à-dire qu'elle relève du thème, binaire, indépendante, stable et cohérente. Les études expérimentales menées pour vérifier ces postulats ont toutefois démontré qu'aucun d'entre eux ne joue seul un rôle clé. La thématique est certes importante, mais ne constitue pas l'unique critère de pertinence. L'évaluation de la pertinence ne s'effectue pas exclusivement en mode binaire, entre les pôles « pertinent » et « non pertinent », mais au contraire, il semble qu'il existe différents degrés de pertinence (partiellement pertinent / partiellement non pertinent), ce qui est cohérent avec les conclusions de Sperber et Wilson (Greisdorf, 2000 : 69). En ce qui concerne le caractère d'indépendance, il semblerait que l'ordre dans lequel des documents ou des informations sont présentés ait un effet dans la mesure où les éléments présentés en premier lieu semblent être jugés plus pertinents. S'agissant de la stabilité, il apparaît que l'évaluation de la pertinence, c'est-à-dire les jugements de la pertinence, ne sont pas totalement stables, mais qu'ils évoluent dans le temps, notamment en raison de l'apprentissage, et en fonction du contexte, ce qui renvoie au caractère dynamique et situé de la pertinence. Enfin, en ce qui concerne la cohérence, les jugements de la pertinence ne sont pas cohérents. Ils accusent des variations importantes dues en particulier aux différences individuelles. Ces différences individuelles constituent la caractéristique par excellence de la pertinence (Saracevic, 2012 : 54-55). Les variations individuelles ou subjectives de la pertinence s'expliquent notamment par la relation de codétermination qui existe entre la pertinence et les connaissances d'un individu¹¹¹. Plus précisément, la pertinence dépend du stock individuel des connaissances (Schütz, 2003a : 255). Les postulats servant de base aux tests de Cranfield ont été critiqués dans la littérature, car la pertinence y est analysée comme un paramètre statique alors que les études empiriques ont démontré qu'il s'agit d'une notion hautement dynamique et tributaire de la situation (Saracevic, 2012 : 57). Le caractère dynamique de la pertinence est un corollaire du fait qu'elle est intrinsèquement liée à un processus tandis que son caractère situé est le corollaire de sa sensibilité au contexte. À partir de cette distinction « dynamique / situé », deux courants de recherche sont apparus en sciences de l'information, chacun se focalisant sur les différents aspects de la pertinence.

¹¹¹ A cet égard, voir notamment (Greisdorf, 2000 : 67), déjà cité.

S'agissant des aspects dynamiques de la pertinence, les recherches se sont concentrées sur les interactions à l'œuvre pendant le processus de recherche d'informations et, donc, sur les critères de pertinence. Selon les conclusions générales de ces recherches, la pertinence est évaluée par les utilisateurs d'un système IR selon un nombre fini de critères, qui n'est pas très important (Saracevic, 2012 : 58). Le courant de recherche dédié aux aspects situationnels de la pertinence s'est concentré sur l'étude du contexte puisque la pertinence dépend systématiquement d'un contexte. En effet, comme l'observe à juste titre Saracevic (2012 : 58) :

« Aucun utilisateur ne fait de recherche hors contexte. L'exemple classique est la question : 'Où se trouve le Taj Mahal' ? Et la réponse pourrait être – en fonction du contexte – 'En Inde' ou 'En bas de la rue' »¹¹².

À partir de la notion de contexte, ce courant de recherche a élargi par la suite son champ d'étude à la notion d'interaction en recherche d'informations. Cet élargissement se justifie par le fait que le contexte définit les conditions et les circonstances pertinentes au regard d'une interaction d'informations. Par le biais de la notion d'interaction d'informations, le contexte se trouve corrélé à la notion de pertinence (Saracevic, 2012 : 58).

De ce qui précède, il semble important de retenir la double définition de la pertinence en sciences de l'information : en tant que relation, d'une part, et en tant que mesure, d'autre part. En premier lieu, la pertinence est définie comme une relation, car sa nature est intrinsèquement relative (Saracevic, 2007a : 1918), ce qui implique son caractère dynamique et multidimensionnel. En second lieu, la pertinence s'entend comme une mesure de l'efficacité de la recherche d'informations (Saracevic, 2007a : 1918), une mesure de l'efficacité de la communication ou encore de l'efficacité du contact entre une requête et une information (Goffman & Newill, 1967 : 320). Il en résulte que la pertinence est mesurable. Ce constat est confirmé par Engberg qui analyse la traduction juridique en termes de transfert des connaissances (« *knowledge mediation* ») visant à reconstruire les éléments des connaissances pertinents pour le lecteur.

¹¹² Traduit par nos soins : « There is no such thing as a search by a user that is context-free. A classic example [is] an answer to: 'Where is Taj Mahal'?? Could be: "In India" or "Down the street" – depends on the context of the question ».

Ce processus de reconstruction est ouvert en ce qui concerne son résultat, mais l'efficacité de la traduction peut être mesurée empiriquement en termes de « connaissances restituées » (Engberg, 2014). Cela signifie, en d'autres termes, et c'est bien notre hypothèse, que la pertinence en traduction juridique est mesurable à partir de la pertinence thématique, et notamment à partir de la terminologie. En effet, la terminologie véhicule la pertinence thématique et définit le thème d'un texte.

Les développements ci-après présentent de manière succincte les principales conclusions auxquelles ont abouti les recherches en sciences de l'information et de la recherche d'information quant à la nature, les caractéristiques et les types de pertinence et, notamment les conclusions de Saracevic, Cosjin, Ingwersen et Hjørland. À notre sens, leurs conclusions sont intéressantes dans la mesure où elles pourraient être exploitées en traduction juridique.

5.3. La caractérisation de la notion de pertinence

5.3.1. La nature et le mécanisme de la pertinence

Tefko Saracevic s'est beaucoup intéressé à la notion de pertinence depuis 1975. Il a produit de nombreux travaux sur le sujet, ainsi qu'un certain nombre de revues retraçant l'évolution dans le temps de ce concept et des différentes approches dont il a fait l'objet, et dont certaines sont utilisées comme ressource dans le cadre du présent travail. Pour Saracevic, la question de la nature de la pertinence est cruciale (2006 : 5). Comme cela a été mentionné ci-dessus à plusieurs reprises, la pertinence est, sur un plan fondamental, constitutive d'une relation. Saracevic a proposé dès 1975 une formule générale permettant de définir la relation de pertinence (Saracevic, 1975 : 328) dont nous proposons l'adaptation suivante : « La pertinence est une mesure (A) de l'utilité (B) existant entre un document (C) et une requête (D) déterminée par un utilisateur (E) ». En d'autres termes, la pertinence est à la fois une relation et une mesure qui permet à un utilisateur d'évaluer le degré d'utilité ou d'adéquation entre un document ou une information et une requête qu'il a formulée. La pertinence est donc la mesure de l'efficacité de contact dans un processus de communication (Saracevic, 2007b : 1919).

La relation de pertinence ne préexiste pas *a priori*, mais elle s'établit par inférence. Saracevic distingue deux modes permettant d'établir la relation de pertinence :

- 1) La création et
- 2) La dérivation.

Ces deux modes mettent en œuvre le mécanisme d'inférence et ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, mais s'entendent plutôt comme un continuum (Saracevic, 2007a : 1919). Pour simplifier, les systèmes de recherche d'informations créent la pertinence à partir d'une requête sur la base d'un algorithme prédéfini alors que les hommes procèdent par dérivation pour établir la relation de pertinence. Le terme « créer » est utilisé par Saracevic au sens de « causer, occasionner, produire » tandis que « dériver » signifie « obtenir [une information] par un processus de raisonnement, par inférence ou déduction ». Dans cette acception, le terme « créer » n'implique pas nécessairement la créativité, mais renvoie plutôt à la « construction » de la pertinence¹¹³. Les hommes établissent la pertinence par dérivation à partir des informations obtenues en procédant à l'interprétation, c'est-à-dire à la mise en relation de l'information obtenue par rapport au problème concret à résoudre, à leur état cognitif et à d'autres facteurs encore. (Saracevic, 2007a : 1919).

Comme l'ont démontré Vakkari et Hakala, la capacité d'établir la pertinence par dérivation dépend du degré d'expertise, c'est-à-dire des connaissances dans un domaine scientifique ou technique. L'expertise peut être définie en termes de développement cognitif, de structures de connaissances et de processus de raisonnement et il est évident qu'elle dépend du domaine ou du « contexte »¹¹⁴ (Hoffman, 1996). L'expertise s'entend donc au sens « d'un grand savoir-faire acquis dans une profession, une discipline grâce à une longue expérience »¹¹⁵. Dans cette définition, il est certes question de « savoir-faire », mais la définition de ce terme sur le même portail lexicographique indique que « savoir-faire » peut être également synonyme de « savoir » tout court ou de « connaissances ». Entre le degré d'expertise au sens de connaissances dans un domaine spécifique il y a donc une relation de

¹¹³ Traduit par nos soins : « Create is used here in a sense of "to cause, occasion, produce, give rise to" (a condition or set of circumstances) and "derive as to obtain by some process of reasoning, inference or deduction"; "to gather", "to deduce" » (Oxford English Dictionary, 2nd ed.; Simpson & Weiner, 1989). In this sense, « create » is not necessarily associated with creativity. Thus, automatons can also create or construct relevance following some algorithm or set of procedural rules » (Saracevic, 2007a : 1919).

¹¹⁴ Traduit par nos soins : « Expertise clearly depends upon the domain or « context ».

¹¹⁵ Définition à partir de la définition de « l'expert » sur <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/expert>. C'est nous qui soulignons.

réciprocité alors qu'entre le degré de connaissances et la pertinence, c'est une relation de proportion qui s'établit. Plus les connaissances sont importantes, plus la capacité de dérivation de la pertinence est grande (Vakkari & Hakala, 2000). Ces conclusions apparaissent cohérentes avec les constats de Schütz concernant la relation qui existe entre les connaissances et la pertinence. Les connaissances forment un cadre général de référence à l'intérieur duquel opère la pertinence et elles constituent également le schème d'interprétation (Schütz & Luckmann, 2003 : 324) qui permet la compréhension intersubjective (Schütz, 2003a : 330). En ce qui concerne les connaissances d'expert, elles peuvent être définies comme un ensemble de connaissances approfondies incluant les trois composants fondamentaux distingués par James, à savoir : « le savoir que », « le savoir comment » et « le savoir pourquoi »¹¹⁶ (Endress, 2006 : 124-125). Les connaissances d'expert correspondent à un domaine étroit et bien circonscrit de connaissances où ces trois éléments se conjuguent et c'est précisément la conjonction de ces éléments (« quoi », « comment » et « pourquoi ») qui articule ce corpus de connaissances comme « un savoir quant aux relations de l'objet, c'est-à-dire les franges de sens ou des affinités inarticulées qui l'entourent » (Schütz, 2005 : 47). C'est également la conjonction de ces éléments qui permet de qualifier ce corpus de connaissances comme des « connaissances d'expert » (Schütz, 2003a : 331).

Pour Saracevic, la sélection constitue le mécanisme fondamental de la pertinence et ce, qu'il s'agisse de la pertinence issue du processus de création ou de dérivation au sens spécifié ci-dessus. En effet, l'information ou le document pertinent est sélectionné à partir d'un ensemble d'informations ou de documents existants. Qui plus est, le processus de sélection requiert différents types d'interaction. Pour appréhender la notion de pertinence, il est donc nécessaire de reconnaître qu'elle implique des processus de sélection et d'interaction qui sont corrélés les uns aux autres (Saracevic, 2007a : 1920). Cette conclusion est cohérente avec celle de Schütz selon lequel la sélectivité est immanente à toute interprétation. En effet, pour pouvoir interpréter, il faut choisir une interprétation possible parmi un ensemble de possibilités d'interprétation potentiellement ouvertes. Ce mécanisme de sélectivité est pour Schütz à l'origine de la constitution de sens et il le désigne par pertinence (2011 : 17).

¹¹⁶ Les pendants de ces termes en anglais sont : « knowledge about », « knowing how » et « knowing why ».

5.3.2. Les attributs de la pertinence

En sciences de l'information, il est communément admis que la pertinence possède différents attributs ou dimensions. Dans la mesure où ces attributs servent à caractériser la notion, ils peuvent être également désignés par le terme « caractéristiques ». Saracevic énumère pêle-mêle les attributs suivants (2007a : 1920) :

- La pertinence est une mesure et une relation,
- La pertinence a un contexte, externe et interne,
- La pertinence est susceptible de modifications,
- Il existe différents types de pertinence,
- Elle ne préexiste pas,
- La pertinence est inférée, les inférences se faisant par création ou par dérivation,
- La pertinence implique la sélection et l'interaction,
- La pertinence suppose une intention.

À partir de ces caractéristiques, Cosjin et Ingwersen (2000 : 536) résument les attributs de la pertinence dans un tableau reproduit ci-après.

Attributs de la pertinence

Relation	La pertinence implique toujours une relation, dans le cadre d'une communication ou d'un échange
Intention	La relation exprimée par la pertinence implique des intentions telles que les objectifs et les attentes (motivations)
Contexte	L'intention est toujours dérivée d'un contexte et elle est toujours dirigée vers un contexte
Inférence	L'inférence correspond à l'évaluation (souvent graduée) en termes d'efficacité d'une relation donnée
Interaction	La pertinence opère dans un processus dynamique d'interaction, les interprétations des autres attributs étant modifiées à mesure que se modifie l'état cognitif

Tableau 2 : Les attributs de la pertinence

Il résulte de ce tableau que la pertinence définie en tant que relation implique une interaction entre les différents éléments tels que le contexte, les inférences et les intentions. Ce caractère interactif reflète le caractère dynamique de la notion. L'existence de différentes manifestations de la pertinence contribue à sa complexité.

5.3.3. Les manifestations de la pertinence

Dans sa revue de littérature sur la notion de pertinence, Saracevic définit la « manifestation » comme « une réalisation, un reflet de l'existence, de la nature, des caractéristiques ou de la présence d'un objet »¹¹⁷ (2007a : 1928). Comme Saracevic se réfère expressément à la théorie de Schütz, il nous semble toutefois possible de remplacer le terme « manifestation » par le terme « type ». Cependant, pour conserver une certaine cohérence avec le lexique spécifique des sciences de l'information, nous conservons dans ce chapitre le terme de « manifestation ».

Le premier à avoir reconnu l'existence de différentes manifestations de pertinence était Brian Vickery à la fin des années cinquante du XX^{ème} siècle (2007a : 1928). Vickery a distingué deux manifestations de la pertinence, à savoir la pertinence utilisateur (« user relevance »), d'une part, et la pertinence-sujet (« *topic, système relevance* »), d'autre part, qui constituent deux manifestations essentielles de la pertinence en sciences de l'information. Elles impliquent des relations de nature différentes tout en étant corrélées de façon à interagir (Saracevic, 2007a : 1929). Par la suite, des efforts ont été entrepris pour décrire les manifestations de la pertinence ce qui a abouti à une prolifération de types de pertinence dont nous ne citons que quelques-uns : la pertinence logique de Cooper (1971), la pertinence situationnelle de Wilson (1973), la pertinence psychologique de Harter (1992), la pertinence thématique, etc. (Saracevic, 2007a : 1929).

Comme mentionné ci-dessus, la pertinence implique systématiquement une relation. Cosjin et Ingwersen font observer que les différentes manifestations de la pertinence impliquent des relations différentes. Dès lors, la pertinence doit toujours être considérée comme un système de pertinences, aucune de ses manifestations ne pouvant être envisagée isolément.

¹¹⁷ Traduit par nos soins : « Manifestation is a realization, a display of existence, nature, qualities or presence of some thing ».

À partir des travaux de Saracevic (1996), Cosjin et Ingwersen (2000 : 537) distinguent les manifestations suivantes de la pertinence :

Les manifestations de la pertinence		
Pertinence	Décrit une <i>relation</i> entre	Critères de « réussite »
<i>La pertinence système</i>	Une requête et des objets d'information (textes)	Efficacité de comparaison dans l'inférence de la pertinence
<i>La pertinence thématique</i>	Sujet ou thème exprimé dans une requête et le sujet ou thème des objets d'information	Adéquation thématique
<i>La pertinence cognitive</i>	État de connaissances et besoin cognitif d'information des utilisateurs et les objets d'information	« Correspondance cognitive », caractère informatif, nouveauté, qualité de l'information
<i>La pertinence situationnelle</i>	Situation ou problème concret à résoudre et les objets d'information	Utilité dans la prise de décision, caractère approprié de l'information au regard de la solution du problème
<i>La pertinence motivationnelle</i>	Intentions, objectifs et motivations de l'utilisateur et les objets d'information	Satisfaction, réussite, accomplissement

Tableau 3 : Les manifestations de la pertinence

Ces différentes manifestations de la pertinence sont caractérisées par Cosjin et Ingwersen comme suit (2000 : 537-541) :

- *La pertinence système ou algorithmique* caractérise la relation entre une requête et un objet d'information défini par Saracevic (Saracevic, 1996) comme « texte » qu'un système de recherche d'information permet d'obtenir sur la base d'une procédure ou d'un algorithme prédéfini. Cette relation est par définition « orientée système », car elle dépend d'une procédure ou d'un algorithme. Il s'agit donc d'un type de pertinence qui a trait à la formulation d'une requête informatique. Par conséquent, il semble difficile de la transposer à la traduction, à l'exception peut-être du traitement automatique des langues, qui opère avec des algorithmes.
- *La pertinence thématique* (« *topicality* ») caractérise la relation entre le thème exprimé dans une requête et le thème d'une information. Elle peut être mesurée en termes de « *aboutness* », qui pourrait être traduite par l'adéquation thématique, entre les objets d'information et les requêtes. Cette manifestation de la pertinence possède un double aspect : elle est largement « orientée système », d'une part, dans la mesure où elle dépend de la capacité d'indexation et de recherche du système pour identifier des objets d'information

pertinents, mais, d'autre part, elle possède un aspect subjectif, dans la mesure où le succès de la requête dépend de la façon dont elle est formulée par un utilisateur. La formulation de la requête fait intervenir l'interprétation par un « agent cognitif » tant de la requête elle-même que de l'objet d'information afin de déterminer s'ils ont une thématique identique ou similaire. La pertinence thématique constitue le type le plus important de pertinence qui opère dans tous les domaines des connaissances (cf. la section ci-après consacrée aux critères de la pertinence). Elle articule la relation entre les connaissances thématiques relevant d'un domaine particulier et les connaissances individuelles « d'un agent cognitif ». À ce titre, elle peut être transposée au processus de la traduction où elle permet d'articuler l'interaction entre une discipline scientifique comprise au sens d'un corpus constitué de connaissances et le stock de connaissances individuelles d'un traducteur. Dans la traduction considérée du point de vue du produit, ce type de pertinence se manifeste essentiellement dans l'adéquation de l'appareil conceptuel et terminologique par rapport au sujet abordé dans le texte source.

- *La pertinence cognitive*¹¹⁸ : caractérise la relation entre l'état de connaissance d'un utilisateur ou son besoin d'information et les objets d'informations tels qu'ils sont interprétés par l'utilisateur. Elle peut être mesurée en termes du caractère informatif, de la nouveauté et de la qualité de l'information. Dans la mesure où la pertinence cognitive s'appuie sur la notion d'interprétation, elle pourrait être rapprochée de la pertinence interprétative de Schütz. Mais par le truchement du critère de la nouveauté, elle pourrait être rattachée à l'utilité de la traduction dans une situation donnée. En ce sens, elle peut renvoyer à ce que Luhmann a appelé « la capacité d'un système à établir des contacts » (« *Anschlussfähigkeit* »), p. ex. dans la communication, grâce à des éléments nouveaux ou utiles dans une situation concrète.

En matière de traduction, ce type de pertinence pourrait s'analyser en termes d'adéquation aux attentes de l'utilisateur, et en définitive, en termes de qualité.

¹¹⁸ En anglais, la pertinence cognitive ou « cognitive relevance » est appelée « pertinence ». Nous ne reprenons pas cette distinction pour éviter la confusion.

- *La pertinence situationnelle ou utilité* : caractérise la relation entre la situation ou le problème concret à résoudre tels que perçus par l'utilisateur et l'utilité des objets d'information recherchés par le système pour l'utilisateur. Elle peut se mesurer en termes d'utilité pour la prise de décision, de l'adéquation de l'information obtenue au regard de la solution du problème, de réduction d'incertitude. Ce type de pertinence semble quelque peu redondant par rapport au précédent. Toutefois, par le biais de la notion d'utilité, ce type de pertinence peut être rattaché, comme le précédent, à la notion de qualité en traduction, définie en termes d'adéquation aux besoins de l'utilisateur (cf. notre section 8.3.1).
- *La pertinence motivationnelle ou affective* : caractérise la relation entre les intentions, les objectifs et les motivations de l'utilisateur et les objets d'information obtenus. Selon Cosjin et Ingwersen, elle peut être mesurée en termes de satisfaction et de réussite, c'est-à-dire d'impact hédonique. Selon Saracevic, la pertinence motivationnelle sous-tend toutes les autres manifestations de pertinence, et en particulier la pertinence situationnelle (2007a : 1931). Pour Cosjin et Ingwersen, cette manifestation de la pertinence est aussi bien orientée système qu'orientée utilisateur, dans la mesure où elle dépend, d'une part, de la capacité du système à rechercher l'information pertinente et, d'autre part, « de la *manière* dont l'information obtenue *est utilisée* par l'utilisateur. Dans la typologie de Schütz, la pertinence motivationnelle constitue le 3^{ème} type le plus important de la pertinence (cf. la section 6.3.3 ci-après). Cependant, le critère de rattachement n'est pas tant l'impact hédonique que peut produire l'adéquation des informations obtenues aux objectifs de l'utilisateur, mais l'intérêt pratique à poursuivre ou à cesser une analyse. En d'autres termes, et appliquée à la traduction, la pertinence motivationnelle renvoie à l'intérêt pratique que l'on peut avoir à approfondir une question pour s'orienter dans une situation. À ce titre, elle détermine la profondeur d'analyse. Son rôle en traduction peut être illustré à l'exemple d'une analyse sémantique plus ou moins poussée, en fonction des exigences de la situation concrète. Si sur le plan pratique il existe un enjeu important de déterminer, p. ex. s'il convient d'abolir ou de maintenir une distinction sémantique présente dans le texte source, le traducteur sera motivé pour approfondir ses recherches (voir notre

exemple n°13 en section 7.3.2). En l'absence d'enjeu, il n'existe aucun intérêt pratique qui motiverait la poursuite de l'analyse.

Toutefois, le contexte dans lequel opère l'utilisateur a également un impact sur la pertinence motivationnelle. Ce qui permet à Cosjin et Ingwersen de conclure que la pertinence motivationnelle, telle que définie par Saracevic, est marquée par son caractère humain et social et ce, plus que toute autre manifestation de la pertinence (2000 : 541). Cosjin et Ingwersen estiment que ce type de pertinence joue un rôle crucial dans tous les types de pertinence subjective. En effet, des études empiriques, notamment celle de Barry (1994), ont permis de démontrer que la satisfaction et la réussite sont fréquemment associées à la pertinence thématique ou cognitive.

- *La pertinence sociocognitive* a été introduite par Cosjin et Ingwersen (2000 : 547) : elle caractérise la relation entre la situation ou le problème concret à résoudre dans un contexte socioculturel donné et les objets d'informations tels qu'ils sont perçus par un ou plusieurs agents cognitifs (« cognitive agents »). Elle englobe le système, un groupe d'utilisateurs ou d'agents et l'environnement social et organisationnel. Il semble relativement difficile de transposer ce type de pertinence en traduction. Toutefois, par le biais des notions de situation et de problème concret à résoudre, qui constituent également les notions essentielles dans la théorie de Schütz, il pourrait être caractérisé comme une relation réciproque entre la pertinence thématique et motivationnelle.

Ces différentes manifestations de pertinence ou, devrait-on dire plutôt types de pertinence, forment, tant pour Saracevic que pour Cosjin et Ingwersen (2000 : 536), un système interdépendant et interactif de pertinences. Ce constat apparaît cohérent avec les conclusions de Schütz pour qui les types de pertinences n'existent pas isolément, mais forment toujours des systèmes (Schütz, 2004b : 104). C'est pourquoi il est judicieux de parler des systèmes de pertinences au pluriel (Saracevic, 2007a : 1928).

Les développements ci-dessus relatifs aux attributs et aux manifestations de la pertinence mettent en exergue la nature complexe et le caractère dynamique de la notion de pertinence. À cela s'ajoute sa dualité intrinsèque qui se montre dans l'oscillation entre les pôles de l'objectif et du subjectif.

Ainsi, l'aspect objectif se manifeste dans ce qui peut être considéré comme objectivement pertinent par rapport à un corpus constitué de connaissances, ce qui renvoie à la signification objective (Schütz, 2004a : 256). L'aspect subjectif de la pertinence se révèle dans ce qui peut être considéré comme subjectivement pertinent par rapport au corpus de connaissances individuelles, le contexte dans lequel il se situe et le problème concret à résoudre, ce qui renvoie à la signification subjective et occasionnelle (Schütz, 2004a : 257). Nous reviendrons sur cette dualité de la pertinence dans les développements ci-après à propos de la pertinence thématique.

Que faut-il retenir, en définitive, de cette partie très théorique ?

Il nous semble que les éléments les plus importants sont les suivants :

- 1) L'existence de différents types de pertinence ;
- 2) Le fait que les différents types de pertinence s'inscrivent dans une relation de réciprocité et forment un système en interaction ;
- 3) La dualité de la pertinence (objective / subjective).

Force est toutefois de constater qu'en sciences de l'information, l'on observe une prolifération des types de pertinence, due à un degré élevé de différenciation qui ne se justifie pas nécessairement. En effet, les différents types de pertinences peuvent être subsumés aux trois principaux types de pertinence définis par Schütz, à savoir la pertinence thématique, interprétative et motivationnelle. Toutefois, ce haut degré de différenciation permet de caractériser la notion de pertinence de manière exhaustive et d'identifier ses caractéristiques essentielles, à savoir : le caractère relatif, la sensibilité au contexte, la nature dynamique, le mécanisme caractérisé en termes de sélection et, enfin, le mode de révélation a posteriori. Quelle que soit la perspective dans laquelle la pertinence est considérée, ces caractéristiques sont toujours présentes.

5.3.4. Le modèle stratifié de la pertinence de Saracevic

Depuis les années 80 du XXème siècle, une certaine dualité a été observée dans la modélisation de la pertinence en sciences de l'information. Elle oppose des modèles orientés système, d'une part, à des modèles orientés utilisateur, d'autre part (Saracevic, 2007a : 1925). Saracevic, selon Hjørland (2010 : 217) l'un des auteurs le plus influents et le plus cités en la matière, a proposé en 1996 un modèle stratifié de la pertinence visant à dépasser la dichotomie entre l'aspect objectif et subjectif de la pertinence et à intégrer l'aspect système et l'aspect utilisateur. Ce modèle, qui tient compte de différentes manifestations de la pertinence et de leurs interactions, est une tentative de rendre compte de la nature dynamique et du caractère multidimensionnel de la notion de pertinence en sciences de l'information.

Il est reproduit dans la figure ci-après.

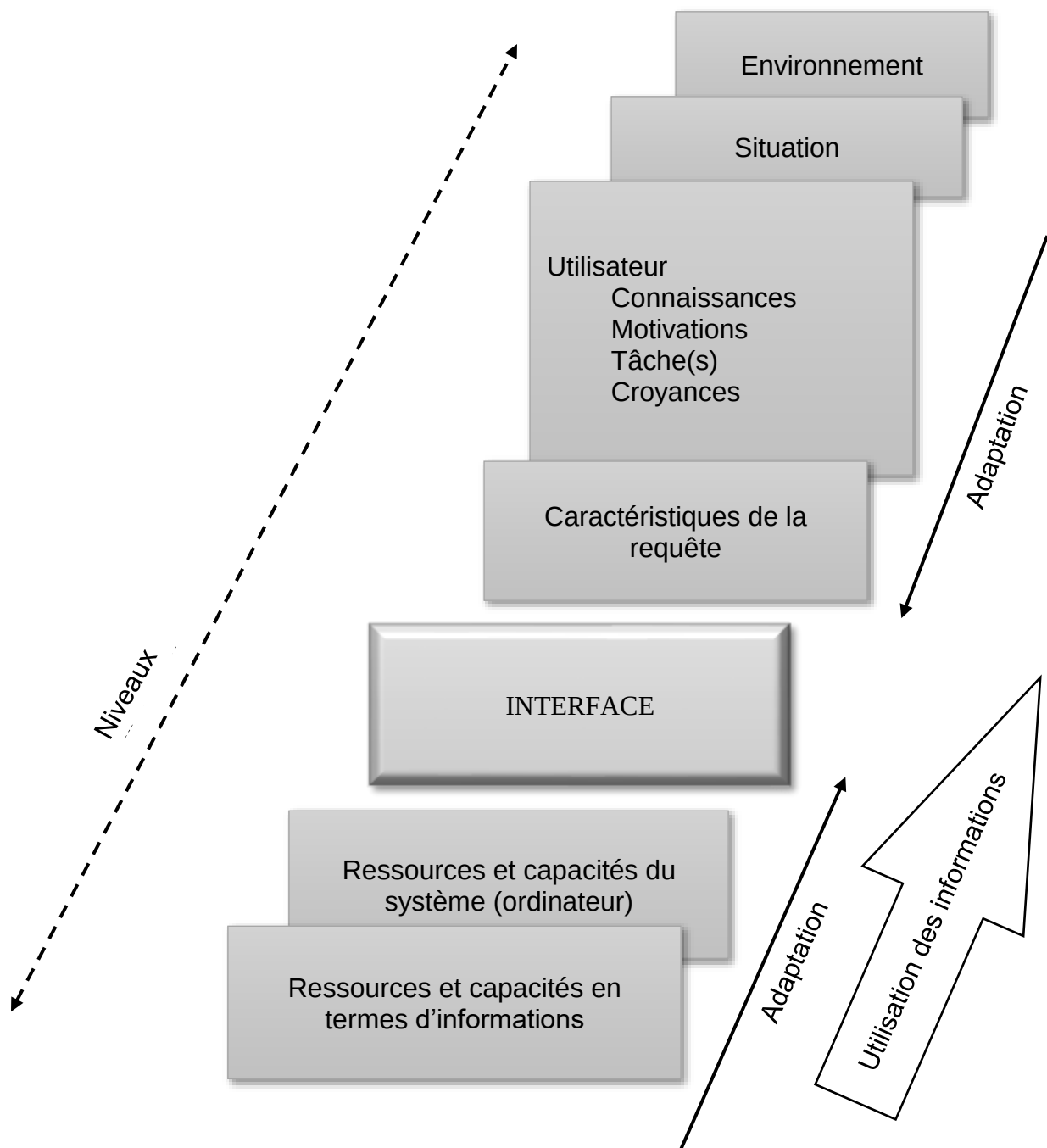


Figure 4 : Modèle stratifié de la pertinence selon Saracevic (2007)

Dans ce modèle, le qualificatif « stratifié » implique que l'objet modélisé est conçu comme un ensemble de niveaux caractérisés par leur interdépendance et l'interaction (Saracevic, 2007a : 1924)

Ce modèle intégratif est fondé sur les hypothèses de base suivantes (Saracevic, 2007a) :

1. Les utilisateurs et les systèmes de recherche d'information interagissent dans l'usage d'information.
2. L'usage d'information a trait à la cognition. De fait, il est corrélé à la situation et au contexte et, par voie de conséquence, à la pertinence.

L'utilisateur et l'ordinateur constituent deux éléments principaux dans le modèle stratifié. Chacun de ces éléments possède un certain nombre de variables et est vecteur d'un discours à travers l'interface telle que reproduite dans la figure 1. Cette figure illustre les différents éléments, variables et processus impliqués dans la création de la pertinence. Les différentes strates ou niveaux ne sont pas nécessairement intégrés les uns dans les autres et ils ne forment pas de hiérarchie. Les relations entre ces strates peuvent être plus complexes et en flux constant. Côté utilisateur, il existe un certain nombre de niveaux parmi lesquels trois sont cités : cognitif, affectif et situationnel (Saracevic, 2007a : 1926). La pertinence constitue le principe de stratification et d'interaction dynamique entre les différentes strates (2007a : 1921).

À partir de ce modèle stratifié, Saracevic précise la nature de la pertinence. Il part du principe que l'interaction dans le processus de recherche d'information implique de mettre en œuvre le mécanisme de la pertinence tant côté utilisateur que côté ordinateur. Plusieurs strates étant impliquées dans l'interaction créatrice de pertinence et les inférences de pertinence intervenant au niveau de chaque strate, la pertinence peut s'analyser en termes de relation stratifiée. Autrement dit, en recherche d'information, il existe un système dynamique et interdépendant de pertinences qui se manifestent à travers les différentes strates (2007a : 1928).

En définitive, Saracevic décrit la pertinence comme le processus interactif et dynamique de création des relations. Ces relations sont créées par inférence par l'utilisateur doté de certaines intentions et situé dans un contexte.

L'interaction entre l'utilisateur et le système de recherche d'informations (SRI) est modélisée « comme une suite de processus se produisant dans un système de strates » (Simonnot, 2008 : 164).

Cosjin et Ingwersen ont utilisé ce modèle dans leur tentative de synthèse des différentes dimensions de la pertinence en un seul modèle. L'apport de ces auteurs consiste notamment à proposer une nouvelle catégorie de pertinence, à savoir la pertinence sociocognitive qu'ils définissent comme « la relation établie entre une situation et un problème à résoudre dans un contexte socioculturel donné et les objets informationnels tels qu'ils sont perçus par les agents cognitifs » (Simonnot, 2008). Du point de vue de la théorie de Schütz, cette catégorie de la pertinence semble superfétatoire dès lors que les différents types de pertinence c'est-à-dire le mécanisme de sélection des éléments signifiants opère toujours dans une situation : « non seulement les pertinences thématiques, mais aussi les pertinences interprétatives sont tributaires de la situation » (Schütz, 2004b : 105).

5.3.4.1 Autres modèles de la pertinence

Parmi les différents autres modèles de la pertinence proposés en sciences de l'information celui de Mizzaro (1997) mérite d'être mentionné, car il est intéressant à un double titre. Il s'agit d'un modèle de la recherche d'information (RI) à quatre dimensions, à savoir : les ressources informationnelles, la représentation du besoin d'information de l'utilisateur, le temps et les « composants » contextuels ou situationnels. L'intérêt de ce modèle réside en premier lieu dans l'intégration du facteur « temps » ce qui permet de tenir compte des modifications qui affectent la pertinence dans le temps qui sont dues, en particulier, à l'apprentissage. Il est toutefois évident que ces modifications de la pertinence peuvent résulter également des modifications de la situation de l'utilisateur. La prise en compte de l'élément « temps » est capitale et la théorie de Schütz corrobore également le rôle crucial dévolu à cet aspect de la pertinence. En effet, pour Schütz également, toute modification de la dimension temporelle a pour effet de modifier les pertinences, notamment thématiques » (2004b : 92). En second lieu, l'intérêt du modèle de Mizzaro réside dans sa dernière dimension à caractère plus hétérogène regroupant un certain nombre d'éléments appelés « composants » tels que la thématique, le problème concret à résoudre ou la tâche à accomplir, ou encore les attributs liés à l'utilisateur. Simonnot précise que cette

catégorie se substitue à la notion initiale de contexte définie de manière très floue. Cette catégorie reste hétérogène, car elle comporte des éléments de nature aussi diverse que « les documents que l'utilisateur connaît déjà le temps et l'argent nécessaire à la recherche ainsi que le degré d'expertise de l'utilisateur » (Simonnot, 2008). En troisième lieu, l'intérêt de ce modèle se révèle dans la manière de considérer la recherche d'information comme un processus de résolution de problème et où l'on distingue d'une part la pertinence liée aux objets informationnels et, d'autre part, la pertinence liée à la manière dont l'utilisateur conçoit le problème à résoudre et celle liée aux connaissances dont dispose l'utilisateur. Il résulte de ce qui précède que le modèle de Mizzaro met en exergue la dualité entre la pertinence objective et subjective qui correspond en termes de théorie de la pertinence de Schütz, dont les principaux éléments seront exposés plus loin, à la dualité entre la pertinence thématique et la pertinence interprétative et motivationnelle.

Les différents modèles de pertinence proposés en sciences de l'information et en recherche d'informations permettent d'analyser la pertinence comme un processus « d'acquisition et de synthèse de connaissances » (Simonnot, 2008). De ce point de vue, une information *pertinente* est pour Simonnot « non seulement celle qui permet d'améliorer nos connaissances, mais aussi celle qui permet de mieux comprendre¹¹⁹ une question et qui apporte des éléments facilitant le raisonnement » (Simonnot, 2008). Les analyses de Schütz confirment également ce point. Si la pertinence permet une meilleure compréhension, c'est pour la simple raison qu'elle est « le corrélat de toute compréhension » (2004a : 232).

S'agissant des connaissances, ou, plus précisément, du stock de connaissances individuelles, il s'acquiert progressivement par le processus de « sédimentation de sens » et sert de schème d'interprétation (Schütz, 2003a : 357).

La pertinence étant le corollaire du sens et de la compréhension, c'est ainsi que s'établit ici le lien fondamental pour Schütz entre la pertinence et le stock de connaissances.

¹¹⁹ Nous soulignons.

Wang et Soergel (1998) ont proposé quant à eux un modèle cognitif à cinq dimensions matérialisées par la valeur que les utilisateurs attribuent aux documents pendant la recherche d'informations. La valeur attribuée aux documents est classée en cinq catégories (Simonnot, 2008) :

- 1) La valeur épistémologique correspondant au domaine de connaissances sur lequel portent les documents et les demandes de l'utilisateur ; les auteurs considèrent que cette valeur conditionne toutes les autres valeurs sans pour autant être suffisante à elle seule.
- 2) La valeur fonctionnelle du document au regard du problème à résoudre.
- 3) La valeur conditionnelle qui correspond à la valeur épistémologique potentielle du document, mais pas forcément pour le problème à résoudre.
- 4) La valeur sociale qui est attribuée en fonction de la notoriété et de l'autorité de l'auteur ou de la revue.
- 5) La valeur émotionnelle ou impact hédonique du document, c'est-à-dire sa capacité à susciter chez l'utilisateur des sentiments vis-à-vis de l'auteur d'un document.

Ensuite, les auteurs s'attachent à analyser les critères qui président à la sélection de documents et qui permettent de les qualifier comme pertinents ou non. Sur ce point, l'intérêt de cette étude consiste à avoir identifié la pertinence thématique (« *topicality* ») comme le critère le plus fréquent de pertinence invoqué par les utilisateurs. Cet aspect sera développé ci-après dans le chapitre consacré au problème de la thématique.

5.4. Les critères de la pertinence

L'importance de l'étude des critères de la pertinence pour mieux appréhender la notion a été soulignée par Schamber (1990 : 771) :

« Comprendre les critères de la pertinence, ou les raisons sous-jacentes aux jugements de pertinence observés chez un utilisateur peut permettre de mieux comprendre les dimensions de la pertinence »¹²⁰.

¹²⁰ Traduit par nos soins : « An understanding of relevance criteria, or the reasons underlying relevance judgement as observed from the user's perspective, may contribute to a more complete and useful understanding of the dimensions of relevance ».

Dans une étude réalisée ultérieurement (1994), le même auteur a identifié 80 critères de pertinence regroupés en 6 catégories différentes.

Saracevic a analysé un certain nombre d'études empiriques concernant les critères de la pertinence et les a résumés comme suit dans sa revue de littérature (2007b : 2132) :

- Harter a identifié 24 critères différents, regroupés en 4 catégories (1992).
- Wang et Soergel (1998) ont identifié 11 critères de la pertinence pour la sélection de documents parmi lesquels la thématique figure en position de critère par excellence.
- Xu et Chen ont identifié la thématique et la nouveauté comme les deux critères majeurs de la pertinence (2006 : 969).

Selon Saracevic, les conclusions les plus importantes auxquelles ont abouti les études empiriques sur les critères de la pertinence se résument à deux points essentiels, à savoir (2007b : 2136) :

- Le caractère mesurable de la pertinence ;
- La similarité des critères d'évaluation de la pertinence de par leur nature.

Cette similarité a été confirmée par différentes études réalisées indépendamment l'une de l'autre. Elles ont mis en exergue que ce n'est pas tant les critères de pertinence qui sont soumis au changement, mais leur « poids », c'est-à-dire *l'importance*¹²¹ assignée à ces différents critères en fonction de la tâche à accomplir et de la progression de cet accomplissement dans le temps (Saracevic, 2007b : 2130).

Cet élément est révélateur de la nature dynamique de la pertinence et de l'interaction réciproque entre les différents systèmes de pertinences. Il articule aussi le lien entre la pertinence et l'importance. Comme l'observe Schütz également, à mesure que se modifient les pertinences thématiques, p. ex. lorsqu'un aspect de la thématique abordée retient davantage l'attention ou devient plus important pour une raison quelconque, les pertinences interprétatives changent également.

Il est donc capital d'apprendre ce qui est pertinent pour l'interprétation, d'une part, et d'autre part, d'apprendre à peser le résultat de l'interprétation (2003a : 105).

¹²¹ Nous soulignons. Cet aspect renvoie à notre sens à la constatation de Laugier évoquée ci-dessus selon laquelle la pertinence ne peut s'apprécier que par rapport à ce qui est important.

Une classification des critères de la pertinence peut être établie sur la base des catégories suivantes (Saracevic, 2007b : 2130) :

- a) Contenu : thématique, qualité, but, clarté.
- b) Objet : caractéristiques des objets d'information telles que le type.
- c) Organisation, le format, la disponibilité, l'accessibilité, le coût.
- d) Validité : précision de l'information fournie, notoriété de l'auteur, fiabilité des sources, caractère vérifiable.
- e) Utilité envisagée du point de vue de l'utilisateur : adéquation par rapport à la situation ou le problème à résoudre, valeur utilitaire.
- f) Adéquation cognitive : compréhension, nouveauté.
- g) Adéquation affective : elle correspond à la réponse émotionnelle suscitée par une information, frustration, incertitude et peut se mesurer en termes d'impact hédonique.
- h) Adéquation en termes de croyances : crédibilité accordée à une information par l'utilisateur.

Les critères repris dans ces différentes catégories sont interdépendants dans la mesure où ils sont utilisés de manière interactive par les utilisateurs.

Il semble que les critères appartenant à la catégorie « contenu », et notamment la thématique soient les plus importants pour les utilisateurs. Toutefois, en raison de l'interaction avec les autres critères, ils ne constituent pas les critères exclusifs de pertinence même si les utilisateurs les considèrent comme les plus importants (2007b : 2130).

Si l'on se place du point de vue de la traduction, les critères suivants seraient à retenir : la thématique définie en termes d'adéquation au sujet abordé dans le texte, l'adéquation par rapport à l'utilité et l'adéquation par rapport aux attentes de l'utilisateur, ces deux derniers éléments pouvant être subsumés à la notion de qualité.

Xu et Chen ont identifié 5 critères fondamentaux de la pertinence à partir des maximes conversationnelles formulées par Grice dans le cadre de son modèle inférentiel de communication. Ces critères sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Maximes de Grice</i>	<i>Critères de la pertinence</i>
1) Maxime de quantité	Objectif L'adéquation entre la thématique ou le contenu d'un document aux besoins de l'utilisateur.
	Nouveauté L'apport en termes d'informations nouvelles par rapport aux connaissances de l'utilisateur déjà disponibles.
2) Maxime de qualité	Fiabilité Appréciation du contenu d'un document en termes de vérité, de précision et de crédibilité.
3) Maxime de pertinence	Thématique L'adéquation du contenu d'un document en termes de thématique par rapport à ce qui intéresse l'utilisateur.
4) Maxime de manière	Caractère compréhensible Facilité à lire et à comprendre le contenu d'un document.

Tableau 4 : Les critères de pertinence définis à partir des maximes conversationnelles de Grice

Au vu de ce tableau, il nous semble que les critères de la pertinence définis à partir des maximes conversationnelles de Grice opèrent sur le plan de la réception du texte cible par l'utilisateur, dans la mesure où ils mettent l'accent sur ses connaissances et sur l'adéquation de la traduction à ses besoins et attentes. De fait, ces critères peuvent être subsumés à la notion de qualité en traduction.

Si l'on adopte le point de vue du traducteur, il semble que sur le plan de la production du texte cible tous les critères n'ont pas la même importance. Les critères essentiels à retenir seraient :

- La thématique en tant que vecteur des pertinences thématiques. Lorsqu'elle a été appréhendée correctement, la pertinence thématique de la traduction se révèle essentiellement dans l'appareil terminologique et conceptuel adéquat.
- La précision du texte cible, subsumée à la maxime de qualité.
- La facilité de compréhension du texte cible, subsumée à la maxime de manière. Elle se révèle dans l'équilibre entre la terminologie, l'interprétation et le style du texte cible.

5.4.1. La thématique en tant que critère majeur de la pertinence

Dans la littérature, il existe un large consensus quant à l'importance majeure de la thématique (« *topicality* »), qualifiée de « critère ubiquitaire », voire de « condition essentielle de la pertinence » (Greisdorf, 2003 ; Xu & Chen, 2006). C'est le seul critère largement accepté alors que tous les autres critères font l'objet de controverse.

Le terme « thématique », dans l'acception que lui donnent les sciences de l'information, s'entend en règle générale au sens « d'être au sujet de quelque chose » (Hjørland, 2010 : 234). La thématique s'identifie donc au sujet de la recherche documentaire. La notion de thématique en tant que critère de la pertinence a été évoquée pour la première fois par Vickery qui l'a désignée également par « pertinence-sujet », mais c'est le terme de « pertinence thématique » qui a fini par s'imposer. Ces deux termes désignent toutefois la même relation, à savoir celle qui existe entre une information ou un objet d'information et la thématique ou le sujet considéré. Selon Saracevic, la pertinence thématique peut être inférée à partir de l'output d'un système RI, mais aussi indépendamment d'un tel système, par exemple « à partir de la pile de documents accumulés pendant des années » (2007a : 1930).

S'agissant de la primauté de la thématique en tant que critère de pertinence, deux courants de pensée s'opposent en sciences de l'information.

Pour l'un de ces courants, la thématique constitue le seul critère essentiel de la pertinence, mais ce n'est pas le cas pour l'autre (Saracevic 2007 : 1931). Dans sa revue de littérature de 2007, Saracevic indique qu'à partir des études empiriques menées, on peut observer que la thématique constitue certes un critère majeur de la pertinence sans pour autant être le critère unique. Dans la mesure où la thématique interagit avec d'autres critères, elle ne peut être considérée comme le critère exclusif de la pertinence.

Tant pour Saracevic que pour Cosjin et Ingwersen, la pertinence thématique se mesure en termes « d'adéquation thématique ». Xu et Yin définissent également la pertinence thématique comme la mesure de l'adéquation thématique (2008 : 202).

Ce qui frappe ici c'est que la notion de thématique est analysée en termes de relation ou de mesure et non en termes de propriété ou de caractéristique intrinsèque. Saracevic observe qu'il y a lieu de distinguer les notions d'adéquation thématique et de pertinence, car elles ne renvoient pas aux mêmes phénomènes. Il estime, en effet que « l'adéquation thématique est relative au sujet et relève, en un sens plus large de l'épistémologie alors que la pertinence est relative à un problème concret et relève, en un sens plus large, du contexte »¹²². C'est pourquoi l'adéquation thématique est une notion essentielle en matière d'organisation d'information alors que la pertinence est une notion essentielle en matière de recherche d'informations (Saracevic, 2012 : 52).

S'agissant de cette distinction – et pour paraphraser Kant¹²³ – il se peut qu'elle soit juste en théorie des sciences de l'information, mais en pratique, il semble difficile de percevoir la différence, en particulier si l'on garde présent à l'esprit que le thème (terme de Schütz) ou la thématique (terme de Saracevic) et la pertinence sont intrinsèquement liées, dans la mesure où le problème concret à résoudre détermine ce qui est thématique. Or, est thématique ce qui est problématique, c'est-à-dire ce qui frustre les attentes et focalise l'attention (Schütz, 2004b : 89). En outre, il convient de garder également présent à l'esprit qu'une discipline scientifique au sens d'un corpus constitué de connaissances (Schütz, 2003a : 362) est vecteur d'une épistémologie, d'une méthodologie et d'un système de pertinences *sui generis* ce qui implique également une intrication entre la thématique et la pertinence. Si l'on se réfère aux critères de la pertinence dans le tableau supra, on observe qu'ils subsument au critère de la thématique aussi bien la notion de l'adéquation thématique que le thème au sens large du problème à résoudre et du domaine de connaissances investi. Il semble donc bien que la thématique joue un rôle majeur au regard de la pertinence sans pour autant en constituer l'unique critère dans la mesure où, comme Saracevic l'admet lui-même, la pertinence opère au sein d'un système complexe où différents types et donc différents critères de pertinence interagissent (Saracevic, 2012 : 52). Le lien établi entre la thématique et l'épistémologie nous conduit à traiter succinctement de ce que Hjørland a désigné comme « enracinement épistémologique de la pertinence ».

¹²² Traduit par nos soins : « Aboutness relates to subject and in a broader sense to epistemology while relevance relates to a problem-at-hand and in a broader sense to context ».

¹²³ Kant sur l'expression courante : « Il se peut que ce soit juste en théorie, mais cela ne vaut rien en pratique » (Stegmaier, 2005 : 54).

5.4.2. L'enracinement épistémologique en tant que critère de la pertinence

Hjørland critique la conception de la pertinence actuellement en vigueur en sciences de l'information sous sa forme hautement subjective et orientée utilisateur.

Cette conception est tributaire d'une approche cognitive de la notion qui domine la recherche, définie par Schamber dans les termes suivants (1990 : 774) :

*« La pertinence est un concept cognitif à multiples facettes, dont le sens dépend largement des perceptions de l'utilisateur en termes d'informations et de ses propres besoins d'informations ».*¹²⁴

Pour Hjørland, l'analyse des critères de pertinence en termes mentalistes comme « un état mental de motivation », et non en termes de lacune de connaissances thématiques constitue le point critique de cette conception (2010 : 222). L'approche mentaliste a fait l'objet d'une critique acerbe, car elle abolit le rôle crucial du contexte social (Frohmann, 1990 : 91) :

*« L'approche mentaliste, en se focalisant sur les processus à l'œuvre dans l'esprit, occulte le rôle crucial dévolu au contexte social dans lequel s'inscrit toute règle. Ce faisant, elle abolit toute dimension sociale en imaginant que les règles opèrent dans des esprits universels, désincarnés, sans histoire, sans classe sociale et sans genre ».*¹²⁵

Hjørland estime que par rapport à l'approche cognitive, il est plus judicieux d'analyser la notion de pertinence à partir de la théorie de la connaissance, c'est-à-dire de l'épistémologie, d'une part, et en tenant compte du « paradigme social », d'autre part (2010 : 217).

Il développe sa conception épistémologique de la pertinence à partir de l'approche de la pertinence proposée par Saracevic dans son article fondateur de 1975¹²⁶, déjà cité dans le cadre du présent travail.

¹²⁴ Traduit par nos soins : « Relevance is a multidimensional cognitive concept whose meaning is largely dependent on user's perception of information and their own information need situations ».

¹²⁵ Traduit par nos soins : « Mentalism's focus on process occurring in minds conceals the crucial social context of rules. Mentalism either erases the social dimension altogether by conceiving rules as operating in disembodied, ahistorical, classless, genderless, and universal minds ».

¹²⁶ Il s'agit de l'article intitulé « Relevance: a review of and a framework for the thinking on the notion in information science ».

S'agissant de l'analyse de la pertinence, la primauté revient, selon cet auteur, à l'approche thématique en raison du rôle crucial qu'elle joue en matière de communication des connaissances (1975 : 333).

Dans ce texte, Saracevic (1975 : 336), en se fondant sur les recherches de Goffman en théorie mathématique des mesures, définit la pertinence en termes de mesure de l'efficacité du contact entre une source et une destination dans la communication. La communication est définie quant à elle comme un processus dans lequel « quelque chose nommé information est transmis d'un objet à l'autre » (1975 : 325). Saracevic distingue deux approches fondamentales de la notion de pertinence dans le processus de communication : l'approche thématique (« *subject knowledge view* ») et l'approche orientée connaissances de l'utilisateur (« *destination's knowledge view* ») (1975 : 332). L'approche thématique renvoie aux corpus de connaissances constitués dans les différentes disciplines scientifiques, aux schèmes d'interprétation et aux systèmes de pertinences qui leur sont propres. L'approche orientée utilisateur, à caractère plus subjectif, renvoie quant à elle au stock des connaissances et aux schèmes interprétatifs individuels, qui se créent progressivement au fur et à mesure que se modifie l'état cognitif de l'utilisateur.

Ces deux éléments jouent un rôle majeur dans ce que Hjørland désigne comme l'enracinement épistémologique de la pertinence, c'est-à-dire le fait que les connaissances et les concepts propres à une discipline scientifique sont déterminés par les « positions épistémologiques fondamentales » (Hjørland, 2000 : 211).

Comparée à la typologie de la pertinence de Schütz, l'approche thématique correspond dans une certaine mesure à la pertinence thématique tandis que l'approche utilisateur correspond à la pertinence interprétative (Saracevic 1975 : 332). L'approche thématique est centrée sur la relation entre le thème d'une question contenue dans une requête de recherche et les connaissances thématiques existantes. L'approche orientée connaissances de l'utilisateur quant à elle est centrée sur la relation entre le stock de connaissances de l'utilisateur et les connaissances thématiques existantes.

En d'autres termes, Saracevic établit une double relation : entre un thème et un ensemble des connaissances thématiques existantes, p. ex. le corpus de connaissances d'une discipline scientifique, d'une part, et, d'autre part, entre le stock de connaissances individuelles d'un utilisateur et le corpus de connaissances d'une discipline scientifique.

À partir de là, Hjørland (2010 : 228) estime que :

« La notion de pertinence n'est pas essentiellement un concept psychologique, mais un concept épistémologique, un paradigme, quelque chose qui est accepté généralement dans la société »¹²⁷.

Cette opinion exprime non seulement le refus du mentalisme, mais elle opère aussi un changement important de catégorie. En effet, la pertinence n'est plus considérée comme un concept psychologique ou mental, mais comme un concept qui relève de la théorie de la connaissance au sens large et d'un ensemble des paradigmes constituant le corpus de connaissances d'une discipline scientifique au sens plus étroit. Le corpus de connaissances d'une discipline scientifique ainsi conçu est constitutif de pertinence. Toutefois, cette pertinence ne préexiste pas, mais doit être établie (Hjørland, 2010 : 229). En effet, la pertinence est une fonction des hypothèses théoriques qui relèvent des connaissances thématiques (Hjørland, 2010 : 210).

Qui plus est, la pertinence d'un corpus de connaissances d'une discipline scientifique dépend de son utilité par rapport à un objectif concret à atteindre. C'est la raison pour laquelle, il définit la pertinence de manière générale comme suit (Hjørland, 2010 : 229 ; Hjørland & Christensen, 2002) :

« Un objet (A) est pertinent par rapport à une tâche (T) s'il est de nature à accroître la probabilité d'accomplir l'objectif (G) impliqué par (T) ».¹²⁸

¹²⁷ Traduit par nos soins : « Relevance is not primarily a psychological concept, but a concept in the theory of knowledge (epistemology), a paradigm, something generally accepted in a community ».

¹²⁸ Traduit par nos soins : « Something (A) is relevant to a task (T) if it increases the likelihood of accomplishing the goal (G) which is implied by T ».

Ce qu'il importe de souligner ici, c'est le lien intrinsèque établi par Hjørland (2010 : 229) entre la pertinence et un ensemble de théories ou paradigmes, d'une part et le fait que la pertinence n'opère pas *in vacuo*, mais qu'elle s'entend comme une relation par rapport à une activité humaine, d'autre part. En d'autres termes, il n'existe pas de pertinence *per se*, mais uniquement en relation à une activité ou à un objet.

Ce lien à une activité humaine relie la pertinence à une pratique (« *Praxis* ») et lui confère son ancrage pragmatique, c'est-à-dire dans une situation concrète déterminée par un ensemble d'intérêts pratiques (Schütz, 2004a : 267), cet ensemble étant défini plus précisément comme un complexe de pertinences motivationnelles qui président à l'activité de sélection (Schütz, 2004b : 122). Pouvoir déterminer les éléments pertinents au regard d'un problème donné suppose de connaître les différentes théories ou paradigmes (Hjørland, 2010 : 231) dont ils relèvent. En d'autres termes, cela signifie que seules les connaissances thématiques permettent un choix pertinent d'éléments à retenir.

En mettant en exergue le rôle des connaissances thématiques et des théories ou paradigmes scientifiques, Hjørland confère un ancrage épistémologique à la notion de pertinence sans pour autant nier sa nature dynamique et multidimensionnelle. Mais la justification qu'il donne de cette dynamique ne réside pas dans les différences de caractéristiques psychologiques entre les individus, mais dans la nature évolutive des connaissances. Cette dynamique se manifeste dans la coexistence de différentes théories et dans les modifications qu'elles subissent dans le temps, ces modifications entraînant des changements sur le plan de la terminologie, des concepts et des discours (Hjørland, 2010 : 223). L'ancrage épistémologique de la pertinence corrobore à notre sens la thèse du rôle fondamental dévolu à la pertinence thématique que nous avons mentionné précédemment et qui a été mis en exergue par d'autres chercheurs qui l'ont qualifiée de facteur ubiquitaire. En outre, cela renvoie à l'aspect objectif de la pertinence qui constitue, comme nous l'avons d'ores et déjà observé en citant Engberg, l'élément empiriquement mesurable de la pertinence.

Cependant, et curieusement, Hjørland (2010 : 227) a une compréhension subjective de la notion de thématique, car il estime que :

« La notion de thématique (ou d'adéquation thématique) n'est pas quelque chose qu'un document "a", mais quelque chose que des individus ayant quelques qualifications assignent aux documents à partir d'un certain point de vue et dans un but précis. La notion de thématique est donc plus subjective qu'objective »¹²⁹.

Considérée de ce point de vue, la thématique, et donc la pertinence thématique, ne s'analyserait plus comme intrinsèque à un corpus de connaissances, mais comme une propriété qu'un individu assigne à un document en vue de réaliser un objectif. Nous pensons qu'il pourrait y avoir ici une contradiction due à une confusion entre la pertinence thématique, d'une part, et la pertinence interprétative et motivationnelle, d'autre part. Comme nous l'avons observé précédemment, la pertinence – tout comme le sens – est affectée d'une polarité qui se déploie entre les pôles l'objectif et le subjectif. De fait, si l'on considère la pertinence thématique du point de vue d'un corpus de connaissances d'une discipline scientifique, elle se manifeste sous son aspect objectif. En revanche, elle se manifeste sous son aspect subjectif dès lors qu'elle est considérée du point de vue du stock des connaissances dont dispose un individu. Comme Hjørland souhaite donner un ancrage épistémologique à la notion de pertinence, son affirmation concernant le caractère subjectif de la thématique peut sembler peu consistante.

La notion d'encrage épistémologique de la pertinence proposée par Hjørland semble importante, dans la mesure où elle renvoie à l'aspect objectif de la pertinence, à savoir un ensemble de connaissances dans une discipline donnée, et donc à son appareil conceptuel et terminologique. L'ancrage épistémologique articule l'interaction entre la pertinence thématique et le stock de connaissances au sens du corpus constitué de connaissances d'une discipline, d'une part et, d'autre part, le stock de connaissances individuelles, par exemple du traducteur.

¹²⁹ Traduit par nos soins : « Topicality (aboutness or subject matter) is not something a document "has", but is something ascribed to documents by persons with some qualifications from some perspective and for some purpose. Topicality is thus "subjective" rather than objective ».

S'agissant de la thématique et de l'encrage épistémologique en tant que critère majeur de la pertinence, que cela soit en sciences de l'information ou en traduction, on peut retenir en conclusion qu'elle s'apprécie par rapport à un corpus constitué de connaissances d'une discipline scientifique, et renvoie à la pertinence thématique. C'est la raison pour laquelle il est capital pour le traducteur d'appréhender correctement la thématique, c'est-à-dire la partie des connaissances investies dans un texte concret. En effet, identifier la thématique revient à s'inscrire dans le système de pertinences correspondant, ce qui permet d'identifier l'appareil terminologique adéquat et éviter des confusions comme, p. ex. parler de « contravention au contrat » pour désigner « une violation du contrat ».

5.5. La conclusion sur la notion de pertinence en sciences de l'information

Tout comme la notion d'équivalence en traduction, la notion de pertinence en sciences de l'information et en recherche d'informations se caractérise par une profusion de définitions proposées au fil du temps par les différents auteurs. En ce sens, on pourrait considérer qu'elle souffre d'un excès d'analyse ce qui fait planer la menace du « syndrome du mille pattes », c'est-à-dire d'une certaine paralysie due à l'excès d'explications et à la perte de substance qui en résulte (Abel, 2016 : 168). De fait, la notion de pertinence pourrait être qualifiée d'inflationniste. Mais cette pléthore de définitions et de distinctions (pertinence thématique, cognitive, logique, situationnelle, etc.) met en exergue le caractère dynamique et multidimensionnel de la notion, l'intrication des éléments objectifs et subjectifs qui lui est intrinsèque et qui la rend si difficile à appréhender.

Cette insatisfaction suscitée par le caractère chaotique ou inapproprié de la pertinence a conduit la littérature à suggérer de nombreux critères de substitution, qui en définitive, ne sont rien d'autre que des élaborations toujours plus détaillées de la même notion essentielle de pertinence (Saracevic, 1996 : 202)¹³⁰.

¹³⁰ Traduit par nos soins : « The way they were proposed these were nothing but further elaboration the same fundamental notion of relevance ».

Nonobstant une certaine dilution du concept en sciences de l'information, leur contribution majeure réside, à notre sens, dans l'analyse et la caractérisation exhaustives de la notion de pertinence qui ont permis de décrire les différentes manifestations de la pertinence et d'identifier les critères selon lesquels cette notion peut être appréhendée.

L'intérêt de cette caractérisation réside dans l'analogie qui peut être faite par rapport à la traduction juridique et qui est évidente : pour le traducteur, il ne s'agit pas de produire n'importe quelle traduction, mais une *traduction pertinente pour son utilisateur*. Cependant, nous ne pensons pas qu'il soit utile en traduction juridique de différencier la notion de pertinence de manière aussi exhaustive qu'en sciences de l'information. Le système de pertinences proposé par Schütz, fondé sur la tripartition des pertinences en pertinence thématique, interprétative et motivationnelle formant un système interdépendant et interactif suffit amplement pour rendre compte des processus complexes de compréhension et de constitution de sens qui opèrent dans la traduction. De l'ensemble de développements ci-dessus, il nous semble important de retenir les caractéristiques suivantes de la pertinence :

- La notion de pertinence caractérise systématiquement *une relation* dont le corollaire est la diversité des manifestations de la pertinence.
- La pertinence renvoie à la dichotomie entre l'objectif et le subjectif, cette dichotomie étant à son tour le reflet de la polarité entre le sens objectif et subjectif qui constitue le principe heuristique par excellence, notamment des « sciences de l'interprétation telles que la philologie et la jurisprudence » (Schütz, 2004a : 275). Cette polarité du sens est à l'origine de la dichotomie de la signification que Schütz décrit en termes de « signification objective » et de « signification subjective et occasionnelle » (2004a : 256).

À notre sens, l'aspect objectif de la pertinence se révèle notamment dans la pertinence thématique liée aux corpus de connaissances d'un domaine scientifique ou technique particulier en renvoyant à l'appareil conceptuel et terminologique spécifique. En effet, comme l'observe Engberg, les termes thématisent les objets¹³¹(1993).

¹³¹ Traduit par nos soins : « Gegenstände werden durch Termini thematisiert ».

C'est dans ce contexte également que se révèle l'utilité de la notion d'enracinement épistémologique de la pertinence introduite par Hjørland qui renvoie au caractère ubiquitaire et dynamique de la pertinence thématique.

Son aspect subjectif se révèle en particulier dans le stock de connaissances individuelles du traducteur, dans sa capacité de sélectionner des schèmes d'interprétation adéquats et, par voie de conséquence, des concepts et termes adaptés.

- La pertinence dépend de *différents critères* parmi lesquels un rôle majeur est dévolu à *la thématique* ou, pour parler dans les termes de Schütz, au *thème*, ces critères étant en interaction permanente.
- Enfin, la pertinence est systématiquement *tributaire d'un contexte* ou plus largement d'une *situation*, dans la mesure où ces deux notions s'inscrivent dans une relation de réciprocité et se co-déterminent.

La description des manifestations de la pertinence en fonction de ses différents attributs proposée en sciences de l'information (Cosjin & Ingwersen, 2000 : 538) pourrait être adaptée à la traduction juridique comme le montre le tableau en page suivante.

Attributs de la pertinence	Manifestations de la pertinence			
	Pertinence thématique	Pertinence cognitive	Pertinence situationnelle	Pertinence motivationnelle
Relation	Thème abordé dans un texte	Statut de connaissances individuelles et les besoins → Information → Les connaissances nécessaires impliquées par la thématique abordée	Situation → Problème concret à résoudre	Intentions, objectifs, motivations : (1) de l'auteur du texte (2) du traducteur (3) de l'utilisateur de la traduction
Intention	Attentes de l'utilisateur	Hautement subjective, en relation avec le besoin d'information	Hautement subjective, en relation avec le problème concret	Hautement subjective
Contexte	Corpus d'un domaine juridique donné (p.ex. le droit des sociétés, le droit des affaires) ;	Stock de connaissances individuelles	Situation de (1) production du texte source (2) production de la traduction et (3) situation de réception de la traduction	(1) Élaboration d'un texte cible doté de sens (2) Utilisation d'un texte doté de sens
Inférence	Interprétation	Processus d'interprétation subjective → Sélection des éléments à partir du stock des connaissances individuelles	Aptitude de l'utilisateur à utiliser le texte de manière « signifiante » : (1) Pour le traducteur : (re-) construire le sens du texte source dans le texte cible en anticipant l'interprétation de l'utilisateur ; (2) Pour le juriste utilisateur : intégrer la traduction dans son système juridique ;	
Interaction	La pertinence thématique dépend du facteur « temps » → variation diachronique de la terminologie (ex. « Konkurs » / « Insolvenz »)	Largement tributaire du « facteur temps » : évolue dans le temps à mesure que les connaissances évoluent → Apprentissage et expérience	La traduction en tant que communication indirecte : → Absence partage de temps et de l'espace par les partenaires de communication → Absence d'espace partagé de communication	Hautement individuelle

Tableau 5 : Les attributs et les manifestations de la pertinence en traduction

À partir de ce tableau, on peut observer que le contexte pragmatique en traduction juridique peut s'analyser sur trois plans différents :

- 1) Sur le plan de la production du texte source par son auteur.
- 2) Sur le plan de la réception du texte source et de la production du texte cible par le traducteur, et
- 3) Sur le plan de la réception du texte cible par le juriste utilisateur.

Ces trois plans sont cohérents avec les trois lieux de production de la pertinence définis par Charaudeau et que l'on peut adapter à la traduction juridique en les modifiant de manière suivante :

- 1) Au niveau du texte source, le lieu de production de la pertinence se situe dans le système de pertinences fixées par l'auteur du texte pour l'ancrer dans le système de pertinences *sui generis* propres à son système juridique.
- 2) Au niveau du texte cible, le lieu de production de la pertinence se situe d'une part dans la réception de la pertinence « source » par le traducteur ce qui correspond à l'activité de compréhension et d'interprétation du texte source et, simultanément dans la production de la pertinence par lui dans le texte cible de manière à l'ancrer dans le système de pertinences du système juridique cible. L'activité traduisante fait par conséquent coïncider le lieu de réception et de production des pertinences et c'est précisément en cela que réside toute la difficulté liée au clivage de pertinences qu'il convient de dépasser.
- 3) Au niveau « du produit fini » qui correspond à la traduction en tant que produit du processus de traduction, c'est-à-dire la manifestation dans la langue cible de l'acte de communication que constitue le texte source. Cette manifestation est imprégnée des différents sens susceptibles d'être construits par ses différents utilisateurs ».

C'est pourquoi ce lieu « du produit fini » est « un lieu de dépôt d'un sens co-construit non pas par les deux, mais par les trois¹³² instances de production et de réception » (Charaudeau, 2004 : 172).

Et Charaudeau (2004 : 172) de poursuivre son analyse des lieux de pertinence dans les termes suivants :

« Chacun de ces trois lieux est à la fois autonome et interdépendant ; quant au produit fini, il s'articule à la fois sur le premier et sur le second dans la mesure où il est gros de possibles interprétatifs. Il est un lieu de rencontre des deux précédents, lieu de rencontre où se construit le sens. Ces trois aspects ne peuvent être séparés, car c'est dans leur articulation que se construit le sens, mais il faut en même temps les distinguer, car ils sont chacun un lieu d'enjeu particulier qui intègre l'enjeu des autres lieux, les trois ayant en commun une visée d'influence ».

Si nous citons ce long passage, c'est parce que cette analyse résume avec acuité la situation du traducteur dont la tâche consiste à reconstruire dans l'interprétation le sens du texte source dans le texte cible qu'il produit. Le sens « n'est donc pas un sens surgi de nulle part, envoyé de quelque part, mais il sera *il sera principalement construit ou reconstruit* » (Berner, 2007 : 31). Cette reconstruction du sens s'élabore à la fois dans la réception et l'interprétation des pertinences inhérentes au texte source et dans la production des pertinences dans le texte cible. Le sens d'un texte n'étant pas inhérent au texte, mais à la pratique d'interprétation (Rastier, 2003a), seule l'interprétation permet de le reconstruire et d'ancrer le texte cible dans le système de pertinences de l'utilisateur par l'activation des schèmes d'interprétation adéquats dont il dispose.

L'approche de Hjørland qui ancre la notion de pertinence dans l'épistémologie et met en exergue le rôle de la situation et de l'aspect pragmatique de toute activité semble également revêtir un intérêt incontestable pour la traduction.

Elle apparaît cohérente avec l'approche de Rastier pour lequel « le sens des textes ne réside pas dans leurs mots » (2011 : 9).

¹³² Nous soulignons et ajoutons la troisième instance de production et de réception de pertinence (le traducteur).

Or, le texte n'étant pas un message, il appelle systématiquement une interprétation (Rastier, 2011 : 6) qui s'inscrit nécessairement dans un cadre épistémologique et praxéologique donné.

Appliqué à la traduction juridique, l'enracinement épistémologique de la pertinence implique pour le traducteur d'acquérir un certain nombre de connaissances en droit pour être à même de traduire des textes juridiques.

Nous pensons toutefois qu'il n'y a pas lieu d'exagérer l'importance de cet élément jusqu'à affirmer qu'un traducteur doit être un juriste. Le rôle de traducteur ne consiste ni à garantir l'équivalence d'effets juridiques ni à discuter les différences épistémologiques qui peuvent exister entre les différentes positions théoriques qui sous-tendent les choix terminologiques.

À notre sens, le traducteur tel qu'il est conceptualisé dans le cadre du présent travail, c'est-à-dire un professionnel exerçant à titre libéral et devant faire face à une variété importante de textes juridiques et, donc, à une variété importante de domaines juridiques abordés, doit posséder des connaissances de base en droit de façon à être en mesure de développer une certaine faculté de détecter « les possibilités problématiques »¹³³ sur le plan terminologique ou conceptuel.

En revanche, il ne semble pas nécessaire pour le traducteur d'être juriste professionnel, c'est-à-dire de disposer des connaissances identiques en termes de structure que le juriste¹³⁴. En effet, cela peut même être un obstacle à une traduction pertinente en raison du « biais d'interprétation ». Le biais est défini comme une erreur systématique susceptible de se développer sur plusieurs plans (biais de sélection, biais de confusion) et affecter l'interprétation et l'évaluation d'un problème donné¹³⁵. Le biais d'interprétation peut se manifester dans la traduction par un juriste en ce sens qu'il opérera le choix de concepts à partir de sa position de juriste et pourra éventuellement avoir soit une tendance à l'acculturation des concepts, soit – au contraire – à une exotisation excessive qui s'exprime en règle générale par le calque.

¹³³ Husserl définit les possibilités problématiques comme « les possibilités et contre-possibilités qui viennent à naître dans une situation de doute ». Elles jouent un rôle important dans le choix entre deux alternatives (p. ex. deux interprétations concurrentes). Cette notion fait partie de la théorie du choix entre alternatives proposée par Husserl dans le cadre de sa phénoménologie. Toutefois, elle revêt un caractère général et peut s'appliquer dans différents domaines (Schütz, 2004b : 269-271).

¹³⁴ Dans le même sens, voir notamment (Cao, 2007b : 46).

¹³⁵ Source : Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes : MT4.7/2 : Santé – Environnement – Handicap – Incapacité – Dépendance – ECN 72 – Interprétation d'une enquête épidémiologique. P. Fabbro-Perray. Mise en ligne 01/10/09 LIPCOM www.med.univ-montp1.fr

Par ailleurs, la majeure partie des termes et des concepts spécifiques à une branche du droit (p. ex. la notion de parasitisme en droit de la concurrence) peuvent être appropriés à partir de la littérature spécialisée, notamment des manuels et des commentaires des lois.

En définitive, il importe pour le traducteur d'acquérir dans son domaine de spécialité « une vue synoptique » (« *Übersicht* ») au sens du § 122 des *Recherches Philosophiques*, c'est-à-dire une vue qui « procure la compréhension qui consiste à “voir les relations”¹³⁶ (Wittgenstein, 2004 : 87). Avoir une vue synoptique s'entend donc ici au sens de « s'y retrouver pour pouvoir s'orienter » (Schlicht von Rabenau, 2014 : 238). C'est précisément ce qui permet d'opérer un choix pertinent non seulement des termes et des concepts, mais aussi de la forme et du style dans la traduction dans la mesure où « tout problème, et pas seulement un problème philosophique, est un problème d'orientation » (Stegmaier, 2001 : 62). Une vue synoptique est un moyen de résoudre un problème. Ainsi, par exemple, une vue synoptique d'un système de droit permet au traducteur, par conséquent, de s'orienter et d'identifier les concepts, les termes et les interprétations possibles et ceux qui posent problème.

Avoir une vue synoptique de ses propres connaissances signifie pour le traducteur d'être en mesure de se rendre compte de la possibilité d'un conflit d'interprétation susceptible de survenir entre son interprétation du texte et l'interprétation attendue par le juriste utilisateur de la traduction. De fait, la vue synoptique est un outil permettant d'identifier le clivage des pertinences qui sous-tend cette différence d'interprétation et qui procède du « différentiel des savoirs » (Froeliger, 2013c : 257), c'est-à-dire en d'autres termes du clivage épistémologique entre le traducteur et le juriste.

Ce clivage se manifeste sur plusieurs plans, mais c'est en particulier sur le plan des connaissances thématiques, et donc de la pertinence thématique qu'il est le plus facile à observer.

¹³⁶ Nous soulignons. Nous modifions légèrement la traduction française de ce passage. En effet, dans l'édition des *Recherches Philosophiques* que nous utilisons, ce passage est traduit comme suit : « La représentation synoptique nous procure la compréhension qui consiste à 'voir les connexions' » (RP § 122, p. 87). Dans l'original, ce passage est rédigé comme suit : « Die übersichtliche Darstellung vermittelt das Verständnis, welches eben darin besteht, dass wir die 'Zusammenhänge' sehen ». Dans le contexte de la pertinence, il nous semble plus judicieux de traduire « *Zusammenhänge* » par « *relations* » plutôt que par « *connexions* ».

Mais ce clivage se manifeste également sur le plan de la pertinence interprétative. Il peut être plus ou moins grand selon le type de schèmes interprétatifs que le traducteur est à même d'activer en anticipant l'interprétation de l'utilisateur.

Ce clivage de pertinences peut être illustré par le schéma suivant :

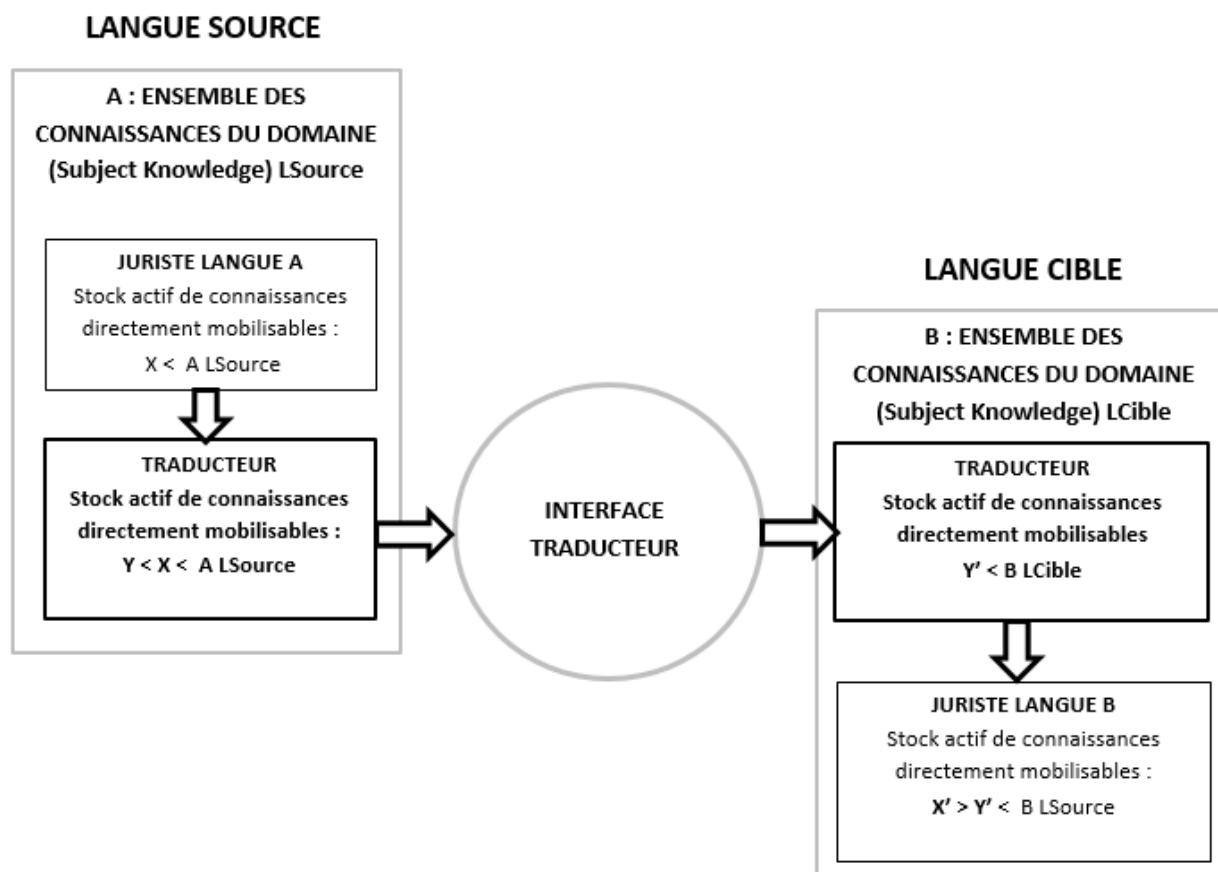


Figure 5 : Schéma des clivages des pertinences en traduction

Dans ce schéma, nous avons un ensemble des connaissances du domaine A en langue source. Le juriste X possède des connaissances disciplinaires inférieures à cet ensemble A. Le traducteur Y possède un stock des connaissances qui est toujours inférieur à celui du juriste X et à l'ensemble A. En langue cible, le stock des connaissances disciplinaires du traducteur Y est toujours inférieur à l'ensemble des connaissances disciplinaires du domaine B et au stock des connaissances du juriste Z.

Mais le stock des connaissances que le juriste Z est à même d'activer dépend de la traduction, c'est-à-dire des schèmes interprétatifs que le traducteur a réussi à activer.

C'est précisément à cet endroit que se situe le double clivage des pertinences : la rupture sur le plan épistémologique due au stock non partagé des connaissances entre le traducteur et le juriste, d'une part et, d'autre part, la rupture sur le plan de la pertinence interprétative due à l'absence des schèmes interprétatifs communs dans la mesure où le traducteur opère sur deux univers sémantiques distincts dont les différences s'articulent sur un double plan : celui de la culture et celui du système de droit.

L'approche de Hjørland est également intéressante dans la mesure où elle peut servir de base pour modéliser le rôle de la pertinence thématique et le processus de traduction juridique.

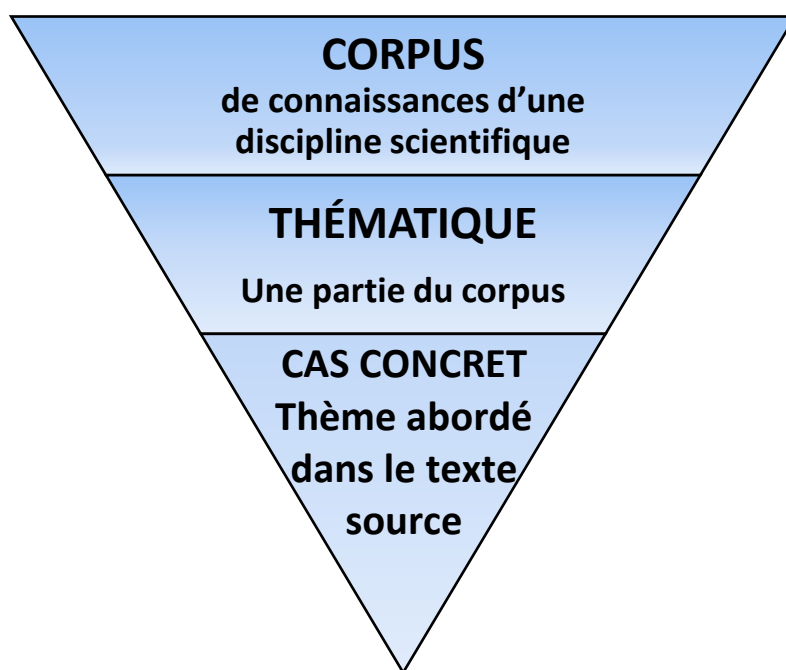


Figure 6 : Modèle ternaire de la pertinence inspiré de Hjørland et Christensen (2002)

Le modèle ci-dessus illustre un processus de compréhension d'un texte à traduire conçu comme une boucle réciproque et récursive basée sur un mouvement de va-et-vient entre un cas concret (situé à la base du triangle) et un ensemble des savoirs disciplinaires (Armstrong, 2013 : 90). Dans ce processus, différents schèmes interprétatifs appartenant au corpus d'une discipline scientifique susceptibles de s'appliquer à un cas concret, c'est-à-dire à un texte à traduire, sont activés pour opérer une sélection parmi les interprétations possibles.

La thématique permet de restreindre ces possibilités d'interprétation qui, de par leur nature, correspondent aux possibilités problématiques comprises comme des alternatives concurrentes parmi lesquelles il faut opérer un choix (Schütz, 2003a : 336). Ainsi, la thématique constitue l'horizon qui trace la limite entre le corpus des connaissances disciplinaires d'une étendue importante et le texte concret d'une étendue limitée. Tracer la limite entre deux ensembles distincts implique la mobilisation des connaissances partielles et, donc, la sélection des connaissances pertinentes par rapport au problème concret de traduction.

Même si à l'origine l'approche de Hjørland n'a pas été conçue pour s'appliquer à la traduction, mais aux sciences de l'information, autrement dit aux dispositifs de gestion de l'information tels que bases de données, moteurs de recherche, sites web, etc., une certaine similarité dans la problématique, notamment en ce qui concerne la question de la sélection (choix de l'information pertinente et choix de l'interprétation pertinente) est obvie. Adapté à la traduction juridique, ce modèle suppose un processus en cinq étapes :

- 1) Détermination des connaissances disciplinaires, p.ex. « droit d'insolvabilité ».
- 2) Détermination de la thématique qui constitue une relation de méronymie/holonymie (partie/tout) par rapport au savoir disciplinaire, p.ex. « l'action en annulation des actes de disposition du débiteur insolvable fait partie du droit d'insolvabilité ».
- 3) Application à un cas concret, p.ex. décision (jugement ou arrêt) rendue relativement à un cas d'espèce.
- 4) Documentation grâce au recours à la littérature spécialisée, p.ex. « Le Code d'insolvabilité » (loi), les manuels de droit d'insolvabilité (doctrine) et les décisions similaires rendues dans des concrets similaires (jurisprudence).
- 5) Création d'un appareil de notes relatives aux clivages de pertinence résultant de l'asymétrie des concepts juridiques, p.ex. la notion de « période suspecte » durant laquelle une donation consentie par le débiteur insolvable peut être attaquée n'a pas la même durée en droit français qu'en droit allemand.

Le processus d'analyse d'un texte, préalable à toute traduction, s'inscrit dans une perspective « *top down* », illustrée par l'entonnoir de la figure 6 ci-dessus.

En revanche, le processus de traduction lui-même, a contrario, s'inscrit dans une perspective « *bottom up* », dans la mesure où un texte particulier sert de fondement à la détermination d'un cadre de référence, ces deux processus se déroulant dans une boucle réciproque et récursive de manière à permettre de faire émerger le sens du texte.

En définitive, on peut observer que certaines conclusions auxquelles ont abouti les recherches en sciences de l'information concernant la notion de pertinence, et notamment sa nature interactive et la dichotomie intrinsèque entre « objectif / subjectif » apparaissent consistantes avec la théorie de la pertinence développée par Schütz qui fait l'objet du chapitre suivant.

6. La théorie de la pertinence d'Alfred Schütz

Selon Saracevic, la théorie de la pertinence élaborée par Alfred Schütz constitue la discussion la plus complète (1975 : 322) et la plus exhaustive de la notion de pertinence proposée à ce jour (1996). Les premières analyses de Schütz concernant le problème de la pertinence figurent dans ses écrits de la période viennoise et datent de 1929. Son œuvre majeure sur ce sujet, intitulée « *Le problème de la pertinence* », date de 1947 et a été publiée pour la première fois en 1970 à titre posthume en langue anglaise sous le titre « *Reflections on the Problem of Relevance* ». Pour les besoins de la présente thèse, nous utilisons la nouvelle édition de cette œuvre en langue allemande, publiée en 2004 sous le titre « *Relevanz und Handeln* ». Cette édition en langue allemande fait partie de la nouvelle édition critique des œuvres de Schütz publiée par la maison d'édition *Universitätsverlag Konstanz* sous le titre « *Alfred Schütz Werkausgabe* ». Avant de présenter les grandes lignes de la théorie de Schütz, il nous semble important de préciser que l'association d'un certain nombre de ses termes et concepts à la théorie de la traduction n'a pas valeur d'identification, puisque chaque théorie pose ses concepts propres qui ne peuvent être transposés rigoureusement d'une théorie à une autre. Cependant, l'isomorphie ainsi produite peut se révéler heuristique.

Schütz entend en particulier expliquer la genèse de la constitution de sens et de la compréhension dans cette région de la réalité qu'il désigne comme « le monde de la vie quotidienne »¹³⁷ empreint par son caractère *a priori* communicatif (2003b : 22) et intersubjectif (Schütz, 2003b : 148) qui constitue la matrice de tout processus significatif. Dans ce monde de la vie quotidienne, ce n'est pas la structure ontologique de ses objets, mais le sens de nos expériences qui est constitutif de la réalité (2003b : 22). La langue en fait partie intégrante en tant que « système de signes formant la réserve la plus importante d'abstractions et de standardisations permettant la compréhension réciproque à des fins pratiques » (2003b : 27).

Dans son œuvre, Schütz livre une analyse systématique et exhaustive du phénomène de la pertinence en utilisant certains éléments de la phénoménologie de Husserl.

¹³⁷ Traduit par nos soins : « Die Lebenswelt des Alltags » ou « Die Alltagswelt ».

Il lui emprunte notamment les concepts suivants :

- a) Le concept de « monde de la vie »,
- b) La distinction entre « les possibilités ouvertes » et « les possibilités problématiques »,
- c) L'analyse du phénomène « d'appréhension ».

Cependant, Schütz se distingue de Husserl, dans la mesure où il dépasse la phénoménologie transcendantale de celui-ci en plaçant ses analyses de la constitution du sens et de la compréhension sur le terrain du monde de la vie (« *Lebenswelt* ») et en considérant, à la suite de l'économiste autrichien Ludwig von Mises, que « comprendre consiste à saisir le sens que les hommes associent à leurs objectifs dans l'action »¹³⁸ (Endress, 2006 : 34). De fait, les analyses de Schütz prennent un caractère plus pragmatique. Cela se manifeste en particulier dans la place centrale réservée au « motif pragmatique » qui constitue « le principe directeur des efforts de tout individu pour s'orienter dans le monde »¹³⁹ (Schütz, 2003b : 148) et détermine ce qui est considéré comme pertinent (Schütz, 2004b : 20). Le motif pragmatique articule par conséquent la relation entre une action concrète dans une situation concrète et le sens qui émerge dans cette interaction. Dans la troisième partie de cette thèse, nous défendrons l'idée selon laquelle le contexte d'usage (« *Gebrauchskontext* ») ou la situation au sens large – en permettant d'actualiser le thème du texte – sont constitutifs de sens. Pour une discipline telle que la traduction, qui ne peut s'apprendre que dans le médium de l'usage concret (« *Gebrauch* »), c'est-à-dire par le truchement d'exercices pratiques et d'expérience (Schlicht von Rabenau, 2014 : 278), la primauté du motif pragmatique en est une conséquence nécessaire.

Schütz élabore une théorie complexe de la pertinence qui met en relief le rôle majeur que joue cette notion dans le processus de la constitution de sens, de la compréhension d'autrui et de l'acquisition des connaissances.

¹³⁸ Traduit par nos soins : « Das Verstehen ist das Erfassen des Sinns, den die handelnden Menschen mit ihren Zielsetzungen verbinden » (von Mises, L. 1940:52 cité in: (Endress, 2006 : 34).

¹³⁹ Traduit par nos soins : « Das pragmatische Motiv leitet die Bemühungen jedes Menschen, mit der Welt zurechtzukommen ». Il convient d'observer que nous traduisons « zurechtkommen » par « s'orienter » conformément à la définition d'orientation donnée par Stegmaier (2008 : 2) : « Orientierung ist eine Leistung, sich in einer Situation zurechtzufinden ». Les verbes « zurechtkommen » et « zurechtfinden » [« s'y retrouver »] étant des synonymes, il apparaît légitime de les traduire dans ce contexte par « s'orienter ».

Ainsi, il distingue :

- a) Deux systèmes de pertinences, à savoir les pertinences intrinsèques et les pertinences imposées. Cette distinction systémique est transversale à la typologie des pertinences et s'applique, de fait, à tous les types de pertinences (Schütz, 2004b : 96). Elle articule la dualité du familier et de l'étranger (« *Eigenes – Fremdes* ») (Endress, 2006 : 05).
- b) Trois types de pertinences, à savoir la pertinence thématique, interprétative et motivationnelle. Cette distinction articule la relation entre la structure ontologique et la situation actuelle (Endress, 2006 : 106).
- c) Quatre régions ou degrés de pertinence, à savoir (2003 : 333) :
 - 1) Les connaissances générales (« *Bekanntheitswissen* »),
 - 2) Les connaissances familières (« *Vertrautheitswissen* »),
 - 3) Les simples croyances (« *bloßer Glaube* ») et, enfin
 - 4) L'ignorance ou l'absence de connaissances (« *Ignoranz* »).

Ces différents degrés de pertinences permettent d'articuler l'organisation et la gradation de connaissances. Ils renvoient au stock des connaissances individuelles, structuré suivant ces degrés de pertinences (Endress, 2006 : 107). Cette distinction est également transversale à la classification systémique et typologique. La problématique des degrés de pertinences sera abordée dans le chapitre consacré au stock des connaissances et leur rôle dans la constitution des pertinences.

Les développements ci-dessus mettent en exergue la complexité de la théorie d'Alfred Schütz. Tous ses éléments ne sont pas nécessairement applicables en l'état à la traduction.

Il nous semble cependant qu'au regard de la traduction, son intérêt spécifique réside dans :

- a) L'identification et la caractérisation des mécanismes qui régissent la constitution de sens, et notamment du mécanisme de la sélection.

- b) La description de l'intrication étroite entre le sens et l'action, et donc, entre le sens et la situation dans laquelle s'inscrit l'action.
- c) La description de la structure des connaissances, tant collectives qu'individuelles et la mise au jour de leur rôle dans le processus de la constitution du sens.
- d) La description des mécanismes qui président à la distribution du champ thématique en thème et horizon (ou en « *foyer* » et « *périphérie* » dans la terminologie de la psychologie moderne) ce qui permet, à son tour, de déterminer ce qui est important dans une thématique et ce qui ne l'est pas de façon à permettre de faire des choix conceptuels et terminologiques adéquats ;
- e) La caractérisation du rôle de la langue dans la constitution du sens.

Nous pensons que les points ci-dessus sont de nature à ouvrir des perspectives intéressantes sur la nature du processus de création de sens en traduction. Les développements qui suivent sont consacrés à présenter les grandes lignes de la théorie de Schütz. Ses implications en matière de traduction seront analysées dans la troisième partie de notre thèse.

6.1. L'origine de la pertinence : l'importance et la situation

Avant d'exposer la théorie de Schütz, il n'est pas inintéressant de préciser au préalable l'origine du mot « pertinence ». Étymologiquement, il est dérivé de deux racines latines distinctes. En français, il procède du verbe « *pertenere* », et notamment de sa forme impersonnelle « *pertinet* » (Rey, 2000) qui renvoie à ce qui est important.

En allemand et en anglais, bien que le mot (« *Relevanz* » / « *relevance* ») procède étymologiquement du verbe « *relevare* », il renvoie néanmoins aussi à ce qui est important. Ainsi, l'étymologie déjà fait apparaître l'intrication étroite entre la pertinence et l'importance ce que Laugier a exprimé dans sa formule lapidaire « pas de pertinence sans importance, c'est-à-dire sans investissement de ce qui est important » (2011 : 239). Tout un chacun sait ce que signifie « ceci ou cela est pertinent ».

Cela renvoie au fait que quelque chose est important, possède une signification au regard de quelque chose ou de quelqu'un (Schütz, 2004b : 20)¹⁴⁰. Selon Stegmaier, est important dans une situation « ce qui est signifiant (« *bedeutsam* »), ce qui focalise l'attention et oblige à s'y occuper » étant précisé que la situation s'entend au sens de l'état des faits (« *Sachlage* ») et renvoie à « ce dont il faut venir à bout »¹⁴¹ (2008 : 153). Dès lors se pose la question de ce qui est important au regard d'une situation concrète, d'une part, et, la question du mécanisme permettant de sélectionner ce qui est important parmi un ensemble d'éléments, d'autre part.

6.1.1. La notion de situation

Au vu de ce qui précède, il n'est pas inutile d'explicitier la notion de situation qui est fondamentale à plusieurs titres. Tout d'abord, la situation constitue le corrélat de l'orientation en ce sens que l'orientation doit permettre de « venir à bout d'une situation », de la surmonter (Stegmaier, 2008 : 151). Pour pouvoir s'orienter dans une situation, une première distinction est indispensable : elle consiste à distinguer l'orientation de la situation elle-même. Car si l'orientation se confond avec la situation, il est impossible de s'orienter. C'est pourquoi la condition sine qua non de toute orientation consiste à distinguer ce qui constitue la situation et ce qui nécessite l'orientation. Toute situation qui nécessite de s'y orienter est une situation nouvelle, la nouveauté pouvant se décliner à des degrés divers (Stegmaier, 2008 : 152). Comme nous avons observé ci-dessus, dans une situation, tout ne retient pas l'attention de la même façon : seul ce qui est important mérite qu'on s'y attarde.

Mais lorsqu'une situation survient, le champ de ce qui se révélera important, c'est-à-dire pertinent, est encore ouvert et devra être délimité en fonction de l'évolution de la situation, tant dans le temps que dans l'espace. C'est pourquoi, lorsqu'il faut s'orienter dans une situation, il est impossible de prévoir d'emblée ce qui se révélera en définitive important. De fait, dans une situation nouvelle, qui exige de s'y orienter, rien ne peut être exclu d'emblée comme non pertinent (Stegmaier, 2008 : 156) afin d'être à même, précisément de « distinguer la différence qui fait la différence », c'est-à-dire ce qui est important (Stegmaier, 2008 : 157).

¹⁴⁰ Traduit par nos soins : « Es heißt : «Es ist wichtig, hat für uns, für etwas oder jemanden Bedeutung ».

¹⁴¹ Traduit par nos soins : « Von Belang in einer Situation ist "das Bedeutsame, das die Aufmerksamkeit fokussiert und zwingt, sich damit zu befassen", wobei Situation mit der "Sachlage" identifiziert wird und verweist auf das, "womit man zurechtkommen muss" ».

La notion de situation est également importante pour Schütz, car « nous sommes toujours en situation et c'est à chacun individuellement qu'il appartient de la définir » (Schütz, 2004b : 144)¹⁴². La situation forme un cadre général de référence dans lequel opère la pertinence. La notion de situation est importante à double titre dans la théorie de Schütz. En premier lieu, son importance réside dans la relation de réciprocité qui existe entre la situation et la langue, cette réciprocité résultant de la codétermination de l'une par l'autre. Schütz estime en effet que « la situation détermine la langue et la langue détermine la situation »¹⁴³ (Schütz, 2003b : 246). Cela signifie que la langue sert à définir la situation tout en étant un élément de celle-ci. Or, c'est la situation concrète qui détermine les contextes pragmatiques qui sont seuls créateurs de signification et de sens (Schlicht von Rabenau, 2014 : 256). Parmi les éléments de la situation qui déterminent la langue, Schütz désigne notamment l'environnement commun et la pertinence (2003b : 248). En second lieu, la notion de situation est capitale en raison de l'intrication étroite entre la situation et les différents types de pertinences. En effet, la pertinence motivationnelle, entendue comme « l'intérêt actuel qui détermine les éléments nécessaires à sélectionner parmi l'ensemble des éléments disponibles dans le stock des connaissances » (Schütz, 2003a : 333), intervient dans la définition de la situation. Par conséquent, ce qui est important dans une situation est déterminé par la pertinence motivationnelle. Cependant, la pertinence motivationnelle ne suffit pas à elle seule pour déterminer ce qui est important dans une situation.

La pertinence thématique et interprétative joue également un rôle dans la définition de la situation dans la mesure où elles sont, selon Schütz, conditionnées par la situation (« *situational bedingt* ») (2004b : 105). C'est la raison pour laquelle, il ne peut y avoir de pertinence ni thématique ni interprétative *per se* dès lors qu'il est indispensable de tenir compte des modifications résultant des circonstances d'une situation concrète (2004b : 105). En effet, lorsque les circonstances, c'est-à-dire les contextes situatifs changent, la signification change également (Wittgenstein, 2006 : 32) : « Quand les jeux de langage changent, les concepts changent, et avec les concepts, le sens des mots » (DC n°61).

¹⁴² Cela renvoie à la définition de la situation par William Isaac Thomas connue comme théorème de Thomas : « If men define situations as real, they are real in their consequences » (Thomas, William Isaac, Thomas, Dorothy Swaine, *The Child in America. Behaviour Problems and Programs*. New York; Knopf, 1928, p. 572).

¹⁴³ Traduit par nos soins : « Die Situation bestimmt die Sprache und die Sprache bestimmt die Situation » (Schütz 2003a : 246).

En troisième lieu, la situation se révèle également importante du point de vue de l'interprétation, notamment lorsqu'il s'agit de choisir entre deux interprétations concurrentes, toutes deux plausibles. Ce qui apparaît plausible est en effet largement déterminé par les circonstances ou les connaissances qu'on peut en avoir. C'est pourquoi la situation et le contexte d'expérience sont déterminants quant à la teneur concrète de la connaissance que l'on peut avoir d'un objet (« *wissen über* ») (Schütz, 2004b : 25). La situation joue également un rôle capital au regard de l'interprétation en ce que cette dernière est toujours située, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans une pratique sociale et, de fait, obéit aux objectifs de cette pratique, qui définissent les éléments retenus comme pertinents. Aussi, l'interprétation d'un texte change avec les motifs et les conditions de sa description (Rastier, 2001 : 107).

Il en résulte que la notion de situation possède, à notre sens, un statut fondamental en matière de traduction. En effet, tout texte à traduire fait partie intégrante du monde environnant en ce qu'il s'inscrit « dans une situation extralinguistique et dépend de son contexte socioculturel spécifique »¹⁴⁴ (Cao, 2007b : 47). De fait, la situation détermine le contexte pragmatique dans lequel s'inscrit une traduction, le terme pragmatique étant entendu au sens le plus large, c'est-à-dire englobant à la fois nos connaissances et nos objectifs, qu'ils soient théoriques ou pratiques (Schütz, 2004b : 187).

En matière de traduction, la notion de situation a cependant ceci de spécifique qu'elle englobe trois situations distinctes, à savoir la situation de production du texte source, la situation d'interprétation du texte source et de production du texte cible et, enfin, la situation de réception de la traduction, c'est-à-dire son utilisation. Dans chacune de ces situations, des pertinences distinctes tant thématiques, interprétatives que motivationnelles opèrent de manière asymétrique.

Cette asymétrie résulte du fait que le texte fait chaque fois l'objet d'interprétation par un individu différent et qu'en outre, le traducteur opère sur deux univers sémantiques différents (deux cultures, deux langues, deux systèmes juridiques) qui impliquent des schèmes d'interprétation distincts. Cependant, tout n'est pas important dans une situation.

¹⁴⁴ Traduit par nos soins : « Embedded extralinguistic situation and dependent on their specific social and cultural background .»

Dans une situation de traduction, par exemple, ce qui est important du point de vue du traducteur, c'est tout élément comme p. ex. un terme, un concept ou une figure de style qui est nouveau, c'est-à-dire, inconnu ou non familier, et qui est de ce fait problématique. Or, seul un objet douteux (« *zweifelhaft* ») ou questionnable (« *fragwürdig* ») est problématique, c'est-à-dire en d'autres termes, un objet qui se distingue par son caractère incertain, inconnu ou non familier et qui, de ce fait, soulève des doutes ou des questions. Un tel objet constitue un problème dans le sens où il devient le thème ou l'objet de notre pensée. Faire d'un objet le thème de notre pensée ou de notre appréciation cognitive revient par conséquent à le concevoir comme douteux et questionnable et à l'isoler de l'arrière-plan constitué des éléments familiers non questionnés et présumés comme allant de soi (Schütz, 2004b : 90). Ce qui permet à Schütz de distinguer le familier (« *das Vertraute* »), conçu comme non problématique, et le problématique (« *das Problematische* »), ce dernier étant défini comme « ce qui est thématique, frustratoire des attentes et qui focalise l'attention » (Schütz, 2004b : 21). C'est ainsi que la notion d'importance conduit à la notion de pertinence, et notamment à celle de pertinence thématique.

6.2. La notion de pertinence chez Alfred Schütz

Pour articuler la notion de pertinence, Schütz s'appuie sur plusieurs notions pivots, et notamment la notion de monde de la vie, de sens et d'interprétation. Dès lors, il semble utile de les discuter avant de présenter son analyse de la notion de pertinence. C'est pourquoi chacune de ces notions fera l'objet d'un sous-chapitre ci-après.

La notion de pertinence chez Schütz se caractérise par un ancrage pragmatique fort, car toute action de l'homme s'inscrit a priori dans un contexte pragmatique déterminé par ce que Husserl a appelé « le monde de la vie » (« *Lebenswelt* ») (Schütz, 2003a : 327) dans lequel :

*Les hommes dans une attitude naturelle font l'expérience de la nature, de la culture et de la société, se positionnent par rapport à leurs objets, en subissent l'influence et les influencent à leur tour »*¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Traduit par nos soins : « Der Lebenswelt, in der wir Menschen in natürlicher Einstellung Natur, Kultur und Gesellschaft erfahren, zu ihren Gegenständen Stellung nehmen, von ihnen beeinflusst werden und auf sie wirken ».

Comme ce concept occupe une place centrale dans la théorie de Schütz et un rôle important lui est également dévolu en traduction, « les textes à traduire faisant partie intégrante du monde qui nous entoure » (Cao, 2007b : 47), il semble utile de préciser ses contours.

6.2.1. La notion de monde de la vie

Le concept de monde de la vie chez Husserl est un concept hétérogène avec des acceptions multiples. Notre description se fonde sur l'analyse de cette notion exposée dans la contribution de Perreau figurant dans « *Lectures de Husserl* » (2010). Il s'agit d'un concept important en tant qu'il renvoie à une sphère d'expérience présupposée par toute activité théorique et pratique » (2010 : 251).

C'est le monde environnant quotidien, c'est-à-dire « l'ensemble des 'objets' mondains qui se trouvent en lui : le monde de valeurs, d'objets culturels, d'institutions et de relations historico-sociales » (2010 : 259). En tant que le monde du quotidien, il se caractérise par sa familiarité et son caractère concret. C'est un monde préscientifique, c'est-à-dire qu'il préexiste à toutes les théories philosophiques et scientifiques qui le prennent pour objet et joue à leur égard le rôle d'un fondement de sens (2010 : 257). Il est conçu comme « la source toujours prête d'évidences que nous revendiquons tout simplement aussi bien en tant qu'hommes pratiques qu'en tant qu'hommes savants » (Gueorguieva, 2004 : 181). Husserl conçoit le monde de la vie comme une structure de l'expérience prédonnée (Perreau, 2010 : 268) et il l'articule par le biais de deux concepts fondamentaux, à savoir le concept de sol (« *Boden* ») et le concept d'horizon (« *Horizont* »).

Le monde de la vie joue la « fonction de sol » (2010 : 269), définie comme suit dans le § 38 de *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale* :

« Le monde de la vie est pour nous qui vivons en lui, toujours déjà là. Il est le "sol" pour toute praxis, qu'elle soit théorique ou extra-théorique. Le monde est pour nous, sujets éveillés qui sommes toujours des sujets intéressés pratiquement d'une façon ou d'une autre, prédonné comme champ universel de toute pratique réelle et possible, non pas occasionnellement seulement, mais toujours et nécessairement, prédonné comme horizon ».

Husserl confère au monde de la vie le statut d'une présupposition de telle sorte qu'il apparaît comme « ce qui est toujours tenu comme allant de soi, comme origine d'emblée valide de toute donation de sens » (2010 : 270). En tant que « sol » de toute expérience, le monde de la vie constitue la présupposition constante de toute constitution de sens.

Le concept d'horizon renvoie à l'ensemble des objets qui peuvent être potentiellement thématiques. Il décrit le rapport entre ce qui est donné et ce qui pourrait l'être. Ce rapport ne s'établit pas de manière ponctuelle, mais reste toujours présent en tant que structure *a priori* de toute donation de sens (2010 : 271).

Schütz conceptualise « le monde de la vie » également comme un élément prédonné, du moins pour ce qui concerne certains de ces éléments. Ainsi, sa structure ontologique est imposée (« *auferlegt* ») à l'individu (Schütz, 2003a : 363).

« Le monde de la vie » est conçu chez Husserl comme chez Schütz non pas sur un mode solipsiste, mais sur le mode intersubjectif, c'est-à-dire « un monde pour tous » (Perreau, 2010 : 260) qui s'organise entre le pôle subjectif et intersubjectif selon le critère du « familier » et de « l'étranger ». Toutefois, le monde de la vie n'est pas une structure homogène, mais se compose pour Schütz de différents secteurs appelés « provinces finies de sens » (« *geschlossene Sinnbereiche* ») (Schütz, 2003b : 179), dont notamment « le monde de la vie quotidienne » (« *Welt des täglichen Lebens* »), appelé aussi « le monde du quotidien » (« *die Welt des Alltags* ») (Schütz, 2003b : 165). Schütz conçoit ce monde comme « le monde de culture intersubjectif », c'est-à-dire un monde intersubjectif *a priori* qui constitue un « univers partagé de significations et de contextes de sens que nous sommes appelés à interpréter » (Schütz, 2010b : 187), et qui prennent leur origine dans l'action humaine (Endress, 2006 : 100). Dès le départ, ce « monde du quotidien », tout comme le « monde de la vie », n'est pas « un monde privé » (« *Privatwelt* ») d'un individu, mais un « monde intersubjectif qui nous est commun à tous et qui présente pour nous un intérêt éminemment pratique » (Schütz, 2003a : 83). Ce monde est l'objet de nos expériences et de nos interprétations ainsi que le lieu tant de nos actions que de nos interactions (2003a : 183). Le monde de la vie quotidienne est donc *a priori* déterminé pragmatiquement et possède un caractère communicatif (Schütz, 2003b : 22). C'est pourquoi il est le lieu de la communication (Schütz, 2003b : 27).

Le monde de la vie est accessible sur un mode spécifique, à savoir celui de l'attitude naturelle (« *natürliche Einstellung* ») (Schütz, 2011 : 327). Il s'agit de l'attitude naïve dans laquelle l'existence du monde de la vie est considérée comme allant de soi, sans jamais être remise en question, du moins jusqu'à ce que surgisse une raison de nature à justifier cette remise en question (Gueorguieva, 2004 : 76), c'est-à-dire que cette raison doit être suffisante pour justifier la modification de notre intérêt pragmatique (« *Verschiebung des pragmatischen Interesses* ») (Schütz, 2011 : 119).

Dans ce monde de la vie, et notamment dans le monde du quotidien, familial et concret, qui constitue le sol de toute expérience pratique et théorique, tout un chacun est appelé à s'orienter, à venir à bout des situations auxquelles il se voit confronté, et à s'entendre avec ses semblables (Schütz, 2003a : 355). Cependant, ce monde de la vie, envisagé comme un tout, demeure relativement opaque (Schütz, 2004b : 193).

Ce sont les structures de pertinences qui permettent de lever cette opacité, du moins partiellement, en organisant les différents secteurs du monde de la vie en contextes de sens (Schütz, 2003a : 341).

Pour parvenir à communiquer et à s'orienter dans le monde de la vie, la question de la genèse du sens est cruciale. Il s'agit de savoir comment le sens est assigné aux objets du monde tant individuellement qu'en interaction avec autrui. Le problème du sens renvoie à la question de savoir pourquoi dans une situation concrète certains éléments sont sélectionnés et deviennent objets de la pensée et pas d'autres. Cette question pose donc le problème de la sélection de certains éléments sémantiques parmi un ensemble d'éléments disponibles et c'est précisément ce problème que Schütz a désigné comme la pertinence.

Pour Schütz comme pour Max Weber, une telle sélection opère à tout moment, tant dans la vie courante que dans la réflexion scientifique. Le problème de la pertinence implique non seulement le problème de la constitution du sens, mais aussi la question de la compréhension dans la mesure où « la compréhension est en tout état de cause le corrélat du sens »¹⁴⁶ (Schütz, 2004a : 232).

¹⁴⁶ Traduit par nos soins : « Verstehen : überhaupt korrelativ zu Sinn ».

C'est la raison pour laquelle, la pertinence est « une notion centrale de la sociologie compréhensive et des sciences humaines » (Schütz, 2004b : 15). En effet, la particularité méthodologique de toutes les disciplines que Dilthey a qualifiées de « sciences humaines » par opposition aux « sciences naturelles » réside pour Schütz dans leurs procédés de la compréhension du sens (« *Sinnverstehen* »). Schütz situe son analyse de la compréhension non pas sur le plan de la discussion des méthodes spécifiques de l'interprétation, mais sur le plan de la genèse du sens qui est préalable à toute interprétation, le mécanisme créateur de sens résidant dans la sélection des éléments qui deviennent thématiques, c'est-à-dire qui deviennent objets de la pensée. La pertinence étant le *spiritus movens* de la sélection, elle opère donc sur le plan de la genèse du sens et ne peut être réduite à la dichotomie entre la notion de compréhension propre aux sciences humaines et la notion d'explication propre aux sciences naturelles, c'est-à-dire en définitive à l'opposition entre « les sciences idiographiques et les sciences nomothétiques »¹⁴⁷ (Dilthey, 1912 : 42), car le mécanisme de la sélection créatrice de sens précède ces notions. C'est la raison pour laquelle le problème de la pertinence ne se pose pas uniquement en sociologie, mais aussi dans toutes les autres disciplines scientifiques telles que l'histoire et les sciences naturelles sans oublier les différents « domaines de l'action » (« *Bereiche des Handelns* ») (Schütz, 2004b : 16) que l'on pourrait peut-être appeler judicieusement « les domaines de l'action créatrice de sens », à savoir le droit, l'économie, la musique ou encore la poésie. La pertinence articule la sélection, et donc le sens, qui est son corrélat. Sens et pertinence constituent de fait deux termes d'une relation ce qui permet à Schütz de les définir comme suit : « Pertinence et sens : manifestement des corrélats, car seul entre ce qui est pertinent peuvent exister des contextes de sens »¹⁴⁸ (Schütz, 2004b : 49). Le caractère intuitif et présupposé de cette relation de pertinence (Schütz, 2004b : 20) justifie pour Schütz de la qualifier « de problème le plus important et le plus difficile » (2003a : 253). La question de l'accès au sens a donc un statut fondamental dans la théorie de Schütz.

¹⁴⁷ Cette distinction a été établie par Windelband qui différencie entre sciences nomothétiques (qui découvrent des lois) et sciences idiographiques (descriptives). Cette distinction — nomothétique/idiographique — ne repose pas sur le dualisme des objets des sciences (les objets de la nature d'une part et les objets des sciences de l'esprit de l'autre), mais sur un dualisme méthodologique de l'empirie scientifique dans des domaines de la connaissance recherchant des buts différents (Windelband 1924). Chez Dilthey elle trouve son pendant dans l'affirmation de démarches scientifiques différentes : "expliquer" dans les sciences de la nature/"comprendre" dans les sciences de l'esprit (Dilthey, *Einleitung in die Geisteswissenschaften* ; rééd. 1973) in : Miskiewicz, Wioletta. *Dilthey et la difficile recherche d'une autre objectivité*. Intellectica, 1998/1-2, 26-27, pp. 111-133

¹⁴⁸ Traduit par nos soins : « Relevanz und Sinn — offenbar Korrelativa. Nur zwischen Relevantem bestehen Sinnzusammenhänge ».

6.2.2. La notion de sens

Avant de poursuivre, il n'est pas inutile d'observer que la linguistique entretient un rapport ambigu au regard du concept de sens. Dans un premier temps, le sens défini « comme idée intelligible, accessible via un mode de représentation » a été évacué par la linguistique en dehors de son champ, car il n'était pas considéré comme son objet d'étude (Froeliger, 2013b 3 :). Dans un second temps, ce concept est réapparu en linguistique, notamment par le truchement de la linguistique de l'énonciation.

En linguistique de tradition logico-positiviste, le sens est conçu comme « ce qui reste invariant dans le transcodage » (Rastier, 2011 : 10-12). Cette conception de sens prévaut également dans les théories dominantes en traduction dans la mesure où elles restent tributaires du positivisme logique. Plus récemment, Rastier a défini le sens comme « un parcours interprétatif », c'est-à-dire « un processus dynamique obéissant à des paramètres variables selon les situations et les pratiques codifiées » (Rastier, 1999 : 2-3).

Le sens étant la résultante de ce parcours, il n'est pas prédonné. Sur ce point, l'approche de Rastier est cohérente à la fois avec celle de Saracevic que celle de Schütz.

En théorie générale de la traduction, la notion de sens est une notion fondamentale de la théorie interprétative de la traduction de Danica Seleskovitch et Marianne Lederer (1984) ce qui lui a valu d'être qualifiée de *théorie du sens*. Seleskovitch (1984 : 72) définit le sens comme suit :

« J'affirme, quant à moi, que le sens est un vouloir dire extérieur à la langue (antérieur à l'expression chez le sujet parlant, postérieur à la réception du discours chez le sujet percevant), que l'émission de ce sens nécessite l'association d'une idée non verbale à l'indication sémiotique (parole ou geste, peu importe en soi le support qui se manifeste de façon perceptible !) et que la réception du sens exige une action délibérée du sujet percevant. ».

Et Seleskovitch d'ajouter :

« Le sens d'une phrase est ce qu'un auteur veut délibérément exprimer¹⁴⁹, ce n'est pas la raison pour laquelle il parle, les causes ou les conséquences de ce qu'il dit » (cité in:Froeliger, 2013a : 9).

Il en résulte l'identification du sens au « vouloir-dire » ou à l'intention auctoriale, c'est-à-dire à un état mental. C'est pourquoi cette définition relève des théories linguistiques du sens d'obédience cognitive. C'est donc une approche du sens qui se distingue fondamentalement de celle de Wittgenstein et de Schütz selon lesquels, comme nous l'avons exposé précédemment, le sens n'est pas une propriété des états mentaux, mais se constitue par la sélection et la combinaison des éléments sémantiques prélevés à partir de la diversité du monde (Schütz, 2011 : 18).

La traductologie, qui reste toujours fortement ancrée dans le paradigme logico-positiviste de la signification, traite le problème du sens en termes d'opposition binaire entre signification et sens conceptualisée par Frege (« *Bedeutung* » / « *Sinn* »), comme l'illustrent les propos de Froeliger (2013a : 19) :

« Au-delà de la signification (purement linguistique)¹⁵⁰ se trouve effectivement le sens du texte, mais ce sens correspond-il bien, premièrement, à ce que l'auteur a voulu dire, deuxièmement, à l'horizon d'attente du destinataire, troisièmement à la manière dont ce texte s'intègre (ou pas) à un contexte général¹⁵¹ (le référent) ».

Ainsi, pour cet auteur, la signification (« *Bedeutung* ») correspondrait exclusivement au substrat linguistique et se trouverait doublée de sens (« *Sinn* »), lui-même composé de trois éléments :

- a. L'intention auctoriale,
- b. L'horizon d'attente du destinataire et
- c. La manière de s'intégrer à un contexte général, c'est-à-dire dans une situation concrète, voire dans le monde de la vie.

¹⁴⁹ Nous soulignons.

¹⁵⁰ Nous soulignons.

¹⁵¹ Nous soulignons.

Cette approche repose toutefois sur le vouloir-dire entendu au sens de visée, telle « *une flèche dirigée sur ce qu'on veut dire* » (Laugier, Plaud, & Chauviré, 2009 : 192) qui est elle-même fondée sur le postulat de la détermination complète du sens, et donc, sur une conception réifiée du sens entendu comme « une entité combinatoire intermédiaire s'intercalant entre la pensée et la réalité » (Laugier et al., 2009 : 195). L'intentionnalité comme visée correspond à « l'idée *d'une flèche en pensée* qui ne pourrait être comprise que d'une seule manière » (2009 : 202). Dès lors, nous sommes à nouveau en présence d'une conception positiviste du sens, qui le postule stable et immanent aux intentions. Or, comme exposé par ailleurs, l'intention n'est pas constitutive de sens. Quant aux deux autres éléments évoqués par Froeliger, nous pensons qu'ils participent de deux aspects distincts qui concourent à la constitution du sens : au monde de la vie, et plus précisément au monde communicatif de la vie quotidienne, d'une part, et à l'acte de réception, d'autre part. C'est pourquoi cette définition du sens n'est pas de nature à expliquer comment se crée le lien entre le substrat linguistique, le sens et les autres éléments évoqués.

En traduction juridique, le sens joue un rôle capital, dans la mesure où « il s'agit avant tout de passer d'un système de droit à un autre non seulement dans la lettre, mais aussi dans *l'esprit* » (Gémar, 1995 : 147). Or affirmer la préséance de *l'esprit* revient à affirmer la prévalence du sens. C'est pourquoi, comme nous l'avons observé dans les développements précédents, la question d'accès au sens devrait avoir un statut fondamental en traduction. En effet, la problématique du sens relève de la problématique *sui generis* de la traduction entendue comme un processus dynamique (Cao, 2007b : 50), qui consiste pour le traducteur à constituer le sens créé dans un univers sémantique dans le processus de compréhension du texte, d'une part, puis à le reconstituer dans un univers sémantique différent dans le processus créatif de traduction, d'autre part. À titre liminaire, il convient toutefois d'observer que si l'on conçoit un phénomène en termes de processus, alors un rôle particulier est dévolu à la temporalité du point de vue de la théorie de Schütz. En effet, « le sens » est une forme spécifique de retour (« *Zuwendung* ») sur une expérience antérieure (Schütz, 2004a : 127). Cela signifie qu'il se constitue dans un présent, dans un processus de rétrospective réflexive (« *reflexive Hinwendung* »). Cette rétrospection constitutive de sens porte systématiquement « un index » temporel et situatif spécifique (Endress, 2006 : 70) que Schütz désigne par l'index de « *hic et nunc* » (« ici

et maintenant »). C'est la raison pour laquelle toute interprétation est pragmatique (Schütz, 2004a : 178) et ouverte (Siever, 2010 : 300-301), donc non figée. La diversité des interprétations s'enracine dans cette propriété particulière du sens d'être indexé à une situation singulière dans le temps et l'espace, d'où l'importance de celle-ci au regard de l'interprétation.

Sur un plan plus général, on peut constater – suivant Stegmaier – que la notion de sens a été traitée avec réserve par la philosophie. Néanmoins, la notion de sens entendu comme « la compréhension dans une certaine direction » se trouve, p. ex. chez Frege dans sa distinction entre « sens » et « signification ». (Stegmaier, 2008 : 182). Cependant, nous avons vu dans les développements précédents que cette distinction s'avère peu productive en traduction dans la mesure où la signification n'est pas une étiquette que l'on appose et le sens n'est ni un objet ni une entité, qu'elle soit concrète ou abstraite.

Étymologiquement, le terme « sens » en allemand avait la signification de « marche », « voyage », chemin ». Dans cette acception, le sens est une direction que l'on peut prendre et poursuivre. Ce qui se trouve en cette direction a du sens, mais tout le reste ne l'a plus. L'orientation géographique, définie par Kant (2001) dans son texte *« Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée »*, constitue l'archétype de toute orientation :

« 'S'orienter' signifie au sens propre du mot : à partir d'une région donnée de l'univers ["Weltgegend"] (nous divisons l'horizon en quatre régions), trouver les autres et en particulier le 'levant'. Lorsque je vois le soleil au ciel et que je sais qu'il est alors midi, alors je sais trouver le Sud, l'Ouest, le Nord et l'Est ».

Comme l'explique Berner, « s'orienter présuppose la position d'un sujet situé qui cherche un sens dans un ensemble qui le dépasse » (2007 : 213). C'est bien la position du traducteur face à un texte juridique : le texte juridique dépasse le traducteur en fonction de son degré de complexité. Mais le système juridique dans lequel ce texte s'inscrit et le système juridique dans lequel il doit être inscrit par le traducteur le dépasse également. Le traducteur se trouve, donc dans un premier temps, dépassé à double, voire à triple titre : par le texte juridique à traduire, par le système juridique « source » et par le système juridique « cible ».

De fait, on peut dire que la situation de tout traducteur face à un texte juridique se résume à ce constat de Wittgenstein : « Je ne m'y retrouve pas » (RP, § 123). D'où la nécessité de s'orienter, qui s'entend au sens de « s'y retrouver » (Berner, 2007 : 213 ; Stegmaier, 2008 : 2), c'est-à-dire de trouver une direction pour l'analyse, un sens. Le juriste utilisateur de la traduction se trouve dans une situation similaire, mais peut-être moins complexe du fait de sa connaissance du système juridique « cible » dans lequel il opère habituellement. Il n'en reste pas moins que ne connaissant pas le système juridique « source », le juriste a également besoin de s'orienter.

L'objectif du traducteur consiste précisément à permettre cette orientation dans le médium de l'interprétation qu'il effectue. S'agissant de l'interprétation par le traducteur, il nous semble nécessaire de préciser qu'il ne s'agit pas de l'interprétation juridique entendue au sens de la qualification juridique, c'est-à-dire d'une interprétation qui permet de subsumer un cas d'espèce à une règle de droit (cf. ci-après le chapitre consacré à la notion d'interprétation). Non seulement le traducteur ne la fait pas, mais il n'a pas vocation à le faire. C'est la raison pour laquelle nous estimons, en suivant notamment Wolff (2011 : 239), et contrairement à la doctrine prônée par les auteurs comme Šarcevic (1997 ; 2000b) ou Didier¹⁵² (1990), qu'il n'appartient pas au traducteur d'assurer l'équivalence d'effets juridiques dans sa traduction. S'il est tout à fait concevable que cette doctrine puisse s'appliquer sur le plan supranational, notamment en droit des traités internationaux – et c'est bien ce à quoi se réfèrent ces auteurs¹⁵³ – elle semble difficilement applicable lorsqu'il s'agit de traduire sur le plan national, c'est-à-dire de droit à droit. En effet, décider si un texte juridique issu d'un système juridique étranger produit les mêmes effets juridiques dans un système juridique national reste la mission du magistrat ou de l'avocat. Par conséquent, et contrairement à ce qui semble communément admis en théorie de la traduction, l'original et la traduction ne sont pas isofonctionnels en règle générale (Harvey, 2013 : 38).

¹⁵² À cet égard, voir notamment le passage original dans lequel Didier précise : « It is generally accepted that translators cannot be expected to produce parallel texts that are equal in meaning, they are expected to produce texts that are equal in legal effects » (Didier, op. cité, p. 221). Et Šarcevic de conclure : « Thus the translator's task is to produce a text that preserves the unity of the single instrument, i.e., its meaning, legal effect, and intent ».

¹⁵³ Šarcevic se réfère notamment à l'article 33, al. 3 de la Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969 intitulé « Interprétation de traités authentifiés en deux ou plusieurs langues » et qui pose le principe d'équivalence de sens, d'effets juridiques et d'intention. (Šarcevic, 2000b)

Il ne s'agit donc pas tant de faire produire à la traduction les mêmes effets juridiques que produit l'original, mais plutôt de « restituer dans la traduction les effets juridiques produits dans le texte de départ » (Meunier, Charret-Del Bove, & Damette, 2013 : 14). C'est pourquoi le traducteur ne saurait faire « d'adaptation », comme le préconise Harvey (2013 : 39), c'est-à-dire traduire en adoptant les normes juridiques du système cible. De toute façon, en traduction juridique professionnelle telle qu'elle est pratiquée par un traducteur expert judiciaire, une adaptation n'est pas demandée. En effet, ce que cherchent les professionnels du droit, ce n'est pas tant de savoir si et en quoi les effets produits en droit source s'assimilent à ceux connus en droit cible, mais plutôt de connaître la situation juridique, et donc les effets qu'elle produit, telle qu'elle se présente en droit source. Cet élément est crucial pour permettre au juriste de déterminer s'il peut y avoir une équivalence d'effets juridiques et, le cas échéant, quelle est son étendue.

Le sens est ainsi ce qui vient à se construire, il résulte de quelque chose et n'est pas encore déterminé. S'agissant des mots, des phrases et des textes, c'est dans cette acception que le sens s'entend, à savoir comme un sens qui leur est conféré par l'auditeur ou le lecteur (Stegmaier, 2008 : 181-182). L'on voit ainsi que « le sens » est originairement une notion limitative déterminée non pas positivement, mais négativement par ce qui s'en trouve exclu : c'est la distinction entre sens et non-sens. Toute orientation prend sa source dans le sens qui constitue son présupposé fondamental. C'est donc une notion autoréférentielle, car « comprendre et déterminer le sens "*du sens*" présuppose déjà le sens¹⁵⁴ » (Stegmaier, 2008 : 182). S'agissant de l'orientation, Stegmaier en tire la conclusion que l'orientation en tant que phénomène s'analyse comme un processus sélectif de recherche de sens (2008 : 182). Si le sens est un présupposé de l'orientation et si celle-ci est un processus sélectif, alors il est dès lors permis – à notre avis – d'en conclure que le sens en tant que phénomène est également un processus sélectif. Pour Schütz, la pertinence est le principe directeur de tout processus sélectif (2004b : 51) et le corrélat du sens (2004b : 49). Dès lors, on peut conclure à une imbrication étroite de ces trois éléments, à savoir : la sélection, le sens et la pertinence. La sélection joue au regard du sens un rôle crucial, car, comme nous l'avons observé précédemment, tout n'est pas important dans une situation.

¹⁵⁴ Traduit par nos soins : « Auch den Sinn von 'Sinn' zu verstehen und zu bestimmen, setzt Sinn schon voraus ».

Il est donc crucial de déterminer les éléments qui sont ou peuvent se révéler importants au regard de la situation pour pouvoir s'orienter, c'est-à-dire de s'inscrire dans un réseau, qu'il soit spatio-temporel ou sémantique. Cette détermination consiste en une sélection d'éléments à partir des possibilités existantes, potentiellement illimitées, qui s'effectue grâce à l'action focalisatrice de l'attention. Dès lors, ce qui a été sélectionné comme important ou signifiant au regard d'une situation constitue ce que l'on appelle « *sens* » (Stegmaier, 2008 : 181)¹⁵⁵.

Les développements ci-dessus montrent que la notion de sens est indissociable, d'une part de la notion de situation et, d'autre part, de la notion d'interprétation. Les opérations d'interprétation permettant de faire émerger le sens ont pour objet le texte. Comme l'observe Rastier, « la problématique du *sens* prend pour objet le texte, non le signe et définit le sens comme interprétation » (Rastier, 2001 : 37). Quand bien même le sens est une « propriété » des textes (Rastier, 2001 : 7), les textes ne constituent pas un objet d'étude de la linguistique qui reste confinée au mot ou à l'espace monophrastique où la phrase est conçue comme « la totalité de signification qui ne reçoit pas de détermination de son contexte et peut donc être étudiée isolément » (Rastier, 2001 : 30). Le sens et le texte, conçus en termes mentalistes présentent peu d'intérêt pour la linguistique (2001 : 31). Pour la traduction, en revanche, il en va tout autrement, car les textes constituent l'objet premier de toute traduction (Cao, 2007b : 47). De fait, le texte, l'interprétation et le sens se trouvent au centre de préoccupations de la traduction. Cependant, et contrairement à l'opinion largement répandue, le sens – dès lors qu'il n'est pas immanent au texte ne peut être ni « trouvé » ni « décodé », mais seulement construit (Siever, 2010 : 297). L'interprétation est l'opération qui permet de le construire. C'est pourquoi, d'un point de vue sémiotique, le sens s'analyse comme la résultante de l'interprétation (Siever, 2010 : 283) ce qui apparaît cohérent avec l'affirmation de Rastier, selon lequel le sens en tant que « propriété » du texte ne lui est pas intrinsèque, mais réside dans la pratique d'interprétation (2001 : 58). Ainsi, tant pour Rastier (2001 : 8) que pour Schütz (2003a : 184), le sens se définit comme le résultat de l'interprétation. C'est la raison pour laquelle on peut dire que l'interprétation est le corrélat du sens.

¹⁵⁵ Traduit par nos soins : « Was für die Orientierung in einer Situation von Belang ist, ist der Anfang von 'Sinn' ».

La pertinence étant elle-même définie par Schütz comme le corrélat du sens, ces trois termes sont par conséquent indissociables et forment une triade dynamique.

Le caractère situé, et donc pragmatique de toute interprétation, implique que toute interprétation fait partie intégrante d'une pratique sociale (Rastier, 2001 : 07) :

« L'interprétation située dans une pratique sociale, obéit aux objectifs de cette pratique qui définissent les éléments retenus comme pertinents ».

Or, la traduction constitue une pratique sociale non seulement pour la simple raison que « L'activité traduisante est une activité sociale, en ce sens qu'elle est sollicitée, produite et évaluée par la société humaine » (Garbovskij & Kostikova, 2011 : 129), mais aussi, et surtout, en raison du caractère pragmatique de toute interprétation. Pragmatique renvoie ici à la situation et à la nécessité de s'orienter dans les interactions avec autrui. En d'autres termes, l'activité traduisante est une activité d'interprétation qui s'inscrit dans une pratique sociale et obéit aux règles qui lui sont spécifiques. C'est pourquoi « le sens discursif de l'énoncé dépend de la prise en compte de la situation dans laquelle il est produit et d'une interdiscursivité que les sujets ont besoin de mobiliser » (Charaudeau, 2005). Le problème de l'accès au sens, tout comme le problème du texte, même si la linguistique les relègue à l'arrière-plan (Rastier, 2001 : 1), demeure intrinsèquement lié à celui de la pertinence et tous les deux constituent un problème crucial tant des sciences sociales que des sciences humaines, et notamment des « sciences du texte » (Rastier, 2001), donc en traduction qui en fait partie.

6.2.3. La notion d'interprétation

La notion d'interprétation mérite que l'on s'y attarde, dans la mesure où elle constitue l'unique opération permettant l'accès à un texte, qui existe uniquement en tant qu'un « texte interprété » (Siever, 2010 : 300). Le sens étant défini ci-dessus comme le résultat de l'interprétation, celle-ci constitue également l'unique opération permettant l'accès au sens. En effet, interpréter veut dire « *trouver* un sens » (Berner, 2007 : 193). De fait, la notion d'interprétation est intrinsèquement liée à la notion de sens et de texte, mais aussi à la pertinence dès lors que celle-ci est définie comme le corrélat du sens.

Mais la notion d'interprétation exige de la prudence dans son utilisation, car elle renvoie à des concepts différents selon les disciplines. Ainsi, on distingue l'interprétation philologique, l'interprétation artistique, l'interprétation juridique, l'interprétation traductionnelle et, sur un plan philosophique, « l'interprétation de notre présence au monde » (Grondin, 2004 : 127). Il va de soi que ce qui nous intéresse dans le cadre du présent travail c'est l'interprétation qui s'opère en traduction.

Il semble, cependant, que celle-ci dépend précisément aussi de l'interprétation de notre présence au monde qui renvoie à la fois à l'interprétation qui nous est prédonnée par « le monde de la vie », déterminée culturellement, historiquement, socialement et linguistiquement et à l'interprétation que chacun de nous s'en fait à partir de son inscription singulière dans ce monde et de sa perspective subjective. Ce point est important dans la mesure où les différences de perspective sont à l'origine de la différenciation du sens (Endress, 2006 : 89).

En linguistique de tradition logico-grammaticale, l'interprétation se définit comme « l'identification d'une relation de représentation » dont il existe deux types, tous les deux fondés sur des conceptions logiques : l'interprétation sémantique et syntaxique (Rastier, 1999 : 2). En tant que performance sémiotique, l'interprétation suppose toutefois quatre éléments fondamentaux, à savoir (Rastier, 1999 : 9) :

- a) Un sujet interprète situé,
- b) Une pratique sociale,
- c) Une action,
- d) Une temporalité.

Les théories d'inspiration logico-grammaticale occultent ces facteurs ce qui leur permet de réduire le sens à la signification (Rastier, 1999 : 17). Une telle conception réductrice du sens semble toutefois discutable, voire contredite en raison de la polarité du sens mise en exergue par Schütz que nous avons mentionnée ci-dessus.

En effet, le sens s'élabore dans l'interprétation par un mouvement d'oscillation entre le pôle objectif et le pôle subjectif de la signification, c'est-à-dire dans le va-et-vient entre la signification d'un terme tel qu'il figure dans le dictionnaire (sens objectif) et la signification qu'il acquiert dans un contexte concret (sens occasionnel) ou qui lui est

conféré par une personne ou un groupe de personnes (sens subjectif). Ce mouvement, à la fois réciproque et récursif, correspond à l'interprétation dans son acception non logique, c'est-à-dire au « parcours interprétatif dans le texte » (Rastier, 1999 : 8). L'interprétation des textes ou des discours au sens « d'une parole significative » (Berner, 2007 : 35) fait l'objet de l'herméneutique définie comme « l'art de comprendre », et par suite d'interpréter » (2007 : 35). Le terme « l'art » renvoie à une méthode définissant les règles qui président au travail de l'interprétation. Comme le sens des textes et des discours ne s'établit que dans le langage, l'herméneutique est une méthode « de comprendre des textes existants dans l'élément même de la langue » (Berner, 2007 : 39). Le présupposé fondamental de l'herméneutique consiste à dire que le sens n'est pas préexistant à l'interprétation et qu'il doit, par conséquent, être construit dans l'interprétation. Si le sens n'est pas antérieur à l'interprétation, « l'interprétation est le moment de donation du sens parce qu'il n'y a pas de sens propre à trouver » (Berner, 2007 : 40). Cette affirmation apparaît consistante, d'une part, avec l'opinion de Rastier et de Schütz pour lesquels le sens s'élabore également dans l'interprétation (2001 : 37 ; 2003a : 184) et, d'autre part, avec la position de Siever, qui plaide pour un paradigme interprétatif en traduction (2010 : 300). Cependant, il nous semble important de relever que toute interprétation porte un double index « ici et maintenant » (*hic et nunc*), dans la mesure où elle est déterminée par un cadre de référence spécifique à chaque discipline scientifique et par le système de pertinences qui lui est propre, d'une part et, d'autre part, par l'inscription singulière de l'interprète dans le monde de la vie en tant que « le sol originaire » de l'activité théorique ou pratique.

Pour Schütz, l'interprétation consiste à « subsumer l'inconnu à un déjà connu » (2004a : 192). Sa nécessité résulte de l'impossibilité de comprendre autrui complètement (Endress, 2006 : 71). L'interprétation de ce qu'un signe veut dire comporte, selon Schütz, deux opérations distinctes qui consistent à :

- a) Saisir la signification du signe en tant que tel, c'est-à-dire saisir le sens objectif du signe dans le système de signes dont il relève (p. ex. une langue), le sens objectif étant indépendant tant de celui qui l'utilise que de celui qui l'interprète (Schütz, 2004a : 255).

- b) Saisir le sens subjectif ou occasionnel que le signe acquiert en vertu d'un contexte de sens (« *Sinnzusammenhang* ») dans lequel il est utilisé par une personne ou dans une situation concrète (Schütz, 2004a : 259).

Un système de signes est défini comme « un contexte de sens entre les schèmes d'interprétation dans lequel s'incorpore le signe utilisé par celui qui l'utilise ou par celui qui l'interprète »¹⁵⁶ (Schütz, 2004a : 251). Tout système de signes revêt systématiquement un double aspect, dans la mesure où il constitue à la fois un schème d'expression (« *Ausdrucksschema* ») et d'interprétation (« *Deutungsschema* ») (Schütz, 2004a : 253). Une langue est un système de signes, et donc un schème d'expression et d'interprétation » *sui generis*. Pour Schütz, maîtriser une langue consiste à « saisir explicitement la signification de chaque signe dans ce système de signes et de le subsumer au contexte de sens que constitue ce système » (Schütz, 2004a : 253-254). Comme nous l'avons mentionné supra, l'interprétation se déploie dans l'interstice ouvert entre le sens objectif et le sens subjectif et occasionnel, qui nécessite d'être subsumé à un schème d'interprétation, qu'il soit global (la langue) ou local (un secteur de l'univers sémantique thématizedans le texte). L'interprétation nécessite de sélectionner à partir de l'ensemble des schèmes interprétatifs disponibles ceux qui apparaissent adéquats par rapport à un problème donné. Cette sélection intervient par les modifications de l'attention (Schütz, 2004a : 194). Les modifications de l'attention sélective sont motivées par l'intérêt pratique, p. ex. poursuivre une analyse ou résoudre un problème, ou encore produire une traduction qui a du sens pour son utilisateur (Schütz, 2011 : 119).

Mais l'importance de la théorie de Schütz au regard de l'interprétation réside dans le fait qu'elle permet d'intégrer tous les éléments d'interprétation mentionnés par Rastier (cf. *supra*). En effet, ces éléments peuvent être subsumés comme suit à la théorie de la pertinence :

- a) Un sujet interprète situé qui renvoie à l'aspect subjectif de la pertinence, c'est-à-dire au système de pertinences individuelles déterminées par la situation individuelle de l'interprète.

¹⁵⁶ Traduit par nos soins : « Unter einem Zeichensystem verstehen wir einen Sinnzusammenhang zwischen Deutungsschemata, in dem das betreffende Zeichen für denjenigen, der es deutend oder setzend gebraucht, eingestellt ist ».

- b) Une pratique sociale qui renvoie à l'aspect objectif de la pertinence, c'est-à-dire au système de pertinences inhérent aux usages normés d'un groupe donné.
- c) Une action qui renvoie à la constitution du sens dans le monde de la vie, c'est-à-dire dans le monde socioculturel, et qui prend son origine dans les actions des hommes. C'est pourquoi tout objet culturel renvoie « aux activités des individus tant en ce qui concerne son origine que sa signification » (Schütz, 2010b : 339). Ce constat apparaît cohérent avec Wittgenstein pour qui la signification prend sa source dans l'action, et plus précisément dans la réaction (Moyal-Sharrock, 2012 : 210).
- d) Enfin une temporalité : le sens est un problème de temps (Schütz, 2004a : 93).

En matière d'interprétation, la pertinence est une notion cardinale, car non seulement elle commande la sélection d'unités sémantiques pertinentes, mais elle détermine la légitimité de l'interprétation (Rastier, 1999 : 7). La pertinence étant coextensive du sens, elle s'élabore corrélativement au sens dans le processus d'interprétation. C'est pourquoi il ne peut y avoir pas de pertinence sémantique *per se*.

6.2.3.1. La notion d'interprétation en traduction

En matière de traduction, contrairement à la linguistique, la question de l'interprétation revêt une importance cruciale, et ce tant en traduction générale que juridique. Cependant, elle ne se confond pas avec la notion d'interprétation en droit. Nous traiterons successivement de l'interprétation en traduction générale, en traduction juridique et en droit.

En théorie générale de la traduction, la notion d'interprétation a donné naissance à ce que l'on appelle communément les théories interprétatives de la traduction, dont l'émergence est due à une réaction à l'ultrapositivisme des théories linguistiques de la traduction (Durieux, 2009). Ces théories reposent sur le postulat constructiviste et mettent le traducteur humain au centre de l'activité traduisante. Elles procèdent du paradigme de la communication qui fait de la traduction un acte de communication, qu'elle soit ancrée dans le réel (Froeliger, 2013c) ou « dans le mécanisme du droit » (Šarcevic, 1997).

Dans sa version initiale, la théorie interprétative a été élaborée par Danica Seleskovitch et Marianne Lederer (1984). Elle prend le « vouloir-dire » pour objet de la traduction. L'opération de traduction consiste non pas à reproduire les mots, mais à produire un acte de langage dans une situation de communication et à en construire le sens. Dans cette optique, le texte est considéré comme une entité ouverte, susceptible de recevoir plusieurs sens. S'agissant de la construction du sens, il « naît dans la tête du lecteur d'une fusion des connaissances linguistiques et thématiques, ainsi que des connaissances liées à la situation de communication, les conditions d'énonciation, etc. » (Durieux, 2009). Seleskovitch conceptualise la traduction comme un processus en trois phases successives, à savoir : la compréhension, la déverbalisation et la réexpression.

Cependant, deux éléments de cette théorie posent problème : la compréhension et la déverbalisation. En premier lieu la compréhension pose problème, dans la mesure où elle est conceptualisée comme une phase préalable à l'interprétation qui permet l'interprétation correcte de l'énoncé. Mais ce que méconnaît cette approche c'est que – comme l'a démontré Luhmann – la compréhension n'est pas un processus linéaire, mais circulaire qui met simultanément en œuvre une triple sélection, à savoir : (1) l'information, (2) l'énonciation (« *Mitteilung* »)¹⁵⁷ et (3) la compréhension proprement dite, ces trois éléments devant constamment faire l'objet d'une synthèse. Et c'est cette synthèse qui « constitue la compréhension » (Stegmaier, 2016 : 188-189).

En second lieu, le concept de déverbalisation semble également problématique. En effet, on sait depuis Wittgenstein que la pensée et le langage sont intrinsèquement liés (RP § 501), de sorte qu'il ne peut y avoir de pensée « qui n'ait vocation à s'exprimer dans une proposition » (Benoist, 2012 : 69). La pensée étant indissociable des signes, et notamment de leur « *usage normé* dans lequel seulement elle prend forme » (Benoist, 2012 : 77), le postulat de déverbalisation du sens consistant à le dissocier de son expression linguistique est, dès lors, intenable¹⁵⁸. Il est donc la caractéristique d'une approche « naïve et idéaliste » de la traduction (Pym, 2010 : 18).

¹⁵⁷ Comme l'explique Stegmaier, le terme de « *Mitteilung* » renvoie à la modalité de l'énonciation (« *Art der Mitteilung* ») qui permet de juger si une information peut être considérée comme sérieuse ou digne de confiance (2016).

¹⁵⁸ Voir en ce sens également Schlicht von Rabenau (2014) et Wilson (2016).

La théorie du *skopos*, proposée par Reiss et Vermeer (1984 ; 1996), constitue une version plus évoluée de la théorie interprétative de Seleskovitch. Cette théorie est mieux adaptée à la traduction écrite, car elle tient compte de l'écart instauré par l'écrit qui a pour effet l'émancipation du texte de son contexte d'énonciation et, corrélativement, la dissociation de l'intention auctoriale du sens du texte.

La traduction écrite ne s'inscrit pas dans une relation de communication directe, mais dans une relation différée dans laquelle les partenaires de communication ne partagent ni le temps ni l'espace. Qui plus est, les destinataires du texte original et de la traduction sont également différents. L'ensemble de ces éléments justifie le déplacement du *skopos*, c'est-à-dire de la fonction du texte. Ce déplacement ouvre un espace à l'adaptation envisagée comme une dimension à part entière de la traduction et laisse toute sa place à la créativité du traducteur (Durieux, 2009). Du point de vue du *skopos*, un texte peut avoir plusieurs traductions, le critère d'appréciation de la qualité de la traduction étant l'adéquation à la situation de communication.

Tant le paradigme linguistique (logico-positiviste) de la traduction que le paradigme inférentiel restent tributaires d'un cadre formaliste fondé sur le postulat que tout traitement de l'information s'enracine dans le raisonnement (Durieux, 2009 : 362). Cependant, le fonctionnement de l'esprit humain n'est pas purement rationnel, mais repose, au contraire, sur le principe de rationalité limitée. Appliqué à la traduction, cela signifie que si on envisage la traduction comme un processus décisionnel, les décisions ne procèdent pas toujours d'un raisonnement strictement rationnel. En effet, le processus de prise de décision est également régi par « l'attention sélective pilotée par l'affect » (Durieux, 2009 : 363). Le concept de rationalité limitée a été proposé par Herbert Simon au milieu des années 1950 du siècle dernier pour permettre de relier le rationnel et le psychologique¹⁵⁹. Il postule que toute décision n'est pas le produit d'une analyse exclusivement rationnelle de la situation, mais qu'elle est influencée par ses préférences et ses croyances. Il est patent que c'est également le cas du traducteur qui dans son accès au sens n'est pas guidé exclusivement par ses connaissances,

¹⁵⁹ Concernant le paradigme de la complexité, voire notamment (Gigerenzen & Selten, 2002 : 4). Dans l'introduction, les auteurs rappellent la définition suivante de la rationalité limitée donnée par Simon qui a forgé à la fois le concept et le terme : « Herbert Simon used the metaphor of a pair of scissors, where one blade is the « cognitive limitations » of actual humans and the other the « structure of the environment. Minds with limited time, knowledge, and other resources can be nevertheless successful by exploiting structures in their environments. A great deal can be learned about rational decision-making by taking account of the fact that the environments to which it must adapt possess properties that permit further simplification of its choice mechanisms. ».

mais aussi « par tout un système de valeurs¹⁶⁰ qui intervient dans le processus d'interprétation – compréhension » (Durieux, 2009 : 363). Or, ce système de valeurs peut s'analyser en termes de système de pertinences de Schütz (cf. chapitre ci-après). Il constitue le cadre de référence individuel qui contraint et guide les décisions du traducteur, c'est-à-dire ses choix sémantiques. On peut aussi le rapprocher dans une certaine mesure de la « grammaire universelle » de Wittgenstein (*DC n°558*) qui correspond à tous les faits et croyances « coulés dans les fondations de notre jeu de langage ». La transmission de ce système est socio-culturelle et se fait de façon explicite par l'enseignement, d'une part et, d'autre part, de façon implicite par l'exposition répétée et l'entraînement (Moyal-Sharrock, 2012 : 223).

L'interprétation est guidée par l'attention. L'attention est un phénomène ubiquitaire, associé à des phénomènes divers (Thalabard, 2012 : 19-20). Durieux la définit comme « une fonction cognitive complexe qui implique la sélection ». Selon cet auteur, les mécanismes de l'attention sélective seraient activés par l'émotion qui « induirait une sélection des objets perçus ou négligés dans le monde et modifierait profondément la mise en relation de la mémoire avec la perception du présent » (2009 : 365). Pour Varela, l'attention « focalise et maintient la conscience sur un objet » (1993 : 211). Il semblerait qu'en psychologie, l'attention soit assimilée à la sélection et notamment à la sélection de l'information (Thalabard, 2012 : 40-41).

Schütz cependant a observé que la sélectivité constitue le mode original de fonctionnement de notre conscience et que la pertinence est son mécanisme moteur (2004b : 71). C'est donc la pertinence qui guide la sélection et focalise l'attention. Quant à l'attention, elle se manifeste sous forme de « modifications attentionnelles » et elle est, selon Schütz, une modalité particulière de l'attitude réflexive¹⁶¹ (2004a : 175), c'est-à-dire qu'elle détermine la manière particulière d'attribuer un sens à un objet, étant précisé que le rayon attentionnel est toujours « un rayon du Je » (« *ein Ich-Strahl* ») (2004a : 177). Nous comprenons cela en ce sens que l'attention participe de la perspective particulière que l'on adopte sur un objet et à partir de laquelle on l'interprète. L'évolution de l'individu dans le temps entraîne des modifications attentionnelles. C'est ce qui explique les modifications dans l'attribution du sens.

¹⁶⁰ Nous soulignons.

¹⁶¹ Traduit par nos soins : « Sie [attentionale Modifikationen] sind das besondere Wie der Zuwendung ».

Mais ce qui fait démarrer le processus sélectif, selon Schütz, c'est la pertinence (2011 : 11) et non l'attention sélective. Car la pertinence détermine quel objet deviendra thématique, c'est-à-dire l'objet de la pensée et qui sera déplacé de la périphérie au centre de notre conscience, ou – pour parler en termes schütziens – de l'horizon vers le noyau thématique (« *der thematische Kern* ») (2004b : 70). Pour Schütz, le rayon attentionnel joue un rôle dans la constitution d'un nouveau thème. Par un acte de volition (« *freiwillige Handlung* »), le rayon attentionnel est modifié volontairement¹⁶² pour être dirigé sur un autre objet (2004b : 92). Cependant, les modifications du rayon attentionnel sont motivées par les pertinences motivationnelles (2004b : 205-206), c'est-à-dire par l'importance d'un thème, d'une part et par l'intérêt pratique, d'autre part. C'est également dans l'intérêt pratique que réside l'origine des émotions (2010b : 218). Ainsi, la sélection intervient en amont, au moment où se constitue un thème et donc, bien avant toute prise de décision.

6.2.3.2. La notion d'interprétation en traduction juridique

En traduction juridique, la question de l'interprétation se pose de manière plus complexe qu'en traduction générale. La raison réside dans le fait que l'interprétation s'opère à un double niveau : celui du texte qui relève du traducteur, d'une part et celui de la règle du droit qui relève du juriste, d'autre part. Ces deux types d'interprétation doivent être distingués, car ils ne se confondent pas même s'ils sont tous deux subsumés au terme « d'interprétation »¹⁶³. En effet, ils se distinguent par leur objet. L'interprétation par le traducteur, qui pourrait être qualifiée de « sémantique », c'est-à-dire l'opération herméneutique, a pour objet le texte juridique source tel qu'il se présente au traducteur dans sa globalité et vise à reconstituer son sens dans le texte cible : c'est la tâche primaire de tout traducteur. L'interprétation qualifiée ici de « sémantique » doit être entendue non pas au sens de la tradition logico-grammaticale, mais au sens de « parcours interprétatif » de Rastier.

¹⁶² Schütz parle ici « d'une modification volontaire du rayon attentionnel » (« *freiwillige Veränderung des Aufmerksamkeitsstrahls* »; 2004b : 92).

¹⁶³ À cet égard, voir notamment Šarčević : « The translator must understand the source text but not interpret in the legal sense. The view is generally held that the translator's task is to convey what 'is said' in the source text and not what he/she believes is 'ought to say' ». Susan Šarčević, « Legal Translation and Translation Theory: A Receiver-Oriented Approach » (2000b). Notons au passage que l'on voit mal comment le traducteur peut accomplir sa mission qui consiste selon Šarčević à assurer « l'équivalence de sens, d'effets juridiques et d'intention » sans qu'il y ait qualification juridique. Il se peut qu'il y ait une certaine contradiction ici. Car, si le traducteur interprète sans qualifier juridiquement, il n'est plus à même d'assurer l'équivalence exigée.

Cependant, cette interprétation « sémantique », qui est le médium de la qualification juridique, vise aussi – et c'est l'élément que nous y avons ajouté – à permettre au juriste utilisateur de *s'orienter* dans le texte, et dans le système juridique étranger. Assurer l'orientation dans un univers sémantique non familier fait partie de la mission du traducteur. Elle réussit à condition pour le traducteur d'être à même de reconstituer le sens du texte source. S'il y parvient, le lecteur n'est pas désorienté et peut « se retrouver », et donc s'orienter tant dans le texte que dans le système juridique dont il n'est pas familier. En d'autres termes, le juriste utilisateur est alors à même de parvenir à une « vision synoptique » (RP, § 122) du texte de départ et des éléments du droit source qui le sous-tendent. À l'inverse, si le traducteur dirige mal son analyse sémantique, car il est mal orienté, ou s'il l'arrête prématurément, le sens échoue et avec lui, l'orientation.

Toutefois, et comme mentionné ci-dessus, l'interprétation par le traducteur ne s'assimile aucunement à l'interprétation juridique qui a pour objet la règle de droit et consiste en la qualification juridique. En effet, et quand bien même le traducteur utilise la méthode grammaticale et, éventuellement, historique pour déterminer le contenu d'une notion juridique, il ne met pas en œuvre la méthode systématique, et encore moins la méthode téléologique. Le traducteur, lié par l'obligation de neutralité, ne saurait interpréter le texte juridique au sens de la recherche de l'intention du législateur ni celle des parties au contrat : c'est la mission du juriste, qu'il soit magistrat ou avocat. Bien entendu, il ne s'agit pas de nier le rôle majeur de l'intention auctoriale pour le juriste (Galdia 2017 : 237). Pour le traducteur toutefois, il ne s'agit pas tant de comprendre l'intention au sens d'un état mental, mais de comprendre le sens que les parties attribuent à leurs actes, ce sens étant exprimé par les moyens d'expression propres à une langue et conformément à l'usage linguistique établi. Cependant, le point décisif réside dans le fait que la qualification juridique s'effectue dans le médium de l'interprétation réalisée par le traducteur. Or, l'interprétation du traducteur s'opère sur le plan sémantique des textes source et cible et vise à fixer un repère à partir duquel il est possible d'ouvrir une direction d'analyse pour construire le sens du texte source et le reconstituer dans le texte cible. Pour réaliser cette interprétation, le traducteur dispose « de cadres, de connaissances et de préjugés transmis » (Berner, 2007 : 214).

Transposé en termes schützeens, cela signifie que le traducteur utilise les schèmes interprétatifs et le stock de ses connaissances individuelles, mais aussi le fond d'expérience prédonné (« les préjugés transmis » chez Berner) que représente « le monde de la vie » tel qu'il se constitue dans les univers sémantiques de ses langues de travail. L'objet de l'interprétation par le traducteur se limite donc exclusivement au sens du texte à traduire.

C'est pourquoi, ce qui importe donc au traducteur c'est de garder présent à l'esprit à tout stade de l'interprétation que « *la signification d'un mot est son usage dans la langue* » (RP § 43) de sorte que ni la signification des mots ni le sens des textes ne sont figés, indépendants de l'usage et de la situation. La question qui se pose dès lors avec acuité au traducteur est celle de savoir « *si ce mot est effectivement employé de cette manière dans la langue d'origine* »¹⁶⁴ (RP § 116).

C'est en effet l'usage communicatif de la langue qui est créateur des structures fluctuantes de signification et de sens (Schlicht von Rabenau, 2014 : 252), et donc *ipso facto*, constitutif du sens. La difficulté de la traduction juridique réside dans le fait que l'observation par le traducteur de l'usage des termes et des concepts dans ses langues de travail et l'interprétation qu'il en fait constituent *le médium* de l'interprétation juridique par le juriste qui, de fait, dépend des choix opérés par le traducteur. Or, l'interprétation par le traducteur s'opère dans la triade « *auteur – traducteur – utilisateur* » et dans ce processus, le traducteur est appelé à orienter son interprétation du texte source non pas en fonction de sa propre compréhension, mais en fonction de celle du juriste-lecteur sans pour autant pouvoir faire abstraction de la compréhension qu'il s'en fait lui-même. Ce processus a pour corollaire des problèmes complexes, car, comme l'a montré Schütz, « *toute véritable compréhension d'autrui est fondée sur l'auto-interprétation par le sujet de ce qu'il a lui-même compris* » (2004a : 238).

Il résulte de ce qui précède que les limites entre l'interprétation sémantique et l'interprétation juridiques sont floues et que – sans nécessairement se confondre – elles peuvent se recouper ou se recouvrir dans une certaine mesure, puisque tant le traducteur que le juriste opèrent sur des signes. Mais le signe en soi reste une entité morte, car seul l'usage lui confère vie (RP § 432). Mais l'usage du même signe par le

¹⁶⁴ Traduit par nos soins : « Wird denn dieses Wort in der Sprache, in der es seine Heimat hat, je tatsächlich so gebraucht » (Wittgenstein, 2015a : 82 ; PU §116).

traducteur et par le juriste ne saurait être en tout point identique. Cette divergence est due notamment au « différentiel des savoirs » (Froeliger, 2013c : 33) et au clivage des pertinences qui en est le corollaire. La possibilité de divergence entre l'original et le texte traduit est à l'origine d'une certaine méfiance dont sont empreintes de tout temps les relations entre la traduction et le droit.

En effet, comme l'observe Froeliger (2014)¹⁶⁵, la traduction pour les juristes n'est qu'une source d'ennuis perpétuels, et ce depuis au moins la traduction du Code de Justinien en 529 du latin vers le grec dite *kata poda*, c'est-à-dire pas-à-pas ou tout simplement mot-à-mot. Le texte juridique bénéficiant du statut d'un texte sacré, toute divergence devait être évitée, quel qu'en soit le prix, y compris celui de la mécompréhension ou de l'incompréhension. C'est pourquoi le texte traduit a été dès le départ frappé du sceau de la trahison, de la perte ou de la dette (du Bellay, Ricoeur).

De cette conception procède également le statut subordonné du texte traduit par rapport à l'original et l'attitude ultra positiviste (« fidélité à la lettre ») qui caractérisent toujours la théorie et la pratique de la traduction juridique, nonobstant les tentatives d'octroyer au traducteur davantage de liberté et de créativité (Wolff, 2011). En pratique, cela se manifeste, par exemple, dans la formule toujours utilisée, notamment en droit des contrats, selon laquelle « en cas de litige, seul l'original fait foi ».

Cependant, la conception positiviste de la traduction n'est pas sans poser problème. En effet, en considérant le texte comme une entité close qui renferme tous les éléments permettant d'établir son sens (Durieux, 2009), elle cherche autant que faire se peut à dénier au traducteur le rôle créatif dans la constitution du sens¹⁶⁶, d'une part, et elle constitue un point d'entrée du calque comme méthode de traduction. Ce qui pose le problème de la cohérence linguistique (Froeliger, 2014), notamment sur le plan supranational. Car, comme tout autre système juridique, le droit européen, utilise souvent des « concepts juridiques indéterminés » (Sattelmacher et al., 2008), c'est-à-dire des concepts dont le contenu reste à préciser. Mais comme la donation du sens est abandonnée aux instances compétentes sur le plan national, des divergences

¹⁶⁵ Communication mise aimablement à notre disposition par l'auteur, non destinée à la publication, intitulée : « Droit, traduction et société : quels emboîtements ? ». École française de Rome, juillet 2014.

¹⁶⁶ À cet égard, voir notamment Šarčević selon laquelle la créativité en traduction juridique n'est possible qu'à condition de ne pas mettre en péril « l'interprétation uniforme et l'application des textes parallèles ». C'est notamment le cas lorsque la créativité dénature le texte ou le rend ambigu (Šarčević, 2000a : 289). En définitive, il s'agit d'une conception étroite de la créativité qui n'admet que des modifications mineures en termes d'expression linguistique.

nationales surviennent fréquemment dans la transposition. En effet, aucun texte juridique n'existe dans une sorte « *de splendide isolation* » (Pommer, 2006 : 26), mais s'inscrit dans un contexte juridique, historique, social et dans un cadre complexe des connaissances dans lesquels se déploie la sémantique des notions qu'il utilise.

La difficulté s'amplifie encore en raison de la relativité¹⁶⁷ des notions juridiques, c'est-à-dire en raison des modifications de leur contenu selon le domaine du droit. Il n'est reste pas moins que la traduction occupe une place importante en droit, notamment en raison de la nécessité d'échanger tant sur le plan économique, politique que culturel et de l'omniprésence de litiges. En outre, la traduction joue un rôle central sur le plan supranational, notamment dans les tentatives d'uniformiser le droit ou de produire une norme juridique commune (Union européenne).

6.2.3.3. La notion d'interprétation en droit

L'interprétation juridique quant à elle prend pour objet la règle du droit positif et consiste à « *déterminer le sens (mens, sensus) d'un texte de loi et de l'intention du législateur* » (Schröder, 2012 : 140) ainsi que des contrats (Staudinger, 2010 : 85). En droit, la primauté revient toujours à la méthode logico-positiviste d'interprétation, car la théorie d'interprétation se fonde sur l'interprétation logico-grammaticale de la règle de droit.

La bipartition en interprétation logique et grammaticale remonte à Christian Thomasius, le père des Lumières allemandes (Schröder, 2012 : 136-137). Il a distingué :

- a) L'interprétation grammaticale qui consiste à établir le sens littéral proprement dit (« *der reine Wortsinn* ») et
- b) L'interprétation logique qui consiste à établir le sens voulu par l'auteur (« *der vom Autor beabsichtigte Sinn* »), c'est-à-dire l'intention auctoriale.

L'interprétation juridique vise à « abolir l'obscurité qui dissimule le véritable sens d'une loi »¹⁶⁸ (Schröder, 2012 : 40). C'est de cette conception de l'interprétation juridique que procède la règle « *interpretatio cessat in claris* ». Cette règle heuristique est fondée sur le postulat d'obscurité d'un texte de loi. L'exigence d'obscurité ne signifie pas

¹⁶⁷ En ce sens, voir notamment aussi Pommer (2006) et Schröder (2012 : 256).

¹⁶⁸ Traduit par nos soins : « *Aufhebung der Dunkelheit, welche uns den wahren Sinn des Gesetzes verbirgt* ».

qu'une loi ou une règle de droit nécessite une interprétation uniquement lorsque son sens est ambigu ou peu clair.

Or, une loi est systématiquement « obscure », et donc susceptible d'interprétation, dès lors « qu'il existe des motifs suffisants pour lui trouver un sens différent » (Schröder, 2012 : 141). Le postulat de clarté procède de ce que Rastier qualifie comme « l'herméneutique de la clarté qui conçoit l'interprétation comme une élucidation d'un sens littéral momentanément voilé » (Rastier, 2001 : 112). Mais ce que méconnaît cette règle heuristique c'est qu'une règle de droit nécessite toujours *une interprétation* et qu'elle est elle-même le résultat d'une interprétation (Niggli & Amstutz, 2006 : 157). Ce constat est consistant avec l'observation de Schütz selon laquelle « *il n'existe pas de faits simples ou purs, car tous les faits sont toujours des faits interprétés* » (2010b : 333). Cela signifie, en d'autres termes, « qu'ils ont été dissociés de leur contexte initial par le processus d'abstraction ou qu'ils sont considérés exclusivement dans leur contexte particulier » (Schütz, 2010b : 333). Dans les deux cas, une interprétation est nécessaire. C'est également consistant avec l'observation selon laquelle il n'existe que « *des textes interprétés* » puisque tout texte n'est accessible que par une interprétation (Siever, 2010 : 300). S'agissant des contrats, l'interprétation juridique vise à déterminer l'intention commune des parties ou ce qu'elles ont voulu : « *ratio quae movit contrahentes* » (Coing, 1985 : 410). Elle s'inscrit dans l'espace ouvert par la dichotomie de la lettre et de la volonté (« *verba / voluntas* »). La règle de sens clair avait pour but d'éviter le dévoiement du sens (Staudinger, 2010 : 85). À l'opposé, il y a l'idée selon laquelle le sens emporte sur la lettre suivant la fameuse maxime de Saint Paul « la lettre tue, mais l'esprit vivifie »¹⁶⁹. La lettre et le sens se trouvent dans une relation dialectique dans laquelle la prévalence octroyée au sens vise à contrecarrer une interprétation trop étroite de la lettre. La lettre de la loi incarne la sécurité juridique alors que le sens est l'incarnation de l'équité dans un cas d'espèce, la décision d'accorder davantage d'importance à l'une ou à l'autre dépendrait du point de vue adopté (Staudinger, 2010 : 86).

Le canon moderne de l'herméneutique juridique a été défini par Friedrich Carl von Savigny. Pour lui, l'interprétation équivaut à « la reconstruction de la pensée »

¹⁶⁹ Épître de Saint Paul aux Corinthiens, 3,6.

(Schröder, 2012 : 216). Dès lors, l'idée de l'interprétation comme élucidation d'une loi obscure est abandonnée et prend pour objet exclusivement le texte.

En ce sens, l'interprétation constitue une pure exégèse historique du texte. Savigny met à la disposition du juriste quatre principales méthodes d'interprétation :

- a) La méthode grammaticale qui renvoie au sens littéral ;
- b) La méthode historique qui renvoie à l'évolution historique d'une notion ;
- c) La méthode systématique qui renvoie à la place qu'une disposition occupe dans un système juridique pris dans son ensemble ;
- d) La méthode téléologique qui renvoie au *ratio legis* d'une disposition légale.

Dans son interprétation, le juriste doit également tenir compte de l'usage permettant de dériver le sens d'un mot et caractérisé comme « l'usage communément admis » (« *allgemeiner Sprachgebrauch* »), qui constitue à la fois le point de départ et la limite de toute interprétation juridique (Hamann, 2015 : 184 ; Larenz, 1991 : 320).

Cependant, compte tenu du caractère flou de cette notion, il convient de s'interroger sur sa teneur. Dans son étude exploratoire consacrée à la notion « d'usage communément admis » en droit de la République fédérale d'Allemagne et dans la jurisprudence des Cours fédérales, Hamann a mis en exergue que cette notion renvoie à deux phénomènes distincts, à savoir :

- a) À l'usage définitoire qui consiste à définir une notion (« *Begriffsbestimmung* »), d'une part et
- b) Aux modalités d'emplois (« *Verwendungsweisen* ») définies de manière autonome par les Cours dans leurs décisions, d'autre part (2015 : 202).

Considéré de ce point de vue, il apparaît que l'usage définitoire¹⁷⁰ relève de ce que Schütz a désigné comme le « sens objectif » d'une expression linguistique et à ce titre, il a trait à la pertinence thématique, dans la mesure où il renvoie à la réserve de connaissances, notamment spécialisées. Le second type d'usage, en revanche, relève davantage du « sens subjectif et occasionnel » qui se révèle dans le mode spécifique

¹⁷⁰ Pour illustrer l'usage définitoire, Hamann cite l'exemple suivant extrait d'une décision de la Cour Fédérale statuant en matière de droit de travail (BAGE 107,1) : « Sont des pauses, dans l'usage communément admis de la langue, de brèves interruptions d'une activité qui servent au repos » (Hamann, 2015 : 194)

de donation du sens à une expression linguistique soit par un groupe de personnes, soit dans une situation particulière.

Cette dualité du sens, et l'incertitude qu'elle engendre n'ont pas échappé aux juristes. Ils ont donc cherché à l'éliminer autant que faire se peut, p. ex. par l'utilisation des *termini technici* (« *Fachausdrücke* ») et des définitions légales. C'est la raison pour laquelle, le langage technique et spécialisé de la loi a joué un rôle crucial dans le mouvement de la codification qui a abouti à la rédaction du Code civil allemand (« BGB ») (Schröder, 2012 : 353). Cependant, même ce langage spécialisé ne protège pas complètement du flou et de l'ambigu en raison de la régression à l'infini inscrite dans la nature même de la définition (un concept peut être expliqué par des mots qui peuvent être expliqués par d'autres mots).

À titre d'exemple, Schröder cite le cas de « *unverzüglich* » (§ 121 BGB) qui peut être traduit par « sans délai excessif » ou « sans trop tarder » et qui est défini par « *ohne schuldhafte Zögern* », c'est-à-dire « sans atermoiement fautif », sans pour autant préciser plus avant ce « fautif » (Schröder, 2012 : 354). En définitive, on peut donc attendre un peu – c'est pourquoi on ne peut pas le traduire par « immédiatement » -, mais pas trop sans qu'on sache la limite de ce trop. Le recours aux expressions du langage courant (« *alltagssprachliche Ausdrücke* ») accroît cette incertitude puisque (Schröder, 2012 : 354) :

*« La signification de chaque mot dépend du contexte, en premier lieu du contexte dans lequel l'énonciateur utilise ce mot dans le texte, puis du lieu, du temps et de l'objet de son discours, du statut social de l'énonciateur et d'autres circonstances, et notamment aussi des possibilités de compréhension du destinataire ».*¹⁷¹

Il nous semble intéressant de citer ce passage intégralement, car il renvoie à l'ensemble des éléments que Schütz thématise dans sa théorie de la pertinence. En effet, « le contexte dans lequel l'énonciateur utilise ce mot dans le texte » renvoie au sens « subjectif », conféré à un mot par une personne particulière alors que « le lieu,

¹⁷¹ Traduit par nos soins : « Die Bedeutung jedes Wortes ist vom Kontext abhängig, zunächst von dem Textzusammenhang, in dem es der Redende selbst verwendet, dann von Ort, Zeit, Gegenstand der Rede, sozialer Stellung des Redenden und sonstigen Begleitumständen, vor allem aber auch von den Verständnismöglichkeit des Empfängers » [Cf. P. Heck: « *Gesetzesauslegung* », pp. 40-49; E. Ehrlich: « *Richterliche Rechtsfindung* », pp. 203-220. Cité in: Schröder (2012 : 354)]. Nous soulignons.

le temps, l'objet et les autres circonstances » renvoient au sens « occasionnel » qui lui est conféré dans une situation concrète.

En ce qui concerne « le statut social », c'est-à-dire l'habitus endossé par l'énonciateur, il renvoie au système des pertinences propre au groupe social auquel il appartient.

Enfin, il nous semble que le fait de souligner « les possibilités de compréhension du destinataire » revêt une importance capitale. En effet, cela met en exergue le fait que toute interprétation, et donc toute construction du sens, peut échouer si le destinataire ne possède pas un minimum de connaissances, c'est-à-dire un minimum de schèmes d'interprétation, qui permettent la compréhension.

De fait, même si un nombre important des mots possède (Schröder, 2012 : 354).

*« Une sorte de signification courante, cette signification ne concerne qu'un noyau en dehors duquel on se situe dans une "zone de transition", "une frange". Tout ce qui se trouve dans cette zone de transition relève du flou et ne peut être précisé avec des moyens purement linguistiques ».*¹⁷²

Ces observations s'avèrent en parfaite cohérence avec Schütz (2004b : 46 ; 2003b : 90). C'est pourquoi, en définitive, « il n'existe strictement aucun mot sans équivoque tant qu'il est analysé uniquement suivant les règles de la langue » (Schröder, 2012 : 354).¹⁷³

Il résulte de ce qui précède qu'il existe un lien intrinsèque entre la notion d'interprétation et de sens, qui n'est toutefois pas inhérent aux mots. Le problème de la constitution du sens étant à la fois la problématique *sui generis* de la traduction et la pierre angulaire de la théorie de la pertinence élaborée par Schütz, il permet d'articuler le lien qui existe entre elles.

¹⁷² Traduit par nos soins : « Zwar hat eine große Zahl von Wörtern eine Art allgemein geläufiger Durchschnittsbedeutung. Aber sie trifft nur einen Kernbereich. Außerhalb von ihr gibt es eine "Übergangszone", eine "Franse". Dieser Bereich verschwimmt und lässt sich mit rein Sprachlichen Mitteln nicht klar abgrenzen ». E. Ehrlich, *Richterliche Rechtsfindung*, p. 207. Cité in: Schröder (2012).

¹⁷³ Traduit par nos soins : « Es gibt überhaupt kein unzweideutiges Wort, solange dieses bloß nach sprachlichen Regeln erwogen wird ». R. Stammler cité in: Schröder (2012).

6.2.4. Les définitions de la pertinence

Comme exposé ci-dessus, la pertinence joue un rôle crucial dans la constitution du sens défini comme le résultat de l'interprétation (Schütz, 2003a : 184) dans la mesure où elle détermine la sélection d'éléments sémantiques pertinents. En d'autres termes, cela signifie que la notion de pertinence précède toute interprétation en ce sens qu'elle permet de définir ce qui sera sélectionné comme thématique. Sur le plan définitoire, Schütz n'a pas formulé de définition systématique, mais il a suggéré plusieurs définitions différentes ce qui souligne le caractère dynamique de la notion et la difficulté de l'appréhender. Ci-après, nous ne citerons que les définitions les plus prégnantes.

Schütz définit la pertinence comme :

- a) Un phénomène fondamental, à savoir le fait d'avoir du sens (2004b : 51).
- b) La sélection qui permet d'isoler 'de la totalité du monde' ou d'un univers de sens disponible certains éléments signifiants (« *Sinngehalte* »), c'est-à-dire la sélection des éléments signifiants ou importants¹⁷⁴ (2004b : 51). En ce qui concerne cette définition, il apparaît intéressant de relever qu'en allemand l'adjectif « *bedeutsam* » possède une double acception et renvoie à la fois à ce qui a une signification et à ce qui est important. C'est ainsi que se noue également la relation précédemment évoquée entre pertinence et importance.
- c) La relation dans le processus de compréhension : « Comprendre signifie établir la relation de pertinence (2004b : 47), la compréhension, le sens et la pertinence étant des corrélats, c'est une relation triadique qui se noue entre ces trois termes.
- d) En droit : « les faits auxquels aucune norme n'est associée sont dénués de pertinence » (2004b : 46). Il en résulte *a contrario* que seuls les faits auxquels le législateur associe une norme sont pertinents du point de vue juridique.

¹⁷⁴ Traduit par nos soins : « Die Auswahl, die es ermöglicht, aus der 'Totalität der Welt' bzw. aus einem verfügbaren Sinnuniversum bestimmte Sinngehalte herauszugreifen, d. h. die Selektion bedeutsamer Inhalte ». Nous soulignons.

- e) Enfin, la pertinence est définie par Schütz comme le corrélat du sens, comme indiqué ci-dessus, dès lors que « des contextes de sens ne peuvent exister qu'entre ce qui est pertinent et que seul ce qui est pertinent constitue un contexte de sens »¹⁷⁵ (2004b : 49).

Ces définitions de la pertinence font apparaître que Schütz associe systématiquement la notion de pertinence à celle de sens et qu'il la décrit comme le mécanisme fondamental régissant la sélection des éléments signifiants qui préside au processus de constitution de sens (2011 : 11), étant précisé que la sélection est un processus infini tout comme la sémiosis elle-même.

Pour Schütz, toute pertinence comporte en outre deux aspects :

- a) Un aspect objectif qui renvoie à la structure ontologique du monde prédonné,
- b) Un aspect subjectif qui renvoie à la situation *hic et nunc* d'un individu (Schütz, 2003a : 332) et détermine son inscription singulière dans ce monde, et donc la perspective qu'il adopte. De là procède « l'image du monde, la toile de fond que j'ai héritée et sur laquelle je distingue le vrai du faux » (Wittgenstein, 2006), *DC n°94*.

Selon nous, cette dualité de la pertinence est importante, car – tout comme le sens oscille entre le pôle objectif et le pôle subjectif – l'interprétation oscille entre ces deux pôles de la pertinence. Pour l'illustrer cette dualité du sens et de la pertinence, prenons l'exemple du droit en tant qu'univers de sens *sui generis*. Il possède une structure ontologique particulière, organisée par des pertinences thématiques, interprétatives et motivationnelles qui lui sont propres. Un texte juridique s'inscrit dans cette ontologie spécifique et son interprétation appelle la mise en œuvre de ses pertinences intrinsèques. C'est le pôle objectif de la pertinence. Dans la traduction, le texte juridique est interprété par un sujet interprétant situé, c'est-à-dire par un individu ayant une situation biographique particulière qui détermine son inscription *hic et nunc* dans le monde et, de fait, la perspective qu'il adopte sur le texte à traduire. C'est le pôle subjectif de la pertinence.

¹⁷⁵ Traduit par nos soins : « Nur zwischen Relevantem bestehen Sinnzusammenhänge und nur das im Sinnzusammenhang stehende ist relevant ».

À partir de son inscription singulière, le traducteur en tant qu'interprète du texte est appelé à mettre en œuvre les pertinences objectives intrinsèques à un système juridique, c'est-à-dire à subsumer les schèmes interprétatifs juridiques qui sous-tendent le texte aux schèmes interprétatifs sémantiques présents dans son stock de connaissances individuelles. L'exemple simple évoqué *supra* de la traduction du terme de « *Erklärung* » dont le présupposé est « *Willenserklärung* » par le terme de « déclaration » [de volonté] ou par le terme « d'explication » est une illustration concrète de cette opération de comparaison de schèmes interprétatifs.

Si le traducteur possède des connaissances juridiques, il n'aura aucune difficulté à subsumer le terme de « *Erklärung* » à « déclaration » ; s'il est néophyte dans le domaine juridique, il retiendra plutôt « explication », car dans son stock de connaissances il ne dispose pas du schème interprétatif correspondant à « déclaration de volonté ».

C'est en effet par le biais des connaissances que s'articule le lien entre l'aspect objectif et subjectif de la pertinence. Le rôle du stock de connaissances sera évoqué dans un des chapitres ultérieurs.

Schütz élabore une théorie complexe de la pertinence qu'il différencie à plusieurs niveaux en distinguant :

- a) Deux systèmes de pertinences : intrinsèques et imposées, la distinction se faisant selon l'axe « le familier versus l'étranger » (2004b : 91-95). Cette structure particulière des pertinences procède du fait que « le monde de la vie » s'organise également selon ce critère (Perreau, 2010 : 260).
- b) Trois types de pertinences : thématique, interprétative et motivationnelle ;
- c) Quatre régions de pertinences, appelées également « degrés de connaissances » (« *Wissensgrade* ») ou « degrés de pertinences », dont la distinction s'opère selon le critère de la pertinence des pertinences (« *Relevanz der Relevanzen* ») (Endress, 2006 : 107 ; Schütz, 2003a : 334). Cette dernière catégorie permet à Schütz d'articuler le lien entre la pertinence et les connaissances.

Ces différents éléments, imbriqués dans des relations de réciprocité, interagissent en permanence et forment des systèmes de pertinences.

Dans les développements qui suivent, nous nous intéresserons tout particulièrement à la typologie de la pertinence et aux degrés de connaissances.

6.3. La typologie des pertinences

En raison de la complexité du phénomène de la pertinence, Schütz a distingué trois types de pertinence, à savoir :

- a) La pertinence thématique,
- b) La pertinence interprétative et
- c) La pertinence motivationnelle.

Les types de pertinences décrivent les mécanismes spécifiques de sélection (Schütz, 2011 : 8) qui opèrent selon des schémas de sélection qui sont dynamiques, c'est-à-dire déterminés culturellement, socialement et individuellement. Chacun de ces trois types sera décrit succinctement ci-après.

6.3.1. La pertinence thématique

La pertinence thématique constitue le type le plus important de pertinence en raison de l'omniprésence du thème auquel elle est intrinsèquement liée. Comme exposé précédemment, la pertinence thématique est considérée en sciences de l'information sous le mot-clé de « *topicality* » comme ubiquitaire et comme la *condition sine qua non* de la pertinence (Greisdorf, 2003 ; Xu & Chen, 2006).

En matière de pertinence thématique, la notion de thème joue un rôle crucial. En linguistique, Rastier définit la notion de thématique comme « le secteur de l'univers sémantique mis en œuvre dans le texte » (1996 : 21). Selon que l'on se place dans la perspective du signe ou du texte, le thème peut être défini de diverses manières. On peut distinguer ainsi une définition lexicographique et une définition sémantique du thème. La première est tributaire de la linguistique du signe et définit le thème comme un mot-vedette, en règle générale, un substantif.

La seconde, issue de la linguistique du texte, spécifie le thème « au sein d'un réseau de récurrences et de transformations (Rastier, 2001 :197)

Schütz conçoit le thème de manière plus large en tant qu'objet de pensée ou en tant que problème à résoudre (Schütz, 2004b : 189). À ce titre, le thème s'identifie au problème et il est défini comme suit (Schütz, 2004b : 94) ¹⁷⁶ :

« Le thème (ou le problème) est un champ illimité pour thématiser d'autres éléments ; le lieu d'un nombre pratiquement infini de pertinences thématiques que l'on peut rendre compréhensibles en thématisant son contenu essentiel ».

Sur le plan psychologique, l'omniprésence du thème s'explique par le fait que notre conscience est conçue comme « se rapportant à quelque chose » (« *Bewusstsein von etwas* ») (Thalabard, 2012 : 38). Pour Schütz, la conscience est toujours fixée sur un thème, c'est-à-dire qu'elle est dirigée vers « un problème qui nous occupe, qui constitue l'objet de notre intérêt ou de notre attention. En définitive, la conscience est toujours fixée sur les pertinences thématiques (Schütz, 2004b : 124). De fait, le champ de conscience (« *Bewusstseinsfeld* ») a toujours une structure thématique (Schütz, 2004b : 96). Elle s'organise selon une distribution en thème et horizon (ou encore « centre et périphérie ») entre lesquels il existe une relation et où un élément peut être sélectionné comme thème en fonction de ce qui retient ou modifie notre attention tandis que les autres éléments demeurent dans l'horizon. La sélection constitue par conséquent une fonction fondamentale de notre conscience et elle est motivée par l'intérêt pratique, c'est-à-dire l'intérêt qui motive notre action dans le monde extérieur (« *Außenwelt* ») (Schütz, 2004b : 71). Le problème de la sélection est intrinsèque à toute perception dans la mesure où « à l'intérieur du champ de perception, nous devons sélectionner systématiquement les éléments qui deviennent thématiques et donc l'objet d'une interprétation » (Schütz, 2004b : 81). Un thème s'inscrit systématiquement dans un champ thématique (« *thematisches Feld* ») également structuré en thème et horizon.

¹⁷⁶ Traduit par nos soins : « Das Thema (oder das Problem) ist deshalb selbst ein unbegrenztes Feld für weitere Thematisierungen, es ist bloß die Abbeviatur, der Ort einer praktisch unendlichen Anzahl thematischer Relevanzen, die durch die weitere Thematisierung seines wesentlichen Inhalts erschlossen werden können » (Schütz, 2004b : 94).

Le thème présente la caractéristique d'être relié à des thèmes présents dans le même champ thématique, mais aussi à d'autres thèmes et former « des systèmes de thèmes ». Le thème étant assimilé à un problème, il n'existe pas de problème isolé, mais seulement des « systèmes de problèmes » (Schütz, 2004b : 97). L'horizon du champ thématique inclut tous les aspects ayant un lien avec le thème, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui forment un contexte de sens avec le thème. Le champ thématique comporte les pertinences thématiques qui font implicitement partie du thème (Schütz & Luckmann, 2003 : 267).

Pour introduire la notion de pertinence thématique, Schütz fonde son analyse sur la notion de problème et sur celle de familiarité (« *Vertrautheit* »). Comme nous l'avons vu précédemment, tout objet de notre pensée ne constitue pas un thème. Un objet est constitutif de thème lorsqu'il focalise notre attention ou notre intérêt, car il est perçu comme douteux ou questionnable. Un objet devient douteux ou questionnable lorsqu'il se détache de l'arrière-plan formé d'éléments familiers et acceptés comme non questionnés et non questionnables (Schütz, 2004b : 90). Le concept de « familiarité » possède selon Schütz deux acceptions :

- a) Une acception objective dans laquelle la familiarité constitue une caractéristique intrinsèque des objets (« *den Dingen innewohnend* »).
- b) Une acception subjective : la familiarité est définie en fonction de la ligne de démarcation que chaque individu trace entre la partie du monde qu'il estime nécessaire d'explorer et celle qui peut rester non questionnée. La familiarité est donc fonction de la profondeur d'analyse que l'on estime nécessaire pour résoudre un problème concret en traduisant les éléments non familiers en des notions familières. La profondeur d'analyse ainsi que la limite au-delà de laquelle le problème est considéré comme résolu sont déterminées par l'intérêt actuel. L'intérêt actuel est lui-même tributaire des circonstances et de la situation dans lesquelles s'inscrit le problème à résoudre. Il constitue également une forme *sui generis* de pertinence, mais, dans la mesure où l'intérêt actuel présuppose l'existence d'un problème, son fondement réside dans les pertinences thématiques inhérentes au problème (Schütz, 2004b : 91). L'absence de familiarité impose de considérer un objet comme problématique.

Ainsi, lorsqu'un objet dénué de familiarité émerge d'un ensemble formé d'éléments familiers, un thème se constitue quasi automatiquement sans même qu'un acte volitif (« *Willensakt* ») soit nécessaire. Cette constitution non volontaire du thème est régie selon Schütz par un type spécifique de pertinences thématiques qu'il désigne comme « pertinences imposées » (« *auferlegte Relevanzen* »). Les pertinences thématiques peuvent être également imposées par le passage d'un domaine de la réalité à un autre (p. ex. du monde de la vie quotidienne à la poésie, au monde des rêves ou au monde de la science) ou encore par les interactions sociales entre les individus au sein d'un groupe social (Schütz, 2004b : 91-92).

Un thème peut toutefois se constituer également de manière volontaire en focalisant l'attention sur un objet donné qui s'inscrit dans un champ thématique. On peut en effet, être motivé à focaliser son attention sur des détails d'un thème (horizon intérieur) ou sur les relations d'un thème à d'autres thèmes (horizon extérieur) (Schütz & Luckmann, 2003 : 267). Le thème constitué volontairement, que ce soit par l'action focalisatrice de l'attention ou par un intérêt pratique particulier, est vecteur des pertinences thématiques dites intrinsèques (« *wesentliche thematische Relevanzen* »). Cette distinction n'est pas propre aux pertinences thématiques, mais s'applique également aux pertinences interprétatives et motivationnelles (Schütz, 2004b : 96). Une fois le thème constitué, c'est-à-dire le problème circonscrit, la direction dans laquelle se déploie l'analyse des relations entre ce thème et l'horizon ainsi que la profondeur d'analyse du problème sont également déterminés par le système des pertinences thématiques intrinsèques. S'agissant de la direction de l'analyse, le système des pertinences intrinsèques à un type de connaissances n'est pas homogène, mais constitue « un système d'isohypses¹⁷⁷ » (Schütz, 2004b : 97) dans lequel certaines pertinences intrinsèques sont plus marquées que d'autres et dessinent une sorte de paysage où certains éléments sont plus saillants que d'autres. S'agissant de la profondeur d'analyse ou d'interprétation, elle est déterminée, comme dans le cas d'un thème non familier, par l'intérêt actuel, lui-même tributaire de la situation. Car la compréhension et l'interprétation dépendent toujours de certaines fins.

¹⁷⁷ Le terme de « isohypse » renvoie à l'expression « ligne isohypse » qui, en cartographie, désigne une ligne indiquant les points d'altitude égale. Schütz l'emprunte pour illustrer l'idée selon laquelle les pertinences intrinsèques relient les degrés de connaissances, et donc les régions de pertinences à la manière des lignes isohypses de façon à les organiser en une sorte de paysage.

C'est pourquoi elles peuvent cesser lorsqu'elles sont jugées suffisantes de sorte que toute analyse et toute interprétation cesse dès lors qu'elle est « suffisamment distincte » au regard d'un objectif donné (Simon, 1995 : 77).

S'agissant de la traduction, on peut observer que le thème, et donc la pertinence thématique, est également ubiquitaire. Cette omniprésence s'explique par le fait que les textes ont toujours un thème. La notion de thème est comprise ici dans son acception générale, c'est-à-dire qu'elle est identifiée au contenu du texte (Hoffmann, 2000). Appliqué à la traduction, on peut observer que la pertinence thématique opère sur trois plans différents :

- 1) Sur le plan du texte considéré dans sa globalité et assimilé à un problème concret à résoudre dans une situation concrète ; sur ce plan, la pertinence thématique détermine ce qui est thématique en fonction de la situation concrète d'interprétation. Ainsi, si la traduction porte sur un acte de procédure comme p. ex. une assignation ou une décision judiciaire, tous les éléments du droit de la procédure propre à ce type d'actes et le formalisme particulier qu'ils exigent seront thématiques pour le texte en question, outre les éléments du droit positif thématiques dans cet acte particulier.
- 2) Sur le plan des contenus sémantiques investis dans le texte, c'est-à-dire le domaine particulier des connaissances qu'il thématise. Sur ce plan, les pertinences thématiques *sui generis* propres à un domaine de connaissances spécifiques (p. ex. droit, médecine, techniques de l'ingénieur, etc.) déterminent la distribution du champ thématique en thème et horizon ce qui permet de distinguer le problématique du familier et de définir d'emblée les éléments qui appellent une interprétation ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.
- 3) Enfin, sur le plan des termes et concepts où la pertinence thématique focalise le rayon attentionnel sur ce qui est important dans un domaine donné et se manifeste dans l'activité de sélection en fonction du contexte pragmatique.

Ainsi, la pertinence thématique permet d'opérer une distinction plus fine des termes adéquats lorsqu'il s'agit de traduire, p. ex. le terme de « *Herausgabe* » par le terme de « restitution » ou de « revendication » selon le fondement juridique invoqué, à savoir les articles 985, 812 ou 823¹⁷⁸ « BGB ». Le mécanisme de la pertinence thématique peut être illustré à l'aide des exemples pratiques comme le terme de « parasitisme », employé dans le contexte de la concurrence déloyale ou le terme de « *Leistung* » qui se caractérise par une polysémie importante.

En ce qui concerne la notion de parasitisme, elle est connue tant en biologie qu'en droit. De manière générale, le parasitisme est défini selon Le Grand Robert de la Langue française comme « un mode de vie d'un parasite », c'est-à-dire « état d'un être vivant qui vit sur un autre » et se dit en allemand selon le Grand Dictionnaire de Duden : « *Schmarotzertum* », « *Parasitentum* » ou « *Parasitismus* ». Si le texte à traduire, c'est-à-dire le problème à résoudre relève de la biologie, cette première distinction déterminera « l'archive » qu'il convient de maîtriser pour ce type de textes (p. ex. l'article scientifique en biologie, les théories, les concepts, la terminologie, la forme et le style applicable). Simultanément, cette première qualification « biologie » permettra de distribuer le champ thématique en thème et horizon en fonction de ce domaine de façon à focaliser l'attention sur ce qui est considéré comme important, c'est-à-dire les contextes spécifiques de l'usage de ce terme en biologie et sur les relations qu'il entretient avec d'autres concepts. En revanche, toutes les acceptions potentielles de ce concept dans d'autres domaines ne seront pas actualisées et demeureront dans l'horizon de cette notion, c'est-à-dire qu'elles seront reléguées à la périphérie de la signification. Enfin, la définition de ce qui est important permettra de guider la sélection des termes adéquats à utiliser dans ce contexte dans la langue cible.

Le concept de parasitisme est également connu en droit de la concurrence. Il est décrit par le Professeur Le Tourneau¹⁷⁹ comme suit :

¹⁷⁸ La difficulté de traduction procède du fait que les droits à restitution peuvent être ouverts sur plusieurs fondements différents, sur le fondement contractuel, quasi contractuel, délictuel, de l'enrichissement sans cause et enfin, sur le fondement du droit des biens (source : <http://www.juraindividuell.de/artikel/anspruchskonkurrenz-bgb-herausgabeanspruch/>, consulté le 18 décembre 2016).

¹⁷⁹ Source : Jurisclasseur Concurrence, fascicule 227.

« La concurrence parasitaire ne se distingue pas de la concurrence déloyale, dont elle constitue une modalité sans doute aggravée (...). Elle entre aussi dans la catégorie de la concurrence déloyale où deux acteurs de la vie économique luttent pour attirer la clientèle dans le même secteur ou dans une activité voisine. Il s'agit donc du 'parasitisme entre concurrents' ».

Notre traduction en allemand :

« Die Ausbeutung fremder Leistung unterscheidet sich nicht vom unlauteren Wettbewerb, sondern stellt dessen wahrscheinlich schärfere Ausprägung dar (...). Demzufolge erfüllt die Ausbeutung fremder Leistung ebenfalls den Tatbestand des unlauteren Wettbewerbs, bei dem sich zwei Marktteilnehmer darum bemühen, Kunden im gleichen Zweig der wirtschaftlichen Tätigkeit oder in einem benachbarten Bereich zu gewinnen. Dabei handelt es sich um Ausbeutung fremder Leistung unter Mitbewerbern »

Si le texte à traduire relève du droit de la concurrence, la constitution du thème s'effectue en plusieurs étapes par la focalisation du rayon attentionnel sur les termes : « parasitisme » → biologie ou droit → exclusion de biologie par le terme « concurrence » → donc droit → plus précisément droit de la concurrence → plus précisément concurrence déloyale. La première étape opère la distinction fondamentale entre deux domaines de connaissances, et donc entre deux archives distinctes tandis que la seconde étape consiste à spécifier davantage le thème. Si Wittgenstein a raison en disant que lorsque « les jeux de langage changent, le sens des mots change » (Wittgenstein, 2006 : 32) *DC n°61*, la signification du concept « parasitisme » est nécessairement modifiée lorsqu'il est utilisé en droit de la concurrence.

De fait, la traduction par « *Parasitismus* » serait une solution de facilité. La question qui se pose, en effet, est de savoir quel terme est utilisé réellement pour décrire ce phénomène en droit allemand de la concurrence.

L'analyse de la littérature spécialisée offre les solutions suivantes : en allemand, on utilise, semble-t-il, « *Ausbeutung fremder Leistung* »¹⁸⁰ ou « *schmarotzerische Ausbeutung fremder Leistung* »¹⁸¹.

L'allemand étant une langue pluricentrique (Clyne, 1992), il semble que ce dernier terme soit une spécificité de l'allemand d'Autriche. Ces différences d'emploi constituent donc un cas de variation diatopique. Le terme clé est ici « *Ausbeutung* » au sens de « utiliser sans scrupules à son profit » (« *sich skrupellos zunutze machen* »), car dans les « franges de sens » ou « dans l'aura du sens » (Loock, 2016), il comporte l'évocation du parasitisme. Mais le problème se complexifie lorsque l'on garde présent à l'esprit que le droit allemand connaît également l'expression « comportement parasitaire » / « *parasitäres Verhalten* ». Il résulte du commentaire à la loi allemande relative à la concurrence déloyale que cette expression renvoie à la concurrence déloyale en matière de marques¹⁸². Il semble également intéressant de relever que le terme « parasitisme » n'est pas utilisé par le législateur allemand ou autrichien dans les dispositions correspondantes (le § 4 de la loi allemande sur la concurrence déloyale et le § 1 de la loi autrichienne sur la concurrence déloyale (« UWG »)).¹⁸³ En revanche, il est largement utilisé par la doctrine et la jurisprudence. Il s'agirait donc d'un terme qui relève du métalangage juridique.

Un autre exemple est fourni par le terme de « *Leistung* » très fréquemment utilisé en droit allemand. Ce terme est polysémique non seulement dans le langage ordinaire, mais aussi en droit. Ainsi, il peut se traduire entre autres par : prestation, prestation de service (« *Dienstleistung* »), paiement ou exécution (« *Erfüllung* »), dation en paiement (« *Leistung an Erfüllung statt* »).

¹⁸⁰ La norme applicable figure au § 4, n°3 de la loi allemande relative à la concurrence déloyale (« UWG ») ; [www.https://www.gesetze-im-internet.de/uwg_2004/_4.html](https://www.gesetze-im-internet.de/uwg_2004/_4.html). En revanche, pour le terme technique du droit français « le parasitisme » on trouve dans la littérature « Die parasitäre Ausnutzung fremder Leistungen » (Harte-Bavendamm & Henning-Bodewig, 2013:284).

¹⁸¹ À cet égard, voir notamment l'extrait d'un commentaire d'arrêt : « Mit Beschluss vom 9.11.2004 (GZ 4 Ob 185/04s) hat sich der Senat mit Fragen zu § 1 UWG beschäftigt. Die Übernahme eines fremden Werbemittels ist eine sittenwidrige "schmarotzerische Ausbeutung" einer fremden Leistung, wenn das Arbeitsergebnis eines anderen ohne jede ins Gewicht fallende eigene Leistung ganz oder in erheblichen Teilen glatt übernommen wird und der Übernehmer das damit beworbene Produkt im Hinblick auf seine Kostenersparnis preisgünstiger anbieten kann, sodass er letztlich dem Mitbewerber mit dessen eigener Leistung Konkurrenz macht ». (Source : [http://www.jusguide.at/index.php?id=88&tx_ttnews\[tt_news\]=2124](http://www.jusguide.at/index.php?id=88&tx_ttnews[tt_news]=2124)).

¹⁸² Définition originale du comportement parasitaire en allemand dans le « Münchener Kommentar UWG » : « Unlautere Ausnutzung der Unterscheidungskraft oder Wertschätzung der Marke (auch « parasitäres Verhalten » oder « Trittbrettfahren ») verknüpft mit dem Vorteil, den der Dritte aus der Benutzung des identischen oder ähnlichen Zeichens zieht », c'est-à-dire en français : « exploitation déloyale de la force distinctive ou de la valeur de la marque associée à l'avantage que le tiers retire de l'utilisation d'un signe identique ou similaire ». Münchener Kommentar Lauterkeitsrecht §§ 5-20 UWG, p. 445, n°52.

¹⁸³ Voir « Unlauterer-Wettbewerbs-Gesetz, à consulter en ligne à la page : <https://www.jusline.at/index.php?cpid=ba688068a8c8a95352ed951ddb88783e&lawid=23&paid=1>

Ce terme revêt une signification très spécifique dans la règle édictée par le § 812, al. 1 du Code civil allemand régissant l'enrichissement sans cause où « *Leistung* » constitue un des éléments du présumé.

Cette règle est rédigée dans les termes suivants (Kropholler, 2008 : 548) :

§ 812 Herausgabeanspruch

(1) Wer durch die Leistung eines anderen oder in sonstiger Weise auf dessen Kosten etwas ohne rechtlichen Grund erlangt, ist ihm zur Herausgabe verpflichtet.

Dans la traduction du Code civil allemand par le groupe Juriscope, cette disposition est rédigée dans les termes suivants (Lardeux, Legeais, Pédamon, & Witz, 2010 : 301) :

§ 812 Action en restitution

(1) Celui qui sans justification juridique a reçu quelque chose d'une personne par prestation ou d'une autre manière aux dépens de celle-ci est tenu de lui en faire la restitution.

Dans cette règle de droit, les trois éléments essentiels constitutifs de l'enrichissement sans cause sont les suivants :

1. Quelque chose : s'entend au sens d'un avantage patrimonial au sens le plus large (Kropholler, 2008 : 550).
2. Par prestation : l'enrichi doit avoir obtenu l'avantage patrimonial par prestation de son créancier.
3. Sans cause.

Dans le commentaire du Code civil allemand de Kropholler figure la définition que la doctrine allemande donne de la notion de prestation dans ce cas précis : « l'accroissement voulu du patrimoine d'autrui dans un but donné » (« *bewusste zweckgerichtete Mehrung fremden Vermögens* ») (Kropholler, 2008 : 552). Dans cette disposition, la notion de « *Leistung* » est utilisée dans cette acception particulière et propre à ce contexte d'usage.

Au vu de cette disposition, on observe qu'aucune des acceptions du terme « *Leistung* » citées ci-dessus n'est apte à rendre ce sens spécifique. En français, les traducteurs de Juriscope ont conservé le terme polysémique de « prestation ». Cette polysémie de « *Leistung* », qui est relativement complexe à maîtriser, résulte du fait que chaque branche du droit définit différemment le thème qu'elle problématise. Cette thématisation différente peut s'expliquer également en termes de signification occasionnelle qui résulte de l'usage dans un contexte spécifique (Schütz, 2004a : 118).

Compte tenu des précisions apportées ci-dessus, la traduction suivante de cette disposition pourrait être proposée :

« Quiconque obtient d'autrui à ses dépens un avantage patrimonial sans cause, consenti sciemment, dans un but précis de manière à accroître son patrimoine, ou d'une autre manière, est tenu de lui en faire restitution ».

Dans cette traduction, deux conditions de l'enrichissement sans cause sont explicitées :

- a) Quelque chose → avantage patrimonial et
- b) Par prestation → consenti sciemment, dans un but précis, de manière à accroître son patrimoine (Kropholler, 2008 : 552).

Cependant, il est également possible qu'en fonction de la situation concrète dans laquelle s'inscrit la traduction, il soit plus judicieux de ne pas expliciter le contenu de la règle de droit, et donc de n'expliquer ni la notion de « quelque chose » ni celle de « prestation » de façon à conserver un texte marqué par davantage d'incertitude linguistique.

L'incertitude linguistique, définie par Cao, renvoie au caractère vague, c'est-à-dire imprécis, général et ambigu des expressions linguistiques (Cao, 2007a : 70). En ce sens, l'incertitude est intrinsèque à toute langue et le langage juridique ne fait pas exception à cet égard. Il se caractérise par « un noyau de sens établi entouré d'un halo d'incertitude »¹⁸⁴ (Cao, 2007b : 19).

¹⁸⁴ Traduit par nos soins : « A core of settled meaning and a penumbra of uncertainty ».

Le caractère vague des concepts constitue une forme d'imprécision très répandue en droit (Cao, 2007a : 70). Notons au passage toutefois que l'incertitude et l'imprécision ne se confondent pas. L'incertitude implique un doute sur la validité de nos connaissances alors que l'imprécision renvoie à la difficulté de les exprimer clairement (Bouchon-Meunier, 1993 : 3).

S'agissant d'une disposition légale qui a vocation à s'appliquer à de nombreux cas concrets, il serait donc sans doute plus judicieux de conserver ce caractère imprécis et ouvert de la disposition sans expliciter plus avant la notion de « prestation » auquel cas la traduction en français pourrait être la suivante :

« Quiconque obtient d'autrui aux dépens de celui-ci un avantage patrimonial sans cause, que ce soit par prestation ou d'une autre manière, lui doit restitution ».

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que si cette disposition est citée, p. ex. dans une décision judiciaire, il serait capital pour le traducteur de connaître la définition de « prestation » dans le contexte de l'enrichissement sans cause, car le juge ne manquera pas à l'analyser dans sa motivation. Car c'est précisément dans la confrontation des termes imprécis de la disposition (« quelque chose », « prestation ») aux éléments concrets du cas d'espèce, qui prend la forme de l'oscillation entre le vague et le concret, que le magistrat concrétisera leur contenu dans son interprétation juridique.

S'agissant de la traduction proposée par le groupe Juriscope, on peut observer qu'elle a été réalisée, semble-t-il par des spécialistes du droit dans une attitude qui, du point de vue de la théorie de la traduction, peut être qualifiée de « naturelle », c'est-à-dire naïve à l'égard de la traduction. L'attitude naturelle renvoie à l'attitude préscientifique qui caractérise « l'homme ordinaire »¹⁸⁵ (Schütz, 2011 : 117), c'est-à-dire un non-spécialiste, qui n'est pas à même de distinguer entre l'attitude naturelle et l'attitude scientifique, et donc, ne conceptualise pas les opérations qu'il réalise.

Cette attitude se manifeste, par exemple, dans l'utilisation de la technique du calque qui caractérise la traduction de cette disposition légale dans son ensemble, mais aussi dans l'usage du démonstratif « celui qui » pour rendre le pronom personnel indéfini

¹⁸⁵ Schütz parle de « l'homme de la rue » (« der Mann auf der Strasse »).

« *wer* » alors qu'un traducteur professionnel utiliserait sans doute le pronom personnel indéfini « quiconque ». La même observation vaut pour la traduction de « *Rechtsgrund* » par « justification juridique » qui correspondrait plutôt à « *Rechtfertigungsgrund* ». Or « *Rechtfertigungsgrund* » pourrait poser problème dans la mesure où il renvoie au droit pénal. C'est pourquoi il semble judicieux, dans ce contexte précis, de retenir « la cause » dans la mesure où il s'agit d'une action ouverte lorsqu'un élément de patrimoine a été transféré d'un patrimoine à l'autre sans cause (« *condictio sine causa* ») (Coing, 1985 : 496). Toutefois, en l'absence de connaissances purement traductologiques, l'expert d'une discipline spécifique n'est pas en mesure de conceptualiser les opérations de traduction de sorte que seul le recours au calque s'impose. Cela surprend peu dans la mesure où l'on sait que la traduction par des spécialistes constitue le point le plus fréquent d'entrée du calque dans la traduction et que les traductions peu réussies réalisées par des spécialistes foisonnent dans les corpus (Froeliger, 2013c).

Ces deux exemples montrent clairement la difficulté de rendre « les franges de sens », c'est-à-dire les acceptions potentiellement évoquées par un concept ou un terme qui, pour Schütz, sont « impossibles à traduire » (2003b : 279).

Comme nous l'avons montré dans l'exemple de la traduction du « parasitisme » par « *Ausbeutung fremder Leistung* », le lien qui existe entre ces deux termes peut être mis au jour uniquement par une recherche minutieuse dans la littérature spécialisée et l'analyse des concepts et des contextes d'usage. À cet égard, il est important de relever que l'usage des mots est soumis à fluctuation (Schlicht von Rabenau, 2014 : 274) et les contextes d'usage sont sujets à un changement constant qui entraîne les modifications de sens. Ce caractère fluctuant de l'usage et des contextes d'usage s'explique par l'évolution des pratiques sociales dans lesquelles ils sont ancrés. Par conséquent, l'usage et les contextes d'usage étant en évolution constante, ils varient d'un droit à l'autre de sorte que les solutions de traduction proposées ci-dessus peuvent avoir seulement une validité limitée au droit allemand de la concurrence et il est très probable qu'elles ne soient pas applicables dans le contexte du droit autrichien ou suisse.

En d'autres termes, cela signifie qu'il est difficilement possible de généraliser une solution de traduction. Pour le traducteur, il est indispensable d'être conscient de cette instabilité structurelle intrinsèque à la traduction que l'on peut caractériser dans les termes de John Dewey comme : « Un mélange complexe de stable et d'instable, de tradition et de nouveauté, de certain et d'incertain »¹⁸⁶ (Stegmaier, 2005 : 42).

La conscience de la précarité de solutions de traduction permet au traducteur d'éviter de négliger les pertinences thématiques *sui generis*, qui organisent les connaissances dans les différents domaines scientifiques, et de transposer sans esprit critique les solutions de traduction d'un domaine à l'autre. En outre, cela lui permet d'éviter aussi de confondre les pertinences thématiques inhérentes à son propre stock des connaissances avec celles propres à une discipline scientifique. La confusion des pertinences, tant thématiques qu'interprétatives, constitue à notre sens la source la plus importante des traductions non pertinentes, car elle est frustratoire des attentes de l'utilisateur et renforce le clivage des pertinences. C'est pourquoi il conviendrait que le traducteur anticipe autant que faire se peut ce qui est pertinent pour le juriste utilisateur et cherche à élaborer sa traduction en fonction de ces éléments tout en réduisant l'impact de ce qui lui apparaît pertinent subjectivement en tant que traducteur.

La difficulté de cette méthode de traduction réside dans le fait que le traducteur n'a bien entendu aucun moyen pour déterminer *a priori* ce qui est pertinent pour un utilisateur individuel. En revanche, il a tout à fait la possibilité d'apprendre les pertinences *sui generis* propres à une discipline scientifique en tant que corpus constitué de connaissances. S'approprier ces pertinences spécifiques lui permet de distinguer les concepts importants de ceux qui ne le sont pas et de focaliser ainsi ses recherches en fonction de ces éléments et d'opérer un choix judicieux. Cet apprentissage des pertinences est pour Schütz non seulement possible, mais indispensable (Schütz, 2004b : 105). Toutefois, il suppose au préalable que l'on ait conscience – tant soit peu – de l'existence d'alternatives, et donc de différents types de pertinences.

¹⁸⁶ Traduit par nos soins : « An intricate mixture of the stable and the precarious, the fixed and the unpredictably novel, the assured and the uncertain ».

6.3.2. La pertinence interprétative

Dans la typologie de Schütz, la pertinence interprétative constitue le second type de pertinence. Pour saisir le sens d'un thème, une interprétation est nécessaire (Schütz, 2004b : 98). En d'autres termes, il doit être subsumé à un schème d'interprétation présent dans le stock de connaissances. En effet, seule l'interprétation permet de conférer le sens. Pour Schütz, « le sens n'est pas une propriété, mais il est le résultat de l'interprétation » (Schütz, 2003a : 184)¹⁸⁷. Le sens se constitue dans la sélection et la combinaison d'éléments qu'offre la diversité du monde (Schütz, 2011 : 18). La subsumption d'un thème à un schème interprétatif consiste à le comparer à l'ensemble des interprétations antérieures qu'un individu a déjà pu faire et à le mettre en relation avec ces interprétations antérieures de façon à en dégager les traits identiques ou similaires du thème par rapport au type d'interprétation disponible. Ce mécanisme de subsumption et de comparaison des éléments thématiques nouveaux à des interprétations antérieures accumulées dans le stock de connaissances constitue la pertinence interprétative (Schütz, 2004b : 99). Dans ce processus de comparaison cependant tous les schèmes interprétatifs antérieurs ne sont pas pris en compte, car ils ne sont pas tous pertinents au regard du thème à interpréter. Seuls les schèmes d'interprétation qui, compte tenu de leurs traits typiques, peuvent être comparés au thème à interpréter sont pris en compte (Schütz, 2004b : 98). Schütz définit le schème d'interprétation comme « la sédimentation de toutes les interprétations antérieures ». Il se crée dans le processus de « sédimentation de sens » (Schütz, 2003a : 357) ou de « sédimentation des significations » (Schütz, 2003a : 255). Les schèmes d'interprétation sont prédéterminés par la culture et la langue respective et ils s'imposent à l'individu comme ontologiquement préexistants. En effet, chaque culture et chaque langue forment un système particulier de pertinences interprétatives qui constituent le cadre de référence pour toute interprétation individuelle (Schütz, 2004a : 119). Il semble important de relever ici que l'apprentissage permet de s'approprier les schèmes d'interprétation spécifiques à une culture, une langue, un groupe social, ou encore une discipline scientifique. Il est donc possible et même indispensable d'apprendre ce qui est pertinent pour une interprétation (Schütz, 2004b : 105).

¹⁸⁷ Voir en ce sens également Rastier, 2003.

En présence de deux interprétations du même thème, toutes deux possibles, mais concurrentes ou incompatibles, la pertinence interprétative permet de distinguer l'interprétation la plus plausible grâce aux déplacements volontaires du rayon attentionnel qu'elle provoque. Les déplacements volontaires de l'attention augmentent la profondeur d'analyse de l'horizon d'un thème et de la situation dans son ensemble, de façon à en extraire des éléments supplémentaires pertinents pour l'interprétation. L'extraction des éléments supplémentaires de l'horizon pour préciser le thème à interpréter permet de choisir entre deux interprétations ayant le même degré de plausibilité. Le déplacement volitif de l'attention est actionné dès lors que la première interprétation d'un thème est mise en cause ou apparaît douteuse, car les pertinences interprétatives qui servent de fondement à cette première interprétation ne sont pas clairement déterminables (« *eindeutig bestimmbar* » (Schütz, 2004b : 03-104).

Pour l'illustrer ce mécanisme, revenons à notre exemple de « *Leistung* ». Si le texte à traduire est un contrat, j'aurai peut-être tendance à le traduire, quasiment automatiquement, par « exécution » ou « paiement ». Dans mon stock de connaissances, il existe en effet un schème d'interprétation typique formé selon le modèle « contrat → objet → prix → modalités d'exécution → paiement ». Mais si ce même terme apparaît par exemple dans une assignation visant la restitution d'un bien et qui ne s'inscrit pas dans le domaine contractuel, cette première interprétation sera inadéquate et incompatible avec les pertinences thématiques intrinsèques au domaine extracontractuel. Le schème d'interprétation correspondant à « contrat » est dès le départ inopérant et la traduction par « exécution » ou « paiement » ne sera donc pas pertinente. Mais pour le reconnaître, il faut déjà savoir qu'il existe un champ extracontractuel qui peut être « sous-thématisé » en délictuel et quasi-contractuel. Lorsque le schème d'interprétation disponible dans le stock de connaissances ne permet pas une interprétation plausible du thème, une analyse plus approfondie est nécessaire. La profondeur de cette analyse est guidée par le déplacement volontaire du rayon attentionnel du domaine contractuel vers le domaine extracontractuel ou délictuel alors que la limite de l'analyse est fixée par l'intérêt pratique qui détermine le niveau de détails auquel il y a lieu de faire progresser l'analyse en fonction de l'objectif à atteindre (Schütz, 2004b : 119). La mise en cause de la première interprétation oblige à focaliser l'attention sur d'autres éléments essentiels du thème pour obtenir de nouveaux éléments pertinents au regard de l'interprétation, c'est-à-dire des

pertinences interprétatives nouvelles. La distinction entre pertinences imposées et intrinsèques s'applique également en matière de pertinences interprétatives. Ainsi, les pertinences interprétatives qui ont permis une première interprétation comme « exécution » relèvent de la catégorie des pertinences imposées (cette interprétation s'imposant quasi automatiquement dans ce contexte précis) alors que les pertinences interprétatives issues de l'analyse approfondie des éléments essentiels du thème par le déplacement volontaire de l'attention relèvent des pertinences intrinsèques. Ces différentes catégories de pertinences interprétatives sont également regroupées en systèmes et reliées entre elles. Tout comme les pertinences thématiques, les pertinences interprétatives forment également un système de pertinences. Les éléments essentiels du thème ou de l'expérience à interpréter et le schème d'interprétation, c'est-à-dire l'interprétation antérieure applicable en l'espèce et disponible dans le stock de connaissances ainsi que la façon de les appliquer forment eux-mêmes des systèmes préexistants (Schütz, 2004b : 104-105). Selon Schütz, il est capital de comprendre que le système de pertinences interprétatives est déterminé par les pertinences thématiques. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de pertinence interprétative *per se*, mais seulement une pertinence interprétative propre à un thème (Schütz, 2004b : 121). Par conséquent, il est permis de dire qu'il existe autant de pertinences interprétatives différentes que de thèmes.

Les pertinences interprétatives sont, tout comme les pertinences thématiques, dépendantes de la situation, à l'instar de tout acte d'interpréter ou de décider. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'apprendre ce qui est pertinent à l'interprétation, d'une part, et à reconnaître les éléments pertinents à l'interprétation présents dans le thème, d'autre part. Qui plus est, il importe également d'apprendre à « pondérer » le résultat de l'interprétation, c'est-à-dire de déterminer les modifications de l'interprétation imposées par les circonstances d'une situation dans laquelle s'inscrit l'interprétation de façon à compléter et à coordonner les éléments pertinents pour une interprétation.

Tout comme pour les pertinences thématiques, la question de la limite, c'est-à-dire de savoir jusqu'à quel point il est nécessaire d'interpréter, se pose également en ce qui concerne les pertinences interprétatives. Comme cela a été mentionné ci-dessus, la profondeur d'analyse du thème est déterminée par ce que Schütz appelle « l'intérêt actuel », lui-même fonction de la situation et de ses circonstances particulières.

Selon Schütz, la limite de l'interprétation est atteinte dans deux cas :

- 1) Lorsque l'interprétation a permis de se familiariser suffisamment avec l'objet thématisé en fonction d'un objectif à atteindre (Schütz, 2004b : 119).
- 2) Lorsque l'interprétation retenue emporte notre accord, cet accord peut toutefois connaître différents degrés de certitude exprimés en termes de plausibilité, de probabilité, de présomption ou de possibilité. Ces degrés de certitude déterminent le nombre et le poids des pertinences interprétatives indispensables pour garantir une interprétation réussie. Simultanément, les degrés de certitude dépendent également des circonstances de la situation, celles-ci déterminant à leur tour l'intérêt actuel. Il apparaît ainsi qu'une relation de dépendance réciproque existe entre les pertinences interprétatives, l'intérêt actuel, la situation et les degrés de certitude qui peuvent être attribués à une interprétation. Compte tenu de cette dépendance réciproque, toute interprétation demeure pour Schütz une tentative qui est toujours susceptible de vérification ou de falsification par la mise au jour d'éléments supplémentaires pertinents pour l'interprétation (Schütz, 2004b : 106).

Pour revenir à notre exemple de « *Leistung* », cela signifie que l'interprétation par « exécution » peut être plausible, possible ou certaine en fonction des circonstances concrètes de la situation dans laquelle s'inscrit la traduction, mais qu'elle peut à tout moment être confirmée ou infirmée si la situation est modifiée et/ou si des éléments nouveaux à prendre en compte dans l'interprétation apparaissent.

6.3.3. La pertinence motivationnelle

La pertinence motivationnelle constitue le troisième type de pertinence dans la typologie de Schütz. Elle opère lorsque les éléments disponibles dans le stock d'expériences et de connaissances sont insuffisants pour parvenir à une interprétation ou à choisir entre deux interprétations. Dans ce cas, il est nécessaire de rechercher d'autres éléments et d'approfondir l'analyse du thème constitutif du problème à résoudre ou pour mieux définir la situation. Pour Schütz, la pertinence motivationnelle procède de l'importance d'un objet d'analyse ou d'un thème (2004b : 107).

C'est pourquoi la pertinence motivationnelle renvoie à la notion d'importance (Schütz, 2004b : 106), et notamment à l'importance d'une interprétation correcte. Selon Schütz, il est important d'interpréter correctement, c'est-à-dire de manière suffisamment plausible par rapport au problème à résoudre, dans la mesure où l'interprétation conditionne le choix à opérer. Donc, pas de pertinence sans importance. La pertinence motivationnelle est aussi directement liée à la notion d'intérêt pratique défini comme « l'intérêt qui détermine nos actions dans le monde extérieur et qui définit les éléments sélectionnés pour devenir thématiques » (Schütz, 2004b : 72). En d'autres termes, cela signifie que l'activité sélective, quelle qu'en soit la nature, est toujours motivée pragmatiquement. Or dans la vie de tous les jours seul ce qui permet de « venir à bout » d'un problème pratique ou de « s'y retrouver » dans une situation concrète revêt « un intérêt », c'est-à-dire, est pertinent. C'est en effet l'intérêt pratique qui détermine d'une part les « éléments de la structure ontologique du monde et, d'autre part, les éléments du stock des connaissances *pertinents* pour définir la situation de façon à pouvoir s'y orienter » (Schütz, 2003a : 333). De fait, la situation concrète joue un rôle déterminant au regard de ce qui est considéré comme pertinent (Endress, 2006 : 57). C'est pourquoi Schütz insiste tout particulièrement sur la prédominance du motif pragmatique (Schütz, 2003a : 183 ; 2003 : 142 ; 2004a : 123). La prévalence de l'aspect pragmatique renvoie au rôle crucial dévolu à la pratique, et notamment à la pratique sociale. Or, comme mentionnée ci-dessus, l'interprétation s'inscrit toujours dans une pratique sociale. C'est pourquoi « elle obéit aux objectifs de cette pratique, qui définissent les éléments retenus comme pertinents. Aussi, l'interprétation d'un texte change avec les motifs et les conditions de sa description » (Rastier, 2001 : 107).

L'intérêt pratique implique l'existence d'un motif qui impose une analyse plus détaillée d'un aspect particulier du problème concret à résoudre et qui détermine ainsi la profondeur et la limite de l'analyse au-delà de laquelle on estime que celle-ci peut être interrompue, car on s'est suffisamment familiarisé avec le problème. Cela signifie que l'intérêt pratique renvoie à « un complexe de pertinences motivationnelles qui guide l'activité de sélection » (Schütz, 2004b : 122). Dans une situation, un élément devient thématique lorsqu'un intérêt particulier nous pousse à le problématiser. C'est en ce sens que la pertinence motivationnelle détermine la pertinence thématique, mais aussi interprétative. Un exemple simple permet d'illustrer ce mécanisme.

Dans divers actes de procédure rédigés dans le cadre d'un procès, le nom d'une partie demanderesse était accompagné de l'abréviation « JR » et avait le libellé suivant : « Maître Hambach JR ». Bien entendu, nous avons cherché à quoi pouvait correspondre ce « JR » et l'unique explication plausible était « junior ». Il faut préciser que cette abréviation apparaissait uniquement dans l'identification des parties et nulle part ailleurs dans le texte. L'acte à traduire étant long, le délai imparti pour la traduction court, nous avons donc adopté cette solution sans nous poser d'autres questions. Dans le cadre de ce procès, nous avons traduit divers autres textes, notamment des conclusions en conservant systématiquement cette solution jusqu'au jour où notre donneur d'ordre nous a fait observer qu'il s'agissait en réalité de l'abréviation d'un titre honorifique allemand : « *Justizrat* ».

Que démontre cet exemple ? Il illustre précisément ce que dit Schütz : pour qu'un élément devienne thématique et puisse être problématisé, il doit avoir une certaine importance aux yeux de l'interprète qui de ce fait aura un intérêt à poursuivre l'analyse. À nos yeux, « junior » semblait plausible compte tenu de sa place dans le texte de sorte qu'il n'y avait pas de raison à poursuivre l'analyse. Notre stock d'expérience et de connaissances accumulé depuis plus de vingt ans de la pratique de la traduction comportait cet unique schème d'interprétation de « JR », car jusqu'à présent nous n'avons rencontré cette abréviation que dans ce contexte précis. Sans nous poser davantage de questions, nous avons subsumé « JR » à junior et, il faut bien l'admettre, nous n'avons même pas pensé à aborder cette abréviation sous un autre angle, car *a priori* il n'y avait aucun motif de le faire. En utilisant « junior », le texte ne devenait pas dénué de sens. L'absence de motif ou l'absence d'intérêt a eu pour effet d'arrêter l'interprétation. Cet exemple prouve également que la pertinence dépend du degré d'expertise, c'est-à-dire de ce qu'on sait déjà, comme nous l'avons observé dans le chapitre consacré aux sciences de l'information. Cet aspect sera développé plus en détail dans le chapitre consacré au stock de connaissances.

Par ailleurs, Schütz distingue deux motifs créateurs de pertinences motivationnelles. Ces deux types de motifs sont la résultante de la distinction entre deux perspectives et deux aspects des pertinences motivationnelles : le motif « en vue de » (« *um-zu* ») et le motif « parce que » (« *weil* »). Le premier renvoie à l'objectif qui préside à une action (« *Handeln* ») alors que le second renvoie aux motifs ou aux circonstances à l'origine d'une action (Endress, 2006 : 70).

Ces deux types de motifs renvoient à la relation entre l'élément motivant et l'élément motivé qui se caractérise par une équivocité importante. En effet, il est souvent difficile de distinguer ces deux aspects du motif, car ils sont corrélés et réciproques. Cette réciprocité se manifeste dans le fait que le motif « parce que » peut être transformé en motif « en vue de » (Schütz, 2004b : 110). S'agissant de la traduction, on peut observer que ces deux aspects sont étroitement liés sans qu'il soit possible de les distinguer systématiquement. En effet, la tâche du traducteur consiste de manière générale à produire une traduction exploitable pour le juriste utilisateur. Afin de parvenir à ce résultat, il fait un certain nombre de choix sur le plan des concepts, des termes, de la forme, du style, etc. Simultanément, on peut dire que ces choix ont été opérés parce qu'il fallait produire une traduction exploitable. Ces choix s'expliquent par les pertinences motivationnelles qui sont des sédimentations des expériences antérieures de ce qui a déjà été pertinent tant thématiquement que sur le plan de l'interprétation. Lorsqu'une situation identique ou similaire ou comparable apparaît, ces pertinences motivationnelles sont alors actualisées et organisent la sélection des éléments thématiques et des schèmes d'interprétation présents dans le stock de connaissances (Schütz, 2004b : 115).

Les pertinences motivationnelles, tout comme les pertinences thématiques et interprétatives, n'opèrent jamais de manière isolée, mais forment des systèmes ou des « chaînes ». Elles relèvent également de la distinction entre pertinences imposées et intrinsèques (Schütz, 2004b : 112).

6.3.4. Le système de pertinences

Schütz a souligné à maintes reprises que les différents types de pertinence ne sont pas des entités isolées mais qu'ils forment un système interdépendant dans lequel ils s'influencent de manière réciproque et récursive.

C'est la raison pour laquelle « Il n'existe pas de pertinence isolée. Les pertinences, de quelque catégorie que ce soit, forment systématiquement des systèmes et sont reliées entre elles » (Schütz, 2004b : 104)¹⁸⁸.

¹⁸⁸ Traduit par nos soins : « Es gibt keine isolierte Relevanz. Relevanzen, welcher Kategorie auch immer, sind stets in Systemen gruppiert und untereinander verbunden ».

Les trois types de pertinences ont été distingués par Schütz pour permettre leur analyse, mais en réalité constituent « trois aspects du même phénomène » (Schütz, 2004b : 28). Aucune des pertinences ne bénéficie d'un statut particulier, car elles sont toutes d'une importance équivalente (Schütz, 2004b : 127). D'un point de vue subjectif, les trois types de pertinences forment un tout indivisible (Schütz, 2004b : 124). Il convient néanmoins d'observer que notre conscience est toujours focalisée sur le thème qui s'est constitué dans notre champ de conscience, c'est-à-dire sur le problème qui suscite notre intérêt ou qui est l'objet de notre attention (Schütz, 2004b : 124). En d'autres termes, cela signifie que toute activité consciente est focalisée sur les pertinences thématiques. C'est peut-être ce qui explique leur caractère ubiquitaire.

Les différentes pertinences interagissent entre elles dans une boucle réciproque et récursive. Schütz décrit cette interaction comme suit : toutes les activités de notre conscience et toutes nos expériences antérieures avec les différents systèmes de pertinences se sont sédimentées pour constituer une réserve des connaissances habituelles. Les pertinences motivationnelles à l'œuvre à ce moment-là ont déterminé le complexe des motivations, qui a déterminé à son tour les pertinences thématiques. Les pertinences thématiques ont permis de constituer le champ thématique par la sélection des éléments thématiques présents dans l'horizon. Par cette sélection, le problème en tant qu'objet de la pensée se constitue en ce qu'il appelle une interprétation. Les pertinences thématiques déterminent également le niveau d'analyse nécessaire pour parvenir à une connaissance suffisante du problème. Le système des pertinences interprétatives applicables au problème concret a ainsi été déterminé. Schütz insiste sur le fait que l'interaction entre les différents types de pertinences n'est pas linéaire selon un modèle où les pertinences motivationnelles, puis les pertinences thématiques et enfin les pertinences interprétatives seraient à l'œuvre. Elles forment une entité indivisible et se conçoivent subjectivement dans leur unité (Schütz, 2004b : 124).

L'interaction au sein de ce système de pertinences peut être représentée comme suit (Schütz, 2004b : 27)

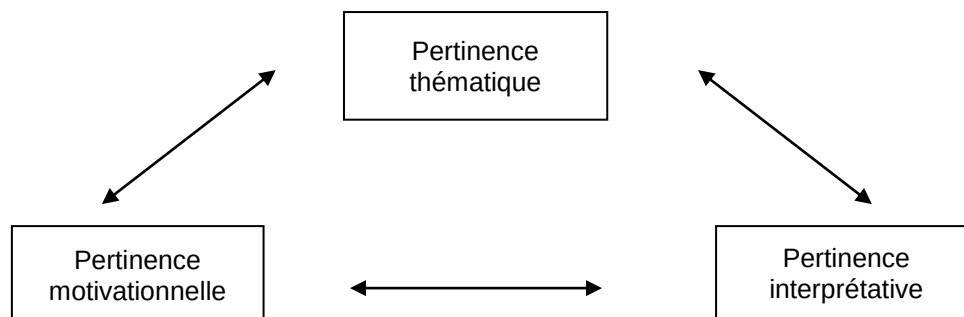


Figure 7 : Schéma d'interaction des systèmes de pertinences selon Schütz

Il résulte de la description de l'interaction entre les différents types de pertinences que la sélection constitue le mécanisme fondamental de tout processus heuristique, comme le confirment à la fois les recherches en sciences de l'information (Saracevic, 1996) que la neuroanatomie du langage (Petrides, 2014 : 174). Dans ce processus, les pertinences jouent un rôle essentiel, car le système complexe qu'elles forment constitue le principe organisateur de la sélection des éléments sémantiques et des interprétations, notamment dans le cas où deux interprétations se trouveraient en concurrence.

D'après Schütz (2003b : 191), le rôle du système de pertinences consiste à déterminer :

- a) Le cadre de référence considéré comme évident (allant de soi et donc non questionné).
- b) Les éléments pertinents du stock de connaissances au regard d'un problème (thème) donné.
- c) Les procédés adéquats permettant de résoudre un problème donné.

Pour notre propos, il semble important de relever qu'une langue, et notamment ses éléments constitutifs tels que le lexique, la morphologie et la syntaxe reflètent le système de pertinences propre à une communauté linguistique (« *Sprachgemeinschaft* ») et la « *Weltanschauung* »¹⁸⁹ qu'elle considère comme relativement naturelle.

¹⁸⁹ Selon Berner, le terme de « *Weltanschauung* » n'est plus traduit, car il fait partie intégrante du vocabulaire philosophique français (Berner, p. 193, note de bas de page, n°1).

Schütz l'illustre à l'exemple de la notion de « conscience » en français à laquelle correspondent en allemand « *Bewusstsein* » et « *Gewissen* » et précise que « si pour rendre les concepts de « *Bewusstsein* » et « *Gewissen* » la langue française ne connaît que le concept de “conscience”, cela constitue la manifestation de ce que la communauté linguistique accepte comme la « *Weltanschauung* » relativement naturelle »¹⁹⁰ (Schütz, 2003b : 89). Chaque langue étant fondée sur une « *Weltanschauung* » distincte, elle constitue une « province finie de sens » (« *geschlossener Sinnbereich* ») (Schütz, 2003b : 80) au sein de laquelle opère un système de pertinences différent.

6.4. Le stock de connaissances

6.4.1. De la réserve d'expérience au stock de connaissances

L'intérêt que présente la théorie de Schütz réside en particulier dans la possibilité qu'elle offre d'articuler le lien entre les connaissances tant ordinaires que scientifiques et la pertinence.

La notion de connaissances renvoie non seulement aux connaissances explicites, mais renferme également des éléments tels que : facultés, compétences, expériences, contextes, attitudes, etc. (Abel, 2016 : 167), mais elle renvoie également aux connaissances implicites, à la fois non spécifiées et non thématiques, qui interagissent de manière latente, c'est-à-dire sans que l'on s'en rende compte, avec les connaissances explicites. Cette notion fait partie des idées les plus discutées et les plus citées de Schütz. Elle a été développée depuis son œuvre initiale « *La construction signifiante du monde social* »¹⁹¹, à travers les écrits de la période américaine et jusqu'aux « *Structures du monde de la vie* »¹⁹² (Gueorguieva, 2004 : 187). En ce qui concerne la filiation du concept, il procède des analyses de l'expérience de Husserl. Tout individu s'inscrit à tout moment dans « le monde de la vie » structuré par un regard réflexif en « contextes de sens » qui relient les expériences vécues.

¹⁹⁰ Traduit par nos soins : « Wenn die französische Sprache für die zwei Begriffe « *Bewusstsein* » und « *Gewissen* » nur einen Begriff, nämlich « conscience » kennt, dann offenbaren all diese Tatsachen die von der jeweiligen Sprachgemeinschaft gebilligte relativ-natürliche *Weltanschauung* ».

¹⁹¹ Titre original : « *Der Sinnhafte Aufbau der sozialen Welt* ».

¹⁹² Titre original « *Strukturen der Lebenswelt* ».

Ces « contextes de sens » forment à leur tour des « schèmes d'expérience » (« *Erfahrungsschemata* ») (Schütz, 2004a : 89). Toutes les expériences passées dont dispose un individu forment un contexte global d'expérience. Il est enrichi par toute nouvelle expérience. C'est ainsi qu'un individu dispose à tout moment d'un ensemble sans cesse grandissant d'expériences que Schütz appelle « la réserve d'expérience » (« *Erfahrungsvorrat* ») (Gueorguieva, 2004 : 188). Cette réserve s'accumule au fil du temps et augmente la connaissance qu'un individu peut avoir du monde dans lequel il vit. C'est sans doute le mécanisme qui opère dans l'apprentissage par l'expérience. Les éléments constituant cette réserve d'expérience sont pris comme « allant de soi », c'est-à-dire évidents, dans la mesure où nous ne prêtons aucune attention au fait que les expériences soient des produits d'une activité consciente. Cet aspect est important, car il renvoie au caractère passif des éléments contenus dans la réserve d'expérience. Cependant, il est à tout moment possible de réactiver ses éléments passifs en les « actualisant » pour les réutiliser. Cette actualisation s'effectue par les modifications de l'attention dictées par l'intérêt pratique dans une situation concrète (Gueorguieva, 2004 : 189).

Dans la constitution de sens, les schèmes d'expérience remplissent une fonction spécifique (Schütz, 2004a : 191), car ils servent de schèmes interprétatifs (« *Deutungsschemata* »). Ils sont définis comme des « contextes de sens disponibles sous forme de connaissances préalables (« *Vorwissen* ») qui permettent de subsumer une expérience nouvelle à un ensemble d'expériences déjà existant, un élément inconnu à ce qui est déjà connu, et donc de l'interpréter. Le terme de « schème interprétatif » est utilisé essentiellement pour désigner la subsumption d'un signe à un système de signes (Schütz, 2004a : 192). Les grands systèmes de signes tels que la langue, la culture ou la science servent également de schèmes interprétatifs (Schütz, 2004a : 119). La réserve de schèmes d'expérience ayant pour fonction de servir de schèmes interprétatifs permettant l'interprétation, elle devient le « stock de connaissances » (« *Wissensvorrat* »). Le stock de connaissances comporte de nombreux schèmes interprétatifs. Qui plus est, toute interprétation implique par définition la possibilité d'interprétations multiples (Schütz, 2004a : 193). De fait, le problème du choix d'une interprétation, et donc, du schème à appliquer se pose systématiquement. Ce choix s'opère dans le processus de sélection régi par les modifications attentionnelles par rapport à l'élément à interpréter.

La notion de modification attentionnelle renvoie au déplacement de l'attention d'un aspect à l'autre du problème (Schütz, 2004a : 50). Ces modifications du rayon attentionnel sont déterminées pragmatiquement, c'est-à-dire par les visées et objectifs pratiques de l'interprétation, et donc en définitive par la pertinence motivationnelle (Schütz, 2004a : 123 ; 194). Les modifications attentionnelles sont dictées également par les pertinences interprétatives intrinsèques à l'objet problématique.

6.4.2. Le stock de connaissances : définition, nature et fonction

Dans le monde de la vie quotidienne, tout un chacun dispose à tout moment d'un stock de connaissances ordinaires (« *Alltagswissen* ») qui forme un cadre de référence culturel partagé intersubjectivement et qui sert à l'individu de schème d'interprétation de ses expériences passées et présentes, mais qui détermine également ses interprétations futures (« anticipations ») (Schütz, 2003a : 357). Les connaissances présentes dans ce stock sont la résultante de « l'expérience pratique, la science et la technologie » sans pour autant constituer une unité. Le stock de connaissances est constitué d'une « simple juxtaposition de systèmes de connaissances plus ou moins cohérents » (Schütz, 2011 : 115).

Schütz donne les définitions suivantes du stock de connaissances :

- a) Au sens étroit comme « le stock de schèmes interprétatifs » (2003b : 356) constitué dans un processus de « sédimentation du sens » (Schütz, 2003a : 357) ou, plus précisément, le stock de toutes les interprétations antérieures (Schütz & Luckmann, 2003 : 232).
- b) Au sens large comme « le sédiment de toutes les expériences de toutes les définitions de situations antérieures »¹⁹³ (Schütz, 2003a : 333).

Selon Schütz, ce stock de connaissances ordinaires, dites « connaissances quotidiennes » (Endress, 2006 : 100) comporte deux volets : des connaissances de routine (« *Routinewissen* ») ou des connaissances de type « recettes » (« *Rezeptwissen* »).

¹⁹³ Traduit par nos soins : « Dieser Wissensvorrat ist das Sediment aller unserer Erfahrungen von vormaligen Definitionen früherer Situationen ».

S'agissant des connaissances de routine, elles se caractérisent par leur forme hautement « standardisée et automatisée ». Leur usage est habituel, c'est-à-dire qu'elles sont utilisées à des fins spécifiques ce qui leur confère le caractère d'un instrument ou d'un outil. » (Schütz, 2004b : 189). À titre d'exemple, Schütz cite une langue étrangère qui acquiert le statut de connaissance de routine lorsque l'on est en mesure de s'en servir activement comme d'un outil de communication (Schütz, 2004b : 190). Les connaissances de routine se distinguent par leur pertinence qui est à la fois permanente et non manifeste : tant qu'elles sont mises en œuvre normalement, elles ne sont pas perçues comme présentes dans le champ thématique.

S'agissant des connaissances de type « recettes » (« *Rezeptwissen* »), elles constituent un ensemble « incohérent, partiellement clair et, en définitive, non consistant » (Endress, 2006 : 100) et comportent « les recettes, listes et ingrédients ainsi que les formules de mélanges et les procédures » qui permettent de trouver des solutions typiques à des problèmes typiques (Schütz, 2010b : 213). Les connaissances quotidiennes sont mises en œuvre sur ce mode « recette », c'est-à-dire de manière automatique et routinière.

Pour Schütz, le stock de connaissances remplit plusieurs fonctions, à savoir :

- a) Il constitue, d'une part, le schème interprétatif commun à une culture ou un groupe social permettant la compréhension mutuelle (Schütz, 2003a : 330).
- b) Il constitue, d'autre part, un schème interprétatif disponible à tout moment permettant à l'individu d'interpréter ses expériences (Schütz, 2003a : 357).
- c) Enfin, il articule le lien entre l'action et les connaissances (Schütz, 2011 : 17).

Ce stock de connaissances quotidiennes se caractérise par son évidence, entendue en ce sens qu'il est accepté sans être questionné et constitue le cadre de référence culturel, partagé intersubjectivement (Endress, 2006 : 101). Dans cette acception, il peut être rapproché de « la toile de fond héritée par transmission » (« *der überkommene Hintergrund* ») évoquée par Wittgenstein dans « *De la certitude* » (2006:41). Mais le stock de connaissances joue également un rôle crucial dans la constitution du sens, car le sens se constitue dans l'interaction avec les connaissances (Endress, 2006 : 50).

6.4.3. Les caractéristiques et la structure du stock de connaissances

Le stock de connaissances utilisé dans la vie de tous les jours, c'est-à-dire le stock de connaissances ordinaires (Schütz, 2003a : 358) possède un certain nombre de caractéristiques, et notamment (Schütz, 2003b : 255) :

- a) La disponibilité : le stock de connaissances de tout individu est disponible à tout moment pour lui servir de schème d'interprétation.
- b) L'historicité : d'une part, il est historique dans la mesure où il se constitue systématiquement sur la base des expériences antérieures individuelles ou collectives et en ce sens il représente « la sédimentation des significations » (Schütz, 2003a : 255). D'autre part, le stock de connaissances est historique, dans la mesure où il nous est *transmis* par la tradition et les coutumes. Cet aspect est important notamment au regard des objets culturels comme les symboles, les langues, les œuvres d'art ou les institutions sociales. Car tant que nous ne savons pas ce à quoi renvoie un symbole pour la personne qui l'utilise, nous ne sommes pas en mesure de le comprendre (Schütz, 2010b : 339).
- c) L'hétérogénéité : le stock de connaissances n'est pas homogène, mais renferme différentes catégories de connaissances qui se différencient par le degré de leur netteté, leur clarté et leur consistance (« *Deutlichkeits-, Klarheits- und Konsistenzgrad* »).
- d) La spécificité : le stock des connaissances est déterminé par la culture, la langue et le groupe social.
- e) Le caractère intersubjectif : il est partagé par tous ceux qui vivent avec nous dans « le monde de la vie quotidienne ».
- f) L'acquisition par l'apprentissage (Schütz, 2003a : 339 ; 2003a : 105).
- g) L'évolution permanente quant à son étendue et sa structure : le stock de connaissances évolue en permanence puisque toute nouvelle expérience l'enrichit et l'augmente (Schütz, 2003a : 358).

- h) La structure flexible : il se modifie continuellement puisque toute nouvelle expérience modifie le système de pertinences qui la détermine (Schütz, 2003a : 361).
- i) La différenciation individuelle : le stock de connaissances est différent pour chaque individu et il est fonction de l'inscription singulière de l'individu dans le monde de la vie (Gueorguieva, 2004 : 187).
- j) La détermination pragmatique : le stock de connaissances est structuré en fonction de l'intérêt pratique prédominant dans une situation concrète (Schütz, 2003a : 363).
- k) La structure dynamique permettant les regroupements et les réinterprétations du stock des connaissances pour en former un nouveau schème d'interprétation qui peut être appliqué à une expérience nouvelle ou à un élément nouveau (Schütz, 2003a : 257).
- l) La structure stratifiée en fonction de différents degrés de connaissances (Schütz, 2003a : 357).

La stratification du stock des connaissances s'organise en fonction de leur degré de netteté, de clarté et de consistance (« *Deutlichkeits-, Klarheits- und Konsistenzgrad* »). Ces strates de connaissances se différencient selon leur degré de consolidation ou « degré d'approfondissement » (« *Vertiefungsgrade* ») (Endress, 2006 : 124).

Selon ce critère, Schütz distingue deux types de connaissances en empruntant la terminologie de James (Schütz, 2003a : 256 ; 2003a : 331) :

- a) « Les connaissances générales » (« *Bekanntheitswissen* »)
- b) « Les connaissances familières » (« *Vertrautheitswissen* »).

Le premier type de connaissances renvoie uniquement à des éléments qui relèvent de « savoir que » sans poser la question de « comment » (Schütz, 2003a : 331). Il s'agit par conséquent des connaissances superficielles, mais suffisantes par rapport à une finalité pratique (Endress, 2006 : 124).

En revanche, le second type de connaissances renvoie à des éléments qui relèvent du « savoir comment » et s'entendent au sens des connaissances approfondies comprenant « le quoi, le comment et le pourquoi » (« *das Was, Wie und Warum* »). Ce type de connaissances implique la connaissance des relations que peut avoir un objet, c'est-à-dire la connaissance de « franges de sens » (Endress, 2006 : 125). Ces connaissances approfondies sont constitutives du « savoir-faire ». Ce type de connaissances correspond à un secteur très restreint de connaissances dans lequel on peut être qualifié d'expert (« *sachverständig* ») (Schütz, 2003a : 333). On peut donc dire que le premier type de connaissances correspond aux connaissances d'un profane (« *Laie* ») (Schütz, 2011 : 117), qui s'entend au sens d'un non-spécialiste alors que le second correspond aux connaissances d'un professionnel, c'est-à-dire d'un expert ou « d'homme de métier » (cf. ci-après).

En outre, la structure du stock de connaissances n'est pas figée, car tout problème concret se pose avec ses pertinences thématiques et interprétatives *sui generis*, et qui appelle une solution, restructure les strates du stock de connaissances et modifie non seulement les lignes de démarcation entre les différentes zones de pertinences, mais restructure aussi les strates des connaissances organisées en fonction de leur clarté, de leur précision et de leur consistance (cf. ci-après).

6.4.3.1. Le corpus de connaissances scientifiques en tant que stock de connaissances

6.4.3.1.1. Les connaissances scientifiques et les connaissances ordinaires

Comme nous l'avons observé supra, le rôle dévolu au monde de la vie à l'égard de la science consiste à lui servir de fondement de sens (« *Sinnfundament* ») (Schütz, 2010b : 169). En raison de la mathématisation de la nature, ce fondement originaire a toutefois été oublié (Perreau, 2010 : 257). Or il est crucial de garder cet aspect présent à l'esprit, car « les objets de la science sont des phénomènes de ce monde de la vie dont le sens s'établit dans l'interaction avec autrui » (Schütz, 2010b : 169). Toutefois, l'accès au sens n'étant possible que dans le langage (Wilson, 2016 : 62), le langage est le médium dans lequel se constitue le sens du monde de la vie.

Or, comme nous l'avons observé précédemment, chaque langue constitue un univers sémantique distinct et correspond à la manifestation d'une « *Weltanschauung* » particulière qui véhicule un système de pertinences intrinsèques *sui generis*. C'est pourquoi, les modalités d'appropriation pratiques et théoriques du monde de la vie, et donc les modalités qui président à la constitution du sens au sein de chaque univers sémantique varient également d'une langue à l'autre, et d'une culture à l'autre. Nous estimons que c'est là que réside sans doute la difficulté fondamentale de la traduction, à savoir la dissymétrie originaire des conditions sémantiques de la constitution du sens.

6.4.3.1.2. Le corpus d'une science en tant que stock de connaissances

Il résulte de ces développements que toute science s'enracine nécessairement dans le monde de la vie et, par voie de conséquence, le corpus de connaissances de toute science présente des similitudes avec le corpus de connaissances ordinaires. En effet, le corpus d'une science peut s'analyser comme un stock de connaissances évidentes, c'est-à-dire prises comme allant de soi (Gueorguieva, 2004 : 187). C'est pourquoi Schütz le décrit comme « un analogon du stock de connaissances disponibles » (2003a : 273). De fait, une discipline scientifique constitue « un corpus d'éléments reliés entre eux et vérifiables qui se caractérise par un degré optimal de clarté, de netteté et de consistance » (2003a : 273).

Cependant, le stock de connaissances scientifiques se distingue du stock des connaissances ordinaires. La différence la plus notable réside dans l'homogénéité du corpus de connaissances scientifiques. Elle s'explique par le fait que sa constitution répond aux critères et méthodes propres à chaque discipline scientifique. C'est donc la méthodologie propre à chaque discipline scientifique qui détermine les conditions de sélection des problèmes, les objets étudiés, la manière de les analyser, le système des pertinences correspondant et le degré de clarté » (Schütz, 2003a : 362). En outre, le corpus d'une science en tant que stock de connaissances se distingue des connaissances ordinaires par son degré de clarté et de consistance. Il correspond à un ensemble cohérent de connaissances dans la forme la plus exhaustive de « savoir comment » et relève des connaissances d'experts (« *Expertenwissen* »).

Pour les spécialistes d'une discipline donnée, leur corpus de connaissances spécialisées s'analyse en termes de stock de connaissances présupposées et allant de soi. En tant que tel, ce corpus de connaissances demeure inaccessible à un non-spécialiste (Schütz, 2003b : 190).

6.4.3.1.3. La typologie des détenteurs des connaissances

Compte tenu de différents degrés de consolidation des connaissances et de la typification qui en résulte, Schütz élabore une typologie des connaissances qui tient compte de l'individu en tant qu'agent vecteur des connaissances et distingue trois types de détenteurs (Schütz, 2011 : 117) :

- a) Le profane ou « l'homme de la rue » (« *der Mann auf der Strasse* ») : il dispose de nombreuses connaissances dans des domaines divers, mais qui forment un ensemble incohérent. En outre, il possède des connaissances procédurales (de type « recettes ») qui lui permettent, même sans être comprises, de procéder de façon à obtenir le résultat souhaité.
- b) L'expert : ses connaissances se limitent à un domaine précis et se distinguent par un degré élevé de précision, de clarté et de consistance ; c'est le profil de « l'homme du métier » (« *Fachmann* »).
- c) « L'homme averti » ou « le citoyen bien informé » dans la terminologie de Schütz (« *der gut informierte Bürger* ») occupe la position intermédiaire entre les deux autres types ; il ne possède pas de connaissances d'expert, mais il ne se contente pas pour autant des connaissances vagues de l'homme de la rue ; être bien informé signifie « parvenir à des opinions motivées rationnellement dans des domaines qui peuvent le concerner, du moins indirectement »¹⁹⁴.

Dans la vie de tous les jours, tout un chacun est porteur de connaissances entendues dans ces trois acceptions, c'est-à-dire à la fois l'homme de la rue, l'expert et « l'homme averti », mais à chaque fois dans un domaine différent (Schütz, 2011 : 118) de sorte que tout individu est à la fois expert dans un domaine et profane dans un autre (Schütz, 2010b : 344).

¹⁹⁴ Traduit par nos soins : « Gut informiert zu sein bedeutet ihm, zu vernünftig begründeten Meinungen auf Gebieten zu kommen, von denen er weiß, dass sie ihn zumindest mittelbar betreffen ».

À cet égard, il nous semble intéressant de relever que la distinction de Schütz entre les différents types de détenteurs de connaissances comporte un élément de réponse à la question maintes fois réitérée en matière de traduction : le traducteur doit-il être juriste ou le juriste peut-il être traducteur ? Selon l'opinion prédominante en théorie de la traduction (Lavoie, 2003 : 96) :

« Nul besoin d'être juriste pour être en mesure de traduire le droit ; cependant, il est clair que le fait d'avoir des compétences en traduction n'exempte pas le traducteur de détenir des connaissances en droit ».

Bocquet, dans sa préface à l'ouvrage de Meunier (2013) évacue ce débat définitivement en le qualifiant « d'une bataille d'arrière-garde », dans la mesure où la traduction juridique s'est constituée en discipline *sui generis*.

Nous souscrivons à cette opinion qui peut être éclairée du point de vue de la théorie du stock de connaissances et de la typologie des connaissances de Schütz. Prenons tout d'abord le cas du traducteur : il est expert en matière de traduction en ce sens qu'il connaît non seulement plusieurs langues (au moins deux), mais détient également le « savoir-faire » qui englobe à la fois la technique et la compétence (Schütz, 2011 : 119) permettant de récréer le sens d'un texte d'un univers sémantique à l'autre. En matière juridique en revanche, le traducteur est au mieux « un citoyen bien informé », mais souvent le profane au sens de Schütz. C'est pourquoi « *il ne s'y retrouve pas* » en droit (Wittgenstein, RP § 123). Cependant, la question qui est réellement posée est de savoir s'il est crucial d'être juriste pour être à même de produire des traductions juridiques exploitables pour les juristes utilisateurs. Pour ce qui nous concerne, nous estimons que cela n'est pas nécessaire dès lors que l'objet qui préoccupe le traducteur n'est ni l'interprétation juridique entendue comme l'établissement du sens d'une disposition légale, de son *ratio legis* ou de l'*intentio auctoris* du législateur selon les règles de l'herméneutique juridique, d'une part, ni l'équivalence d'effets juridiques, d'autre part. En revanche, il est tout à fait utile pour le traducteur de se profiler comme « le citoyen bien informé » ou « l'homme averti », c'est-à-dire d'acquérir un certain nombre des connaissances juridiques de base dans ses langues de travail pour être à même d'identifier les principaux éléments thématiques, et donc de s'approprier l'appareil conceptuel et terminologique adéquat, de s'habituer aux schèmes interprétatifs applicables et d'apprendre à les restituer.

Ces connaissances permettent au traducteur, en outre, de développer une sensibilité au regard des éléments qui peuvent s'avérer problématiques. Tout cela, considéré dans son ensemble, est de nature à accroître la pertinence de la traduction. Pour l'illustrer, prenons l'exemple cité supra de la distinction entre déclaration et explication pour traduire la notion allemande de « *Erklärung* » dans le contexte juridique. Le traducteur qui possède peu de connaissances juridiques, qui agit en quelque sorte comme « l'homme de la rue » enfermé dans l'attitude naïve et dans son système de pertinences intrinsèques, aura sans doute tendance à utiliser le registre général et traduira par « explication ». En revanche, le traducteur formé en droit sera en mesure de subsumer « *Erklärung* » à « *Willenserklärung* » et d'utiliser le registre juridique pour traduire ce terme par « déclaration ».

Prenons maintenant le cas du juriste qui endosse le rôle de traducteur : la situation est exactement inverse à celle décrite ci-dessus. En d'autres termes, le juriste est certes l'expert en droit, mais il est non spécialiste en linguistique, du moins, en règle générale. De fait, le savoir-faire spécifique du traducteur lui fait défaut. Donc, la traduction est pour lui problématique dans le sens wittgensteinien : « *il ne s'y retrouve pas* » (RP § 123), non pas sur le plan épistémologique, mais sur le plan de l'expression linguistique. Le juriste en tant « qu'expert » s'inscrit avant tout dans le système de pertinences spécifiques imposées par son domaine de spécialité : ce sont les seules qu'il accepte et qui sont valables pour lui. Le corpus de connaissances de sa discipline forme le cadre de référence défini une fois pour toutes.

De fait, celui qui ne partage pas son système de pertinences n'est pas à même de partager avec l'expert un univers discursif (« *Diskursuniversum* ») (Schütz, 2003b : 125). C'est là que réside le clivage fondamental des pertinences thématiques, qui tiennent au corpus de connaissances spécialisées, entre le traducteur et le juriste. C'est sans doute ce qu'évoque Froeliger lorsqu'il parle du « différentiel des savoirs » qui est à l'origine de la précarité épistémologique du traducteur à l'égard du juriste professionnel (2013c : 33). C'est également là que réside le clivage entre le traducteur et le juriste en termes de pertinences interprétatives et motivationnelles qui résulte du simple constat que ce qui est important pour le traducteur ne l'est pas nécessairement pour le juriste.

Si l'objectif du traducteur est de produire un texte pertinent, exploitable pour le spécialiste, l'objectif du juriste est de défendre son client, de convaincre le juge, ou encore, de convaincre ses pairs sur un point de doctrine. Nous pensons que dans le cas du juriste, le système de pertinences imposées par le système juridique a une expression plus forte que le système de pertinences imposées en matière de traduction qui dicte les choix sémantiques du traducteur. Du coup, son expression est – *a contrario* – plus faible. Cette faiblesse emporte des conséquences sur le plan de la traduction, notamment de la méthode. En effet, comme tout novice en traduction, face à un concept nouveau d'origine étrangère, les spécialistes auront tendance à privilégier le calque lexical comme procédé de traduction, comme nous l'avons montré dans l'analyse de la traduction du § 812 (1) du Code civil allemand relatif à l'enrichissement sans cause. Qui plus est, le caractère sacralisé de la lettre de loi les incitera également à privilégier le calque, tant lexical que syntaxique. C'est la raison pour laquelle leur traduction est rédigée dans ces termes :

§ 812 Action en restitution

(1) Celui qui sans justification juridique a reçu quelque chose d'une personne par prestation ou d'une autre manière aux dépens de celle-ci est tenu de lui en faire la restitution.

En définitive que faut-il en conclure ? Le traducteur doit-il absolument chercher à égaler les experts d'un domaine de spécialité dans lequel il traduit ou les juristes, ou encore les spécialistes de manière générale, sont-ils de meilleurs traducteurs en raison de leur expertise ?

Un élément de réponse est fourni par le concept de *mesotês* chez Aristote dans l'Éthique à Nicomaque¹⁹⁵. Selon le Stagirite, il importe avant tout « d'observer le juste milieu et d'atteindre un équilibre entre deux extrêmes » (Alloa, 2009 : 248) et, donc, d'adopter une position médiane. Cependant, nous verrons que cette position n'est pas sans poser de problème pour le traducteur dans une communication de spécialiste à spécialiste.

¹⁹⁵ Éthique à Nicomaque, II, 6 ; 1107a1-8 (trad. Tricot).

S'agissant de la nécessité pour le traducteur d'égaliser les experts en termes de connaissances de spécialité, nous rejoignons Froeliger selon qui l'idée que l'on puisse s'approprier l'intégralité des savoirs spécifiques est une illusion (2013c : 52) en raison de la diversité des savoirs, de leur évolution rapide et de leur degré de technicité. Confronté à un texte juridique, quel que soit le discours dont il relève (normatif, judiciaire ou doctrinal), le traducteur est face à un problème dont la nature est celle d'un problème philosophique, à savoir « je ne m'y retrouve pas » ou plutôt « je ne m'y connais pas » (RP, § 123). De fait le traducteur se trouve en position de profane. Ce statut le place en position de fragilité épistémologique à l'égard du juriste. Mais le traducteur, en tant que spécialiste de l'expression linguistique est à même de surmonter cette fragilité épistémologique et de produire néanmoins des « textes satisfaisants » (2013c : 51) et que nous qualifierons de « pertinents » compte tenu de notre analyse de la notion de pertinence (voir *supra*).

Cela suppose plusieurs éléments :

- a) En premier lieu, l'acquisition des connaissances de base¹⁹⁶ dans son domaine de spécialité.
- b) En second lieu, la faculté d'identifier correctement la situation de communication, qui pour Froeliger, est « une opération de survie » (2013c : 52) : une opinion à laquelle nous souscrivons pleinement. En effet, situer le texte à traduire correctement dans sa situation de communication permet d'éviter des erreurs telles que p. ex. la confusion des domaines du droit. Si l'on considère la communication du point de vue de la définition donnée par Schütz comme « une action sociale qui vise à modifier l'environnement » (Schütz, 2003b : 23), la définition de la situation de communication implique, d'une part, d'identifier les objectifs de la communication, c'est-à-dire la visée de la traduction (ce à quoi elle doit servir à son utilisateur) et, d'autre part, d'identifier les destinataires auxquels s'adresse la traduction (Froeliger, 2013c : 52). En ce qui concerne les destinataires, nous nous permettons d'opérer une restriction en ce sens que nous estimons que le destinataire d'une traduction juridique est toujours un juriste.

¹⁹⁶ Nous soulignons.

Par conséquent, il s'agit systématiquement d'une communication de spécialiste à spécialiste, qu'elle soit directe ou indirecte. En effet, même si dans un premier temps un texte juridique peut s'adresser à des particuliers (personnes ou sociétés privées), il n'en reste pas moins qu'il a systématiquement vocation à être analysé par un juriste professionnel que ce soit dans le cadre d'un litige ou tout simplement de l'exécution d'un contrat ou d'une décision étrangère en France. Déterminer la situation de communication revient à ancrer le texte à traduire dans le monde de la vie et d'éviter de produire une traduction qui « ne correspond à rien » tout en étant linguistiquement correcte. Cela implique notamment de tenir compte des modifications dans le temps et dans l'espace qui résulte de l'émancipation du texte de départ de sa situation d'énonciation initiale et de la distance qui s'instaure ainsi entre lui et le texte d'arrivée. Par exemple, si dans un acte de signification d'une décision judiciaire française il est question de signification à intervenir sur le « territoire national » ou dans un acte allemand « *im Inland* », il est important, nous semble-t-il, de traduire « sur le territoire de la France » (« *innerhalb des französischen Staatsgebiets* » / « *innerhalb von Frankreich* ») dans le premier cas et « sur le territoire de la République fédérale » ou « sur le territoire fédéral » dans le second cas. Certains pourraient penser qu'il s'agit de truismes, mais ce type d'adaptation remplit une fonction essentielle, qui consiste à situer le texte dans un horizon socio-historique et, donc de tenir compte de la situation spécifique dans le temps et dans l'espace dans laquelle il a été produit. En d'autres termes, ces ajustements permettent de situer la traduction dans le monde de la vie entendu comme l'horizon de toute signification et comme le sol dans lequel toute praxis théorique et extra-théorique est ancrée. En outre, ces opérations d'ancrage « montrent bien la distinction entre une traduction linguistiquement correcte et une traduction qui fonctionne concrètement » (Froeliger, 2013c : 54), c'est-à-dire une traduction pertinente dans notre terminologie.

- c) En troisième lieu, la faculté de réexprimer le sens du texte de départ dans le texte d'arrivée en reconstituant les structures de pertinence et en les adaptant en tant que de besoin, car toute communication, pour réussir, nécessite un minimum de conformité en termes de pertinence (Schütz, 2003b : 24).

Faute de ce minimum vital, aucune communication ne peut avoir lieu. Selon Froeliger, la valeur ajoutée du traducteur réside dans sa compétence de réexpression (2013c : 62). Nous estimons que l'on peut nuancer cette opinion en ajoutant que c'est dans la reconstruction des structures de pertinence que se manifeste la compétence du traducteur professionnel.

S'agissant du juriste qui s'attèle à une traduction, on peut observer en premier lieu que sa démarche procède souvent d'une attitude naïve à l'égard de la traduction. Il se situe à l'opposé du traducteur : sur le plan de la spécialité, sa position épistémologique est forte, mais sur le plan de l'expression linguistique il se situe en position de précarité, quelquefois extrêmement forte. La force de sa position épistémologique peut être à l'origine d'une lutte de pouvoir que nous avons évoquée.

Le type du « citoyen bien informé » ou « de l'homme averti » constitue de ce point de vue probablement la configuration idéale pour le traducteur. En effet, « l'homme averti » se place dans un secteur dans lequel opère « un nombre indéfini de cadres de référence » (Schütz, 2011 : 125). De fait, il se voit obligé de sélectionner le cadre de référence qui convient en fonction de son intérêt pratique, d'analyser les systèmes de pertinences correspondants et de déterminer l'origine des pertinences qui lui sont imposées, le tout de façon à circonscrire autant que faire se peut le domaine de la non-pertinence. Pour y parvenir, il se voit obligé de chercher un maximum d'informations tout en étant conscient que ce qui est pertinent au regard de son problème concret pourrait s'avérer demain dépourvu de toute pertinence, si le problème ou la situation change. « L'homme averti » se distingue donc de l'expert et de « l'homme de la rue » par son attitude active et la conscience qu'il a du problème de la pertinence (Schütz, 2011 : 126). Nous reviendrons plus en détail sur le statut des connaissances en traduction dans notre contribution personnelle.

6.4.4. L'articulation entre connaissances et pertinence : les degrés de connaissances et les régions de pertinences

Schütz différencie plusieurs zones ou régions de pertinences (Schütz, 2003a : 358) organisées en fonction de degrés de connaissances (« *Wissensgrade* »). Cette distinction se fonde sur le critère de la pertinence des pertinences (« *die Relevanz der Relevanzen* ») et comprend (Endress, 2006 : 107) :

- a) La zone de pertinence primaire correspondant aux connaissances bien consolidées présentes sous forme d'un ensemble cohérent et structuré des connaissances familières (« *Vertrautheitswissen* »).
- b) La zone de faible pertinence correspondant aux connaissances peu consolidées présentes sous forme d'un ensemble incohérent d'éléments juxtaposés correspondant aux connaissances générales (« *Bekanntheitswissen* »).
- c) La zone de non-pertinence relative correspondant aux simples croyances (« *blosser Glauben* »).
- d) La zone de non-pertinence absolue correspondant à l'ignorance (« *Ignoranz* »).

Dans les deux premières zones, la structure des connaissances se caractérise par leur clarté, leur netteté et leur consistance qui vont décroissant alors que dans les deux autres zones, ces traits caractéristiques s'effacent pour devenir inexistantes. Toutefois, il est important de remarquer que les limites entre ces différentes zones et types de connaissances sont floues, car les lignes de démarcation fluctuent, il existe de nombreuses zones de transition et des intersections entre les types de connaissances, ce qui donne l'image non pas d'un champ unifié, mais d'un paysage déstructuré (Schütz, 2011 : 61). En définitive, les régions de pertinences et les connaissances sont reconfigurées en permanence dans le processus d'interprétation en fonction du problème et de la situation concrète.

C'est la raison pour laquelle Schütz compare le système formé par ces différentes zones de pertinences à « un système d'isohypses¹⁹⁷ plutôt qu'à un système de coordonnées » (2011 : 121) ce qui souligne son caractère dynamique.

La théorie de Schütz apparaît cohérente avec les recherches plus récentes. En effet, l'existence des zones ou régions de pertinence a également été mise en évidence en sciences de l'information, notamment par (Spink, Greisdorf, & Bateman, 1998) tandis que Sperber et Wilson la mentionnent également en parlant de « degrés de pertinence » (Sperber & Wilson, 1989 : 189), mais ils associent cette notion à la force d'effets contextuels produits par une hypothèse et non à l'interaction entre

¹⁹⁷ Terme emprunté à la cartographie où les lignes isohypses relient les points d'altitude égale, voir ci-dessus, note n°175.

connaissances et pertinence. L'existence des zones de pertinence renvoie au caractère relatif de la pertinence. L'apport majeur de Schütz au regard de la problématique des connaissances (« *Wissen* ») réside toutefois dans l'établissement d'une typologie exhaustive de connaissances tant en ce qui concerne leur nature que du point de l'agent humain qui en est le vecteur.

6.5. Les conditions de réussite de la communication

Considérer la traduction comme un acte de communication relève de la conception canonique de la traduction depuis Vermeer. Pour communiquer toutefois, « il faut quelque chose de plus que l'état mental privé ou subjectif de celui qui parle ; il faut une structure objective et intersubjective partagée » (Moyal-Sharrock, 2012 : 223). Dans la théorie de Schütz, cette structure est constituée par les schèmes d'interprétation, d'appréhension et de renvoi, sédimentés dans le stock des connaissances, vecteurs de systèmes de pertinences et transmis à la fois socio-culturellement et par chaque langue en tant que système de significations. Outre ces éléments, la communication, pour réussir, doit satisfaire à deux conditions essentielles que nous détaillerons dans les développements suivants, après un bref exposé de la notion de communication chez Schütz.

Dès ses premiers écrits durant la période viennoise, Schütz conçoit la communication comme « la synchronisation de deux flux de conscience au moyen des signes, que ce soit la langue, un texte littéraire ou la musique, et comme un acte » (« *Handlung* »). De fait, la communication constitue un processus (compris au sens d'*energeia* de Humboldt¹⁹⁸) créateur de l'intersubjectivité par le truchement de l'enchaînement des motivations réciproques des individus. Les relations interindividuelles créatrices des structures du monde du quotidien sont donc systématiquement des relations de communication. Schütz insiste, tout comme l'ont fait plus tard Austin et Searle à propos du discours, sur « le caractère agissant »¹⁹⁹ de la communication.

Même si Schütz n'a pas proposé de définition systématique de la communication, elle se distingue par un certain nombre de traits caractéristiques qui permettent de l'appréhender.

¹⁹⁸ En ce sens, voir également Neschke, Ada : *Sens littéral* ; In : (Berner & Thouard, 2015 : 445).

¹⁹⁹ Expression empruntée à Neschke (2015 : 448).

Ainsi, la communication se définit en premier lieu comme une action « qui vise à modifier l'environnement » (2003b : 23). En second lieu, elle se définit comme un « agir social » (« *soziales Handeln* »), ou plutôt intersubjectif, fondé sur la réciprocité. Le « monde du quotidien », qui se distingue par son caractère intersubjectif (Schütz, 2003b : 148), pragmatique et communicatif (Schütz, 2003a : 22 ; 2003b : 151) est le lieu de la communication. Le monde du quotidien en tant que monde de la communication se fonde sur un type particulier de relation intersubjective que Schütz appelle « la relation sociale directe » ou « *face-to-face relationship* » qui se caractérise notamment par le fait que les partenaires de communication partagent le temps et l'espace (2011 : 96). Dans cette relation se constitue l'espace de communication partagé que Schütz désigne comme « l'environnement communicatif partagé » (« *gemeinsame kommunikative Umwelt* ») (2003b : 151). Dans la traduction, comme dans toute communication écrite, cette condition de partage du temps et de l'espace n'étant aucunement remplie en raison de la distance créée par l'écrit, la communication et la création d'un espace partagé de communication s'en trouvent complexifiées.

L'outil qui permet la compréhension réciproque dans la communication est la langue considérée en tant que « système historique de signes ». Elle constitue pour Schütz la réserve la plus importante de « typifications, abstractions et standardisations », et donc des « schèmes d'interprétation » partagés par un groupe ou une communauté linguistique.

Comme pour Wittgenstein, la langue n'est pas un outil d'expression des phénomènes mentaux (« *geistige Vorstellungen* »), mais elle existe dans son usage tel qu'il est fait dans « un monde socioculturel de la vie » (Schütz, 2003b : 27) qui se rapproche de la notion wittgensteinienne de « forme de vie » (« *Lebensform* », RP § 19).

Comme mentionné ci-dessus, la communication présuppose pour Schütz la réciprocité. En d'autres termes, cela signifie que les schèmes d'interprétation des partenaires de communication doivent concorder, du moins pour l'essentiel (2003b : 159).

À la connaissance partagée quant à la signification du système des signes utilisés s'ajoute la présupposition de congruence des systèmes de pertinence (Schütz, 2003b : 24). Toutefois, une conformité totale des schèmes d'interprétation n'est pas possible, car les schèmes d'interprétation sont déterminés individuellement et par le système de pertinences résultant de l'inscription singulière de chaque individu dans le monde de la vie (Schütz, 2003b : 159) et collectivement, c'est-à-dire socio-culturellement, en fonction du groupe social et de la culture dont l'individu fait partie. Nonobstant ces difficultés intrinsèques, la communication reste non seulement possible, mais elle peut également être très efficace. En effet, les langages hautement standardisés, p. ex. les terminologies spécialisées, permettent un haut degré de conformité des schèmes interprétatifs (Schütz, 2003b : 160). Mais la communication reste également efficace dans la vie de tous les jours dès lors que des conditions à minima sont remplies.

Ces conditions sont les suivantes :

- a) La conformité des schèmes d'interprétation, du moins pour l'essentiel,
- b) Le partage d'un certain nombre d'abstractions, de typifications et de généralisations,
- c) La congruence des systèmes de pertinences.

Les deux premières conditions ont d'ores et déjà été évoquées dans les sections précédentes. Elles sont déterminées en majeure partie socio-culturellement mais aussi par le type de connaissances dont dispose un individu. Elles sont thématiques de manière plus ou moins explicite dans les recherches sur la traduction en tant que phénomène de communication interculturelle (Rastier, 2001) et sur le phénomène de transferts culturels dont le traducteur est l'un des vecteurs²⁰⁰ (Espagne, 2013).

La troisième condition mérite que l'on s'y attarde, car elle semble moins souvent thématisée, peut-être en raison de son caractère évident.

²⁰⁰ En effet, Espagne précise que « Tous les groupes sociaux susceptibles de passer d'un espace national ou linguistique ethnique ou religieux à l'autre peuvent être vecteurs de transferts culturels ».

6.5.1. La thèse générale d'*alter ego*

Dans l'attitude naturelle, c'est-à-dire naïve, le monde de la vie est vécu sur le mode d'évidence. Elle est également le fondement de la perspective quotidienne et prend sa source dans le postulat de la constance du monde, d'une part, et dans la thèse générale d'*alter ego*, d'autre part (Endress, 2006 : 82).

La thèse générale d'*alter ego* comporte deux postulats fondamentaux qui sont des idéalizations : (Schütz, 2010b : 340-341) :

- a) Le postulat de la réciprocité des perspectives : il s'agit du postulat selon lequel, si j'échange ma position, et donc ma perspective, avec mon prochain, le secteur du monde qu'il considère comme allant de soi le sera pour moi et vice-versa. Bien évidemment, il s'agit d'une idéalisation, car en réalité, il n'est pas possible de se mettre à la place d'autrui. En effet, comme l'observe Berner (2007 : 203) : « deux corps différents ne sauraient, en raison de leur inscription dans le monde, avoir exactement la même représentation des choses ». Dans cette inscription singulière de chaque individu s'enracine la diversité des perspectives individuelles, et corrélativement l'impossibilité de comprendre autrui (Berner, 2007 : 192). C'est la raison pour laquelle Schütz estime que la compréhension d'autrui, même dans les conditions optimales d'interprétation, est et reste « une notion limite » (« *Limes-Begriff* ») (Schütz, 2004a : 123). L'idéalisation de réciprocité des perspectives postulées par Schütz permet de dépasser la diversité des perspectives individuelles des partenaires de la communication, et donc, la différenciation du sens. En définitive, on peut dire qu'elle permet de constituer une base commune de communication.
- b) Le postulat de la congruence (conformité) des systèmes de pertinences : au regard d'un objectif pratique à atteindre, les différences individuelles de perspectives, et donc d'interprétation, importent peu et peuvent être dépassées en présupposant que les partenaires de communication parlent des mêmes objets et qu'ils les interprètent de la même façon. Les objets s'entendent au sens large et peuvent être tant matériels qu'immatériels.

Pour Schütz, la thèse générale de réciprocité des perspectives constitue la condition *sine qua non* de la compréhension réciproque (Schütz, 2003b : 153) et, de fait, d'une communication réussie.

En effet, toute communication avec autrui, qu'elle soit ordinaire ou scientifique, présuppose qu'au moins les pertinences thématiques et interprétatives aient une structure similaire (Schütz, 2003a : 342). Dès lors, si les systèmes de pertinences des partenaires de communication divergent fondamentalement, aucune communication ne peut avoir lieu, car la réciprocité des perspectives est inopérante. C'est pourquoi, Schütz estime, qu'une communication réussie est possible uniquement entre « personnes, groupes sociaux ou nations qui partagent pour l'essentiel les mêmes systèmes de pertinences » (Schütz, 2003b : 160). En effet, partager les mêmes schèmes interprétatifs et les systèmes de pertinences permet de parvenir à « l'accord dans le langage » (Wittgenstein, RP § 241) qui suppose non seulement « l'accord sur les définitions, mais encore l'accord sur les jugements » (Wittgenstein, RP § 242).

L'importance de cette assertion au regard de la traduction est évidente : si on peut estimer qu'en règle générale les deux premières conditions sont remplies dans la traduction en tant qu'acte de communication entre le traducteur et le juriste-auteur et juriste-utilisateur, force est de constater que la réciprocité des perspectives, et donc, la congruence des pertinences y opère peu, voire pas du tout si l'on se place du point de vue du droit en tant que discipline scientifique. En effet, le traducteur et le juriste ne partagent ni les pertinences thématiques ni les pertinences interprétatives propres à un système juridique. Cette affirmation peut toutefois être nuancée en fonction du type des connaissances du traducteur : s'il est novice et travaille dans l'attitude « naïve » de l'homme de la rue, la réciprocité est inopérante.

En revanche, à mesure qu'il acquiert des connaissances spécialisées en droit, son attitude se modifie pour devenir celle de « l'homme averti » ou du « citoyen bien informé » de Schütz, le partage de pertinences, et donc la réciprocité des perspectives, opère alors davantage.

6.6. La conclusion sur la notion de pertinence chez Schütz

Il résulte des développements ci-dessus une théorie complexe de la pertinence chez Schütz. Cette notion de pertinence s'articule sur plusieurs plans :

- a) En tant que corrélat du sens, de la compréhension et de l'interprétation.
- b) En tant que principe organisateur des connaissances collectives sous forme de stock de schèmes interprétatifs déterminés socio-culturellement et linguistiquement, d'une part, et, d'autre part, sous forme de corpus constitués de connaissances dans les différentes disciplines scientifiques (aspect objectif de la pertinence).
- c) En tant que principe organisateur des connaissances individuelles sous forme de stock de connaissances ordinaires et spécialisées détenues par un individu et déterminées par son inscription singulière dans le monde (aspect subjectif de la pertinence).
- d) En tant que corrélat de l'interprétation et de la situation au sens large : la pertinence s'établit dans le processus d'interprétation par rapport à une situation donnée, en fonction de l'horizon tracé par la situation et qui détermine ce qui devient thématique et focalise l'attention sur ce qui reste non questionné (« *unbefragt* »).
- e) En tant que corrélat de l'intérêt pragmatique prévalant dans une situation concrète : c'est en effet l'intérêt pragmatique qui détermine ce qui est important dans une situation, et donc pertinent. On peut l'illustrer à l'aide d'un exemple tiré de la médecine : dans une situation où quelqu'un se noie (« *ertrinkt* »), il suffit de dire « il se noie » pour déclencher les mesures permettant de porter secours ; il ne servirait à rien de dire dans cette situation « quelqu'un risque d'être victime de noyade vitale » (« *läuft Gefahr, dem Tod durch Ertrinken zum Opfer zu fallen* »), car c'est sans importance en l'espèce et pourrait même créer de la confusion. En revanche, dans une expertise médicale ou un article scientifique consacré au problème de noyade vitale en tant que cause de décès c'est bien cet élément qui revêt une importance capitale. Il ne suffit pas de dire simplement « décès par noyade », encore faut-il la qualifier de « vitale », c'est-à-dire survenue *ante mortem* ; cela signifie, a contrario, qu'il peut y avoir noyade survenue *post mortem*

auquel cas elle n'est pas « vitale ». Il importe cependant de relever que les éléments permettant de caractériser une noyade comme « noyade vitale » relèvent des connaissances médicales spécialisées, accessibles en principe uniquement à un médecin, détenteur de ces connaissances en tant sa qualité « d'expert » en matière médicale, et plus spécialement en médecine légale. En revanche, ces connaissances ne sont pas d'emblée accessibles au traducteur en tant que « profane » en médecine, et ce quel que soit son degré d'expertise en matière de traduction. Pour être à même d'opérer un choix pertinent de traduction dans ce type de situation, le traducteur n'a en réalité que deux solutions : l'étude méticuleuse de la littérature scientifique sur le sujet ou le contrôle par un médecin légiste en tant qu'expert dépositaire des connaissances pertinentes.

Il en découle une notion de pertinence marquée par son caractère à la fois dynamique et relatif. L'aspect dynamique résulte de la détermination situationnelle et temporelle de la pertinence alors que l'aspect relatif est dû au fait que la pertinence est une relation et qu'en conséquence, elle s'apprécie systématiquement *in concreto* par rapport à un *tertium comparationis*. Cela implique, en outre, un caractère *a posteriori* de la pertinence. En effet, elle s'analyse chez Schütz comme un corrélat du sens. Or, le sens n'est pas prédonné, mais s'élabore dans l'interprétation ; c'est le résultat de l'interprétation. Dès lors, si le sens n'est pas attribué *a priori* du sens, il ne peut y avoir de pertinence *a priori*. De fait, la présomption de pertinence *a priori* de Sperber et Wilson se trouve renversée. Il en va de même en matière de traduction : la pertinence d'une traduction s'élabore et s'apprécie *a posteriori* dans et à l'issue de l'interprétation qu'en fait son utilisateur. Si, comme l'observe Tymoczko (2006:23), une définition *a posteriori* de la notion d'équivalence s'impose, alors il nous semble judicieux de lui substituer la notion de pertinence. Au vu de ce qui précède, il apparaît possible de mettre en exergue le mécanisme de la pertinence en traduction juridique en confrontant dans une démarche contrastive les différentes solutions de traduction proposées pour un concept et en les comparant à leur contexte d'usage, c'est-à-dire en se posant toujours la question de Wittgenstein « ce mot est-il effectivement employé²⁰¹ ainsi » RP §116 (2004 : 85). C'est ce à quoi nous nous emploierons dans le chapitre suivant de ce travail consacré au corpus et aux analyses lexicales.

²⁰¹ Nous soulignons.

Conclusion sur la première partie

À l'origine de notre recherche se pose la question de savoir comment produire des traductions satisfaisantes, c'est-à-dire pertinentes pour le juriste utilisateur dans les conditions d'anisomorphisme des systèmes juridiques. Dans la traduction juridique telle que nous l'avons expérimentée dans le cadre de l'activité professionnelle à titre libéral, le juriste est systématiquement le destinataire, proche ou lointain, de la traduction, indépendamment de la personne du donneur d'ordre. En effet, la traduction s'inscrit régulièrement dans le cadre d'un contentieux. Ainsi, dans sa phase initiale, c'est-à-dire au moment de l'introduction de l'instance, il s'agit de traduire une assignation. En cours de procédure, il s'agit de traduire des pièces et des conclusions versées par les parties. En fin de la procédure, il s'agit de traduire la décision intervenue. Le juriste est le destinataire de la traduction, car, à supposer même que la traduction soit destinée à un particulier, il n'appartient pas au traducteur d'expliquer à un profane la teneur d'un texte juridique, d'une décision judiciaire ou d'un contrat. Cela reste la mission du juriste. Mais pour permettre au juriste cette explication, le traducteur est appelé à traduire à partir de « l'archive » du juriste en tenant compte de son horizon, conformément au principe général de la théorie de la traduction selon lequel « on traduit toujours en fonction de l'horizon du destinataire » (Siewert-Kowalkowska, 2015 : 74 ; Dybiec-Gajer, 2013 : 107). Cette approche permet d'évacuer le problème de ce que l'on appelle en traduction une adaptation. Mais le problème d'une traduction satisfaisante, c'est-à-dire apte à reconstituer le sens d'un texte source dans un autre univers sémantique, demeure posé.

Pour tenter de répondre à notre question de recherche, nous sommes partis de l'évidence, c'est-à-dire de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1989). Au cours de notre recherche, il s'est avéré cependant que cette théorie est inapte à fournir une réponse, et ce pour différentes raisons :

- a) En raison de sa conception du langage en termes de « calcul » et la méconnaissance du caractère intrinsèquement social du langage (Kellerwessel, 2009 : 75), et donc de la traduction.
- b) En raison de son ancrage dans le paradigme communicationnel par trop réductionniste (Rastier, 2003a).

- c) En raison de son fondement éminemment gricéen ce qui explique le rôle majeur dévolu aux intentions et au vouloir-dire des locuteurs alors qu'à cet égard davantage de prudence s'imposerait. En effet, il se peut que « l'intention en tant qu'une activité mentale *spécifique* ne soit pas constitutive de la signification » (Kellerwessel, 2009 : 65 ; Wittgenstein, 2004, RP § 20), et donc encore moins du sens. Par conséquent, il conviendrait de ne pas surestimer outre mesure les « facultés » mentales, et en particulier la faculté du « vouloir-dire » (Kellerwessel, 2009 : 88-89 ; Schulte, Nyman, Von Savigny, & Von Wright, 2001 : 767).
- d) En raison de son postulat *a priori* de la pertinence. Le sens s'élaborant dans l'interprétation, il est son résultat. La pertinence étant coextensive du sens, elle ne peut s'apprécier qu'*a posteriori*.
- e) Enfin, en raison de son ancrage dans la communication verbale et la méconnaissance corrélative des spécificités de la communication dans le médium de l'écrit. Il en résulte son inapplicabilité à la traduction faute de thématiser la distance instaurée par l'écrit et ses conséquences. Ce que méconnaît la théorie de Sperber et Wilson c'est notamment le fait que l'horizon communicatif immédiat s'efface au passage de l'oralité à la textualité, cet effacement entraînant « la dilution de la relation de communication » (Berner & Thouard, 2015 : 514), c'est-à-dire, en définitive, l'absence de partage de l'espace et du temps par les partenaires de communication dans une relation directe « *face-to-face* » (Schütz, 2003a : 151).

La théorie de Gutt, qui n'est qu'une adaptation de la théorie de Sperber et Wilson à la traduction, présente les mêmes insuffisances. Certes, elle propose une description possible du processus de la traduction, mais en pratique, son apport demeure limité.

Eu égard à ces résultats peu encourageants, il nous a semblé utile d'élargir le champ de notre recherche à d'autres disciplines, et notamment aux sciences de l'information. En effet, cette discipline propose une analyse détaillée de la notion de pertinence. Son apport majeur consiste dans la caractérisation exhaustive de la notion de pertinence et dans l'identification des critères de pertinence.

C'est par le biais des sciences de l'information, et notamment par le truchement des travaux de Saracevic que notre attention a été attirée sur la théorie de la pertinence élaborée par Schütz en sciences sociales.

Nous avons étudié exhaustivement l'œuvre de Schütz, éditée récemment en langue allemande par les éditions « *Universitätsverlag Konstanz* » dans une édition complète « *Alfred Schütz Werksausgabe* » qui comporte au total douze volumes (cf. www.uvk.de/ASW) et dont nous avons lu sept volumes (II, IV, V.1, V.2, VI.1, VI.2, IX).

La théorie de Schütz a retenu notre attention, car elle présente, à notre avis, un intérêt majeur pour la traduction, et ce à plusieurs titres, à savoir :

- a) Elle pose la question fondamentale du sens alors qu'en règle générale, cette question est considérée comme relevant de l'ordre de l'évidence et donc non questionnée.
- b) Elle analyse la genèse du sens.
- c) Elle explique les mécanismes de la constitution de sens et le rôle dévolu à la pertinence dans ce processus.
- d) Elle explique le processus de sélection à l'œuvre dans toute interprétation.
- e) Elle met en exergue le rôle de l'interprétation en tant que processus créateur de sens.
- f) Elle caractérise exhaustivement la notion de pertinence dans le cadre d'une typologie.
- g) Elle permet d'expliquer le rôle des connaissances dans la constitution du sens.
- h) Elle permet d'expliquer le rôle des connaissances au regard du statut épistémologique du traducteur.
- i) Elle explique la réussite ou l'échec de la communication
- j) Elle met en exergue l'intrication entre la pertinence et les connaissances ainsi que l'interaction entre les connaissances dites ordinaires et les connaissances spécialisées.

- k) Elle met en exergue l'inscription singulière de tout individu dans le monde de la vie socioculturel et ses implications en termes d'interprétation.
- l) Elle permet d'expliquer les difficultés de passage d'un univers sémantique à l'autre par le biais de la notion de « province finie de sens » (« *geschlossene Sinnprovinz* »). Schütz distingue plusieurs provinces de sens, dans la mesure où la réalité pour lui n'est pas homogène. Ainsi, il existe p. ex. le monde du quotidien, le monde de la science ou encore le monde du rêve. La notion de province finie de sens renvoie à « un complexe de nos expériences dans lequel l'ensemble des expériences présente un style cognitif particulier » (Schütz, 2003a : 206). Lorsque les différentes expériences au sein d'une province sont consistantes et compatibles entre elles, une province de sens forme un contexte de sens *sui generis*. La finitude implique l'absence notoire de toute « règle de transformation » permettant le passage de l'une à l'autre (Schütz, 2003a : 209). Les univers sémantiques constitués dans les différentes langues étant dissymétriques, les expériences, qui apparaissent cohérentes dans un univers sémantique, ne le sont pas nécessairement dans un autre. C'est pourquoi le passage d'un univers sémantique à un autre – tel le passage d'une province finie de sens à une autre – est vécu subjectivement comme un « saut » ou un choc (Schütz, 2003a : 183). En d'autres termes, ce qui peut apparaître pertinent dans un univers sémantique ne l'est pas nécessairement dans un autre univers sémantique. La notion de « province finie de sens » peut être rapprochée de la notion de « forme de vie » chez Wittgenstein (RP, § 19). Dans le passage d'une « province finie de sens » à une autre la forme de vie change, et donc, la signification change aussi. (Wittgenstein, DC n°65).

En l'absence de « règle de transformation », ou plutôt de translation, il ne saurait y avoir qu'une seule méthode permettant le passage entre les univers sémantiques, mais différentes méthodes, comme p. ex. celle de la substitution²⁰². Cette méthode implique qu'un système des pertinences se substitue à un autre, propre à une « forme de vie ». Si la communication reste néanmoins possible, c'est notamment grâce à l'idéalisation de la réciprocité des perspectives mentionnée ci-dessus.

²⁰² Wittgenstein, Zettel, n°698.

Compte tenu de ces éléments, il nous semble que la théorie de Schütz soit mieux à même de répondre à notre question de recherche initiale. D'une part, elle explique les mécanismes à l'œuvre dans la traduction conçue comme un processus dynamique de constitution de sens et de transfert culturel (Espagne, 2013). D'autre part, elle explique l'évolution du sens dans le temps, et donc le rôle de la temporalité au regard de tout processus signifiant. Dans le chapitre qui suit, les analyses sur corpus et les comparaisons réalisées seront donc articulées à la lumière de la théorie de Schütz.

Seconde partie : Corpus et analyses

7. Le corpus d'étude

7.1. Les observations liminaires sur la notion de corpus

Moyennant une analyse des exemples extraits de notre pratique professionnelle de la traduction juridique et des exemples issus des traductions réalisées par d'autres traducteurs et leur comparaison, nous tenterons de décrire le mécanisme de la pertinence à l'œuvre en traduction juridique et, donc, de démontrer en quoi réside son intérêt. Auparavant toutefois, il convient de s'intéresser à la place du corpus dans la méthodologie de la traduction juridique, à sa définition et à la question de sa vocation.

De manière générale, il convient de constater qu'en traduction juridique un tournant vers les méthodes quantitatives de recherche s'est produit au détriment des méthodes qualitatives. Ce tournant a abouti à la prédominance de la méthodologie fondée sur l'étude des corpus (« *corpus based* ») (Biel & Engberg, 2013).

S'agissant de la définition du corpus, on peut observer que tout corpus ne répond pas d'emblée à une vocation linguistique. En effet, il existe divers types de corpus, par exemple, des anthologies qui ont une vocation littéraire ou des recueils de textes juridiques comme le *Corpus Iuris Civilis*. Pour être qualifié de linguistique, un corpus doit pouvoir servir à des analyses linguistiques : c'est sa fonction primaire (Tognini-Bonelli, 2001 : 54). En tant qu'outil d'analyse linguistique, le corpus doit satisfaire à des critères linguistiques explicites (Sinclair, 1991).

Toutefois, la définition du corpus linguistique fait l'objet d'une controverse dans la littérature dans la mesure où les critères utilisés pour sa caractérisation posent problème. C'est pourquoi différentes définitions ont été proposées. De manière générale, on peut observer qu'un corpus est un échantillon de données attestées, c'est-à-dire produites dans le cadre des situations de communication réelles.

De la manière la plus simple, un corpus se définit comme un ensemble de textes. Sur un plan plus général, on peut observer qu'un corpus est un échantillon de données langagières dites authentiques ou attestées, c'est-à-dire produites dans les situations de communication réelles.

Les principales caractéristiques d'un corpus linguistique sont : l'échantillonnage, la représentativité, l'authenticité, l'exploitation automatisée, et le cas échéant, l'enrichissement par des informations linguistiques (catégories grammaticales, types de syntagmes, etc.) (Loock, 2016 : 19-21). Par rapport à ces caractéristiques, nous pouvons décrire notre corpus de travail comme un échantillon de textes juridiques, attestés et susceptibles d'être exploités automatiquement, non représentatif, non annoté et sans analyse syntaxique (*parsing*), c'est-à-dire un corpus brut (Loock, 2016 : 67).

Par rapport à la définition simple du discours ci-dessus, d'autres auteurs ont proposé des définitions plus techniques. Ainsi, p. ex. Francis définit un corpus comme « une collection de textes supposée représentative et destinée à faire l'objet d'analyses linguistiques » (Tognini-Bonelli, 2001 : 53).

Un consensus semble exister pour estimer qu'un corpus constitue une « collection de données langagières » sans qu'il s'agisse nécessairement de textes (Tognini-Bonelli, 2001 : 53). En effet, la continuité textuelle peut-être brisée lors de la constitution d'un corpus auquel cas il s'agit d'un corpus d'échantillons par opposition à un corpus de textes complets (Habert, Nazarenko, & Salem, 1997 : 18).

Sinclair (1991 : 17) quant à lui définit le corpus comme :

« Une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage ».

Cette définition a l'avantage de la souplesse, dans la mesure où elle n'associe pas le corpus à la notion de texte.

Froeliger (2013c : 31) à son tour définit le corpus comme suit :

« Ensemble de textes présentant une visée ou une caractéristique commune (relevant d'un même domaine de spécialité), en particulier, et qui peuvent donc faire l'objet d'une exploitation statistique destinée à en extraire une terminologie et une phraséologie, par exemple ».

Notre corpus de travail correspond à cette définition sur deux plans, à savoir :

- a) Il relève du même domaine de spécialité, à savoir le droit, voire la même branche du droit, à savoir le droit économique entendu au sens large (comprenant le droit des affaires, le droit des sociétés, le droit des contrats, le droit de propriété industrielle) ; de ce point de vue, notre corpus présente donc une caractéristique commune.
- b) Il permet d'extraire une terminologie et une phraséologie.

Dès lors que la traduction prend pour objet des textes, la définition du corpus proposée par Rastier (2002) nous semble adéquate et mérite d'être retenue :

« Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages et rassemblés

- (i) De manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres,*
- (ii) De manière pratique en vue d'une gamme d'applications ».*

Cette définition a l'avantage de ne pas se limiter ni aux mots ni aux phrases, mais de prendre en considération des productions effectives qui sont des discours fixés sur des supports, et qui constituent donc des textes. Le caractère effectif de ces productions se révèle en ce qu'elles correspondent au *dictum* dans son intégralité, le texte acquérant ainsi le statut de l'unité de sens (Lacour, 2010 : 8).

La définition de Rastier permet également d'évacuer le problème de la représentativité du corpus. En effet, selon cet auteur, aucun corpus ne peut être considéré comme « représentatif » de la langue dans son fonctionnement usuel et historique. Il ne peut s'apprécier qu'en termes d'adéquation par rapport à la tâche concrète pour laquelle il a été conçu.

Les éléments d'un corpus peuvent être référencés en fonction de trois niveaux :

1. Le discours
2. Le champ générique
3. Le genre proprement dit.

Par rapport à cette définition, notre corpus de travail remplit les critères évoqués par Rastier. Il constitue en effet une collection structurée de textes intégraux et documentés, non étiquetés, c'est-à-dire sans annotations, et regroupés de manière réflexive qui tient compte des discours et des genres :

1. Il est structuré puisque les textes sont classés par langue (français et allemand).
2. Les textes sont intégraux : il s'agit à chaque fois de l'intégralité d'un contrat, d'une décision judiciaire, d'une assignation ou d'une consultation juridique ; les textes correspondent donc au *dictum* dans son intégralité ce qui leur confère un caractère effectif.
3. Les textes sont documentés : il est possible de retracer leur origine.
4. Il tient compte des discours et des genres.

Si l'on se réfère aux niveaux de référencement au sein d'un corpus mentionnés ci-dessus, ils sont tous présents dans notre corpus de travail dont les textes peuvent être référencés comme suit :

1. Le discours : juridique
2. Le champ générique : judiciaire / normatif / descriptif
3. Le genre : jugement, contrat, assignation, consultation, expertise juridique.

7.2. La composition, le volume et la nature du corpus d'étude

Notre corpus d'étude est un corpus parallèle fermé, c'est-à-dire qu'il se compose de 145 bitextes juridiques français-allemand / allemand-français et qu'il n'a pas été augmenté en cours du travail. Il s'agit des textes juridiques attestés, c'est-à-dire produits par un énonciateur donné à un instant précis et pour un destinataire précis.

Sa constitution s'est déroulée selon les étapes suivantes (schéma suivant (Loock, 2016 :78)) :

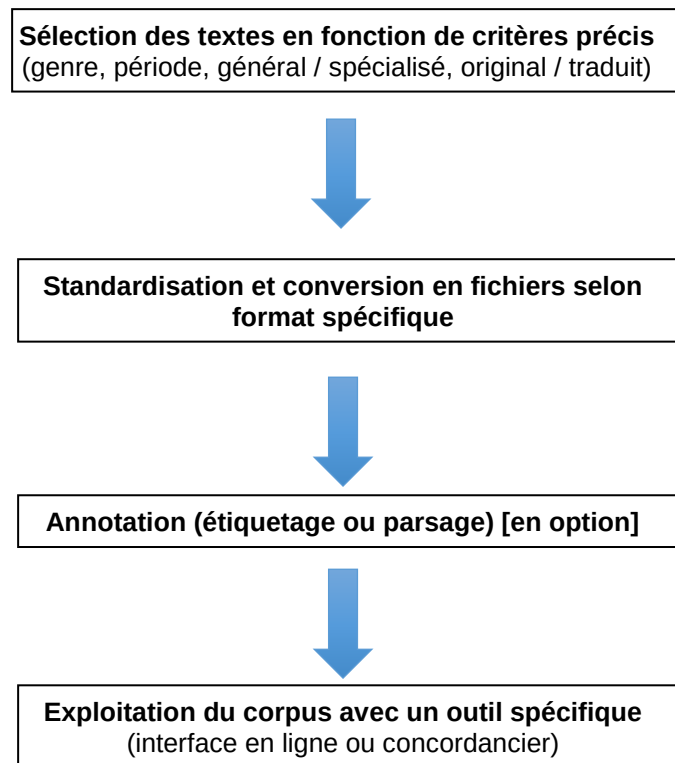


Figure 8 : Phases de constitution de corpus

Conformément à ce schéma, les textes composant ce corpus d'étude ont été collectés par extraction d'un corpus de travail correspondant d'un traducteur professionnel exerçant seul.

Les critères suivants ont présidé à sa constitution :

- a) Le type de discours et genre : discours judiciaire, normatif et métadiscours juridique avec les différents genres (décision, assignation, conclusions, contrats, statuts des sociétés, consultations juridiques) ;
- b) La période : une année de travail ;
- c) Le caractère spécialisé des textes ;
- d) Le caractère original des textes.

Les textes de notre corpus d'étude ont fait l'objet d'un traitement préalable par les opérations suivantes (Habert et al., 1997 : 165) :

L'homogénéisation : seuls les textes relevant du droit économique dans ses différentes composantes mentionnées ci-dessus ont été retenus ; de fait, ni le droit des personnes (famille, successions) ni le droit pénal ne sont représentés.

- a) La standardisation et conversion en fichiers selon un format spécifique : les textes disponibles en format PDF ont été convertis en format Word avec l'outil de conversion d'Adobe, l'encodage de tous les textes a été effectué au format texte brut UTF-8.
- b) Le nettoyage manuel : correction des fautes de frappe, des erreurs d'orthographe, de ponctuation, les erreurs typographiques, etc.
- c) L'alignement avec l'outil Align Factory de la société canadienne Terminotix de façon à obtenir un corpus parallèle composé de bitextes. Les bitextes, appelés aussi « textes alignés » désignent « des couples de textes dont l'un est une traduction de l'autre et pour lesquels il existe un système de mise en relation entre segments du texte de « grain équivalent » : sections, paragraphes, phrases » (Habert et al., 1997 : 138).

Ces opérations de traitement préalable ont été coûteuses en termes de temps. En effet, la constitution de notre corpus a nécessité environ un an de travail.

Comme le montre le tableau ci-après qui a été réalisé avec l'outil en ligne Sketchengine²⁰³, notre corpus de textes en langue allemande comporte :

- 1) 521,468 tokens
- 2) 420,788 mots
- 3) 15,390 phrases
- 4) 27,255 lemmes.

Corpus étude De ?

Counts		General info		Lexicon sizes	
Tokens	521,468	Language	German	word	35,461
Words	420,788	Encoding	UTF-8	tag	551
Sentences	15,390	Compiled	03/08/2017 17:28:10	lempos	29,480
Documents	1	Tagset	Description	lemma	27,255

Copie d'écran 1: Description du corpus de textes en allemand

Le corpus de textes en français comporte

- 1) 584,960 tokens
- 2) 499,667 mots
- 3) 12,662 phrases
- 4) 12,689 lemmes.

Corpus étude Fr ?

Counts		General info		Lexicon sizes	
Tokens	584,960	Language	French	word	21,490
Words	498,667	Encoding	UTF-8	tag	32
Sentences	12,662	Compiled	03/13/2017 18:04:30	lempos	13,559
Documents	1	Tagset	Description	lemma	12,689

Copie d'écran 2 : Description du corpus de textes en français

²⁰³ Adresse <https://the.sketchengine.co.uk>

La structure de notre corpus peut s'analyser en termes de discours et de genres.

Selon la typologie de Wroblewski (1988), le discours juridique comporte les types de langages suivants :

- 1) Le langage légal (LL) qui correspond au langage du législateur
- 2) Le langage juridique jurisprudentiel (LJJ) dans lequel sont formulées les décisions relevant de l'application du droit
- 3) Le langage juridique scientifique (LJS) qui correspond au discours de la doctrine
- 4) Le langage juridique commun (LJC), qui comporte le discours des avocats et le discours des locuteurs non spécialistes du droit.

Suivant cette typologie, la structure de notre corpus se présente comme suit :

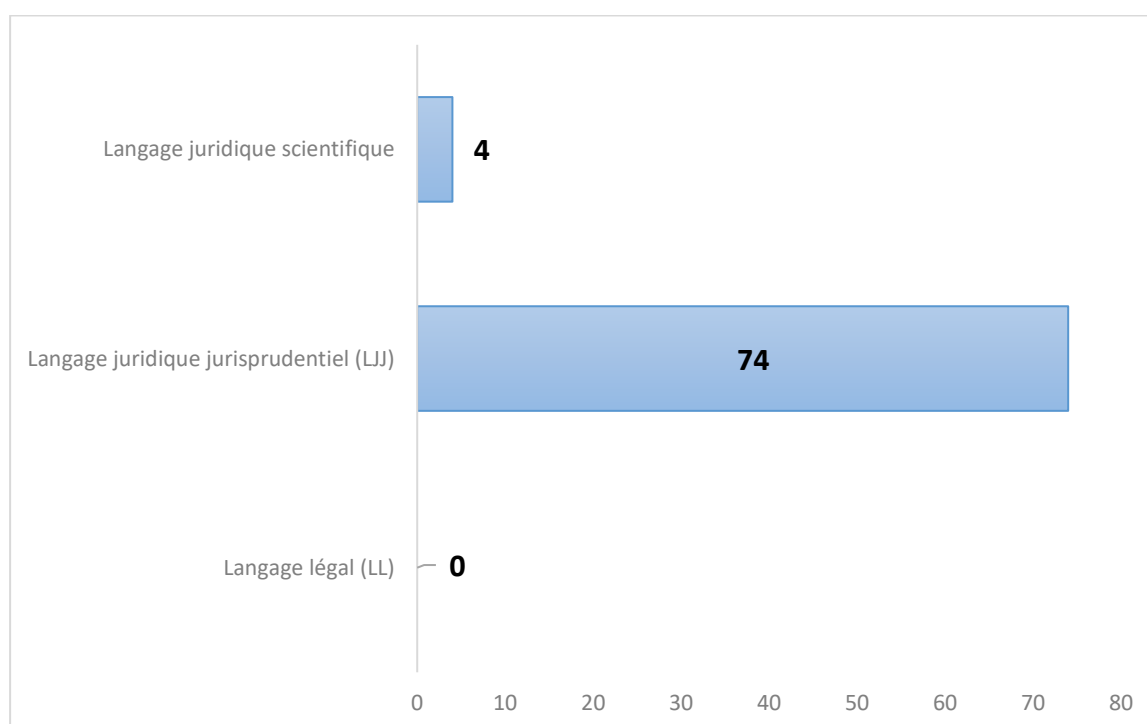


Figure 9 : Structure du corpus d'étude selon la typologie de Wroblewski

Il résulte du tableau ci-dessus que notre corpus est dominé par le langage juridique jurisprudentiel (74 textes). Le langage juridique scientifique, c'est-à-dire le discours de la doctrine est très faiblement représenté (4 textes) alors que le langage légal, c'est-à-dire le discours du législateur en est totalement absent (0) textes.

L'absence du discours du législateur s'explique par le fait que le traducteur juridique professionnel tel qu'il est conceptualisé dans le cadre du présent travail (professionnel libéral, exerçant seul) est assez rarement appelé à traduire le discours du législateur, à l'exception de quelques extraits épars de textes de loi qui sont en règle générale versés dans le cadre d'une procédure à titre de justification d'un droit. Les contrats qui représentent une large part de notre corpus de travail (67 textes) n'entrent dans aucune catégorie distinguée par Wroblewski.

Compte tenu de l'approche normative que le droit français adopte à l'égard du contrat, l'on pourrait considérer qu'il relève du discours normatif. Dans ce cas, les catégories suivantes du discours peuvent être retenues pour rendre compte de la structure de notre corpus : le discours normatif, le discours judiciaire et le métadiscours juridique

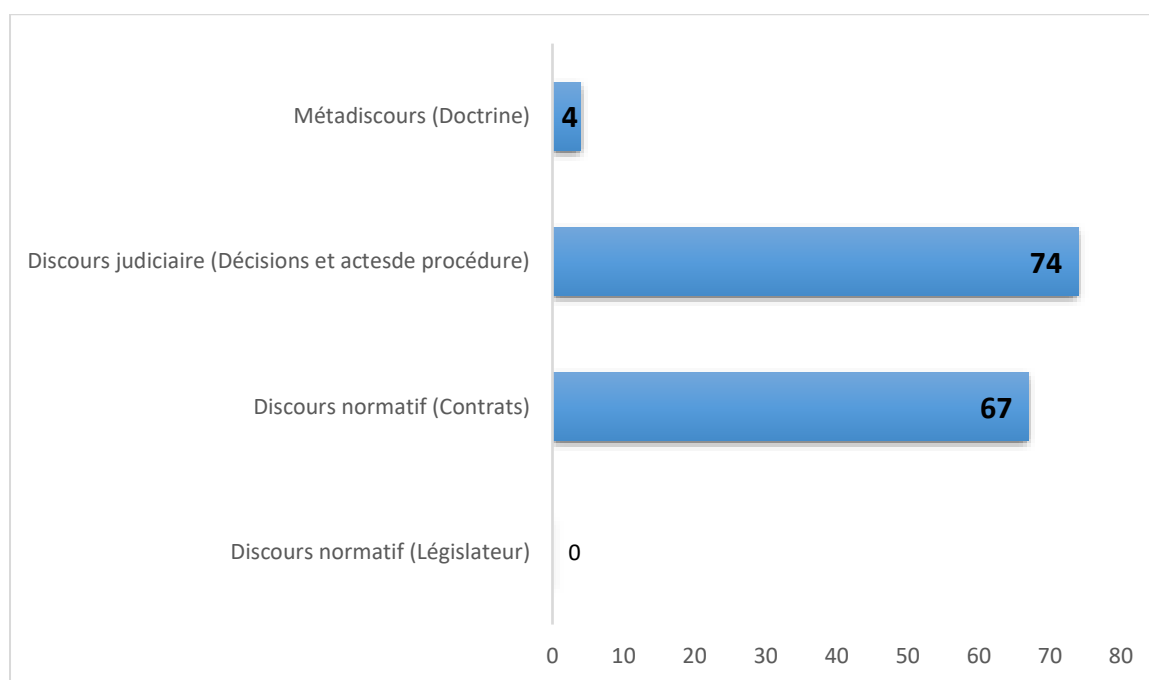


Figure 10: Structure du corpus d'étude selon le type de discours

Si l'on retient le critère de genres textuels comme critère, la structure de notre corpus se présente comme suit :

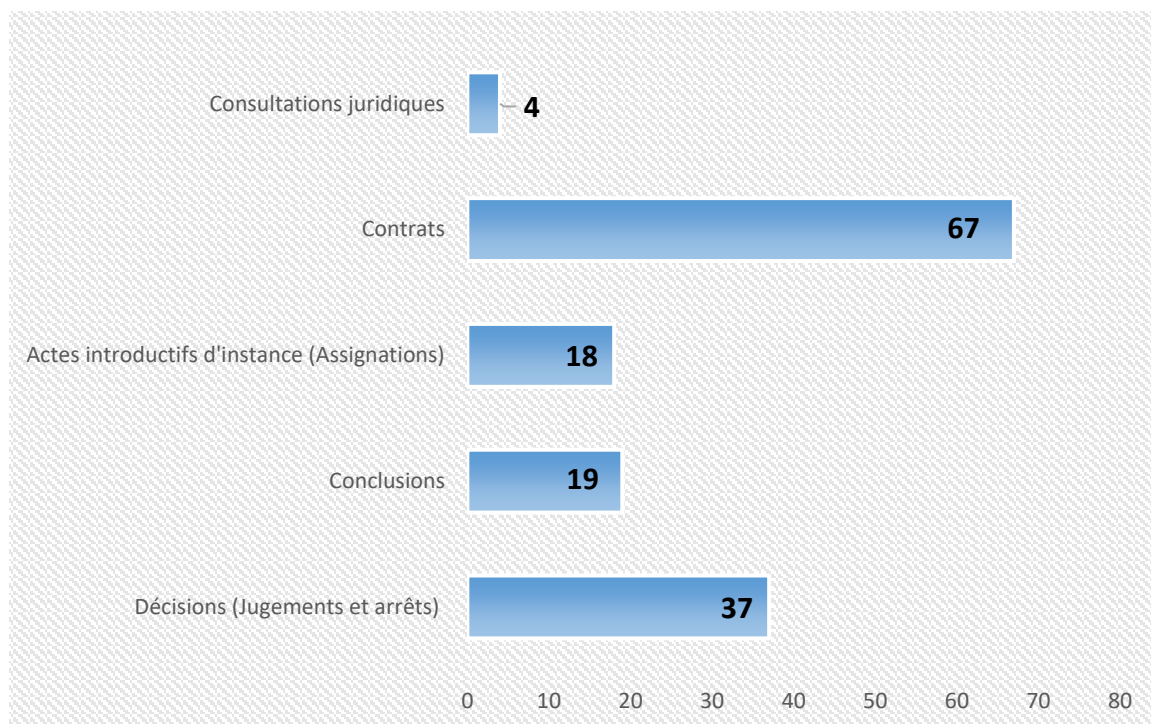


Figure 11 : Structure du corpus d'étude selon le genre de textes

Suivant les genres, la prévalence du discours judiciaire et du discours normatif se confirme. S'agissant de la première catégorie, notre corpus comprend 37 décisions judiciaires, 19 conclusions et 18 assignations. S'agissant de la seconde catégorie, il comporte 55 contrats, 4 statuts de sociétés et 8 conditions générales de vente.

Cette structure correspond dans une large mesure à la structure des besoins exprimés par les professionnels du droit que nous avons interrogés dans le cadre d'une enquête réalisée en ligne pour les besoins de la présente thèse.

Les réponses à cette enquête figurent dans le diagramme ci-après²⁰⁴.

²⁰⁴ Cette enquête a été mise en ligne du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} février 2017 à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd_sFaz5SnkGKWxMQmt7oGL_o2Sc4AZgSidHQ5j1FRNWnmBXQ/viewform. Elle a été diffusée par l'intermédiaire des barreaux de Strasbourg et de Colmar.

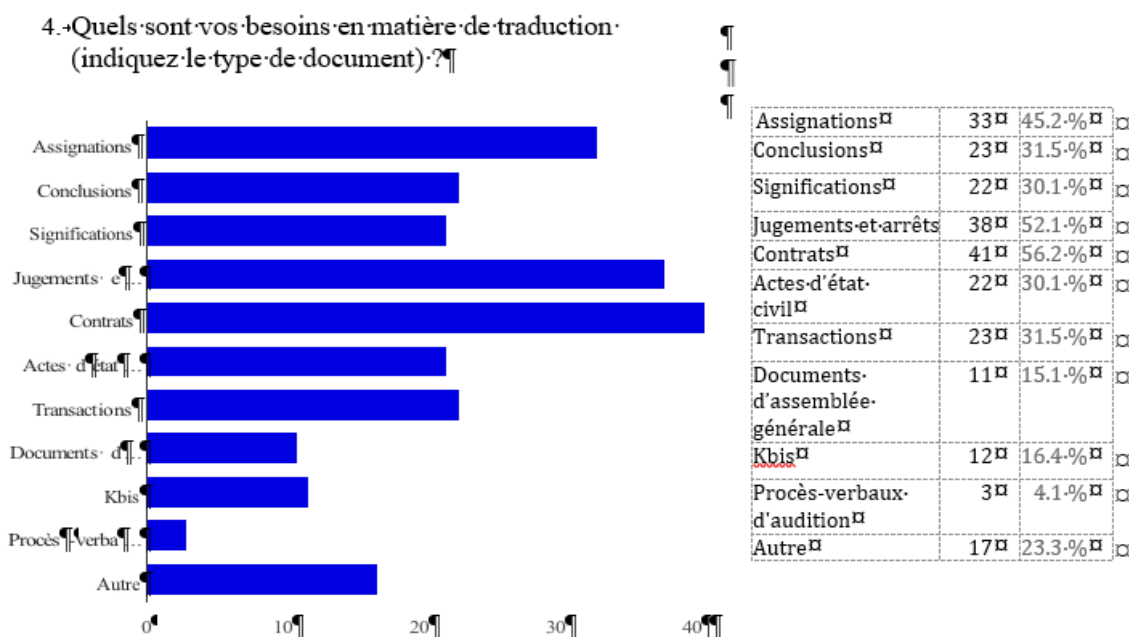


Figure 12 : Réponses des professionnels du droit à la question n°4 de notre enquête en ligne sur l'évaluation des traductions

Au vu des réponses ci-dessus, l'on observe qu'en termes de besoins des professionnels du droit les contrats arrivent en premier lieu (41), suivis de près par les décisions judiciaires (38), les actes de procédures tels que les actes introductifs d'instance (33), les conclusions (23) et les significations (22). Les transactions qui ont une nature hybride, dans la mesure où elles constituent une convention des parties qui prennent la valeur d'une décision judiciaire définitive sont également largement représentées dans la pratique de la traduction juridique (23). Dans la mesure où les actes de procédure et les décisions judiciaires représentent au total 116 textes, on peut conclure que les besoins des professionnels sont nettement dominés par le discours judiciaire, ce qui se reflète dans la structure de notre corpus (au total 74 textes sur 145 relevant du discours judiciaire).

7.2.1. La typologie des textes composant le corpus

Notre corpus de travail peut être analysé selon les deux typologies mentionnées dans l'introduction, à savoir celle d'Engberg et de Bocquet dont nous rappelons ci-après brièvement les principales classifications.

Engberg (1993) propose une typologie basée sur la relation entre la norme juridique et le texte et distingue :

- a) Les textes qui créent les normes juridiques : lois, règlements, ordonnances, décrets, etc., mais aussi contrats.
- b) Les textes qui mettent en application les normes juridiques : jugements, décisions administratives.
- c) Les textes qui explicitent le contenu des normes juridiques, notamment les commentaires de la doctrine ainsi que les consultations et expertises juridiques.

Selon cette typologie, notre corpus comporte essentiellement les textes de catégorie a) et b), la catégorie c) étant peu représentée

Bocquet (2008) propose une typologie fondée sur le type de discours et distingue :

- a) Les textes normatifs relevant du discours performatif : lois, constitution, ordonnances, conditions générales de vente, de banque ou d'assurance, règlement d'un immeuble.
- b) Les textes dits « judiciaires » relevant du discours syllogistique : décisions des juridictions ou des organes de l'administration.
- c) Les textes de doctrine relevant du discours descriptif : commentaires d'arrêts et de jugements, des consultations juridiques rédigées par des juristes.

Par rapport à cette typologie, les textes qui forment notre corpus sont essentiellement des textes « judiciaires », c'est-à-dire des décisions des tribunaux et des Cours, des assignations et des conclusions, mais aussi des textes normatifs, notamment des contrats et conventions, qui selon l'art. 1103 du Code civil sont normatifs en ce qu'ils « tiennent lieu de loi à ceux les ont faits ».

En ce qui concerne les textes normatifs, il y a lieu d'observer que les lois, c'est-à-dire les sources primaires du droit, ne sont pas représentées dans notre corpus.

Ce trait particulier du corpus de travail s'explique par le fait qu'en pratique, le traducteur juridique professionnel tel qu'il est conceptualisé dans le cadre du présent travail (professionnel libéral, exerçant seul) est rarement appelé à traduire des textes législatifs, exception faite des articles isolés ou des extraits d'une loi, qui sont versés dans le cadre de la procédure à l'appui d'une argumentation juridique. Enfin, comme d'ores et déjà indiqué, notre corpus comporte également quelques exemples du métadiscours juridique sous forme de consultations juridiques.

7.2.2. Les outils

Après le traitement préalable, les textes de notre corpus d'étude ont fait l'objet d'alignement avec l'outil AlignFactory Light de la société canadienne Terminotix. Un exemple d'alignement figure en page suivante.

Éditeur d'alignement	
Fichier Édition Grille Préférences	
Français	Allemand
Ce délai de forclusion de deux ans est préfix et la Cour de Cassation sanctionne de manière constante toute méconnaissance de cette règle par les juridictions du fond (Voir par exemple très récemment, Cass., 1ere Civ., 8 avril 2009, n° 08-10678).	Bei dieser Präklusionsfrist von zwei Jahren handelt es sich um eine Ausschlussfrist, deren Nichtbeachtung durch die Gerichte der Tatsacheninstanz von dem Kassationshof in gefestigter Rechtsprechung sanktioniert wird (siehe zuletzt die Entscheidung des ersten Zivilsenats vom 8. April 2009, Nr. 08-10678).
Comme il a déjà été rappelé, la société MUDEDOL a commandé 70 tonnes de vaseline du type BRACOPI P8K en indiquant comme lieu de livraison BRUMATH en août 2002.	Wie bereits erwähnt, hat die Firma MUDEDOL 70 Tonnen Vaseline BRACOPI P8K im August 2002 bestellt und als Lieferort BRUMATH angegeben.
La livraison de ce produit par la société LOLAS XAB et le mélange par la société MUDEDOL du produit ont été effectués très peu de temps après cette commande.	Die Warenlieferung durch die Firma LOLAS XAB und die Vaselinevermischung durch die Firma MUDEDOL sind kurz nach der Bestellung erfolgt.
En tout état de cause, la contestation de la conformité du produit BRACOPI P8K par la société MUDEDOL n'a été évoquée qu'en mai 2005 par un courrier émanant de la société SOCIÉTÉ DES COURSES DE NANCY.	In jedem Fall ist der von der Fa. MUDEDOL im Hinblick auf das Produkt BRACOPI P8K erhobene Vorwurf der Vertragswidrigkeit erst im Mai 2005 in einem Schreiben des Rennvereins SOCIETE DES COURSES DE NANCY erwähnt worden.
Comme le jugement du Tribunal de Grande Instance le précise, la société LOLAS XAB n'a été appelée par la société MUDEDOL aux opérations d'expertise qu'en février 2006, soit presque 4 ans après la livraison du produit BRACOPI P8K.	Wie dies aus dem Urteil des Landgerichts ersichtlich wird, ist die Streitverkündung gegenüber LOLAS XAB von der Fa. MUDEDOL erst im Februar 2006, das heisst fast 4 Jahre nach der Lieferung von BRACOPI P8K erklärt worden.

Copie d'écran 3 : Exemple d'alignement avec l'outil Align Factory Light

Format de sortie

Le format de sortie est le format TMX (Translation Memory eXchange). Il s'agit du format d'import/export utilisé par de nombreuses mémoires de traduction (OmegaT, MemoQ, SDL Studio, etc.).

Concordancier

L'exploitation des textes se fait selon la méthode KWIC (Keyword in Context) avec l'outil bien connu de Word Smith. Les listes des mots et des concordances ont été établies avec le même outil.

À titre d'exemple, nous reproduisons ci-après quelques exemples des concordances réalisées pour les termes qui peuvent poser problème en traduction.

Concordance
défendeur à une action en annulation (cf. Gottwald-Huber. procédures d'insolvabilité, l'action en annulation des actes de dispositions de la défenderesse qu'il réclamait l' annulation des actes de disposition - La présente demande vise à obtenir l' annulation des actes de disposition à KH/HU 9 juillet 2012 Demande en annulation des actes de disposition à la fin 2005, elle est susceptible d' annulation conformément aux l'objet de la présente demande en annulation n'étaient en réalité qu'une préventif, la présente demande en annulation des actes de disposition INTRODUCTION La présente action en annulation est introduite sur le par les présentes la demande en annulation de la partie allemande du aux règles applicables à l'action en annulation , aucune décision de la le client sans délai5 de toute écriture d' annulation ou de correction. à l'encontre de son client (écriture d' annulation). Dans ce cas, le client il pouvait prétendre. 8. Ecritures d' annulation et de correction de la

Copie d'écran 4 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'annulation »
(Word Smith)

Cet exemple fait apparaître que dans notre corpus d'étude, les cooccurrents du terme « annulation » sont les noms « action » et « demandes » qui forment les constructions nominales « action en annulation » et « demande d'annulation », d'une part, et, d'autre part, les verbes « réclamer », « obtenir » ou encore « être » dans l'expression « être susceptible d'action en annulation ».

Nous avons également réalisé une concordance pour le terme français « arrêt » qui en langage juridique français désigne une décision rendue par les juridictions du degré supérieur (« arrêt de la Cour »), mais qui peut désigner également la fin d'une mesure d'exécution (« arrêt de la saisie », « arrêt de poursuites individuelles »).

Concordance
du Code civil. À cet égard, dans son arrêt du 26 janvier 1999, la Cour de à la seconde valeur prédéterminée, l'arrêt complet de l'électrolyseur est , le document E2 divulgue l'arrêt de l'électrolyseur lorsqu'une ou (dont celle, par exemple, de l'arrêt complet de l'électrolyseur afin séquence d'arrêt rapide commandant l'arrêt de l'électrolyseur est initiée est généré, et l'étape f) prévoit l'arrêt de l'alimentation de la charge E2, en complément de l'action d'arrêt de l'alimentation de la charge valeur prédéterminée, une séquence d'arrêt rapide commandant l'arrêt de immanente (cf. le chapeau de l'arrêt de la Cour de Justice Fédérale la Cour d'appel de Paris qui, dans un arrêt du 14 janvier 2003, avait , Mme BERTEUIL a présenté un arrêt de travail pour dépression. A la le droit français, le principe de l'arrêt des poursuites individuelles. Les de l'indivision successorale. Suite à l'arrêt rendu le 4 avril 2014 par la , il convient de constater du fait de l'arrêt des poursuites individuelles, que d'exécution sur ses biens puisque l'arrêt porte sur le commencement des de Mme Katja LANZ, Constate l'arrêt des poursuites individuelles et LANZ, sont bien fondés à faire valoir l'arrêt de la procédure de saisie vente commerce, la règle d'ordre public de l'arrêt des poursuites individuelles qui et Mme Ingrid LANZ font valoir que l'arrêt des poursuites individuelles du le 15 juillet 2014 ce qui entraîne l'arrêt des poursuites individuelles et visant tant la nullité de la saisie, que l'arrêt de la saisie, la fin de non de cette dernière engendrant l'arrêt de la saisie vente en cours, de l'article 700 du CPC. DECLARER l'arrêt commun à la BZK. Pour

Copie d'écran 5 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'arrêt » (Word Smith)

Une autre concordance a été réalisée pour le terme « d'action » au sens d'une action en justice dont le pendant en allemand est le terme de « Klage ». Il apparaît que dans notre corpus d'étude le terme « d'action » est utilisé dans l'acception « action en justice ».

»], c) enfin, ce terme désigne l'action de conférer un grade
d'être exercés dans le cadre d'une action en justice. Les bénéfices
l'étendue du brevet pour éviter une action visant à obtenir la nullité des
Elle remettra un acte de désistement d'action et d'instance à la société,
présente transaction, à intenter toute action notamment de nature
et désistement d'instance et d'action». 1 e et irrévocable et
et de se désister de toute instance et action à l'égard de la société, de
désiste et renonce, de même, à toute action et recours notamment
s'engage à ne pas intervenir dans une action diligentée par un tiers. - Elle
urgent attention » ne divulgue pas l'action spécifique de la désactivation
le document E2, en complément de l'action d'arrêt de l'alimentation de la
1 du document E2 prévoient une action sur l'alimentation de la charge
attaquée dans le cadre de la présente action, constitutive de la violation du
attaquée dans le cadre de la présente action, il s'agit d'un dispositif conçu

**Copie d'écran 6 : Exemple de concordance réalisée pour le terme « d'action »
(Word Smith)**

L'exemple suivant de concordance réalisée pour le terme allemand « d'*Anspruch* », traduit en français par le terme de « droit » qui apparaît dans les constructions nominales de type « droit + de + verbe à l'infinitif (« droit à intérêts », « droit à dommages et intérêts », « droit à résolution conventionnelle »).

Concordance
de Katja et Mark Trachi, outre le droit à intérêts à compter du 18
43 O 248/22). 1.3. Pour garantir ce droit à dommages et intérêts, le
, 38 et 39. 1.2. Le cédant détient un droit à dommages et intérêts né sur
Mark Trachi, débiteurs solidaires. Ce droit est titré par un jugement
[société à responsabilité limitée de droit allemand], dont le siège est à
intérêts sont déjà nés, le vendeur a le droit d'imputer le paiement d'abord
de l'acquéreur, le vendeur a le droit d'imputer les paiements
. Le retard de paiement ouvre le droit au vendeur de ne pas procéder
sont à la charge de l'acquéreur. 8. Un droit de rétention n'est ouvert à
et l'acquéreur sont régies par le droit allemand. 4. Si l'une des
/ attribution de compétence / droit applicable / nullité relative 1. Le
vendue ou de créances réciproques, le droit à la compensation, la rétention
de l'acquéreur, le vendeur est en droit d'exiger de l'acquéreur 50%
concernés par le retard de livraison, le droit à résolution conventionnelle

Copie d'écran 7 : Exemple de concordance réalisée pour le terme de « droit »

7.3. Les analyses sur le corpus

7.3.1. La méthodologie et la visée des analyses

Dans le cadre du présent travail, nous procédons selon la méthode dite « *corpus-based* » (Tognini-Bonelli, 2001). En effet, notre corpus a pour vocation d'illustrer et de corroborer notre hypothèse de travail selon laquelle la pertinence joue un rôle crucial en traduction, dans la mesure où elle détermine la sélection des éléments sémantiques à retenir. L'approche est contrastive. Elle consiste à présenter un certain nombre de choix de traduction figurant dans le corpus de travail et à les comparer aux solutions de traduction extraites des corpus dits « d'erreurs » dans lesquels ont été recueillis les traductions réalisées par d'autres personnes que nous-mêmes, ou des corpus juridiques européens EUR Lex, et qui servent de base de comparaison. Ensuite, il s'agira de justifier en quoi ces solutions sont pertinentes ou non. La justification se fera par rapport au contexte d'usage des termes ou expressions tel qu'il résulte de la législation ou tel qu'il est décrit dans la doctrine c'est-à-dire par rapport aux textes rédigés par les locuteurs natifs, spécialistes du domaine.

Dans nos analyses, nous adoptons une approche contrastive et non comparatiste. En effet, la comparaison comme méthode peut être problématique lorsqu'il s'agit de mettre en relation des ensembles qui présentent des différences qualitatives comme c'est le cas du système juridique français et allemand. La comparaison pose problème, dans la mesure où elle comptabilise les ressemblances et les dissemblances de deux ensembles sans tenir compte de l'observateur qui compare et qui, pour comparer, projette son propre système de valeurs et, à ce titre, appartient à l'un de deux termes de comparaison (Espagne, 2013 : 2). S'agissant de l'approche contrastive, il convient néanmoins de préciser qu'il ne s'entend pas ici au sens d'une recherche des correspondances préétablies et antérieures à la traduction. En effet, une telle approche implique à titre de présupposé la conversion d'un code linguistique en un autre. Au contraire, et comme le préconise Durieux (2009), il s'agit de procéder à une recherche documentaire fouillée permettant d'identifier les formulations et expressions telles qu'elles sont spontanément utilisées par les locuteurs natifs de façon à conférer au texte un caractère aussi naturel que possible.

Les analyses réalisées sur la base de notre corpus d'étude et les comparaisons à d'autres solutions de traduction, issues soit du corpus d'erreurs, soit du dictionnaire en ligne Linguee, visent à articuler la notion de pertinence en traduction juridique.

Notre hypothèse de travail consiste, en effet, à affirmer le rôle majeur dévolu à la pertinence en matière de traduction en général, et en traduction juridique en particulier. Notre corpus d'étude a été constitué afin de démontrer que les solutions de traduction qui y figurent sont pertinentes, c'est-à-dire adéquates par rapport au contexte juridique dans lequel elles apparaissent. Ci-après, nous discuterons un échantillon constitué de 13 exemples différents. À cet égard, il importe de préciser que (Eco, 2006 : 11) :

« L'ampleur des exemples est indispensable pour passer d'une pensée générale sur la traduction, voire une série de réflexions normatives, à des analyses locales, nées de la conviction que les traductions concernent des textes, et que tout texte présente des problèmes différents les uns des autres ».

À titre liminaire, il convient d'observer que les exemples que nous discutons relèvent essentiellement de la terminologie. Cela s'explique par le fait que la thématique constitue la condition essentielle de la pertinence (Xu & Chen, 2006). La pertinence thématique étant inhérente au thème dont les termes sont porteurs, la terminologie joue le rôle d'agent révélateur de l'insuffisance ou de l'absence de pertinence. C'est la raison pour laquelle la terminologie peut servir de mesure de la pertinence thématique. Toutefois, la thématique n'est pas le critère exclusif de la pertinence, puisqu'un rôle important est également dévolu à la pertinence interprétative et motivationnelle. Mais la mise en exergue de leur rôle s'avère plus délicate. La difficulté tient ici au fait que ces deux types de pertinence renvoient à une relation, dans la mesure où ils opèrent systématiquement en interaction avec la pertinence thématique. Car si le thème, et donc la pertinence thématique, détermine la pertinence interprétative, la pertinence motivationnelle détermine la profondeur d'analyse et, donc, l'interprétation, et avec elle la pertinence interprétative.

7.3.2. La discussion des exemples pratiques

Exemple n° 1 « Knebelvertrag »

Ce terme se retrouve notamment dans les actions visant l'annulation d'un contrat au motif d'atteinte aux bonnes mœurs (§ 138, al. 1 du Code civil allemand).

Ce contrat se caractérise par le fait de priver le débiteur de sa liberté d'action ou de la limiter de manière excessive (p.ex. des clauses de non-concurrence de très longue durée, des contrats de station-service sans droit de résiliation du pompiste²⁰⁵ (Pédamon, 2004:84).

Comme le montrent les exemples ci-après extraits du corpus parallèle allemand-français en ligne Linguee, ce terme est traduit par les expressions suivantes : « le contrat captif », « le contrat bloqué » ou « le contrat prison ».

1) Zu hohe Tarife beim Telefonieren mit dem Handy, <u>Knebelverträge</u> und Unsummen fürs mobile Surfen im Ausland.	Tarifs trop élevés, <u>contrats bloqués</u> et factures astronomiques dès que l'on surfe mobile à l'étranger.
2) <u>Knebelvertrag</u> : PSR/IPPNW Schweiz setzt sich dafür ein, dass sich die Weltgesundheitsorganisation (WHO) (...).	<u>Accord bâillon</u> : PSR/IPPNW estime nécessaire une séparation claire des compétences de l'Organisation mondiale de la santé (...).
3) Krankenkasse gekündigt, stehen die Patienten im Regen, weil sie durch den sogenannten « <u>Knebelvertrag</u> » gebunden sind.	Caisse de maladie est résiliée, les patients liés à ce qu'on appelle « <u>un contrat captif</u> », se retrouvent en mauvaise posture.

Tableau 6 : Exemple de traductions du terme de « Knebelvertrag » dans Linguee

La littérature juridique spécialisée utilise, en revanche, « contrat strangulatoire » (Pédamon, 2004; Witz, 2001). Du point de vue du postulat de l'expression aussi naturelle que possible dans le texte traduit, c'est donc ce terme qui serait pertinent.

Comme le montre le tableau ci-après, le terme de « strangulatoire » apparaît dans notre corpus sous forme de « contrat strangulatoire » ou « caractère strangulatoire de la clause ».

²⁰⁵ Références de jurisprudence de la Cour Fédérale de Justice : cf. notes de bas de page n°60 et 61 dans (Pédamon, 2004:84).

Concordance		Set Γa
par le défendeur quant au caractère strangulatoire de la clause attributive		
lieu son degré d'intensité (contrat strangulatoire, implication		
partant, ne peut être ni potestative ni strangulatoire (cf. annexe 34, p. 12,		
le défendeur, un véritable contrat strangulatoire et il est, de ce fait, nul		
défendeur estime également qu'il est strangulatoire dès lors qu'il prévoit		

Copie d'écran 8 : Exemple de concordance pour le terme de « strangulatoire » dans le corpus d'étude

Au vu des exemples extraits du corpus Linguee, il semble que l'association de « strangulatoire » à des mots comme « contrat » ou « clause » soit loin d'être évidente. En tout cas, les traducteurs ne l'ont pas identifiée.

À notre sens, cela révèle une profondeur d'analyse insuffisante, et donc l'insuffisance de pertinence motivationnelle, qui peut être due à son tour à l'absence d'intérêt, au manque de temps ou à un accès limité à des ressources documentaires. Mais d'un autre côté, cela est également révélateur du manque de pertinence thématique qui résulte de l'absence du schème d'interprétation correspondant dans le stock de connaissances du traducteur. Du point de vue de la typologie des régions de pertinences de Schütz (cf. supra le point 6.4.4), les traductions par « contrat prison » ou « contrat prison » sont un indice que le traducteur se situe ici dans une zone de faible pertinence correspondant aux connaissances non consolidées et incohérentes, voire dans la zone de non-pertinence.

Exemple n° 2 « Insolvenzanfechtung »

Il s'agit d'une action attitrée de l'administrateur judiciaire dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité (cf. le § 129 du Code allemand d'insolvabilité, « InsO ») qui lui permet de faire annuler les actes de disposition accomplis par le débiteur insolvable pour soustraire des biens à l'emprise de ses créanciers (Häsemeyer, 2007 : 531-534). Nous avons proposé de traduire ce terme du droit d'insolvabilité par « action en annulation des actes de disposition du débiteur insolvable » notamment compte tenu de nos

recherches dans la doctrine française²⁰⁶. Cette traduction figure dans le tableau en page suivante.

DE	FR
1. Die <u>Insolvenzanfechtung</u> ist vielmehr in vollem Umfang begründet.	Au contraire, <u>l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable</u> est fondée dans toute son étendue.
2. Die Parteien streiten um Ansprüche aus <u>Insolvenzanfechtung</u> . Der Kläger ist Insolvenzverwalter.	L'objet du litige qui oppose les parties concerne les droits nés sur le fondement de <u>l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable</u> . Le demandeur est l'administrateur judiciaire.
3. Im Gegensatz dazu eröffnet aber die <u>Insolvenzanfechtung</u> einen originären gesetzlichen Rückforderungsanspruch.	En revanche, <u>l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable</u> ouvre un droit <i>sui generis</i> à restitution légale.

Tableau 7 : Exemple de traduction du terme « d'Insolvenzanfechtung »

Cependant, notre donneur d'ordre préconisait le terme de « l'action révocatoire » ou de « l'action en révocation » qui est notamment utilisé dans les corpus parallèles du droit européen (EUR-Lex Français 2/2016 et EUR-Lex Allemand 2/2016) pour désigner « l'action révocatoire au titre de l'insolvabilité de droit allemand » ou « aux fins de l'insolvabilité », comme le montrent les exemples ci-après extraits de ces deux corpus.

1. Ainsi, l'examen de l'action révocatoire allemande offre des éléments suffisants (...).
2. Les objectifs de l'action révocatoire au titre de l'insolvabilité de droit allemand (...).
3. Ceux qui soutiennent que l'exercice d'une action révocatoire au titre de l'insolvabilité par le syndic (...).

Tableau 8 : Exemple de concordance réalisée à partir du corpus EurLex French 2/2016 pour le terme « d'action révocatoire »

Il résulte des exemples 1 à 3 que le terme « action révocatoire » semble être couramment employé dans le corpus du droit européen pour désigner l'action spécifique que le droit allemand ouvre à l'administrateur judiciaire. En ce qui concerne l'exemple 4 ci-dessous, une certaine ambiguïté pourrait subsister, le contexte de cette phrase n'étant pas spécifié.

²⁰⁶ Cf. à cet égard *Droit et pratiques des procédures collectives*, Dalloz 2010/2011.

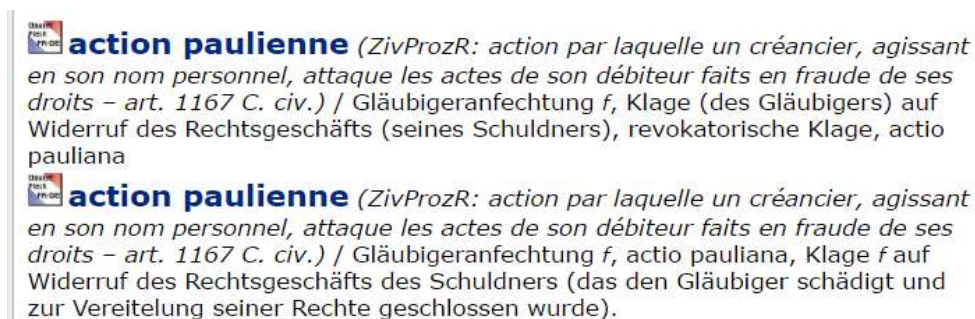
La décision dont est extraite cette solution de traduction spécifie l'objet de l'action révocatoire comme suit :

« La Dresdner Bank, partie défenderesse au principal soutient que l'action paulienne relève de l'article 5, paragraphe 3, de la convention, dans la mesure où il s'agit d'une action révocatoire qui, comme telle, a pour objet de faire disparaître un acte ou une négligence coupable ou délibérée, contraire à la loi ou à des normes non écrites de vigilance, et causant des dommages à un tiers ».

Le vocabulaire juridique de Cornu indique sous l'entrée « révocatoire » (2007) ce qui suit :

- Qui tend à la révocation,
- Qui entraîne la révocation ; se dit surtout de l'action en révocation d'un acte frauduleux ; l'action révocatoire, syn. action paulienne.

Or, l'action paulienne, se dit en allemand « Gläubigeranfechtung », comme l'indiquent les dictionnaires juridiques de Doucet-Fleck et de Potonnier :



Copie d'écran 9 : Dictionnaire électronique Doucet/Fleck et Potonier

Il s'agit donc d'une action distincte de la précédente, ouverte à tout créancier lésé par des actes de son débiteur faits en fraude de ses droits. Cette action est régie par la loi « Anfechtungsgesetz » ²⁰⁷ dont l'intitulé complet est : « Gesetz über die Anfechtung von Rechtshandlungen eines Schuldners außerhalb des Insolvenzverfahrens ».

²⁰⁷ Anfechtungsgesetz vom 5. Oktober 1994 (BGBl. I S. 2911), das zuletzt durch Artikel 3 des Gesetzes vom 29. März 2017 (BGBl. I S. 654) geändert worden ist. § 1- Grundsatz: (1) Rechtshandlungen eines Schuldners, die seine Gläubiger benachteiligen, können außerhalb des Insolvenzverfahrens nach Maßgabe der folgenden Bestimmungen angefochten werden. Source : http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/anfg_1999/gesamt.pdf.

Il en résulte par conséquent que cette action est ouverte en dehors de toute procédure d'insolvabilité. Si l'action révocatoire est une action paulienne, la traduction du terme « Insolvenzanfechtung » par « action révocatoire » ou « action en révocation » semble dès lors injustifiée.

Le corpus parallèle Linguee (DE-FR) propose pour « Insolvenzanfechtung » les solutions suivantes :

DE	FR
1. [...] Insolvenzverfahrens oder sonstigen Verfahrens gegen den Teilnehmer eine <u>Insolvenzanfechtung</u> oder automatische Nichtigkeit oder sonstvergleichbare Rechtsfolge [...] Source: eurl-lexe.europa.eu	[...] être écarté dans le cadre d'une telle procédure, au motif qu'il constituerait un paiement préférentiel, une <u>opération annulable</u> ou pour un autre motif [...]
2. Promotion zum Thema « Zur Wirkung der <u>Insolvenzanfechtung</u> » nach der Insolvenzrechtsreform.	Thèse de doctorat: « Sur l'efficacité de l' <u>action révocatoire</u> dans la réforme des procédures collectives ».
3. Insolvenzrecht, hier insbesondere im komplexen Bereich der <u>Insolvenzanfechtung</u> , aber auch rund um die Europäische Insolvenzverordnung (EuInsVO).	Dans le domaine compliqué de la <u>dépréciation du patrimoine</u> , mais aussi dans tout ce qui relève du code européen de l'insolvabilité (EuInsVO).
4. Beratung von Gesellschaftern, Gläubigern, Schuldnern und Organen von Unternehmen in der Krise bzw. in der Insolvenz [...], insbesondere hinsichtlich der Haftungsvermeidung, der Geltendmachung und der Abwehr von Ansprüchen und Fragen der Insolvenzanfechtung.	Conseil d'associés, de créanciers, de débiteurs et d'organes d'entreprise dans la crise ou dans une procédure d'insolvabilité [...], notamment en ce qui concerne la possibilité d'éviter une responsabilité, la réalisation et la défense des créances et l'action paulienne (« Anfechtungsklage »).

Tableau 9 : Exemples de traduction pour le terme « d'Insolvenzanfechtung »

Pour rendre « Insolvenzanfechtung », le corpus parallèle Linguee retient :

- a) Opération annulable
- b) Action révocatoire
- c) Dépréciation du patrimoine
- d) Action paulienne.

Il est patent que la traduction par « opération annulable » n'est pas pertinente, car elle ne désigne pas l'action en tant que telle, mais renvoie à son objet tandis que la traduction par « dépréciation du patrimoine » est tout simplement incorrecte. La traduction par action révocatoire est non pertinente pour des raisons exposées précédemment. La traduction par « action paulienne » témoigne la confusion de deux actions distinctes, ce qui résulte de la mention entre parenthèses de « *Anfechtungsklage* ». De fait, cette traduction est non pertinente en raison de la rupture sur le plan de la pertinence thématique qui aboutit à l'emploi d'un appareil terminologique inadéquat. Par conséquent, il convient d'adopter une attitude prudente à l'égard des solutions de traduction proposées dans le corpus parallèle Linguee.

Dès lors, il se pose la question de savoir pour quelle raison ces différentes traductions manquent de pertinence. Nous pensons que cette absence de pertinence résulte du fait que la thématique n'a pas été identifiée ou qu'elle a été mal identifiée. Ainsi, l'utilisation de l'expression « action révocatoire », synonyme d'action paulienne, est un indice que le champ thématique n'a pas été correctement déterminé en raison de la confusion entre l'action ouverte aux créanciers en dehors du droit des procédures collectives et celle que le droit allemand des procédures collectives ouvre exclusivement à l'administrateur judiciaire. Il s'en suit une confusion des thématiques, et donc de pertinences, ce qui entraîne corrélativement l'usage d'une terminologie non pertinente.

Exemple n° 3 « *Nacherfüllung* » (§ 439, al. 1 du Code civil allemand)

Dans les contrats de vente, il s'agit d'un droit ouvert à l'acquéreur en cas de défaut de la chose vendue. Ce droit est le corollaire de l'obligation du vendeur de « livrer une chose exempte des vices » (§ 433 I 2 ; cf. Kropholler, 2008 : 312, § 439, n°1).

« *Der Käufer kann **als Nacherfüllung** nach seiner Wahl die Beseitigung des Mangels oder die Lieferung einer mangelfreien Sache verlangen* ».

Dans la traduction du Code civil par le groupe Juriscope, déjà citée, cette disposition est rédigée comme suit :

« Au titre de **l'exécution corrective**, l'acheteur peut exiger au choix l'élimination du défaut ou la livraison d'une chose exempte du défaut ».

Dans cette traduction, il semblerait que la notion « d'erreur » ait servi de critère de rattachement. Ici, l'erreur pourrait être évoquée potentiellement (« frange de sens ») par la notion de « défaut ». Quelle que soit la valeur de ce choix, il a au moins le mérite de tenter de ne pas s'attacher à la valeur temporelle du préfixe allemand « *nach* » afin d'éviter le calque lexical.

Ce n'est pas le cas des corpus parallèles disponibles sur Internet.

1.	<u>EUR-Lex German 2/2016</u>	<u>EUR-Lex French 2/2016</u>
2.	Der Käufer kann als <u>Nacherfüllung</u> nach seiner Wahl die Beseitigung des Mangels (...).	L'acheteur peut à son gré demander, à titre d' <u>exécution a posteriori</u> , soit la réparation (...).
3.	Wählt der Käufer die <u>Nacherfüllung</u> , so stehen ihm gemäß § 439, 1 folgende (...).	Si l'acheteur opte pour l' <u>exécution ultérieure</u> du contrat, l'article (...).

Tableau 10 : Exemple de traduction pour le terme de « Nacherfüllung » à partir des corpus parallèles EUR-Lex German 2/2016 et EUR-Lex French 2/2016

Comme le montre le tableau ci-dessus, dans le corpus EUR-Lex French, le terme de « *Nacherfüllung* » est traduit systématiquement par un calque lexical : « exécution a posteriori ». On peut observer que le calque lexical restitue essentiellement la valeur temporelle du préfixe « *nach* » ce qui explique l'emploi de « *a posteriori* ». Cette observation confirme que les corpus parallèles constituent le point d'entrée du calque lexical en traduction. Le procédé du calque lexical, voire de l'omission totale du terme, ce qui correspond à une équivalence zéro, est également utilisé dans les solutions de traduction proposées par d'autres ressources.

Le tableau ci-après reproduit les solutions de traduction proposées par le corpus parallèle Linguee (DE-FR).

DE	FR
1. [...] den Kaufpreis herabzusetzen (Minderung), zur Nacherfüllung verpflichtet, es sei denn, dass wir aufgrund der gesetzlichen Regelungen zur Verweigerung der <u>Nacherfüllung</u> berechtigt sind.	[...] à l'exclusion des droits de l'acheteur, d'annuler le contrat ou de diminuer le prix d'achat à moins que nous ne soyons autorisés à refuser le <u>recours</u> en vertu des conventions légales.
2. Im Fall der <u>Nacherfüllung</u> bei Mängeln sind wir nur insoweit verpflichtet, die hierfür erforderlichen Aufwendungen, insbesondere Transport-, [...]	Lors d' <u>exécution supplémentaire</u> concernant des vices, nous sommes uniquement tenus de supporter les dépenses nécessaires à ce sujet, en particulier [...]
3. [...] Käufer ein Zurückbehaltungsrecht nicht zu, es sei denn, die Lieferung ist offensichtlich mangelhaft bzw. dem Käufer steht offensichtlich ein Recht zur Verweigerung der Abnahme zu; in einem solchen Fall ist der Käufer nur zur Zurückbehaltung berechtigt, soweit der einbehaltene Betrag im angemessenen Verhältnis zu den Mängeln und den voraussichtlichen Kosten der <u>Nacherfüllung</u> steht.	Dans le cas de défauts de la marchandise l'acheteur n'a pas le droit de rétention à l'exception que la livraison est apparemment défectueuse respectivement l'acheteur a apparemment un droit de refuser la réception ; dans un cas pareil, l'acheteur a seulement le droit de rétention pourvu que le montant retenu corresponde dans une relation raisonnable aux défauts et aux frais probables. [le terme original manque].
4. Sofern die <u>Nacherfüllung</u> endgültig fehlschlägt, in einer vom Besteller gesetzten angemessenen Frist nicht erfolgt, oder [...].	Dans la mesure où l'exécution ultérieure échoue définitivement, n'est pas réalisée dans un délai raisonnable imparti [...].

Tableau 11 : Exemples de traduction pour le terme de « Nacherfüllung » issus du corpus Linguee

Ces exemples font apparaître que le calque lexical prédomine également, cette fois-ci sous la forme « d'exécution supplémentaire » ou « d'exécution ultérieure ». Les autres solutions sont : « le recours » qui est non pertinent, car « *Nacherfüllung* » n'est pas une voie de recours et l'omission du terme original, c'est-à-dire l'équivalence zéro.

Les exemples ci-dessus, extraits du corpus parallèle Linguee, permettent, à notre sens, d'illustrer l'absence de pertinence motivationnelle. En effet, quand bien même le thème du texte (droit de la vente, responsabilité pour vices de la chose vendue) a été correctement identifié, le traducteur se contente du calque lexical. Ce choix laisse présumer qu'il n'a pas été suffisamment motivé pour poursuivre son analyse, que ce soit faute de temps, des ressources documentaires, par facilité ou simplement par ce

qu'il estimait que le problème ne se posait pas. Dans ce dernier cas, on pourrait avancer l'hypothèse de l'absence du schème d'interprétation adéquat dans le stock des connaissances du traducteur permettant de subsumer ce terme, ce qui implique l'absence de pertinence thématique et interprétative. Comme dans l'exemple n°1, ici aussi le traducteur oscille entre la zone de faible pertinence et la zone de la non-pertinence faute de connaissances d'expert (cf. ci-dessus la section consacrée à la typologie des détenteurs des connaissances) qui lui permettraient d'être plus précis sur le plan terminologique.

Au vu de ce qui précède, il se pose la question de savoir comment trouver les traductions à la fois pertinentes et susceptibles de satisfaire l'exigence d'une expression linguistique aussi naturelle que possible. Les systèmes de pertinences, et en particulier la pertinence thématique et interprétative pouvant être apprise, nous pensons que le recours à la littérature spécialisée (p. ex. manuels du droit, commentaires des Codes ou des lois) permet de résoudre ce problème, mais à condition que ce type de recherche documentaire présente un intérêt pratique suffisant pour le traducteur (pertinence motivationnelle) tant en termes de temps qu'en termes d'investissement dans les ressources nécessaires. Ainsi, p. ex. en ce qui concerne « *Nacherfüllung* », l'emploi du terme « l'exécution en nature » semble répandu dans la littérature juridique (Pédamon, 2004:150).

Exemple n° 4 « Grundschild » (§ 1191 du Code civil allemand)

Le terme allemand « *Grundschild* » livre un autre exemple qui illustre l'erreur fréquente en traduction qui se produit si l'on n'adopte pas un minimum de prudence à l'égard des bases terminologiques « supranationales ».

<u>EUR-Lex German 2/2016</u>	<u>EUR-Lex French 2/2016</u>
1. Die Bestellung einer Hypothek, einer <u>Grundschild</u> (...).	La constitution d'une hypothèque, d'une <u>dette foncière</u> (...).
2. Der Betrag der als Sicherheit dienenden <u>Grundschild</u> von 35 Millionen. DM (...).	Le montant de l' <u>hypothèque</u> de 35 millions DM (...).
3. Die Zahlung wurde durch eine <u>Grundschild</u> in Höhe von (....) abgesichert.	Le paiement a été garanti par une <u>hypothèque</u> de (....).

Tableau 12 : Exemple de traduction pour le terme de « Grundschild » à partir des corpus parallèles EUR-Lex German 2/2016 et EUR-Lex French 2/2016

Comme le fait apparaître le tableau ci-dessus, la notion de « *Grundschild* » est traduite dans les corpus parallèles européens EUR-Lex Allemand 2/2016 et EUR-Lex Français 2/2016, soit par « dette foncière », qui est un calque lexical, soit elle est rapprochée de la notion d'hypothèque.

Il en va de même en ce qui concerne les traductions proposées par le corpus parallèle Linguee propose les traductions suivantes : dette foncière, dette hypothécaire et garantie.

	DE	FR
1.	Nach Aufnahme des durch eine Grundschild gesicherten Darlehens unterzeichneten die Eheleute vor dem Notar den Kaufvertrag.	Après avoir souscrit le prêt garanti par une dette foncière, les époux ont signé le contrat de vente devant le notaire.
2.	[...] Kreditfähigkeit bekannt, will plötzlich eine größere außerordentliche Amortisation auf seiner Grundschild vornehmen.	[...] crédit limitées, une personne désire tout à cour réaliser un important amortissement extraordinaire de sa dette hypothécaire.
3.	Diese Grundschild war jedoch der Grundschild nachrangig, die für dasselbe Erbbaurecht für Banken eingetragen worden war.	Or, cette garantie était subordonnée à celle qui avait été enregistrée pour la même emphytéose pour les banques.

Tableau 13 : Exemples de traduction pour le terme de « Grundschild » issus du Corpus Linguee

Dans le dictionnaire juridique de Doucet-Fleck et dans la traduction du Code civil allemand par le groupe Juriscope (Lardeux et al., 2010) c'est également la méthode du calque lexical, et donc la traduction par « dette foncière » qui est retenue.

§ 1191 - Contenu légal de la dette foncière

(1) Un immeuble peut être grevé de telle manière qu'à la personne, quelle qu'elle soit, au profit de qui la constitution de la charge a été faite, doit être payée sur l'immeuble une somme déterminée.

S'agissant du calque lexical, il convient d'observer que cette méthode de traduction est utilisée en règle générale par les spécialistes d'autres domaines scientifiques qui n'ont pas de formation suffisante en matière de traduction ou par des apprentis traducteurs.

Sur le plan de la pertinence, l'emploi du calque révèle en règle générale l'absence de pertinence thématique et motivationnelle qui peut entraîner une rupture sur le plan des pertinences interprétatives. En effet, le calque lexical indique à notre sens, l'absence de schème d'interprétation adéquat dans le stock de connaissances du traducteur, ce qui de fait ne permet d'activer aucun schème d'interprétation chez l'utilisateur de la traduction. C'est pourquoi le calque est inapte à produire des effets contextuels au sens de la théorie de Sperber et Wilson. Or, faute de schème d'interprétation auquel peut être subsumée la notion à traduire, le traducteur n'est pas à même de sélectionner une terminologie et une interprétation pertinentes. Quant au juriste utilisateur de la traduction, en l'absence de schème d'interprétation, il n'est pas apte à activer les associations présentes dans ce que Schütz appelle les « franges du sens » (2003b) et d'autres auteurs « les auras du sens » (Cassin, 2016).

La seconde solution de traduction consistant à rapprocher la notion de « *Grundschild* » de la notion d'hypothèque entraîne une rupture des pertinences thématiques et interprétatives, dans la mesure où elle active un schème d'interprétation erroné. En effet, subsumer la notion de « *Grundschild* » à « hypothèque » abolit le caractère non accessoire de cette sûreté qui constitue sa caractéristique essentielle²⁰⁸ et qui permet, justement, de la distinguer de la notion d'hypothèque. Par conséquent, la traduction de « *Grundschild* » par hypothèque est dépourvue de pertinence.

Ces analyses montrent que les solutions retenues au niveau du droit européen ne sont pas nécessairement transposables sur le plan de la traduction d'un droit national à un autre droit national, dans la mesure où les corpus multilingues sont souvent un point d'entrée et de propagation du calque en traduction. C'est pourquoi nous proposerions plutôt une traduction oblique qui restitue la caractéristique et traduirions par « sûreté réelle immobilière sans caractère d'accessorité ».

Il ressort de ces analyses que les solutions retenues au niveau du droit européen ne sont pas nécessairement transposables sur le plan de la traduction d'un droit national à un autre droit national, dans la mesure où les corpus multilingues sont souvent un point d'entrée et de propagation du calque en traduction.

²⁰⁸ À cet égard, voir notamment Kropholler, 2008 : 757, § 1191, n°1.

Exemple n° « Vertragshändler »

Cet exemple est intéressant, dans la mesure où il illustre la frontière ténue entre l'interprétation sémantique et la qualification juridique. Il nous a été demandé de traduire en français un contrat rédigé en langue allemande et conclu entre une société allemande et française.

En langue allemande, ce contrat s'intitule « *Vertragshändlervertrag* » que nous avons traduit par « contrat d'agent commercial ». Dans la suite du texte, il est toutefois utilisé le terme « *Landesgrosshändler* », traduit par « distributeur grossiste ». Le terme de « *Vertragshändler* » n'est utilisé qu'une seule fois, dans l'intitulé du contrat. La traduction de « *Vertragshändler* » par « agent commercial » a fait l'objet de critique.

S'agissant de cette solution de traduction, il nous semble utile d'observer ce qui suit :

1. En ce qui concerne l'emploi de ces divers termes en langue allemande, selon le commentaire au Code de commerce allemand de Baumbach et Hopt²⁰⁹, l'institution « d'agent commercial » ou de « *Handelsvertreter* » connaît en pratique une multitude de manifestations. Elle inclut des importateurs (« *Importeure* »), ainsi que des distributeurs (« *Vertragshändler* » ou « *Vertriebshändler* »), des agents commerciaux indépendants (« *selbständiger Handelsvertreter* ») et les représentants exerçant en qualité de salariés. Les dispositions du droit allemand relatives à l'agent commercial font partie du droit de la distribution ou des systèmes de distribution (cf. Code de commerce allemand [« *Handelsgesetzbuch* »], § 84, p. 335, n°1).
2. En ce qui concerne l'usage linguistique en français, le mémento Francis Lefebvre « Sociétés commerciales » précise que « la pratique désigne comme « agent commercial » tout représentant d'une entreprise en charge de la vente de ses produits ou de ses services, cet usage conférant la qualité d'agent commercial à des représentants qui peuvent ne pas répondre à la qualification légale d'agent commercial (Lefebvre 2012, p. 503, n°21653)²¹⁰.

²⁰⁹ Hopt, Klaus, J. Baumbach, Adolf. (2010). *Handelsgesetzbuch mit GmbH & Co., Handelsklauseln, Bank- und Börsenrecht, Transportrecht (ohne Seerecht)*. München: C. H. Beck.

²¹⁰ Mémento pratique Francis Lefebvre (2012). Sociétés commerciales. Levallois : Éditions Francis Lefebvre.

Pour répondre à la critique, nous avons réalisé des analyses contrastives avec l'outil Sketchengine (<https://www.sketchengine.co.uk>) à partir des corpus juridiques européens EUR-Lex Allemand 2/2016 et EUR-Lex Français 2/2016. Les résultats de ces analyses figurent dans les tableaux ci-après.

<u>EUR-Lex French 2/2016</u>	<u>EUR-Lex German 2/2016</u>
1 [...] relatives à l'indemnité de clientèle de l' <u>agent commercial</u> , visées à l'article 89b du HGB s'appliquent [...].	[...] Ausgleichsanspruch des <u>Handelsvertreters</u> auch auf <u>Vertragshändler</u> anzuwenden ist [...].
2. [...] empêcher un enrichissement injustifié de l' <u>agent commercial</u> qui a eu un comportement fautif.	[...] Vertragsbeendigung aus den Tätigkeiten des <u>Vertragshändlers</u> zieht, die dieser [...].
3. [...] relatives à l'exclusion du droit à indemnité des <u>agents commerciaux</u> [...].	[...] finde das <u>Handelsvertreterrecht</u> auf <u>Vertragshändler</u> entsprechende Anwendung [...].

Tableau 14 : Analyse contrastive des termes « agent commercial » et « *Vertragshändler* »

Il ressort de cette analyse que dans les corpus européens « *Vertragshändler* » est utilisé comme synonyme « d'agent commercial » et de « distributeur » en vertu d'un certain usage linguistique. Cette synonymie sémantique n'opère toutefois pas sur le plan juridique, puisque les concepts d'agent commercial et de distributeur sont des concepts distincts. Nous pensons cependant que cette distinction relève de la qualification juridique et non de l'interprétation sémantique. Or, le traducteur, s'il a vocation à interpréter sémantiquement pour sélectionner le terme adéquat à utiliser, il ne saurait qualifier juridiquement. La qualification juridique s'effectuant dans le médium de la langue, il y a donc ici indéniablement une certaine difficulté de choisir le terme pertinent sans pour autant s'engager sur le terrain de la qualification juridique. Le traducteur, lié par son obligation d'impartialité, ne peut qu'attirer l'attention des juristes sur cette difficulté. D'ailleurs, la juridiction appelée à trancher le litige dans lequel s'est posée la question de la qualification d'un contrat intitulé « Contrat d'agent commercial » ne s'y est pas trompée en retenant une qualification fondée sur le contenu du contrat et non sur l'interprétation sémantique retenue par le traducteur dans l'intitulé.

En ce qui concerne les termes de « distributeur » et de « *Vertragshändler* », il semblerait qu'il y ait là aussi un emploi synonymique, comme le montre le tableau ci-après.

	<u>EUR-Lex French 2/2016</u>	<u>EUR-Lex German 2/2016</u>
1.	[...] il n'existe aucun accord écrit entre NPUK et ses <u>distributeurs</u> , celle-ci dirige néanmoins un réseau <u>d'agents commerciaux</u> [...].	[...] soweit keine schriftliche Vereinbarung mit NPUK und ihren Vertragshändlern besteht, betreibt sie ein Netz von <u>Vertragshändlern</u> [...].
2.	[...] résulterait de l'existence d'un réseau de <u>distributeurs agréés</u> [...].	[...] der Warenverteilung zu, der ein Netz von <u>Vertragshändlern</u> [...].
3.	[...] automobiles donnent des indications à leurs <u>distributeurs</u> concernant l'utilisation d'huiles moteurs.	[...] die den Hersteller verpflichten, seinen <u>Vertragshändlern</u> Anweisungen hinsichtlich der Verwendung von Motorölen zu erteilen.

Tableau 15 : Analyse contrastive des termes de « distributeur » et de « *Vertragshändler* »

Le nuage de mots réalisé pour le terme de « distributeur » montre qu'il est utilisé comme synonyme « d'importateur », mais aussi de « grossiste ».



Copie d'écran 10 : Nuage de mots réalisé pour le terme de « distributeur »

Il en va de même en ce qui concerne le terme allemand de « *Vertragshändler* » qui peut être utilisé comme synonyme de « *Vertriebshändler* », comme le montre le nuage de mots ci-dessus.



Copie d'écran 11 : Nuage de mots réalisé pour le terme de « *Vertriebshändler* ».

En conclusion, il convient de retenir des analyses contrastives ci-dessus que nonobstant un certain usage synonymique des différents termes désignant les agents de la distribution sur le plan sémantique, cette synonymie est inopérante sur le plan juridique.

De fait, ces analyses confirment que l'absence d'équivalence totale est un phénomène ubiquitaire en traduction juridique. Les concepts juridiques divergent donc non seulement quant à leur contenu, mais aussi quant à leur étendue, et ce parfois de manière notable. À l'origine de ce phénomène, il y a l'anisomorphisme des systèmes juridiques (Cao, 2007b : 23-24), d'une part, et, d'autre part, ce que Schütz appelle les « franges de sens » (2011 : 69). Ces franges, qui sont vecteur de signification (Schütz, 2004b : 46), entourent le noyau d'une notion (« *Begriffskern* ») comme un halo et sont intraduisibles (Schütz, 2003b : 279) d'une langue à l'autre, ce que Cassin (2016 : 24) souligne également dans les termes suivants :

« Ces auras de sens qui rendent les traductions difficiles et que j'appelle 'des intraduisibles' (non pas ce qu'on ne traduit pas, mais ce qu'on ne cesse pas de – ne pas – traduire ».

C'est la raison pour laquelle, les solutions de traduction constituent dans la majorité de cas des équivalents partiels. Il n'appartient pas au traducteur de se livrer à une analyse juridique. Il se limite donc à une analyse sémantique des termes. Or les analyses sémantiques confirment la pertinence de notre solution.

En outre, sur le plan de la technique de traduction, si l'original utilise une terminologie distincte, il convient a priori de conserver cette distinction dans la traduction alors même qu'elle peut paraître inconsistante. C'est ce que nous avons fait. Toutefois, compte tenu de l'usage synonymique des termes évoqués ci-dessus établi par la pratique et dans la mesure où ce type de contrat fait partie du droit de distribution, rien ne s'oppose à ce que ce contrat s'intitule « contrat de distribution ».

À notre sens, cet exemple illustre bien le fait que l'interprétation sémantique et l'interprétation juridique au sens de la qualification juridique ne se confondent pas nonobstant leur proximité, mais constituent deux types distincts d'interprétation, chacune répondant à des pertinences thématiques, interprétatives et motivationnelles différentes. Dans le cas précis, pour trancher entre « contrat de distribution » ou « contrat d'agent commercial », la qualification juridique – qui appartient au juriste – est nécessaire. Pour nous, il était réellement difficile d'opérer un choix entre ces alternatives non seulement en raison de la proximité de ces deux termes, mais surtout en raison du manque de connaissances suffisantes en droit français des contrats. Néanmoins, la portée de cette difficulté terminologique et de traduction se trouve limitée si l'on garde présent à l'esprit qu'un contrat n'est pas forcément affecté d'un vice pour la seule raison qu'il a été mal nommé ou nommé de manière erronée (« *falsa demonstratio non nocet* »). En effet, la qualification juridique n'intervient pas sur la base des dénominations utilisées par les parties, encore moins de leurs traductions, mais elle tient compte de volonté réelle des parties et du contenu du contrat (voir à cet égard, Kropholler, 2008 : 43, BGB § 119, n°4 : 2008 : 63, BGB § 133, n°3).

Exemple n° 6 : « nullité » (« *Nichtigkeit* »)

Les termes de « nullité » (« *Nichtigkeit* ») et « d'inefficacité » (« *Unwirksamkeit* ») sont très fréquents dans tous les domaines du droit. C'est également le cas en droit de la procédure et en droit des contrats, comme le montre la concordance réalisée ci-dessus pour le terme de « *Nichtigkeit* » avec l'outil Sketchengine.

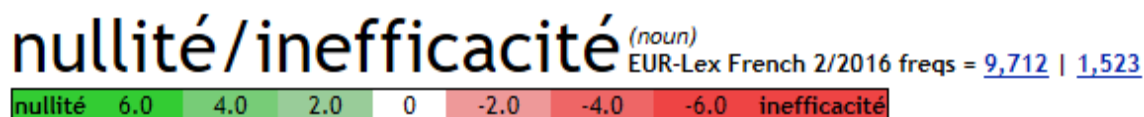
mit Blick auf die totale oder teilweise	Nichtigkeit	oder die Hinfälligkeit der im Rahmen des
Gruenden auf Ausfuehrungen zur Frage der	Nichtigkeit	. Wir werden hierzu nach der Verhandlung
allein zuständig. Artikel 7 â€" Teilweise	Nichtigkeit	[salvatorische Klausel] Die Nichtigkeit
Nichtigkeit [salvatorische Klausel] Die	Nichtigkeit	einer der Bestimmungen des vorliegenden
Bestimmungen des vorliegenden Vertrags wÄrde die	Nichtigkeit	des Vertrags insgesamt nur insoweit bewirken
als wesentlich erachtet wird und wenn ihre	Nichtigkeit	eine StÄllung des allgemeinen Gleichgewichts
haetten sie ein Rechtsschutzbeduerfnis, um die	Nichtigkeit	des laufenden Zwangsvollstreckungsverfahrens
kollusiven Charakters nichtig sei. Diese	Nichtigkeit	bringe mithin die auf den 18.Ä Maerz 2015
gestellten Antraege, die sowohl auf die	Nichtigkeit	als auch auf die Einstellung der Pfaendung
Schriftsatz hat der Rechtsanwalt der Firma die	Nichtigkeit	der Zustellung des Strafbefehls geltend
unteilbare Einheit bilden. Artikel 21 â€"	Nichtigkeit	Die Nichtigkeit einer der Bestimmungen
Einheit bilden. Artikel 21 â€" Nichtigkeit Die	Nichtigkeit	einer der Bestimmungen des vorliegenden
Bestimmungen des vorliegenden Vertrags wÄrde die	Nichtigkeit	des Vertrags insgesamt nur insoweit bewirken
als wesentlich erachtet wird und wenn ihre	Nichtigkeit	eine StÄllung des allgemeinen Gleichgewichts
Folge hÄtte. In diesem Fall wÄrde die	Nichtigkeit	automatisch zur Anwendung der AuflÄssungsklausel
mit Blick auf die totale oder teilweise	Nichtigkeit	oder die Hinfälligkeit des ganzen Vertrags
Obligationenrechts. III. RECHTLICHE WÄSRDIGUNG â€"	NICHTIGKEIT	DER VERTRAGSKLAUSEL UND HILFSWEISE DER
Einrichtungen, bzw. Anlagen. (3) Im Hinblick auf die	Nichtigkeit	der Vertragsklausel gemÄÄ der von der
gegen Art. 27 Abs. 2 ZGB und fÄhre zur	Nichtigkeit	im Sinne von Art. 20 OR (act. 27 S. 8 f.
ge nicht gegen Art. 27 Abs. 2 ZGB. Eine	Nichtigkeit	aus diesem Grund ist also nicht gegeben

Copie d'écran 12 : Concordance réalisée pour le terme de « Nichtigkeit »

Les cooccurrents les plus fréquents de ce terme sont : stipulation (« *Bestimmung* »), clause contractuelle (« *Vertragsklausel* »), contrat (« *Vertrag* »), d'une part, et, d'autre part les termes relatifs à la procédure, p. ex. signification (« *Zustellung* »), « procédure d'exécution forcée » (« *Zwangsvollstreckungsverfahren* »), ainsi que les syntagmes tels que « nullité au sens de » (« *Nichtigkeit im Sinne von* ») ou « cause de nullité » (« *Nichtigkeit aus diesem Grund* »).

En pratique, outre le terme de « nullité », l'on observe également l'emploi fréquent du terme « d'inefficacité » (« *Unwirksamkeit* ») ou « d'invalidité » (« *Ungültigkeit* »), en particulier à titre d'usage synonymique ou de renforcement stylistique. Toutefois, l'inefficacité juridique étant définie comme « nullité » (*nullitas*) (Coing, 1985 : 413), c'est donc le terme de « nullité » qui est le terme technique pertinent pour traduire « *Nichtigkeit* ».

Le tableau ci-après qui fait apparaître la fréquence d'emploi des termes de « nullité » et « d'inefficacité » dans le corpus européen EUR-Lex Français 2/2016 le confirme : la fréquence d'emploi du terme « nullité » (9,712) est nettement plus élevée que celle du terme « inefficacité » (1,523).



Copie d'écran 13 : Fréquence d'emploi des termes de « nullité » et « d'efficacité »

Il en résulte que les termes « d'inefficacité juridique » ou « d'invalidité » sont des synonymes de « nullité ». La question de savoir s'il y a lieu de les distinguer systématiquement appelle par conséquent une réponse au cas par cas, en fonction de la situation, ce qui renvoie à la pertinence situationnelle.

Comme le fait apparaître le tableau en page suivante, le corpus parallèle Linguee propose pour « *Unwirksamkeit* » les termes suivants :

- a) Dans la ligne n°1 : « l'inapplicabilité »,
- b) Dans la ligne n°2 : « la non-validité »,
- c) Dans la ligne n°5 : « l'inefficacité » au sens juridique ainsi que « la nullité » et « l'annulation,
- d) Dans la ligne n°6 « l'absence d'effets » d'un marché.

1)	[...] die schwächere Vertragspartei nicht zwingt, sich auf ein Verfahren einzulassen, um die Unwirksamkeit ihm abträglicher Vertragsklauseln geltend machen zu können; dies gilt, wie ich gleich hinzufügen [...]	[...] interprétation qui n'impose pas à la partie faible du contrat la charge de se défendre en justice pour invoquer l'inapplicabilité de clauses contractuelles qui lui sont préjudiciables; et cela, ajoutons [...]
	view-berlin.de	view-berlin.de
2)	[...] Schutz vor betrügerischer Verwendung von Zahlungskarten; Unwirksamkeit von Verzichtserklärungen in Bezug auf die durch die Richtlinie [...]	[...] protection contre l'utilisation frauduleuse de cartes de paiement; et la non-validité de toute renonciation aux droits et [...]
	europa.eu	europa.eu
3)	[...] und das hinsichtlich seiner Nutzbetriebsdauer sich der Unwirksamkeit angenähert oder diese erreicht hat aufgrund verminderter [...]	[...] 2,5 à 5% en poids, lequel bain a approché ou atteint l' inefficacité en ce qui concerne sa vie utile de fonctionnement en [...]
	v3.espacenet.com	v3.espacenet.com
4)	[...] Nutzstrahlen teilweise abdeckt, sodaß die photometrische Unwirksamkeit über die Ausdehnung des Detektors (6) im Vergleich zur photometrischen Unwirksamkeit einer kalten Blende, deren Form dem Verlauf der [...]	[...] provenant de la scène de manière à ce que l' inefficacité photométrique soit lissée sur l'étendue du détecteur (6) et/ou diminuée, par rapport à l' inefficacité photométrique d'un diaphragme froid dont [...]
	v3.espacenet.com	v3.espacenet.com
5)	[...] Rechtsfolge auszuwählen, die für diese Klauseln gelten soll - Unwirksamkeit , Nichtigkeit, Anfechtbarkeit -, so werden sie doch verpflichtet, [...]	[...] de droit civil à laquelle soumettre lesdites clauses - inefficacité , nullité, annulation éventuelle - il leur est en tout [...]
	view-berlin.de	view-berlin.de
6)	Dies kann beispielsweise der Fall sein, wenn die Unwirksamkeit eines Vertrags nicht nur die Verwirklichung des speziellen [...]	Cela peut être le cas, par exemple, lorsque l'absence d'effets d'un marché pourrait sérieusement porter atteinte non seulement [...]
	eur-lex.europa.eu	eur-lex.europa.eu

Copie d'écran 14 : Exemple de traduction du terme de « nullité » dans le corpus parallèle Linguee DE-FR

Que peut-on conclure de ces exemples en ce qui concerne la pertinence ?

À notre sens, ils illustrent l'articulation des connaissances disciplinaires par rapport à la pertinence. En effet, la traduction retenue dans la ligne n°1 semble quelque peu maladroite, les termes « l'inapplicabilité » et « la non-validité » ne faisant pas, à proprement dit, partie du champ sémantique de la nullité. Cependant, cette traduction pourrait être considérée comme encore acceptable, dans la mesure où le sens de la phrase ne s'en trouve pas dénaturé, pour autant que l'on peut en juger à partir de ce bref extrait. Il n'en reste pas moins que l'emploi de ces termes laisse à penser que l'auteur de ces traductions possède le profil d'un profane, non familier de la terminologie juridique. Certes, en raison des connaissances dont il dispose, il est à même de déterminer grosso modo la problématique, mais en l'absence du schème d'interprétation correspondant au concept de « nullité », elles ne sont pas suffisantes pour lui permettre d'élaborer une formulation juridiquement plus adéquate. Dans la traduction figurant à la ligne n° 5, en revanche, ce sont bien les termes juridiques « la nullité » et « l'annulation » en tant qu'action ouverte en cas de nullité. Le caractère juridique de la formulation retenue se révèle également dans le recours à la redondance. L'emploi synonymique du terme « inefficacité » produit un effet redondant qui vise un renforcement stylistique.

Tout cela laisse à penser que ce traducteur possède des connaissances juridiques suffisamment approfondies qui lui permettent d'utiliser la terminologie juridique pertinente, mais aussi de mettre en œuvre la technique stylistique habituellement utilisée par les juristes. Par rapport à la typologie des connaissances établies par Schütz, le profil de ce traducteur correspond donc à celui de l'expert. Enfin, ce qui frappe dans la solution figurant à la ligne n°6, c'est la traduction de « *Vertrag* » par « marché » au lieu de « contrat ». Cela implique, à notre sens, la confusion la perspective économique (« marché ») et la perspective juridique (« contrat »). Quant à la traduction de « *Unwirksamkeit* », la traduction par « absence d'effet » procède du même manque de schèmes d'interprétation que celle figurant à la ligne n°1.

Exemple n°7 « *Anfechtung unentgeltlicher Verfügungen* »

L'exemple qui suit est extrait de notre « Corpus d'erreurs », constitué exclusivement pour les besoins des analyses contrastives dans le cadre de la présente thèse. Ce corpus comporte des textes traduits par d'autres traducteurs que nous-mêmes.

Cet exemple est intéressant, dans la mesure où illustre l'articulation de la pertinence thématique et de la pertinence interprétative *sui generis* propre à une spécialité donnée. Cette articulation étant difficile, il arrive que des traductions non pertinentes soient produites, comme l'illustre l'exemple ci-après :

<u>Texte original (DE)</u>	<u>Traduction en français</u>
<u>ANFECHTUNGSKLAGE des Rechtsanwalts H., handelnd in seiner Eigenschaft als Insolvenzverwalter (...) wegen Anfechtung unentgeltlicher Verfügungen, Zahlung von Nutzungsentschädigungen und Herausgabe des Inventars (...).</u>	<u>ACTION EN ANNULATION de l'avocat, agissant en qualité de liquidateur, à cause de contestation d'arrêts gratuits, paiement de compensation d'utilisation et restitution d'inventaire (...).</u>
Namens und im Auftrag der Kläger erheben wir Klage gegen die Beklagte und werden in der <u>mündlichen Verhandlung</u> beantragen, die Beklagte <u>kostenpflichtig</u> zu verurteilen:	Au nom et par ordre des demandeurs, <u>nous portons plainte</u> contre la défenderesse et nous requérons pendant l'audience de condamner la défenderesse [omission] :
an den Kläger in seiner <u>Eigenschaft als Insolvenzverwalter</u> über das Vermögen von (...) 882 Anteile an der französischen Gesellschaft bürgerlichen Rechts <u>Société civile SCI zu übertragen</u> ; (...).	<u>d'aliéner</u> au demandeur en sa <u>qualité de liquidateur</u> de (...) 882 parts de la société civile française SCI (...) ».

Tableau 16 : Extrait du corpus d'erreur : traduction d'une demande en annulation

Le texte traduit présente un certain nombre d'insuffisances, dans la mesure où le traducteur, faute d'avoir identifié la thématique, et donc la branche de droit dont il s'agit, propose une traduction à l'emporte-pièce. Cela se révèle dans l'usage des termes comme « action en annulation » qu'il ne relie pas à « administrateur judiciaire », ce qui l'empêche de comprendre qu'il s'agit ici de l'action en annulation attitrée à l'administrateur judiciaire en droit allemand des procédures collectives. Comment ce traducteur parvient à « la contestation d'arrêts gratuits, paiement de compensation d'utilisation » demeure pour nous un mystère. De la même façon, il n'a pas la moindre idée que « *übertragen* » signifie « céder » ce qui explique l'usage « d'aliéner » à titre d'expédient. Qui plus est, il y a dans ce texte une confusion entre la matière civile (« *Klage erheben* ») et la matière pénale (« *nous portons plainte* ») qui souligne l'ignorance de l'auteur de ce texte.

Cependant, il ne suffit pas de critiquer une traduction non pertinente. Il faut tenter de comprendre les raisons de l'échec. Les défauts de la traduction ci-dessus montrent une articulation insuffisante, voire absente, de la pertinence thématique et interprétative. Or c'est justement l'articulation adéquate de ces deux types de pertinence qui permet au traducteur d'adopter non seulement la terminologie, mais aussi le style spécifique à un domaine de spécialité, et donc les solidarités lexicales et syntaxiques particulières qui le caractérisent. L'aspect stylistique en tant que révélateur de la pertinence interprétative joue un rôle crucial en traduction qui, de fait, ne se réduit pas à la terminologie seule. L'aptitude du traducteur à articuler ces deux types de pertinence permet donc de dépasser l'approche purement terminologique de la traduction. Pour parler dans les termes schützéens, dans la mesure où le traducteur parvient à articuler dans le texte cible la pertinence thématique et interprétative, il est à même de respecter le style cognitif (« *Erkenntnisstil* ») propre à un domaine de connaissances, et donc de se placer à l'intérieur de l'archive utilisée par les spécialistes de ce domaine (Blommaert, 2005).

En matière juridique, tout comme dans d'autres domaines de spécialité, il est toutefois relativement difficile pour le traducteur d'articuler ces deux types de pertinence, dans la mesure où cela suppose d'intégrer dans son habitus professionnel les modalités discursives du domaine concerné. Cette habituation se fait dans l'expérience, c'est-à-dire par l'entraînement et l'exposition régulière à traduire les textes de ce domaine de spécialité.

En d'autres termes, l'aptitude à articuler la pertinence thématique et interprétative suppose non seulement des connaissances, mais aussi une expérience relativement importante. L'articulation de la pertinence thématique et interprétative se révèle en règle générale dans la réception de la traduction par le juriste utilisateur, et donc *a posteriori* et *in absentia*. Ce dernier élément mérite d'être tout particulièrement souligné, car ce qui frappe c'est l'absence de pertinence et non l'inverse. Cela s'explique par le fait que l'absence de pertinence interroge et renvoie à l'arrière-plan non questionné au sein duquel opère le mécanisme de la pertinence. En outre, l'absence de pertinence est un indice de l'échec de l'acte de communication qui se révèle inutile, car incompréhensible. Pour le traducteur, l'aptitude à articuler la pertinence thématique et interprétative est vitale, dans la mesure où c'est cette articulation qui lui permet de s'inscrire dans le système des pertinences de l'utilisateur.

La traduction figurant dans le tableau n°33 n'a pas été versée dans le cadre de la procédure pendante devant une juridiction française, l'avocat en charge du dossier estimant qu'il était « incompréhensible ». Une retraduction a donc été demandée. Elle figure dans le tableau ci-après.

<u>Texte original (DE)</u>	<u>Notre traduction</u>
<u>ANFECHTUNGSKLAGE</u> des Rechtsanwalts H., handelnd in seiner Eigenschaft als <u>Insolvenzverwalter</u> (...) wegen <u>Anfechtung unentgeltlicher Verfügungen, Zahlung von Nutzungsentschädigungen und Herausgabe</u> des Inventars (...).	<u>Action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable</u> intentée par Maître H., agissant en sa qualité d' <u>administrateur judiciaire de</u> (...). La présente demande vise à obtenir <u>l'annulation des actes de disposition à titre gratuit, le paiement d'indemnités pour privation de jouissance et la restitution</u> de l'inventaire.
Namens und im Auftrag der Kläger <u>erheben wir Klage</u> gegen die Beklagte und werden in der <u>mündlichen Verhandlung</u> beantragen, die Beklagte <u>kostenpflichtig</u> zu verurteilen:	Au nom et pour le compte des demandeurs, <u>nous intentons une action</u> à l'encontre de la défenderesse et demanderons <u>lors des débats à l'audience</u> de condamner la défenderesse <u>en mettant à sa charge les frais</u> :
- an den Kläger in seiner <u>Eigenschaft als Insolvenzverwalter</u> über das Vermögen von (...) 882 Anteile an der französischen Gesellschaft bürgerlichen Rechts Société civile SCI <u>zu übertragen</u> ; (...).	- <u>À céder</u> au demandeur <u>en sa qualité d'administrateur judiciaire de</u> (...) 882 parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI (...).

Tableau 17 : Extrait de la retraduction d'une demande en annulation

La retraduction ci-dessus se caractérise par le recours à un appareil terminologique pertinent, ce qui se manifeste dans l'emploi des termes techniques comme « l'action en annulation des actes de disposition à titre gratuit du débiteur insolvable » pour « *Insolvenzanfechtung* » ou « indemnité pour privation de jouissance » pour « *Nutzungsentschädigungen* ». La traduction de cette notion se fonde sur la définition légale de « *Nutzung* »²¹¹ qui englobe deux éléments : le droit de percevoir les fruits d'une chose (« *Früchte ziehen* ») et les avantages procurés par l'usage de la chose « *Gebrauchsvorteile* » (Musielak, 2008 : 276).

Ainsi, l'appareil terminologique utilisé révèle la pertinence thématique par rapport au domaine du droit alors que la phraséologie, qui correspond au *dictum* d'une assignation (« agissant en qualité de », « demande vise à », « au nom et pour le compte du demandeur », « débats à l'audience », « condamner la défenderesse à »), est révélatrice de la pertinence interprétative.

Exemple n° 8 – Corpus d'erreurs – « arrêt au fond »

L'exemple qui suit est aussi extrait de notre « Corpus d'erreurs ». Dans cet exemple, il s'agit d'un arrêt rendu par une Cour d'appel en France. La terminologie discutée concerne le droit de la procédure, et plus précisément le type de décision rendue.

FR (texte original)	DE (texte traduit)	DE (notre proposition)
Arrêt au fond	Beschluss in der Sache selbst	Endurteil Urteil in der Hauptsache

Tableau 18 : Traduction en allemand du terme « arrêt au fond ».

Dans cet exemple, c'est notamment la traduction « *Beschluss in der Sache Selbst* », qui pose problème à notre sens, et ce en raison de l'emploi :

- a) Du terme de « *Beschluss* » pour le terme « d'arrêt »
- b) De l'expression « *in der Sache selbst* » pour l'expression « au fond ».

²¹¹ Voir art. 100 du Code civil allemand (« BGB »).

Nous pensons que l'emploi de « *Beschluss* » n'est pas judicieux, dans la mesure où un « arrêt » tranche le litige et met fin à l'instance²¹². En Allemagne, la décision qui met fin à l'instance, partiellement ou intégralement, s'appelle « *Endurteil* », c'est-à-dire « jugement définitif ». En pratique, on trouve aussi bien « *Urteil* » que « *Endurteil* ».

Le syntagme « arrêt au fond » constitue en français juridique une expression régulière, c'est-à-dire une formalisation au moyen d'une chaîne de caractères correspondant à une syntaxe précise partagée par un certain nombre de mots ou groupes de mots, à laquelle correspond en allemand une autre expression régulière « *Urteil in der Hauptsache* ».

La recherche sur les corpus parallèles des arrêts européens (EUR-Lex Jugements Français 12/2016 et EUR-Lex Jugements Allemand 2/2016) confirme notre solution (cf. le tableau en page suivante).

EUR-Lex judgments French 12/2016

la demande du Parlement et a réservé à l' **arrêt au fond** la décision sur la demande de M. Donnici
période en cause jusqu'au prononcé de l' **arrêt au fond** . </p><p> 40 </p><p> À titre subsidiaire, la
période en cause jusqu'au prononcé de l' **arrêt au fond** ne serait pas appropriée dans cette situation
Il de la directive 2005/85 et, dans son **arrêt au fond** du 9 février 2011, elle a constaté que
nécessaire pour garantir l'efficacité de l' **arrêt au fond** et, le cas échéant, apparaisse justifié

EUR-Lex judgments German 12/2016

dieses Rechtsgutachtens anzuordnen, dem **Urteil** in der Hauptsache vorbehalten. </p><p> 26
Rede stehenden Zeitraum bis zum Erlass des **Urteils** zu beantragen. </p><p> 40 </p><p> Hilfsweise
Gerichtshof für die Zeit bis zum Erlass eines **Urteils** sei in dieser Situation nicht angebracht
Garantien verstoße, und dass er in seinem **Urteil** in der Hauptsache vom 9. Februar 2011 festgestellt
, zur Sicherstellung der Wirksamkeit des **Urteils** in der Hauptsache erforderlich ist und

Copie d'écran 15 : Concordance pour le terme « d'arrêt au fond »

²¹² Voir notamment (Ambroise-Castérot, Fricero, Henry, & Jacq, 2007)

En revanche, le terme de « *Beschluss* » ou « *d'ordonnance* » désigne une décision provisoire, p. ex. en matière probatoire. Cette décision diverge donc du jugement tant du point de vue de sa forme que du point de vue de ses conditions²¹³.

Il en résulte que la traduction par « *Beschluss in der Sache selbst* » ne tient compte ni de la pertinence thématique ni la pertinence interprétative. En effet, la thématique (« décision définitive au fond ») n'a pas été identifiée faute de connaissances disciplinaires et probablement aussi, faute d'une analyse suffisante du terme de « *Beschluss* », ce qui entraîne une rupture sur le plan de la pertinence et conduit le traducteur à employer un appareil terminologique frustratoire des attentes du juriste utilisateur.

Exemple n°9 « Composition de la Cour »

Dans la même décision que ci-dessus, nous avons relevé le paragraphe concernant la composition de la Cour qui est reproduit intégralement ci-après :

Composition de la Cour

L'affaire a été débattue le 5 mai 2002 en audience publique. Conformément à l'article 785 du Code de procédure civile, Monsieur F., conseiller, a fait un rapport oral de l'affaire à l'audience avant la plaidoirie.

Traduction (DE)

Gerichtsbesetzung

„Die Rechtssache wurde am 5. Mai 2002 im Rahmen eines Anhörungsverfahrens verhandelt. Gemäß Artikel 785 der Zivilprozessordnung hat Herr F., Berater, einen mündlichen Sitzungsbericht vor den Schlussanträgen gegeben.

²¹³ Concernant les types des décisions, voir notamment (Lüke, 2011:310-311)

Les points problématiques dans cette traduction sont les suivants :

- a) La traduction du terme « audience publique » par le terme « *Anhörungsverfahren* »,
- b) La traduction du « conseiller » par le terme de « *Berater* »,
- c) La traduction du terme « rapport oral » par le terme de « *mündlicher Sitzungsbericht* »
- d) La perte de la nuance indiquant qu'il s'agit d'une cour d'appel dans « *Gerichtsbesetzung* ».

Comme dans les autres exemples, ces traductions démontrent une rupture en termes de pertinence thématique et interprétative due à l'insuffisance des connaissances juridiques, en particulier en matière de procédure civile et d'organisation des juridictions. Cette rupture entraîne à son tour une terminologie non pertinente, susceptible de provoquer des frustrations chez le juriste utilisateur. Le caractère non pertinent de l'appareil terminologique employé ainsi que les entorses aux conventions auxquelles obéit le jugement en tant que genre textuel font obstacle à une expression linguistique naturelle au sens de Salkie (1997), ce qui implique une absence de maîtrise de « l'archive » du juriste. *A contrario*, il en résulte qu'en traduction, la pertinence participe d'une expression naturelle.

En ce qui nous concerne, nous proposerions de traduire ce passage comme suit en allemand :

Richterbank

« Die Rechtssache wurde in der mündlichen Verhandlung am 5. Mai 2002 verhandelt. Gemäß Artikel 785 der Zivilprozessordnung (« CPC ») hat Herr F., Richter am Berufungsgericht, einen mündlichen Bericht in der Sitzung erstattet, bevor Schlusserträge vorgetragen wurden ».

Au lieu de « composition de la Cour », nous proposons le terme de « *Richterbank* », couramment employé dans la langue juridique allemande et qui désigne les magistrats réunis en formation collégiale²¹⁴ (c'est le cas ici, puisqu'il y a trois magistrats qui sont mentionnés dans le texte original). Pour conserver la nuance indiquant qu'il s'agit d'une Cour, et donc le renvoi (« le schème de renvoi » *schützeen*) au degré de juridiction, il serait également possible de traduire par « *Zusammensetzung des Senats* », dans la mesure où le terme « *Senat* »²¹⁵ désigne la formation collégiale des magistrats réunis pour statuer sur une affaire. S'agissant du terme de « conseiller », il désigne le magistrat de la Cour d'appel qui est chargé de rédiger un rapport sur l'affaire traitée. Par conséquent, la traduction par « magistrat de la Cour d'appel » est correcte.

Exemple n° 10 « Unverzüglich »

Cette notion fait partie des « notions juridiques souples » (« *unbestimmte Rechtsbegriffe* ») (Sattelmacher et al., 2008) au contenu non prédéterminé qui nécessitent d'être concrétisées au cas par cas.

La définition légale de « *unverzüglich* » figure au paragraphe 121, al. 1, phrase 1 du Code civil allemand (« BGB »).

§ 121 BGB – Anfechtungsfrist

(1) Die Anfechtung muss in den Fällen der §§ 119, 120 ohne schuldhaftes Zögern (unverzüglich) erfolgen (...).

Les traductions courantes de ce terme sont : « immédiatement », « sans tarder » ou encore « sans délai ». La traduction par « immédiatement » semble la plus répandue.

Dans la traduction du groupe Juriscope déjà mentionnée, cette disposition est rédigée dans les termes suivants :

§ 121 – Délai d'annulation

(1) Dans les cas des paragraphes 119 et 120, l'annulation doit avoir lieu sans retard fautif (immédiatement) après que la personne qui a le droit d'annuler a eu connaissance de la cause d'annulation.

²¹⁴ Source : <http://www.rechtslexikon.net/d/richterbank/richterbank.htm>.

²¹⁵ Source : https://www.gesetze-im-internet.de/gvg/_116.html : § 116 des Gerichtsverfassungsgesetzes (GVG).

Dans la définition légale, le législateur associe la notion de « *unverzüglich* » à la notion de faute, ce qui se manifeste dans la qualification « sans atermoiement constitutif de faute » (« *ohne schuldhaftes Zögern* »), sans pour autant préciser plus avant ce que recouvre ce « fautif » ou « constitutif de faute » (Schröder, 2012 : 354).

En définitive, on peut donc attendre un peu, raison pour laquelle la traduction par « immédiatement » ne paraît pas judicieuse, mais pas trop sans pour autant que la limite de ce trop soit fixée. Ce flou est toutefois capital, dans la mesure où il confère à la notion un degré suffisant d'abstraction pour permettre de l'appliquer à un grand nombre de cas d'espèces différentes et de l'adapter en fonction de chaque cas.

Dans la littérature spécialisée, les traductions divergent. Si Juriscope parle de « retard fautif », Witz ne traduit que par « retard » tout court, p. ex. lorsqu'il évoque la disposition du § 369 du Code de commerce allemand (« *Handelsgesetzbuch* ») qui consacre un droit de rétention commercial (Witz, 2001 : 85) :

« La deuxième section, consacrée à la vente commerciale ("Handelskauf"), prévoit notamment la fameuse incombance de l'acheteur d'examiner la marchandise sans retard ("unverzüglich") et de dénoncer le défaut sans retard, sous peine de perdre ses droits, à moins que le vendeur n'ait dissimulé dolosivement le défaut ».

Cette divergence que l'on observe dans la doctrine, constitue une difficulté non négligeable pour le traducteur, dans la mesure où elle ne tranche pas la question de savoir s'il y a lieu de préciser la nature de ce retard ou non. Nous pensons que le choix de qualifier ou pas la nature du retard en question doit s'effectuer au cas par cas en fonction du texte à traduire. En effet, s'il y a des cas où « sans retard » peut suffire amplement, il en existe d'autres où la qualification de la nature de ce retard (« constitutif de faute » / « fautif ») sera déterminante. Toutefois, pour savoir qu'une détermination plus avant est possible, voire nécessaire, des connaissances disciplinaires, c'est-à-dire juridiques, sont indispensables. Les pertinences thématiques et interprétatives dont elles sont le vecteur permettront en effet d'opérer ce choix.

La difficulté s'amplifie encore davantage lorsque l'on regarde les solutions proposées par les corpus parallèles, p. ex. EUR-Lex Français et EUR-Lex Allemand 2/2016 qui utilisent quasi exclusivement « immédiatement », « sans tarder » ou « sans délai », comme le montre le tableau ci-après :

EUR-Lex German 2/2016	
Änderungsvorschlag wird dem Verwahrer vorgelegt, der ihn unverzüglich an alle Vertragsstaaten verteilt. Beantragt	
nachzukommen. Sie setzen die Kommission unverzüglich davon in Kenntnis. </p><p> Artikel 10 </p>	
Auftreten der Maul- und Klauenseuche in Botsuana unverzüglich dem einführenden Mitgliedstaat und der	
nachzukommen, und setzen die Kommission hiervon unverzüglich in Kenntnis. Artikel 4 Diese	
ergangen, so schlägt die Kommission dem Rat unverzüglich die zu treffenden Maßnahmen vor. Der Rat	
Ölströmen feststellen, unterrichten sie unverzüglich den betreffenden Mitgliedstaat. Artikel	
nachzukommen, und setzen die Kommission unverzüglich davon in Kenntnis. Sie wenden diese	
erforderlichen Mengen aus vorhandenen Marktbeständen unverzüglich bereit, falls die Interventionsstelle nicht	

EUR-Lex French 2/2016

- <p> 1. Sans préjudice de l'article 16, un État partie peut proposer des amendements à la présente convention. L'amendement proposé est soumis au dépositaire qui le communique immédiatement à tous les États parties. Si la majorité des États parties demande au dépositaire de réunir une conférence pour étudier les amendements proposés, le dépositaire invite tous les États parties à assister à une telle conférence, qui s'ouvrira trente jours au moins après l'envoi des invitations. Tout amendement adopté à la conférence par une majorité des deux tiers de tous les États parties est communiqué sans retard par le dépositaire à tous les États parties. </p>
- <p> Les États membres mettent en vigueur les mesures nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard à la date du 1er janvier 1981. Ils en informent immédiatement la Commission. </p>
- <p> - l'autorité compétente de la république du Botswana doit donner l'assurance que l'apparition éventuelle de tout nouveau cas de fièvre aphteuse sur son territoire sera immédiatement portée à la connaissance de l'État membre importateur et de la Commission. </p>
- <p> Avant le 1er janvier 1980, les États membres mettent en vigueur les dispositions nécessaires pour se conformer à la présente directive et en informent immédiatement la Commission. </p>
- <p> b) Lorsque les mesures envisagées ne sont pas conformes à l'avis du comité, ou en l'absence d'avis, la Commission soumet sans tarder au Conseil une proposition relative aux mesures à prendre. Le Conseil statue à la majorité qualifiée. </p>
- <p> elles en informent sans délai l'État membre intéressé </p>
- <p> 1. Les États membres adoptent et publient, dans un délai de 24 mois à compter de la notification de la présente directive, les dispositions nécessaires pour se conformer à cette directive et en informent immédiatement la Commission. </p>
- <p> 1. Aux fins d'actions communautaires d'urgence portant sur des céréales en l'état, les États membres tiennent à disposition pour livraison à n'importe quel moment, certaines quantités desdits produits ayant fait l'objet d'une prise en charge par leur organisme d'intervention ou mettent immédiatement à disposition les quantités nécessaires de produits provenant de stocks existants sur leur marché si l'organisme d'intervention n'en dispose pas. </p>

Copie d'écran 16 : Concordance pour le terme de « unverzüglich » à partir des corpus EUR-Lex Français et EUR-Lex Allemand 2/2016

Dans la mesure où le recours aux corpus parallèles et de plus en plus fréquent dans l'industrie de la traduction, et compte tenu du rôle majeur des corpus parallèles européens comme EUR-Lex, les traductions utilisées dans ces corpus sont de plus en plus répandues. En outre, ces corpus étant l'œuvre des services de traduction des institutions européennes, p. ex. de la Direction Générale de la Traduction (DGT) de la Commission Européenne, ils bénéficient d'une présomption de qualité, qui étouffe dans l'œuf toute question de savoir s'il y aurait éventuellement lieu de traduire autrement. En d'autres termes, le recours aux corpus parallèles de ce type pourrait rendre inopérante la pertinence motivationnelle chez le traducteur qui ne voit aucun intérêt pratique à continuer de chercher d'autres traductions possibles.

Exemple N° 11 - La locution figée « Par ces motifs, plaise à... »

En français juridique, une locution figée est utilisée pour introduire le dispositif d'une assignation ou d'une décision de justice :

PAR CES MOTIFS

PLAISE A MONSIEUR LE PRESIDENT

- Homologuer la transaction (...) et lui donner la force exécutoire,
- Autoriser à inscrire une hypothèque,
- Condamner aux frais et dépens de la procédure.

Dans notre corpus d'erreurs, nous avons une traduction dans laquelle cette partie du texte a été rédigée comme suit :

AUS DIESEN GRÜNDEN

MÖGE HERR PRÄSIDENT

- die Transaktion genehmigen und ihr Vollstreckbarkeit geben,
- erlauben, eine Hypothek eintragen zu lassen
- verurteilen, die Kosten und die Auslagen des Verfahrens zu tragen.

Ce qui frappe dans cette traduction, c'est le calque de l'optatif²¹⁶ français « plaise » par la 3^{ème} personne singulier du « *Konjunktiv I* » allemand (« *möge* »). À notre avis, il n'est pas judicieux de reproduire cette locution dans la traduction allemande. En effet, il nous semble qu'il importe de respecter les conventions stylistiques propres à ce type de textes dans la langue d'arrivée. Le respect de ces conventions confère au texte traduit non seulement un caractère plus naturel, mais aussi davantage de légitimité aux yeux de son utilisateur final. L'usage de l'optatif pour introduire le dispositif du jugement allemand n'étant pas conforme aux conventions textuelles de l'allemand juridique, son apparition dans le texte traduit peut susciter de l'incompréhension, puisque le juriste allemand ne dispose pas dans son stock de connaissances d'un schème d'interprétation pour comprendre cet usage.

Cet exemple est par ailleurs intéressant, car il montre, comme nous l'avons exposé dans nos développements précédents, que le calque lexical et syntaxique constitue le procédé favori des traducteurs peu formés en droit. Cela se manifeste, par exemple, dans la formulation « *ihr die Vollstreckbarkeit zu geben* » au lieu de « *die Vollstreckbarkeit anzuordnen* » ou « *sie für vollstreckbar zu erklären* » (même si, il faut bien l'admettre, la formulation en français « de lui donner la force exécutoire » est peu heureuse). En effet, faute de connaissances adéquates, le traducteur s'en tient à la fidélité à la lettre, l'impératif catégorique du positivisme logique, car cette fidélité excessive lui permet précisément de dissimuler l'insuffisance de sa formation. Ce manque de connaissances se révèle également dans la formulation « *verurteilen, die Kosten und die Auslagen des Verfahrens zu tragen* » pour « condamner aux frais et dépens de la procédure », puisque « les dépens » en allemand sont désignés par « *Gerichtskosten* » et « les frais » renvoient aux « *Prozesskosten* ». En conclusion, l'on peut observer que si le traducteur disposait des connaissances disciplinaires adéquates, il aurait pu affiner sa terminologie et choisir un autre procédé de traduction. Ainsi, il apparaît que les connaissances disciplinaires et la pertinence thématique qui leur est intrinsèque permettent une discrimination plus fine des unités sémantiques. Cela se manifeste dans une terminologie plus précise et un style mieux adapté au discours juridique, ce qui – en définitive – confère de la légitimité à la traduction juridique. Pour ce qui nous concerne, si nous gardons « *aus diesen Gründen* », car

²¹⁶ Le mode optatif est défini comme suit : « Mode du système verbal indo-européen qui est caractérisé par un thème différent de ceux de l'indicatif et du subjonctif. Il a pour fonction d'exprimer la possibilité et le souhait » (MOUNIN 1974). *En français, l'optatif est remplacé par le subjonctif*. Source : <http://www.cnrtl.fr/definition/optatif>.

cette formule qui introduit une nouvelle partie du texte est placée en règle générale au centre de la page et en majuscules, de sorte qu'elle est difficile à éviter, d'une part, et, d'autre part, dans la mesure où une traduction assermentée doit reproduire la mise en page du texte original, nous ne conservons pas la locution « plaise à », mais la remplaçons par la formule habituelle en langue allemande : « nous avons l'honneur de formuler les demandes suivantes à Monsieur le Président... » (« *Haben wir die Ehre, folgende Anträge an Herrn Präsidenten zu stellen...* »). En résumé, cet exemple illustre également le rôle des connaissances disciplinaires, et donc de la pertinence thématique et interprétative en traduction ainsi que les difficultés dues à la rupture sur le plan de la pertinence.

Exemple n°12 – Corpus étudiants « droit comparé »

Les deux exemples traités ci-après sont extraits d'un corpus comportant des traductions réalisées par des étudiants en Master 2 de traduction professionnelle à l'Institut des Traducteurs, des Interprètes et des Relations Internationales de Strasbourg (ITIRI) d'un texte en langue allemande intitulé « *Rechtsvergleichung* » dont un extrait est reproduit ci-après. À titre liminaire, il convient d'observer que le droit comparé s'analyse en termes de corpus de connaissances spécialisées *sui generis* tel que défini par Schütz, caractérisé notamment par son homogénéité et par ses pertinences thématiques et interprétatives propres (cf. le chapitre ci-dessus, consacré à la notion de stock des connaissances). Par conséquent, il appelle la mise en œuvre d'un appareil conceptuel et terminologique spécifique.

Rechtsvergleichung

- (1) Aufgabe der Rechtsvergleichung ist die Beschreibung und vergleichende Systematisierung der verschiedenen nationalen Rechte. Sie ist eng mit der Rechtssoziologie, der Rechtsgeschichte und der Rechtsethnologie verwandt. Gesellschaften, die auf einer ähnlichen wirtschaftlichen und soziologischen Entwicklungsstufe stehen, sind i. d. R. mit ähnlichen rechtspolitischen Problemen konfrontiert: In den modernen Industriegesellschaften z.B. mit Umweltdelikten oder Wirtschaftskriminalität.
- (2) Länder mit romanischem Recht sind (neben Frankreich) Belgien, Italien, Luxemburg, Portugal und Spanien sowie viele frühere französischen Kolonien in Afrika (...).

Nous souhaitons revenir plus en détail sur la traduction du passage souligné ci-dessus. Deux options ont été retenues par les étudiants :

- a) « Les Länder régis par le droit roman sont (outre la France) (...) », d'une part, et
- b) « Outre la France, les pays appliquant le droit romain sont (...) », d'autre part.

Les deux traductions ci-dessus sont intéressantes, dans la mesure où elles révèlent en quoi l'absence de connaissances spécialisées, et donc des schèmes d'interprétation correspondants, aboutit à des textes non pertinents.

En ce qui concerne la non-traduction du terme de « Länder » en français dans la solution a), l'on notera la mécompréhension de l'usage de ce terme dans le contexte de la phrase. Il s'agit d'une mécompréhension²¹⁷, et non d'une incompréhension, dans la mesure où ce terme a été identifié, mais pas dans l'acception pertinente au regard du contexte. En effet, compte de la forme au pluriel, l'étudiant a identifié le terme « *Land* » dans l'acception « état fédéré de l'Allemagne », et non dans son acception ordinaire de « pays ». En termes d'interprétation, cela signifie qu'il a subsumé « *Land* » au « *Bundesland* », c'est-à-dire à « l'état fédéré », dans la mesure où ce schème d'interprétation est présent dans son stock de connaissances. L'attention de l'étudiant étant focalisée sur ce schème particulier, c'est lui qui est activé et s'impose alors que le schème d'interprétation correspondant à l'acception ordinaire du « *Land* » (« le pays ») se trouve relégué à la périphérie du champ thématique. Faute de motivation à affiner son analyse par rapport au contexte global de ce syntagme, l'étudiant a ignoré le sens ordinaire du mot « *Land* » et a opté pour la traduction par « *Länder* ». Cet élément révèle l'absence de pertinence motivationnelle. La thématique et le schème d'interprétation correspondant étant mal sélectionnés, et faute de motivation pour analyser le texte plus en détail ni la pertinence thématique ni interprétative, ni motivationnelle ne vient à opérer. Dans la solution b), en revanche, le terme « *Länder* » a bien été identifié dans son acception ordinaire « pays », qui renvoie aux connaissances ordinaires.

²¹⁷ Ce terme est utilisé p. ex. chez Berner (2007) pour désigner une mauvaise compréhension ou une compréhension erronée.

En ce qui concerne la solution sous le point b), l'on notera la confusion entre les adjectifs « roman » et « romain ». Cette confusion peut s'expliquer par la quasi-homonymie de ces termes, mais elle peut aussi avoir pour origine l'insuffisance des connaissances en droit comparé et la confusion des schèmes interprétatifs. En effet, il est permis de supposer que les étudiants qui ont choisi de traduire « *romanisches Recht* » par le « *droit roman* » se sont situés dans le champ thématique relevant la culture générale, en particulier de l'histoire de l'art ou des langues. En l'absence de connaissances en droit comparé, le thème ainsi déterminé les a conduits à activer le schème d'interprétation correspondant (« roman »). En revanche, les étudiants qui ont traduit « *romanisches Recht* » par « le droit romain » ont sans doute activé le schème d'interprétation dominant dans leur stock de connaissances qui a trait à l'Empire et au droit romain. La thématique étant mal circonscrite, la pertinence thématique en tant que condition sine qua non de la pertinence et inopérante, ce qui entraîne l'activation des schèmes d'interprétation inadéquats et se reflète dans une terminologie non pertinente. De fait, le système de pertinences *sui generis* propre au champ thématique « droit comparé » est inopérant. Il en résulte qu'en définitive les étudiants ont activé les connaissances de type « connaissances générales » relatives à la culture générale et de « connaissances familières » relatives, p. ex. à « la structure fédérale de l'État allemand », présentes dans leur stock de connaissances. En revanche, les connaissances d'expert comprenant les connaissances relatives aux définitions, aux mécanismes et à leur articulation spécifique en matière du droit comparé, qui auraient permis d'affiner l'analyse et de préciser la terminologie n'ont pu être activées. En effet, n'étant pas présentes dans le stock de connaissances des étudiants, elles relèvent – pour parler en termes schützeens – de la zone d'ignorance (« *Nichtwissen* »). Par conséquent, que cette solution de traduction manque de pertinence.

Exemple n°13 : article 25 de la Convention de Vienne (CIVM)

Enfin, nous souhaiterions proposer ci-après la discussion d'un exemple tiré d'un acte juridique supranational. Il s'agit de la traduction en français et en allemand de l'article 25 de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980, dite Convention de Vienne (« UN-Kaufrecht »)²¹⁸.

²¹⁸ Cet exemple est cité avec l'aimable autorisation du Prof. Marcus Galdia qui en a proposé une analyse dans sa contribution intitulée « La discursivité du droit et ses conséquences jurilinguistique », présentée lors de la 13^{ème} conférence de jurilinguistique organisée par l'Université d'Adam Mickiewicz de Poznan, qui s'est tenue à Kolobrzeg (Pologne) du 24 au 26 juin 2017.

Cet exemple est intéressant pour deux raisons. En premier lieu, il permet de thématiser la question de la sélection des unités lexicales en traduction. En second lieu, il permet de thématiser le problème de la rupture des pertinences thématiques et interprétatives et de la confusion terminologique et conceptuelle qui s'en suit. L'aspect de la sélection a été discuté par Galdia pour illustrer le concept « *d'interprétation créative* » introduit par Dworkin (2017 : 252). Nous complétons sa discussion par des considérations du point de vue de la pertinence. La discussion de la rupture des pertinences constitue le fruit de notre réflexion personnelle.

Cette disposition vise à qualifier les conditions dans lesquelles une violation de contrat est qualifiée « d'essentielle » au sens de la Convention. Les termes de cette disposition sont reproduits dans le tableau figurant ci-après en anglais, en français et en allemand. Les unités lexicales discutées apparaissent en gras.

Article 25 de la Convention de Vienne du 11 avril 1980

Anglais	Français	Allemand
A breach of contract committed by one of the parties is fundamental if it results in such detriment to the other party as substantially to deprive him of what he is entitled to expect under the contract, unless the party in breach did not foresee and a reasonable person of the same kind in the same circumstances would not have foreseen such a result.	Une contravention au contrat commise par l'une des parties est essentielle lorsqu'elle cause à l'autre partie un préjudice tel qu'elle la prive substantiellement de ce que celle-ci était en droit d'attendre du contrat, à moins que l'autre partie en défaut n'ait pas prévu un tel résultat et qu'une personne raisonnable de même qualité placée dans la même situation ne l'aurait pas prévu non plus.	Eine von einer Partei begangene Vertragsverletzung ist wesentlich, wenn sie für die andere Partei solchen Nachteil zur Folge hat, dass ihr im Wesentlichen entgeht, was sie nach dem Vertrag hätte erwarten dürfen, es sei denn die vertragsbrüchige Partei diese Folge nicht vorausgesehen hat und eine vernünftige Person der gleichen Art diese Folge unter den gleichen Umständen auch nicht vorausgesehen hätte.

Tableau 19 : Texte de l'article 25 de la Convention de Vienne

1. La sélection des unités sémantiques

Dans le texte anglais de cette disposition, la qualification juridique s'articule sur la distinction entre les adjectifs « *fundamental* » et « *substantial* », respectivement l'adverbe « *substantially* ». La question qui se pose au traducteur est de savoir s'il y a lieu de maintenir ou non cette distinction en français et en allemand.

Les solutions retenues par les traducteurs respectifs diffèrent : tandis que le traducteur français maintient la distinction en introduisant l'opposition « *essentiel* » / « *substantiel* », le traducteur allemand l'abolit et n'utilise que l'adjectif « *wesentlich* » et le syntagme adverbial « *im Wesentlichen* », dérivés tous les deux du nom commun « *Wesen* ». Ce type de problèmes de sélection font légion en traduction et illustrent le *modus operandi* de la pertinence. Maintenir ou abolir la distinction, telle est donc la question. Galdia critique la distinction opérée en français et estime que la solution retenue en allemand est plus adéquate, le traducteur ayant réalisé une « *interprétation créative* ».

Qu'en est-il du point de vue de la pertinence ?

La solution de maintenir la distinction entre « *fundamental* » et « *substantial* » pour la rendre en français par « *essentiel* » et « *substantiel* » peut être critiquée à deux niveaux.

Le premier argument majeur qui milite en défaveur de cette distinction est la forte connotation philosophique des termes « *essentiel* » et « *substantiel* » en français, chacun de ces termes renvoyant respectivement au courant philosophique de l'essentialisme, qui prône la primauté de l'essence sur l'existence, et à celui du substantialisme, qui admet l'existence de ce qui existe en soi.

Le second argument en défaveur d'une distinction résulte d'une analyse purement linguistique, ou plutôt philologique du texte. En effet, au vu de la définition de l'adjectif « *essentiel* » en français, il apparaît qu'outre l'acception « *être de l'essence de quelque chose* », il possède également les acceptions suivantes : « *être constitutif de quelque chose* », « *être dans la nature de quelque chose* », « *être nécessaire à l'existence de quelque chose* ». Dans la mesure où l'article 25 de la Convention de Vienne vise à qualifier la violation d'un contrat, il s'agit donc de déterminer l'élément constitutif (« *Tatbestandsmerkmal* »).

Par conséquent, il apparaît judicieux de retenir l'adjectif « *essentiel* » dans son acception « *être constitutif de quelque chose* », comme l'a d'ailleurs fait le traducteur français. Mais qu'en est-il du maintien de « *substantiel* » en français ? Le maintien de cette distinction ne résiste pas à l'analyse et semble être un pur calque lexical. En effet, le terme « *substantiel* » se définit en français comme « *qui est de la même nature que la substance, inhérent à la substance* » ou, dans l'acception philosophique « *qui existe en soi* ». Dans l'acception concrète, non philosophique, la substance est donc synonyme de matière. En outre, dans le langage courant, le terme « *substantiel* » renvoie à « *fondamental, essentiel, important* ». Or pour rendre cette nuance, le français utilise l'expression à valeur adverbiale « *pour l'essentiel* ».

Au regard de l'acception philosophique, on pourrait objecter que la violation du contrat que l'article 25 cherche à qualifier n'existe pas en soi, mais se constitue lorsque les conditions prévues sont réunies. Il en résulte que la solution consistant à maintenir en français la distinction originale est un calque qui ne se justifie pas.

Dans la discussion de cet exemple, Galdia met en exergue la créativité du traducteur allemand qui a aboli la distinction originale « *fundamental* » / « *substantial* » en traduisant par des unités lexicales dérivées du même nom commun et il estime en effet que cette solution est judicieuse, dans la mesure où il n'y a pas lieu de maintenir la distinction présente en anglais. Selon lui, l'analyse linguistique pure ne permet pas de parvenir à cette solution, mais nécessite le recours à la linguistique juridique et au concept de la discursivité du droit (Galdia, 2017 : 33)²¹⁹. La discursivité du droit signifie que le sens en droit ne peut pas être encodé et décodé suivant des règles sémantiques précises, mais qu'il se construit dans un discours social complexe (Galdia 2017 : 196). La prise en compte de la discursivité implique notamment d'être conscient du fait que le sens en droit n'est pas accessible par le décodage, mais qu'il se construit dans le discours juridique. Même si nous adhérons à cette opinion, dans la mesure où nous pensons également qu'en traduction, le sens n'est pas préétabli, mais se constitue dans le discours, il nous semble néanmoins utile de la nuancer. En effet, du moins en ce qui concerne le problème du maintien ou de l'abolition des distinctions lexicales, une analyse linguistique plus poussée, incluant des recherches étymologiques, permet de révéler qu'en l'espèce aucune distinction n'est nécessaire. Nous l'avons montré

²¹⁹ Sur ce concept, voir notamment Galdia, Marcus. (2017). *Lectures on Legal Linguistics*. Frankfurt am Main: Peter Lang

pour le français. Il en va de même de l'allemand. En effet, un coup d'œil dans le Grand dictionnaire de la langue allemande de Duden permet de constater que l'adjectif « *wesentlich* » se définit comme « *grundlegend, den Kern einer Sache ausmachend* », c'est-à-dire « *essentiel* ».

Le Dictionnaire historique de l'allemand de Jacob et Wilhelm Grimm²²⁰ indique que l'adjectif « *wesentlich* » est dérivé du nom commun « *Wesen* ». Ce nom commun est une nominalisation du verbe ancien « *wesen* », qui signifie « *exister* ». Il en résulte que « *Wesen* », dans ses acceptions primaires connues depuis le moyen haut allemand renvoie à l'être (« *das Sein* ») et à l'existence (« *die Existenz* »). Dans les écrits théologiques, l'usage de « *Wesen* » renvoie tant à « *essentia* » qu'à « *substantia* ». Cet usage spécifique se popularise ensuite de sorte que le mot « *Wesen* » est considéré comme le germanisme de ces deux termes.

Dès lors, il apparaît que « *wesentlich* » prend le sens à la fois de « *essentiel* » et de « *substantiel* » et rend ainsi superfétatoire toute distinction. Au vu de ce qui précède, il est patent qu'une analyse linguistique, pour autant que le traducteur ait le temps et l'intérêt pratique (pertinence motivationnelle), permet de trancher ce type de difficultés de traduction.

En d'autres termes, « *l'interprétation créative* » évoquée par Galdia dans ce contexte ne signifie rien d'autre qu'une sélection pertinente des unités sémantiques dans le cadre de l'interprétation philologique par le traducteur.

2. Rupture des pertinences thématiques et interprétatives

Le second élément qui rend cet exemple intéressant du point de vue du critère de la pertinence réside dans la rupture de pertinences thématiques et interprétatives et la confusion sur le plan conceptuel, terminologique et interprétatif qui s'en suit. En effet, ce qui frappe dans la traduction française de cette disposition c'est l'usage du syntagme « *contravention au contrat* » pour rendre le terme anglais « *breach of contract* » et l'allemand « *Vertragsverletzung* ».

²²⁰ Disponible en ligne sur www.woerterbuchnetz.de

La Convention de Vienne est un acte juridique supranational qui s'applique dans les différents états signataires à condition d'avoir été incorporée dans leur droit positif par la ratification. À ce titre, elle pose non seulement la question du rapport entre la législation supranationale et nationale, mais aussi celle de savoir si la législation supranationale doit créer son propre appareil terminologique et conceptuel, distinct de celui des législations nationales, pour définir et qualifier les concepts qu'elle utilise. Dans le cas de l'article 25 de la Convention, le législateur supranational a manifestement retenu cette solution pour ce qui concerne le français, ce qui aboutit à la création d'une terminologie distincte de celle utilisée en droit français. De fait, la traduction en français de cette disposition parle de « *contravention au contrat* » au lieu de « *violation du contrat* ».

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont présidé à ce choix, mais il est néanmoins patent que cette terminologie méconnaît l'usage linguistique établi en français juridique, d'une part, et d'autre part, révèle une confusion fondamentale des domaines du droit, et donc des pertinences thématiques et interprétatives qui leur sont inhérentes. En effet, la notion de « *contravention* » appartient en droit français au domaine du droit pénal et non au droit des contrats. Le droit pénal français opère une distinction tripartite des infractions (« *Straftat* ») en crime, délit et contravention (cf. l'art. 111-1 du Code pénal français). Le pendant en allemand est la tripartition en « *Verbrechen, Vergehen, Übertretung* » (Galdia, 2003:4)²²¹.

Ainsi, une notion relevant du droit des contrats et de la responsabilité contractuelle se trouve qualifiée par une notion du droit pénal.

Du point de vue de la théorie d'équivalence des effets juridiques prônée par Šarcevic (1997), la traduction de « *breach of contract* » / « *Vertragsverletzung* » par « *contravention au contrat* » frôle même l'aberration, dans la mesure où elle donne l'impression que les effets juridiques produits seraient de nature pénale et non contractuelle. La notion de « *contravention au contrat* » n'étant pas ancrée dans la *praxis* du droit français, on voit mal comment elle pourrait produire des effets juridiques adéquats.

²²¹ Le droit pénal allemand ne connaît plus que la bipartition en « crime et délit » / « *Verbrechen / Vergehen* », cf. Galdia, M. (2003). *Rechtsvergleichendes Übersetzen*. The European Legal Forum (1), p. 1-5.

Cette confusion des domaines juridiques entraîne la rupture des pertinences thématiques et interprétatives qui leur sont inhérentes et crée la confusion sur le plan des concepts, de la terminologie et de l'interprétation.

Comme l'a montré Wittgenstein, ce type de difficultés survient en particulier lorsque « *la langue opère en roue libre* » (RP § 38), c'est-à-dire sans considération du contexte et de l'usage établi, seul à être pourvu de sens (« *sinnvoller Gebrauch* »). Méconnaître l'usage pourvu de sens à force des distinctions injustifiées revient ainsi à glisser dans le domaine du non-sens (« *Nicht-Sinn* »). Il existe donc en droit, comme en philosophie, le risque de confusion dû au non-respect de l'usage établi des termes, d'une part et à l'absence de vision synoptique de cet usage qui permet « *la compréhension des connexions* » (RP § 122).

Au vu de ce qui précède, il serait par conséquent plus judicieux de conserver l'appareil terminologique consacré du droit national, comme l'a fait d'ailleurs le traducteur allemand en traduisant par « *Vertragsverletzung* ». Ainsi, on parlerait en français de « *la violation du contrat* » ce qui aurait le mérite de situer la traduction dans le contexte pertinent du droit des contrats et d'être consistant au regard du critère de la pertinence.

Cette solution serait également consistante du point de vue de la théorie de Šarcevic, car elle impliquerait d'emblée des effets juridiques en termes de responsabilité contractuelle. Que les éléments constitutifs d'une violation de contrat au sens de la Convention de Vienne et les effets juridiques qu'elle produit puissent être distincts de ceux prévus par un droit national relève de l'évidence et peut s'exprimer par d'autres moyens d'expression linguistique que l'usage d'une terminologie prêtant à confusion.

Pour conclure, la traduction suivante en français pourrait être proposée :

« Est essentielle au sens de la présente Convention toute violation du contrat commise par l'une des parties contractantes qui cause à l'autre partie un préjudice de nature à la priver pour l'essentiel de ce à quoi elle était en droit de s'attendre en vertu du contrat, à moins que la partie à l'origine de la violation du contrat n'ait pas prévu un tel résultat et qu'une personne raisonnable ayant la même qualité et agissant dans les mêmes circonstances ne l'aurait pas prévu non plus ».

7.4. La discussion des résultats

Au vu des analyses ci-dessus, il semble que mettre en exergue le mécanisme de la pertinence en traduction n'est pas chose aisée. Le travail sur corpus visant à révéler le mode opératoire de la pertinence en traduction se heurte en effet à un certain nombre de difficultés. Elles peuvent être classées dans les trois catégories suivantes :

- a) Les difficultés liées au corpus ;
- b) Les difficultés liées à l'appareil conceptuel et la méthodologie hérités de la linguistique de tradition logico-positiviste et de l'approche mentaliste ;
- c) Les difficultés liées à la nature de la notion de pertinence.

7.4.1 Les difficultés liées au corpus

S'agissant de la méthode contrastive, la difficulté majeure réside dans l'absence de *tertium comparationis* adéquat, d'une part et de l'insuffisance des outils linguistiques pour discriminer les nuances d'usage en fonction de la situation concrète, d'autre part.

L'absence de *tertium comparationis* adéquat constitue une difficulté majeure au regard de la méthode contrastive. En effet, en dehors des corpus du droit européen (EUR Lex), il n'existe pas, du moins à l'heure actuelle, de corpus juridique de référence ni en allemand ni en français, à l'image du American Law Corpus (ALC) qui comporte 5,500,000 mots (Gozdz-Roszkowski, 2013 : 98). Cependant, en Allemagne, il existe un projet important porté par l'Université de Fribourg-en-Brisgau et soutenu par l'Académie des Sciences du Bade-Wurtemberg pour constituer un corpus de référence des droits en langue allemande, JuReKo (« Juristisches Referenzkorpus »)²²².

À la fin octobre 2016, ce corpus contenait 6.300 textes de loi (~2,3 Mio. Tokens), 370.000 décisions (~800 Mio. Tokens) et 43.000 articles issus des magazines juridiques spécialisés (~150 Mio. Tokens). Actuellement, selon les informations disponibles sur le site Internet dédié à ce projet, ce corpus se trouve à un stade avancé d'élaboration, mais il n'est pas encore accessible au public.

²²² <https://www.cal2.eu/core-projects-and-associated-projects/jureko-juristisches-referenzkorpus>.

De fait, nous n'avons pas eu la possibilité de faire des comparaisons d'un droit national à l'autre, en l'occurrence entre le droit allemand et le droit français. En ce qui concerne le droit français, même si de nombreux textes législatifs sont disponibles en ligne sur www.legifrance.fr, il n'existe pas de corpus juridique de référence.

Compte tenu de cette situation, nous aurions peut-être dû élaborer un corpus juridique spécifique pour le français et l'allemand à partir des législations disponibles en ligne, mais cette solution aurait l'inconvénient d'être centrée uniquement sur les textes normatifs, sans tenir compte de la jurisprudence ou de la doctrine. Par ailleurs, un tel travail nécessiterait un investissement important en termes d'outils et de temps.

Pour pallier l'absence de corpus juridique de référence, nous avons opté pour une solution qui consiste à utiliser les corpus parallèles de la législation européenne (EUR-Lex FR et EUR-Lex DE) accessibles sur la plateforme « Sketchengine » (<https://www.sketchengine.co.uk>). Cependant, cette solution n'est pas tout à fait satisfaisante, dans la mesure où nous estimons qu'il n'est pas judicieux de passer par le palier du droit communautaire pour identifier des solutions de traduction « de droit à droit ». En effet, adopter naïvement les solutions européennes élaborées au niveau supranational du droit à une traduction qui opère au niveau national relève d'une erreur de catégorie, les droits nationaux n'ayant pas vocation à être centrifuges comme le droit européen.

En outre, pour pallier l'absence du *tertium comparationis* évoquée ci-dessus, nous disposons également d'un petit corpus, appelé « corpus d'erreurs » qui comporte un certain nombre de traductions plus ou moins réussies susceptibles d'être utilisées à titre de comparaison. En outre, nous utilisons le dictionnaire en ligne Linguee disponible sur le site www.linguee.com. Il s'agit d'une ressource qui offre à la fois un dictionnaire bilingue (correspondances lexicales) et une série d'exemples bilingues alignés. En réalité, il s'agit d'un corpus parallèle « qui ne dit pas son nom » (Loock, 2016 : 92). Toutefois, l'utilisation de cet outil appelle une certaine prudence en raison du manque de fiabilité des données (Loock, 2016).

En effet, il peut arriver que les équivalences proposées s'avèrent en définitive erronées, dans la mesure où il s'agit de calque lexical ou syntaxique. Nos analyses figurant dans la section précédente confirment cette opinion.

Les difficultés liées au corpus procèdent en outre de l'insuffisance des outils linguistiques d'analyse en termes de désambiguïsation qui, selon certains auteurs, ne sont pas en mesure de proposer : « (...) une clarification instantanée des nuances de signification et d'usage²²³ » (Alcaraz Varo & Hughes, 2002). Or, la capacité de distinguer instantanément ces deux paramètres supposerait la capacité de discriminer simultanément non seulement les contextes d'usage spécifiques pour chaque terme selon les paramètres tels que le domaine du droit et le genre, mais aussi de discriminer les « modalités d'emploi »²²⁴ de chaque terme, idoines à une situation de communication concrète, et donc nécessairement variables. En termes schütziens, cela signifie qu'au-delà de l'identification du sens objectif d'un mot (signification lexicale), il faudrait être en mesure de distinguer instantanément le sens occasionnel ou subjectif d'un mot que lui confère son contexte d'usage, d'une part, et d'identifier, d'autre part, les « franges de sens » (Schütz, 2011 : 69)²²⁵ qui l'entourent.

Cette insuffisance des outils d'analyse est due à la prévalence de l'approche morphosyntaxique qui, comme le montrent les exemples ci-dessus, est un point d'entrée du calque en traduction. L'approche morphosyntaxique se caractérise par l'absence de prise en compte de la textualité. La textualité se définit par sa dimension transphrastique, le texte étant défini comme une « unité supérieure à la phrase » et par sa dimension temporelle. Ces deux éléments sont constitutifs de sa dimension holistique. Or, c'est précisément ce caractère holistique qui met en échec le principe de compositionnalité de Frege (Lacour, 2010 : 2).

²²³ Nous soulignons.

²²⁴ Note : Observons que ce terme renvoie à Wittgenstein, qui dans « De la certitude », n°61 précise qu'« une signification d'un mot est une modalité d'emploi de ce mot » (Wittgenstein, 2006 : 31). Matthias Schlicht von Rabenau précise à cet égard que : « (...) une modalité d'emploi suppose un emploi unique du mot, dans la mesure où les contextes d'usage ne se reproduisent jamais à l'identique » (2014 : 251). En ce sens, l'emploi ne s'identifie pas à la notion d'usage (« Gebrauch ») qui est itératif et renvoie à la diversité d'usages (ibid., p. 244).

²²⁵ La notion de « franges de sens » a été introduite par William James ; elle désigne les « renvois de sens » (Sinnverweisungen). Sur le plan linguistique, les « franges » sont fixées et transmises sous forme de schèmes d'interprétation. Les franges de sens relèvent pour Schütz de l'ordre de l'intraduisible (Schütz, 2011 : 69).

7.4.2. Les difficultés liées à l'appareil conceptuel et la méthodologie héritées de la linguistique de tradition logico-positiviste et à l'approche mentaliste.

Mettre en exergue le caractère pertinent d'une solution de traduction relève d'une certaine difficulté en raison du fort ancrage de la tradition logico-positiviste en traduction qui se manifeste notamment dans le paradigme linguistique de la signification. La conception classique de la traduction comme recherche d'équivalents est l'héritière de la conception logico-positiviste réduisant le sens à la signification des mots et postulant a priori que le sens est immanent aux mots. Le second type de difficultés procède de l'héritage du mentalisme. Il se manifeste dans l'influence de la théorie gricéenne de la signification qui réduit le sens aux intentions et au « vouloir-dire » (Grice, 1975). C'est sans doute ce qui amène Froeliger à distinguer entre « le sens apparent donné par la formulation du texte initial et l'intention qui correspond à ce que l'auteur veut dire » (2013c : 30). En d'autres termes, il existerait un sens correspondant au substrat linguistique proprement dit et un autre sens correspondant à l'intention de l'auteur. Cependant, tout au long de ce travail, nous avons vu que le sens précisément ne saurait être réduit à ce substrat linguistique et que les intentions peuvent difficilement être considérées comme vecteur de signification (Kellerwessel, 2009 : 68). Par ailleurs, l'héritage du mentalisme se manifeste également dans la primauté de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson en linguistique, et donc en théorie de la traduction. Cependant, nous avons démontré dans le chapitre consacré à la critique de cette théorie qu'elle est inapte à expliquer le processus de sélection à l'œuvre dans la traduction.

7.4.3. Les difficultés liées à la nature de la notion de pertinence

Enfin, un certain nombre de difficultés dans la mise en exergue de la pertinence en traduction procède de la nature duelle, c'est-à-dire à la fois objective et subjective (Hjørland, 2001 ; Saracevic, 2007a).

L'aspect objectif de la pertinence renvoie aux connaissances spécialisées telles qu'elles sont matérialisées dans les corpus des connaissances de différentes disciplines scientifiques.

En d'autres termes, cela signifie qu'il s'agit essentiellement des pertinences thématiques et interprétatives propres à une discipline scientifique, ou plus largement un domaine de connaissances. Cet aspect de la pertinence connaît sa manifestation concrète dans l'appareil conceptuel, méthodologique et terminologique *sui generis* d'une discipline donnée. Sous cette forme, la pertinence « objective » semble accessible à l'appréciation qualitative, et sans doute aussi quantitative. En effet, ce type de pertinence peut s'évaluer en termes de « transfert de connaissances » qui, selon Engberg, est empiriquement mesurable²²⁶ (2015). Ainsi, le traducteur, à condition d'avoir tenu compte de l'enracinement épistémologique du texte à traduire, d'avoir saisi son thème (« *topicality* ») et d'avoir mis en œuvre l'appareil conceptuel et terminologique adéquat dans la langue d'arrivée et de s'être conformé à l'usage linguistique normé dans la langue d'arrivée, a toutes les chances de produire une traduction pertinente, c'est-à-dire un texte satisfaisant aux yeux de ses destinataires, car il aura réussi l'opération de traduction au sens de « *translatio* », c'est-à-dire de transfert de savoir (Cassin, 2016 : 76). Ce faisant, il aura prouvé, en effet, qu'il maîtrise le registre approprié au sens des « savoirs partagés » (Wolf & Fukari, 2007 : 14) et il sera ainsi parvenu à parler au juriste destinataire à partir de la même « archive ».

La difficulté majeure pour appréhender la pertinence réside dans son aspect subjectif, c'est-à-dire dans le fait que le traducteur en tant qu'individu possède son propre système de pertinences, qui dépend de biographie, de ses connaissances et de son expérience individuelle. Ce système de pertinences vient à interférer *nolens volens* dans l'activité traduisante. En d'autres termes, la pertinence est porteuse d'un index individuel qui résulte de l'inscription singulière *hic et nunc* du traducteur dans le mode de la vie et de l'habitus professionnel qu'il a endossé (ou pas). Il semblerait que cet aspect de la pertinence, non moins important que la pertinence objective, échappe dans une large mesure à une appréciation quantitative.

Dans la réalité, l'aspect objectif et subjectif de la pertinence restent étroitement imbriqués. Pendant le processus de la traduction, le traducteur prend les différentes décisions en termes de choix à partir des sélections des schèmes d'interprétation présents dans son stock de connaissances et la comparaison aux schèmes disponibles dans le corpus de

²²⁶ En effet, selon Engberg « Uttering a text is highlighting aspects of pre-existing knowledge for purposes of a situation et donc, « efficiency of translation may be checked empirically as actually (re-) constructed knowledge » (cf. Engberg, 2015. « Legal translation as knowledge mediation ». Présentation power point mise à disposition par l'auteur.

connaissances d'une discipline donnée. À supposer toutefois que le traducteur n'ait strictement aucune connaissance juridique, il ne sera même pas conscient qu'un choix entre deux termes ou deux interprétations doit être fait. L'exemple simple a été discuté *supra* en ce qui concerne la distinction entre « explication » et « déclaration » pour « *Erklärung* ». Un autre exemple est fourni par les termes de « *Besitz* » et de « *Gewahrsam* » (« possession ») selon que l'on se place sur le plan du droit civil ou du droit pénal. Cette inaptitude à opérer une discrimination fine des concepts est directement liée à l'absence des connaissances et, donc, des schèmes d'interprétation adéquats dans le stock de connaissances du traducteur. En l'absence de schème, et en l'absence de pertinence motivationnelle, c'est-à-dire de l'intérêt pratique de poursuivre la recherche documentaire et l'analyse, la nécessité de cette distinction ne parvient même pas au niveau de sa conscience. En définitive, la question ne se pose pas, car il n'y a aucun élément permettant de focaliser son attention. Dans ce contexte, il semble néanmoins utile d'observer que l'absence d'intérêt pratique à poursuivre plus avant l'analyse nécessaire ne résulte pas toujours de l'absence de motivation du traducteur. En effet, la pression en termes de temps qu'il subit constitue un des facteurs les plus importants qui fait cesser son analyse. Cette pression s'exprime notamment dans les délais de réalisation très brefs qui sont souvent exigés, voire imposés.

Enfin, la difficulté majeure d'appréhender la pertinence réside dans son mode de révélation *a posteriori*. En effet, et contrairement à ce qu'affirment Sperber et Wilson, si la pertinence est le corrélat du sens, elle se révèle nécessairement *a posteriori*, puisque le sens précisément reste à construire. Cette difficulté est amplifiée par le fait que la pertinence d'une traduction se révèle toujours *a posteriori* dans la réception par son destinataire, c'est-à-dire dans la réussite de l'acte de communication qu'elle matérialise ou dans l'utilité qu'elle a pour lui.

7.5. La conclusion sur le corpus et les analyses lexicales

Pour conclure ce chapitre de notre thèse, on peut observer que la mise en exergue du mécanisme de la pertinence en traduction juridique apparaît compliquée, notamment en raison de sa nature évasive.

Nonobstant ces difficultés, il est possible de produire des traductions pertinentes, c'est-à-dire des textes dans lesquels le traducteur procède à une resémantisation du texte original dans le respect du système des pertinences de la langue d'arrivée, de façon à ce qu'ils « ne sentent pas la traduction », pour reprendre l'expression de Froeliger (2013c : 80).

Nous pensons même que compte tenu des évolutions récentes en intelligence artificielle et de l'évolution exponentielle des outils d'aide à la traduction (SDL Trados, OmegaT, etc.), le traducteur humain sera de plus en plus apte à produire des traductions pertinentes et à accroître leur pertinence, notamment pour ce qui concerne son aspect objectif, grâce à des outils comme par exemple AdaptiveMT²²⁷, c'est-à-dire des outils de traduction automatique disposant d'un algorithme d'auto-apprentissage. Il s'agit d'une technologie de traduction automatique qui s'adapte en temps réel à la terminologie et au style d'un traducteur individuel grâce à la réinjection dans la mémoire de traduction des segments de traduction post-édités par le traducteur. Au vu de cette explication, il est patent que cet outil moderne ne repose sur rien d'autre que les connaissances du traducteur : il ne saura identifier que ce que le traducteur sait ou a appris. Dès lors, si le traducteur a peu de connaissances, ne cherche pas ou n'a pas le temps de chercher, son AdaptiveMT sera aussi pauvre en solution qu'il l'est en connaissances. D'où le rôle majeur des connaissances en matière de traduction. L'avantage de cet outil réside essentiellement dans la rapidité de traitement et non dans la capacité d'identifier des solutions de traductions adéquates par la mise en œuvre des algorithmes sur lesquels il est basé.

Cet aspect pourra être corrigé d'une certaine façon par la mise en réseau, car la mémoire de traduction est alors alimentée par différentes entités qui font partie du réseau. Il n'en reste pas moins que la traduction par la machine demeure tributaire des connaissances de ceux qui l'alimentent.

²²⁷ L'abréviation « MT » signifie « Machine Translation ». S'agissant des outils dotés d'un algorithme d'auto-apprentissage (« *self-learning machine translation* », voir, p. ex. le site d'un fournisseur comme SDL (www.sdl.com)).

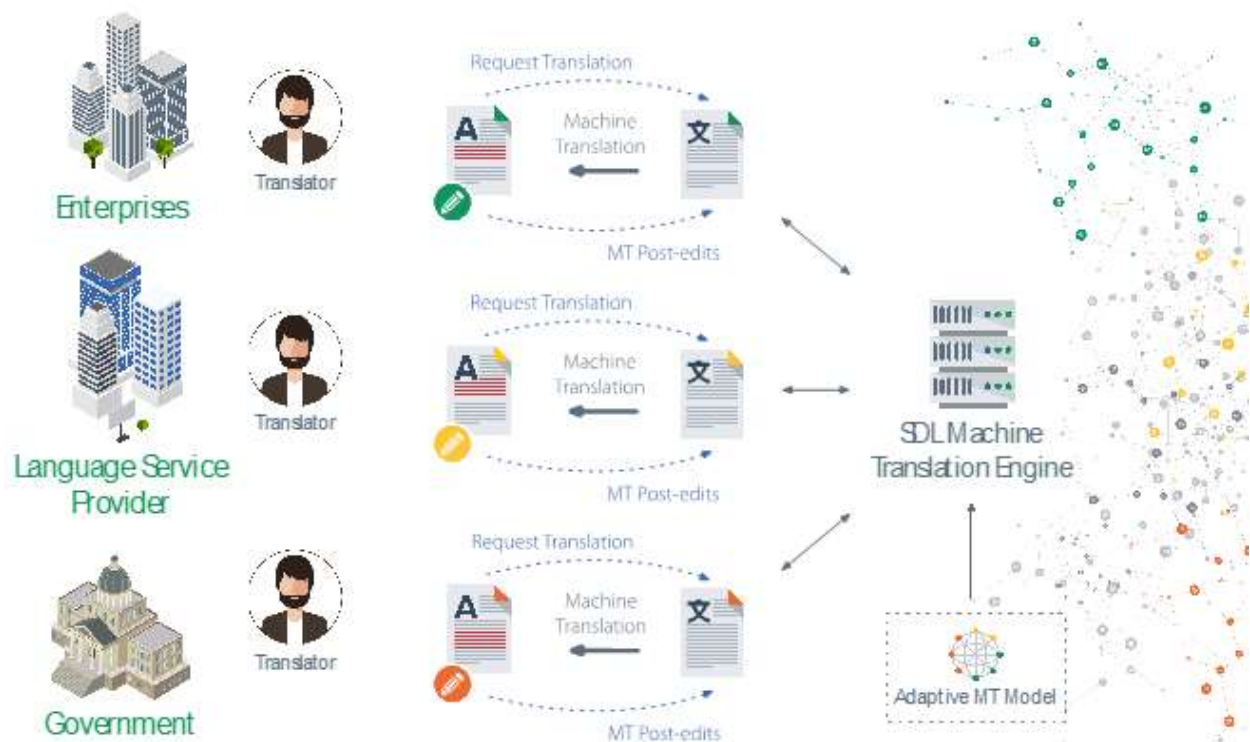


Figure n° 9 : Schéma de fonctionnement de l'Adaptive MT²²⁸

Encore faut-il pouvoir s'assurer que les solutions de traduction injectées dans la mémoire soient pertinentes et issues de sources fiables (littérature spécialisée)

Cependant, comme l'aspect subjectif de la pertinence demeurera sans doute toujours aussi difficile à appréhender en raison de sa relativité et de sa complexité, le traducteur humain a encore de belles perspectives devant lui, et ne semble point voué à disparaître.

²²⁸Source : <http://blog.translationzone.com/adaptivemt-sdl-trados-studio-2017-transformational-mt-technology/>. Consulté le 25 mai 2017.

Troisième partie : Contribution personnelle

8. Le rôle de la notion de pertinence en traduction

Au terme des étapes de l'état de l'art et des analyses du corpus, il nous semble possible de dire que la notion de pertinence s'inscrit pleinement dans le paradigme de complexité compte tenu de sa nature dynamique, relationnelle et évasive. En outre, elle est liée à l'incertitude en raison de son caractère contingent. Le terme « complexité » est utilisé pour désigner des « systèmes complexes », c'est-à-dire des systèmes dynamiques avec un très grand nombre d'interactions et de rétroactions, à l'intérieur desquels se déroulent des processus très difficiles à prédire et à contrôler »²²⁹ (Morin, 2005). La complexité est rejetée par la conception scientifique classique, fondée sur le principe du déterminisme universel, le principe de réduction et le principe de disjonction (Morin, 2005). C'est pourquoi faire de la pertinence l'objet d'une analyse théorique renferme une difficulté méthodologique. Elle réside dans le caractère extrêmement commun de la notion, et donc peu problématisé, du moins en linguistique, car relevant d'une espèce d'impensé. Il nous semble néanmoins important de questionner le mécanisme de la pertinence en traduction, dans la mesure où c'est bien ce mécanisme qui permet de produire des textes satisfaisants tels que définis par Froeliger (2013c). En effet, la pertinence est le mécanisme qui permet de distinguer ce qui est important dans une situation de traduction et donc, d'opérer des choix légitimes tant sur le plan de l'interprétation que de la terminologie. C'est pourquoi la pertinence joue un rôle crucial pour déterminer à la fois l'impératif du destinataire que celui de l'usage terminologique dont parle Kierzkowska dans son modèle pragmatique de la traduction des termes juridiques (2002 : 72), et donc, en fin de compte, pour déterminer la stratégie de traduction à retenir.

Avant de poursuivre, il nous semble intéressant de revenir sur sa nature complexe qui se révèle dans l'usage même du terme de « pertinence ».

Schütz a mis au jour la complexité de la notion de pertinence due à son caractère dynamique et relatif évoqué ci-dessus et il a décrit les mécanismes de sa constitution.

Le caractère complexe de la notion peut être illustré à partir de l'analyse comparative du fonctionnement de ces termes en allemand et en français.

²²⁹ Cet article est disponible sur www.intelligence-complexite.org. Consulté le 30 mai 2017.

Les résultats de cette comparaison sont reproduits ci-après.

Verständnis Verhältnismäßigkeit
Anwendbarkeit Richtigkeit Aktualität
Notwendigkeit Dringlichkeit Klarheit
Eignung Vergleichbarkeit
Erfolg Ähnlichkeit Beweiskraft
Tragfähigkeit Mehrwert Tragweite
Vollständigkeit Kohärenz
Transparenz Charakter Natur Qualität
Angemessenheit Effizienz
Kontinuität Genauigkeit Potential
Wirksamkeit Zuverlässigkeit
Dimension Attraktivität Gültigkeit Nutzen
Durchführbarkeit Existenz Sichtbarkeit
Vereinbarkeit Vorliegen Erheblichkeit
Kosteneffizienz Rentabilität Bedeutung Konsequenz Rechtsmäßigkeit

366

La copie d'écran ci-après fait apparaître la fréquence d'emploi de ces différents cooccurents dans le corpus EUR-Lex Allemand 2/2016 :

Relevanz (noun)
EUR-Lex Gerr

Lemma	Score	Freq
Mehrwert	0.171	9,790
Vergleichbarkeit	0.171	7,468
Tragweite	0.162	10,612
Kohärenz	0.160	21,538
Angemessenheit	0.157	6,860
Zuverlässigkeit	0.154	12,027
Richtigkeit	0.146	21,872
Vollständigkeit	0.146	4,591
Nutzen	0.142	31,791
Wirksamkeit	0.141	43,203
Effizienz	0.141	25,531
Nachhaltigkeit	0.140	10,017
Aktualität	0.140	1,191
Durchführbarkeit	0.140	3,126
Zweckmäßigkeit	0.139	2,674
Verfügbarkeit	0.136	15,355
Eignung	0.129	2,321
Erheblichkeit	0.129	1,936
Existenz	0.128	8,205
Vereinbarkeit	0.127	32,464
Verhältnismäßigkeit	0.126	22,749
Glaubwürdigkeit	0.125	3,296
Notwendigkeit	0.125	52,131
Charakter	0.124	33,771
Zugänglichkeit	0.124	4,177
Erfolg	0.123	17,143
Bedeutung	0.123	160,089
Rechtmäßigkeit	0.122	16,402
Wirtschaftlichkeit	0.121	5,236
Gültigkeit	0.121	25,447

Copie d'écran 18 : La fréquence d'emploi des cooccurents du terme de « Relevanz » dans le corpus EUR-Lex Allemand 2/2016

Il en résulte que dans ce corpus le terme de « Relevanz » est associé le plus fréquemment aux termes suivants :

DE	FR
Mehrwert	Valeur ajoutée
Vergleichbarkeit	Caractère comparable
Tragweite	Portée
Kohärenz	Cohérence
Angemessenheit	Adéquation
Richtigkeit	Caractère correct
Zuverlässigkeit	Fiabilité
Effizienz	Efficienc
Erheblichkeit	Importance
Wirksamkeit	Validité / efficacité
Bedeutung	Signification
Gültigkeit	Validité

Tableau 20 : Les Cooccurents les plus fréquents du terme de « Relevanz » dans le corpus EUR-Lex Allemand 2/2016

B) Le champ sémantique du terme « pertinence » en français



Copie d'écran 19 : Nuage de mots pour le terme de « pertinence » à partir du corpus EUR-Lex Français 2/2016

Cette copie d'écran fait apparaître que dans ce corpus le terme de « pertinence » est associé le plus fréquemment aux termes suivants :

FR	DE
Bien-fondé	Begründetheit
Cohérence	Kohärenz
Fiabilité	Zuverlässigkeit
Exactitude	Genauigkeit
Validité	Gültigkeit / Wirksamkeit
Fondement	Begründung
Portée	Tragweite
Efficacité	Wirksamkeit
Contexte	Kontext
Interprétation	Interpretation
Motivation	Motivation
Choix	Wahl

Tableau 21 : Les cooccurents les plus fréquents du terme de « pertinence » dans le corpus EUR-Lex Français 2/2016

Cette comparaison fait apparaître que les taxinomies sémantiques de la pertinence ne se recoupent pas complètement, comme c'est le cas de toutes les taxinomies sémantiques. Nonobstant cette asymétrie, il existe néanmoins des points de recoupement. On notera, en particulier, que dans le corpus en français la pertinence semble davantage associée aux notions telles que le contexte, la motivation et le choix qui renvoient respectivement à sa détermination situationnelle, à son intérêt pragmatique et à la sélection.

En outre, il semble intéressant de relever que tant l'allemand que le français associent la pertinence à la notion de « fondement », de « validité » et « d'efficacité ». Il nous semble que la notion de fondement puisse être reliée à la notion de thématique ou d'enracinement épistémologique évoquée dans les développements antérieurs. La notion de validité renvoie, à notre sens, au caractère essentiel de la notion de pertinence en ce sens que c'est elle qui confère sa légitimité à un raisonnement ou une interprétation, alors que la notion d'efficacité relie la pertinence à la notion de mesure, comme l'ont démontré les sciences de l'information.

À partir de mêmes corpus parallèles et avec le même outil, nous avons également réalisé « sketch différentiel », c'est-à-dire un calcul de fréquence et des cooccurents pour le terme de « *Relevanz* » et le terme de « pertinence ». Les résultats obtenus en ce qui concerne la fréquence d'emploi de ce terme dans le corpus allemand et français sont reproduits ci-après.

Relevanz (noun) EUR-Lex German 2/2016 freq = 7,211 (10.03 per million) **pertinence** (noun) EUR-Lex French 2/2016 freq = 19,402 (21.07 per million)
Use another candidate translation: [pertinent](#) [provincialisme](#) [Conclusions](#) [Quel](#) [approximation](#) [entrepreneuriale](#) [Quelle](#) [Jäätteenmäki](#) [intersectoriel](#)

Copie d'écran 20 : Fréquence d'emploi du terme de « *Relevanz* » et du terme de « pertinence » dans les corpus parallèles EUR-Lex Allemand 2/2016 et EUR-Lex Français 2/2016

Compte tenu de ces résultats, il apparaît que la notion de pertinence est plus fréquemment utilisée dans le corpus français que dans le corpus allemand.

En outre, comme le montre le tableau ci-après, les cooccurents les plus fréquents du terme de « Relevanz » en allemand et du terme de « pertinence » en français sont :

Allemand		Français	
Nom	fréquence	Nom	Fréquence
Effizienz	144	fiabilité	346
Verlässlichkeit	138	qualité	245
Zuverlässigkeit	105		243
Wirksamkeit	113	cohérence	152
Kohärenz	72	efficacité	75

Tableau 22 : Tableau des fréquences des cooccurents des termes de « *Relevanz* » et de « pertinence » dans les corpus parallèles EUR-Lex Allemand 2/2016 et EUR-Lex Français 2/2016

Il en résulte que la notion de pertinence est associée en premier lieu à la notion de fiabilité et en second lieu, à la notion de qualité. Il est donc possible de l'associer également à la qualité de la communication.

Compte tenu de la complexité de la notion de pertinence, faut-il pour autant en conclure qu'il est impossible de produire des traductions juridiques pertinentes pour les juristes utilisateurs, le critère de pertinence étant une sorte de Graal, toujours convoité, mais hors d'atteinte du traducteur ? Nous ne le pensons pas. En effet, il existe un aspect de la pertinence qui ouvre un champ de possibilités pour produire des traductions pertinentes : c'est son aspect objectif. Il se manifeste notamment dans les connaissances thématiques, véhicules des schèmes interprétatifs et des pertinences tant thématiques qu'interprétatives propres à une discipline scientifique.

Ces connaissances, et donc les systèmes de pertinences qui les sous-tendent, peuvent être acquises par l'apprentissage (certes à des degrés d'approfondissement différents). Ainsi, plus le traducteur s'approprie les connaissances spécialisées, plus il est à même d'épouser la perspective de l'expert et d'adopter son système de pertinence, c'est-à-dire, en définitive, d'utiliser son « archive ». En outre, la conscience de l'influence que peut exercer l'inscription individuelle du traducteur dans le monde de la vie, ses connaissances « ordinaires » tellement routinières qu'il ne se pose même plus la question de leur validité sur sa façon de traduire, c'est-à-dire en

définitive, la conscience que son interprétation reste tributaire de ses pertinences propres permet, – à notre avis – de développer une méthode plus consciente, et donc plus contrôlée – pour guider ses choix sémantiques. À cet égard, l’articulation de la pertinence et des connaissances nous paraît jouer un rôle crucial et c’est aussi en cela que consiste l’apport majeur de la théorie de la pertinence de Schütz au regard de la traduction que nous avons décrit dans les analyses sur notre corpus.

Cependant, il semble important d’observer que la pertinence ne relève pas uniquement du thème et des pertinences thématiques qui le sous-tendent. Si tel était le cas, un appareil conceptuel et terminologique consistant et adéquat par rapport à une discipline scientifique suffirait amplement pour produire une traduction exploitable. Or la pratique démontre à maintes reprises que la traduction ne se résume pas exclusivement à la terminologie. C’est pourquoi il importe de ne pas négliger l’aspect subjectif de la pertinence. Il se manifeste dans la mise en œuvre par le sujet interprète au cours de l’interprétation des pertinences interprétatives *sui generis* propre à une spécialité. En traduction, cet aspect subjectif joue un rôle au moins aussi important que l’aspect objectif. C’est précisément ce qui permet au traducteur d’adopter le trait de plume propre à une spécialité – ce que Schütz appelle « le style cognitif » (« *Erkenntnisstil* ») – et de lui donner ainsi la capacité de parler de l’intérieur de « l’archive » de cette spécialité. Ce phénomène, qui en littérature est analysé en termes de style d’un auteur, d’une époque ou d’un courant littéraire, n’est pas absent des langues de spécialité. Comme toute interprétation, la traduction oscille en permanence entre ces pôles de l’objectif et du subjectif, et « elle n’est jamais aussi bien réussie que lorsqu’on n’a pas conscience de lire une traduction » (Grondin, 2004 : 131), c’est-à-dire lorsqu’elle atteint une sorte d’homéostasie entre la pertinence thématique, interprétative, motivationnelle et le trait de plume.

Nous espérons que les développements qui précèdent ont permis de mettre en évidence le rôle de la pertinence en traduction, qu’elle soit pragmatique ou juridique. Le rejet de l’approche ultrapositiviste de la traduction fondée sur le postulat d’immanence du sens et de l’intentionnalité au sens de visée (« *flèche de pensée* ») comme vecteur de signification a permis, nous semble-t-il, de déplacer l’analyse du palier monophrastique de la recherche d’équivalents au palier transphrastique, c’est-à-dire au palier de l’interprétation.

Corrélativement, la mise en avant de la notion de pertinence et de l'usage a permis de déplacer le lieu de production du sens de l'intérieur (« la tête ou le cerveau du locuteur ») vers l'extérieur (« usage » normé linguistiquement et socio-culturellement). Ce double déplacement vers le texte et l'usage permet de se concentrer sur deux phénomènes accessibles à l'observation du traducteur : le texte et l'usage linguistique.

Nous espérons également que ces développements ont permis de mettre en exergue le fait que la pertinence est le mécanisme fondamental créateur du sens en traduction, dans la mesure où elle guide la sélection des éléments sémantiques, qu'elle est le corrélat du sens et de la compréhension, qu'elle permet d'activer chez le destinataire les schèmes d'interprétation adéquats, contribue ainsi à la compréhension réciproque et à l'accord dans les jugements (RP § 242) et, ce faisant, elle participe de la création de l'espace partagé de communication (« *gemeinsame kommunikative Umwelt* ») (Schütz, 2003b : 151 ; 2003b : 171).

Dans cette dernière partie de notre thèse, nous souhaitons aborder plusieurs points qui nous semblent importants, à savoir :

- a) Proposer une définition de la pertinence et de ses conditions.
- b) Mettre en exergue le rôle des connaissances dans le processus de traduction proprement dit, d'une part, et d'autre part, leur rôle au regard de la position épistémologique du traducteur dans le cadre de la communication de spécialiste à spécialiste.
- c) Montrer que la pertinence peut servir de critère pour apprécier l'erreur critique en traduction.
- d) Et enfin, tracer les contours d'une méthode pratique de traduction fondée sur la notion de pertinence de Schütz et d'usage de Wittgenstein (RP § 43).

8.1. La définition de la pertinence et de ses conditions

8.1.1. La définition de la pertinence en traduction

Comme nous l'avons exposé dans notre état de l'art, la notion d'équivalence est la pierre angulaire de la théorie de la traduction, et ce alors même qu'elle n'a pas été définie. Certes, Koller (2011 : 231-238) a défini la traduction comme une relation d'équivalence sans pour autant préciser le contenu de celle-ci :

« Une traduction est le résultat d'une opération linguistique qui à partir d'un texte de départ aboutit à un texte d'arrivée entre lesquels s'établit une relation de traduction (ou d'équivalence) ».

Il est donc patent que si l'on vise à substituer à l'équivalence une autre notion, comme par exemple la notion de pertinence, il importe de la définir pour éviter l'écueil du déficit définitoire. Néanmoins, force est de constater que la notion de pertinence résiste à une définition unifiée. Cette résistance tient à son caractère relatif. Nous l'expliquons par le fait que la pertinence n'est jamais instanciée seule, mais toujours par rapport à quelque chose. Nonobstant cette résistance définitoire, il est permis de tenter une définition pour les besoins de la traduction et de l'activité traduisante.

Au cours de notre recherche, il est toutefois apparu que des définitions précises de la pertinence ont été proposées non seulement en psychologie par Sperber et Wilson (1989 : 200), mais aussi dans d'autres domaines, par exemple, en sciences de l'information, notamment par Saracevic (1975 : 325) et Goffman (1964 : 225) ainsi qu'en sociologie par Schütz (2004b : 51).

Lorsque nous avons commencé notre recherche, notamment après avoir écrit le chapitre de l'état de l'art consacré à la notion de pertinence en sciences de l'information, l'idée a germé de proposer la définition suivante de la pertinence :

« La pertinence en traduction juridique est la mesure de l'efficacité du transfert à la fois linguistique et juridique opéré par un traducteur ».

Comme le montre l'usage du mot « transfert », cette définition initiale que nous avons envisagée demeure tributaire du paradigme positiviste du sens conçu en termes d'entité stable susceptible d'être transférée d'un univers sémantique vers un autre.

Puis, à mesure que notre recherche progressait, nous avons compris – le mérite revenant à la lecture de Schütz et de Wittgenstein – que le sens, dans la mesure où « il n'est pas une entité combinatoire intermédiaire » s'intercalant entre la pensée et la réalité » (Laugier et al., 2009 : 195), ne saurait être transféré, car, étant toujours indéterminé, il ne peut être réifié. Par conséquent, en traduction, il faut donc se résoudre à renoncer au « *réquisit de la détermination du sens* » (TLP 3.23) (Laugier et al., 2009 : 196) et de revenir sur le « sol raboteux » (RP §107) de la langue en tant que phénomène concret (RP § 108), et de l'activité traduisante telle qu'elle se pratique concrètement dans le monde de la vie quotidienne (« *die Welt des Alltags* ») (Schütz, 2003b : 165). Le retour sur « le sol raboteux » de la langue implique de s'intéresser à la manière dont le sens est produit, d'une part, et, d'autre part, à l'usage linguistique ordinaire tel qu'il est mis en œuvre dans chaque langue d'une manière spécifique dans les situations concrètes et caractérisé par un index spécifique dans le temps et dans l'espace (*hic et nunc*). Schütz a défini la pertinence comme le corrélat du sens (2004b : 49). Or, le sens n'étant pas déterminé, mais devant être construit, la pertinence ne préexiste pas non plus (Saracevic, 2007a : 1920), mais vient à apparaître au fur et à mesure que se construit le sens.

Il en résulte qu'entre le sens et la pertinence s'établit une relation de co-dépendance, car ils co-émergent à mesure que s'élabore le texte traduit. À partir de cette idée, il est possible d'établir un lien avec une des théories les plus originales de la cognition proposée par Varela (1993) et connue sous le nom de la théorie de l'enaction.

Sa définition de la cognition est en ce sens remarquable qu'elle associe la pertinence à la forme la plus évoluée de la cognition (Varela et al., 1993 : 250), comme cela résulte de la citation que nous nous permettons de réitérer ci-après :

« La plus haute aptitude de la cognition vivante consiste à pouvoir identifier quelles sont les questions pertinentes qui doivent être posées à chaque instant, en un processus créatif lui-même (...). Ces questions ne sont pas prédonnées, mais enactées à partir d'un arrière-plan d'action, où ce qui est retenu comme pertinent est contextuellement déterminé par notre bon sens »²³⁰.

²³⁰ Nous soulignons.

Si la cognition consiste à identifier les questions pertinentes en fonction de la situation, elle s'accomplit nécessairement en une sélection, à savoir en la sélection de certains éléments (« possibilités problématiques »)²³¹ (Schütz, 2004b) à partir d'un ensemble d'éléments disponibles (« possibilités ouvertes ») (Schütz, 2004b : 269-270) ce qui, corrélativement, fait émerger la pertinence. Or, c'est précisément la définition que Schütz a donnée de la pertinence (2004b : 15 ; 2004b : 51).

De fait, la pertinence et le sens, coextensifs l'un de l'autre, pourraient s'analyser en termes de « *propriété émergente* » du texte. Une propriété émergente se définit comme « une nouvelle propriété (pertinence) issue de la configuration globale dans un système (texte) formé d'éléments interagissant » (phrases, mots) (Varela et al., 1993 : 153). Dans cette perspective, le sens et la pertinence en tant que propriété coextensive du texte résultent de l'interprétation comprise « comme *enaction* ou *faire émerger* de la signification sur le fond d'un arrière-plan²³² » (Varela et al., 1993 : 254). Le terme de « *faire-émerger* » renvoie au caractère circulaire du processus d'interprétation qui « articule le lien entre l'action et le savoir, c'est-à-dire la codétermination de l'objet des connaissances et du sujet connaissant (Varela, 1989 : 92 ; Greisdorf, 2000). Dès lors, le sujet et l'objet, et donc aussi le traducteur et le texte traduit se spécifient mutuellement dans une interaction réciproque et récursive.

De fait, le texte tel qu'il est perçu n'est pas indépendant de l'individu qui le perçoit. Ce qui explique la diversité d'interprétations et son caractère éminemment subjectif.

L'arrière-plan évoqué dans la définition de Varela est constitué par le monde de la vie tel qu'il est ontologiquement prédonné à l'individu et déterminé linguistiquement, historiquement et socio-culturellement (« sol et horizon », dans lequel nous sommes toujours immergés (Varela, 1989 : 98), d'une part.

²³¹ Selon Schütz, une situation de doute (« *Zweifel* ») est la source de « possibilités » et de « contre-possibilités » que Husserl appelle « possibilités problématiques ou incertaines » (« *problematische oder fragliche Möglichkeiten* ») entre lesquelles il faut trancher en prenant une décision. Les possibilités ouvertes (« *offene Möglichkeiten* ») s'en distinguent par leur origine, car elles ne procèdent pas du doute, qui suppose l'existence des croyances (« *Glaubenstendenzen* ») qui rivalisent les unes avec les autres. Les possibilités ouvertes procèdent d'un ensemble « d'attentes non concrétisées » (« *leere Erwartungen* »), chacune se caractérisant par son propre poids (« *Gewicht* »). La théorie de Husserl relative au choix entre différentes alternatives est importante, dans la mesure où elle met en exergue le fait que « tout projet de faire quelque chose comporte la possibilité problématique de ne pas le faire ». Husserl a souligné le caractère général de sa théorie qui est applicable à des activités de toute nature. Quant à la technique de choix, elle est la suivante : le rayon attentionnel détermine la possibilité ouverte qui sera considérée comme « problématique » et constituera une alternative, puis la conscience « passe d'une alternative à l'autre jusqu'à ce que la décision finisse par s'en détacher tel un fruit mûr de l'arbre ». Mais tout choix (« *Wahl* ») suppose à titre de condition que celui qui choisit soit conscient qu'il existe des possibilités d'applications alternatives (« *alternative Anwendungsmöglichkeiten* ») (Schütz, 2004b : 270-271).

²³² Nous soulignons.

D'autre part, cet arrière-plan est constitué par notre inscription singulière dans ce monde qui est « inséparable de nos corps, de notre langage et de notre histoire culturelle – bref, de notre *corporéité* » (Varela et al., 1993 : 255). Avec la prise en compte de la corporéité, une perspective non objectiviste s'ouvre sur la question de la constitution du sens. Dans cette perspective « *enactive* », sens et pertinence se co-déterminent et co-émergent dans le processus d'interprétation s'accomplissant dans une pratique individuée de la traduction. Le spectre solipsiste que peut comporter une telle conception subjectiviste est évacué par la validation intersubjective du sens ainsi construit dans la réception de la traduction par l'utilisateur. Cette validation intersubjective peut s'effectuer par rapport à un corpus constitué des connaissances (une discipline donnée) et par rapport à l'utilité²³³ de la traduction pour l'utilisateur ou dans la communication.

Compte tenu du lien établi ci-dessus par rapport à la théorie de l'enaction, la définition suivante de la pertinence en tant que propriété peut être proposée :

« La pertinence s'entend comme une propriété émergente du texte traduit, coextensive du sens, ces deux éléments étant le résultat d'une pratique individuée de l'interprétation. Elle est aussi la mesure de la réussite de la communication ».

8.1.2. Les conditions de la pertinence

Compte tenu des développements précédents, nous pensons que la pertinence d'un texte traduit s'apprécie en fonction de trois conditions auxquelles il devra satisfaire cumulativement. Ces conditions sont définies par rapport au corpus de connaissances d'une discipline scientifique, entendu au sens d'un stock de connaissances disponibles, homogène et caractérisé par des pertinences thématiques et interprétatives *sui generis* (Schütz, 2003a : 362). En d'autres termes, cela signifie qu'elles sont définies par rapport à la thématique, c'est-à-dire l'aspect objectif de la pertinence.

²³³ Précisons à cet égard que « l'utilité » – au sens de « *Brauchbarkeit* » (Schlicht von Rabenau, 2014 : 232) – peut s'apprécier sur deux plans. En premier lieu, elle peut s'apprécier par rapport à l'utilisation de la traduction. Considérée dans cette perspective, la traduction est utile lorsqu'elle permet de communiquer ou lorsqu'elle peut être utilisée dans un but donné. En second lieu, l'utilité de la traduction peut s'apprécier en termes d'apport d'informations et de connaissances. Considérée dans cette perspective, la traduction est utile lorsqu'elle permet à l'utilisateur d'apprendre quelque chose. Dans cette acception, l'utilité renvoie à la notion de « *Anschlussfähigkeit* » (Stegmaier, 2008).

Pour être pertinent, un texte traduit doit satisfaire les conditions suivantes :

1. Adéquation aux pertinences thématiques, c'est-à-dire la prise en compte des savoirs disciplinaires thématiques dans un texte et de l'appareil conceptuel et terminologique correspondant.
2. Adéquation aux pertinences interprétatives *sui generis* d'une discipline donnée, c'est-à-dire l'adéquation aux attentes du destinataire grâce à l'utilisation des schèmes interprétatifs auxquels il s'attend.
3. Adéquation au « trait de plume » (« style cognitif ») propre à chaque discipline scientifique, c'est-à-dire à ses caractéristiques stylistiques.

Si le texte traduit satisfait à ces trois conditions cumulativement, il sera pertinent, dans la mesure où il permettra le partage de schèmes interprétatifs et des systèmes de pertinences, et contribuera de ce fait à créer un espace partagé de communication. En effet, ces schèmes et les systèmes de pertinence participent de « la structure objective et intersubjective partagée que nécessite toute communication » (Moyal-Sharrock, 2012 : 223) et sont, par conséquent, indispensables pour que se crée un espace partagé de communication. Qui plus est, si ces trois conditions sont remplies, le texte traduit permet également au juriste utilisateur de s'orienter dans un système de droit qu'il ne connaît pas. De fait, il lui permet d'apprendre quelque chose de nouveau, ce qui augmente les chances de la réussite de la communication. Ce cas de figure correspond à la pertinence maximale lorsque le texte traduit reproduit l'expression spontanée des spécialistes d'un domaine dans la langue d'arrivée.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, le texte traduit n'est pas pertinent alors même qu'il est linguistiquement correct. Ce cas de figure correspond à l'absence de pertinence. La pertinence oscille entre ces deux pôles et s'exprime à des degrés différents, ce qui confirme les conclusions des sciences de l'information et de Schütz.

À première vue, il pourrait sembler que les conditions de pertinence sont simples à satisfaire. Cependant, ce qui complique leur réalisation, c'est la dualité qui caractérise la pertinence, d'une part et, d'autre part, son mode de révélation.

Comme nous l'avons observé précédemment, les conditions de pertinences ci-dessus sont définies par rapport à l'aspect objectif de la pertinence, c'est-à-dire par rapport à un champ de connaissances spécifique. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'une traduction est toujours le résultat d'une pratique individuée d'interprétation et, qu'à ce titre, elle dépend de l'aspect subjectif de la pertinence, qui tient à l'inscription singulière du traducteur dans le monde de la vie, c'est-à-dire l'*habitus* endossé en tant que professionnel de la traduction, d'une part, et, d'autre part, ses pertinences subjectives résultant de ses conditions de socialisation, d'acculturation dans ses langues de travail et de ses connaissances et compétences individuelles. *L'habitus* a été défini par Bourdieu comme « le social incorporé ; il est 'chez lui' dans le champ qu'il habite, qu'il perçoit immédiatement comme doté de sens et d'intérêt » (Bourdieu, 1992 : 103). Cependant, l'*habitus* du traducteur possède le trait particulier de se construire dans la convergence d'au moins deux cultures et d'être « conditionné par la direction dans laquelle s'exerce le travail » (Gouanvic, 2007 : 86). L'ensemble des éléments appartenant à *l'habitus* du traducteur sont constitutifs de la perspective individuelle du traducteur, qui influence nécessairement son interprétation du texte à traduire.

La difficulté de satisfaire aux conditions de la pertinence s'amplifie encore en raison de la position de médiateur du traducteur. Le traducteur en tant qu'*interprète* se tient dans l'intervalle entre (au moins) deux univers sémantiques : deux langues, deux systèmes juridiques. Chaque univers sémantique, et donc chaque langue, forme un univers de sens bien délimité c'est-à-dire « une province finie de sens » (Schütz, 2003a : 206). Chacune possède ses propres systèmes des pertinences constitutifs de structures de sens et vecteurs de la réciprocité des perspectives, et donc de la communication (Schütz, 2003b : 21).

C'est la raison pour laquelle « les différentes langues produisent des mondes différents » (Cassin, 2016 : 49). Or, pour Schütz, il n'existe pas de règle de transformation permettant le passage d'une « province finie de sens » à une autre. Ce passage est possible, mais s'assimile à « un choc ». En effet, la compatibilité des expériences n'est assurée qu'au sein d'un même univers de sens. En d'autres termes, ce qui est compatible dans un univers P ne l'est pas dans l'univers Q (Schütz, 2003b : 83).

Par conséquent, la réalisation des conditions de la pertinence dépend aussi de la capacité du traducteur de passer d'un univers sémantique à un autre et de reconstruire le sens du texte alors même qu'il n'existe pas de « règle de transformation ».

Le second facteur qui complique la réalisation des conditions de la pertinence réside dans son mode de révélation a posteriori. Ce mode de révélation opère sur un double plan :

- a) Sur le plan de l'interprétation par le traducteur où la pertinence se révèle au terme de cette interprétation, et
- b) Sur le plan de la réception par le destinataire, c'est-à-dire par le juriste utilisateur de la traduction où la pertinence du texte traduit se révèle dans l'interprétation de celui-ci.

Sur le plan de l'interprétation par le traducteur, la pertinence du texte traduit « émerge » à mesure que se construit le sens. En d'autres termes, sens et pertinence d'un texte « co-adviennent ». Sur ce plan, nous observons la superposition et l'interaction des systèmes de pertinences objectifs (corpus de connaissances d'une discipline scientifique) et subjectifs (stock des connaissances et pertinences individuelles résultant de *l'habitus* du traducteur en tant que professionnel et en tant qu'individu déterminés par son inscription singulière dans le monde de la vie). À ce stade toutefois, il n'est pas encore possible de dire si le texte traduit est « véritablement » pertinent, c'est-à-dire pertinent pour son utilisateur, car – précisément – cette appréciation appartient à l'utilisateur et s'accomplit dans la réception du texte traduit.

Sur le plan de la réception par le destinataire du texte traduit, nous observons à nouveau la superposition et l'interaction des systèmes de pertinences objectifs (discipline scientifique, p. ex. le droit) et les pertinences subjectives (celles du juriste faisant partie de son *habitus* en tant que professionnel du droit, de son stock de connaissances individuelles et de son inscription individuelle dans le monde de la vie). Dans cette superposition, ce ne sont pas les mêmes stocks de connaissances ni les mêmes systèmes de pertinences qui sont mis en interaction. Cette divergence est à l'origine du clivage des connaissances et des pertinences.

Le seul plan sur lequel il est possible d'atteindre une certaine adéquation en termes de pertinence est celui des connaissances disciplinaires conçues en tant que corpus des connaissances *sui generis* d'une discipline scientifique. Ce corpus constitue le réservoir de schèmes d'interprétation partagés et il utilise un appareil terminologique sous forme de langue de spécialité qui, comme toute langue, est un réservoir « des typifications, abstractions et standardisations permettant la compréhension réciproque » (Schütz, 2003b : 26). En d'autres termes, la pertinence dans la réception s'analyse comme l'adéquation sur le plan des connaissances disciplinaires et des pertinences thématiques et interprétatives qui leur sont inhérentes. Par conséquent, c'est tout particulièrement cette pertinence « objective » qu'il convient de viser dans le texte traduit, car elle est de nature à investir ce texte traduit d'une légitimité aux yeux du juriste utilisateur. Qui plus est, la pertinence thématique en tant que pertinence « objective » permet, du moins, dans une certaine mesure « d'inhiber », c'est-à-dire de limiter l'impact des pertinences subjectives, inhérentes à *l'habitus* du traducteur et du juriste et ce, même s'il va de soi qu'elles ne peuvent être évacuées complètement, puisque notre inscription dans le monde détermine la perspective que nous adoptons sur lui.

Sur le plan de la pertinence subjective, tout oppose en effet le traducteur et le juriste. Car même s'il arrive que ce dernier maîtrise une langue, il ignore fréquemment que « parler une langue » ne s'assimile pas à « utiliser une langue » (Cassin, 2016 : 63) de sorte que « parler une langue » n'équivaut pas à « traduire une langue ». C'est pourquoi le juriste ignore les pertinences traductologiques qui guident les choix du traducteur. L'aspect subjectif de la pertinence participe de sa relativité. Ce caractère relatif est inévitable, dans la mesure où la pertinence est la résultante d'une pratique individuée d'interprétation, cette pratique étant effectuée dans un premier temps par le traducteur et, dans un second temps, par le juriste.

En revanche, la pertinence de la traduction dans la réception ne s'analyse pas nécessairement comme l'adéquation en termes de « pertinence situationnelle », c'est-à-dire comme l'adéquation aux besoins de l'utilisateur. Il va de soi qu'une convergence est possible, voire recherchée, mais c'est une condition d'acceptabilité articulée sur le critère de besoin (Lavault-Olléon & Allignol, 2014) et non une condition nécessaire de la pertinence (cf. ci-après les développements sur l'acceptabilité en tant que critère de qualité en traduction).

8.2. Le statut des connaissances en traduction

À titre liminaire, il est utile de préciser que, sur un plan général, les connaissances (« *Wissen* ») se définissent non seulement en termes de connaissances explicites, mais également en termes « de facultés, de compétences, d'expériences, de contextes, d'arrière-plans, de finalités, d'habitudes » (Abel, 2016 : 167). Elles comportent donc également des connaissances implicites, standardisées, voire habituéisées que Schütz appelle « des connaissances de type 'recettes de cuisine' » (« *Kochbuchwissen* ») (Schütz, 2010b : 210).

S'agissant des connaissances en traduction, souligner leur importance n'a rien de novateur. En effet, dès les années 80 du siècle dernier, leur rôle a été mis en exergue, notamment par Seleskovitch dans sa théorie interprétative de la traduction (1984). Dans la littérature, le rôle majeur des connaissances tant générales que spécialisées, et donc la nécessité de les acquérir, fait l'objet d'un large consensus (Dullion, 2015 ; Prieto Ramos, 2011 ; Bocquet, 2008 ; Meunier et al., 2013 ; Siewert-Kowalkowska, 2015). La divergence porterait plutôt sur l'étendue des connaissances nécessaires.

Si Dullion parle « d'un minimum de connaissances théoriques sur le phénomène juridique » (2015 : 96), Prieto Ramos évoque un niveau de connaissances « suffisant » sans pour autant qu'il soit équipollent à celui d'un juriste (2011 : 13) alors que Šarcevic (1997)²³⁴ exige :

« Non seulement des connaissances approfondies de la terminologie juridique, mais aussi la compréhension du raisonnement juridique, l'aptitude à résoudre des problèmes juridiques, à analyser les textes juridiques et de prévoir la manière dont le texte sera interprété et appliqué par une juridiction ».

Dans cette perspective, qui confond l'interprétation sémantique et la qualification juridique, le traducteur se trouve assimilé à un juriste omniscient, dans la mesure où en pratique « prévoir la manière dont le texte sera interprété et appliqué » relève de l'impossibilité pure et simple et dépasse la mission du traducteur.

²³⁴ Passage cité in: (Cao, 2007b : 37-38).

Mais cette approche est révélatrice d'une certaine conception de la traduction pragmatique, et donc aussi juridique, dominée par l'idéal, au demeurant irréalisable, d'omniscience (Froeliger, 2013c : 33) :

« *Dans un monde parfait, le traducteur d'un texte pragmatique devrait tout savoir sur le domaine dans lequel il traduit ; il s'agit de tout savoir – d'être un expert*²³⁵ ».

Cependant, dans sa « théorie systématique de l'espace vide²³⁶ » Schütz a observé que la plénitude de la connaissance, entendue au sens d'une connaissance exhaustive, est impossible (Schütz, 2004b : 205)²³⁷. Dans le stock des connaissances de tout un chacun, il existe des régions de connaissances et des espaces vides. Ces espaces sont reliés par des lignes isohypses qui tracent les contours à la fois de ce qui est su et de ce qui ne l'est pas. Ces contours, variables en fonction du stock des connaissances individuelles, définissent les éléments – telles les pièces d'un puzzle – parmi lesquels un choix peut être opéré. C'est la raison pour laquelle, pour Schütz, « nous jouons *ensemble* des puzzles » et c'est là également que réside « la véritable cause » de la nécessité d'une certaine conformité des isohypses de la pertinence qui doit exister *préalablement* à toute communication (Schütz, 2004b : 204). Faute de quoi, pas de communication. De fait, en l'absence de la possibilité d'une connaissance exhaustive, certains auteurs mettent en exergue les mérites de l'ignorance (Froeliger, 2013c : 252) tant il est vrai que, posséder des connaissances d'expert relève de la chimère²³⁸. Nous verrons cependant que ce sont précisément les connaissances, notamment disciplinaires, qui confèrent au texte traduit sa légitimité. Toutefois, la problématique des connaissances en traduction est bien plus complexe qu'elle ne le semble à première vue. La traduction elle-même relève de la complexité²³⁹, dans la mesure où connaître une langue est insuffisant pour faire de la traduction et connaître un domaine, c'est-à-dire être un expert d'un domaine, n'est pas suffisant non plus. La traduction s'accomplit dans une boucle, un « va-et-vient » qui réunit les différents types de connaissances du traducteur.

²³⁵ Nous soulignons.

²³⁶ Notre traduction du terme original utilisé par Schütz : « *Leerstelle* ». Il est peut-être utile de préciser qu'en anglais, Schütz a utilisé le terme de « *vacancy* », dont le pendant en français serait « *vacance* », formé sur l'adjectif « *vacant* », qui selon le Grand Robert désigne « ce qui n'est pas rempli, vide ».

²³⁷ « Die Unmöglichkeit eines vollen Wissens ».

²³⁸ Voir en ce sens également : (Durieux, 2009; Froeliger, 2013c)

²³⁹ À cet égard, voir aussi Kelly (2002) qui estime que la traduction nécessite de la part du traducteur « un complexe de macro-compétences », l'accent étant à notre sens sur « complexe ». Cité in: (Prieto Ramos, 2011:8).

En ce qui concerne les connaissances du traducteur, il semble utile d'observer qu'elles constituent un ensemble hétérogène composé de connaissances de nature différente. Cet ensemble comporte, d'une part, les connaissances qui relèvent de *l'habitus* professionnel du traducteur, c'est-à-dire les connaissances ayant trait à ses compétences stratégiques et méthodologiques, à sa compétence communicative et textuelle, dont notamment les connaissances linguistiques et interculturelles, mais aussi l'usage des outils habituels du traducteur (les dictionnaires généraux et spécialisés, les bases de données terminologiques, les logiciels de traduction automatique, les outils d'exploration numérique des corpus et, enfin, l'apprentissage « des pratiques qui rendent possible l'opération de traduction » (Gouanvic, 2007 : 89). Les connaissances ou compétences « traductologiques », dès lors qu'elles sont habituéisées, s'analysent en termes de « connaissances routinières » (langues) et d'un ensemble de « recettes » (procédés et stratégies de traduction) qui permettent de résoudre les problèmes typiques de la traduction. Cet ensemble de connaissances et compétences participe de l'expertise du traducteur.

Par ailleurs, les connaissances mises en œuvre dans la traduction comportent bien entendu les connaissances « ordinaires » qui déterminent notre inscription dans le monde de la vie, transmises socio-culturellement et linguistiquement et inscrites dans « la grammaire universelle, enracinée dans notre forme de vie » (Moyal-Sharrock, 2012 : 210). À ce titre, elles relèvent, selon nous, de l'usage linguistique normé et participent de la « compétence culturelle » du traducteur. Nous traiterons de ce point dans le dernier chapitre de notre thèse consacré à la méthode de traduction associant usage et pertinence. Enfin, les connaissances du traducteur comportent un ensemble des connaissances disciplinaires ou thématiques, dont la nature dépend de son domaine d'activité (traduction technique, juridique, etc.).

Selon Cao (Cao, 2007b : 44-45), les connaissances du traducteur juridique se composent de :

- a) Connaissances générales, c'est-à-dire les connaissances sur le monde (nos connaissances « ordinaires »).
- b) Connaissances spécialisées qui renvoient aux connaissances techniques dans un domaine spécifique (« *subject knowledge* » ou connaissances thématiques).

- c) Connaissances juridiques au sens étroit qui renvoient aux connaissances du système juridique et des règles de droit et des connaissances juridiques au sens large comprenant les connaissances en termes de culture juridique, d'institutions et d'histoire juridique.
- d) Connaissances littéraires, c'est-à-dire connaissance de la Bible, de grandes œuvres de la littérature épique et lyrique, de l'histoire des cultures et de la littérature.

Chaque type de ces connaissances fait partie du stock individuel des connaissances du traducteur. Il a pour caractéristique les propriétés décrites par Schütz (cf. *supra*), à savoir son caractère hétérogène et historique, sa fluctuation constante, ainsi que la nature déterminée par la situation biographique de celui-ci.

Les connaissances ont fait l'objet de modélisations du point de vue de la compétence professionnelle du traducteur. Ainsi, p. ex. le modèle de compétences élaboré récemment par le Groupe PACTE, dirigé par Amparo Hurtado Albir, élève « le système de connaissances sous-jacent » au rang de critère définitoire de la compétence du traducteur²⁴⁰.

Dans les développements qui suivent, nous focalisons notre attention sur les connaissances disciplinaires, c'est-à-dire thématiques. Nous considérerons leur rôle sur un double plan :

- a) Sur le plan de la traduction proprement dite, et plus précisément dans le processus d'interprétation ;
- b) Sur le plan du statut épistémologique du traducteur dans la communication de spécialiste à spécialiste.

8.2.1. Le rôle des connaissances disciplinaires dans le processus de traduction

Les connaissances d'une discipline scientifique se définissent comme « *un corpus d'éléments reliés entre eux et vérifiables qui se caractérise par un degré optimal de clarté, de netteté et de consistance* » (Schütz, 2003a : 273).

²⁴⁰ PACTE 2005,610. « The underlying knowledge system needed to translate ». Nous soulignons. Cité in: Prieto Ramos, 2011 : 8.

En s'appropriant une discipline spécifique, le traducteur intègre ce type de corpus dans son propre stock de connaissances.

Dans la littérature, les connaissances thématiques ont fait l'objet d'un traitement différencié. Ainsi, p. ex. dans le modèle déjà cité du Groupe PACTE, elles sont subsumées à la « sous-compétence extralinguistique » comprenant les connaissances encyclopédiques, thématiques et « biculturelles »²⁴¹.

Un autre modèle de compétences du traducteur a été proposé par l'EMT Expert Group. Il est fondé sur la définition suivante de la compétence comme : « La combinaison d'aptitudes, des connaissances, des comportements et du savoir-faire nécessaires pour réaliser une tâche donnée dans des conditions définies »²⁴².

Dans ce modèle, qui distingue six compétences distinctes du traducteur, la compétence thématique, c'est-à-dire les connaissances disciplinaires, n'occupe toutefois que la 5^{ème} place (sur six).

Dans le modèle intégré de la compétence du traducteur juridique, proposé par Prieto Ramos, qui distingue cinq compétences distinctes, les connaissances disciplinaires n'occupent que le 3^{ème} rang (sur cinq) (2011 : 12).

Dans ces modèles, les connaissances disciplinaires se trouvent reléguées à un rang relativement éloigné, la primauté étant donnée aux compétences stratégiques, méthodologiques, de communication, etc.

D'autres auteurs²⁴³, en revanche, considèrent que les connaissances disciplinaires jouent un rôle capital en traduction, dans la mesure où elles sont indispensables pour permettre « la communication interlinguale et interculturelle en traduction » (Cao, 2007b : 44).

Nous souscrivons à cette opinion et pensons que les connaissances disciplinaires jouent un rôle capital en traduction, et ce à un double titre. En premier lieu, elles véhiculent les schèmes d'interprétation spécifiques à une discipline donnée, c'est-à-

²⁴¹ Le passage original est : « The extra-linguistic sub-competence is made up of encyclopaedic, thematic and bicultural knowledge » (Prieto Ramos, 2011:8).

²⁴² Traduit par nos soins : « Competence is defined as the combination of aptitudes, knowledge, behaviour and know-how necessary to carry out a given task under given conditions » (Prieto Ramos, 2011:10).

²⁴³ En ce sens, voir notamment Neubert (2000) et Lörscher (1993).

dire les structures de significations partagées intersubjectivement. À ce titre, les connaissances disciplinaires sont un vecteur de la réciprocité des perspectives et participent de la création de l'espace partagé de communication.

En second lieu, les connaissances disciplinaires sont porteuses des pertinences thématiques et interprétatives *sui generis*, également propres à chaque discipline scientifique. En déterminant la thématique (« *topicality* »), elles déterminent le thème du texte et, de fait, son enracinement épistémologique. Ce faisant, elles permettent de circonscrire le champ qui s'ouvre à l'interprétation. D'autre part, dans la mesure où la thématique détermine également les pertinences interprétatives, les connaissances disciplinaires déterminent également l'interprétation adéquate. La conjonction des pertinences thématiques et interprétatives permet la discrimination fine des éléments sémantiques. C'est la raison pour laquelle les pertinences thématiques et interprétatives inhérentes au corpus des connaissances d'une discipline donnée déterminent la légitimité des choix terminologiques et de l'interprétation retenus par le traducteur. La thématique étant la condition *sine qua non* de la pertinence (Greisdorf, 2003 ; Xu & Chen, 2006), les connaissances disciplinaires constituent de fait un facteur majeur dans le processus de l'émergence du sens et de la pertinence. En s'appropriant les connaissances disciplinaires dans l'apprentissage, le traducteur est à même de s'approprier les critères de la discrimination fine permettant de reconnaître « les instances d'un concept, dans la mesure où ces critères s'acquièrent par l'entraînement, l'enseignement et l'exposition répétée » (Moyal-Sharrock, 2012 : 220).

Les connaissances disciplinaires permettent, à notre sens, d'améliorer la compétence du traducteur qui ne s'évalue pas exclusivement en termes de qualité de réexpression linguistique, mais surtout en termes de (Gouanvic, 2007 : 83) : « Capacité à trouver des solutions de traduction, dans sa facilité relative à les trouver en trouvant des solutions ajustées à la situation ». De fait, la capacité du traducteur à produire des textes « satisfaisants aux yeux de leurs utilisateurs » c'est-à-dire, des textes pertinents, prend sa source, notamment dans les connaissances disciplinaires. Qui plus est, les connaissances disciplinaires contribuent à améliorer les conditions de réception du texte traduit, dans la mesure où elles fournissent à l'utilisateur les informations qu'il attend et lui permettent de s'orienter dans un droit étranger. C'est pourquoi la pertinence constitue « le principe majeur de la traduction juridique » (Pommer, 2006 : 53).

Cependant, le rôle crucial que jouent les connaissances disciplinaires pour le traducteur ne se limite pas au processus interprétatif ni à sa compétence « traductologique ». Leur importance se révèle également sur le plan du statut épistémologique du traducteur juridique dans le cadre d'une communication de spécialiste à spécialiste, c'est-à-dire entre juristes.

8.2.2. Le rôle des connaissances au regard du statut épistémologique du traducteur

À titre liminaire, il convient d'observer que la position épistémologique du traducteur dans la communication de spécialiste à spécialiste se caractérise par une précarité due au :

- a) Clivage des connaissances,
- b) Statut d'intermédiaire du traducteur.

Ces deux aspects de la fragilité épistémologique du traducteur sont développés ci-après.

8.2.2.1. Le clivage des connaissances

La précarité épistémologique du traducteur procède en premier lieu du clivage des connaissances, qui renvoie au « différentiel des savoirs » thématisé entre autres par Froeliger (2013c). Ce clivage a pour corrélat la rupture des pertinences, notamment thématiques et interprétatives que nous avons mises au jour dans le présent travail par l'analyse de la notion de pertinence.

Le clivage des connaissances qui oppose le juriste et le traducteur résulte de son statut de « profane »²⁴⁴ ou « d'homme ordinaire » pour parler dans les termes schützeens, (Schütz, 2011 : 117), c'est-à-dire de non-spécialiste dans la communication spécialisée. La position épistémologique de non-spécialiste peut être caractérisée dans les termes du § 123 des *Recherches Philosophiques de Wittgenstein* : « Je ne m'y retrouve pas » ou plutôt « Je ne m'y connais²⁴⁵ pas ». En effet, le traducteur,

²⁴⁴ Sur le statut de profane propre au traducteur, voir également (Prieto Ramos, 2011:10).

²⁴⁵ Le passage original est : « Ich kenne mich nicht aus ». Il s'agit du verbe « *sich auskennen* », dont la racine « *kennen* » (« *connaître* ») renvoie à « *die Kenntnis* », c'est-à-dire à « la connaissance ». Dans la traduction française de Gallimard (Froeliger, 2013c), la formulation retenue est « je ne m'y retrouve pas ». À notre sens, dans cette formulation, la primauté est accordée au renvoi à l'orientation : « se retrouver dans un espace, dans une direction donnée ». Le verbe allemand « *sich auskennen* » comporte dans ses « franges » ou « aura » de sens, à la fois la notion de connaissance et la notion d'orientation. Cependant, si l'on considère la définition figurant dans le Duden, il semble que la connaissance bénéficie d'une certaine primauté : « bien se

quand bien même il « s'y connaît », c'est-à-dire s'il connaît des langues, des cultures, la méthodologie et les stratégies de traduction, il ne maîtrise pas nécessairement un domaine de connaissances spécialisées, ou du moins, il le maîtrise moins bien qu'un spécialiste, c'est-à-dire un expert (Schütz, 2003a : 333).

Dans la typologie des connaissances établie par Schütz (cf. *supra*), les connaissances de non-spécialiste forment un ensemble qui, même s'il n'est pas « nécessairement cohérent », fonctionne dans de nombreux domaines. Il s'agit des connaissances standardisées, une sorte de « savoirs-recettes » (« *Rezeptwissen* ») (Schütz, 2011). Ces connaissances ont été caractérisées comme un « savoir que » (« *knowledge of* » ou « *knowing that* ») qui ne pose pas la question du « comment » (Schütz, 2003a : 331). Il s'agit des connaissances à caractère superficiel, peu consistantes, mais suffisantes par rapport à une finalité pratique (Endress, 2006 : 124).

À l'opposé du non-spécialiste se trouve l'expert (p. ex. le juriste). Dans un domaine spécifique, il est dépositaire des connaissances « complètes, claires et cohérentes » (Schütz, 2011:256)²⁴⁶, mais très restreintes (Schütz, 2003a : 333). Ces connaissances, de nature distincte, relèvent du « savoir comment » (« *knowing how* »), et s'entendent au sens des connaissances approfondies comprenant « le quoi, le comment et le pourquoi » (« *das Was, Wie und Warum* »). Ce type de connaissances implique la connaissance des relations dans lesquelles s'inscrit un objet, c'est-à-dire la connaissance de « franges de sens » (Endress, 2006 : 125).

Entre ces deux extrêmes, il y a « l'homme averti ». Sans posséder des connaissances d'expert, il ne se contente pas pour autant des connaissances vagues du non-spécialiste. Il cherche à acquérir des connaissances de type « expert » dans les domaines qui le concernent directement afin d'être en mesure d'avoir « des opinions motivées rationnellement » (Schütz, 2011 : 117). Les limites entre le stock des connaissances de l'expert et du non-spécialiste ne sont pas figées, mais fluctuent en fonction des situations. C'est pourquoi, dans la vie de tous les jours, tout un chacun est à la fois expert, non-spécialiste et « homme averti », mais chaque fois par rapport à un domaine de connaissances distinct (Schütz, 2011 : 118). Ces développements

connaître dans un domaine ; être familier » (« *in einem bestimmten Bereich genau Bescheid wissen ; in einer Materie bewandert sein ; mit etwas vertraut sein* »).

²⁴⁶ Il est intéressant de relever que Schütz exclut expressément de son analyse le « type dangereux de l'expert auto-proclamé » [« der gefährliche Typus des selbsenrannnten Experten bleibt hier unberücksichtigt »].

montrent la nature hybride des connaissances du traducteur et la complexité de la relation réciproque qui se noue dans la traduction juridique par rapport au juriste utilisateur. En effet, si le traducteur est « l'expert » en matière de traduction, et de ce fait, dépositaire des connaissances de type « savoir comment », il est « profane » en matière de droit. S'agissant du juriste, les rôles s'inversent : il est « l'expert » en droit et « profane » en traduction. Compte tenu de ce qui précède, il est désormais possible de préciser la question de l'étendue des connaissances disciplinaires nécessaires au traducteur pour produire des textes pertinents (cf. ci-dessus l'oscillation entre « un minimum de connaissances » et « de connaissances exhaustives »). Si égarer un expert demeure un idéal hors d'atteinte (Froeliger, 2013c : 52), il nous semble que la position la plus adéquate pour le traducteur soit celle de « l'homme averti » de Schütz. On peut donc dire que l'étendue adéquate des connaissances disciplinaires serait celle qui permet de parvenir à une « vision synoptique » d'une discipline donnée, c'est-à-dire une vision de nature à procurer « la compréhension qui consiste à voir les connexions²⁴⁷ » (Wittgenstein, 2015a : 84) qui constituent les contextes de sens. En effet, la vision synoptique, dès lors qu'elle permet de voir « les connexions », associe les connaissances de type « savoir comment » à celles de type « savoir que ».

Nous pensons que le niveau de connaissances disciplinaires devrait être assez élevé (type licence universitaire), car seule l'appropriation des connaissances, et donc des pertinences thématiques et interprétatives qui leur sont intrinsèques confère au texte traduit de la légitimité et permet d'éviter de faire des erreurs de traduction comme p. ex. traduire :

- a) Le terme de « *Grundschild* » par le terme « d'hypothèque » ou
- b) Le terme de « *Sittenwidrigkeit* » par le terme de « contrariété aux bonnes mœurs » au lieu du terme « d'atteinte aux bonnes mœurs »
- c) Ou encore de traduire le terme de « *Sanierungsverfahren* » en droit des entreprises en difficulté par le terme « procédure d'assainissement » au lieu du terme de « procédure de redressement », l'assainissement étant adéquat en matière de pollution (des eaux, des sols), et l'on traduirait alors par « procédé – et non procédure – d'assainissement ».

²⁴⁷ Nous soulignons.

Toutefois, il n'est ni nécessaire ni même souhaitable de devenir « expert », c'est-à-dire juriste professionnel, pour produire des traductions pertinentes. Ce n'est pas nécessaire, dans la mesure où la compréhension fine telle que la permettent les connaissances spécialisées de type « expert » n'est pas, comme l'observe à juste titre Froeliger (2013c : 255) :

« Le gage d'une bonne traduction : en témoigne l'immense et pitoyable corpus des traductions réalisées par les spécialistes d'un domaine qui ne se sont pas détachés d'une vision naïve de la langue ».

Comme nous l'avons montré dans notre analyse contrastive du § 823 du Code civil allemand (cf. *supra*), la vision naïve de la langue chez les experts d'un domaine spécifique procède de leur ancrage dans l'attitude naturelle vis-à-vis de la langue et de la traduction, d'une part, et, d'autre part du fait que leurs connaissances en la matière relèvent des connaissances « du profane » telles que Schütz les a caractérisées.

Il n'est pas non plus nécessairement souhaitable de chercher à égaler les connaissances de l'expert, dans la mesure où son système de pertinences – qui est « omniprésent », car habitué – peut constituer pour le traducteur un facteur de trouble en refermant la perspective sur des alternatives qui pourraient être pertinentes au regard du choix des éléments dans la taxinomie sémantique disponible.

Pour conclure sur le rôle des connaissances disciplinaires dans le processus d'interprétation, on peut observer qu'elles jouent le rôle de stabilisateur de la position épistémologique du traducteur. En effet, elles sont de nature à accroître l'aptitude du traducteur à opérer des discriminations fines entre les éléments sémantiques, et donc, d'améliorer la qualité de ses sélections. Corrélativement, elles améliorent aussi sa capacité à identifier des solutions adaptées à des situations concrètes. En outre, les connaissances disciplinaires participent d'une meilleure maîtrise du registre dans sa double acception déjà mentionnée de « savoirs partagés »²⁴⁸ et dans celle « d'un système sémiotique et d'un système de significations », défini par Halliday (1975 : 66).

²⁴⁸ La définition originale d'Even-Zohar, citée par Wolf et Fukari, est la suivante : « the aggregate of rules and materials which govern both the making and use of any given product » (...) and as « shared knowledge necessary for producing [...] various [...] products for the literary system » (Schütz, 2011:14). Nous soulignons.

Or, c'est bien la maîtrise du registre, de par la légitimité qu'elle confère au texte traduit, qui fait du traducteur le professionnel de la traduction. Ce par quoi il se distingue des traducteurs non professionnels, relevant du type « d'expert auto-proclamé » (Schütz, 2011 : 256) avec tous les risques que cela comporte. La maîtrise du registre est de nature à améliorer le statut social du traducteur en augmentant son capital symbolique, initialement faible. En effet, en traduction de manière générale, et donc aussi en traduction juridique, c'est l'agent dans le champ cible, c'est-à-dire dans notre cas le juriste dans le système du droit cible, qui est le porteur du capital symbolique reconnu. C'est de là que procède le préjugé largement répandu selon lequel seuls les juristes seraient à même de faire des traductions juridiques. L'acquisition des connaissances disciplinaires permet au traducteur de renforcer ce capital symbolique et de sortir « de cette armée des ombres que sont encore aujourd'hui les traducteurs » (Gouanvic, 2007 : 89).

8.2.2.2. Le statut de médiateur

En second lieu, la précarité épistémologique du traducteur procède de sa position de médiateur. En allemand, le traducteur (« *Übersetzer* ») est aussi désigné comme « médiateur linguistique » (« *Sprachmittler* »), voire de plus en plus comme « médiateur linguistique et interculturel » (« *interkultureller Sprachmittler* »).

Cet usage linguistique met en exergue son inscription originale dans un double intervalle entre deux langues et deux cultures. Cet intervalle est une zone complexe d'interactions et d'interférences (Cassin, 2016 : 229). C'est à ce double titre que le traducteur relève de la « *mesotês* »²⁴⁹, dans la mesure où il constitue « *to méson* », c'est-à-dire le moyen terme ou le lien entre deux termes extérieurs. La doctrine de la *mesotês* a été développée par Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque*²⁵⁰. Elle consiste à « observer le « juste milieu », c'est-à-dire atteindre « un équilibre entre deux extrêmes », celles-ci étant définies par l'excès (*uperbolê*) et le manque (*elleipsis*). La *mesotês* en tant que notion topologique décrit une position médiane qui se caractérise par son caractère relatif. En effet, elle se définit systématiquement par rapport « à nous » (*pros hemas*) et change selon la personne et les circonstances de l'action (Alloa, 2009 : 249) dans un mouvement d'oscillation entre ses deux extrêmes. Le

²⁴⁹ Notre exposé sur la doctrine de la « *mesotês* » se fonde sur l'article intitulé « Metaxu. Figures de médialité chez Aristote » Alloa, 2009.

²⁵⁰ *Éthique à Nicomaque*, II, 6 ; 1107a1-8 (trad. Tricot), citée in : Alloa, 2009.

moyen terme (*méson*) est indispensable pour la mise en relation de deux termes extérieurs. Mais dès que cette relation est établie, il disparaît. Dès lors, *le méson* s'avère être « un “moyen” provisoire voué à la disparition après avoir accompli sa mission » (Alloa, 2009 : 251). Il en va de même du traducteur en tant que médiateur. Il fait fonction, en quelque sorte, d'échelle de Wittgenstein que l'on peut repousser après y avoir grimpé.²⁵¹ Les postulats d'invisibilité²⁵² au sens de l'effacement total du traducteur comme gage de la qualité de restitution du texte original, la faiblesse de son « capital symbolique » ainsi que le statut subordonné du texte traduit puisent leur origine, à notre sens, aussi de cette médialité du traducteur et de la traduction.

8.3. La pertinence, la qualité et l'erreur critique en traduction

Nous pensons que la notion de pertinence est apte à servir de critère d'appréciation de la traduction. C'est à dessein que nous parlons de « critère d'appréciation » et non de critère d'évaluation ou de « critère de qualité ».

S'agissant de la notion d'évaluation, elle se définit comme une opération ayant pour but (Morin-Hernandez, 2009 : 33) de :

« Comparer les fins visées et les fins réalisées en fonction des critères et des contraintes de la prestation de traduction, tout comme le contrôle de la qualité afin de mesurer l'adéquation de la prestation à ces critères, l'évaluation est, le plus souvent, quantitative²⁵³ ».

Il s'agit donc de comparer le texte traduit à l'aune des critères externes, définis au préalable, et notamment par rapport à la finalité de la traduction (« fins visées »). En ce sens, l'évaluation s'inscrit dans la théorie du *skopos* (Vermeer, 1996).

8.3.1. La notion de qualité en traduction

S'agissant de la notion de qualité, l'AFNOR la définit sur le plan général comme suit : « un produit ou service de qualité est un produit dont les caractéristiques lui permettent de satisfaire les besoins exprimés ou implicites des consommateurs »²⁵⁴.

²⁵¹ Wittgenstein, L. *Tractatus logico-philosophicus*. 1918. 6.54 cité in: Alloa, 2009 : 251.

²⁵² Ce phénomène a notamment été dénoncé par Lawrence Venuti dans son ouvrage « *The Translator's Invisibility. A History of Translation* (Venuti, 1995).

²⁵³ Nous soulignons.

²⁵⁴ Source : www.definitions-marketing.com. Nous soulignons.

La définition normalisée de la qualité figurant dans la norme NF EN ISO 9000 définit la qualité comme « l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences »²⁵⁵ où les « caractéristiques intrinsèques » correspondent aux traits distinctifs non attribués, et donc permanents, et où « les exigences » s'entendent au sens de besoins ou attentes formulés, habituellement implicites ou imposés. Au vu de cette définition, il est patent que la notion de besoin, notamment des besoins du donneur d'ordre (« spécifications »), est la notion clé sur laquelle repose la définition de la qualité.

En matière de traduction, la notion de qualité focalise l'attention des chercheurs depuis les années 90 du XXème siècle (Wilson, 2016: 84). Sur un plan général, on peut observer que l'évaluation de la traduction se fait traditionnellement selon un critère intrinsèque ou selon un critère extrinsèque. Selon la théorie linguistique de la traduction, la dimension linguistique du texte traduit constitue le critère intrinsèque de la qualité qui s'apprécie exclusivement par rapport au texte de départ. Selon la théorie du *skopos*, en revanche, la qualité du texte traduit s'apprécie par rapport à sa fonctionnalité, c'est-à-dire son adéquation à la situation de communication. La fonctionnalité constitue le critère extrinsèque de la traduction (Durieux, 2009 : 353 ; 2009 : 357). Les grilles d'évaluation utilisées à l'heure actuelle associent en règle générale ces deux critères.

La traduction étant devenue une industrie, elle est régie par les principes du TQM (« *Total Quality Managment* »), comme tout autre secteur industriel. C'est pourquoi la notion de qualité en traduction est déterminée aujourd'hui essentiellement par des normes techniques (« standards »). Plus spécifiquement, c'est la norme européenne NF EN 15038, remplacée en juillet 2015 par la norme NF EN ISO 17100 : 2015 qui s'applique à la traduction.

Du point de vue normatif, la qualité englobe toutes les conditions qui conduisent à la livraison de la traduction (Lavault-Olléon & Allignol, 2014). La norme citée englobe le processus de traduction proprement dit ainsi que les aspects connexes qu'implique la prestation de service, notamment l'assurance qualité et la traçabilité.

²⁵⁵Source : Lexique définitions normalisées (ISO 9000à) de l'Association française de Normalisation (AFNOR) NF EN ISO 9000 octobre 2005, disponible sur www.e-filipe.org. Consulté le 30 mai 2017.

Il est donc patent que cette norme de qualité s'applique à la traduction en tant que produit et à son cadre de production, c'est-à-dire notamment au processus de management et de gestion qu'il met en œuvre et aux ressources dont il dispose. Elle considère le texte traduit du point de vue de son adéquation aux besoins du client. La notion de besoin constitue donc également le pivot de l'évaluation de la qualité en traduction. On peut noter un certain glissement entre la qualité de la traduction en tant que processus et la qualité du texte traduit, dans la mesure où cette dernière est assimilée à la première, qui est plus simple à séquencer et, donc, à analyser. Dès lors, on considère que si le processus est garanti, la qualité du produit s'en trouve garantie également (Lavault-Olléon & Allignol, 2014).

De nombreuses grilles d'évaluation, inspirées des normes internationales, ont été élaborées par des associations de traducteurs (p. ex. le modèle SICAL établi par le Bureau de la traduction du Canada ou par l'association LISA,²⁵⁶ « Localization Industry Standards Association »). Elles classent les erreurs qui peuvent affecter une traduction par niveau de gravité et distinguent l'erreur critique, majeure et mineure (Lavault-Olléon & Allignol, 2014 : 9). On notera qu'une faute de sens, une omission ou une faute de grammaire est considérée comme constitutive d'erreur grave ou « critique ». L'erreur majeure s'analyse en termes de manque de cohérence terminologique ou d'inadéquation stylistique alors que l'erreur mineure s'analyse en termes de ponctuation, de typographie ou encore de « lourdeur de style » (Lavault-Olléon & Allignol, 2014 : 10).

Une autre grille, issue de l'ancienne norme ISO 9002, classe les erreurs selon trois critères : langue, sens, respect des consignes. Le premier critère renvoie au respect des normes explicites de la langue, le second vérifie que le transfert de l'information est effectué de manière exacte et complète, le troisième critère renvoie à la conformité aux exigences du client, à savoir le guide de style, la terminologie spécifique et la fonction de la traduction (Lavault-Olléon & Allignol, 2014 : 9). En ce qui concerne cette grille d'évaluation, il est intéressant de relever que si elle comporte la catégorie « sens », cette catégorie est néanmoins assimilée à la qualité du transfert linguistique apprécié en termes d'invariance de l'information.

²⁵⁶ LISA QA Model 3.1, 2006. Aperçu disponible sur <http://dssresources.com/news/1558.php> (consulté le 30 mai 2017).

En d'autres termes, cela signifie qu'elle reste ancrée dans le paradigme logico-positiviste et communicationnel de la traduction. Selon le livre numérique consacré à la qualité par la société SDL²⁵⁷, fournisseur d'outils de TAO, la qualité repose sur des critères objectifs et subjectifs. Parmi les critères objectifs cités figurent : le caractère complet, correct (orthographe et grammaire), cohérent (terminologie adéquate) et le respect de la structure linguistique (c'est-à-dire que la reproduction littérale du texte source est proscrite). Parmi les critères subjectifs figurent : le sens, le style et la fluidité. Ce qui frappe c'est que le sens est caractérisé ici en termes subjectifs.

Par ailleurs, la notion de qualité en traduction est associée plus spécialement à la terminologie, qui est une manifestation de la thématique.

C'est ce qui amène Gouadec (2005 : 16) à constater que :

« La maîtrise des terminologies est l'indice de la compétence technique ou spécialisée et, globalement, l'indice de l'aptitude à traduire et (...) inversement, le défaut de maîtrise des terminologies est l'indice d'une incapacité à traduire correctement. »

La terminologie relève de la langue de spécialité, définie comme « sous-système linguistique qui comprend la terminologie et les moyens d'expression propres à un domaine de spécialité » (Froeliger, 2013c : 30). Elle peut s'analyser également en termes « de langage standardisé ».

À ce titre, la terminologie constitue, comme mentionné ci-dessus, « un réservoir de standardisations et de typifications » (Schütz, 2003b : 26) spécifiques à un domaine de connaissances spécialisées et à un groupe de spécialistes de ce domaine.

La terminologie d'une discipline scientifique fonctionne comme le dénominateur commun, dans la mesure où elle garantit « un maximum de concordance en termes de schèmes d'interprétation »²⁵⁸ (Schütz, 2003b : 159).

²⁵⁷ Source : SDL_eb_Quality_FR_tcm93-97823.pdf disponible sur : <http://www.sdltrados.com/fr/download/the-pursuit-of-perfection-in-translation/99851/>. Consulté le 30 mai 2017.

²⁵⁸ Traduit par nos soins : « *Die Fachterminologie ist ein Höchstmaß an Übereinstimmung der Interpretationsschemata* » (Schütz, 2003b : 159). La concordance ou congruence de schèmes d'interprétation est importante, puisqu'elle est la condition de toute communication. Cependant, « une concordance totale » (« *eine völlige Übereinstimmung* ») des schèmes d'interprétation dans le monde du quotidien (« *in der Welt des Alltags* ») est impossible, car « le schème d'interprétation est déterminé jusque dans les moindres détails par la situation biographique de chaque individu et par les pertinences qui lui sont intrinsèques » (Schütz, 2003b:158-159). En revanche, dans le monde de la science (« *die Welt der Wissenschaft* »), qui constitue une « province finie de sens » *sui generis*, la concordance des schèmes d'interprétation est assurée par le corpus de connaissances de la science (donc des différentes disciplines qui la composent) et la terminologie spécialisée.

C'est pourquoi la terminologie est porteuse de la réciprocité des perspectives et de la congruence des pertinences ce qui garantit « l'accord dans les jugements » (Wittgenstein, RP § 242). À ce titre, la terminologie spécialisée est la condition de la possibilité de la communication et contribue à la création de l'espace partagé de communication.

Cependant, tout standard est socialement dérivé et renvoie à ce qui est socialement accepté (Schütz, 2003b : 285). De là procède la notion d'acceptabilité en tant que critère d'évaluation de la qualité de traduction. En ce sens, l'acceptabilité (Lavault-Olléon & Allignol, 2014 : 1) : « Détermine la réception d'un produit qui conditionne son succès commercial. Tout est fait pour réduire son caractère relatif et subjectif ».

La traduction est jugée acceptable lorsqu'elle répond aux besoins du donneur d'ordre (Lavault-Olléon & Allignol, 2014 : 7). En définitive, l'acceptabilité s'analyse donc également à l'aune du critère externe d'adéquation aux besoins de l'utilisateur ou du commanditaire de la traduction. Vue sous cet angle, l'acceptabilité sert à évaluer l'utilité de la traduction et constitue, de fait, un critère extrinsèque d'évaluation. À notre sens, la notion d'acceptabilité résulte de la conjonction de la pertinence situationnelle et motivationnelle de l'utilisateur. En effet, la pertinence situationnelle se définit en termes d'utilité, c'est-à-dire relativement au caractère adéquat d'une décision à prendre alors que la pertinence motivationnelle correspond aux objectifs assignés à un objet d'information par l'utilisateur. Elle s'exprime par la satisfaction et la réussite, c'est-à-dire en termes d'impact hédonique²⁵⁹. Quand bien même la pertinence situationnelle a pu être caractérisée comme un critère majeur de la pertinence, il n'en demeure pas moins qu'elle est un critère parmi de nombreux autres (plus de 80 critères différents identifiés, cf. notamment Harter, 1992 ; Wang, 1998 ; Xu et Chen, 2006).

Il en va de même de la pertinence motivationnelle qui n'est qu'un type de pertinence parmi les trois identifiés par Schütz (2004b). Dès lors, on pourrait dire que la pertinence situationnelle et motivationnelle constitue une condition, certes majeure, mais « secondaire » de la pertinence. En définitive, il s'agit là aussi du critère extrinsèque d'évaluation du texte traduit.

²⁵⁹ À cet égard, voir notamment les développements dans le chapitre consacré aux critères de la pertinence en sciences de l'information et les travaux de Cosjin et Ingwersen.

La traduction est « utile » pour l'utilisateur lorsqu'elle correspond à ses pertinences situationnelles et motivationnelles. En d'autres termes, l'utilité de la traduction (« *Brauchbarkeit* ») s'entend ici au sens d'adéquation à la finalité : ce à quoi sert la traduction et ce que l'utilisateur peut en apprendre (« *Anschlussfähigkeit* » de Luhmann).

En revanche, l'adéquation à la thématique a été caractérisée comme la condition essentielle de la pertinence, en particulier par Greisdorf (2003) et Xu et Chen (2006). Il s'agit donc d'un critère intrinsèque d'appréciation qui prend en compte non pas l'adéquation au substrat linguistique, mais l'adéquation au « substrat » thématique. C'est pourquoi, et quand bien même nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que la pertinence d'un texte traduit s'apprécie aussi *a posteriori* dans la réception par l'utilisateur, il nous semble toutefois que la qualité d'un texte traduit ne saurait s'apprécier exclusivement en termes d'adéquation fonctionnelle.

En effet, une traduction peut être de qualité, donc pertinente du point de vue de la thématique, de l'interprétation, de la terminologie et des conventions stylistiques sans nécessairement correspondre au *skopos* assigné par le commanditaire. Cela pourrait être le cas, par exemple, lorsqu'une traduction juridique est versée dans une procédure et « ne sert à rien » au demandeur, car le magistrat, dès lors qu'il retient une autre interprétation de la règle de droit applicable, n'accorde pas à la traduction la force probante que le demandeur a espérée.

Nous estimons donc que la pertinence du texte traduit se mesure en premier lieu en termes d'adéquation à la thématique, et aux pertinences qui lui sont inhérentes et, seulement en second lieu, en termes d'adéquation fonctionnelle, c'est-à-dire en termes de pertinence situationnelle et motivationnelle de l'utilisateur. Il va de soi que la convergence entre la pertinence thématique du texte traduit et les pertinences situationnelle et motivationnelle de l'utilisateur est non seulement souhaitée, mais visée, dans la mesure où les pertinences situationnelle et motivationnelle – tel un adjuvant – sont de nature à augmenter « l'utilité » du texte traduit aux yeux du destinataire. Elles jouent donc un rôle important au regard de la réussite de la communication. Dès lors, la qualité du texte traduit résulte de l'interaction de ces différents types de pertinences.

En termes d'évaluation de la qualité du texte traduit, il est donc possible d'énoncer une condition de pertinence : la traduction est de qualité lorsqu'elle satisfait à la condition de pertinence thématique, d'une part, et à la condition de pertinence situationnelle et motivationnelle, d'autre part. À ce titre, la notion de pertinence est apte à servir de mesure de l'efficacité de la communication (Saracevic, 2007b : 1919) et, par voie de conséquence, de critère de qualité. Ce point de vue est confirmé par Chesterman qui observe que : « Le jugement final ne peut porter que sur la question de savoir si le texte source et le texte cible sont similaires de manière pertinente » (2002 : 92)²⁶⁰. Ainsi, il est patent que la pertinence l'emporte sur les autres critères de qualité.

La conception « objectiviste » de la qualité s'explique par le fait qu'une société fondée sur « l'économie de la connaissance » est indissociable de l'évaluation qui nécessite une mesure. L'exigence d'une mesure implique la nécessité de réduire le multiple au singulier. Elle est donc directement liée à l'exigence de l'univocité sémantique et syntaxique, et donc à la détermination du sens. Cela laisse peu de place à la pluralité de sens qui participe de « l'intraduisible ». C'est ce qui explique les tentatives d'éliminer toute homonymie (Cassin, 2016 : 129). Dans cette approche, comme l'observe à juste titre Cassin, « La qualité est, et n'est que, une propriété émergente de la quantité²⁶¹, sans perception ni place possible pour l'invention » (2016 : 72), c'est-à-dire pour la création.

Or comme nous l'avons vu, la pertinence n'est réductible ni à la thématique ni à la terminologie bien qu'elle puisse s'apprécier dans ces termes, dès lors que la thématique est sa condition majeure. Cependant, et dans la mesure où la pertinence est co-dépendante des notions de situation, d'importance et d'intérêt, toutes les trois étant « mille fois plus déterminantes que la notion de vérité » (Cassin, 2016 : 121), elle admet la plurivocité du sens et laisse tout l'espace à l'invention et à la création en permettant une contextualisation singulière en fonction de la situation. De fait, les méthodes statistiques, du moins celles utilisées à ce jour, ne permettent pas de calculer la pertinence (Rastier, 2001 ; Alcaraz Varo & Hughes, 2002).

²⁶⁰ Traduit par nos soins : « The final judgement can only be whether the source and target texts stand in relation of relevant similarity. »

²⁶¹ Nous soulignons.

À notre sens, la pertinence thématique en tant que propriété émergente du texte, coextensive du sens, est véritablement le critère qualitatif, et non quantitatif, de la qualité en traduction. À ce titre, elle peut servir de critère d'évaluation de la traduction par rapport à l'erreur critique de traduction, désignée également par « erreur disqualifiante » (Kubacki, 2014). Le critère de pertinence semble apte à combler la lacune qui existe sur le plan de l'évaluation en raison de l'absence de critères absolus d'évaluation, d'une part, et de l'insuffisance du critère quantitatif, d'autre part (Kubacki, 2014 : 65).

8.3.2. La notion d'erreur critique

Avant de définir l'erreur critique, il semble utile de rappeler ce que l'on entend par « erreur » en théorie de la traduction. Szczyglowska (2011 : 400) propose la définition suivante de l'erreur :

« Une reconstruction inadéquate de l'information primaire du texte source ayant pour conséquence le fait que l'information dans le texte cible soit différente de l'information primaire »²⁶²:

Observons au passage que cette définition demeure tributaire du paradigme communicationnel fondé sur le postulat de conversion d'un code linguistique en un autre et de l'invariance de l'information, puisqu'il est question de différence en termes de la teneur de l'information. Or comme le montrent les recherches plus récentes accomplies dans le sillage de la théorie d'enaction de Varela, « l'information n'est pas un objet externe préformaté ; elle est élaborée, construite²⁶³, produit du couplage structurel entre le soi et le monde » (Penelaud, 2010 : 6).

Mais si l'information est construite, il en résulte qu'elle est elle-même le résultat d'une sélection opérée par un individu ou un système.

S'agissant de la classification, différents types d'erreurs ont été distingués dans la littérature. La classification établie par Nord est largement connue.

²⁶² Notre traduction. Nous soulignons.

²⁶³ Nous soulignons.

Elle distingue trois principaux types d'erreurs (1999) :

- a) L'erreur pragmatique ayant trait au contenu et au sens,
- b) L'erreur culturelle ayant trait au non-respect des normes et conventions (genres) de la langue cible et
- c) L'erreur formelle ayant trait au non-respect des règles formelles, p.ex. la typographie.

S'agissant de la notion d'erreur critique, différentes définitions ont été proposées, dont nous ne citerons que deux. Ainsi, Biel, p. ex., définit l'erreur critique comme « une erreur suffisamment sérieuse de nature à invalider l'intégralité du texte traduit » (Biel, 2012 : 105).

Cependant c'est la définition proposée par Kubacki qui nous paraît la plus intéressante, dans la mesure où elle a trait au sens du texte traduit. Pour cet auteur (2014 : 66), l'erreur critique se définit comme : « Une erreur qui a pour effet une atteinte essentielle au sens du texte source.²⁶⁴

La pertinence étant un corrélat du sens, il en résulte que toute erreur qui porte atteinte de manière substantielle au sens du texte original, c'est-à-dire qui le dénature, s'assimile à une erreur de pertinence, et donc à une erreur critique qui disqualifie le texte traduit²⁶⁵.

Ce constat se trouve confirmé par notre questionnaire en ligne réalisé parmi les professionnels du droit, comme le montrent les réponses à la question n°12 concernant les erreurs en traduction juridiques. En effet, plus de 60% de juristes ayant participé à notre enquête estiment qu'en traduction juridique, l'erreur de sens est constitutive « d'erreur grave ».

²⁶⁴ Notre traduction.

²⁶⁵ Une traduction qui comporte des fautes de sens est qualifiée par Lavault-Olléon de « traduction déficiente » (2014 : 16).

12. *Selon vous, quelles sont les erreurs les plus graves qui peuvent affecter une traduction juridique ?*

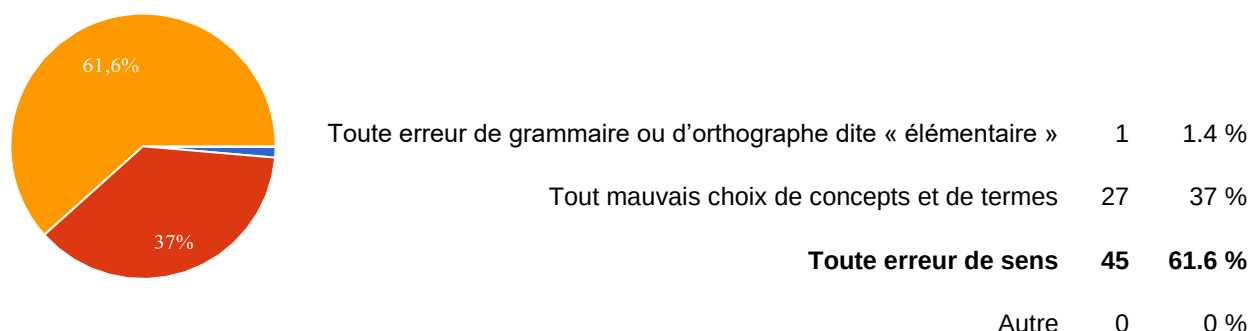


Figure 13 : Diagramme des réponses à la question n°12 de l'enquête en ligne sur l'évaluation des traductions par les professionnels du droit

De fait, une erreur de pertinence peut être de nature à disqualifier une traduction juridique.

S'agissant de leur étiologie en général, les erreurs de traduction sont dues à l'absence (Dambska-Prokop, 2000 : 58) :

- De compétences linguistiques,
- De compétences culturelles,
- De compétences pragmatiques,
- De connaissances relevant de culture générale,
- De connaissances disciplinaires,
- De prédispositions psychologiques du traducteur pour exercer ce métier.

Au regard de nos développements concernant le rôle des connaissances, il semble donc intéressant de constater que l'absence de connaissances est considérée comme une cause d'erreur de traduction. Nous pensons que compte tenu du rôle crucial dévolu aux connaissances dans l'opération de traduction, l'absence de connaissances relève même de l'erreur critique de traduction, dans la mesure où elle est à l'origine des erreurs ayant trait à la pertinence, notamment thématique et interprétative.

8.4. La méthode de traduction, pertinence et usage

Dans les chapitres précédents, nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que la langue, et par voie de conséquence, la traduction, sont des phénomènes sociaux (à cet égard, voir notamment Wittgenstein, 2004 ; Wilson, 2016 ; Tyulenev, 2014²⁶⁶ ; Tyulenev, 2014 ;²⁶⁷ Wolf & Fukari, 2007 ; Kross & Ramharter, 2012). Froeliger, en affirmant que la traduction est « un acte de communication référé au réel » (2013c : 70) ne dit somme toute pas autre chose. Il confirme ainsi expressément l'inscription de la traduction dans le monde de la vie. Cette approche, plutôt sociolinguistique que purement linguistique, rompt avec la conception exclusivement linguistique de la traduction et met en exergue l'asymétrie des conditions de la constitution du sens dans les univers sémantiques distincts et l'importance des processus de médiation nécessaires. C'est la raison pour laquelle la traduction a même été qualifiée « d'évènement social interactif » (Wolf & Fukari, 2007 : 9).

La préoccupation majeure de la traduction ne réside pas dans la question de ce qu'est le sens ou la signification en général, mais dans le particulier. En d'autres termes, ce n'est pas tant le « sens objectif » des mots tel qu'il figure dans les dictionnaires, mais « le sens subjectif et occasionnel » tel qu'il se construit ici et maintenant dans un texte, un contexte et une situation précise. Pour reprendre la formule de Wittgenstein : « Ce qui se passe maintenant²⁶⁸ a une signification – dans ce contexte. C'est le contexte qui lui confère son importance » (RP, § 583).

Notons au passage que ce paragraphe des *Recherches Philosophiques* articule non seulement l'inscription de la traduction dans la situation (c'est-à-dire le social), mais aussi – et surtout – la co-dépendance entre, la situation, l'importance et le sens, et donc la pertinence, comme nous l'avons suggéré dans nos développements précédents.

²⁶⁶ La langue est un phénomène social, car elle est la base de tous les phénomènes sociaux. Traduit par nos soins : « it is the basis of all (sic) things social. » (Tyulenev, 2014 : 8).

²⁶⁷ Pour Tyulenev, p. ex., la traduction est un phénomène social, dans la mesure où c'est « une activité sociale, inscrite dans un contexte social et pratiquée par des individus socialisés » (Tyulenev, 2014 : 5). Dans le même sens, Kross observe que pour Wittgenstein la traduction fait partie d'une pratique sociale » (2012 : 22).

²⁶⁸ Nous soulignons, car nous modifions légèrement la traduction de ce passage telle qu'elle figure dans l'édition des *Recherches Philosophiques* de Gallimard de 2004 : « Ce qui se produit en ce moment » (2004 : 218). Nous suivons le texte original dans l'édition classique allemande de Suhrkamp : « Was jetzt geschieht, hat Bedeutung » 2015 : 247-248.

Tout comme les problèmes philosophiques, les problèmes de traduction viennent à naître lorsque la langue opère « en roue libre » (RP § 38)²⁶⁹, c'est-à-dire lorsqu'elle est dissociée de son usage en contexte (Wilson, 2016 : 74).

Car, ce qui confère un sens à un mot dans une situation concrète, c'est son usage. Ce que Wittgenstein résume lapidairement dans le § : 43 des *Recherches Philosophiques* : « La signification d'un mot est son usage dans la langue », ce constat étant réitéré à maintes reprises à travers toute son œuvre, p.ex. dans *De la certitude* : « Une signification d'un mot est un mode d'emploi de ce mot » (DC, n°61) (Wittgenstein, 2006 : 31). Comme l'a montré Schütz, cet usage peut être subjectif, c'est-à-dire propre à un individu ou un groupe d'individu (« sens subjectif ») ou « occasionnel », c'est-à-dire propre à un contexte ou une situation donnée (« sens occasionnel »). Schütz, à l'instar de Wittgenstein, estime que la langue n'est pas un outil pour jouer sur des représentations mentales, mais qu'elle n'existe que par et dans l'usage qu'il en est fait dans le monde de la vie (Schütz, 2003b : 27) à la fois communicatif, intersubjectif, social et culturel (Schütz, 2003a : 327).

Au vu de ce qui précède, on peut proposer une méthode opératoire de traduction qui associe les notions de pertinence et d'usage.

8.4.1. La notion d'usage

Dans la mesure où un rôle crucial est dévolu à la notion d'usage, il semble opportun de la préciser plus avant. En linguistique, en particulier en linguistique fondée sur l'usage (LFU) qui connaît un essor important dans les pays anglo-saxons, l'usage constitue une notion essentielle. Elle associe différentes approches linguistiques comme la linguistique de l'acquisition, la linguistique fonctionnelle, la linguistique de l'interaction ou encore la linguistique contextualiste. Dans ce contexte, l'usage est considéré comme « cause fondamentale d'émergence des formes linguistiques » (Legallois & François, 2011 : 8). Le terme « d'usage » possède deux acceptions fondamentales. Il renvoie, d'une part, à l'utilisation et à l'emploi et, d'autre part, à l'habitude et à la régularité (2011 : 9), ces deux aspects étant complémentaires.

²⁶⁹ Traduction française dans l'édition de Gallimard. L'original allemand est rédigé comme suit : « Denn die philosophischen Probleme entstehen, wenn die Sprache *feiert*. La traduction anglaise par Elisabeth Anscombe est : « For the philosophical problems arise when language *goes on holiday* », cf. Tyulenev, 2014 : 73.

Le concept d'usage recouvre par conséquent un emploi habituel et régulier des expressions lexicales ainsi que des structures syntaxiques et phrastiques.

Sur le plan linguistique, l'usage au sens de l'habitude est créateur « d'un ensemble de solidarités lexicales et syntaxiques » (2011 : 10) qui sont révélatrices « des structures de sens » dont parle Schlicht von Rabenau (Schlicht von Rabenau, 2016). Au regard de la traduction, les deux éléments les plus importants de l'usage sont :

- a) Son pouvoir créateur des formes linguistiques et des structures de sens,
- b) Le fait de focaliser l'attention sur le caractère singulier de toute situation d'énonciation.

Dans les développements qui suivent nous préférons le terme « d'usage » au terme « d'emploi », dans la mesure où le premier est plus large, car il renvoie à la fois « l'emploi » et à « l'habitude ». L'usage linguistique pourrait ainsi être défini comme l'emploi régulier et habituel d'un mot.

La notion d'usage constitue le fil rouge de la philosophie de Wittgenstein. Sa découverte majeure consiste à avoir compris que le langage, et donc toute langue en tant que manifestation particulière du phénomène du langage,²⁷⁰ est utilisée et « n'a de vie et de vérité que dans ses usages » (Laugier, 2009a : 15). La notion d'usage en tant que vecteur du sens est donc présente chez Wittgenstein dès le *Tractatus logico-philosophique* : « Pour reconnaître le symbole dans le signe, il faut considérer l'usage pourvu de sens (*'sinnvoller Gebrauch'*) » TLP 3.326.

C'est donc très tôt que Wittgenstein associe l'usage au sens, car l'usage pourvu de sens est « la seule donnée que nous ayons du sens » (Laugier, 2009a : 52). Corrélativement, il est patent que les états mentaux et les intentions ne sont pas constitutifs de sens. Dans la conception développée dans le *Tractatus Logico-Philosophique*, la logique d'une langue, qui échappe à la description, se manifeste dans l'usage. La fonction de la logique consiste à délimiter l'usage et de garantir le caractère déterminé du sens (Schlicht von Rabenau, 2014 : 210).

²⁷⁰ À ce propos, cf. notamment Cassin.

Dans les *Recherches Philosophiques*, qui correspondent à la seconde phase de sa philosophie, la conception de l'usage évolue : désormais, l'usage ou l'emploi détermine les manifestations diversifiées de la logique d'une langue (Schlicht von Rabenau, 2014 : 213). Dès lors, il n'y a plus de sens déterminé en soi, mais uniquement un sens déterminé dans l'usage (RP, § 43). Par ailleurs, le monde de la vie quotidienne étant régi par l'intérêt pragmatique, la logique, et avec elle le postulat du sens déterminé, n'y occupent que peu de place. Cependant, reconnaître à l'usage – et non à un état mental ou intentionnel – le pouvoir de conférer le sens à un signe n'équivaut pas pour autant à renoncer à la logique. Wittgenstein opère un déplacement du terrain sur lequel se manifeste la logique pour la situer dans l'usage, c'est-à-dire « sur le sol raboteux » de la pratique (RP, § 107). Si la notion d'usage est capitale selon nous, pour la traduction, c'est précisément, dans la mesure où la traduction s'articule toujours dans l'action et opère sur le terrain « raboteux » de la pratique d'une langue singulière. Pour le traducteur, il importe donc avant tout de se poser la question capitale de savoir : « Ce mot est-il effectivement utilisé ainsi dans la langue dans laquelle il puise son origine ? »²⁷¹ (RP, § 116). En d'autres termes, pour traduire, il n'est nul besoin de savoir ce qu'est la signification ou le sens en soi, mais il suffit de s'attacher à observer et à apprendre les usages linguistiques dans leur multiplicité (Laugier, 2009a : 160). Bien entendu, il ne s'agit pas de n'importe quel usage, mais seulement de l'usage « pourvu de sens », c'est-à-dire linguistiquement normé. En effet, comme le précise Wittgenstein, l'usage linguistique est structuré par des règles de la grammaire « entendue comme une série des usages d'un mot ou d'une expression » (Laugier, 2009a : 155). Les règles grammaticales de l'usage correct des mots ne procèdent pas des principes « appliqués intérieurement ou de manière individuelle » (Moyal-Sharrock, 2012 : 222). Ce sont des normes propres à une communauté linguistique. Chaque communauté linguistique se dote de ses propres normes qui déterminent ce qu'elle considère comme « sa *Weltanschauung* relative-naturelle socialement approuvée » (Schütz, 2003b : 189).²⁷²

²⁷¹ Nous soulignons, car nous avons modifié légèrement la traduction de ce paragraphe. Dans l'édition des *Recherches Philosophiques* de Gallimard 2004, il est rédigé comme suit : « Ce mot est-il effectivement employé ainsi dans le langage où il a son lieu d'origine », (Wittgenstein, 2004 : 85).

²⁷² Le passage original est : « Wenn die französische Sprache für die zwei Begriffe « *Bewusstsein* » und « *Gewissen* » nur einen Begriff, nämlich « conscience » kennt: dann offenbaren all diese Tatsachen die von der jeweiligen Sprachgemeinschaft gebilligte relativ-natürliche Weltanschauung ». Le second passage auquel nous faisons référence dans nos développements est : « Nicht nur der Wortschatz, sondern auch die Syntax spiegeln das sozial gebilligte Relevanzsystem der Sprachgemeinschaft » (Schütz, 2003 : 189).

Selon Schütz, l'usage normé tant lexical que syntaxique reflète « le système de pertinences socialement approuvé par une communauté linguistique donnée » (2003b : 189).

L'usage linguistique normé se caractérise par :

- La diversité,
- Le caractère ouvert, c'est-à-dire non figé,
- La sensibilité au contexte entendu au sens de la situation concrète de communication,
- L'impossibilité à être appréhendé exhaustivement,
- L'impossibilité à être appris dans le médium de la langue,
- La possibilité d'apprentissage exclusivement par l'exercice pratique (Schlicht von Rabenau, 2016).

La structure de l'usage étant déterminée par les normes et par les exigences pragmatiques d'une situation de communication concrète, l'usage ne peut s'acquérir que dans la pratique. En d'autres termes, cela signifie que l'usage s'apprend dans l'interaction sociolinguistique, et donc par acculturation (Moyal-Sharrock, 2012 : 222). Car c'est dans l'imbrication de l'action et du contexte que le sens prend sa source²⁷³. L'apprentissage dans la pratique implique *le drill* (« *Abrichtung* »), l'entraînement et l'exposition répétée à l'usage, c'est-à-dire « l'exercice à énoncer certains mots dans certaines situations » (Moyal-Sharrock, 2012 : 215). *Le drill* s'entend ici au sens d'une méthode fondée sur l'imitation qui implique une interaction dans laquelle un agent « montre comment utiliser un mot » ("*vormachen*") et l'autre l'imité ("*nachmachen*") » (Schulte, 2016 : 143).

Cette méthode d'apprentissage ne s'applique pas exclusivement à l'apprentissage d'une langue. Elle peut être transposée à l'enseignement d'une discipline spécifique, car c'est ainsi que se transmet le juste usage des concepts et de la terminologie correspondante, c'est-à-dire les critères nécessaires à la discrimination des instances d'un concept (Moyal-Sharrock, 2012 : 220). Il nous semble que ces critères de

²⁷³ « Nos paroles acquièrent leur sens du reste de nos actions » (Wittgenstein, 2004 : 71).

discrimination correspondent justement aux pertinences thématiques et interprétatives propres à un domaine de la science.

Dans l'usage communicatif de la langue, c'est-à-dire dans l'usage intersubjectif qui vise autrui, se créent les structures fluctuantes de sens. Ces structures s'inscrivent dans les limites déterminées par l'usage et ses règles, qui sont fixées pour chaque langue différemment (Schlicht von Rabenau, 2014 : 252). En d'autres termes, cela signifie que ces limites et donc les conditions de la constitution du sens sont asymétriques, d'où la plurivocité du sens (Cassin, 2016). L'usage adéquat se révèle dans la réussite de la communication. Son critère réside dans l'utilité (« *Brauchbarkeit* »). L'usage est utile lorsqu'il permet de modifier l'environnement par la communication. (Schlicht von Rabenau, 2014 : 231-232). Dans la mesure où est utile uniquement ce qui a du sens et peut être compris, et compte tenu du fait que la compréhension consiste à « établir une relation de pertinence » (Schütz, 2004b : 47)²⁷⁴, il est dès lors possible d'établir un lien entre utilité et pertinence. Cela signifie de fait que l'utilité de l'usage dans une situation de communication s'exprime en termes de pertinence. Par conséquent, l'usage utile c'est l'usage pertinent des expressions linguistiques. Or l'usage est compris de l'utilisateur, c'est-à-dire pertinent, lorsqu'il est conforme à ses attentes. Il constitue alors l'indice de la maîtrise par le traducteur du « registre » spécifique au sens d'un système sémiotique de significations (Halliday, 1975 : 66).

Au vu de ce qui précède, l'intérêt majeur de la notion d'usage pour la traduction consiste en premier lieu dans le fait qu'il soit accessible à l'observation et à l'acquisition par l'apprentissage dans la pratique. En second lieu, son intérêt réside dans le fait qu'il soit le révélateur du sens (Laugier, 2009a : 52), ce qui rend superfétatoire la question de l'intention auctoriale. En d'autres termes, le dire et le sens étant inextricablement liés, la distinction entre le sens et le vouloir dire n'est pas opératoire.

²⁷⁴ Traduit par nos soins : « Verstehen heißt Relevanzrelation feststellen » (Schütz, 2003b).

8.4.2. La méthode opératoire de traduction

D'un point de vue pratique, on peut opérationnaliser les concepts d'usage et de pertinence dans une méthode pratique de traduction. Cette méthode consiste en la sélection adéquate, c'est-à-dire apte à faire émerger²⁷⁵ le sens, d'une solution de traduction parmi un ensemble de solutions disponibles en tenant compte : des éléments des connaissances (thématique) pertinents pour le destinataire et des structures de pertinences inhérentes à la langue d'arrivée de façon à activer les schèmes d'interprétation et les potentialités de signification qui leur sont inhérentes. La sélection pertinente se révèle dans l'usage d'un appareil conceptuel et terminologique conforme au corpus d'une discipline donnée, et donc, conforme aux attentes de l'expert de cette discipline qui utilise la traduction, d'une part, et dans le respect des conventions stylistiques (genres), d'autre part.

Pour le traducteur, il est capital d'identifier correctement le thème du texte, c'est-à-dire le secteur des connaissances qu'il investit. En effet, c'est sur le plan du thème que se manifeste « l'imbrication associative » entre les connaissances et les pertinences thématiques (Endress, 2006 : 107) qui rend l'interprétation grammaticale du texte insuffisante pour les besoins de la traduction.

Le respect de l'usage correct des concepts, de la terminologie et des normes stylistiques par le traducteur est de nature à procurer à l'utilisateur de la traduction la vision synoptique de la problématique abordée par le texte traduit et lui permet de s'orienter (Schulte, 2016) ; (Schlicht von Rabenau, 2014).

La méthode proposée ci-dessus, fondée sur la connaissance de l'usage linguistique normé tant général que spécialisé permet au traducteur d'acquérir l'aptitude à écrire de façon naturelle (« *naturalness* ») au sens de Salkie, (1997), considérée comme la plus haute marque de qualité d'un texte traduit.

²⁷⁵ Il y a « émergence » du sens, dans la mesure où l'émergence est « (...) indéductible des qualités de ses parties, et donc irréductible ; elle apparaît seulement à partir de l'organisation du tout » (Varela, 1993). C'est la raison pour laquelle une propriété émergente est une propriété nouvelle. Cette caractérisation peut s'appliquer au sens : il est la propriété émergente du texte qui apparaît à partir du texte dans son ensemble.

Notre intuition se trouve donc confirmée par Loock (2016 : 125) lorsqu'il précise que le caractère naturel implique :

« De bien connaître, au-delà des règles orthographiques et grammaticales, les usages en langue cible originale, telle qu'écrite par les locuteurs natifs²⁷⁶ de la langue en question, en termes de lexique, de phraséologie, de syntaxe, et d'organisation discursive ».

Cette méthode développe l'aptitude du traducteur à être attentif à un certain nombre de phénomènes qui contribuent au caractère naturel de la traduction et auxquels il doit prêter l'attention :

« Les traducteurs devraient être conscients de la culture, de la fonction, du registre, du contexte et de l'objectif visé, du co-texte, des conventions de la langue source et de la langue cible.

Ce qui est moins mis en avant, ou du moins, l'est de manière plus implicite, c'est que les traducteurs en proie à des difficultés devraient aussi être conscients de l'environnement lexico-grammatical habituel des mots »²⁷⁷ (Stewart, 2009 : 29).

La sensibilité à ces paramètres suppose non seulement la bonne connaissance de l'usage, mais aussi des systèmes de pertinences (culture et l'environnement lexico-grammatical résultant des pratiques habituelles propres à chaque milieu linguistique et culturel). Elle ne peut s'acquérir que dans l'acculturation, c'est-à-dire un processus long impliquant l'enseignement, l'entraînement et l'exposition réitérée à l'usage. C'est là que réside précisément l'intérêt d'associer les notions d'usage et de pertinence.

La méthode de traduction associant ces deux concepts emporte un certain nombre de conséquences. En premier lieu, elle nécessite d'abandonner la conception classique de la traduction définie par Reiss comme recherche d'équivalents (1971) pour la repenser en termes de « substitution » comme le préconise Tymoczko (2006 : 22).

²⁷⁶ Nous soulignons.

²⁷⁷ Traduit par nos soins : «Translators should be culture-aware, function-aware, register-aware; ever alert to context and purpose, to co-text, to source-language and target language conventions. Perhaps less emphasized, or at least only implicitly, is the notion that the beleaguered translator should be aware of word's habitual lexicogrammatical environment ».

Dans cette approche, le texte original et le texte source constituent – tout comme le sens et la pertinence – les deux faces d’une même médaille, le lien entre eux étant établi par la relation de pertinence.

Cette conception est cohérente avec la méthode de traduction préconisée par Wittgenstein :

« Comment peut-on (par exemple) traduire – c’est-à-dire remplacer²⁷⁸ – cette plaisanterie par une plaisanterie dans une autre langue ? Ce problème peut être résolu, mais il n’existe pas de méthode ou de système pour le résoudre »²⁷⁹.

En l’absence de règle permettant le passage d’un univers sémantique à un autre et faute de méthode de traduction *per se*, la méthode fondée sur l’apprentissage des pertinences thématiques et interprétatives et sur l’observation et l’application de l’usage semble être un outil pratique adapté pour que le traducteur soit à même de se libérer lui-même du « piège à mouches » (RP, § 309), où plutôt « du piège à étiquettes » dans lequel l’a enfermé l’approche linguistique de la traduction, qui – en définitive – s’est avéré être une impasse (Durieux, 2009 : 353).

Le fait de conceptualiser la traduction en termes de « substitution » implique l’inversion de l’ordre des priorités dans l’opération de traduction. Dans la mesure où l’usage linguistique normé est l’expression du système des pertinences propres à une communauté linguistique et dans la mesure où la thématique est porteuse des pertinences thématiques et interprétatives propres à un domaine de connaissances, il convient de conférer la priorité à l’élément culturel, conceptuel et terminologique et seulement ensuite à l’élément linguistique.

En second lieu, la méthode de traduction dont nous avons esquissé les contours ci-dessus emporte des conséquences en termes de méthodologie de l’enseignement de la traduction. Elle implique en effet de mettre l’accent sur les connaissances disciplinaires.

²⁷⁸ Nous soulignons.

²⁷⁹ Passage original de Wittgenstein dans *Fiches 698* traduit par nos soins : « Wie ist dieser Witz (z. B.) durch einen Witz in der anderen Sprache zu übersetzen? d.h. zu ersetzen; und das Problem kann auch gelöst sein; aber eine Methode, ein System zu seiner Lösung gab es nicht ».

Il conviendrait donc que les étudiants bénéficient des enseignements approfondis dans d'autres matières (droit, économie, psychologie, musicologie, etc.) en fonction de leurs centres d'intérêt. Sur le plan de la traduction proprement dite, il conviendrait de s'attacher à la recherche des formulations authentiques, c'est-à-dire spontanément utilisées par les locuteurs natifs, comme le préconise judicieusement Durieux (2009 : 359). Corrélativement, cela signifie également qu'il convient d'abandonner la méthode du corrigé unique proposé par l'enseignant comme le dépositaire de l'unique sens possible (Durieux, 2009 : 354). De fait, c'est la méthode que nous avons appliquée dans nos cours d'introduction à la traduction juridique en master 2 de traduction, dispensés à l'Institut des Traducteurs, des Interprètes et des Relations Internationales de Strasbourg (ITIRI) au cours du second semestre 2017. Sans proposer de modèle de traduction, nous avons travaillé avec les étudiants en « mode participatif » de façon à permettre à chacun de formuler sa proposition de traduction que nous avons notée sur OmegaT les unes après les autres. Puis, le choix de la solution adéquate s'effectuait après discussion, explications terminologiques, etc. Passé le premier moment de surprise, ce procédé a été très bien accepté par les étudiants qui ont pris davantage d'initiative dans la construction du texte traduit.

Si l'usage obéit à une grammaire, cela revient à dire qu'en définitive pour l'apprenti traducteur il importe d'en apprendre les règles dans chacune de ses langues de travail de façon à être à même de « *savoir comment* continuer, comment aller par-delà le contexte d'apprentissage, vers de nouveaux usages dans de nouveaux contextes » (Moyal-Sharrock, 2012 : 229). Cette méthode permet non seulement de produire des traductions pertinentes, mais ouvre aussi le champ à la créativité du traducteur, et contribue ainsi à améliorer la perception du texte traduit et du traducteur aux yeux des utilisateurs. S'agissant des procédés de traduction (Vinay & Darbelnet, 1958 : 55)²⁸⁰, la méthode fondée sur l'usage et la pertinence favoriserait les procédés de traduction oblique (modulation, substitution, adaptation) au détriment des procédés de traduction directe (emprunt, calque, traduction littérale) qui sont des outils privilégiés de traduction des logico-positivistes.

²⁸⁰ Pour une critique de la notion de procédés de traduction, voir notamment Ballard, 2008.

En définitive, la méthode pratique de traduction associant la pertinence et l'usage implique l'inversion de la hiérarchie des facteurs dans la traduction. Traditionnellement, le facteur linguistique était considéré comme primordial, notamment dans la longue tradition logico-positiviste de la traduction, les éléments socio-culturels étant relégués en second plan, du moins jusqu'au tournant culturel dans les années 90 du XXème siècle en théorie de la traduction (Bassnett & Lefevere, 1990 ; Yan & Huang, 2014). Or, tout au long de ce travail, nous nous sommes efforcés de démontrer qu'au contraire, le substrat linguistique est insuffisant au regard de la constitution du sens et que ce sont les facteurs socio-culturels qui jouent un rôle crucial, dans la mesure où ils déterminent les conditions de la constitution du sens. Pour autant, renvoyer toute difficulté de la traduction à des aspects culturels relève également d'une approche réductrice de la traduction entendue au sens humboldtien d'*energeia*.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'un renversement des facteurs majeurs de la traduction est nécessaire de façon à placer en premier lieu l'exactitude conceptuelle, la précision terminologique et l'adéquation culturelle, qui relèvent des pertinences thématiques et interprétatives, et en second lieu seulement la précision linguistique. Notre enquête en ligne, réalisée auprès des professionnels du droit, utilisateurs de traductions, semble corroborer cette opinion. En effet, sur l'ensemble des réponses données à la question n°12,²⁸¹ les erreurs de nature linguistique ne retiennent l'attention que de 1,4% des professionnels du droit contre 61,6% pour les erreurs de sens, et donc de pertinence. Par conséquent, ce qui compte en traduction c'est bien le sens reconstruit dans l'interprétation.

²⁸¹ Question n°12 : Selon vous, quelles sont les erreurs les plus graves qui peuvent affecter une traduction juridique ?

Conclusion

Parvenu au terme de ce travail, il est permis de se poser la question de savoir quel objectif a présidé à son élaboration ? À bien des égards, cet objectif ressemble au but assigné par Wittgenstein à la philosophie et consistant à « montrer à la mouche comment sortir du piège à mouches » (RP § 309).

Quel est ce piège ? À notre avis, il consiste à enfermer la traduction dans le paradigme de la signification hérité de la tradition logico-positiviste, voire des théories antérieures élaborées par Hobbes, Locke et Condillac que Taylor réunit sous le vocable de la théorie HLC (2017). Ce paradigme, et dans son sillage la linguistique de corpus, laisse à croire que les mots fonctionnent comme des étiquettes que l'on appose sur des objets, concepts ou phénomènes déjà existants. Il s'agit toutefois d'une approche réductionniste de la langue qui ne tient compte que d'un seul de ses aspects et fait croire qu'il constitue son essence. Or, ce que méconnaît cette approche c'est le fait que les mots et les phrases tirent leur sens du discours, et plus précisément de la « réalisation enactive du discours dans la pratique » (Taylor, 2017 : 514). En raison de sa force créative, le discours est donc constitutif de la signification et du sens. Ce pouvoir qu'ont des structures discursives inscrites dans les relations et les structures sociales de constituer le sens n'a échappé ni à Schütz ni à Wittgenstein qui, chacun à sa manière, ont mis en exergue le rôle du contexte ou de l'arrière-plan (« *Hintergrund* ») et le caractère intersubjectif et interactif de toute communication.

Comment se libérer de ce piège ? À notre sens, il importe en premier lieu de considérer la traduction comme une activité pratique et sociale, ancrée dans l'espace social. Cette approche implique que la traduction n'opère pas sur le langage en tant que le propre de l'homme, mais sur sa manifestation concrète, à savoir les langues en tant qu'univers sémantiques sui generis, d'une part, et sur d'autres univers sémantiques correspondant aux domaines de connaissances, p. ex. les systèmes juridiques, d'autre part. Il s'agit des univers discursifs constitués dans les différentes langues dans des conditions d'évolution historique, sociale et culturelle qui leur est propre. En raison de cette nature pratique et sociale de la traduction, les théories cognitivistes de la traduction qui constituent des modèles scientifiques visant à décrire les processus à l'œuvre dans le cerveau du traducteur ne sont pas à même de fournir des explications concrètes concernant les problèmes qui occupent concrètement tout traducteur, et notamment la sélection des unités sémantiques, l'interprétation, l'importance de la situation, des connaissances du traducteur, de l'interaction entre ces connaissances

et le texte qu'il interprète, le rôle que tous ces éléments jouent dans la constitution du sens. Les théories de la traduction d'inspiration cognitive procèdent du postulat mentaliste qui identifie le sens d'une phrase à l'intention, à un vouloir-dire qu'il convient de découvrir. Tant qu'on reste au niveau des intentions – au demeurant inaccessibles au traducteur – on continue de donner la précellence au modèle de la traduction assimilée à une « boîte noire », lieu des transformations mystérieuses.

Mais, comme l'a montré Wittgenstein, « tout se passe dans la langue »²⁸². En effet, le traducteur travaille sur les textes et les notions concrètes (RP, § 570) et non sur les états mentaux. Cela implique deux conséquences : la première consiste à dire que ce qui est caché n'a pas d'intérêt pour le traducteur. Elle a pour effet de rendre inopérante la définition du sens donnée, p. ex. par Froeliger qui distingue « le sens apparent », c'est-à-dire la chaîne des signes linguistiques et « le sens proprement dit », c'est-à-dire l'intention ou le vouloir-dire (2013c).

La seconde conséquence consiste à dire qu'il est indispensable de s'intéresser au processus de sélection à l'œuvre dans la traduction et à l'usage des mots. Elle a pour effet de focaliser l'attention sur le problème de la constitution du sens dans un univers sémantique et de sa reconstitution dans un autre univers sémantique.

L'idée que la notion de pertinence était susceptible de fournir une explication aux problèmes concrets posés par la traduction était la clé de voûte de notre projet de thèse. Il semblait donc naturel de prendre pour point de départ de notre recherche la théorie de la pertinence, élaborée par Sperber et Wilson à la fin des années vingt du XX^e siècle, qui demeure très influente en sciences humaines. Mais au cours de notre recherche, il est apparu que lorsque les processus à l'œuvre dans la traduction ne sont pas analysés en termes mentalistes, les théories cognitivistes sont peu productives en termes d'explication concrète. Ce constat a infléchi notre recherche, car il nous a semblé nécessaire d'élargir sa focale. Il n'en reste pas moins que l'influence notable de la théorie de Sperber et Wilson en sciences humaines s'est révélée être une difficulté majeure sur le plan méthodologique.

²⁸² Cf. Le passage original : « In der Sprache wird alles ausgetragen », PG, § 95. (Wittgenstein, 1984).

Nous l'avons surmontée en élargissant le champ de recherche à des disciplines qui ne relèvent pas des sciences humaines, notamment aux sciences de l'information où la notion de pertinence joue un rôle important, en particulier chez les auteurs tels que Goffman, Newill, Saracevic et Hjørland. Ce détour par les sciences de l'information est important, car ce sont précisément les travaux de Saracevic qui nous ont mis sur la piste de la théorie de Schütz.

Dans notre état de l'art, nous proposons donc un tour large d'horizon sur la notion de pertinence qui embrasse les sciences humaines, les sciences de l'information et, enfin, les sciences sociales. Ce large tour d'horizon permet de montrer que d'autres approches de la notion de pertinence existent et qu'elle ne s'analyse pas nécessairement en termes d'économie de la communication. Dans le chapitre consacré à la notion de pertinence en sciences de l'information, nous avons décrit la caractérisation exhaustive de la notion et avons mis en exergue la spécification réciproque de celui qui sait et de ce qui est su, c'est-à-dire du sujet et de l'objet. Dans le chapitre consacré à la théorie de Schütz, la difficulté que soulève la compréhension d'autrui, les conditions de réussite de la communication et le rôle de la sélection dans le processus de la constitution du sens ont été décrits.

La contribution de la présente thèse au regard de la traduction juridique se résume en quatre points principaux :

- 1) La définition de la pertinence et de ses conditions pour les besoins de la traduction juridique.
- 2) La mise en exergue du rôle de l'interprétation dans la constitution du sens.
- 3) La caractérisation du rôle des connaissances au regard du processus de traduction proprement dit et au regard du statut épistémologique du traducteur dans la communication de spécialiste à spécialiste.
- 4) La proposition d'une méthode de traduction associant la notion schützéenne de pertinence à la notion wittgensteinienne d'usage.

La méthode que nous proposons permet à notre sens de pallier les insuffisances de l'approche purement linguistique de la traduction. Elle libère le traducteur du carcan imposé par la tradition logico-positiviste de la signification, lui permet d'embrasser une perspective holistique et lui offre des outils conceptuels permettant de développer l'attention à la justesse langagière (« *sprachliche Richtigkeit* ») qui ne se réduit pas à la sémantique (Taylor, 2017 : 59).

De fait, la traduction ne saurait se réduire à la terminologie. Le déplacement de l'attention sur le contexte au sens large, c'est-à-dire sur le monde de la vie, sur l'ancrage du discours juridique dans ce monde, sur l'usage des mots en situation, et donc dans le contexte social, historique et culturel ainsi que la prise en compte du système de pertinences sui generis propre à un univers sémantique, de la force créatrice du discours intrinsèque à toute langue, du rôle des connaissances et, enfin, de son propre statut épistémologique permet au traducteur d'être à même de reconstituer de manière pertinente le sens du texte source dans la langue cible, et ce faisant, de dépasser les limites de ses langues de travail en élargissant leur pouvoir d'articulation, comme le préconisait Wilhelm von Humboldt (1997 : 146), sans pour autant glisser dans le non-sens.

Annexes

Annexe 1 : Liste des bitextes

N°	Source	Domaine	Type
1	FR	concurrence déloyale	assignation
2	FR	concurrence déloyale	conclusions
3	FR	concurrence	consultation juridique n°1
4	FR	concurrence	consultation juridique n° 2
5	FR	droit de vente	conclusions d'appel
6	FR	droit des contrats	assignation
7	FR	droit des contrats	contrat de prêt
8	DE	droit des contrats	contrat d'entreprise
9	FR	droit des contrats, procédure civile	conclusions
10	DE	droit des sociétés	statuts d'une fondation
11	FR	droit des contrats	requête en annulation
12	DE	droit de propriété industrielle	conclusions contrefaçon de brevet
13	DE	droit de propriété industrielle	conclusions en nullité du brevet
14	FR	droit de la vente	contrat de vente immobilière
15	FR	droit des contrats	assignation
16	DE	droit des contrats	contrat de sous-traitance
17	FR	procédure civile, cassation	arrêt de rejet
18	FR	droits des contrats	contrat de gérant
19	DE-CH	droit de l'enrichissement sans cause	jugement en 1 ^{ère} instance
20	DE-CH	droits de l'enrichissement sans cause	arrêt en appel
21	FR	droit de la vente	assignation
22	FR	droit des sociétés	consultation juridique
23	FR	droit des contrats	bail commercial
24	DE	droit des contrats	cession des marques
25	DE	droit des marques	licence marques
26	DE	droit des contrats	vente meubles
27	DE	droit des contrats	location meubles
28	DE	droit des contrats	transaction
29	DE	droit du travail	arrêt Cour Fédérale / droit social
30	DE	droit de l'insolvabilité	arrêt Cour Fédérale de Justice
31	FR	droit des sociétés	conditions générales de vente
32	FR	droit des sociétés	statuts
33	FR	droit des sociétés	promesse unilatérale de vente
34	DE	droit de l'insolvabilité	arrêt Cour Fédérale de Justice
35	DE	droit des sociétés	arrêt en appel
36	FR	droit de la vente	arrêt en appel
37	FR	droit des contrats	contrat d'agent commercial
38	DE	droit des affaires	conditions générales de vente
39	DE	droit des sociétés	arrêt en appel
40	FR	droit des contrats	cession des parts sociales
41	FR	droit des affaires	contrat cadre
42	FR	droit de l'insolvabilité	arrêt en appel
43	FR	droit de la propriété industrielle	arrêt en appel
44	DE	droit des affaires	conditions générales de vente
45	DE-CH	arbitrage	arrêt tribunal fédéral de Bern

46	FR	droit des affaires	cession partielle de fonds de commerce
47	FR	droit des contrats	contrat de distribution
48	DE	droit des contrats	contrat de sous-traitance
49	FR	droit des affaires	conditions générales de vente
50	FR	droit des contrats	contrat de maintenance
51	FR	droit des contrats	jugement (prêt immobilier)
52	DE	droit d'insolvabilité	jugement
53	FR	droit des contrats	arrêt en appel
54	FR	droits du travail	contrat de travail
55	FR	droit du travail	contrat de travail
56	FR	droit des contrats	contrat de prestations de service
57	FR	droit des affaires	conditions générales de vente
58	FR	droit des contrats	contrat d'achat
59	FR	droit de propriété immobilière	assignation
60	FR	droit de l'insolvabilité	ordonnance de liquidation judiciaire
61	FR	droit des affaires	assignation en intervention forcée
62	FR	droit des contrats	accord acquisition d'actions
63	FR	droit de la responsabilité	conclusions
64	FR	droit de la responsabilité	conclusions adverses
65	FR	droit de la responsabilité	transaction
66	FR	droit des affaires	cautionnement
67	FR	droit des contrats	contrat de prêt
68	FR	droit de la vente	contrat de vente immobilière
69	FR	droit des contrats	contrat d'entreprise
70	FR	droits des contrats	assignation
71	FR	droit de la vente	assignation
72	FR	droit des sociétés	statuts de société
73	FR	droit des contrats	arrêt en appel
74	FR	droit des contrats	assignation
75	FR	droit des contrats	donation-partage
76	FR	droit des affaires	conditions générales de vente
77	DE	droit de l'insolvabilité	assignation
78	DE	droit de l'insolvabilité	arrêt en appel
79	DE	droit de l'insolvabilité	jugement
80	DE	droit de la propriété industrielle	assignation en contrefaçon de brevet
81	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions en contrefaçon de brevet
82	DE	droit de l'insolvabilité	arrêt en appel
83	FR	droit des contrats	assignation en référé
84	DE	droit des contrats	contrat cadre
85	FR	droit du travail	contrat de travail
86	FR	droit des contrats	ordonnance de référé
87	FR	droit des contrats	contrat de prêt
88	DE	droit des contrats	contrat vente immobilière
89	FR	droit des contrats	contrat vente immobilière
90	DE	droit bancaire	conditions générales
91	FR	droit des contrats	contrat étude de faisabilité
92	DE	droit des contrats	jugement
93	DE	droit des contrats	conclusions
94	FR	droit des contrats	jugement
95	FR	droit des affaires	arrêt en appel
96	FR	droit des affaires	cession fonds de commerce

97	FR	droit de la vente	vente d'un navire
98	FR	droit du travail	contrat de travail
99	DE	droit de la propriété industrielle	assignation en contrefaçon
100	DE	droit de la propriété industrielle	opposition contrefaçon
101		droit du travail	transaction
102	FR	droit de la propriété industrielle	conclusions réponse opposition
103	DE	droit de la propriété industrielle	assignation en contrefaçon de brevet
104	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions
105	DE	droit de la propriété industrielle	arrêt en appel
106	FR	droit des marques	transaction
107	FR	concurrence déloyale	conclusions
108	DE	droit de la propriété industrielle	réplique en appel
109	FR	droit du travail	transaction
110	DE	droit de l'insolvabilité	§ 80-81 du Code allemand d'insolvabilité
111	FR	droit des contrats	contrat de distribution
112	FR	droit des contrats	cession des marques
113	DE	droit de l'insolvabilité	assignation
114	DE	droit des associations	statuts
115	DE	droit des biens	acte de partage
116	DE	droit des contrats	contrat de cession
117	DE	droit des contrats	contrat de cession
118	DE	droit des contrats	contrat de cession
119	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions en réplique
120	DE	droit de la vente	jugement
121	FR	baux	jugement
122	FR	droit des biens	donation immobilière
123	DE	droit des contrats	jugement
124	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions
125	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions
126	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions responsives
127	DE	droit des contrats	contrat monomarque
128	DE	droit des contrats	contrat d'affiliation
129	DE	droit de l'insolvabilité	ordonnance
130	DE	droit de l'insolvabilité	ordonnance

131	FR	droit de l'insolvabilité	jugement
132	FR	droit de la responsabilité	conclusions
133	DE	droit de l'insolvabilité	jugement
134	DE	droit de l'insolvabilité	jugement d'ouverture
135	FR	droit bancaire	jugement
136	FR	règlementation française	texte réglementaire
137	FR	droit du transport	arrêt en appel
138	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions
139	DE	droit de la vente	contrat de vente
140	DE	droit des contrats	contrat de donation
141	DE	droit de la propriété industrielle	conclusions
142	DE	droit des affaires	conditions générales de vente
143	DE	droit des contrats	arrêt en appel
144	DE	droit de l'insolvabilité	arrêt en appel
145	FR	droit des contrats	contrat distribution

Annexe 2 : Enquête en ligne sur l'utilisation et l'évaluation des traductions juridiques spécialisées par les professionnels du droit



Questionnaire sur l'utilisation et l'évaluation des traductions juridiques spécialisées par les professionnels du droit

Continuer »

Terminé à 6 %

Fourni par
 Google Forms

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.
[Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Clauses additionnelles](#)

Ce questionnaire était disponible en ligne du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} février 2017 à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd_sFaz5SnkGKWxMQmt7oGL_o2Sc4AZgSidHQ5j1FRNWnmBXQ/viewform

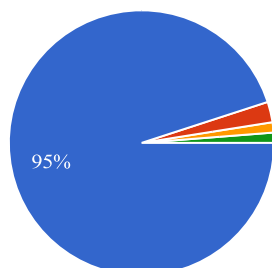
Il était diffusé auprès des avocats du ressort de la Cour d'appel de Colmar par le truchement des barreaux de Strasbourg et de Colmar et des magistrats des juridictions du même ressort. Les résultats de cette enquête figurent ci-après.

80 réponses du 1er juillet 2016 au 1er février 2017

Résumé

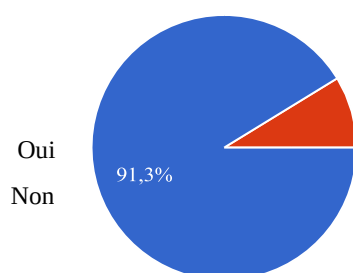
I. Votre profil

1. À quelle catégorie de professionnels du droit appartenez-vous ?



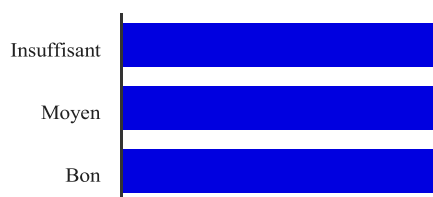
Avocats	76	95 %
Magistrats	2	2.5 %
Juristes d'entreprise	1	1.3 %
Autre	1	1.3 %

2. Est-ce que vous connaissez des langues étrangères (niveau non débutant seulement) ?



Oui	73	91.3 %
Non	7	8.8 %

Allemand [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]



Insuffisant	15	25 %
Moyen	15	25 %
Bon	30	50 %

Anglais [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]



Insuffisant	9	12.3 %
Moyen	31	42.5 %
Bon	33	45.2 %

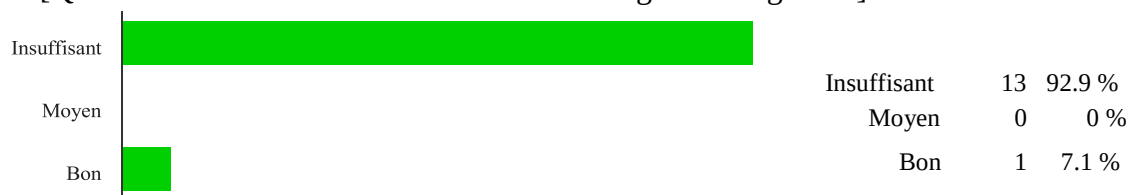
Espagnol [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]



Italien [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]



Russe [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]

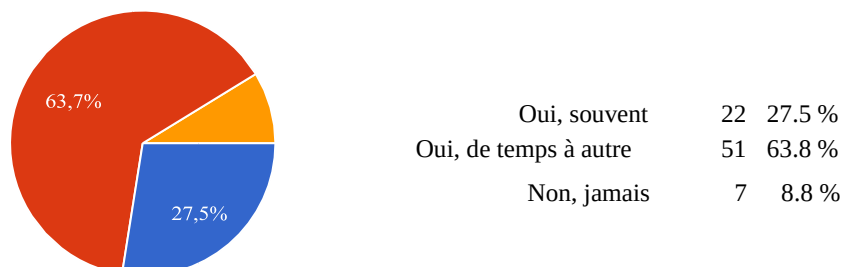


Autre(s) langue(s) [Quel est votre niveau de connaissances en langues étrangères ?]

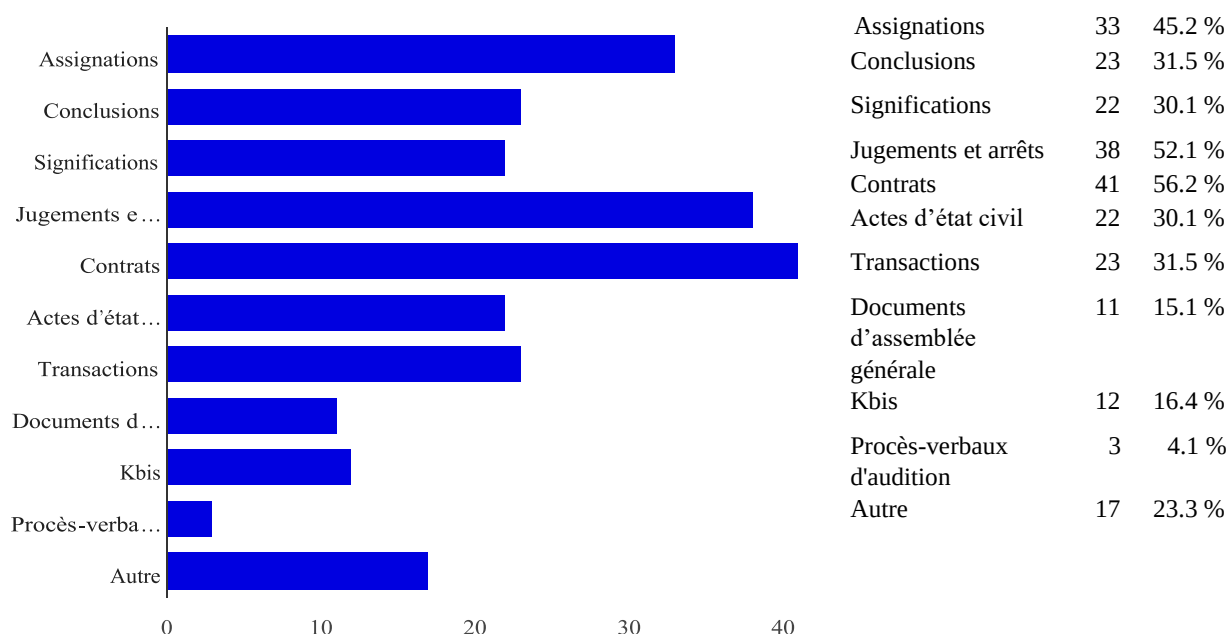


II. Vos pratiques en matière de traduction juridique

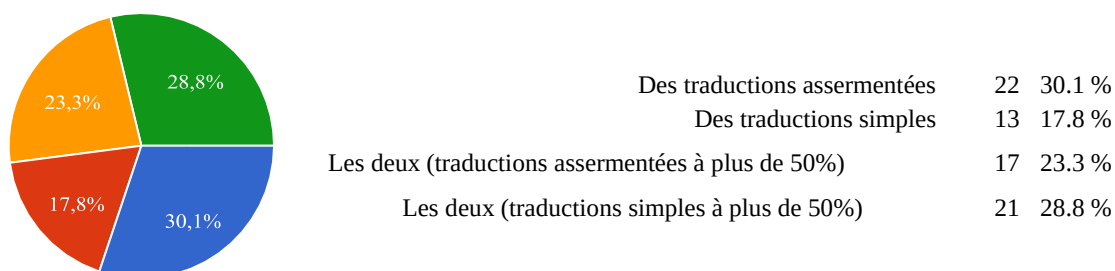
3. Utilisez-vous des traductions dans votre domaine d'activité ?



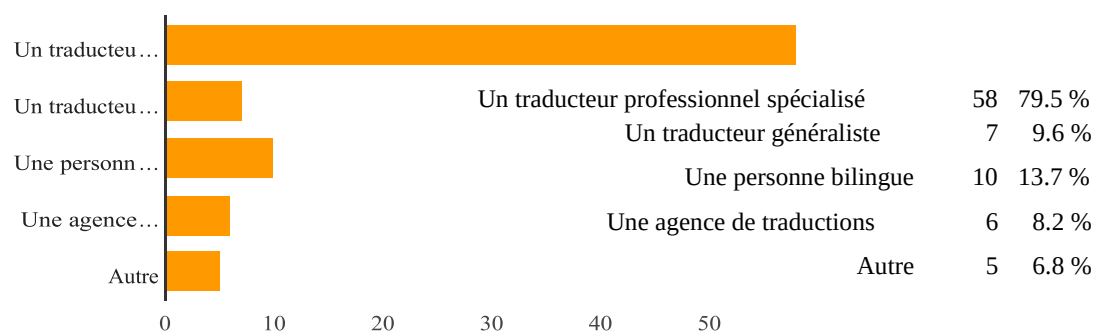
4. Quels sont vos besoins en matière de traduction (indiquez le type de document) ?



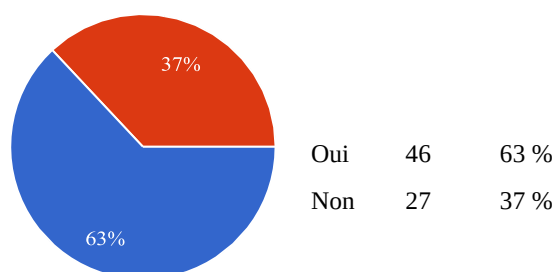
5. Quel type des traductions faites-vous habituellement réaliser ?



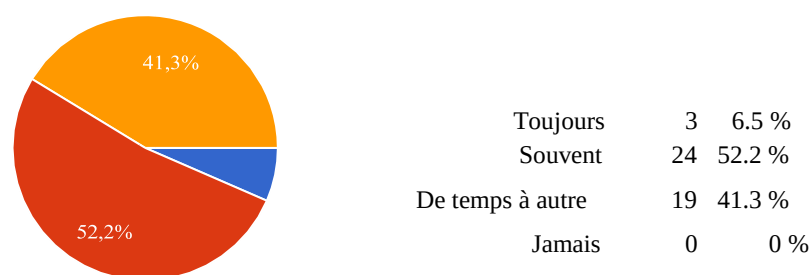
6. Pour vos traductions, vous avez recours à :



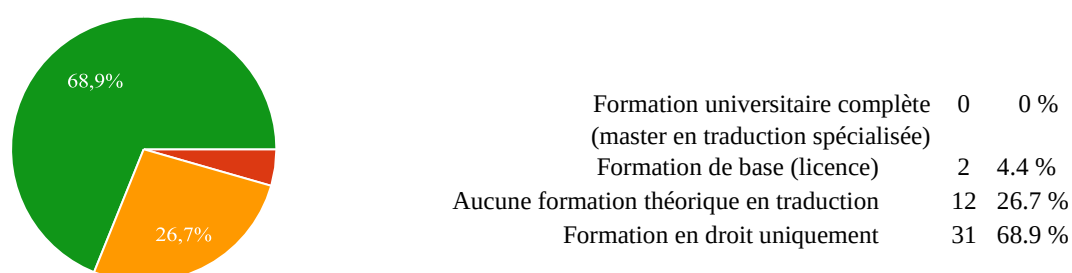
7. Vous arrive-t-il de réaliser vous-même une traduction ?



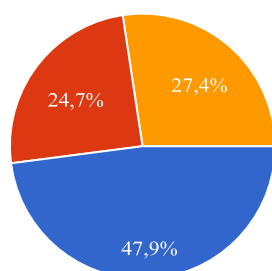
Indiquez la fréquence à laquelle vous êtes amenés à faire des traductions juridiques :



Indiquez votre niveau de formation en matière de traduction :

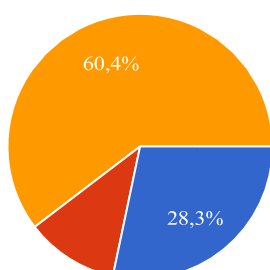


8. Lorsque vous confiez une traduction à un professionnel, avez-vous l'habitude de vous renseigner sur son niveau de formation et autres garanties qu'il propose ?



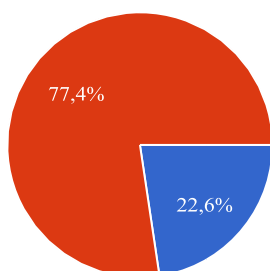
Oui, systématiquement	35	47.9 %
Quelquefois	18	24.7 %
Jamais	20	27.4 %

Indiquez quel type de formation vérifiez-vous ?



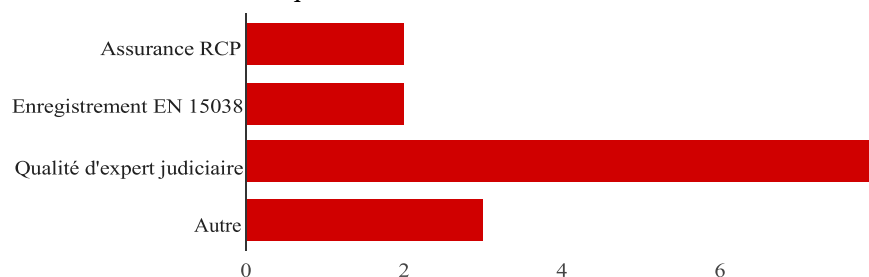
Le niveau de formation professionnelle en traduction	15	28.3 %
Le niveau de formation juridique	6	11.3 %
Les deux	32	60.4 %

9. Vérifiez-vous l'existence d'autres garanties proposées par le professionnel de la traduction ?



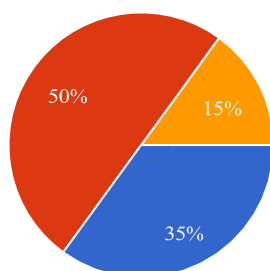
Oui	12	22.6 %
Non	41	77.4 %

Précisez les éléments que vous vérifiez :



Assurance RCP	2	16.7 %
Enregistrement / Certification selon la norme EN 15038 ou similaire	2	16.7 %
Qualité d'expert judiciaire	8	66.7 %
Autre	3	25 %

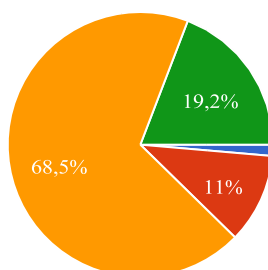
Indiquez le motif pour lequel vous ne faites pas de vérification



Je n'ai pas le temps de faire ce genre de vérification	7	35 %
Si le traducteur se qualifie de professionnel, je lui fais confiance	10	50 %
Autre	3	15 %

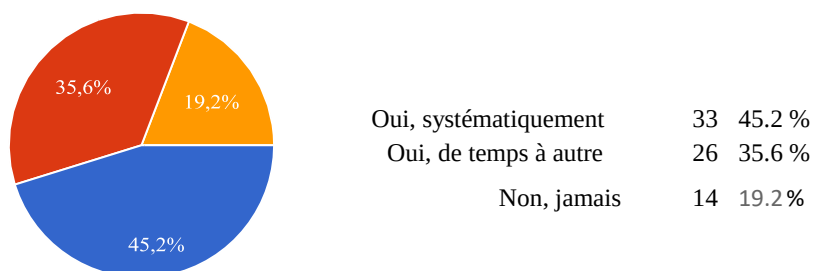
III. Votre avis sur la qualité des traductions juridiques

10. Selon vous, la qualité des traductions juridiques que vous utilisez / qui vous sont produites est en règle générale ?

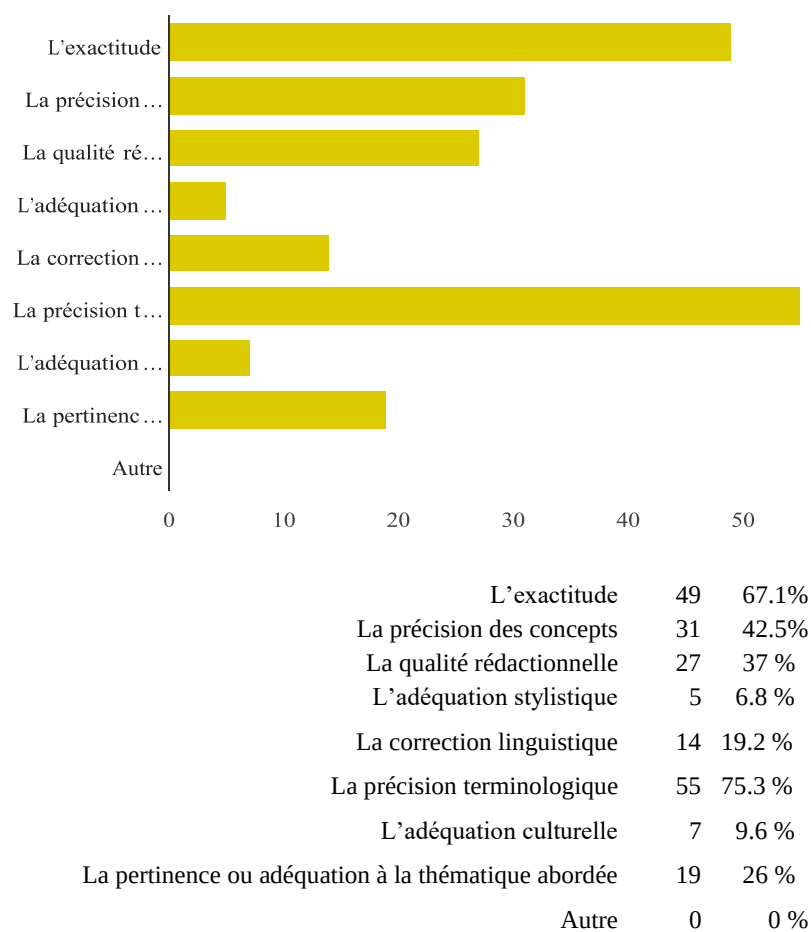


Insuffisante	1	1.4 %
Moyenne	8	11 %
Bonne	50	68.5 %
Très bonne	14	19.2 %

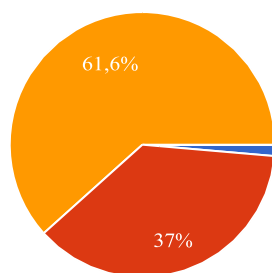
11. Relisez-vous les traductions réalisées pour votre compte ?



12. Selon vous, à quels trois critères principaux de qualité doit satisfaire une traduction juridique ?

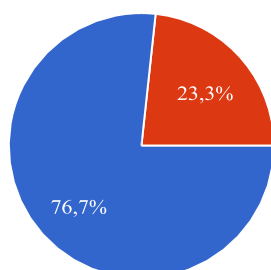


13. Selon vous, quelles sont les erreurs les plus graves qui peuvent affecter une traduction juridique ?



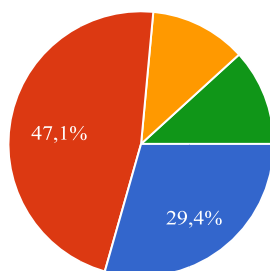
Toute erreur de grammaire ou d'orthographe dite « élémentaire »	1	1.4 %
Tout mauvais choix de concepts et de termes	27	37 %
Toute erreur de sens	45	61.6 %
Autre	0	0 %

14. Pour les traductions complexes, estimez-vous que ce soit une plus-value si le traducteur vous propose une « relecture d'expert » afin de vérifier et valider la cohérence technique de la traduction qu'il a réalisée ?



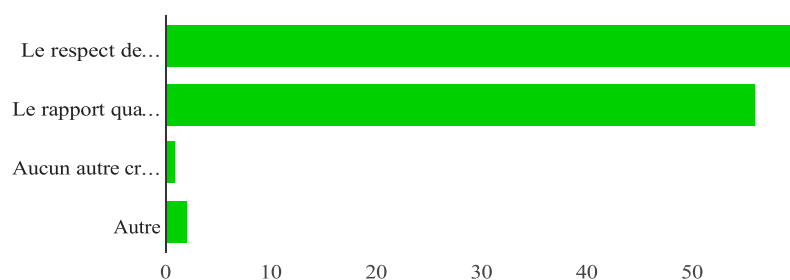
Oui	56	76.7 %
Non	17	23.3 %

Indiquez le motif de ne pas recourir à une « relecture d'expert »



Inutile	5	29.4 %
Coût trop élevé	8	47.1 %
Problème de confidentialité	2	11.8 %
Autre	2	11.8 %

15. Outre les critères de qualité linguistique, quel(s) autres critère(s) devrai(en)t selon vous être pris en compte dans l'évaluation d'une traduction ?



Le respect de délais	60	82.2 %
Le rapport qualité / prix	56	76.7 %
Aucun autre critère	1	1.4 %
Autre	2	2.7 %

Annexe 3 : Abréviations pour les œuvres de Wittgenstein

RP :	Recherches Philosophiques
TLP :	Tractatus logico-philosophique
BT :	The Big Typescript
DC :	De la certitude
IE :	L'intérieur et l'extérieur. Derniers écrits sur la philosophie et la psychologie
F :	Fiches

Margarete DURR
LA NOTION DE PERTINENCE EN
TRADUCTION JURIDIQUE
BIDIRECTIONNELLE
FRANÇAIS-ALLEMAND



Résumé

La présente thèse porte sur la question de l'intelligibilité de la traduction juridique pour un praticien du droit. Cette recherche a été inspirée par notre pratique professionnelle de la traduction juridique dans la combinaison linguistique français-allemand et allemand-français, et notamment par la critique dont la traduction juridique fait l'objet de la part des juristes. La traduction juridique relève de la traduction pragmatique, dans la mesure où elle constitue un acte de communication de spécialiste à spécialiste. Dans la présente thèse, la traduction juridique est envisagée dans le cadre de l'activité de traduction exercée à titre libéral par un professionnel indépendant. La traduction industrielle et la traduction institutionnelle s'en trouvent de fait exclues.

Notre hypothèse de travail consiste à dire que l'échec relatif de la traduction juridique s'explique par l'absence de pertinence de la traduction pour son utilisateur. Pour tenter d'éclairer cet aspect, nous adoptons une approche interdisciplinaire, inspirée des recherches réalisées dans d'autres disciplines scientifiques comme les sciences de l'information et la sociologie. L'approche interdisciplinaire se justifie par le caractère multipolaire de la traductologie elle-même, qualifiée « d'interdiscipline », voire de « polydiscipline ». Elle se justifie par l'inadéquation de la conception logico-positiviste de la signification et l'échec de l'équivalence. Enfin, elle se justifie par le fait qu'en traduction le sens compte. Méthodologiquement, nous partons de la critique de la notion d'équivalence et de la conception classique de la traduction comme recherche d'équivalents qui nous semble inapte à rendre compte des mécanismes de la traduction. Il apparaît donc judicieux de se poser la question de l'abandon de ce paradigme et de mettre en exergue le rôle dévolu aux notions de sens, d'interprétation et de pertinence en traduction. Nous postulons que si la traduction, conçue comme la reconstruction d'un univers sémantique dans un autre univers sémantique, a pour vocation de produire un texte efficace dans la communication de spécialiste à spécialiste, un rôle crucial est dévolu au sens et à sa reconstitution dans le texte d'arrivée. La pertinence étant le corrélat du sens et le sens se constituant dans l'interprétation, elle acquiert un statut fondamental.

Notre état de l'art se déploie en trois volets. Le point de départ naturel de notre recherche, dont traite le premier volet, est constitué par la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson. Après en avoir présenté les notions clés, nous nous attachons à mettre en exergue l'inscription cognitiviste de cette théorie et son inadéquation à la traduction, due notamment à son

incapacité d'expliquer le mécanisme de la sélection des unités sémantiques. Dans le second volet, nous nous intéressons au traitement de la notion de pertinence en sciences de l'information. L'intérêt des travaux dans ces domaines réside notamment dans la caractérisation exhaustive de la notion de pertinence et la définition de différents critères permettant de l'apprécier. En outre, leur intérêt réside dans la mise en exergue de la nature dynamique de la pertinence, de la dichotomie entre l'aspect objectif et subjectif qui lui est intrinsèque, et du rôle des connaissances dans son mécanisme. Dans le troisième volet de l'état de l'art, nous présentons la théorie de la pertinence, la théorie des connaissances et la thèse de la congruence des pertinences élaborées par le sociologue autrichien Alfred Schütz, qui constituent le cœur de notre recherche. Le recours aux concepts sociologiques se justifie par le fait que la langue et la traduction, de par leur nature, sont des phénomènes sociaux. Le caractère social de la traduction résulte du fait qu'elle s'inscrit systématiquement dans un contexte social, qu'elle est constitutive d'une pratique sociale et enfin, du fait que le traducteur lui-même est un individu socialisé.

L'approche sociologique de la traduction a récemment donné lieu à un « tournant sociologique » en théorie de la traduction. Le recours à la théorie de Schütz en théorie de la traduction apparaît judicieux pour plusieurs raisons. En premier lieu, l'intérêt de sa théorie, au demeurant peu connue, consiste à problématiser la question fondamentale de la constitution du sens. En second lieu, elle est intéressante en raison de son aptitude à expliquer la sélection, d'une part, et l'intrication étroite entre les connaissances et la pertinence, d'autre part. Dans sa théorie, Schütz définit la notion de pertinence de plusieurs manières, et notamment comme le corrélat du sens, comme la relation établie dans la compréhension et comme le résultat de l'interprétation. Ces définitions soulignent la relation de réciprocité entre ces trois éléments et la pertinence. Schütz a proposé une typologie des pertinences dont il distingue trois types : la pertinence thématique, interprétative et motivationnelle. Ces différentes pertinences interagissent sur un mode réciproque et récursif et forment un système des pertinences sui generis qui est déterminé culturellement, socialement et individuellement. La théorie des connaissances constitue un autre pilier de la théorie de Schütz. Il conceptualise l'intrication entre connaissances et pertinence, d'une part, et que les connaissances ont un rôle majeur dans la constitution du sens, d'autre part. Le lien avec la traduction est obvie, dans la mesure où les connaissances individuelles jouent un rôle capital dans la reconstruction du sens par le traducteur. En outre, la théorie des connaissances de Schütz permet d'expliquer l'origine de la précarité de la position épistémologique du traducteur dans la communication spécialisée. Enfin, la théorie de la compréhension d'autrui et le postulat de congruence des systèmes de pertinences permettent d'explicitier les conditions de la réussite de la traduction en tant qu'acte de communication.

Notre corpus d'étude comporte 145 bitextes allemand-français dont sont extraits nos exemples. Après les opérations préparatoires et l'alignement, notre corpus a été utilisé pour des analyses lexicales et contrastives.

Dans la troisième partie de notre thèse, nous cherchons à expliciter les implications de la théorie de la pertinence de Schütz en traduction. Nous proposons une définition de la notion de pertinence, définissons les conditions de la pertinence en traduction et montrons son rôle au regard de la qualité. Enfin, une méthode pratique de traduction fondée sur les notions de pertinence (Schütz) et d'usage (Wittgenstein) est proposée.

Mots clés : traduction juridique, interprétation, heuristique, sens, pertinence, usage, positivisme logique, cognitivisme.

Résumé en anglais

This thesis deals with the question of the intelligibility of legal translation for a practitioner of law. This research was inspired by our professional practice of legal translation in the French-German and German-French linguistic combinations and in particular by criticism levelled at legal translation by legal experts. Legal translation is fundamentally pragmatic translation insofar as it constitutes an act of communication between two specialists. In this thesis, legal translation is taken to be the activity of translation carried out by a freelancer exercising a liberal profession. Industrial translation and institutional translation are therefore excluded.

Our working hypothesis is to argue that the failure of legal translation in relative terms is explained by the translation's lack of relevance for its user. To investigate this possibility, we have adopted an interdisciplinary approach inspired by research carried out in other scientific disciplines such as sociology and information science. This interdisciplinary approach is justified by the interdisciplinary nature of translation studies which are themselves described as an "interdiscipline" or even a "polydiscipline". It is justified by the inadequacy of the logico-positivist conception of significance and the failure of equivalence. Finally, it is justified by the fact that in translation meaning counts. Methodologically, we start from the criticism of the notion of equivalence and of the classic conception of translation as a search for equivalents, which strikes us as ill-adapted to account for the mechanisms of translation. It therefore seems judicious to question whether this paradigm should be abandoned and to highlight the role devolved to the notions of meaning, interpretation and relevance in translation. We postulate that if translation is taken to be the reconstruction of a semantic universe in another semantic universe, then when it is used to produce an effective text for specialist-to-specialist communication a crucial role is devolved to the meaning and the reconstitution of meaning in the target text. As relevance is the correlate of meaning and meaning is constituted in interpretation, the former acquires a fundamental status.

Our overview of the field is set out in three parts. The natural starting point of our research, covered by the first part, is the relevance theory of Sperber and Wilson. After presenting the key notions, we endeavour to highlight the cognitivist inscription of this theory and its inadequacy in respect of translation, primarily due to its inability to explain the mechanism behind the selection of semantic units. In the second part, we focus on how the notion of relevance is treated in information science. The value of the work in these fields lies in the exhaustive characterisation of the notion of relevance and definition of the various criteria permitting its evaluation. Moreover, its value lies in highlighting the dynamic nature of relevance, the dichotomy between the objective and subjective aspect that is intrinsic to it, and the role of knowledge in the mechanism of relevance. In the third part of our overview, we present the theory of relevance, the theory of knowledge and the hypothesis of the congruence of relevances developed by the Austrian sociologist Alfred Schütz, which constitute the heart of our research.

The use of sociological concepts is justified by the fact that language and translation are, by their very nature, social phenomena. The social character of translation stems from the fact that it is systematically part of a social context, that it constitutes a social practice and, finally, that translators themselves are socialised individuals. The sociological approach to translation has recently given rise to a "sociological turning point" in translation theory. Recourse to Schütz's theory of translation appears judicious for several reasons. In the first place, the value of his, albeit little-known, theory consists in problematising the fundamental question of the constitution of meaning. Secondly, it is interesting because of its ability to explain selection, on

the one hand, and the close interrelation between knowledge and relevance, on the other. In his theory, Schütz defines the notion of relevance in several ways and, in particular, as the correlate of meaning, as the relation established in understanding and as the outcome of interpretation. These definitions emphasise the reciprocal relationship between these three aspects and relevance. Schütz proposed a typology of relevances which he breaks down into three types: thematic, interpretative and motivational relevance. These different relevances interact in a reciprocal and recursive way and form a system of *sui generis* relevance which is determined culturally, socially and individually. The theory of knowledge is another pillar of Schütz's theory. He conceptualises the interplay between knowledge and relevance, on the one hand, and the major role devolved to knowledge in the constitution of meaning, on the other. The link with translation is obvious, insofar as individual knowledge plays a crucial role in the reconstruction of meaning by the translator. Moreover, Schütz's theory of knowledge explains the origin of the precariousness of the translator's epistemological position in specialised communication. Finally, the theory of understanding others and the assumption of the congruence of systems of relevance allow the conditions for the success of translation as an act of communication to be explained.

Our text corpus comprises 145 German-French bitexts from which our examples are extracted. After the preparatory operations and alignment, our corpus served as the basis for the lexical and contrastive analyses.

In the third part of our thesis, we endeavour to explain the implications of Schütz's theory of relevance in translation. We propose a definition of the notion of relevance, define the conditions of relevance in translation and demonstrate its role in terms of quality. Finally, a practical translation method based on the notions of relevance (Schütz) and usage (Wittgenstein) is advanced.

Keywords: legal translation, interpretation, heuristics, meaning, relevance, usage, logical positivism, cognitivism.

Bibliographie

- Abel, Günter. (2016). Quellen der Orientierung. In Andrea Bertino, Ekaterina Poljakova, Andreas Rupschus, & Benjamin Alberts (Eds.), *Zur Philosophie der Orientierung* (pp. 147-169). Berlin: de Gruyter.
- Ambroise-Castérot, Coralie, Fricero, Natalie, Henry, Laurence-Caroline, & Jacq, Patrick. (2007). *Glossaire des procédures*. Paris: Gualino éditeur.
- Albrecht, Jörn (1990). Invarianz, Äquivalenz, Adäquatheit. In Arntz Reiner & Gisela Thome (Eds.), *Übersetzungswissenschaft. Ergebnisse und Perspektiven* (pp. 71-81). Tübingen.
- Alcaraz Varo, Enrique, & Hughes, Brian. (2002). *Legal translation explained*. Manchester; Northampton (MA): St. Jerome publishing.
- Alloa, Emmanuel. (2009). Metaxu. Figures de médialité chez Aristote. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 02(62), 247-262.
- Armstrong, Paul, B. (2013). *How Literature plays with the brain*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Ballard, Michel. (2008). À propos des procédés de traduction. *Palimpsestes [En ligne]*(Hors série), 113-130.
- Barry, C. L. (1994). User-defined relevance criteria: an exploratory study. *Journal of the American Society for Information Science*, 45(3), 149-159.
- Bartlett, Frederic, C. (1932). *Remembering: A Study in Experimental and Social Psychology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bassnett, S., & Lefevere, A. (1990). *Translation, History and Culture*. London: Printer Publisher.
- Benoist, Jocelyn. (2009). *Sens et sensibilité : l'intentionnalité en contexte*. Paris: Les Éditions du Cerf.
- Benoist, Jocelyn. (2012). Wittgenstein philosophe de l'esprit. In Christiane Chauviré & Sabne Plaud (Eds.), *Lectures de Wittgenstein* (pp. 67-78). Paris: Ellipses.
- Berman, Antoine. (1989). La traduction et ses discours. *Meta*, 34(4), 672-679. doi:DOI 10.7202/002062ar
- Berner, Christian. (2007). *Au détour du sens*. Paris: Les Éditions du Cerf.
- Berner, Christian, & Thouard, Denis. (2015). *L'interprétation. Un dictionnaire philosophique*. Paris: Librairie Philosophique J. Vrin.
- Biel, Lucja. (2012). Egzamin na tłumacza przysięgłego - zbiory tekstów egzaminacyjnych. *Comparative Legilinguistics*, 9, 103-108.
- Biel, Lucja, & Engberg, Jan. (2013). Research models and methods in legal translation. *Linguistica Antverpiensia - New Series - Themes in Translation Studies*(12), 1-11.
- Blanchet, Philippe. (2000). *La linguistique de terrain. Méthode et théorie*: Presses universitaires de Rennes.
- Blommaert, Jan. (2005). *Discourse*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Boase-Baier, J., Fawcett, A., & Wilson, P. . (2014). *Literary Translation: Redrawing the Boundaries*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Bocquet, Claude. (2008). *La traduction juridique. Fondement et méthode*. Bruxelles: De Boeck.
- Bouchon-Meunier, Bernadette. (1993). *La logique floue*. Paris: PUF.
- Bourdieu, Pierre. (1976). Le champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2), 88-104.
- Bourdieu, Pierre. (1992). *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris: Seuil.
- Busse, Dietrich (1980). [H. P. Grice:.. Meinen, Sagen und Verstehen. Eine Einführung in die bedeutungstheoretischen Grundlagen seiner Theorie kommunikativen Handelns.].
- Butnaru, Denisa Lucia. (2009). *Critique du concept de "signification" : étude de phénoménologie et sémantique sociale*. Available from <http://www.theses.fr/2009STRA1011>
- Cao, Deborah. (2007a). Inter-lingual uncertainty in bilingual and multilingual law. *Journal of Pragmatics*, 39, 69-83. doi:10.1016/j.pragma.2006.08.005
- Cao, Deborah. (2007b). *Translating Law*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Cassin, Barbara. (2016). *Éloge de la traduction*. Paris: Fayard.

- Catford, John (1965). *A linguistic theory of translation. An essay in applied linguistics*. London: Oxford University Press.
- Cavell, Stanley. (2009). *Dire et vouloir dire*. Paris: Les Éditions du Cerf.
- Charaudeau, Patrick. (2004). Comment le langage se noue à l'action dans un modèle socio-communicationnel du discours. *Cahier de linguistique française*(26), 151-175.
- Charaudeau, Patrick (2005). [Sémantique de langue, sémantique du discours].
- Charaudeau, Patrick, & Maingueneau, Dominique. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*: Seuil.
- Chesterman, Andrew. (1997). *Memes of Translation*. Amsterdam: John Benjamins.
- Chesterman, Andrew, & Wagner, Emma. (2002). *Can Theory Help Translation?* Manchester: St. Jerome.
- Chomsky, Noam. (1980). *Rules and Representations*. Oxford: Basil Blackwell.
- Chomsky, Noam. (1988). *Language and Problems of Knowledge. The Managua Lectures*. Cambridge, Mass. et London: MIT Press.
- Clyne, Michael G. (1992). *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*. Berlin / New York: Mouton de Gruyter.
- Coing, Helmut. (1985). *Europäisches Privatrecht. Älteres Gemeines Recht (Vol. I)*. München: C. H. Beck.
- Cornu, Gérard. (2007). *Vocabulaire Juridique*. Paris: PUF.
- Cosjin, Erica, & Ingwersen, Peter. (2000). Dimensions of relevance. *Information Processing & Management*(36), 533-550.
- Cristin, Renato. (2000). Phänomenologie und Übersetzung. In Wilhelm Büttemeyer & Hans Jörg Sandkühler (Eds.), *Übersetzung - Sprache und Interpretation* (pp. 189-206). Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Dambaska-Prokop, U. (2000). *Mala encyklopedia przekładoznawstwa*. Czestochowa: Educator.
- Delmas-Marty, Mireille. (2004). *Le flou du droit*. Paris: PUF.
- Deniau, Guy. (2015). *Qu'est-ce qu'interpréter ?* Paris: Vrin.
- Depraz, Natalie, Varela, Francisco J., & Vermersch, Pierre. (2011). *À l'épreuve de l'expérience. Pour une pratique phénoménologique*. Bucarest: Zeta Books.
- Deschamps, Jacqueline. (2010). *Science de l'information. De la discipline à l'enseignement*. Paris: Éditions des archives contemporaines.
- Dewey, John. (2014). *La quête de la certitude*. Paris: Gallimard.
- Didier, Emmanuel. (1990). *Langues et langages du droit*. Montréal: Wilson & Lafleur.
- Dilthey, Wilhelm. (1912). Die Prinzipien der Logik. In Arnold Ruge & Wilhelm Windelband (Eds.), *Encyclopedie der philosophischen Wissenschaften. Bd. 1: Logik* (pp. 1-201). Tübingen: Mohr.
- Dullion, Valérie. (2015). Droit comparé pour traducteurs: de la théorie à la didactique de la traduction juridique. *International Journal for the Semiotics of Law*, 28(1), 91-106. doi:10.1007/s11196-014-9360-2
- Durieux, Christine. (2009). Vers une théorie décisionnelle de la traduction. *Revue LISA / LISA e-Journal [En ligne]*, consulté le 5 juin 2017, VII(3), 350-368.
- Dybiec-Gajer, Joanna. (2013). Specyfikacja jako instrument kontekstualizacji aktu tłumaczeniowego - między teoria a praktyka dydaktyki przekładu. *Rocznik przekładoznawczy*, 8, 107-121.
- Eco, Umberto. (2006). *Dire presque la même chose*. Paris: Grasset.
- Endress, Martin. (2006). *Alfred Schütz*. Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Engberg, Jan. (1993). Prinzipien einer Typologisierung juristischer Texte. *Fachsprache*(2), 31-38.
- Engberg, Jan. (2014). *Legal Translation as knowledge mediation. Consequences for conceptualisation and for quality standards*. AARHUS UNIVERSITET. Business and Social Sciences.
- Espagne, Michel. (2013). La notion de transfert culturel. *Revue Sciences / Lettres [en ligne]*, 1. doi:http://rsl.revues.org/219
- Fodor, Jerry. (1975). *The Language of Thought*. Hassocks, Sussex: The Harvester Press.
- Fodor, Jerry. (1983). *The Modularity of Mind. An Essay on Faculty Psychology*. Cambridge, Mass. et London: MIT Press.
- Foessel, Michaël, & Lamouche, Fabien. (2007). *Ricoeur. Anthologie*. Paris: Editions Points.
- Frank, Manfred. (1991). *Selbstbewusstsein und Selbsterkenntnis*. Stuttgart: Reclam.

- Frege, Gottlob. (1966). Über Sinn und Bedeutung. In G. Patzig (Ed.), *Funktion, Begriff, Bedeutung*. Göttingen.
- Frege, Gottlob. (1969). *Les fondements de l'arithmétique : recherche logicomathématique sur le concept de nombre* (Claude Imbert, Trans.). Paris: Seuil.
- Frege, Gottlob. (1986). *Die Grundlagen der Arithmetik: eine logisch mathematische Untersuchung über den Begriff der Zahl*. Hamburg: Meiner.
- Frege, Gottlob. (1990). Der Gedanke. Eine logische Untersuchung. In I. Angelelli (Ed.), *Kleine Schriften* (pp. 342-361).
- Froeliger, Nicolas. (2013a). En plein milieu des confins - Éléments pour la construction d'une réflexion en traduction pragmatique. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00971732>
- Froeliger, Nicolas. (2013b). *Le cavalier, ses traces, sa course, son amour, mais pas sa mort : de l'aide à la traduction à l'aide aux traducteurs : Conclusions et perspectives du colloque Tralogy 2 : Trouver le sens : où sont nos manques et nos besoins respectifs ?* Paper presented at the Tralogy II, Paris.
- Froeliger, Nicolas. (2013c). *Les noces de l'analogique et du numérique*. Paris: Les belles lettres.
- Froeliger, Nicolas. (2014). *Droit, traduction et société : quels emboîtements ?*
- Frohmann, Bernd (1990). Rules of Indexing: A Critique of Mentalism in Information Retrieval History. *Journal of Documentation*, 46(2), 81-101. doi:doi:10.1108/eb026855
- Fromont, Michel. (2013). *Grands systèmes de droit étrangers*. Paris: Dalloz.
- Galdia, Marcus. (2003). Rechtsvergleichendes Übersetzen. *The European Legal Forum*(1), 1-5.
- Galdia, Marcus. (2017). *Lectures on Legal Linguistics*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Gambier, Yves. (2007). Y-a-il place pour une socio-traductologie. In Michaela Wolf & Alexandra Fukari (Eds.), *Constructing a sociology of translation* (pp. 205-218). Amsterdam; Philadelphia (Pa.): J. Benjamins.
- Garbovskij, Nikolaj, & Kostikova, Olga, I. . (2011). Dimension sociologique de l'activité traduisante. In Christian Berner & Tatjana Milliaressi (Eds.), *La Traduction. Philosophie et tradition* (pp. 129-144). Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.
- Gautier, Laurent. (2014). Des langues de spécialité à la communication spécialisée: un nouveau paradigme de recherche à l'intersection entre sciences du langage, info-com et sciences cognitives. *Études Interdisciplinaires en Sciences humaines (EISH)* (1), 225-245.
- Gauvry, Charlotte. (2011). Principe de contexte et circonstances. De Frege à Wittgenstein. *Implications philosophiques*.
- Gauvry, Charlotte. (2013). De la sémantique pragmatique au contextualisme. *Corela. Cognition, représentation, langage*(HS-14).
- Gémar, Jean-Claude. (1995). Le langage du droit au risque de la traduction. In Gérard Snow & Jacques Vanderlinden (Eds.), *Français juridique et science du droit*. Bruxelles: Bruylant.
- Gigerenzen, Gerd, & Selten, Reinhard. (2002). *Bounded rationality: The adaptive toolbox*. Massachusetts, London: MIT Press.
- Glock, Hans-Johann. (2003). *Dictionnaire Wittgenstein*.
- Goffman, William, & Newill, Vaun A. (1967). Communication and epidemic processes. 316-334.
- Goffman, William, & Newill, Vaun. A. (1964). Generalization of Epidemic Theory: An Application to the Transmission of Ideas. *Nature*, 204(4955), 225-228.
- Gorlée, Dinda, L. (2012). *Wittgenstein in translation. Exploring semiotic signatures*: De Gruyter Mouton.
- Gouadec, Daniel. (1989). *Le traducteur, la traduction et l'entreprise*. Paris La Défense: AFNOR.
- Gouadec, Daniel. (2002). *Profession : Traducteur*. Paris: La Maison du Dictionnaire.
- Gouadec, Daniel. (2005). Terminologie, traduction et rédaction spécialisées. *Langages*, 39(157), pp. 14-24.
- Gouanvic, Jean-Marc. (2007). Objectivation, réflexivité et traduction. Pour une re-lecture boudieusienne de la traduction. In Michaela Wolf & Alexandra Fukari (Eds.), *Constructing a sociology of translation* (pp. 79-82). Amsterdam; Philadelphia (Pa.): J. Benjamins.

- Gozdz-Roszkowski, Stanislas. (2013). Exploring near-synonymous terms in legal language. A corpus-based, phraseological perspective. *Linguistica Antverpiensia - New Series - Themes in Translation*, 12.
- Gréciano, Philippe. (2011). Critique de la traduction dans les procès Khmers Rouges. *Revue française de linguistique*, XVI(1), 110-126.
- Greisch, Jean. (2015). *L'herméneutique comme sagesse de l'incertitude*. Argenteuil: Le Cercle Herméneutique Editeur.
- Greisdorf, Howard. (2000). Relevance: An interdisciplinary and information science perspective. *Informing Science*, 3(2).
- Greisdorf, Howard. (2003). Relevance thresholds: a multi-stage predictive model of how users evaluate information. *Information Processing & Management*, 39(3), 403-423. doi:10.1016/s0306-4573(02)00032-8
- Grice, Herbert, P. (1957). Meaning. *Philosophical Review*(66), 377-388.
- Grice, Herbert, P. (1975). Logic and conversation. In Peter Cole & Jerry Morgan, L. (Eds.), *Syntax and semantics* (pp. 41-58). New York: Academic Press.
- Grondin, Jean. (2004). Qu'est-ce que l'interprétation ? *Skepsis*, 126-131.
- Gueorguieva, Valentina. (2004). *La connaissance de l'indéterminé. Le sens commun dans la théorie de l'action*. (Doctorat en sociologie), Laval.
- Gutt, Ernst-August. (1989). *Translation and Relevance. Cognition and Context*. Retrieved from <http://discovery.ucl.ac.uk/1317504/1/241978.pdf>
- Gutt, Ernst-August. (1998). *Is the sky the limit? Reflections on scientific investigations of translation*. Draft Version.
- Gutt, Ernst-August. (2004). *Applications of relevance theory to translation - a concise overview*.
- Habert, Benoît, Nazarenko, Adeline, & Salem, André. (1997). *Les linguistiques du corpus*. Paris: Armand Collin.
- Hacker, Peter, M. S. (1997). *Wittgenstein im Kontext der analytischen Philosophie*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Halliday, Michael. (1975). *Learning How to Mean: Explorations in the Development of Language*. Londres: Edward Arnold.
- Hamann, Hanjo. (2015). Der "Sprachgebrauch" im Waffenarsenal der Jurisprudenz. In Friedemann Vogel (Ed.), *Zugänge zur Rechtssemantik*. Berlin, Boston: De Gruyter.
- Hammer, Michael, & Champy, James. (1993). *Le Reengineering*. Paris: Dunod.
- Harte-Bavendamm, Henning, & Henning-Bodewig, Frauke. (2013). *Gesetz gegen den unlauteren Wettbewerb (UWG). Kommentar*. München: C. H. Beck.
- Harter, Stephen, P. (1992). Psychological Relevance and Information Science. *Journal of the American Society for Information Science*, 43(9), 602-615. doi:DOI: 10.1002/(SICI)1097-4571
- Hartfiel, Güner, & Hillmann, Karl-Heinz. (1982). *Wörterbuch der Soziologie*. Stuttgart: Kröner.
- Harvey, Malcolm. (2013). Un cours de traduction juridique. In Mariette Meunier, Marion Charret-Del Bove, & Eliane Damette (Eds.), *La traduction juridique : Points de vue didactiques et linguistiques*.
- Häsemeyer, Ludwig. (2007). *Insolvenzrecht*. Köln; München: Carl Heymanns Verlag.
- Heltai, Pal. (2008). The Performance of Relevance Theory in Translation Studies. In Ewa Walaszewska, Marta Kisielewska-Krysiuk, Aniela Korzeniowska, & Malgorzata Grzegorzewska (Eds.), *Relevant Worlds Current Perspectives on Language, Translation and Relevance Theory* (pp. 156-170). New Castle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing.
- Hjørland, Birger. Relevance Research The Missing Perspective.
- Hjørland, Birger. (2000). Relevance Research: The Missing Perspective (s): "Non-Relevance" and "Epistemological Relevance". *Journal of the American Society for Information Science*, 51(2), 209-211.
- Hjørland, Birger. (2001). Towards a theory of aboutness, subject, topicality, theme, domain, field, content . . . and relevance. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 52(9), 774-778. doi:10.1002/asi.1131

- Hjørland, Birger. (2010). The foundations of the concept of relevance. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 61(2), 217-237. doi:10.1002/asi.21261
- Hjørland, Birger, & Christensen, Frank Sejer. (2002). Work tasks and socio-cognitive relevance: A specific example. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 53(11), 960-965. doi:10.1002/asi.10132
- Hoffman, Robert. (1996). How Can Expertise be Defined? Implications of Research From Cognitive Psychology. In R. Williams, W. Faulkner, & J. Fleck (Eds.), *Exploring Expertise* (pp. 81-100). Edinburgh: University of Edinburgh Press.
- Hoffmann, Ludger. (2000). Thema, Themenentfaltung, Makrostruktur. In Klaus Brinker, Gerd Antos, Wolfgang Heinemann, & Sven F. Sager (Eds.), *Text-und Gesprächslinguistik* (Vol. 1. Halbband. Volume 1, pp. 344-356). Berlin. New York: Walter de Gruyter.
- Hoffmeister, Johannes. (1955). *Wörterbuch der philosophischen Begriffe*. Hamburg: Meiner.
- Houdé, Olivier. (2003). *Vocabulaire des sciences cognitives*. Paris: PUF.
- Humboldt von, Wilhelm. (1997). Einleitung zum Kawi-Werk: Über die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwicklung des Menschengeschlechts. In Michael von Böhler (Ed.), *Schriften zur Sprache* (pp. 30-207). Stuttgart: Reclam.
- Hymes, Dell. (1966). Two types of linguistic relativity. *Sociolinguistics*, 13156.
- Jakobson, Roman. (1959). On linguistic aspects of translation. In Reuben Brower, A. (Ed.), *On translation* (pp. 232-239). Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Kant, Emmanuel. (2001). *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée*. Paris: Librairie Philosophique J. Vrin.
- Kellerwessel, Wulf. (2009). *Wittgensteins Sprachphilosophie in den "Philosophischen Untersuchungen". Eine kommentierende Ersteinführung*. Frankfurt: Ontos Verlag.
- Kelsen, Hans. (1979). *Allgemeine Theorie der Normen*. Wien: Manz.
- Kierzkowska, Danuta. (2002). *Tłumaczenie prawnicze*. Warszawa: Tępis.
- Koller, Werner. (2011). *Einführung in die Übersetzungswissenschaft* (8. Auflage ed.). Tübingen: Narr Francke.
- Konerding, Klaus-Peter. (2015). Sprache und Wissen. In Ekhard Felder & Andreas Gardt (Eds.), *Handbuch Sprache und Wissen* (pp. 57-78). Berlin Boston: Walter de Gruyter.
- Kropholler, Jan. (2008). *Bürgerliches Gesetzbuch. Studienkommentar*. München: C. H. Beck.
- Kross, Matthias, & Ramharter, Esther. (2012). *Wittgenstein übersetzen*. Berlin: Parerga Verlag.
- Kubacki, Artur, Dariusz. (2014). Bład krytyczny w tłumaczeniach poswiadczonych. *Lingua Legis*, 22, 63-71.
- Kundera, Milan. (1986). *L'art du roman*. Paris: Gallimard.
- Kussmaul, Paul. (1986). Übersetzen als Entscheidungsprozess. Die Rolle der Fehleranalyse in der Übersetzungsdidaktik. In Mary Snell-Hornby (Ed.), *Übersetzungswissenschaft. Eine Neuorientierung* (pp. 206-229). Tübingen: Francke.
- Lacour, Philippe. (2009). Diskursivität. Zur logischen Erklärung der Hermeneutik Ricoeurs. *Energieia(I)*, 97-117.
- Lacour, Philippe. (2010). Discours, texte et corpus. http://elliadd.univ-fcomte.fr/download/elliadd/document/colloques_electroniques/cluny/lacour.pdf
- Ladmiral, Jean-René & Lipiansky, Edmond, Marc. (2015). *La communication interculturelle*. Paris: Les Belles Lettres.
- Langacker, Ronald. (1990). *Concept, Image and Symbol. The Cognitive Basis of Grammar*. Berlin, New York: Walter de Gruyter.
- Lardeux, Gewendoline, Legeais, Raymond, Pédamon, Michel, & Witz, Claude. (2010). *Code civil allemand. Traduction commentée*. Paris: Dalloz.
- Larenz, Karl. (1991). *Methodenlehre der Rechtswissenschaft*. Berlin: Springer.
- Laugier, Sandra. (2009a). *Wittgenstein. Le sens de l'usage*. Paris: Vrin.
- Laugier, Sandra, & Plaud, Sabine. (2011). *La Philosophie analytique*. Paris: Ellipses Editions.

- Laugier, Sandra, Plaud, Sabine, & Chauviré, Christiane. (2009). *Lire les Recherches Philosophiques*. Paris: Vrin.
- Lavault-Olléon, Élisabeth, & Allignol, Claire. (2014). La notion d'acceptabilité en traduction professionnelle : où placer le curseur ? *ILCEA Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique Asie et Australie*(19).
- Lavoie, Julie. (2003). Faut-il être juriste ou traducteur pour traduire le droit ? *Meta : journal des traducteurs*, 48(3), 393-401.
- Le Blanc, Charles. (2009). *Le complexe d'Hermès Regards philosophiques sur la traduction*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Legallois, Dominique, & François, Jacques. (2011). La linguistique fondée sur l'usage : Parcours critique. *Travaux de linguistique*(62), 7-33.
- Lerat, Pierre. (1995). *Les langues de spécialité*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Linz, Erika. (2002). *Indiskrete Semantik. Kognitive Linguistik und neurowissenschaftliche Theoriebildung*. München: Wilhelm Fink.
- Loock, Rudy. (2016). *La traductologie de corpus*. Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.
- Loppe, Tim. (2010). *Bedeutungswissen und Wortgebrauch. Entwurf einer Semantik im Anschluss an Wittgenstein und Putnam*. Tübingen: Narr Francke Attempto Verlag.
- Lörscher, W. (1993). Translation Performance, Translation Process, and Translation Strategies. A Psycholinguistic Investigation. *Meta*, 38(2), 353-355. DOI : 10.7202/003339ar
- Lücke, Wolfgang. (2011). *Zivilprozessrecht*. München: C. H. Beck.
- Malinowski, Bronislaw. (1966). The problem of meaning in primitive languages. *The meaning of meaning*: Ogden, Richards.
- Martin de León, Celia. (2008). Skopos and beyond A critical study of functionalism. *Target*, 20(1), pp.1-28. doi:10.1075/target.20.1.02mar
- Mermillod, Martial. (2016). *Réseaux de neurones biologiques et artificiels*. Louvain-la-Neuve: de Boeck supérieur.
- Meunier, Mariette, Charret-Del Bove, Marion, & Damette, Éliane. (2013). La traduction juridique : Points de vue didactiques et linguistiques. *Publications du CEL*.
- Mizzaro, Stefano. (1997). Relevance: The whole story. *Journal of the American Society for Information Science*, 48(9), 810-832.
- Moati, Raoul. (2011). Langage ordinaire et vouloir dire : Stanley Cavell défenseur critique d'Austin. In Christophe Al-Saleh & Sandra Laugier (Eds.), *La philosophie du langage ordinaire : Histoire et actualité de la philosophie d'Oxford*: Olms.
- Mooers, Calvin, N. . (1951). Zatocoding applied to mechanical organization of knowledge. *American Documentation*, 2, 20-32.
- Morin-Hernandez, Katell. (2009). *La révision comme clé de la gestion de la qualité des traductions en contexte professionnel*. Rennes 2. Retrieved from <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00383266/document>
- Morin, Edgar. (2005). *Complexité restreinte, complexité générale*. Paper presented at the Colloque "Intelligence de la complexité : épistémologie et pragmatique", Cerisy-La-Salle. www.intelligence-complexite.org
- Moyal-Sharrock, Danièle. (2012). *De la certitude contre le nativisme*. In Christiane Chauviré & Sabine Plaud (Eds.), *Lectures de Wittgenstein* (pp. 209-232). Paris: Ellipses.
- Muchlinski, Elke, Agatha. (2006). *Was meint Wittgenstein mit "In der Sprache wird alles ausgetragen"?* Berlin: Logos Verlag.
- Musielak, H. J. (2008). *Examenskurs BGB*. München: C. H. Beck.
- Neubert, A. (2000). Competence in Language, in Languages, and in Translation. In Schäffner C. & B. Adabs (Eds.), *Developing Translation Competence* (pp. 3-18). Amsterdam: John Benjamins.
- Nida, Eugene, A. (1964). *Towards a science of translating*. Leiden: E. J. Brill.
- Niggli, Marcel, Alexander, & Amstutz, Marc. (2006). Recht und Wittgenstein IV. Zur sprachtheoretischen Unmöglichkeit der Gewaltenteilung. In Piermarco Zen-Ruffinen (Ed.), *Du*

- monde pénal. *Droit pénal, criminologie et politique criminelle, police et exécution de sanctions, procédure pénale. Mélanges en l'honneur de Pierre-Henri Bolle* (pp. 157-171). Bâle.
- Nord, Christiane. (1999). Transparenz der Korrektur. In Mary Snell-Hornby (Ed.), *Handbuch Translation* (pp. 384-387). Tübingen: Stauffenburg Verlag.
- Ost, François. (2009). *Traduire : Défense et illustration du multilinguisme*. Paris: Fayard.
- Pédamon, Michel. (2004). *Le contrat en droit allemand*. Paris: LGDJ.
- Penelaud, Olivier. (2010). Le paradigme de l'enaction aujourd'hui. *Plastir*, 1(18), 1-33.
- Perreau, Laurent. (2010). Le monde de la vie. In Jocelyn Benoist & Vincent Gérard (Eds.), *Lectures de Husserl* (pp. 251-272). Paris: Ellipses.
- Perry, John. (2000). Frege on Demonstratives. *The Problem of Essential Indexical and Other Essays* (pp. 6). Stanford: CSLI Publications.
- Petrides, Michael. (2014). *Neuroanatomy of Language. Regions of the Human Brain*: Elsevier.
- Pommer, Sieglinde. (2006). *Rechtsübersetzung und Rechtsvergleichung*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Prete, Antonio. (2013). *À l'ombre de l'autre langue. Pour un art de la traduction*. Paris: Les éditions chemin de ronde.
- Prieto Ramos, Fernando. (2011). Developing Legal Translation Competence : An Integrative Process-Oriented Approach. *Comparative Legilinguistics - International Journal for Legal Communication*, 5, 7-21.
- Pym, Anthony. (2010). *Exploring Translation Theories*. London, New York: Routledge.
- Pym, Anthony. (2011). The Translator as non-author, and I am sorry about that. In Claudia Buffagni, Beatrice Garzelli, & Serenella Zanotti (Eds.), *The Translator as Author. Perspectives on Literary Translation* (pp. 31-44). Münster: LIT Verlag.
- Rastier, François. (1996). La sémantique des textes: concepts et applications. *Hermès, Journal of Linguistics*, 16, 15-37.
- Rastier, François. (1999). De la signification au sens - pour une sémiotique sans ontologie. http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Semiotique-ontologie.html
- Rastier, François. (2001). *Art et sciences du texte*. Paris: Presses universitaires de France.
- Rastier, François. (2002). Enjeux épistémologiques de la linguistique des corpus. *Revue texto [en ligne]*.
- Rastier, François. (2003a). Hermeneutik und Linguistik. Die Überwindung des Missverständnisses. In Ulrike Hass & Christoph König (Eds.), *Literaturwissenschaft und Linguistik von 1960 bis heute*. Göttingen: Wallstein Verlag.
- Rastier, François. (2003b). Herméneutique et linguistique : dépasser la méconnaissance. *Revue - texto [en ligne]*. http://www.revue-texto.net/Dialogues/Debat_Hermeneutique/Rastier_Herm-et-ling.html
- Rastier, François. (2011). Linguistique interprétative et fondements sémiotiques de la traduction [En ligne]. *texto ! Textes et Cultures, Volume XV - n°4 (2010) et XVI - n°1 (2011)*. Coordonnés par Évelyne Bourion.
- Reiss, Katharina. (1971). *Möglichkeiten und Grenzen der Übersetzungskritik: Kategorien und Kriterien für eine sachgerechte Beurteilung von Übersetzungen*. München: Hueber.
- Reiss, Katharina, Vermeer Hans. (1984). *Grundlegung einer allgemeinen Translationstheorie*. Tübingen: Niemeyer.
- Renn, Joachim. (2006). *Übersetzungsverhältnisse. Perspektiven einer pragmatischen Gesellschaftstheorie*. Weilerswist: Velbrück Wissenschaft.
- Rey, Alain. (Ed.) (2000). Paris: Dictionnaires LE ROBERT.
- Rey, Alain. (2001). *Le Grand Robert de la Langue française*. Alain Rey (Ed.)
- Ricoeur, Paul. (1986). De l'herméneutique des textes à celle de l'action. *Du texte à l'action*. (pp. 151-156). Paris: Éditions du Seuil.
- Ricoeur, Paul. (2001). Le paradigme de la traduction *Le Juste*. (pp. 135-140). Paris: Editions Esprit.
- Ricoeur, Paul. (2004). *Sur la traduction*. Paris: Bayard.
- Rilke, Rainer Maria. (1972). *Les Élégies de Duino. Les Sonnets à Orphée*. (Armel Guerne, Trans.). Paris: Éditions du Seuil.

- Roulet, Eddy, Fillietaz, Laurent, & Grobet, Anne. (2001). *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Berne: P. Lang.
- Russell, Bertrand. (2010). *The Principles of Mathematics*. London New York: Routledge Classics.
- Ryan, Richard. (2012). Subtilités écoeurantes : vers une typologie psychosociale du traducteur professionnel. *International Journal of Interpretation and Translation*, 10(1), 57-76.
- Salkie, Raphaël. (1997). Naturalness and Contrastive Linguistics. In Lewandowska-Tomaszczyk Barbara & Patrick James Melia (Eds.), *Practical Applications in Language Corpora* (pp. 297-312). Lodz: Lodz University Press.
- Saracevic, Tefko. (1975). RELEVANCE: A review of and a framework for the thinking on the notion in information science. *Journal of the American Society for Information Science*, 26(6), 321-343. doi:10.1002/asi.4630260604
- Saracevic, Tefko. (1996, 14-17 Oct. 1996). *Relevance reconsidered*. Paper presented at the Second Conference on Conceptions of Library and Information Science (CoLIS 2), Copenhagen.
- Saracevic, Tefko. (2006). Relevance: A Review of Literature and a Framework for Thinking on the Notion in Information Science. Part II. 30, 3-71. doi:10.1016/s0065-2830(06)30001-3
- Saracevic, Tefko. (2007a). Relevance: A review of the literature and a framework for thinking on the notion in information science. Part II: nature and manifestations of relevance. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 58(13), 1915-1933. doi:10.1002/asi.20682
- Saracevic, Tefko. (2007b). Relevance: A Review of Literature and a Framework for Thinking on the Notion in Information Science. Part III: Behaviour and Effects of Relevance. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 58(13), 2126-2144.
- Saracevic, Tefko. (2010). *The Notion of Context*. Paper presented at the Information Interaction in Context, New Brunswick, NJ. <https://comminfo.rutgers.edu/~tefko/articles.htm>
- Saracevic, Tefko. (2012). *Research on relevance in Information Science: A Historical Perspective*.
- Šarcevic, Susan. (1997). *New Approach to legal translation*. The Hague: Kluwer Law International.
- Šarcevic, Susan. (1998). Creativity in legal translation.
- How much is too much? In Andrew Chestermann, Natividad Gallardo San Salvador, & Yves Gambler (Eds.). *Translation in context. Selected Papers from the EST Congress Granada 1998* (pp. 281-293): John Benjamin-Publishing Company.
- Šarcevic, Susan. (2000a). Creativity in legal translation: How much is too much? In Andrew Chestermann, Natividad Gallardo San Salvador, & Yves Gambier (Eds.), *Translation in Context* (pp. 281-291). Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins.
- Šarcevic, Susan. (2000b). Legal Translation and Translation Theory: a Receiver-oriented Approach.
- Sattelmacher, Paul, Sirp, Wilhelm, & Schuschke, Winfried. (2008). *Bericht, Gutachten und Urteil*. München: Vahlen.
- Saussure, Ferdinand de (1957). Cours de linguistique générale (1908-1909): Introduction. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 15, 3-103.
- Schamber, L., Eisenberg, M. B., & Nilan, M. S. (1990). A re-examination of relevance: toward a dynamic, situational definition. *Information Processing & Management*, 26(6), 755-776.
- Schlicht von Rabenau, Mathias. (2014). *Der Philosophische Begriff des Gebrauchs. Platon, Kant, Wittgenstein*. Münster: mentis Verlag.
- Schlicht von Rabenau, Mathias. (2016). Kompetenz als Schlüsselbegriff der Bildungstheorie. Vorschlag einer orientierungsphilosophischen Fundierung. In: Andrea Bertino, Ekaterina Poljakova, Andreas Rupschus, & Benjamin Alberts (Eds.), *Zur Philosophie der Orientierung* (pp. 349-361). Berlin: De Gruyter.
- Schmoll, Patrick. (1996). Production et interprétation du sens : La notion de contexte est-elle opératoire ? *Scolia Sciences cognitives, linguistiques et intelligence artificielle*, 235-255.
- Schröder, Jan. (2012). *Recht als Wissenschaft. Geschichte der juristischen Methodenlehre in der Neuzeit (1500-1933)*. München: C. H. Beck.

- Schroeder, Severin. (2009). *Wittgenstein lesen. Ein Kommentar zu ausgewählten Passagen der Philosophischen Untersuchungen*. Bad Canstatt: frommann-holzboog Verlag e. K.
- Schulte, Joachim. (2016). *Wittgenstein. Eine Einführung*. Stuttgart: Reclam.
- Schulte, Joachim, Nyman, Heikki, Von Savigny, Eike, & Von Wright, Georg, Henrik. (2001). *Ludwig Wittgenstein. Philosophische Untersuchungen. Kritisch-genetische Edition*. Frankfurt: Suhrkamp.
- Schütz, Alfred. (2003a). *Theorie der Lebenswelt 1. Zur pragmatischen Schichtung der Lebenswelt*. (Vol. V.1). Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schütz, Alfred. (2003b). *Theorie der Lebenswelt 2. Zur kommunikativen Ordnung der Lebenswelt*. (Vol. V. 2). Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft mbH.
- Schütz, Alfred. (2004a). *Der Sinnhafte Aufbau der sozialen Welt*. Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schütz, Alfred. (2004b). *Relevanz und Handeln 1. Zur Phänomenologie des Alltagswissens*. (Vol. VI.1). Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft mbH.
- Schütz, Alfred. (2005). *Philosophisch-Phänomenologische Schriften 2*. Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schütz, Alfred. (2010a). Das Problem der Rationalität in der Sozialwelt. In Thomas Eberle, Jochen Dreher, & Gerd Sebald (Eds.), *Zur Methodologie der Sozialwissenschaften* (Vol. IV, pp. 201-239). Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schütz, Alfred. (2010b). *Zur Methodologie der Sozialwissenschaften*. (Vol. IV): UVK Verlagsgesellschaft mbH.
- Schütz, Alfred. (2011). *Relevanz und Handeln 2. Gesellschaftliches Wissen und politisches Handeln*. (Vol. VI. 2). Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schütz, Alfred, & Luckmann, Thomas. (2003). *Strukturen der Lebenswelt*. Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Seleskovitch, Danica & Lederer, Marianne. (1984). *Interpréter pour traduire*. Paris: Didier.
- Senn, Fritz (1983). Die fruchtbare Illusion der Übersetzbarkeit. In Franz Cavigelli (Ed.), *Nichts gegen Joyce, Aufsätze 1959-1983* (pp. 246-261). Zürich: Haffmann.
- Siever, Holger. (2010). *Übersetzen und Interpretation. Die Herausbildung der Übersetzungswissenschaft als eigenständige wissenschaftliche Disziplin im deutschen Sprachraum von 1960 bis 2000*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Siewert-Kowalkowska, Katarzyna. (2015). Kary i srodki karne w polskim prawie karnym oraz ich ekwiwalenty w jezyku niemieckim. Penalties and penal means in the Polish Penal Code and equivalents of their names in German. *Comparative Legilinguistics*, 2, 69-85.
- Simon, Josef. (1995). Verstehen ohne Interpretation? Zeichen und Verstehen bei Hegel und Nietzsche. In Josef Simon (Ed.), *Distanz im Verstehen. Zeichen und Interpretation II*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Simonnot, Brigitte (2008). La pertinence en sciences de l'information : des modèles, une théorie ? Problématiques émergentes dans les sciences de l'information. *Hermès, Lavoisier*, 2008, 161-182.
- Sinclair, John. (1991). *Corpus Concordance Collocation*. Oxford: Oxford University Press.
- Sperber, Dan & Wilson, Deirdre. (1989). *La pertinence: Communication et cognition*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Spink, Amanda, Greisdorf, Howard & Bateman, Judy. (1998). From highly relevant to not relevant: examining different regions of relevance. *Information Processing & Management*, 34(5), 599-622.
- Srubar, Ilja. (2009). *Kultur und Semantik*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Staudinger, J. (2010). *Kommentar zum Bürgerlichen Gesetzbuch mit Einführungsgesetz und Nebengesetzen*. Berlin: Sellier - de Gruyter.
- Stegmaier, Werner. (2001). Zwischen Kulturen. Orientierung in Zeichen nach Wittgenstein "Wir können uns nicht in sie finden". *Probleme interkultureller Verständigung und Kooperation. Wittgenstein Studien* 3.
- Stegmaier, Werner. (2005). *Orientierung. Philosophische Perspektiven*. Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.

- Stegmaier, Werner. (2008). *Philosophie der Orientierung*. Berlin: Walter de Gruyter.
- Stegmaier, Werner. (2016). *Orientierung im Nihilismus - Luhmann meets Nietzsche*. Berlin/Boston: Walter de Gruyter.
- Stegmeier, Wolfgang. (2014). *Das Preußische Allgemeine Landrecht und seine staatsrechtlichen Normen : über die Funktion der Rechtssätze des Allgemeinen Staatsrechts in AGB und ALR unter der Bedingung der uneingeschränkten Monarchie*. Berlin: Duncker & Humblot.
- Stewart, Dominic. (2009). Safeguarding the Lexicogrammatical Environment: Translating Semantic Prosody. In A. Beeby, P. Rodriguez-Ines & P. Sanchez-Gijon (Eds.), *Corpus Use and Translating : Corpus Use for Learning to Translate and Learning Corpus Use to Translate* (pp. 29-46). Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins.
- Stolze, Radegundis. (1982). *Grundlegung der Textübersetzung*. Heidelberg: Groos.
- Szczygłowska, M. (2011). Bład tłumaczeniowy z punktu widzenia antropocentrycznej teorii (rzeczywistych) języków ludzkich. In Sambor Grucza, Adam Marchwicki, & Monika Pluzycska (Eds.), *Translatoryka. Koncepcje - modele - analizy*. (pp. 400-406). Warszawa: IKL@.
- Talbot, M. M. (1997). Relevance. In Peter V. Lamarque (Ed.), *Concise Encyclopaedia of Philosophy of Language* (pp. 445-447): Elsevier Ltd.
- Taylor, Charles. (2017). *Das sprachbegabte Tier. Grundsätze des menschlichen Sprachvermögens*. Berlin: Suhrkamp.
- Thalabard, Emile. (2012). *L'attention et la conscience*. (PhD), UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE, Paris.
- Tognini-Bonelli, Elena. (2001). *Corpus Linguistics at Work*. Amsterdam Philadelphia: John Benjamin-Publishing Company.
- Torres, Marie-Hélène Catherine. (2012). Parlons du traducteur: rôle et profil. *Traduire*(227), 53-61.
- Tymoczko, Maria. (2006). Reconceptualizing Translation Theory. In T. Hermans (Ed.), *Translating Others* (Vol. 1, pp. 13-32). Manchester: St. Jerome.
- Tymoczko, Maria. (2007). *Enlarging translation, empowering translators*. Manchester; Kinderhook (N.Y.): St. Jerome Pub.
- Tyulenev, Sergey. (2012). *Applying Luhmann to translation studies*. New York (N.Y.); London: Routledge.
- Tyulenev, Sergey. (2014). *Translation and Society. An introduction*. London; New York: Routledge.
- Vakkari, P., & Hakala, N. (2000). Changes in relevance criteria and problem stages in task performance. *Journal of Documentation*, 56(5), 540-562. doi:10.1108/EUM0000000007127
- Vandepitte, Sonia. (2008). Remapping Translations Studies: Towards a Translation Studies Ontology 1. *Meta*, 53(3), 569-588.
- Varela, Francisco, J. (1989). *Connaître les sciences cognitives*. Paris: Seuil.
- Varela, Francisco, J., Thompson, Evan & Rosch, Eleanor. (1993). *L'inscription corporelle de l'esprit*. Paris: Seuil.
- Venuti, Lawrence. (1995). *The Translator's Invisibility. A History of Transaltion*. London and New York: Routledge.
- Vermeer, Hans. (1996). *A skopos Theory of Translation*. Heidelberg: Textcontext Wissenschaft.
- Vinay, Jean-Paul, & Darbelnet, Jean. (1958). *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris: Didier.
- Wachsmuth, Ipke (2013). *Menschen, Tiere und Max: Natürliche Kommunikation und künstliche Intelligenz*. Berlin-Heidelberg: Springer.
- Walliser, Bernard. (2015). *La distinction des savoirs*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Wang, P., Soergel, D. (1998). A Cognitive Model of Document Use during a research project. Study I. Document selection. *Journal of the American Society for Information Science*, 49(2), 115-153.
- Watzlawick, Paul, Helmick Beavin, Janet & Jackson, Don D. (1972). *Une logique de la communication*. Paris: Seuil.
- Wilson, Philip. (2016). *Translation after Wittgenstein*. London: Routledge.
- Wittgenstein, Ludwig. (1984). *Philosophische Grammatik*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.

- Wittgenstein, Ludwig. (1993). *Tractatus logico-philosophique* (Gilles Granger, Gaston, Trans.). Paris: Gallimard.
- Wittgenstein, Ludwig. (2004). *Recherches Philosophiques*. Paris: Gallimard.
- Wittgenstein, Ludwig. (2006). *De la certitude*. Paris: Gallimard.
- Wittgenstein, Ludwig. (2008). *Fiches* (J.P. Cometti & É. Rigal, Trans.). Paris: Gallimard.
- Wittgenstein, Ludwig. (2015a). *Philosophische Untersuchungen* (7.Auflage). Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.
- Wittgenstein, Ludwig. (2015b). *Über Gewissheit* (13 ed.). Berlin: Suhrkamp Verlag.
- Witz, Claude. (2001). *Le droit allemand*. Paris: Dalloz.
- Wolf, Michaela & Fukari, Alexandra. (2007). *Constructing a sociology of translation* J. Benjamins (Ed.).
- Wolff, Leon. (2011). Legal Translation. In: Kirsten Malmkjaer & Kevin Windle (Eds.), *The Oxford Handbook of Translation Studies* (pp. 228-242). Oxford: Oxford University Press.
- Wroblewski, Jerzy. (1988). Les langages juridiques : une typologie. *Droit et société* (8).
- Xu, Y., & Chen, Z. (2006). Relevance judgement: What do information users consider beyond topicality? *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 57(7), 961-973. doi:10.1002/asi.20361
- Xu, Y., & Yin, H. (2008). Novelty and topicality in interactive information retrieval. *Journal of American Society for Information Science and Technology*, 59(2), 201-215.
- Yan, C., & Huang, J. J. . (2014). The Culture Turn in Translation Studies. *Open Journal of Modern Linguistics*(4), 487-494.
- Zaccaï-Reyners, Nathalie. (2005). Fiction et typification. Contribution à une approche théorique de la transmission de l'expérience. *Methodos [en ligne]* (5).
- Zöller. (2012). *Zivilprozessordnung. Ein Kommentar*. Köln: Verlag Dr. Otto Schmidt.